
Ex-libris

# ANNUAIRE

## HISTORIQUE

# DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE

RECUEIL DE DOCUMENTS AUTHENTIQUES

DESTINÉS A FORMER LA STATISTIQUE DÉPARTEMENTALE

---

**66e ANNÉE**

SEIXIÈME VOLUME DE LA TROISIÈME SÉRIE

**1902**







AUXERRE

CH. MILON, ÉDITEUR, RUE DE PARIS, 31.

SE TROUVE AUSSI

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DU DÉPARTEMENT

---

1902

L'*Annuaire historique et statistique de l'Yonne* pour 1901, contenait, dans sa troisième partie, les travaux et documents suivants :

1° Henri Monceaux, par M. Charles Moiset.

2° Journal de Marche d'un officier de la grande Armée. — Guerre d'Espagne, 1808 à 1812, préface par M. Molard.

3° M. Augustin Monceaux, ancien principal du collège d'Auxerre, par M. X...

4° Une Lettre d'Alexandre Humboldt, por M. A.-M. Moreau.

5° Associations corporatives d'ouvriers de bois, par M. Delphin Delagneau.

6° Transaction entre un seigneur haut-justicier et la femme d'un condamné à mort, par M. A.-M. Moreau.

7° Compte-rendu analytique des séances du Conseil général de l'Yonne.

8° Evénements généraux.

9° Evénements locaux.

10° Mercuriales du département.

---

Les Planches publiées dans l'*Annuaire* 1901, sont :

Portrait de M. Henri Monceaux.

— de M. Augustin Monceaux.

Tiij.k.… 11-27-22 1…



# PREMIERE PARTIE.

## CALENDRIER.

### ERES ET SUPPUTATIONS CHRONOLOGIQUES *

POUR L'ANNÉE 1902.

Année 1902 du Calendrier Grégorien établi en octobre 1582, depuis 319 ans ; elle commence le 1er janvier.

— 1902 du calendrier Julien, commence le 14 janvier. — Les Russes ont conservé l'année Julienne, qui est maintenant en avance de 12 jours sur la nôtre. Ainsi, lorsque nous sommes au 1er janvier, le calendrier russe indique 13 janvier. On a l'habitude dans les correspondances d'exprimer cette différence ainsi, le 1/13 janvier.

— 110 du calendrier républicain français, commence le 23 septembre 1901 et l'année 111 commence le 24 septembre 1902.

— 5662 de l'ère des Juifs, commence le 14 septembre 1901 et l'année 5663 commence le 2 octobre 1902.

— 1319 de l'Hégyre ou ère des Turcs, commence le 20 avril 1901, et l'année 1320 commence le 10 avril 1902.

— 6615 de la période Julienne.

| *Comput ecclésiastique.* | | *Quatre-Temps.* | |
|---|---|---|---|
| Nombre d'or en 1902 | 3 | Février | 19, 21, 22. |
| Epacte | 21 | Mai | 21, 23, 24. |
| Cycle solaire | 7 | Septembre | 17, 19, 20. |
| Indiction romaine | 15 | Décembre | 17, 19, 20. |
| Lettre dominicale | E | | |

*Fêtes mobiles.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| Septuagésime | 26 janvier. | Pentecôte | 18 mai. |
| Cendres | 12 février. | Trinité | 25 mai. |
| Pâques | 30 mars. | Fête-Dieu | 29 mai. |
| Rogations | 5, 6, 7 mai | 1er Dimanche de l'Avent | 30 novembre. |
| Ascension | 8 mai. | | |

COMMENCEMENT DES QUATRE SAISONS, TEMPS MOYEN DE PARIS.

| | |
|---|---|
| Printemps, le 21 mars, à 1 h. 26 m. du soir. | Automne, le 24 sept., à minuit 04 m. |
| Été, le 22 juin, à 9 h. 25 m. du matin. | Hiver, le 22 décembre, à 6 h. 45 m. |

PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES**.

*Eclipses pour 1902.*

8 avril. — Eclipse partielle de soleil, invisible à Paris.
22 avril. — Eclipse totale de lune, en partie visible à Paris.
7 mai. — Eclipse partielle de soleil, invisible à Paris.
16 octobre. — Eclipse totale de lune, en partie visible à Paris.
30 octobre. — Eclipse partielle de soleil, en partie visible à Paris.

* Ces différentes ères et supputations chronologiques ont été expliquées dans les tomes I et II de la première série de l'Annuaire (années 1837 et 1838).

** Le jour astronomique est de 24 heures.

## TABLEAU DES PLUS GRANDES MARÉES DE L'ANNÉE 1902.

Le soleil et la lune, par leur attraction sur la mer, déterminent des marées qui se combinent ensemble et qui produisent les marées que nous observons. La marée composée est très grande vers les syzygies ou nouvelles et pleines lunes. Alors elle est la somme des marées partielles qui coïncident Les marées des syzygies ne sont pas toutes également fortes, parce que les marées partielles qui concourent à leur production varient avec les déclinaisons du soleil et de la lune, et les distances de ces astres à la terre: elles sont d'autant plus considérables que la lune et le soleil sont plus rapprochés de la terre et du plan de l'équateur. Le tableau ci-dessous renferme les hauteurs de toutes les grandes marées pour l'année 1902.

| | Jours et heures des nouvelles et pleines lunes. | Hauteur de la marée. |
|---|---|---|
| JANVIER. . . | N. L. le 9, à 9 h. 24 m. soir. . . . | 2.45 |
| | P. L. le 24, à 12 h. 15 m. soir. . . . | 2.87 |
| FÉVRIER. . . | N. L. le 8, à 1 h. 31 m. soir. . . . | 2.76 |
| | P. L. le 22, à 1 h. 13 m. soir. . . . | 2.84 |
| MARS. . . | N. L. le 10, à 2 h. 59 m. matin . . . | 3.01 |
| | P. L. le 24, à 3 h. 31 m. matin . . . | 2.70 |
| AVRIL. . . . . | N. L. le 8, à 1 h. 59 m. soir. . . . | 3.10 |
| | P. L. le 22, à 6 h. 59 m. soir. . . . | 2.48 |
| MAI . . . . . | N. L. le 7, à 10 h. 54 m. soir. . . . | 3.01 |
| | P. L. le 22, à 10 h. 55 m. matin . . . | 2.25 |
| JUIN. . . . | N. L. le 6, à 6 h. 20 m. matin . . . | 2.93 |
| | P. L. le 21, à 2 h. 26 m. matin . . . | 2.17 |
| JUILLET. . . | N. L. le 5, à 1 h. 08 m. soir. . . . | 2.90 |
| | P. L. le 20, à 4 h. 54 m. soir. . . . | 2.36 |
| AOUT. . . . | N. L. le 3, à 8 h. 26 m. soir. . . . | 2.93 |
| | P. L. le 19, à 6 h. 13 m. matin . . . | 2.65 |
| SEPTEMBRE. . | N. L. le 2, à 5 h. 28 m. matin . . . | 2.93 |
| | P. L. le 17, à 6 h. 33 m. soir. . . . | 2.87 |
| OCTOBRE. . . | N. L. le 1, à 5 h. 18 m. soir. . . . | 2.79 |
| | P. L. le 17, à 6 h. 10 m. matin . . . | 2.98 |
| | N. L. le 31, à 8 h. 23 m. matin . . . | 2.56 |
| NOVEMBRE. . | P. L. le 15, à 5 h. 16 m. soir. . . . | 3.01 |
| | N. L. le 30, à 2 h. 14 m. matin . . . | 2.31 |
| DÉCEMBRE. . | P. L. le 15, à 3 h. 57 m. matin . . . | 2.98 |
| | N. L. le 29, à 9 h. 34 m. matin . . . | 2.22 |

On a remarqué que, dans nos ports, les plus grandes marées suivent d'un jour et demi la nouvelle et la pleine lune. Ainsi, on aura l'époque où elles arrivent, en ajoutant un jour et demi à la date des syzygies. On voit, par ce tableau, que, pendant l'année 1901, les plus fortes marées seront celles des 11 mars, 10 avril, 9 mai et 17 novembre.

Voici l'unité de hauteur pour quelques ports :

| Port | Unité | Port | Unité |
|---|---|---|---|
| Port de Brest . . . . . . | 3 m. 21 c. | Port de Saint-Malo . . . . | 5 m. 68 c. |
| Lorient. . . . . . | 2 24 | Audierne. . . . . | 2 00 |
| Cherbourg. . . . . | 2 82 | Croisic. . . . . . | 2 50 |
| Granville. . . . . | 6 15 | Dieppe. . . . . . | 4 40 |

L'unité de hauteur à Brest est connue avec une grande exactitude. Elle a été déduite d'un grand nombre d'observations de hautes et basses mers équinoxiales. La moyenne de ces observations a donné 6m415 pour la différence entre les hautes et basses marées; la moitié de ce nombre ou 3m21 est ce qu'on appelle « l'unité de hauteur. »

Pour avoir la hauteur d'une grande marée dans un port, il faut multiplier la hauteur de la marée prise dans le tableau précédent par l'unité de hauteur qui convient à ce port.

EXEMPLE. Quelle sera à Brest la hauteur de la marée qui arrivera le 10 avril, un jour et demi après la syzygie du 8 ? — Multipliez 3 mètres 21 c., unité de hauteur à Brest, par le facteur 1.11 de la Table, vous aurez 3 m. 56 c. pour la hauteur de la mer au-dessus du niveau moyen qui aurait lieu si l'action du soleil et de la lune venait à cesser.

Année 1902

# JANVIER.

**Les jours croissent pendant ce mois de 1 heure 3 minutes.**

| Jours de la semaine | Jrs du mois. | FÊTES. | Lever du soleil. h | m | Coucher du soleil. h | m | Jrs de la lune. | Lever de la lune. h | m | Coucher de la lune. h | m |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| merc | 1 | *Circoncision.* | 7 | 56 | 4 | 11 | 21 | — | — | 11 matin | 15 |
| jeudi | 2 | s Basile. | 7 | 56 | 4 | 12 | 22 | 0 matin | 46 | 11 matin | 40 |
| vend | 3 | ste Geneviève. | 7 | 56 | 4 | 13 | 23 | 1 matin | 49 | 0 soir | 7 |
| sam. | 4 | s Rigobert. | 7 | 56 | 4 | 14 | 24 | 2 | 50 | 0 soir | 36 |
| DIM. | 5 | se Amélie. | 7 | 55 | 4 | 15 | 25 | 3 | 49 | 1 | 10 |
| lundi | 6 | *Épiphanie.* | 7 | 55 | 4 | 16 | 26 | 4 | 45 | 1 | 50 |
| mard | 7 | se Mélanie. | 7 | 55 | 4 | 8 | 27 | 5 | 38 | 2 | 35 |
| merc | 8 | s Lucien, m. | 7 | 55 | 4 | 19 | 28 | 6 | 27 | 3 | 27 |
| jeudi | 9 | s Marcelin. | 7 | 54 | 4 | 20 | | 7 | 9 | 4 | 25 |
| vend | 10 | s Paul, 1er er. | 7 | 54 | 4 | 21 | 1 | 7 | 47 | 5 | 28 |
| sam. | 11 | s Théodose. | 7 | 53 | 4 | 22 | 2 | 8 | 20 | 6 | 33 |
| DIM. | 12 | s Arcade. | 7 | 53 | 4 | 24 | 3 | 8 | 50 | 7 | 41 |
| lundi | 13 | Bap. de N.-S. | 7 | 52 | 4 | 25 | 4 | 9 | 17 | 8 | 50 |
| mard | 14 | s Hilaire, p. | 7 | 52 | 4 | 27 | 5 | 9 | 43 | 10 | 0 |
| merc | 15 | s Maur. | 7 | 51 | 4 | 28 | 6 | 10 | 9 | 11 | 11 |
| jeudi | 16 | s Marcel. | 7 | 50 | 4 | 29 | 7 | 10 | 37 | — matin | — |
| vend | 17 | s Antoine, ab. | 7 | 50 | 4 | 31 | 8 | 11 | 8 | 0 matin | 24 |
| sam. | 18 | se Prisca. | 7 | 49 | 4 | 32 | 9 | 11 | 44 | 1 | 38 |
| DIM. | 19 | s Sulpice. | 7 | 48 | 4 | 34 | 10 | 0 soir | 27 | 2 | 50 |
| lundi | 20 | s Sébastien | 7 | 47 | 4 | 35 | 11 | 1 soir | 18 | 4 | 0 |
| mard | 21 | s Agnès. | 7 | 46 | 4 | 37 | 12 | 2 | 18 | 5 | 4 |
| merc | 22 | s Vincent, m. | 7 | 45 | 4 | 38 | 13 | 3 | 26 | 5 | 59 |
| jeudi | 23 | s Raymond. | 7 | 44 | 4 | 40 | 14 | 4 | 39 | 6 | 46 |
| vend | 24 | s Babylas. | 7 | 43 | 4 | 42 | 15 | 5 | 52 | 7 | 25 |
| sam. | 25 | C. de s. Paul. | 7 | 42 | 4 | 43 | 16 | 7 | 5 | 7 | 58 |
| DIM. | 26 | *Septuagésime* | 7 | 41 | 4 | 45 | 17 | 8 | 16 | 8 | 26 |
| lundi | 27 | s Julien. | 7 | 40 | 4 | 46 | 18 | 9 | 24 | 8 | 53 |
| mard | 28 | s Charlemagne | 7 | 39 | 4 | 48 | 19 | 10 | 30 | 9 | 18 |
| Mer. | 29 | s. François de S | 7 | 37 | 4 | 49 | 20 | 11 | 34 | 9 | 43 |
| jeudi | 30 | ste Martine. | 7 | 36 | 4 | 53 | 21 | — matin | | 10 | 9 |
| vend | 31 | ste Marcelle. | 7 | 35 | 4 | 54 | 22 | 0 matin | 36 | 10 | 38 |

**FOIRES DE L'YONNE**

**Les petites foires d'Auxerre du 1er lundi de chaque mois et les marchés aux bestiaux de Toucy du 1er samedi sont indiqués ici.**

2. Joigny, Treigny, Champignelles.
4. St-Florentin, Avallon, Toucy.
6. L'Isle, Auxerre (marché aux bestiaux).
7. Quarré-les-Tombes, Saint-Bris.
8. La Ferté - Loupière (foire franche).
11. Joigny.
12. Villiers-St-Benoît.
13. Montréal, Sens, St-Florentin.
15. Chastellux, Neuilly.
16. Mailly-la-V., Perreux
17. Coulanges-s-Yonne, Noyers, Chéroy.
20. Appoigny, Guillon, Lainsecq.
21. Aillant.
22. Maligny, Coulanges-la-Vin., Dannemoine
23. Champlost, Villeneuve-s-Yonne.
25. Bléneau, Charny, Migé, Sougères, Vézelay, Villen.-l'Archev., Tonnerre
26. Cussy-les-Forges.
27. Auxerre.
28. Cravant.
29. St-Sauveur (2 jours).
30. Ancy-le-Franc.
31. Brienon, Vermenton.

D. Q. le 1, à 4 h. 17 m. du soir. | P Q. le 17, à 6 h. 47 m. du mat.
N. L. le 9, à 9 h. 24 m. du soir. | P. L. le 24, à minuit 15 m.
D. Q. le 31, à 1 h. 18 du soir.

# FÉVRIER.

Les jours croissent pendant ce mois de 1 heure 31 minutes.

| Jours de la semaine | Jrs du mois. | FÊTES. | Lever du soleil. h | m | Coucher du soleil. h | m | Jrs de la lune. | Lever de la lune. h | m | Coucher de la lune. h | m |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| sam. | 1 | s Ignace. | 7 | 34 | 4 | 55 | 23 | 1 matin. | 37 | 11 matin. | 10 |
| DIM. | 2 | *Sexagésime.* | 7 | 32 | 4 | 56 | 24 | 2 | 35 | 11 | 47 |
| lundi | 3 | s. Blaise. | 7 | 31 | 4 | 58 | 25 | 3 | 29 | 0 soir. | 30 |
| mard | 4 | s Gilbert. | 7 | 29 | 4 | 59 | 26 | 4 | 19 | 1 | 19 |
| merc | 5 | se Agathe. | 7 | 27 | 5 | 1 | 27 | 5 | 4 | 2 | 14 |
| jeudi | 6 | ste Dorothée. | 7 | 26 | 5 | 3 | 28 | 5 | 44 | 3 | 15 |
| vend | 7 | s Fidèle. | 7 | 25 | 5 | 5 | 29 | 6 | 20 | 4 | 20 |
| sam. | 8 | s Jean de M. | 7 | 23 | 5 | 6 | | 6 | 51 | 5 | 28 |
| DIM. | 9 | *Quinquagés.* | 7 | 22 | 5 | 8 | 1 | 7 | 20 | 6 | 38 |
| lundi | 10 | ste Scholastiq. | 7 | 20 | 5 | 9 | 2 | 7 | 48 | 7 | 49 |
| mard | 11 | *Mardi-Gras.* | 7 | 19 | 5 | 11 | 3 | 8 | 15 | 9 | 1 |
| merc | 12 | CENDRES. | 7 | 17 | 5 | 13 | 4 | 8 | 43 | 10 | 14 |
| jeudi | 13 | s Enogat. | 7 | 15 | 5 | 14 | 5 | 9 | 13 | 11 | 27 |
| vend | 14 | s Valentin. | 7 | 14 | 5 | 16 | 6 | 9 | 47 | — | — |
| sam. | 15 | s Faustin. | 7 | 12 | 5 | 18 | 7 | 10 | 27 | 0 matin. | 40 |
| DIM. | 16 | *Quadragésime* | 7 | 10 | 5 | 19 | 8 | 11 | 4 | 1 | 50 |
| lundi | 17 | s. Théodule. | 7 | 8 | 5 | 21 | 9 | 0 soir. | 9 | 2 | 54 |
| mard | 18 | s. Siméon. | 7 | 7 | 5 | 23 | 10 | 1 | 12 | 3 | 51 |
| merc | 19 | s Gabin. | 7 | 5 | 5 | 24 | 11 | 2 | 20 | 4 | 39 |
| jeudi | 20 | s. Sylvain. | 7 | 3 | 5 | 26 | 12 | 3 | 31 | 5 | 20 |
| vend | 21 | ste Isabelle. | 7 | 1 | 5 | 27 | 13 | 4 | 43 | 5 | 55 |
| sam. | 22 | s Gérard. | 6 | 59 | 5 | 29 | 14 | 5 | 54 | 6 | 25 |
| DIM. | 23 | *Reminiscere.* | 6 | 57 | 5 | 31 | 15 | 7 | 4 | 6 | 53 |
| lundi | 24 | s Mathias. | 6 | 55 | 5 | 32 | 16 | 8 | 11 | 7 | 19 |
| mard | 25 | s. Nicéphore. | 6 | 54 | 5 | 34 | 17 | 9 | 17 | 7 | 44 |
| merc | 26 | s. Nestor. | 6 | 52 | 5 | 36 | 18 | 10 | 21 | 8 | 11 |
| jeudi | 27 | Ste Honorine. | 6 | 50 | 5 | 37 | 19 | 11 | 23 | 8 | 39 |
| vend | 28 | s' Romain. | 6 | 48 | 5 | 39 | 20 | — | — | 9 | 10 |

**FOIRES du Département.**

1. Avallon, Toucy.
3. Sementron, Ravières, Auxerre (marché aux best.), Sens.
4. Druyes, Guerchy, Chéroy.
5. Quarré-les-Tombes, Pourrain.
6. Bussy - en - Othe, Champignelles.
8. Joigny.
9. Treigny.
10. Tannerre, Grandchamp, l'Isle-s-Serein, St-Florentin
11. Chéroy.
12. St-Martin-des-Ch., Neuvy-Sautour, St-Julien-du-Sault.
13. Saint-Fargeau.
14. Chailley, Arces.
15. Chastellux-sur-Cure, Leugny, Charny.
16. Perreux.
17. Noyers, Sépeaux.
18. Lainsecq, Chéroy, Mélisey.
20. St-Cyr, Dixmont, Lavau, St-Germain-des-Champs.
21. La Ferté-Loupière.
22. Etais, Tonnerre.
23. Chablis.
24. Vézelay.
25. Neuvy-Sautour, Seignelay, Thury (foire et louée de domestiques), Chéroy.
27. Cerisiers.
28. Courson, Pont-sur-Yonne, St-Léger-Vauban, Brienon

N. L. le 8, à 1 h. 31 m. du soir. | P. L. le 22, à 1 h. 13 m. du soir.
P. Q. le 15, à 3 h. 6 m. du soir.

# MARS.

**Les jours croissent pendant ce mois de 1 heure 48 minutes.**

| Jours de la semaine | Jrs du mois. | FÊTES. | Lever du soleil. h m | Coucher du soleil. h m | Jrs de la lune. | Lever de la lune. h m | Coucher de la lune. h m | FOIRES du Département. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| sam. | 1 | s Aubin. | 6 46 | 5 40 | 21 | 0 (matin) 22 | 9 (matin) 45 | 1. Sainpuits, Joux-la-Ville, St-Martin-d'Ordon, Sergines. Avallon, Toucy. |
| DIM. | 2 | *Oculi.* | 6 44 | 5 42 | 22 | 1 18 | 10 25 | 2. Véron. |
| lundi | 3 | s Marin. | 6 42 | 5 44 | 23 | 2 10 | 11 11 | 3. Auxerre (marché aux bestiaux), Sens. |
| mard | 4 | s Cyrille. | 6 40 | 5 45 | 24 | 2 57 | 0 (soir) 3 | 4. Mailly-le-Château, Quarré-les-Tombes, Druyes. Cravant, Ravières. |
| merc | 5 | s Adrien. | 6 38 | 5 47 | 25 | 3 39 | 1 1 | |
| jeudi | 6 | *Mi-carême.* | 6 36 | 5 48 | 26 | 4 16 | 2 3 | 6. Champignelles, St-Sauveur |
| vend | 7 | s Thomas d'Ac. | 6 34 | 5 50 | 27 | 4 49 | 3 9 | |
| sam. | 8 | ste Véronique. | 6 32 | 5 51 | 28 | 5 20 | 4 19 | 8. Joigny. |
| DIM. | 9 | *Lætare.* | 6 30 | 5 53 | 29 | 5 45 | 5 30 | |
| lundi | 10 | 40 Martyrs. | 6 28 | 5 55 | | 6 16 | 6 43 | 10. St-Germain-des-Ch., Saint-Florentin. |
| mard | 11 | s Euloge. | 6 26 | 5 56 | 1 | 6 45 | 7 58 | |
| merc | 12 | s Pol. | 6 24 | 5 58 | 2 | 7 15 | 9 14 | 12. Egriselles-le-Bocage. |
| jeudi | 13 | se Euphrasie. | 6 21 | 5 59 | 3 | 7 49 | 10 28 | 13. Egleny. |
| vend | 14 | se Mathilde. | 6 19 | 6 1 | 4 | 8 28 | 11 40 | 14. Vezelay. |
| sam. | 15 | s Zacharie | 6 17 | 6 2 | 5 | 9 13 | — — | 15. Ouanne, Rugny, Ligny-le-Châtel. |
| DIM. | 16 | PASSION. | 6 15 | 6 4 | 6 | 10 6 | 0 47 | 16. Perreux. |
| lundi | 17 | s Patrice. | 6 13 | 6 5 | 7 | 11 6 | 1 46 | 17. Bléneau, Trucy, Auxerre. |
| mard | 18 | s Alexandre. | 6 11 | 6 7 | 8 | 0 (soir) 11 | 2 36 | 18. Magny, Mézilles. |
| merc | 19 | s Joseph. | 6 9 | 6 8 | 9 | 1 20 | 3 19 | 19. Lainsecq. |
| jeudi | 20 | s Joachim. | 6 7 | 6 10 | 10 | 2 30 | 3 55 | 20. Cheny. |
| vend | 21 | se Clémence. | 6 5 | 6 11 | 11 | 3 40 | 4 26 | 21. Chastellux-sur-Cure, Montréal. |
| sam. | 22 | ste Léa. | 6 3 | 6 13 | 12 | 4 48 | 4 54 | |
| DIM. | 23 | RAMEAUX. | 6 0 | 6 14 | 13 | 5 55 | 5 21 | 23. St-Maurice-aux-R.-Hommes, Chablis. |
| lundi | 24 | s Gabriel. | 5 58 | 6 16 | 14 | 7 2 | 5 46 | 24. Champignelles, Migé, Noyers |
| mard | 25 | Annonciation. | 5 56 | 6 17 | 15 | 8 6 | 6 12 | 25. Leugny, Aillant, Neuvy-Saut., Vermenton |
| merc | 26 | s Emmanuel. | 5 54 | 6 19 | 16 | 9 9 | 6 (soir) 40 | 26. Chaumont. |
| jeudi | 27 | se Lydie | 5 52 | 6 20 | 17 | 10 10 | 7 10 | 27. Ancy-l-Franc, l'Isle-s-Ser. |
| vend | 28 | *Vendr. saint.* | 5 50 | 6 22 | 18 | 11 7 | 7 43 | 28. Brienon, Villeneuve-s-Yonne, Tonnerre. |
| sam. | 29 | s Eustase. | 5 48 | 6 23 | 19 | — — | 8 22 | 29. Châtel-Cens., Charny |
| DIM | 30 | PAQUES. | 5 46 | 6 25 | 20 | 0 (matin) 0 | 9 5 | |
| lundi | 31 | FÉRIÉ. | 5 44 | 6 26 | 21 | 0 (matin) 49 | 9 54 | 31. Les Ormes, St-Père, Arthonnay, Joigny, Sens. |

D. Q. le 2, à 10 h. 49 m. du m. | P. Q. le 16, à 10 h. 22 m. du s.
N. L. le 10, à 2 h. 59 m. du m. | P. L. le 24, à 3 h. 31 m. du mat.

# AVRIL.

**Les jours croissent pendant ce mois de 1 heure 39 minutes.**

| Jours de la semaine | Jrs du mois. | FÊTES. | Lever du soleil. h m | Coucher du soleil. h m | Jrs de la lune. | Lever de la lune. h m | Coucher de la lune. h m |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| mard | 1 | s Hugues. | 5 42 | 6 28 | 22 | 1 33 matin. | 10 49 mat. |
| merc | 2 | s François. | 5 39 | 6 29 | 23 | 2 11 | 11 48 |
| jeudi | 3 | s Richard. | 5 37 | 6 31 | 24 | 2 46 | 0 51 |
| vend | 4 | s Isidore. | 5 35 | 6 32 | 25 | 3 17 | 1 58 |
| sam. | 5 | s Vincent. | 5 33 | 6 34 | 26 | 3 46 | 3 7 |
| Dim. | 6 | Quasimodo. | 5 31 | 6 35 | 27 | 4 14 | 4 19 |
| lundi | 7 | s Clotaire. | 5 29 | 6 37 | 28 | 4 42 | 5 34 |
| mard | 8 | s Albert. | 5 27 | 6 39 | | 5 12 | 6 51 |
| merc | 9 | ste Marie d'Eg. | 5 25 | 6 40 | 1 | 5 45 | 8 8 |
| jeudi | 10 | s Fulbert. | 5 23 | 6 41 | 2 | 6 23 | 9 24 |
| vend | 11 | s Léon, pape. | 5 21 | 6 43 | 3 | 7 8 | 10 35 |
| sam. | 12 | s Jules. | 5 19 | 6 44 | 4 | 7 59 | 11 39 |
| Dim. | 13 | s Justin. | 5 17 | 6 46 | 5 | 8 59 | — — |
| lundi | 14 | s Tiburce. | 5 15 | 6 47 | 6 | 10 4 | 0 33 matin. |
| mard | 15 | s Maxime. | 5 13 | 6 48 | 7 | 11 12 | 1 19 |
| merc | 16 | s Paterne. | 5 11 | 6 50 | 8 | 0 22 soir. | 1 57 |
| jeudi | 17 | s Anicet. | 5 9 | 6 52 | 9 | 1 31 | 2 29 |
| vend | 18 | s Parfait. | 5 7 | 6 53 | 10 | 2 39 | 2 58 |
| sam. | 19 | s Socrate. | 5 5 | 6 54 | 11 | 3 45 | 3 24 |
| Dim. | 20 | s Théodore. | 5 3 | 6 56 | 12 | 4 51 | 3 50 |
| lundi | 21 | s Anselme. | 5 1 | 6 57 | 13 | 5 55 | 4 15 |
| mard | 22 | ste Opportune | 5 0 | 6 59 | 14 | 6 58 | 4 42 |
| merc | 23 | s Georges. | 4 58 | 7 0 | 15 | 8 0 | 5 11 |
| jeudi | 24 | s Gaston. | 4 56 | 7 2 | 16 | 8 58 | 5 43 |
| vend | 25 | s Marc. | 4 54 | 7 3 | 17 | 9 53 | 6 19 |
| sam. | 26 | s Clet, p. m. | 4 52 | 7 5 | 18 | 10 44 | 7 1 |
| Dim. | 27 | s Frédéric. | 4 50 | 7 6 | 19 | 11 29 | 7 48 |
| lundi | 28 | s Aimé. | 4 48 | 7 7 | 10 | — — | 8 40 |
| mard | 29 | s Robert. | 4 47 | 7 9 | 21 | 0 9 matin. | 9 37 |
| merc | 30 | s Eutrope. | 4 45 | 7 10 | 22 | 0 44 | 10 37 |

**FOIRES du Département.**

1. Flogny, Songères-en-Puisaye (Pesselières), Bazarnes, Saint-Fargeau.
3. Champignelles, St-Valérien.
5. Avallon, Toucy.
6. St-Julien-du-Sault (foire franche), St-Sauveur (2 j.)
7. Auxerre (marché aux best.), Granchamp, Prunoy.
9. St-Léger, St-Sauveur.
12. Villiers-St-Benoît, Joigny.
13. Chevillon.
14. Saint-Florentin.
15. Lainsecq, Rogny, Piffonds.
16. Perreux, Vézelay.
17. Seignelay.
18. St-Fargeau, St-Germain-des-Champs.
19. Ligny-le-Châtel.
20. Mailly-la-Ville.
21. St-Cyr-l-Colons, St-Privé.
22. Cussy-les-Forges.
23. Sementron.
24. Quarré-l-Tomb., Vinneuf, l'Isle-s-Serein.
25. Coulanges-s-Yonne, Guillon, Lavau, Leugny, Brienon, Tonnerre.
26. Chastellux-s-Cure, Sépeaux.
27. St-Martin-s-Ouanne.
29. Saint-Florentin, Villefranche.
30. Vermenton, Venizy, Sens, Domecy-sur-Cure (Uzy).

D. Q. le 1, à 6 h. 33 m. du mat. | P. Q. le 15, à 5 h. 35 m. du mat.
N. L. le 8, à 1 h. 59 m. du soir. | P. L. le 22, à 6 h. 59 m. du soir.
D. Q. le 30, à 11 h. 07 m. du soir.

# MAI.

**Les jours croissent pendant ce mois de 1 heure 18 minutes.**

| Jours de la semaine | Jrs du mois. | FÊTES. | Lever du soleil. | Coucher du soleil. | Jrs de la lune. | Lever de la lune. | Coucher de la lune. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | h m | h m | | h m | h m |
| jeudi | 1 | SS. Phil. et Jac | 4 43 | 7 12 | 23 | 1 mat. 16 | 11 41 |
| vend | 2 | s Athanase. | 4 41 | 7 13 | 24 | 1 45 | 0 soir. 47 |
| sam | 3 | INV. Ste CROIX | 4 4 | 7 15 | 25 | 2 13 | 1 56 |
| DIM. | 4 | ste Pélagie. | 4 38 | 7 16 | 26 | 2 40 | 3 8 |
| lundi | 5 | *Rogations.* | 4 37 | 7 18 | 27 | 3 9 | 4 23 |
| mard | 6 | s Jean P.-L. | 4 35 | 7 19 | 28 | 3 40 | 5 40 |
| merc | 7 | s Stanislas. | 4 33 | 7 20 | | 4 15 | 6 58 |
| jeudi | 8 | ASCENSION. | 4 32 | 7 22 | 1 | 4 57 | 8 13 |
| vend | 9 | s Grégoire. | 4 30 | 7 23 | 2 | 5 46 | 9 23 |
| sam. | 10 | ste Solange. | 4 29 | 7 25 | 3 | 6 44 | 10 24 |
| DIM. | 11 | s Mamert. | 4 27 | 7 26 | 4 | 7 50 | 11 15 |
| lundi | 12 | s Achille. | 4 26 | 7 28 | 5 | 9 0 | 11 57 |
| mard | 13 | s Servais. | 4 24 | 7 29 | 6 | 10 11 | — — |
| merc | 14 | s Boniface. | 4 23 | 7 30 | 7 | 11 22 | 0 matin. 32 |
| jeudi | 15 | se Denise. | 4 22 | 7 32 | 8 | 0 soir. 31 | 1 2 |
| vend | 16 | s Honoré. | 4 20 | 7 33 | 9 | 1 38 | 1 28 |
| sam. | 17 | s Pascal. | 4 19 | 7 34 | 10 | 2 43 | 1 55 |
| DIM. | 18 | PENTECÔTE. | 4 18 | 7 36 | 11 | 3 47 | 2 20 |
| lundi | 19 | FÉRIÉ. | 4 16 | 7 37 | 12 | 4 50 | 2 46 |
| mard | 20 | s Bernardin. | 4 15 | 7 38 | 13 | 5 52 | 3 13 |
| merc | 21 | s Hospice. | 4 14 | 7 39 | 14 | 6 52 | 3 44 |
| jeudi | 22 | s Emile. | 4 13 | 7 41 | 15 | 7 48 | 4 19 |
| vend | 23 | s Didier. | 4 12 | 7 42 | 16 | 8 40 | 4 58 |
| sam. | 24 | s. Donatien. | 4 11 | 7 43 | 17 | 9 27 | 5 43 |
| DIM. | 25 | TRINITÉ. | 4 10 | 7 44 | 18 | 10 9 | 6 34 |
| lundi | 26 | s Ph. de N. | 4 9 | 7 45 | 19 | 10 46 | 7 29 |
| mard | 27 | s Hildebert. | 4 8 | 7 46 | 20 | 11 19 | 8 28 |
| merc | 28 | s Germain. | 4 7 | 7 48 | 21 | 11 48 | 9 30 |
| jeudi | 29 | FÊTE-DIEU. | 4 6 | 7 49 | 22 | — — | 10 34 |
| vend | 30 | s Ferdinand. | 4 5 | 7 50 | 23 | 0 mat. 15 | 11 soir. 40 |
| sam. | 31 | ste Pétronille. | 4 4 | 7 51 | 24 | 0 41 | 0 49 |

**FOIRES du Département.**

1. Chablis, Cruzy, Saints, Neuvy-Sautour, Thorigny, Champignelles.
3. Perreuse, Andryes, Charny, Avallon, Toucy.
4. Champlost, Chéroy, Mailly-l-Ch., Chablis
5. Montréal, Auxerre (marché aux best.).
6. Bléneau, Neuilly, Courson, St-Léger.
7. Noyers.
8. Dannemoine, Arces.
9. Châtel-Cens., St-Sauveur La Ferté-Loup., Tanlay, Chassy.
10. Appoigny, Joigny.
12. Sennevoy-l-Bas, Auxerre, St-Florentin.
13. Tonnerre.
15. Vézelay, Cerisiers.
16. Perreux, Vermenton.
17. Chastellux-s-Cure, Seignelay, Ligny-le-Châtel.
18. Egriselles-le-Bocage.
19. Taingy, Chailley, Champignelles, L'Isle-s-Serein, Sens, Villeneu.-l-Guyard.
20. Quarré-l-T, Aillant, Ravières, St-Julien-du-Sault.
22. Malicorne.
23. Arthonnay.
25. Sergines, Lainsecq.
26. St-Germain-des-Ch., Grandchamp.
28. Foissy-lès-Vézelay.
29. Ancy-le-Franc.
30. Brienon, Tonnerre.

N. L. le 7, à 10 h. 54 m. du soir. | P. L, le 22, à 10 h. 55 m. du mat.
P. Q. le 14, à 1 h. 49 m. du soir. | D. Q. le 30, à midi 10.

# JUIN.

**Les jours croissent pendant ce mois de 14 minutes.**

| Jours de la semaine | Jrs du mois. | FÊTES. | Lever du soleil. h | m | Coucher du soleil. h | m | Jrs de la lune. | Lever de la lune. h | m | Coucher de la lune. h | m |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| DIM. | 1 | s Fortuné. | 4 | 4 | 7 | 52 | 25 | 1 matin | 8 | 2 soir | 0 |
| lundi | 2 | s Pothin. | 4 | 3 | 7 | 53 | 26 | 1 | 27 | 3 | 13 |
| mard | 3 | ste Clotilde. | 4 | 2 | 7 | 54 | 27 | 2 | 9 | 4 | 29 |
| merc | 4 | s Optat. | 4 | 2 | 7 | 55 | 28 | 2 | 46 | 5 | 46 |
| jeudi | 5 | ste Valérie. | 4 | 1 | 7 | 56 | 29 | 3 | 31 | 6 | 59 |
| vend | 6 | F. du S.-C. | 4 | 0 | 7 | 57 | | 4 | 25 | 8 | 6 |
| sam. | 7 | s Lié. | 4 | 0 | 7 | 57 | 1 | 5 | 28 | 9 | 4 |
| DIM. | 8 | s Médard. | 4 | 0 | 7 | 58 | 2 | 6 | 35 | 9 | 52 |
| lundi | 9 | s Félicien. | 3 | 59 | 7 | 59 | 3 | 7 | 51 | 10 | 31 |
| mard | 10 | s Landry. | 3 | 59 | 7 | 59 | 4 | 9 | 5 | 11 | 4 |
| merc | 11 | s Barnabé. | 3 | 58 | 8 | 0 | 5 | 10 | 17 | 11 | 33 |
| jeudi | 12 | s. Guy. | 3 | 58 | 8 | 0 | 6 | 11 | 27 | — | — |
| vend | 13 | s Ant. de P. | 3 | 58 | 8 | 1 | 7 | 0 soir | 34 | 0 matin | 0 |
| sam. | 14 | s Basile. | 3 | 58 | 8 | 2 | 8 | 1 | 39 | 0 | 25 |
| DIM. | 15 | s Modeste. | 3 | 58 | 8 | 2 | 9 | 2 | 43 | 0 | 51 |
| lundi | 16 | s Cyr. | 3 | 58 | 8 | 3 | 10 | 3 | 45 | 1 | 18 |
| mard | 17 | s Avit. | 3 | 58 | 8 | 3 | 11 | 4 | 45 | 1 | 47 |
| merc | 18 | s Florentin. | 3 | 58 | 8 | 4 | 12 | 5 | 42 | 2 | 20 |
| jeudi | 19 | s Gervais. | 3 | 58 | 8 | 4 | 13 | 6 | 30 | 2 | 58 |
| vend | 20 | s Silvère. | 3 | 58 | 8 | 4 | 14 | 7 | 25 | 3 | 41 |
| sam. | 21 | s Raoul. | 3 | 58 | 8 | 5 | 15 | 8 | 9 | 4 | 29 |
| DIM. | 22 | s Alban, | 3 | 58 | 8 | 5 | 16 | 8 | 47 | 5 | 23 |
| lundi | 23 | s Félix. | 3 | 59 | 8 | 5 | 17 | 9 | 21 | 6 | 21 |
| mard | 24 | s Jean-Bapt. | 3 | 59 | 8 | 5 | 18 | 9 | 51 | 7 | 22 |
| merc | 25 | s Prosper. | 3 | 59 | 8 | 5 | 19 | 10 | 19 | 8 | 25 |
| jeudi | 26 | s David. | 3 | 59 | 8 | 5 | 20 | 10 | 46 | 9 | 30 |
| vend | 27 | s Crescent. | 4 | 0 | 8 | 5 | 21 | 11 | 12 | 10 | 37 |
| sam. | 28 | s Fabien. | 4 | 0 | 8 | 5 | 22 | 11 soir | 39 | 11 | 45 |
| DIM. | 29 | s Pierre et s P. | 4 | 1 | 8 | 5 | 23 | — | — | 0 soir | 55 |
| lundi | 30 | ste Emilienne. | 4 | 1 | 8 | 5 | 24 | 0 | 8 | 2 | 8 |

**FOIRES du Département.**

1. Pontigny, Rogny, St-Fargeau, Villeneuve-s-Yonne.
2. Chastellux-s-Cure, Neuvy-Sautour, Auxerre, (marché aux bestiaux).
3. Sainpuits.
4. Cussy-l-F., Cudot, Pourrain
5. Champcevrais, St-Léger, Champignelles, St-Valérien
6. Treigny, Noyers (fête), Villen.-s-Yon. (foire franc.)
7. Mélisey, Avallon, Toucy.
8. Bussy-en-Othe, Noyers, Sougères.
9. Courgenay, St-Florentin.
10. Coulanges-s-Yonne.
11. Coulanges-l-V., Montréal, Prunoy.
12. Quarré-les-Tombes.
14. Joigny.
15. Thury, Vézelay.
16. Appoigny, Perreux.
17. Lainsecq, Mailly-la Ville, Cravant.
19. Leugny.
20. Dixmont, Lavau, Rogny.
21. St-Cyr, Ligny-le-Châtel.
22. St-Florentin, St-Sauveur.
23. La Celle-St-Cyr.
24. St-Sauveur (fête patronale et louée de domestiques).
25. Fleury, Joux-l-V., St-Martin-d'Ordon, Vilen.-l'Arc.
26. Ancy-le-Franc.
27. Brienon, Tonnerre.
28. Chéroy, Courson, Charny.
29. Chevannes, Etais.
30. Toucy, St-Bris, Guillon.

N. L. le 6, à 6 h. 20 m. du mat. | P. L. le 21, à 2 h. 26 m. du matin.
P. Q. le 13, à minuit 3. | D. Q. le 28, à 10 h. 1 m. du soir.

# JUILLET.

Les jours décroissent pendant ce mois de 56 minutes.

| Jours de la semaine | Jrs du mois. | FÊTES. | Lever du soleil. h | m | Coucher du soleil. h | m | Jrs de la lune. | Lever de la lune. h | m | Coucher de la lune. h | m |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| mard | 1 | s Martial. | 4 | 2 | 8 | 5 | 25 | 0 matin | 41 | 3 soir | 22 |
| merc | 2 | Visitation ste V. | 4 | 2 | 8 | 4 | 26 | 1 | 21 | 4 | 35 |
| jeudi | 3 | s Anatole. | 4 | 3 | 8 | 4 | 27 | 2 | 9 | 5 | 45 |
| vend | 4 | ste Berthe. | 4 | 4 | 8 | 4 | 28 | 3 | 6 | 6 | 47 |
| sam. | 5 | s Zoé. | 4 | 4 | 8 | 3 | | 4 | 12 | 7 | 40 |
| Dim. | 6 | s Dominique. | 4 | 5 | 8 | 3 | 1 | 5 | 25 | 8 | 25 |
| lundi | 7 | ste Aubierge. | 4 | 6 | 8 | 2 | 2 | 6 | 41 | 9 | 2 |
| mard | 8 | s Procope. | 4 | 7 | 8 | 2 | 3 | 7 | 56 | 9 | 34 |
| merc | 9 | s Cyrille. | 4 | 8 | 8 | 1 | 4 | 9 | 9 | 10 | 2 |
| jeudi | 10 | ste Félicité. | 4 | 9 | 8 | 1 | 5 | 10 | 19 | 10 | 29 |
| vend | 11 | Tr. s Benoit. | 4 | 9 | 8 | 0 | 6 | 11 | 27 | 10 | 55 |
| sam. | 12 | s Gualbert, ab | 4 | 10 | 7 | 59 | 7 | 0 soir | 32 | 11 | 22 |
| Dim. | 13 | s Eugène. | 4 | 11 | 7 | 59 | 8 | 1 | 35 | 11 | 50 |
| lundi | 14 | *Fête nation.* | 4 | 12 | 7 | 58 | 9 | 2 | 36 | — | — |
| mard | 15 | s Henri. | 4 | 13 | 7 | 57 | 10 | 3 | 35 | 0 matin | 22 |
| merc | 16 | s Eustache. | 4 | 14 | 7 | 56 | 11 | 4 | 30 | 0 | 58 |
| jeudi | 17 | s Alexis. | 4 | 15 | 7 | 55 | 12 | 5 | 21 | 1 | 39 |
| vend | 18 | s Clair. | 4 | 16 | 7 | 54 | 13 | 6 | 7 | 2 | 25 |
| sam. | 19 | s Vincent de P. | 4 | 18 | 7 | 54 | 14 | 6 | 48 | 3 | 17 |
| Dim. | 20 | ste Marguerite | 4 | 19 | 7 | 53 | 15 | 7 | 24 | 4 | 14 |
| lundi | 21 | s Victor | 4 | 20 | 7 | 52 | 16 | 7 | 56 | 5 | 14 |
| mard | 22 | ste Marie-Mad | 4 | 21 | 7 | 51 | 17 | 8 | 25 | 6 | 17 |
| merc | 23 | s Apollinaire | 4 | 22 | 7 | 49 | 18 | 8 | 52 | 7 | 22 |
| jeudi | 24 | ste Christine. | 4 | 23 | 7 | 48 | 19 | 9 | 18 | 8 | 28 |
| vend | 25 | s Jacques, ap. | 4 | 24 | 7 | 47 | 20 | 9 | 44 | 9 | 36 |
| sam. | 26 | ste Anne. | 4 | 26 | 7 | 46 | 21 | 10 | 12 | 10 | 45 |
| Dim. | 27 | s Pantaléon. | 4 | 27 | 7 | 45 | 22 | 10 | 43 | 11 | 55 |
| lundi | 28 | Tr. s Marcel. | 4 | 28 | 7 | 43 | 23 | 11 | 19 | 1 soir | 7 |
| mard | 29 | ste Marthe, v. | 4 | 30 | 7 | 42 | 24 | — | — | 2 | 18 |
| merc | 30 | s Abdon. | 4 | 31 | 7 | 41 | 25 | 0 mat. | 2 | 3 | 27 |
| jeudi | 31 | s Germain, év. | 4 | 32 | 7 | 39 | 26 | 0 | 53 | 4 | 31 |

**FOIRES du Département.**

1. Aillant.
2. Seignelay.
3. Quarré-l-T., Champignelles, l'Isle-sur-Serein.
4. Mailly-le-Château.
5. Lainsecq, Avallon, Toucy.
6. Vermenton, Ravières
7. Auxerre (marché aux best.), Sépeaux.
8. Noyers.
9. Egriselles-le-Bocage.
10. Chevillon, Bléneau.
11. Villiers-St-Benoît (2 jours).
12. Montréal, Villeneuve-l-Genêts, Joigny.
13. Collan.
14. Saint-Florentin.
16. Perreux.
17. Chastellux.
18. Treigny.
22. Auxerre.
23. Neuvy-Sautour, Vézelay.
25. Armeau, Saint-Fargeau, Brienon, Tonnerre.
26. Châtel-Censoir.
30. Migé.

N. L. le 5, à 1 h. 08 m. du soir. | P. L. le 20, à 4 h. 54 m. du soir.
P. Q. le 12, à midi 56 m. | D. Q. le 28, à 5 h. 24 m. du matin.

# AOUT.

Les jours décroissent pendant ce mois de 1 heure 54 minutes.

| Jours de la semaine | Jrs du mois. | FÊTES. | Lever du soleil. h m | Coucher du soleil. h m | Jrs de la lune. | Lever de la lune. h m | Coucher de la lune. h m |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| vend | 1 | s Pierre. | 4 34 | 7 38 | 27 | 1 53 matin | 5 27 soir |
| sam. | 2 | ste Lydie. | 4 35 | 7 36 | 28 | 3 1 | 6 15 |
| DIM. | 3 | s Etienne. | 4 36 | 7 35 | | 4 14 | 6 56 |
| lundi | 4 | s Dominique. | 4 37 | 7 33 | 1 | 5 30 | 7 31 |
| mard | 5 | s Yon. | 4 39 | 7 32 | 2 | 6 45 | 8 2 |
| merc | 6 | Trans. de N. S. | 4 40 | 7 30 | 3 | 7 58 | 8 30 |
| jeudi | 7 | s Gaëtan. | 4 42 | 7 29 | 4 | 9 8 | 8 57 |
| vend | 8 | s Justin. | 4 43 | 7 27 | 5 | 10 16 | 9 24 |
| sam. | 9 | s Amour. | 4 45 | 7 26 | 6 | 11 21 | 9 52 |
| DIM. | 10 | s Laurent, m. | 4 46 | 7 24 | 7 | 0 24 soir | 10 23 |
| lundi | 11 | ste Suzanne. | 4 47 | 7 22 | 8 | 1 25 | 10 58 |
| mard | 12 | ste Claire, v. | 4 48 | 7 20 | 9 | 2 21 | 11 37 |
| merc | 13 | s Hippolyte, m. | 4 50 | 7 19 | 10 | 3 14 | — — |
| jeudi | 14 | s Eusèbe. | 4 51 | 7 17 | 11 | 4 2 | 0 21 matin |
| vend | 15 | ASSOMPTION | 4 52 | 7 15 | 12 | 4 45 | 1 10 |
| sam. | 16 | s Roch. | 4 54 | 7 14 | 13 | 5 23 | 2 5 |
| DIM. | 17 | s Mammès. | 4 55 | 7 12 | 14 | 5 57 | 3 4 |
| lundi | 18 | ste Hélène. | 4 57 | 7 10 | 15 | 6 28 | 4 7 |
| mard | 19 | s Louis, év. | 4 58 | 7 8 | 16 | 6 56 | 5 12 |
| merc | 20 | s Bernard, d. | 5 0 | 7 6 | 17 | 7 23 | 6 18 |
| jeudi | 21 | ste Jeanne. | 5 1 | 7 4 | 18 | 7 49 | 7 26 |
| vend | 22 | s Symphorien | 5 2 | 7 2 | 19 | 8 17 | 8 35 |
| sam | 23 | s Sidonie. | 5 4 | 7 1 | 20 | 8 48 | 9 46 |
| DIM. | 24 | s Barthélemy | 5 5 | 6 59 | 21 | 9 22 | 10 57 |
| lundi | 25 | s Louis, roi | 5 7 | 6 57 | 22 | 10 1 | 0 8 soir |
| mard | 26 | s Privat. | 5 8 | 6 55 | 23 | 10 48 | 1 16 |
| merc | 27 | s Césaire. | 5 10 | 6 53 | 24 | 11 43 | 2 20 |
| jeudi | 28 | s Augustin, év. | 5 11 | 6 51 | 25 | — — | 3 18 |
| vend | 29 | Décoll. s J.-B. | 5 12 | 6 49 | 26 | 0 46 matin | 4 8 |
| sam. | 30 | s Fiacre. | 5 14 | 6 47 | 27 | 1 55 | 4 51 |
| DIM. | 31 | s Ovide. | 5 15 | 6 45 | 28 | 3 8 | 5 27 |

**FOIRES du Département.**

1. Noyers.
2. Avallon, Toucy.
4. Auxerre (marché aux best.)
5. Saint-Léger.
7. Cruzy, Champignelles.
9. Joigny.
10. Joigny, Vermenton.
11. Saint-Florentin.
12. St-Martin-d-Ch., Prunoy.
13. Lainsecq, Quarré-l-Tomb.
16. Courson, Neuilly, Seignelay, Perreux, Ravières, Cheny, Pont-s-Yon., Villeneuve-s-Y., Ligny-le-Ch.
17. Arcy-sur-Cure.
18. Vézelay, Vincelles.
20. Sougères-en-Puisaye (Pesselières).
21. Chastellux.
22. Rogny.
23. St-Germain-des-Ch.
24. Magny, Neuvy-S., Perreuse
25. Leugny, Maligny, Châtel-Cens., St-Julien-d-Sault, Villeneuve-la-Guyard.
26. Lavau, Montréal.
28. Vinneuf, Tanlay, l'Isle-s-S.
29. Chéroy, Tonnerre.
30. Domecy-s-Cure, Mailly-le-Château, La Ferté-Loup., Venizy, Champlost, Appoigny, Charny, Coulanges-l-Vineuse.
31. Cussy-les-Forges, Taingy.

N. L. le 3, à 8 h. 26 m. du soir. | P. L. le 19, à 6 h. 13 m. du mat.
P. Q. le 11, à 4 h. 33 m. du mat. | D. Q. le 26, à 11 h. 14 m. du mat.

# SEPTEMBRE.

Les jours décroissent pendant ce mois de 1 heure 42 minutes.

| Jours de la semaine | Jrs du mois. | FÊTES. | Lever du soleil. h m | Coucher du soleil. h m | Jrs de la lune. | Lever de la lune. h m | Coucher de la lune. h m |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| lundi | 1 | ss Leu, Gilles. | 5 17 | 6 43 | 29 | 4 22 (matin.) | 6 0 (soir.) |
| mard | 2 | s Lazare. | 5 18 | 6 41 | | 5 35 | 6 29 |
| merc | 3 | s Grégoire, p. | 5 19 | 6 39 | 1 | 6 47 | 6 57 |
| jeudi | 4 | ste Rosalie. | 5 21 | 6 37 | 2 | 7 57 | 7 24 |
| vend | 5 | s Bertin. | 5 22 | 6 34 | 3 | 9 4 | 7 53 |
| sam. | 6 | s Eleuthère. | 5 24 | 6 32 | 4 | 10 9 | 8 23 |
| DIM. | 7 | s Cloud, pr. | 5 25 | 6 30 | 5 | 11 11 | 8 57 |
| lundi | 8 | Nativité de la V. | 5 26 | 6 28 | 6 | 0 10 (soir.) | 9 34 |
| mard | 9 | s Omer. | 5 28 | 6 26 | 7 | 1 5 | 10 6 |
| merc | 10 | ste Pulchérie. | 5 29 | 6 24 | 8 | 1 55 | 11 3 |
| jeudi | 11 | s Hyacinthe. | 5 31 | 6 22 | 9 | 2 39 | 11 55 |
| vend | 12 | s Raphael. | 5 32 | 6 20 | 10 | 3 19 | — — |
| sam | 13 | s Maurille. | 5 34 | 6 18 | 11 | 3 55 | 0 52 (matin.) |
| DIM. | 14 | Ex. de la. ste C. | 5 35 | 6 16 | 12 | 4 27 | 1 53 |
| lundi | 15 | s Nicomède. | 5 36 | 6 13 | 13 | 4 56 | 2 57 |
| mard | 16 | s Cyprien. | 5 38 | 6 11 | 14 | 5 24 | 4 3 |
| merc | 17 | s Corneille. | 5 39 | 6 9 | 15 | 5 52 | 5 11 |
| jeudi | 18 | s Jean-Chrys. | 5 41 | 6 7 | 16 | 6 20 | 6 21 |
| vend | 19 | s Janvier. | 5 42 | 6 5 | 17 | 6 50 | 7 33 |
| sam. | 20 | s Eustache. | 5 44 | 6 3 | 18 | 7 24 | × 45 |
| DIM. | 21 | s Mathieu. | 5 45 | 6 1 | 19 | 8 2 | 9 58 |
| lundi | 22 | s Maurice. | 5 46 | 5 59 | 20 | 8 47 | 11 8 |
| mard | 23 | ste Thècle. | 5 48 | 5 57 | 21 | 9 40 | 0 14 (soir.) |
| merc | 24 | s Andoche. | 5 49 | 5 54 | 22 | 10 39 | 1 13 |
| jeudi | 25 | s Firmin. | 5 51 | 5 52 | 23 | 11 45 | 2 5 |
| vend | 26 | ste Justine. | 5 52 | 5 50 | 24 | — — | 2 49 |
| sam. | 27 | ss Côme et D. | 5 54 | 5 48 | 25 | 0 55 (matin.) | 3 26 |
| DIM. | 28 | s Venceslas. | 5 55 | 5 46 | 26 | 2 7 | 3 59 |
| lundi | 29 | s Michel. | 5 56 | 5 44 | 27 | 3 18 | 4 29 |
| mard | 30 | s Jérôme, pr. | 5 58 | 5 42 | 28 | 4 29 | 4 57 |

**FOIRES du Département.**

1. St-Sauveur, St-Père, Sens, Auxerre.
2. Aillant.
3. Sergines, Cravant, Cudot, Pourrain.
4. Champignelles, St-Valérien
5. St-Léger, Vermenton
6. Lainsecq, Montréal, Avallon, Toucy.
7. Coulanges-s-Y., Cruzy-le-Ch., Quarré-les-Tombes.
8. Bussy-en-Othe, Rugny, St-Florentin.
9. Les Ormes, Piffonds.
10. St-Cyr, Mailly-l-Ville
11. Chailley.
12. Thorigny, Ravières.
13. Joigny.
14. Vézelay, Joigny.
15. La Ferté-Loupière (foire franche), Joux-la-Ville.
16. Perreux.
17. Sennevoy-le-Bas, Trucy.
18. Dannemoine.
19. Arthonnay.
21. St-Fargeau, St-Mart.-d'Or., Andryes, Sens, Noyers.
22. Guerchy, Foissy.
25. Perreuse, Ancy-le-Franc.
26. Villefranche, Thury, Brienon, Tonnerre.
27. Chastellux, St-Martin-s.-Ouan., Villeneuve-l'Arch.
29. Saints, Guillon, Neuvy-Saut., St-Germain-d-Ch.
30. Domecy-sur-Cure.

N. L. le 2, à 5 h. 28 m. du mat. | P. L. le 17, à 6 h. 33 m. du soir.
P. Q. le 9, à 10 h. 24 m. du soir. | D. Q. le 24, à 4 h. 41 m. du soir.

# OCTOBRE.

Les jours décroissent pendant ce mois de 1 heure 44 minutes.

| Jours de la semaine | Jrs du mois. | FÊTES. | Lever du soleil. h m | Coucher du soleil. h m | Jrs de la lune. | Lever de la lune. h m | Coucher de la lune. h m |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| merc | 1 | s Rémi, p. | 6 0 | 5 40 | | 5 38 matin. | 3 25 soir. |
| jeudi | 2 | s Léger. | 6 1 | 5 37 | 1 | 6 46 | 5 53 |
| vend | 3 | s Cyprien. | 6 2 | 5 35 | 2 | 7 53 | 6 22 |
| sam. | 4 | s Franç. d'Ass. | 6 4 | 5 33 | 3 | 8 57 | 6 55 |
| DIM. | 5 | ste Aure. | 6 5 | 5 31 | 4 | 9 57 | 7 31 |
| lundi | 6 | s Bruno. | 6 7 | 5 29 | 5 | 10 54 | 8 11 |
| mard | 7 | s Serge. | 6 8 | 5 27 | 6 | 11 46 | 8 56 |
| merc | 8 | ste Brigitte | 6 10 | 5 25 | 7 | 0 33 soir. | 9 46 |
| jeudi | 9 | s Denis, év. | 6 11 | 5 23 | 8 | 1 15 | 10 41 |
| vend | 10 | s Florentin. | 6 13 | 5 21 | 9 | 1 52 | 11 39 |
| sam | 11 | s Paulin. | 6 14 | 5 19 | 10 | 2 25 | — — |
| DIM. | 12 | s Wilfrid. | 6 16 | 5 17 | 11 | 2 55 | 0 41 matin. |
| lundi | 13 | s Gomer. | 6 17 | 5 15 | 12 | 3 23 | 1 45 |
| mard | 14 | s Théophile. | 6 19 | 5 13 | 13 | 3 51 | 2 52 |
| merc | 15 | s Caliste. | 6 20 | 5 11 | 14 | 4 19 | 4 1 |
| jeudi | 16 | s Lucien. | 6 22 | 5 9 | 15 | 4 48 | 5 12 |
| vend | 17 | s Ambroise. | 6 23 | 5 7 | 16 | 5 21 | 6 26 |
| sam. | 18 | s Luc, évang. | 6 25 | 5 5 | 17 | 5 59 | 7 40 |
| DIM. | 19 | s Savinien. | 6 26 | 5 3 | 18 | 6 42 | 8 54 |
| lundi | 20 | ste Cléopâtre. | 6 28 | 5 1 | 19 | 7 34 | 10 4 |
| mard | 21 | ste Ursule. | 6 29 | 4 59 | 20 | 8 33 | 11 7 |
| merc | 22 | s Mellon, év. | 6 31 | 4 57 | 21 | 9 38 | 0 2 |
| jeudi | 23 | s Gratien. | 6 33 | 4 56 | 22 | 10 47 | 0 49 matin. |
| vend | 24 | s Magloire. | 6 34 | 4 54 | 23 | 11 58 | 1 28 |
| sam. | 25 | s Crépin. | 6 36 | 4 52 | 24 | — — | 2 2 |
| DIM. | 26 | s Évariste. | 6 37 | 4 50 | 25 | 1 8 matin. | 2 32 |
| lundi | 27 | s Frumence. | 6 39 | 4 48 | 26 | 2 18 | 3 0 |
| mard | 28 | s Simon. | 6 41 | 4 46 | 27 | 3 26 | 3 27 |
| merc | 29 | s Faron. | 6 42 | 4 44 | 28 | 4 33 | 3 54 |
| jeudi | 30 | s Lucain. | 6 44 | 4 43 | 29 | 5 39 | 4 23 |
| vend | 31 | s Quentin, V. J. | 6 45 | 4 41 | | 6 44 | 4 54 |

**FOIRES du Département.**

1. Joigny, La Celle.
2. Champignelles.
3. Prunoy, Montréal.
4. Mailly-Ch., Avallon, Toucy.
5. Quarré-les-T., Villeneuve-les-Genêts.
6. Auxerre (marché aux best.), Flogny.
8. Egriselles-le-Bocage.
9. Druyes, l'Isle-sur-Serein.
10. Ouanne, St-Germain-d-Ch.
11. Lavau, Joigny.
12. Villiers-St-Benoît.
13. Grandchamp.
14. Egléuy.
15. Appoigny, Sementron.
16. Perreux, St-Bris, Cerisiers
17. Etais.
18. Vézelay, Bléneau, Prunoy, Ligny-l-Ch.
19. Seignelay, St-Julien, Chéroy
20. Chastellux, Châtel-Cens., Mézilles, Bazarnes.
21. Leugny.
23. Champcevrais.
24. Diges.
25. Lainsecq, Quarré-l-Tomb.
26. Cravant, St-Privé.
27. Treigny.
28. Bussy-en-Othe, Charny, Ravières, St-Cyr-l-Colons.
29. St-Florentin, Rogny.
30. Rogny, Ancy-le-Fr.
31. Chablis, St-Sauveur, Vermenton, Brienon, Tonnerre.

N. L. le 1, à 5 h. 18 m. du soir. | P. L. le 17, à 6 h. 10 m. du matin.
P. Q. le 9, à 5 h. 30 m. du soir. | D. Q. le 25, à 11 h. 07 m. du soir.
N. L. le 31, à 8 h. 23 m. du matin.

# NOVEMBRE.

Les jours décroissent pendant ce mois de 1 heure 20 minutes.

| Jours de la semaine | Jrs du mois. | FÊTES. | Lever du soleil. | Coucher du soleil. | Jrs de la lune. | Lever de la lune. | Coucher de la lune. | FOIRES du Département. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | h m | h m | | h m | h m | |
| sam. | 1 | Toussaint. | 6 47 | 4 40 | 1 | 7 46 matin. | 5 28 soir. | 1. Pontigny, Neuvy, Avallon, Toucy. |
| Dim. | 2 | *Les Morts.* | 6 49 | 4 38 | 2 | 8 44 | 6 6 | 2. Villen.-s-Y., Neuilly. |
| lundi | 3 | s Marcel. | 6 50 | 4 36 | 3 | 9 38 | 6 50 | 3. Sergines, Auxerre (marché aux best.), Noyers. |
| mard | 4 | s Charles Bor. | 6 52 | 4 35 | 4 | 10 28 | 7 38 | 4. Courson, Aillant. |
| merc | 5 | s Zacharie. | 6 53 | 4 33 | 5 | 11 11 | 8 31 | |
| jeudi | 6 | s Léonard, er. | 6 55 | 4 32 | 6 | 11 50 | 9 27 | 6. Champignelles, l'Isle-sur-Serein, St Fargeau. |
| vend | 7 | s Ernest. | 6 57 | 4 30 | 7 | 0 24 soir. | 10 26 | |
| sam. | 8 | stes Reliques. | 6 58 | 4 28 | 8 | 0 54 | 11 28 | 8. Saint-Léger-Vauban, Joigny. |
| Dim. | 9 | s Mathurin. | 7 0 | 4 27 | 9 | 1 22 | — — | 9. Coulanges-s-Yonne. |
| lundi | 10 | s Léon. | 7 2 | 4 26 | 10 | 1 50 | 0 32 matin. | 10. Cussy-les-Forges. |
| mard | 11 | s Martin, év. | 7 3 | 4 24 | 11 | 2 17 | 1 39 | 11. Auxerre. |
| merc | 12 | s René. | 7 5 | 4 23 | 12 | 2 45 | 2 48 | 12. Arces, St-Martin-d-Champs, Sépeaux. |
| jeudi | 13 | s Brice, év. | 7 6 | 4 22 | 13 | 3 16 | 4 0 | 13. Lainsecq. |
| vend | 14 | s Maclou. | 7 8 | 4 21 | 14 | 3 51 | 5 14 | 14. Arcy-sur-Cure. |
| sam. | 15 | s Eugène. | 7 9 | 4 19 | 15 | 4 32 | 6 29 | 15. Vézelay, Ligny-le-Châtel. |
| Dim. | 16 | s Edme, arch. | 7 11 | 4 18 | 16 | 5 21 | 7 43 | 16. Perreux, Pont-sur-Yonne. |
| lundi | 17 | s Agnan, év. | 7 13 | 4 17 | 17 | 6 19 | 8 52 | 17. Sens (bestiaux). |
| mard | 18 | s Maxime. | 7 14 | 4 16 | 18 | 7 24 | 9 53 | 18. Sougères. |
| merc | 19 | ste Elisabeth de H. | 7 16 | 4 15 | 19 | 8 34 | 10 45 | 19. Leugny. |
| jeudi | 20 | s Edmond. | 7 17 | 4 13 | 20 | 9 47 | 11 28 | |
| vend | 21 | Présentation. | 7 19 | 4 12 | 21 | 10 59 | 0 5 soir. | |
| sam. | 22 | ste Cécile, v. | 7 20 | 4 11 | 22 | — — | 0 36 | 22. Magny. |
| Dim. | 23 | s Clément, p. | 7 22 | 4 11 | 23 | 0 9 matin. | 1 5 | 23. Champlost, Vermenton. |
| lundi | 24 | ste Flora. | 7 23 | 4 10 | 24 | 1 18 | 1 32 | |
| mard | 25 | ste Catherine | 7 25 | 4 9 | 25 | 2 25 | 1 58 | 25. Coulanges-l-Vineuse, Brienon, Perreuse, La Ferté-Loupière. |
| merc | 26 | ste Geneviève. | 7 26 | 4 8 | 26 | 3 31 | 2 26 | 26. Quarré-les-Tombes. |
| jeudi | 27 | s Séverin. | 7 27 | 4 7 | 27 | 4 35 | 2 55 | 27. Saint-Florentin. |
| vend | 28 | s Sosthène. | 7 29 | 4 7 | 28 | 5 37 | 3 28 | 28. Tonnerre. |
| sam. | 29 | s Saturnin. | 7 30 | 4 6 | 29 | 6 36 | 4 5 | 29. Chastellux. |
| Dim. | 30 | Avent. | 7 32 | 4 5 | | 7 32 | 4 46 | 30. Lavau, Maligny, Ouanne. |

P. Q. le 8, à midi 40 m. | D. Q. le 22, à 7 h. 56 m. du mat.
P. L. le 15, à 5 h. 16 m. du soir. | N. L. le 30, à 2 h. 14 m. du mat.

# DÉCEMBRE.

Les jours décroissent de 23 minutes le matin et croissent de 6 minutes le soir.

| Jours de la semaine | Jrs du mois. | FÊTES. | Lever du soleil. h | m | Coucher du soleil. h | m | Jrs de la lune. | Lever de la lune. h | m | Coucher de la lune. h | m |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| lundi | 1 | s Eloi. | 7 | 33 | 4 | 4 | 1 | 8 matin. | 23 | 5 soir. | 32 |
| mard | 2 | se Aurélie. | 7 | 35 | 4 | 4 | 2 | 9 | 9 | 6 | 23 |
| merc | 3 | s Attale. | 7 | 36 | 4 | 3 | 3 | 9 | 50 | 7 | 18 |
| jeudi | 4 | ste Barbe. | 7 | 37 | 4 | 3 | 4 | 10 | 25 | 8 | 16 |
| vend | 5 | s Sabbas, abbé | 7 | 38 | 4 | 3 | 5 | 10 | 57 | 9 | 17 |
| sam. | 6 | s Nicolas, év. | 7 | 39 | 4 | 2 | 6 | 11 | 25 | 10 | 19 |
| DIM | 7 | s Ambroise. | 7 | 40 | 4 | 2 | 7 | 11 | 52 | 11 | 22 |
| lund | 8 | *Imm. Concept.* | 7 | 41 | 4 | 2 | 8 | 0 soir. | 8 | — | — |
| mar. | 9 | ste Gorgonie. | 7 | 43 | 4 | 2 | 9 | 0 | 44 | 0 matin. | 28 |
| mer. | 10 | ste Julie. | 7 | 44 | 4 | 1 | 10 | 1 | 12 | 1 | 36 |
| jeudi | 11 | s Daniel. | 7 | 45 | 4 | 1 | 11 | 1 | 44 | 2 | 47 |
| vend | 12 | ste Constance. | 7 | 46 | 4 | 1 | 12 | 2 | 21 | 4 | 0 |
| sam. | 13 | ste Luce, v. | 7 | 47 | 4 | 1 | 13 | 3 | 5 | 5 | 15 |
| DIM. | 14 | s Nicaise. | 7 | 47 | 4 | 1 | 14 | 3 | 58 | 6 | 27 |
| lundi | 15 | s Mesmin. | 7 | 48 | 4 | 1 | 15 | 5 | 1 | 7 | 34 |
| mard | 16 | ste Adélaïde. | 7 | 49 | 4 | 2 | 16 | 6 | 11 | 8 | 33 |
| merc | 17 | s Olympe. | 7 | 50 | 4 | 2 | 17 | 7 | 26 | 9 | 22 |
| jeudi | 18 | s Gratien. | 7 | 51 | 4 | 2 | 18 | 8 | 41 | 10 mat. | 3 |
| vend | 19 | s Timothée. | 7 | 51 | 4 | 2 | 19 | 9 | 55 | 10 | 38 |
| sam | 20 | ste Philogone. | 7 | 52 | 4 | 3 | 20 | 11 | 7 | 11 | 9 |
| DIM. | 21 | s Thomas, ap. | 7 | 52 | 4 | 3 | 21 | — | — | 11 | 37 |
| lundi | 22 | s Honorat. | 7 | 53 | 4 | 4 | 22 | 0 soir. | 16 | 0 | 4 |
| mar | 23 | ste Victoire, v | 7 | 54 | 4 | 4 | 23 | 1 | 23 | 0 | 31 |
| merc | 24 | ste Delphine. | 7 | 54 | 4 | 5 | 24 | 2 | 27 | 0 | 59 |
| jeudi | 25 | NOEL. | 7 | 54 | 4 | 5 | 25 | 3 | 30 | 1 | 30 |
| vend | 26 | s Etienne, 1er m | 7 | 55 | 4 | 6 | 26 | 4 | 30 | 2 | 5 |
| sam. | 27 | s Jean, ap. év. | 7 | 55 | 4 | 7 | 27 | 5 | 27 | 2 | 45 |
| DIM. | 28 | ss Innocents | 7 | 55 | 4 | 7 | 28 | 6 | 20 | 3 | 29 |
| lundi | 29 | s Trophime. | 7 | 56 | 4 | 8 | | 7 | 7 | 4 | 18 |
| mard | 30 | s Colombe. | 7 | 56 | 4 | 9 | 1 | 7 | 50 | 5 | 12 |
| merc | 31 | s Sylvestre, p. | 7 | 56 | 4 | 10 | 2 | 8 | 27 | 6 | 9 |

**FOIRES du Département.**

1. Fleury, St-Bris, Montréal, Foissy-l-Vézelay, Villen.-l'Arch., Cruzy, Auxerre (marché aux best.), Villeneuve-la-Guyard.
3. Joux-la-Ville.
4. Mailly-le-Chât., Cheny, Champignelles, Cerisiers.
5. Villeneuve-s-Yonne, (foire franche).
6. Migé, St-Sauveur, Châtel-Cens.. Guillon, Rugny, Noyers, Avallon, Toucy.
8. Dixmont, St-Florentin
10. Egriselles-l-Bocage.
11. L'Isle-sur-Serein.
12. Taingy.
13. Vézelay, Joigny.
14. Villeneuve-s-Yonne.
15. St-Germain-des-Ch., Grandchamp.
16. Cravant, Perreux, Ravières
18. Seignelay.
19. Lainsecq.
20. St Cyr, Ligny-le-Châtel.
21. Saint-Fargeau, Seignelay, St-Martin-d'Ordon.
22. Vermenton.
23. Quarré-les-Tombes.
25. Ancy-le-Franc
26. Chailley, St-Julien-d-Sault (foire fr.), Brienon, Tonnerre
28. Leugny, Prunoy.
29. Chastellux, Arthonnay.
30. Courson.
31. Chablis, Tanlay, Neuvy-Sautour, St-Sauveur.

P. Q. le 8, à 6 h. 36 m. du mat. | D. Q. le 21, à 8 h. 9 m. du soir.
P. L. le 15, à 3 h. 57 m. du mat. | N. L. le 29 à 9 h. 34 m. du soir.

# AGENDA MUNICIPAL

## JANVIER.

Dans les premiers jours, publication des rôles des contributions directes.

Le 1er Dimanche, séance des conseils de fabriques. (Décret du 30 déc. 1809).

Dans le mois qui suit la publication des rôles de prestations pour les chemins vicinaux, les contribuables doivent déclarer au maire s'ils entendent s'acquitter en nature, faute de quoi ils seront obligés de payer en argent (Loi du 21 mai 1836).

### *Première dixaine.*

Le maire reçoit du receveur municipal et vise le bordereau détaillé présentant la situation de la caisse municipale à la fin du trimestre précédent.

Délivrance du mandat de traitement des employés communaux.

Présentation du répertoire des actes administratifs au receveur de l'enregistrement. Lois des 22 frimaire an VII, et 15 mai 1818).

Envoi par le Maire, au receveur de l'enregistrement, de la notice des décès arrivés dans la commune pendant le dernier trimestre. (Loi du 22 frimaire an VII).

Délivrance des certificats de vie des enfants trouvés et abandonnés.

Envoi par le maire, au préfet et aux sous-préfets, des actes de décès survenus pendant le trimestre précédent parmi les membres de la Légion d'honneur, les décorés de la médaille militaire et les pensionnaires de l'Etat.

Révision des listes électorales.

Envoi par le percepteur à la sous-préfecture de la liste en double des prestataires qui ont opté pour le travail en nature. Envoi du relevé sommaire de l'emploi des prestations soit en argent, soit en nature, définitif pour l'année précédente et provisoire pour l'année courante.

### *Première quinzaine.*

Dépôt à la mairie des listes électorales révisées ; publication par voie d'affiches de ce dépôt.

Envoi au sous-préfet des listes et des certificats constatant le dépôt et la publication.

Expiration du délai fixé pour la déclaration à faire par les possesseurs de chiens.

Les administrations des établissements de bienfaisance envoient au préfet les états trimestriels de la population des hospices et du nombre des indigents secourus (Inst. 8 fév. 1823).

Recensement, par les maires, des jeunes gens qui ont accompli leur vingtième année dans le courant de l'année précédente. (Loi 21 mars 1832).

Envoi au sous-préfet de l'un des doubles du tableau de recensement dressé par le maire. Publication et affiches dans la commune du tableau de recensement.

### *Dans le mois.*

Du 15 au 31 janvier, les maires et les répartiteurs, assistés du percepteur des contributions directes, rédigent un état-matrice des personnes imposables pour les chiens.

Le 20 janvier, publication de la loi prescrivant l'échenillage.

Les maires rédigent des tables alphabétiques pour chacun des registres des actes de l'état civil de l'année précédente, puis ils envoient un double des registres au greffe du tribunal, avec le registre de publications de mariage, et déposent l'autre double aux archives de la mairie. (C. civ. 43). Ils doivent y joindre le relevé du mouvement de la population de leur commune pendant l'année précédente.

Les maires des chefs-lieux de canton déposent au greffe un double du registre des engagements volontaires pendant l'année expirée; l'autre double est déposé aux archives de la mairie. (Loi du 21 mars 1832). Ils envoient à l'intendant militaire un état nominatif des engagements volontaires qu'ils ont reçus pendant l'année précédente.

Les greffiers des tribunaux de police envoient aux receveurs de l'enregistrement

l'extrait des jugements de police rendus dans le trimestre précédent (Ordonnance du 30 décembre 1823), et portant condamnation à l'amende seulement.

Les greffiers des tribunaux de police correctionnelle et de simple police envoient au Préfet les extraits des jugements rendus pendant le sémestre précédent. (*Idem.*)

Enlèvement des neiges et glaces.

Confection du tableau des mercuriales. — Chaque quinzaine, il doit être envoyé un de ces états au préfet. — MM. les maires doivent aussi, chaque mois, réunir et annoter tous les documents propres à éclairer la commission de statistique permanente.

Réunion et conservation en volumes des cahiers du Bulletin des lois et des divers recueils administratifs appartenant à la commune.

Convocation individuelle pour la session de février; l'époque en est fixée par le Préfet.

Envoi au sous-préfet des tableaux du mouvement de la population pendant l'année précédente.

Envoi au sous-préfet de la délibération relative à la nomination des commissaires répartiteurs.

Le maire annote sur le tableau de recensement les décisions du conseil de révision insérées dans la liste d'émargement, concernant les jeunes gens de la classe dernière, puis il affiche cette même liste.

Arrêté prescrivant l'élagage et le recépage des arbres et des haies.

Envoi de l'état certifié de vaccine pour l'année écoulée.

Publication d'un avis faisant connaître le jour fixé par le Préfet pour la vérification des poids et mesures.

Le maire visite les prisons qui existent dans sa commune. Cette visite se renouvelle tous les mois au moins une fois.

Le facteur rural est tenu de prendre, au moins deux fois par an, en présence du maire, l'empreinte du timbre qui est fixé à demeure dans la boîte aux lettres de chaque commune.

---

## FÉVRIER.

### *Première quinzaine.*

Première session ordinaire des conseils municipaux. (Loi du 5 avril 1884).

Dans les huit premiers jours, rapport du maire au sous-préfet sur le service administratif et la surveillance des prisons, s'il en existe dans la ville.

Le maire doit recevoir du receveur municipal le bordereau récapitulatif des recettes et des dépenses effectuées pendant le mois expiré. Cet envoi se renouvelle dans les dix premiers jours de chaque mois pour celui qui vient de finir.

Dans cette quinzaine doit se faire l'échenillage des arbres, conformément à la loi du 26 ventôse an IV.

Du 1er au 15 février, le percepteur adresse au directeur des contributions les états matrices, pour servir de base à la confection des rôles.

### *Dans le mois.*

Les maires publient l'arrêté de clôture de la chasse, dès qu'il leur est parvenu.

Les percepteurs remettent au receveur des finances :

1° Les états, en double expédition, des cotes irrécouvrables et les états des restes à recouvrer sur les contributions directes et sur les frais de poursuites de l'année qui vient de s'écouler ;

2° Les comptes de gestion des recettes et dépenses municipales de l'année précédente, pour être vérifiés.

Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales

Arrêté prescrivant l'élagage des arbres et haies vives et le curage des fossés qui bordent les chemins vicinaux. Il est utile que cet arrêté ne soit pas pris à une date postérieure.

Avant le 28, les percepteurs déposent aux archives de la préfecture les rôles et les états de frais de poursuites qui ont plus de trois ans.

Envoi par le maire au préfet ou sous-préfet des résultats des travaux de la session trimestrielle.

Les maires prescrivent les mesures convenables dans l'intérêt des mœurs et de la sûreté publique pendant les divertissements du carnaval.

Visite générale des fours et cheminées. Cette opération doit être faite avec le plus grand soin.

Dernier délai pour le payement de la taxe d'affouage de l'année précédente, préalablement à la remise, par le receveur municipal, de la liste des habitants en retard de se libérer.

---

## MARS.

Envoi par le receveur municipal au maire du bordereau récapitulatif des recettes et des dépenses pour le mois précédent.

Le 15, clôture de l'ordonnancement des dépenses de l'exercice 1900, pour les communes et les établissements de bienfaisance (Ordonnance du 24 janvier 1843).

Le 31, clôture du payement des dépenses de l'exercice 1901, pour les communes et les établissements de bienfaisance (Ordonnance du 24 janvier 1843).

Le maire dresse son compte administratif. Le percepteur, de concert avec le maire, établit l'état des restes à recouvrer et des restes à payer, qui doivent figurer à la première section des recettes et des dépenses du budget supplémentaire de l'exercice courant.

### *Pendant le mois.*

Trois mois après la publication des rôles, les percepteurs remettent au receveur des finances les états des cotes indûment imposées aux rôles de l'exercice courant.

Echenillage. Les maires visitent le territoire et font procéder d'office à l'échenillage aux dépens de ceux qui l'ont négligé (Loi ventôse an VII), et prescrivent les mesures nécessaires pour favoriser, s'il y a lieu, l'écoulement des grandes eaux.

Les percepteurs déposent aux sous-préfectures les rôles de 1901.

Le 31, clôture définitive des listes électorales et envoi à la préfecture des tableaux de rectification.

Remise au garde champêtre et aux divers agents salariés de la commune, de leur mandat de traitement pour le trimestre écoulé.

Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

Le tableau des vaccinations pratiquées dans la commune pendant l'année dernière est envoyé à la préfecture.

Publication de l'époque du travail des prestations.

Envoi par les maires au sous-préfet des mercuriales relatives aux fourrages, et des propositions du conseil municipal pour le choix des commissaires-répartiteurs.

Les créanciers du département sont prévenus que c'est le 31 mars qu'expire le délai d'ordonnancement des dépenses de l'exercice 1901 et que celui des payements expire au 30 avril.

---

## AVRIL.

Le dimanche de la Quasimodo, session annuelle des conseils de fabrique. Les réunions ont lieu à l'issue de la messe ou des vêpres, dans l'église ou dans un lieu attenant à l'église, ou dans le presbytère. Renouvellement triennal des conseils de fabrique (Décret du 30 décembre 1809, art. VII). Nomination du président et du secrétaire du conseil (Idem, IX). Règlement des comptes de gestion de 1901, budget de 1902 Envoi de ces documents à la mairie et à l'archevêché.

Terme de toute demande en décharges, réductions, remises et modérations sur les contributions directes.

Envoi au maire, par le receveur municipal, du bordereau trimestriel de la situation de la caisse.

### *Première dizaine.*

Présentation du répertoire des actes administratifs au receveur de l'enregistrement.

Envoi au receveur de l'enregistrement de la notice des décès survenus pendant le trimestre précédent.

Délivrance des certificats de vie des enfants trouvés ou abandonnés. (Instruction du 8 février 1823).

Envoi à la préfecture et dans les mairies, par les receveurs, d'un exemplaire du

compte administratif du maire et de l'état des restes à recouvrer et des restes à payer de l'exercice clos. Ce dernier document est dressé de concert entre le receveur et le maire.

Envoi, sur papier libre, par le maire au préfet et aux sous-préfets, des actes des décès survenus parmi les membres de la Légion d'honneur pendant le dernier trimestre.

Les commissions administratives des établissements de bienfaisance doivent se réunir dans les premiers jours d'avril dans une session annuelle qui a pour objet, en ce qui concerne les hospices et bureaux de bienfaisance :

1° L'examen du compte d'ordre et d'administration rendu par l'ordonnateur des dépenses pour l'exercice précédent, clos le 31 mars de cette année.

2° L'examen du compte en deniers rendu par le receveur de l'établissement pour le même exercice.

3° La formation du budget de l'année prochaine.

### *Deuxième dizaine.*

Convocation des conseils municipaux pour la session de mai.

Remise par le percepteur du compte de gestion de 1901.

Avant le 15, appréciation par le maire ou par l'agent voyer des dépenses à faire sur les chemins vicinaux de la commune. L'agent-voyer remet le tarif de conversion des prestations en tâches au maire, qui doit le communiquer au conseil.

### *Troisième dizaine.*

Préparation du budget de 1903 et des chapitres additionnels au budget de 1902.

Avis de l'époque du travail des mutations.

### *Pendant le mois.*

Les greffiers des tribunaux de police envoient aux receveurs de l'enregistrement l'extrait des jugements rendus pendant le trimestre précédent et prononçant des amendes, pour qu'ils en fassent le recouvrement. (Ordonnance du 30 décembre 1823).

Réunions du printemps des comités de vaccine. (Arrêté du préfet du 23 oct. 1824).

Etat trimestriel du mouvement de la population des hospices et des indigents secourus par les bureaux de bienfaisance.

Envoi à la mairie du travail des commissions hospitalières et de bienfaisance pendans la session de ce mois

Les bacs et bateaux de passage existant dans la commune sont visités par le maire, de concert avec l'ingénieur des ponts-et-chaussées

Nomination de cinq commissaires-répartiteurs dans chaque commune.

Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

---

## MAI.

Ouverture de la session de mai, aux époques déterminées par M. le préfet. La session dure six semaines. — Règlement du compte de gestion du percepteur pour 1901 Audition du compte administratif de l'exercice 1901 Règlement des chapitres additionnels au budget de 1902. Exposé du budget de 1903 Examens, par les conseils municipaux, des comptes et budgets des hospices et bureaux de bienfaisance, et, s'il y a lieu, des fabriques. — Formation du budget de 1903. Fixation de la taxe affouagère et des autres taxes communales ou de police. Vote des prestations et des centimes pour les chemins. Vote de centimes pour l'instruction primaire — Vote d'impôts pour les dépenses ordinaires ou extraordinaires de 1903, etc.

Le maire renvoie au conseil de fabrique un double des budgets de l'établissement religieux pour 1903 et des comptes de 1901, ainsi que les pièces à l'appui de ces comptes. Le conseil de fabrique les adresse à l'archevêque.

Envoi au préfet et aux sous-préfets des budgets et de toutes les pièces qui s'y rattachent ainsi que des votes d'impôts, faute de quoi il ne sera pas donné suite à ceux-ci.

Les percepteurs reprennent leurs comptes de gestion qu'ils avaient déposés à la mairie.

Publication du règlement pour les mesures à prendre contre les chiens errants.

Le receveur municipal adresse au maire l'état récapitulatif sommaire de ses opérations pendant le mois écoulé.

*Pendant le mois.*

Tournées des contrôleurs des contributions directes pour les mutations.
Les maires doivent avoir soin d'en publier l'avis, sitôt qu'il leur est parvenu.
Les maires des communes rurales dressent l'état des individus à vacciner.
Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

---

## JUIN.

*Première quinzaine.*

La récapitulation sommaire des opérations financières du mois écoulé est remise au maire par le receveur municipal.

Les maires des communes et les administrateurs des établissements propriétaires de bois, doivent envoyer aux préfets les propositions de coupes extraordinaires. Si cet envoi n'est pas fait avant le 15 juin, la proposition et le décret qui peut en être la suite, sont reculés d'une année.

Prendre toutes les mesures de sûreté pour qu'il n'arrive point d'accidents aux baigneurs.

Surveiller la récolte des foins et prendre aussi à cet effet toutes les mesures de police jugées nécessaires.

*Dans le mois.*

Les receveurs municipaux envoient à la préfecture leur compte de gestion et les pièces à l'appui.

Rédaction, par MM. les maires, de la liste des affouages.

Les maires font connaître au préfet le nombre des feuilles de papier présumées nécessaires pour les registres de l'état civil de l'année suivante.

Les maires doivent prendre les arrêtés nécessaires pour que les habitants fassent arroser le devant de leurs maisons, et pour que les chiens soient muselés ou tenus en laisse pendant la durée des grandes chaleurs. Autres mesures de salubrité et de sûreté, quand elles seront jugées nécessaires.

Remise des mandats de traitement aux agents salariés de la commune.

Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

Dans les localités importantes, et lorsqu'il y a lieu, le maire fait procéder dans ce mois et dans les mois suivants à l'arrosement des rues et des places publiques.

Publication du règlement concernant les baigneurs en pleine rivière.

---

## JUILLET.

Le premier dimanche, session trimestrielle des conseils de fabrique (Décret du 30 décembre 1809).

Ordonnancement des traitements des employés communaux pour le trimestre écoulé.

*Première dizaine.*

Les receveurs des communes et des hospices dressent l'état trimestriel de situation de caisse. Ils doivent en remettre une copie aux maires ou aux ordonnateurs.

Envoi au receveur de l'enregistrement de la notice des décès pendant le trimestre.

Visa du répertoire des actes soumis à l'enregistrement.

Envoi sur papier libre, par le maire, au préfet et aux sous préfets, des actes des décès survenus parmi les membres de la Légion d'honneur et les décorés de la médaille militaire pendant le dernier trimestre.

*Pendant le mois.*

Les maires envoient aux sous-préfets les certificats de vie des enfants trouvés et abandonnés placés dans leur commune, et l'extrait des jugements de police portant peine d'emprisonnement et rendus dans le trimestre précédent.

Les greffiers des tribunaux de police envoient aux receveurs de l'enregistrement l'état trimestriel des jugements rendus en matière de police municipale, et portant condamnation à des amendes.

Les greffiers des tribunaux de police correctionnelle et de simple police envoient au préfet l'extrait des jugements rendus pendant le semestre précédent.

Les jeunes gens qui veulent entrer à l'école normale primaire, doivent se faire inscrire au secrétariat de l'inspection, aux époques déterminées par l'arrêté du préfet.

Envoi du rapport sur l'état des récoltes.

Convocation, par lettres individuelles, des membres du conseil municipal pour la session d'août, dès que l'époque en est fixée par le préfet.

Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

Prise, par les facteurs ruraux, de l'empreinte du timbre qui est fixé à demeure dans la boîte aux lettres de chaque commune Le maire doit être présent à cette opération.

Publication de la liste des habitants ayant droit à l'affouage.

---

## AOUT.

### *Première quinzaine.*

Session trimestrielle et légale des conseils municipaux.

Les crédits restant à voter pour 1902 doivent l'être dans cette session.

Approbation de la liste d'affouage et examen des réclamations

Remise au maire, par le receveur municipal, de la récapitulation mensuelle.

### *Pendant le mois.*

Dépôt à la mairie de l'état nominatif de tous les contribuables, habitants assujettis à la patente. Cet état, où doivent être consignées toutes les réclamations faites pendant les 10 jours de son dépôt, doit, à l'expiration de ce délai, être renvoyé au contrôleur.

Publication de l'arrêté du préfet fixant l'ouverture de la chasse et des prescriptions locales. Les maires doivent prendre, de leur côté, et faire exécuter, sur leur territoire respectif, toutes mesures propres à assurer la sécurité publique et la conservation des récoltes sur pied.

Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

Envoi à la sous-préfecture de la liste des affouagistes.

---

## SEPTEMBRE.

### *Première quinzaine.*

Le bordereau mensuel de la situation de la caisse est remis au maire par le percepteur.

Avant le 10, le maire reçoit de la préfecture les procès-verbaux d'estimation des coupes affouagères de l'exercice.

### *Pendant le mois.*

Ban de vendanges. Les maires, après avoir consulté les prud'hommes, prennent un arrêté pour fixer l'ouverture soit facultative, soit obligatoire, des vendanges.

Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

Remise au garde champêtre et aux autres agents salariés de la commune, de leur mandat de traitement pendant le trimestre.

Soumettre à l'approbation du sous-préfet le projet d'adjudication de la coupe affouagère.

Fixer par un arrêté le jour où commencera le grappillage.

Les maires rappelleront que le concours d'admission à l'école d'agriculture ouvre le 1er octobre, et que les demandes d'inscription doivent être adressées à la préfecture avant le 15 septembre.

Avant le 30, les observations des conseils municipaux et des commissions administratives sur l'estimation de la coupe affouagère doivent parvenir à la préfecture.

---

## OCTOBRE.

L'état trimestriel des recouvrements du percepteur est visé et l'encaisse constaté par le maire du chef-lieu de perception.

Le premier dimanche, session trimestrielle des conseils de fabrique. (Décret du 30 décembre 1809).

### *Première dizaine.*

Le bordereau trimestriel de la situation de la caisse est remis par le receveur municipal au maire. Ordonnancement des traitements des employés communaux.

Le répertoire des actes soumis à l'enregistrement est présenté au visa du receveur.

Envoi sur papier libre, par le maire, au préfet et aux sous-préfets, des actes de décès survenus parmi les membres de la Légion d'honneur et les décorés de la médaille militaire pendant le trimestre.

Délivrance des certificats de vie des enfants assistés.

### *Pendant le mois.*

Du 1er octobre de chaque année au 15 janvier de l'année suivante, les possesseurs de chiens devront faire à la mairie une déclaration indiquant le nombre de chiens et les usages auxquels ils sont destinés, en se conformant aux distinctions établies en l'article premier du décret.

Convocation des conseils municipaux pour la session de novembre.

Les maires adjugent, s'ils ne l'ont déjà fait, l'entreprise de l'exploitation de la coupe affouagère, et envoient à l'inspecteur des forêts copie du procès-verbal d'adjudication.

Les greffiers des tribunaux de simple police envoient aux receveurs de l'enregistrement l'état des jugements rendus pendant le trimestre précédent, et portant condamnation à l'amende.

La notice des décès survenus pendant le trimestre est envoyée par les maires aux receveurs de l'enregistrement.

Les percepteurs envoient aux préfets le compte des impressions fournies aux communes et au trésorier-payeur général leurs demandes d'imprimés pour l'année suivante.

Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

Le maire se prépare pour prendre part aux travaux de la commission, qui, sur la convocation des juges de paix, doit se réunir au chef-lieu de canton, dans la première huitaine du mois de novembre.

---

## NOVEMBRE.

### *Pendant le mois.*

Le maire reçoit du percepteur la récapitulation sommaire des opérations financières effectuées pendant le mois d'octobre.

Le 1er, terme de rigueur pour l'envoi au sous-préfet ou au préfet des propositions de travaux à faire aux édifices diocésains, et portant demandes de secours à l'Etat. (Inst. min. du 10 juin 1853).

Session trimestrielle et légale des conseils municipaux. Cette session étant la dernière de l'année, c'est l'occasion de jeter un coup d'œil en arrière et de songer à régulariser les parties du service communal dont on aurait pu s'occuper précédemment.

Vote sur la vente ou la distribution des coupes ordinaires des bois communaux de l'exercice suivant et sur la fixation du vingtième revenant au trésor sur le produit des coupes de bois délivrées en affouage.

Réunion d'automne des comités de vaccine.

Les maires procèdent au renouvellement des baux qui sont près d'expirer. Ils doivent faire viser les actes de vente ou de location par le receveur de l'enregistrement, dans les vingt jours de l'approbation préfectorale.

Les percepteurs procèdent au recouvrement des rôles d'affouage qui leur ont été envoyés approuvés. Ils font parvenir des avertissements individuels à toutes les personnes inscrites sur les rôles, et, lorsque le délai de recouvrement est expiré, ils remettent au maire un état général des contribuables qui ont payé la taxe.

Les états de situation des caisses d'épargne doivent être envoyés au préfet, au plus tard, dans la première dizaine de novembre.

Visite générale des fours et cheminées pour s'assurer que le ramonage a été effectué et que toutes les précautions ont été prises pour éviter les incendies.

Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales.

Publication des rôles de prestation en nature pour les chemins vicinaux. Le maire certifie cette publication sur le rôle même.

Adjudication de l'entreprise de la coupe affouagère, dernier délai.

Avant le 30, envoi à la sous-préfecture des demandes de secours sur les fonds de l'Etat, formées en faveur des établissements de bienfaisance.

---

## DÉCEMBRE.

Dans la première dizaine la situation mensuelle de la caisse municipale est remise au maire.

Le 31, clôture des registres de l'état civil (Code civil, 43), et des engagements volontaires reçus par les maires des chefs-lieux de cantons.

Clôture, par le maire du chef-lieu de la perception, des livres des percepteurs et des receveurs municipaux pour l'année qui finit. Procès verbal en triple de cette opération. Vérification par le même maire de la caisse du percepteur.

### *Pendant le mois.*

Les percepteurs préparent les registres nécessaires pour l'année qui va commencer, et les font coter et parapher par le maire du chef-lieu de la perception.

Les maires préparent la révision des listes des électeurs communaux.

Présentation des candidats pour la nomination des commissaires répartiteurs.

Les maires signalent les changements qui surviennent dans la liste des vétérinaires brevetés.

Les maires des communes où se tiennent des marchés publics, assistés d'une commission spéciale, font procéder au pesage des grains de la dernière récolte amenés aux derniers marchés de ce mois, pour déterminer le poids légal de l'hectolitre de chacun d'eux, et ils en dressent procès-verbal.

Convocations des électeurs appelés à nommer les juges des tribunaux de commerce.

Expiration du mois de délai accordé aux contribuables pour opter entre le payement en nature ou en argent de leur cote de prestation. Communication au receveur municipal du registre des déclarations des contribuables. Avis aux contribuables qu'ils ont jusqu'au premier mars pour réclamer contre leurs cotisations. Enlèvement, s'il y a lieu, des glaces et des neiges.

Avant le 31, les maires sont tenus de faire les quêtes au profit de la caisse des incendiés, et d'en assurer le versement avant cette époque entre les mains du trésorier-payeur général ou des receveurs particuliers d'arrondissement.

Envoi au préfet, chaque quinzaine, du tableau des mercuriales

---

# DEUXIÈME PARTIE.

# DOCUMENTS GÉNÉRAUX.

## CHAPITRE PREMIER.

### PUISSANCES EUROPÉENNES.

FRANCE. — M. Emile Loubet, Président de la République, élu pour 7 ans le 18 Février 1899.

ALLEMAGNE. — Guillaume II, né le 27 janvier 1859, marié le 27 février 1881 à la princesse Victoria de Sleswig-Holstein, empereur d'Allemagne le 16 juin 1888.

*États d'Allemagne.* — Les Etats secondaires de l'Allemagne se composent de : Le duché d'Anhalt ; le grand duché de Bade ; le duché de Brunswick ; la Hesse grand'ducale ; la principauté de Lichtenstein ; les principautés de Lippe ; le grand duché de Luxembourg et duché du Limbourg ; les grands duchés de Mecklembourg ; le grand duché d'Oldenbourg ; les principautés de Reuss ; les duchés de Saxe ; les principautés de Schwartzbourg ; la principauté de Valdeck et Pyrmont ; et le comté de Waldec et Limbourg.

AUTRICHE. — François-Joseph Ier, Charles, né le 18 août 1830, empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, etc., le 2 décembre 1848, marié le 24 avril 1854, à Elisabeth-Amélie-Eugénie, née le 24 décembre 1837, fille de Maximilien Joseph, duc de Bavière.

BAVIÈRE. — Othon, Guillaume, né le 27 avril 1848, fils de Maximilien II, roi le 13 juin 1886.

BELGIQUE. — Léopold II, Louis-Philippe-Marie-Victor, né le 9 avril 1835, roi le 10 décembre 1865, marié le 22 août 1853, à Marie-Henriette-Anne, nee le 23 août 1836, fille de feu l'archiduc Joseph, palatin de Hongrie.

DANEMARCK. — Christian IX, né le 8 avril 1818, roi le 15 novembre 1863, marié le 26 mai 1842, à Louise-Wilhelmine-Frédérique-Caroline-Auguste-Julie, née le 7 septembre 1817, fille de Guillaume, Landgrave de Hesse-Cassel.

ESPAGNE. - Alphonse XIII, né le 17 mai 1886. roi d'Espagne. — Marie-Christine-Henriette-Désirée-Félicité, Reinière, née le 21 juillet 1858, veuve d'Alphonse XII, décédé le 25 novembre 1885, fille de Charles-Ferdinand, archiduc d'Autriche, régente du royaume pendant la minorité du prince.

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE. — Albert-Edouard, né le 3 novembre 1841. Proclamé, le 25 janvier 1901, roi d'Angleterre et d'Irlande, et empereur des Indes, au palais de Saint-James.

GRÈCE. — Georges Ier, Chrétien-Guillaume-Ferdinand-Adolphe, né le 24 décembre 1845, roi le 30 mars 1863, marié le 27 octobre 1867 à Olga-Constantinowna, née le 3 septembre 1851, fille du grand duc Constantin de Russie.

ITALIE. — Victor-Emmanuel III (Ferdinand-Marie-Janvier], né le 11 novembre 1869, roi d'Italie, succède le 31 juillet 1900 à son père le feu roi Humbert Ier, marié le 24 octobre 1896 à Hélène, princesse de Montenegro, née le 8 janvier 1873.

MONACO (principauté de). — Albert Honoré-Charles, né le 13 novembre 1848, prince de Monaco le 10 septembre 1889, marié le 31 octobre 1889 à Alice, duchesse douairière de Richelieu, née Heine, née le 10 février 1858.

OTTOMAN (Empire). — Sultan Abd-ul-Hamid Khan II, né le 16 chaban 1258 de l'Hégire (22 septembre 1842), empereur le 31 août 1876.

PAYS-BAS. — Wilhelmine Hélène-Pauline-Marie), née à La Haye, le 31 août 1881, reine des Pays-Bas, princesse d'Orange-Nassau.

PORTUGAL. — CARLOS Ier, né le 28 septembre 1863, roi de Portugal et des Algarves le 20 octobre 1889, marié à Amélie d'Orléans, fille du comte de Paris.

RUSSIE. — NICOLAS II, né le 6 mai 1868, empereur de toutes les Russies le 1er novembre 1894 ; marié le 26 novembre de la même année à Alix de Hesse, née le 6 juin 1872, fille du grand-duc Louis IV.

SAINT-SIÈGE. — LÉON XIII, Joachim Pecci, né à Carpinetto le 2 mars 1810, élu pape à Rome le 20 février 1878.

SAXE (Royaume). — ALBERT, né le 23 avril 1828, roi le 27 octobre 1873, marié avec la princesse Caroline Wasa.

SUÈDE et NORVÉGE. — OSCAR II (Frédéric), né le 21 janvier 1829, roi le 18 septembre 1872, marié le 6 juin 1857 à Sophie Wilhelmine, née le 9 juillet 1836, fille de feu Guillaume, duc de Nassau.

SUISSE. — M. BRENNER, président de la Confédération helvétique.

WURTEMBERG. — GUILLAUME II de Wurtemberg, né le 25 février 1848, roi le 6 octobre 1891, marié à Charlotte, princesse de Schaumbourg-Lippe, née le 10 octobre 1864.

---

## AMBASSADEURS ET MINISTRES FRANÇAIS

### RÉSIDANT PRÈS LES PUISSANCES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE. — M. le marquis de Noailles, ambassadeur à Berlin.
AUTRICHE. — M. le marquis de Reverseaux, ambassadeur à Vienne.
BAVIÈRE. — M. le comte d'Aubigny, chargé d'affaires à Munich.
BELGIQUE. — M. Gérard C., envoyé extraord. et ministre plénip., à Bruxelles.
BRÉSIL. — M. Decrais, envoyé extr. et ministre plénip., à Rio-Janeiro.
CHILI. — M. Girard de Rialle, envoyé extr. et ministre plénipotent. à Santiago.
CHINE. — M. Beau, envoyé extraordinaire, à Pékin.
CONFÉDÉRATION ARGENTINE ET PARAGUAY. — Comte Sala, min. plén., à Buenos-Ayres.
DANEMARCK. — M. Jusserand, envoyé extr. et min. plénip., à Copenhague.
ÉGYPTE. — M. Cogordan, ministre plénipotentiaire au Caire.
ESPAGNE. — M. Patenôtre, ambassadeur à Madrid.
ETATS-UNIS (Amérique-septentrionale). — M. Cambon, ambassadeur à Washington.
GRANDE-BRETAGNE et IRLANDE. — M. Paul Cambon, ambassadeur à Londres.
GRÈCE. — M. le comte d'Ormesson, envoyé extraord. et ministre plénip. à Athènes.
HAITI. — M. Wiener, ministre plénipotentiaire à Port-au-Prince
ITALIE. — M. Barrère, ambassadeur à Rome.
JAPON. — M. Harmand, ministre plénipotentiaire, à Tokio.
LUXEMBOURG. — M. Denaud, ministre résident, à Luxembourg.
MAROC. — M. Saint-René Taillandier, ministre plénipotentiaire, à Tanger.
MEXIQUE. — M. Blondel, envoyé extr. et ministre plén., à Mexico.
MONTÉNÉGRO. — M. Souhard, chargé d'affaires à Cettigne.
MONACO. — M. André, consul.
PAYS-BAS. — M. Baylin de Monbel, envoyé extr. et ministre plénip., à La Haye.
PÉROU. — M. Larrouy, envoyé extr. et ministre plén. à Lima.
PERSE. — M. Bourgarel, ministre plénipotentiaire, à Téhéran.
PORTUGAL. — M. Rouvier, envoyé extraord. et ministre plén., à Lisbonne
ROUMANIE. — M Henry, envoyé extr. et ministre plén., à Bucharest
RUSSIE. — M. le comte de Montebello, ambassadeur, à St-Pétersbourg.
SAINT-SIÈGE. — M. Nisard, ambassadeur, à Rome.
SERBIE. — M. le cte de Vauvineux, envoyé extraord. et ministre plénip., à Belgrade.
SUÈDE et NORWÈGE — M. Marchand, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, à Stockolm.
SUISSE. — M. Bihourd, ambassad. près la Confédération helvét., à Berne.
TURQUIE. — M. Constans, ambassadeur à Constantinople.
TUNISIE. — M. Pichon, ministre plénipotentiaire, résident général, à Tunis.
URUGUAY. — M Dubail, ministre plénip. à Montevideo.
VENEZUELLA. — M N..., envoyé extraordinaire.

---

# FRANCE

M. Emile Loubet, Président de la République.

MINISTRES.

MM. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur et des cultes, président du Conseil.
Monis, ministre de la justice, garde des sceaux.
Delcassé, ministre des affaires étrangères.
Jean Dupuy, ministre de l'agriculture.
Caillaux, ministre des finances.
Général André, ministre de la guerre.
De Lanessan, ministre de la marine.
Leygues, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.
Pierre Baudin, ministre des travaux publics.
Millerand, ministre du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes.
Albert Decrais, ministre des colonies.

*Colonies :*

Algérie : M. Jonnard, gouverneur civil. — Martinique : M. Mouttet, gouverneur. — Guadeloupe : M. Merlin, gouverneur. — Guyane : M. François, gouverneur. — Cochinchine : M. de Lamothe, lieutenant gouverneur. — Iles St-Pierre et Miquelon (Amérique) : M. Jullien, gouverneur. — Sénégal : M. Ballay, gouvern. — La Réunion : M. Samary, gouverneur. — Mayotte (Afrique) : M. Pascal, gouverneur. — Etablissements de l'Inde : M. Rodier, gouverneur — Etablissements de l'Océanie : M. Gallet, gouverneur. — Nouvelle-Calédonie : M. Paul Feillet, gouverneur. — Congo français : M. Grodet, gouverneur.

*Gouvernement général de l'Indo-Chine.*

Gouverneur général civil de l'Indo-Chine française : M. Doumer. — Tonkin : M. Fourès, résident supérieur. — Annam : M. Bouloche, résident supérieur — Cambodge : M. Luce, résident supérieur par intérim.

*Pays de protectorats.*

Madagascar : Général Galliéni, résident général.

---

# SÉNAT

*Bureau :*

MM. Fallières, président ; Barbey, Franck-Chauveau, Demôle, Peytral, vice-présidents ; Rambourgt, Bourgeat, Teisserenc de Bort, Francoz, Denoix, Darbot, Victor Leydet, Bodinier, secrétaires ; Dusolier, Cazot, Gayot, questeurs.

*Sénateurs inamovibles :*

*Elus par l'Assemblée nationale :* MM. d'Audiffret-Pasquier. — Bérenger. — gal Billot. — Cazot. — Denormandie. — Gouin. — Luro. — Magnin. — Hervé de Saisy. — Wallon.

*Élus par le Sénat :* MM. Berthelot. — Clamageran. — Deschanel. — de Marcère.

*Sénateurs par Départements :*

*Ain.* — Giguet, Goujon, Pochon.
*Aisne.* — Macherez, Sébline, Malézieux, Leroux.
*Allier.* — Chantemille, Cornil, Bruel.
*Alpes (Basses-).* — Allemand, Fruchier.
*Alpes (Hautes-).* — Grimaud, Vagnat.
*Alpes-Maritimes.* — Borenger, Borriglione.
*Ardèche.* — Pradal, St-Prix, Fougeirol.
*Ardennes.* — Gailly, Coutant, Fagot
*Ariège.* — Frézoul, Delpech.
*Aube.* — Gayot, Rambourg, Rénaudat.
*Aude.* — Gauthier, Mir. N.....
*Aveyron.* — Monsservin, Ouvrier, Fabre.
*Bouches-du-Rhône.* — Leydet, Velten, Peytral, Monier.
*Calvados.* — Turgis, Duchesne-Fournet, Tillaye,
*Cantal.* — Baduel, Charmes Francis.
*Charente.* — Laporte-Bisquet, Martell, Lacombe.
*Charente-Inférieure.* — Combes, Ronvier, Bisseuil, Calvet.

*Cher.* — Peaudecerf, Girault, Pauliat.
*Corrèze.* — de Sal, Labrousse, Delestable.
*Corse.*—deCasabianca, Farinole, Hébrard.
*Côte d'Or.* — Mazeau, Hugot, Piot.
*Cotes-du-Nord.* — Marquis deCarné, Haugoumar des Portes, Ollivier, Le Provost de Launay, N.....
*Creuse.* — Villar, Dufoussat, Renard.
*Dordogne.*--Roger,Pozzi, Dussolier, Denoy
*Doubs.* — Saillard, Rambaud, Bernard.
*Drôme.* — Fayard, Bizarelli, Laurens.
*Eure.* — Millard, Parissot, Thorel.
*Eure-et-Loir.* —Emile Labiche, Vinet, N.
*Finistère.* — Delobau, de Chamaillard, Astor, Pichon, Cavellier de Cuverville.
*Gard.* — Silhol, Bonnefoy-Sibourd, Desmons.
*Garonne (Haute-).* — Camparan, Constans, Ournac, Abeille.
*Gers.* — Destieux-Junca, Aucoin, Laterrade.
*Gironde.* — Trarieux, Monis, Caduc Obissier-Saint-Martin, Raynal.
*Hérault.* — Galtier, Perréal, Deandreis
*Ille-et-Vilaine.* — Saint-Germain, Guérin, Garreau.
*Indre.* — Rathier, Moroux, Forichon.
*Indre-et-Loire.* — Belle, Nioche, Bidault
*Isère.* — Durand-Savoyat, Jouffray, Dubost, Saint-Romme.
*Jura.*— Général Grévy, Lelièvre, Vuillod.
*Landes.* — Latappy, Lourties, Milliès-Lacroix.
*Loir-et-Cher.* — Tassin, Prillieux.
*Loire.* — Reymond, Waldeck-Rousseau, Bourganel, Blanc, Crozet-Fourneron.
*Loire (Haute-).* — Ch. Dupuy, Vissaguet.
*Loire-Inférieure.* — Le Court-Grandmaison, Maillard, général Mercier, Lajaille, du Breuil.
*Loiret.* — Allasseur, Viger.
*Lot.* — Coculat, Pauliac.
*Lot-et-Garonne.*-Giresse,Fallières,Chaumié
*Lozère.* — Roussel, Monestier.
*Maine-et-Loire.* — Comte de Blois, Merlet, de Maillié, Bodinié.
*Manche.* — Labiche,Basire,Briens,Cabart-Danneville.
*Marne.* — Diancourt, Vallé.
*Marne (Haute).* — Danelle-Bernardin, Bizot de Fonteny, Darbot.
*Mayenne.* — Denis, Boissel, Dubois.
*Meurthe-et-Moselle.* — Mézières, Marquis.
*Meuse* — Boulanger. Develle, Buvignier.
*Morbihan* — DeLamarzelle, Riou, Goulaine.
*Nièvre.* — Cte d'Aunay, Petitjean, Beaupin.
*Nord.*— Depreux, Girard, Clayes, Dubois. Gery-Legrand, N... Lecomte, Trystram,
*Oise.* — Cuvinot, Frank-Chauveau, Chovet
*Orne.* — Fleury, Poriquet. Léon Labbé.
*Pas-de-Calais.* — Huguet, N...., Bouillez, Viseur, Ringot.
*Puy-de-Dôme.* — Bataille, Chantagrel, Gomot, Barrière.
*Pyrénées (Basses-).* — Berdoly, Cassou, Haulon.
*Pyrénées (Hautes-).* — J.Dupuis, Pédebidou
*Pyrénées-Orientales.* — Delcros, Vilar.
*Rhin (H.-) (Belfort).*— Gal Japy.
*Rhône.* — Guyot, Bouffier, Ed. Millaud, Gourju, Repiquet.
*Saône (Haute-).* — Bontemps, Outhenin-Chalandre, Gauthier.
*Saône-et-Loire.* — Martin, Demole, Gillot, Guillemaut, Magnien.
*Sarthe.* — Legludic, Cordelet, Leporché.
*Savoie.* — Forest, Gravin, Perrier Ant.
*Savoie (Haute-).* —Francoz, Folliet, Duval.
*Seine.* — De Freycinet, Poirrier, Strauss, Alexandre Lefèvre, Bassinet, Thuillier, Piettre, Expert-Besançon.
*Seine-Inférieure.* — Fortier, Waddington, de Montfort, Gervais.
*Seine-et-Marne.* — Prevet, Thomas, Forgemol de Bostguinard.
*Seine-et-Oise.* — Baron de Courcel, Maret, Bonnefille, Legraud.
*Sèvres (Deux-).* — de Balzan, Jouffrault, Girard.
*Somme.* - Bernot, Froment, Tellier, Raquet.
*Tarn.* - Boularan, Barbey, Savary.
*Tarn-et-Gar.* — Rolland, Bourgeat.
*Var.* — Méric, Sigallas.
*Vaucluse.* — Guérin, Béraud.
*Vendée.* — Le Roux, de Béjarry, Halgan.
*Vienne.* — Couteaux, Thézard, Demarçay.
*Vienne (Haute-).* — Gotteron, Lavertujon, Teisserenc de Bort.
*Vosges.* — Parizot, Brugnot, Poulevoy.
*Yonne.*— Bézine, Collinot, Lordereau.

ALGÉRIE

*Alger*, Gerente. — *Oran*, St-Germain. — *Constantine*, Treille.

COLONIES

*Martinique*, Knight.
*Guadeloupe*, Cicéron.
*Réunion*, Drouhet.
*Inde*, Godin.

---

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

*Bureau :*

MM. Deschanel, présid.; Mesureur, Maurice Faure, G. Cochery, Aynard, vice-présidents; Surcouf, Bompard, Rajon, Brindeau, Massé, De l'Estourbeillon, Rouland, Compayré, secrétaires; Guillemet, Lechevallier, G. Rivet, questeurs.

*Représentants par Départements :*

MM.
AIN. — Baudin, Authier, Herbet, Bizot, Bérard, Allombert.
AISNE. — Morlot, Ermant, Castelin, Hugues, Desjardins, Denécheau, Magnaudié, Fournière.
ALLIER. — Delarue, Gacon, Sauvanet, Ville, Létang, Péronneau.
ALPES (Basses). — Delombre, Sicard, comte de Castellanne, Roux, Hubard.
ALPES (Hautes). — Laurençon, Pavie, Euzière.
ALPES (Maritimes). — Rouvier, Raiberti, Bischoffsheim, Poullan.
ARDÈCHE. — Odilon Barrot, Perrin, Astier, Roche, de Gailhard-Bancel.
ARDENNES. — Hubert, Poulain, Ternaux-Compans, Dunaime, Lassalle.
ARIÈGE. - Delcassé Dumas, Galy-Gasparrou.
AUBE. — Castillard, Thierry-Delanoue' Guyard, Bachimont. Charonnat, Arbouin.
AUDE. — Dujardin-Beaumetz, Théron, Seneseail, Ferroul, Narbonne.
AVEYRON. — Vidal de Saint-Urbain, Fournol, Cibiel, Marnéjouls, Massabuau, Monsservin, Gaffier.
BELFORT. — Viellard.
BOUCHES-DU-RHONE. — Camille Pelletan, Carnaud, Chevillon. Antide Boyer, Perreau, Michel, Cadenas, Thierry.
CALVADOS Baron Gérard, Lebret, Paulmier, de Witt, comte de Saint-Quentin, Laniel, Chenel.
CANTAL. — Cazals, F. Brun, Peschaud, Hugon.
CHARENTE. — Laroche-Joubert, Arnous, Cunéo d'Ornano, Babaud-Lacroze, Mulac, Limouzain.
CHARENTE-INFÉRIEURE. — Chariuyer, Garnier, Pommeraye, amiral Rieunier, Lauraine, Denis, Roy de Loulay.
CHER. — d'Aremberg, Pajot, Lesage, Henri Maret, Breton.
CORRÈZE. - Delmas, Lachaud, Bussière, Boric, Vacher.
CORSE — E. Arène, Astima, Malaspina, Giacobbi, Pozzo di Borgo.
CÔTE-D'OR. — Ricard, Leroy (Arth.), Vaux, Gueneau, Muteau, Debussy.
CÔTES-DU-NORD. — Jacquemin, de Largentaye, Le Troadec, Armez, Riou, de Kerouatz, Derrien, Mando, Philippe.
CREUSE. — Cornudet, Desfarges, Auccouturier, Berton.
DORDOGNE. — De la Batut, Clament, Theulier, Saumande, Pourteyron, Sarrazin, Magne,
DOUBS. — De Moustier, Beauquier, Tramu, Borne, Ordinaire.
DRÔME. — Blanc Louis, Gras, Maurice Faure, Chabert, comte d'Aulan.
EURE. — Fouquet, Isambart, Leroy M., Passy, comte Boury, Loriot.
EURE-ET-LOIR. — Lhopiteau, Bordier, Isambert, Dubois, Deschanel.
FINISTÈRE. — Villiers, abbé Gairaud, comte de Mun, Hémon, Cosmao-Dumenez, de Kerjégu, Isnard, Miossec, Dubuisson, N......
GARD. — Dr Ramel, Doumergue, Devèze, Pascal, Pastre, Fournier.
GARONNE (Haute). — Piou, R. Leygue, Ruau, Leygue, Calvinhac, Cruppi, Caze.
GERS. — Decker-David, Lasies, Delpech-Cantaloup, Délieux, P. de Cassagnac.
GIRONDE. — Constant, Goujon, Chiché, Jourde, Decrais, Laroze, Du Périer de Larsan, Surchamp, Chastenet, Bernard, Cazanvieilh.
HÉRAULT. — Augé, Vigné, Salis, Laferre, Bénézech, Razimbaud.
ILLE-ET-VILAINE. — Bazillon, Porteu, du Halgouet, Le Hérissé, René Brice, Brune, R. Surcouf, Le Gonidec de Traissan.
INDRE. — Balsan, David, de Saint-Martin, Leglos, Dufour.
INDRE-ET-LOIRE. · Leffet, Wilson, Drake, Tiphaine.
ISÈRE. — Rivet, Rajon, Chanoz, Chenavaz. Zévaès, Dufour, Christophle, Meyer.
JURA. — Mollard, Trouillot, Dumont, Cère.
LANDES. — Denis, Léglise, Jumel, Dulau, général Jacquey.
LOIR-ET-CHER. — Gauvin, Ragot, Maymac. H. David.
LOIRE. — Levet, Dorian, Audiffred, Oriol, Morel, Calley, Gay, Claudinon.
LOIRE (Haute). — Devins, Vigouroux, Blanc H., Néron.
LOIRE-INFÉRIEURE. — De La Ferronnays, Ginoux-Defermon. Sibille, Roch, Dubochet, J. Galot, Anthime-Ménard, comte de Montaigu.
LOIRET. — Vazeille, Rabier, Georges Cochery, Darblay, Guingamp.
LOT — Rey, Vival, Lachièze.
LOT-ET-GARONNE. — Dauzon, Leygue Georges, Melliet, Lagasse.
LOZÈRE — Jourdan, marquis de Chambrun, Daudé.
MAINE-ET-LOIRE. — Baron, de la Bourdonnaye, de Grandmaison, Bougère L., Bougère F., Joxé, Lemasson.
MANCHE. — Riotteau, Guérin, Regnault, Legrand, Rauline, Le Moigne.
MARNE. — Léon Bourgeois, Mirman,

Lannes de Montebello, Bertrand, Morillot, Monfeuillart, Peiguot.
Marne (Haute). — Dutailly, Mougeot, Roret.
Mayenne. — Prince de Broglie, comte d'Elva, Renault-Morlière, Heuzé, Deribéré-Desgardes.
Meurthe-et-Moselle. — Brice, Papelier, Chapuis, Fenal, Gervaize, Lebrun.
Meuse. — R. Poincarré, Prud'homme-Havette, Ferrette, Benoit.
Morbihan. — Guyesse, de Rohan, Le Clech, Jacob, Lanjuinais, de l'Estourbeillon, Forest.
Nièvre. — Chandioux, Jaluzot, Goujat, Massé, Thurigny.
Nord. — Dron, Sirot, Defontaine, Eliez, Cardon, Guillain, Cochin, l'abbé Lemire, Plichon, Loyer, Dansette, de Montalembert, Weil-Mallez, Lepez, Bersez, Morcrette-Ledieu, Debève, Barrois, Roges, Delaune, Motte, Pascal.
Oise. — Baudon, Chevallier, Gaillard, Noël, Rendu, Chopinet.
Orne. — De Lévis-Mirepoix, de Mackau, Christophe, Gevelot, Bansard des Bois.
Pas-de-Calais. — Rose, Taillandier, Basly, Lamendin, Fanien, Adam, Dussaussoy, Boudenoot, Ribot, Jonnart, Vallée.
Puy-de-Dôme. — Farjon, Chambige, Guyot-Dessaigne, Bony-Cisternes, Clementel, Laville, Chamerlat.
Pyrénées (Basses). — Legrand, Harriague-Saint Martin, Pradet, Barthou, Clédou, cte de Gontaut-Biron, Iriart d'Etcheparre.
Pyrénées (Hautes-). — Alicot, E. Blanc, Dasque, Achille Fould.
Pyrénées-Orientales. — Pams, Rolland, Bourrat, Escanyé.
Rhône. — Bonard, Fleury-Ravarin, Aynard, Genet, Chabert, de Lanessan, Gourd, Florent, Krauss, Colliard, Palix.
Saône (Haute-). — Couyba, de Salignac, Colle, Fachard.
Saône-et-Loire. — Schneider, Sarrien, Dubief, Périer, Chaussier, Chavet, Mathey, Simyan.
Sarthe. — D'Estournelles, Rubillard, Galpin, Cavaignac, Caillaux.
Savoie. — Proust, Chambon, Empereur, Canet, Jouart.
Savoie (Haute-). — Mercier, Berthet, Chautemps, David
Seine. — Mesureur, Chassaing, Viviani, Denys Cochin, Binder, Georges Berry, G. Berger, Groussier, Henri Brisson, Lockroy, Millerand, Paschal Grousset, Paulin Méry, Humbert, Chauvière, E. Roche, Sembat, Rouanet, Clovis Hugues, Renou, Dejeante, Vaillant, Goussot, Walter, Pierre Richard, Baulard, Coutant, Muzet, Puech, Charles-Gras, Berthelot, Prache, Lerolle, Levraut, Bernard, Girou, Dubois, Beauregard, Millevoye, R. Rompart, Holtz, Ch. Bos, Laloge, Stanislas Ferrand, Gervais, Allemane.
Seine-Infér. — Breton, Brindeau, Ricard L., Goujon, Lechevallier, Quesnel, Rouland, Rispal, Suchetet, Bouctot, de Pomereu, Quilbeuf.
Seine-et-Marne. — Delbet, Ouvré, Balandreau, Derveloy, Menier, Chauvin.
Seine-et-Oise. — Argeliès, Amodru, Lebaudy, Berteaux, Gauthier, Périllier, Cornudet, Aimond, Haussmann, Caraman.
Sèvres (Deux). — Savary de Beauregard. Disleau, Gentil, marquis de Maussabré, baron de la Chevrelière.
Somme. — Fiquet, Saint-Charles, Trannoy, François, Gellé, Goache, Cauvin, Olive, Klotz.
Tarn. — Baron Reille, baron Amédée Reille, Compayré, Andrieu, de Solages, Gouzy.
Tarn-et-Garonne. — Lasserre, Chabrié, Prax-Paris.
Var. — Rousse, Martin, Allard, Ferrero.
Vaucluse. — Pourquery de Boisserin, Abel-Bernard, Delestrac, Paul Faure.
Vendée. — Guillemet, Deshayes, P. Bourgeois, Baudry d'Asson, Lespinay, Gautret.
Vienne. — Duvau, Girardin, Corderoy. Dupuytrem, Pain, Ridouard.
Vienne (Haute-). — Labussière, Codet, Gabiat, Tourgnol, Boutard.
Vosges. — Krantz, Boucher, Mougin, comte d'Alsace, Méline, Charles Ferry, Kelsch.
Yonne. — Bienvenu Martin, Merlou, Albert Gallot, Loup, Cornet, Villejean.
Algérie. — *Alger*, Drumont, Marchal. — *Constantine*, Morinaud, Thomson. — *Oran*, Etienne. F Faure.

*Colonies.*

Martinique, Duquesnay, D. Guibert. — La Guadeloupe, Gerville-Réache, Légitimus. — La Réunion, Brunet, de Maby. - Inde française, Henrique-Duluc — La Guyane, Ursleur. — Sénégal, d'Agoult. — Cochinchine, Le Myre de Villers.

## CONSEIL D'ETAT.

*Sous la présidence du Ministre de la Justice.*

*Vice-Président* : M. G. Coulon. — *Présidents de sections* : MM. Berger, A. Picard, Tétreau, général Mojon, P. Dislère.

*Conseillers en service ordinaire.* — MM Camille Sée, Chante-Grellet, Caselles, Cotelle, Marguerie, Bailly, Jacquin, Roussel, Saisset-Schneider, Mayniel, Herbette, Gervais de Rouville, Bouffet, Lagarde, Hébrard de Villeneuve, Demagny, Louis Legrand, Camille Lyon, Sainsère, Vel-Durand, Colson, Abel Flourens, Blanc, Marcel, Reynaud, Gentil.

*Conseillers en service extraordinaire* — MM. Dumay, Raindre, Monod, Delatour, Lacapelle, Roume, Fernand Faure, Liard, Pérouse, Daubrée, G. Bousquet, Laurent, Chatelain, Crétin, Bruman, Jozon, Mercier, Courtin, Bouquet.

*Maîtres des requêtes* : MM. Saint-Paul, Vacherie, Baudenet, Berard-Varagnac, de Mouy, Jagerschmidt, Chauvel-Bise, Desnoyers, Ch. Mourier, Vignon, Romieu, Arrivière, Chareyre, Tardit, Eymond, Teissier, Max Boucard, E. Meyer, Deloncle, Fuzier, Chardon, Wurtz, Barthou, Tardieu, Rousseau, J. Clos, J. Noël, Silhol, Lacroix, F Roussel, Devise, Chapsal. — *Secrétaire général*, M. Marcel Trélat.

---

## COUR DE CASSATION.

*Premier Président* : M. Ballot-Beaupré.— *Présidents* : MM. Lœw, Tanon, Bernard.

*Conseillers* : MM. Dupré, Loubers, Voisin, Legrix, Puech, Faure-Biguet, Bard, Fochier, Delcurrou, Boyer, Denis, George-Lemaire, Chambaraud, Lardenois, Cotelle, Letellier, Durand, Ruben de Couder, Marignan, Faye, Dumas, Accarias, Serre, Chevrier, Reynaud, Falcimaigne, Alphandéry, Fauconneau-Dufresne, Rau, Roulier, Fabreguettes, Boulloche, Zeis, Maillet, Atthalin, Duval, Dupont, Michel-Jaffard, Garas, Berard des Glajeux, La Borde, Morasse, Duboin, Petitier; Demartial.

*Procureur général* : M. Laferrière.— *Avocats généraux* : MM. Desjardins, Sarrut, Mérillon, Duboin, Melcot, Feuilloley. — *Greffier en chef* : M. Girodon.

---

## TRIBUNAL DES CONFLITS.

*Président* : M. le Ministre de la Justice. — *Vice-Président* : M. Chantegrellet.

*Membres* : MM. Mayniel, Chante-Grellet, Marguerie, conseillers d'Etat; Faure-Biguet, Accarias, Cotelle, cons. à la Cour de cassat ; Gervais de Rouville, Lardenois, membres élus par le tribunal. — *Membres suppléants* : MM. Esmein, Baudenet. — *Commissaires du gouvernement* : MM. Jagerschmidt et Sarrut. — *Commissaires-suppléants* : MM. Romieu et Melcot.— *Secrétaire* : M. Lagrange.

---

## COUR DES COMPTES.

MM. Renaud, premier président; Liotard-Vogt, procureur général ; 3 présidents de chambre, 18 conseillers maitres.

---

## COUR D'APPEL DE PARIS.

*Premier Président* : M. Forichon.

*Présidents de chambres* : MM. Lefevre de Fiefville, Boucher-Cadart, Martinet, Laroze, Caze, Harel, Potier, de Boislile, Gillet, Poupardin.

*Conseillers* : MM. Fournez, Delegorgue, Benoit, Vignon, Berr, Andrieu, Grehen, Dairas, de Baudesson, Tardif, Valabrègue, Belat, Lauth, Garnot, Mirande, Bousquet, Wendling, Bonnet, Fossé d'Arcosse, Sauvajol, Labroquère, Flandin, Chrétien, Soleau, Madier, Grenier, de Vaulx d'Achy, Landry, Doppfer, Chérot, Thureau, Courot, Ayrault, Poncet, Espinas, Lefuel, Levrier, Bidault de l'Isle, Simon, Bedarez, Ruhland, Geoffroy, Durand, Cabat, Planteau, Bertulus, Milliard, Jalenques, Toutée, Saint-Aubin, Fabre, Tronquoy, Marty, Louiche, Trillard, Franqueville, Jacomy, Laneyrie, Proal, Weil, Naudin, Jambois, Bomboy, Aubry, Develle, Laporte.

PARQUET. — *Procureur général* : M. Bulot. — *Avocats généraux* : MM. Boutet, Van Cassel, Lombard, Blondel, Guyho, Fabre, Trouard-Riollé. — *Substituts du Procureur général* : MM. Leloir, Tournade, Fournier, Bregeault, Pompeï, Seligman, Rambaud, Le Bourdelès, Peyssonnier, Pottier, Pringué, Servin. — *Greffier en chef* : M. Lot.

---

## COURS D'APPEL DES DÉPARTEMENTS.

AGEN. Gers, Lot, Lot-et Garonne.
Broussard, premier président
Barraillier, procureur général.

AIX. Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var.
Giraud, premier président.
Lénard, procureur général.

AMIENS. Aisne, Oise, Somme.
Marquet, premier président.
Regnault, procureur général.

ANGERS. Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe.
Thibierge, premier président.
Cazenavette, procureur général.

BASTIA. Corse.
Collin, premier président.
Noguères, procureur général.

BESANÇON. Doubs, Jura, Haute-Saône.
Gougeon, premier président.
Molines, procureur général.

BORDEAUX. Charente, Dordogne, Gironde.
Birot-Breuilh, premier président.
Lefranc, procureur général.

BOURGES. Cher, Indre, Nièvre.
Pain, premier président.
Daniel, procureur général.

CAEN. Calvados, Manche, Orne.
Douarche, premier président.
Flach, procureur général.

CHAMBÉRY. Savoie, Haute-Savoie.
Barciet de la Busquette, prem. président.
Jensoul, procureur général.

DIJON. Côte-d'Or, Saône-et-L., Hte-Marne.
Cunisset-Carnot, premier président.
Gubian, procureur général.

DOUAI. Nord, Pas-de-Calais.
Paul, premier président.
Bourgeois, procureur général.

GRENOBLE. Hautes-Alpes, Drôme, Isère.
Pailhé, premier président.
Loubat, procureur général

LIMOGES. Corrèze, Creuse, Haute-Vienne.
Du Rocher, premier président.
Cénac, procureur général.

LYON. Ain, Loire, Rhône.
Maillard, premier président.
Auzières, procureur général.

MONTPELLIER. Aude, Aveyron, Hérault, Pyrénées-Orientales.
Baradat, premier président.
Laffon, procureur général.

NANCY. Ardennes, Meurthe et Moselle, Meuse, Vosges.
Sadoul, premier président.
Coste, procureur général.

NIMES. Ardèche, Gard, Lozère, Vaucluse.
Nadal, premier président.
Blaignan, procureur général.

ORLÉANS. Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret.
Fachot, premier président.
George, procureur général.

PARIS. Aube, Eure-et-Loire, Marne, Seine, Seine-et-M., Seine-et-Oise, Yonne.
Forichon, premier président.
Bulot, procur. général.

PAU. Landes, Basses-Pyrén., Hautes-Pyrénées.
Pouget, premier président.
Cadot de Villemonble, procureur génér.

POITIERS. Charente-Inférieure, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne.
Chamontin, premier président.
Morellet, procureur général.

RENNES. Côtes-du-Nord, Finistère, Ile-et-Vilaine, Loire-Infér., Morbihan.
Maulion, premier président.
Roullet, procureur général.

RIOM. Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme.
Vacher, premier président.
Caron, procureur général.

ROUEN. Seine-Inférieure, Eure.
Berchon, premier président.
Rack, procureur général.

TOULOUSE. Ariége, Haute-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne.
Dormand, premier président.
Fonfrède, procureur général.

ALGER. Bône, Oran, Philippeville, Blidah, Constantine.
Ducroux, premier président.
Haffner, procureur général, chef du service judiciaire en Algérie.

Nouméa (Nouvelle Calédonie), proc., chef du service judiciaire, M. Raynaud.
La Guadeloupe, procureur général, chef du service judic., M. Duchesne.
La Martinique, procureur général, chef du service judiciaire, M. Du Trévoux.
Pondichéry, procureur-général, M. Legendre.
La Guyane, procureur général, M. Le François.
Océanie (Etabliss. franç. d'), proc. de la Rép., chef du service judic., M. Charlier.
Saïgon (Cochinchine), M. Assault, procureur général.
Saint-Denis (Réunion), procureur général, M. Arthaud.
Saint-Louis (Sénégal), procureur général., chef du serv. judic., M. Cnapelinck.
Iles Saint-Pierre et Miquelon (Amérique), chef du service judiciaire, M. Caperon.
Madagascar, procureur général, chef du service judiciaire, M. Girard.

# ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES.

| MÉTROPOLES et DIOCÈSES. | ARCHEVÊQUES et ÉVÊQUES. |
|---|---|
| | *MM.* |
| PARIS | Card. RICHARD, arch. |
| Chartres | Mollien. |
| Meaux | de Briey |
| Orléans | Touchet. |
| Blois | Laborde |
| Versailles | Goux. |
| CAMBRAI | SONNOIS, arch. |
| Arras | Williez. |
| LYON ET VIENNE | COULLIÉ, arch. |
| Autun | Perraud |
| Langres | Herscher. |
| Dijon | Le Nordez. |
| Saint-Claude | Maillet. |
| Grenoble | Henri. |
| ROUEN | FUZET, archev. |
| Bayeux | Amette. |
| Evreux | Meunier. |
| Séez | Bardel. |
| Coutances | Guérard. |
| SENS et AUXERRE | ARDIN, arch. |
| Troyes | De Pélacot. |
| Nevers | Lelong |
| Moulins | Dubourg. |
| REIMS | LANGÉNIEUX, arch. |
| Soissons | Deramecourt. |
| Châlons | Latty. |
| Beauvais | Douais. |
| Amiens | Dizien. |
| TOURS | RENOU, arch. |
| Le Mans | De Bonfils. |
| Angers | Rumeau. |
| Nantes | Rouard. |
| Laval | Geay. |
| BOURGES | SERVONNET, arch. |
| Clermont | Belmont. |
| Limoges | Renouard. |
| Le Puy | Guillois. |
| Tulle | Dénechaux |
| Saint-Flour | Lamouroux. |
| ALBY | Mignot, arch. |
| Rodez | Franqueville. |
| Cahors | Enard. |
| Mende | Bouquet. |
| Perpignan | De Carsalade Dupont. |
| BORDEAUX | LECOT, arch. |
| Agen | Cœuret-Varin |
| Angoulême | Ricard. |
| Poitiers | Pelgé. |
| | *MM.* |
| Périgueux | Delamaire. |
| La Rochelle | Lecamus. |
| Luçon | Catteau |
| Saint-Denis (La Réunion) | Fabre. |
| Basse-Terre (Guadeloupe) | Canappe. |
| S-Pierre et Fort de France | Decormont. |
| AUCH | BALAÏN, arch. |
| Aire | Delannoy |
| Tarbes | Schœpfer. |
| Bayonne | Jauffret. |
| TOULOUSE et NARBONNE | Germain, arch. |
| Montauban | Fiard |
| Pamiers | Rougerie |
| Carcassonne | Billard |
| BESANÇON | PETIT, arch. |
| Verdun | Dubois. |
| Belley | Luçon. |
| Saint-Dié | Foucault. |
| Nancy | Turinaz |
| AIX, ARLES et EMBRUN | Bonnefoy, arch |
| Marseille | Andrieu. |
| Fréjus et Toulon | Arnaud. |
| Digne | Hazera. |
| Gap | Berthet. |
| Ajaccio | Olivieri. |
| Nice | Chapon. |
| AVIGNON | SUEUR, arch. |
| Nîmes | Béguinot. |
| Valence | Cotton |
| Viviers | Bonnet |
| Montpellier | Rovérié de Cabrières |
| RENNES | LABOURÉ, arch. |
| Quimper | Dubillard. |
| Vannes | Latieule. |
| Saint-Brieuc | Fallières. |
| CHAMBÉRY | HAUTIN, arch. |
| Annecy | Isoard |
| Tarentaise | Lacroix. |
| S.-Jean de Maurienne | Rosset |
| ALGER | OURY. |
| Constantine | Gazaniol. |
| Oran | Cantel. |
| TUNISIE | COMBES. |

# DEPARTEMENTS DE LA FRANCE.

| DEPARTEMENTS. | PRÉFETS. | CHEFS-LIEUX. | NOMBRE d'arrondissements. | NOMBRE de cantons. | NOMBRE de communes | POPULATION. Recensemt de 1901. | Superficie en hectares. | Etendue des bois et forêts en hect. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Ain. | Dardaine. | Bourg. | 5 | 36 | 455 | 350416 | 579558 | 112086 |
| Aisne. | Goulley. | Laon. | 5 | 37 | 841 | 535583 | 736727 | 115099 |
| Allier. | Combes. | Moulins. | 4 | 29 | 321 | 422024 | 731893 | 103001 |
| Alpes (Basses). | Bascou. | Digne. | 5 | 30 | 250 | 115021 | 695384 | 100799 |
| Alpes (Hautes). | Berseville. | Gap. | 3 | 24 | 187 | 109510 | 553105 | 79235 |
| Alpes maritimes. | Granet. | Nice. | 3 | 26 | 153 | 293213 | 376157 | 45019(*) |
| Ardèche. | Belleudi. | Privas. | 3 | 31 | 340 | 353564 | 552713 | 94741 |
| Ardennes. | Martin Feuillée. | Mézières. | 5 | 31 | 503 | 315589 | 524861 | 121532 |
| Ariége. | Delanney. | Foix. | 3 | 20 | 338 | 210527 | 490275 | 140216 |
| Aube. | Grégoire. | Troyes. | 5 | 26 | 446 | 246163 | 601003 | 93203 |
| Aude. | Marraud. | Carcassonne. | 4 | 31 | 439 | 313531 | 628922 | 69085 |
| Aveyron. | Marie. | Rhodez. | 5 | 43 | 302 | 382074 | 874760 | 88989 |
| Bouches-du-Rhône | Lutaud. | Marseille. | 3 | 33 | 110 | 734347 | 506921 | 103421 |
| Calvados. | Bret. | Caen. | 6 | 38 | 763 | 410178 | 551749 | 38734 |
| Cantal. | Huard. | Aurillac. | 4 | 23 | 267 | 230511 | 574033 | 80778 |
| Charente. | Regnault. | Angoulême. | 5 | 29 | 426 | 350305 | 595157 | 85839 |
| Charente-Inférieure. | Fosse. | Larochelle. | 6 | 40 | 480 | 452149 | 683295 | 67799 |
| Cher. | Pascal. | Bourges. | 3 | 29 | 292 | 345543 | 716918 | 132954 |
| Corrèze. | Becq. | Tulle. | 3 | 29 | 288 | 318422 | 586568 | 40864 |
| Corse. | Cassagneau. | Ajaccio. | 5 | 62 | 364 | 295589 | 849897 | 104865 |
| Côte-d'Or. | Michel. | Dijon. | 4 | 36 | 717 | 361626 | 883159 | 249627 |
| Côtes-du-Nord. | Fourcy. | Saint-Brieuc. | 5 | 48 | 390 | 609349 | 687590 | 40854 |
| Creuse. | D'Auriac. | Guéret. | 4 | 25 | 266 | 277831 | 557121 | 35478 |
| Dordogne. | Estellé. | Périgueux. | 5 | 47 | 585 | 452951 | 918268 | 164179 |
| Doubs. | Roger. | Besançon. | 4 | 27 | 637 | 298864 | 522776 | 131437 |
| Drôme. | Lombard. | Valence. | 4 | 29 | 379 | 297321 | 661528 | 171400 |
| Eure | Beverini-Vico. | Evreux. | 5 | 36 | 700 | 334781 | 601294 | 130242 |
| Eure-et-Loir. | Brelet. | Chartres. | 4 | 24 | 426 | 275433 | 587521 | 56794 |
| Finistère. | Collignon. | Quimper. | 5 | 43 | 296 | 773014 | 671796 | 35753 |

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Gard. | Maitrot de Varennes. | Nîmes. | 4 | 40 | 350 | 420836 | 587510 | 116464 |
| Garonne (Haute.) | Viguié. | Toulouse. | 4 | 39 | 588 | 448481 | 624951 | 90145 |
| Gers. | Petit-Dessaris. | Auch. | 5 | 29 | 466 | 238448 | 614753 | 160464 |
| Gironde. | Berniquet. | Bordeaux. | 6 | 49 | 554 | 821131 | 977817 | 29007 |
| Hérault. | Arnaud. | Montpellier. | 4 | 36 | 340 | 489121 | 622363 | 83179 |
| Ille-et-Vilaine. | Delpech. | Rennes. | 6 | 43 | 360 | 613567 | 650627 | 49492 |
| Indre. | Liégey. | Châteauroux. | 4 | 23 | 245 | 288788 | 682452 | 87026 |
| Indre-et-Loire. | Lardin de Musset. | Tours. | 3 | 24 | 282 | 335511 | 610806 | 86651 |
| Isère. | Boncourt. | Grenoble. | 4 | 45 | 563 | 568693 | 824818 | 212962 |
| Jura. | Trépont. | Lons-le-Saulnier. | 4 | 32 | 584 | 261288 | 505356 | 154365 |
| Landes. | Ferré. | Mont-de-Marsan. | 3 | 28 | 333 | 291586 | 934625 | 264732 |
| Loir-et-Cher. | Heim. | Blois. | 3 | 24 | 297 | 275538 | 636855 | 81208 |
| Loire. | Mascle. | Saint-Etienne. | 3 | 31 | 233 | 647633 | 478327 | 68000 |
| Loire (Haute.) | Bonhourd. | Le Puy. | 3 | 28 | 265 | 314058 | 496700 | 71665 |
| Loire-Inférieure. | Hélitas. | Nantes. | 5 | 45 | 218 | 664971 | 693957 | 38349 |
| Loiret. | Humbert. | Orléans. | 4 | 31 | 349 | 366660 | 672276 | 113700 |
| Lot. | Héli-Devals. | Cahors. | 3 | 29 | 327 | 226720 | 522293 | 112047 |
| Lot-et-Garonne. | Cruchon. | Agen. | 4 | 35 | 326 | 278740 | 536007 | 61081 |
| Lozère. | Meunier. | Mende. | 3 | 24 | 198 | 128866 | 546772 | 45328 |
| Maine-et-Loire. | André de Joly. | Angers. | 5 | 34 | 381 | 514658 | 711557 | 56013 |
| Manche. | Lem. | Saint-Lô. | 6 | 48 | 647 | 491372 | 594530 | 24295 |
| Marne. | Gilbert. | Châlons-sur-Marne. | 5 | 33 | 661 | 432882 | 816173 | 65337 |
| Marne (Haute.) | Bougouin. | Chaumont. | 3 | 28 | 550 | 226545 | 622163 | 192249 |
| Mayenne. | Seignouret. | Laval. | 3 | 27 | 276 | 313103 | 517083 | 28168 |
| Meurthe-et-Moselle | Jouclas-Pelous. | Nancy. | 4 | 29 | 598 | 484722 | 523296 | 187367 |
| Meuse. | Buisson. | Bar-le-Duc. | 4 | 28 | 586 | 283480 | 623261 | 181423 |
| Morbihan. | Moalle. | Vannes. | 4 | 37 | 255 | 563468 | 679578 | 35736 |
| Nièvre. | Hyerard. | Nevers. | 4 | 25 | 313 | 323783 | 679506 | 25889 |
| Nord. | Vincent. | Lille. | 7 | 67 | 667 | 1866994 | 570042 | 5908 |
| Oise. | Bonnet. | Beauvais. | 4 | 35 | 701 | 407808 | 585445 | 82920 |
| Orne. | Bret. | Alençon. | 4 | 36 | 512 | 326051 | 609061 | 91217 |
| Pas-de-Calais. | Duréault. | Arras. | 6 | 45 | 904 | 955391 | 663432 | 32589 |
| Puy-de-Dôme. | Paul Joly. | Clermont. | 5 | 50 | 470 | 544194 | 794177 | 74682 |
| Pyrénées (Basses) | Francières. | Pau. | 5 | 41 | 559 | 426347 | 766720 | 131547 |
| Pyrénées (Hautes). | Bouffard. | Tarbes. | 3 | 26 | 480 | 215546 | 450483 | 102543 |

(1) Ce chiffre ne représente, pour les Alpes maritimes, que les forêts de l'Etat, des communes et des établissements publics, les données nous manquant sur les bois des particuliers.

| DÉPARTEMENTS. | PRÉFETS. | CHEFS-LIEUX. | NOMBRE d'arrondissements. | NOMBRE de cantons. | NOMBRE de communes | POPULATION. | Superficie en hectares. | Etendue des bois et forêts en hect. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Pyrénées-Orientales. | Edmond Robert. | Perpignan. | 3 | 17 | 232 | 212121 | 414531 | 59625 |
| Rhin (Haut-). | Fleury. | (Territ. de Belfort). | 1 | 6 | 106 | 92304 | 62464 | |
| Rhône. | Alapetite. | Lyon. | 2 | 29 | 269 | 843179 | 285664 | 38710 |
| Saône (Haute). | Maringer. | Vesoul. | 3 | 28 | 583 | 266605 | 514928 | 157547 |
| Saône-et-Loire. | Diény | Mâcon. | 5 | 50 | 589 | 620360 | 856543 | 187101 |
| Sarthe. | De Marthes. | Le Mans. | 4 | 33 | 386 | 422690 | 591723 | 67239 |
| Savoie. | Lefebvre du Grosriez. | Chambéry. | 4 | 29 | 329 | 274781 | 577511 | 80706 |
| Savoie (Haute). | Moussard. | Annecy. | 4 | 28 | 314 | 263803 | 431715 | 45373 |
| Seine. | De Selves. | Paris. | 3 | 41 | 77 | 3669930 | 48376 | 1354 |
| Seine-Inférieure. | Mastier. | Rouen. | 5 | 55 | 760 | 853883 | 614969 | 102923 |
| Seine-et-Marne. | Bœgner. | Melun. | 5 | 29 | 530 | 358325 | 573899 | 66893 |
| Seine-et-Oise. | Poirson. | Versailles. | 6 | 37 | 691 | 707325 | 560386 | 100109 |
| Sèvres (Deux-). | Sagebien. | Niort. | 4 | 31 | 354 | 342174 | 599838 | 45812 |
| Somme. | Tournier. | Amiens. | 5 | 41 | 836 | 537848 | 616329 | 51712 |
| Tarn. | Phelut. | Albi. | 4 | 36 | 321 | 332093 | 574025 | 51116 |
| Tarn-et-Garonne. | Schrameck. | Montauban. | 3 | 24 | 195 | 195669 | 371880 | 90740 |
| Var. | Bonnerot. | Draguignan. | 3 | 30 | 148 | 326384 | 599344 | 240282 |
| Vaucluse. | Masclet. | Avignon. | 4 | 22 | 150 | 236949 | 374272 | 60886 |
| Vendée. | Plantié. | La Roche-sur-Yon. | 3 | 30 | 303 | 441311 | 671210 | 32288 |
| Vienne. | Joliet. | Poitiers. | 5 | 31 | 300 | 336343 | 697320 | 88679 |
| Vienne (Haute). | Monteil. | Limoges. | 4 | 29 | 203 | 381753 | 551768 | 40793 |
| Vosges. | Tallon. | Epinal. | 5 | 29 | 531 | 421104 | 586690 | 22005 |
| Yonne. | Godefroy. | Auxerre. | 5 | 37 | 486 | 321062 | 742056 | 162299 |
| | | TOTAUX . . . . | 362 | 2908 | 36192 | 38961945 | | |
| Alger. | Rostaing. | Alger. | 5 | » | 135 | 1640985 | » | » |
| Oran. | De Malherbe. | Oran. | 5 | » | 105 | 1107351 | » | » |
| Constantine. | Rault. | Constantine. | 7 | » | 112 | 1990992 | » | » |

N.-B. — Pour la Savoie et la Haute-Savoie, les chiffres de la dernière colonne ne représentent aussi que les forêts de l'Etat, des communes et des établissements publics.

# FORÊTS

## CONSERVATIONS

1re conservation. — Oise, Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne.
M. Récopé, conservateur à Paris.
2. — Calvados, Manche, Eure, Eure-et-Loire, Seine-Inférieure.
M. Zurlinden, cons. à Rouen.
3. — Côte-d'Or.
M. Gilardoni, conserv. à Dijon.
4. — Meurthe et-Moselle.
M Larzillière, conservateur à Nancy.
5. — Savoie, Haute-Savoie.
M Cochon, conserv. à Chambéry.
6. — Ardennes, Marne.
M. Derué, conserv. à Charleville.
7. — Aisne, Nord, Pas-de-Calais, Somme.
M. Molleveaux, conservat. à Amiens.
8. — Aube, Yonne.
M. Fortunet, cons. à Troyes.
9. — Vosges.
M. De Gail, conserv. à Epinal.
10. — Hautes-Alpes.
M. Billecard, conserv. à Gap.
11. — Drôme, Vaucluse, Ardèche.
M. Roux, conserv. à Valence.
12. — Doubs, territoire de Belfort.
M. Mangin, conserv. à Besançon.
13. — Jura.
M. Rouyer, cons. à Lons-le-Saulnier.
14. — Isère, Loire, Rhône.
M. Barthélemy, conserv. à Grenoble.
15. — Côtes-du-Nord, Finistère, Ile-et-Vilaine, Mayenne, Morbihan, Orne, Sarthe.
M. Loyer, conservateur à Alençon.
16. — Meuse.
M. N....., conserv. à Bar-le-Duc.
17. — Ain, Saône-et-Loire.
M. Galland, cons. à Mâcon.
18. — Ariège, Hte-Garonne, Tarn-et-Garonne.
M. Loze, conserv. à Toulouse.
19. — Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire.
M. Durocher, conservat. à Tours.
20. — Cher, Indre, Nièvre.
M. Michaut, conservateur à Bourges.
21. — Allier, Creuse, Haute-Vienne, Puy-de-Dôme.
M. Bénardeau, cons. à Moulins.
22. — Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Gers.
M. de Gorsse, conser. à Pau.
23. — Alpes-Maritimes, Var.
M. Gebhart, conservateur à Nice.
24. — Charente, Charente-Infér, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne.
M. Gillet, conserv. à Niort.
25. — Aude, Pyrénées-Orientales, Tarn.
M Deuxdeniers, conservateur à Carcassonne.
26. — Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône
M. Carrière, conservateur à Aix.
27. — Gard, Hérault, Lozère.
M. Fabre, conserv. à Nîmes.
28. — Aveyron, Cantal, Corrèze, Haute-Loire, Lot.
M. Ména, conserv. à Aurillac.
29. — Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne.
M. Peloux, conserv. à Bordeaux.
30 — Corse.
M. Moniot, conserv. à Ajaccio.
31. — Haute-Marne.
M. Crouvizier, conserv. à Chaumont.
32. — Haute-Saône.
M. Perrin, conservateur à Vesoul.

## SERVICE FORESTIER DE L'ALGÉRIE.

MM. Charlemagne, conservateur, à Alger; Esnard, conservateur, à Oran; Sauce, conservateur, à Constantine.

---

# ACADÉMIES.

*Académie* d'Aix, comprenant les départements des Basses-Alpes, des Bouches-du-Rhône, des Alpes-Maritimes, de la Corse, du Var et de Vaucluse (M. Belin, recteur).

— de Besançon, comprenant les départements du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône et le territoire de Belfort (M. Laronze, recteur).

— de Bordeaux, comprenant les départements de la Gironde, de la Dordogne, des Landes, de Lot-et-Garonne, des Basses-Pyrénées (M. Bizos, recteur).

— de Caen, comprenant les départements du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne, de la Sarthe et de la Seine-Inférieure (M. Zévort, recteur.)

— de Chambéry, comprenant les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie (M. Poincarré, recteur).

— de Clermont, comprenant les départements du Puy-de-Dôme, de l'Allier, du Cantal, de la Corrèze, de la Creuse et de la Hte-Loire (M. Zeller, recteur).

— de Dijon, comprenant les départements de la Côte-d'Or, de l'Aube, de la Haute-Marne, de la Nièvre et de l'Yonne (M. Adam, recteur).

— de Grenoble, comprenant les départements de l'Isère, des Hautes-Alpes, de l'Ardèche et de la Drôme (M. Boirac, recteur).

— de Lille, comprenant les départements du Nord, de l'Aisne, des Ardennes, du Pas-de-Calais et de la Somme (M. Margottet, recteur).

— de Lyon, comprenant les départements du Rhône, de l'Ain, de la Loire et de la Saône-et-Loire (M. Compayré, membre de l'institut, recteur).

— de Montpellier, comprenant les départements de l'Hérault, de l'Aude, du Gard de la Lozère et des Pyrénées-Orientales (M. Benoist, recteur).

— de Nancy, comprenant les départements de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et des Vosges (M. Gasquet, recteur).

— de Paris, comprenant les départements de la Seine, du Cher, d'Eure-et-Loir, de Loir-et-Cher, du Loiret, de la Marne, de l'Oise, de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise (le ministre de l'instruction publique, recteur : M. Gréard, vice-recteur).

— de Poitiers, comprenant les départements de la Vienne, de la Charente, de la Charente-Inférieure, de l'Indre, d'Indre-et Loire, des Deux-Sèvres, de la Vendée, de la Haute-Vienne (M. Cons, recteur).

— de Rennes, comprenant les départements d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord, du Finistère, de la Loire-Inférieure, de Maine-et-Loire, de la Mayenne et du Morbihan (M. Thamin, recteur).

— de Toulouse, comprenant les départements de la Haute-Garonne, de l'Ariège, de l'Aveyron, du Gers, du Lot, des Hautes-Pyrénées, du Tarn, de Tarn-et-Garonne (M. Perroud, recteur).

d'Alger, comprenant les départements d'Alger, de Constantine et d'Oran (M Jeanmaire, recteur).

# ARMÉE DE TERRE.

Le territoire de la France est divisé, pour l'organisation de l'armée active, de la réserve de l'armée active, de l'armée territoriale et de sa réserve, en 18 régions et subdivisions de régions.

Chaque région est occupée par un corps d'armée qui y tient garnison.

Un corps d'armée spécial est, en outre, affecté à l'Algérie.

(Loi des 7, 18 et 24 juillet 1873).

*Généraux commandant les 19 corps d'armée :*

1er corps (région Nord et Pas-de-Calais), quartier gén. à Lille : général Jeannerod, command. en chef; général Courbassier, commandant la div. de Lille; général Le Bègue de Germiny, command' la divis. d'Arras ; M. Clerc, intend. militaire.

2e (région Aisne, Oise, Somme, Seine-et-Oise, Seine), quartier général à Amiens : général Lanes, commandant en chef ; général de Torcy, commandant la division d'Amiens ; général Blancq, commmand. la divis. de Compiègne ; M. Maurin, intend. militaire.

3e (région Calvados, Eure, Seine-Inférieure, Seine-et-Oise et Seine), quartier général à Rouen : général Gallimard, command. en chef ; général Libermann, command. la division de Rouen ; général Noëllat, commandant la division de Paris ; M. Thouvenel, intendant militaire.

4e (région Eure-et-Loire, Mayenne, Orne, Sarthe, Seine-et-Oise et Seine), quartier général au Mans : général Sonnois, command. en chef ; général Niox, command. la divis. de Paris ; général de Saint-Julien, command. la divis. du Mans ; M. Rouillon, sous-intend. milit.

5e (région Loiret, Loir-et-Cher, Seine-et-Marne, Yonne, Seine-et-Oise et Seine), quartier général à Orléans : général Farny, commandant en chef ; général Passerieux, commandant la division de Paris ; général Oudri, commandant la division d'Orléans ; M. Darolles, intendant militaire.

6e (région Ardennes, Aube, Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges), quartier général à Châlons-sur-Marne : général Hagron, commandant en chef ; général Lelorrain, comm la div. de St-Mihiel ; général Hartschmidt, command. la div. de Reims ; M. Deleuze, intendant militaire.

7e (région Ain, Doubs, Jura, Haute-Marne, Belfort, Haute-Saône et Rhône), quartier général à Besançon : général Dessirier, commandant en chef ; général Rau, commandant la division de Chaumont ; général Michal, commandant la division de Belfort ; M. Dufour, intendant militaire.

8e (région Côte-d'Or, Cher, Nièvre, Saône-et-Loire, Rhône), quartier général à Bourges : général Godard, commandant en chef ; général De Ferron, commandant la division de Dijon ; général Laurent, commandant la division de Bourges ; M. Quitteray, intendant militaire.

9e (région Maine-et-Loire, Indre-et-Loire, Indre, Deux-Sèvres et Vienne), quartier général à Tours : général Tanchot, comm. en chef ; général Bourgeat, command la divis. de Châteauroux ; général Mathis, commandant la div. d'Angers ; M. de la Ville, intendant militaire.

10e (région Côtes du-Nord, Manche, Ille-et Vilaine), quartier général à Rennes : général Donop, commandant en chef ; général Veau de la Nouvelle, commandant la division de Rennes ; général de Geffrier, commandant la division de Saint-Servan ; M. De la Briffe, intendant militaire.

11e (région Finistère, Loire-Inférieure, Morbihan et Vendée), quartier général à Nantes : général Grisot, command. en chef ; général Blois, commandant la divis. de Nantes ; général Godfroy, commandant la division de Vannes ; M. Bocquet, intendant militaire.

12e (région Charente, Corrèze, Creuse, Dordogne et Haute-Vienne), quartier général à Limoges ; général De Brye, commandant en chef ; général de Chauvenet, commandant la division d'Angoulême ; général Mille, commandant la division de Périgueux ; M. Bellecour, intendant militaire.

13e (région Allier, Loire, Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Cantal et Rhône), quartier général à Clermont : général Tournier, commandant en chef ; général Brunet,

comm. la div. de St-Etienne; général Millet, commandant la division de Clermont; M. Dubos, intendant militaire.

14e (région Hautes-Alpes, Drôme, Isère, Savoie, Hte-Savoie, Basses-Alpes et Rhône), quartier général à Lyon : général Zédé, commandant en chef; général Marchand, commandant la division de Grenoble; général Arvers, commandant la division de Chambéry ; M. de la Grandières, intendant militaire.

15e (région Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Ardèche, Bouches-du-Rhône, Corse, Gard, Var et Vaucluse), quartier général à Marseille : général Metzinger, command. en chef; général Fabre, commandant la division de Nice; général Pedoyat, command. la div. d'Avignon ; M. Comert, intendant militaire.

16e (région Aude, Aveyron, Hérault, Lozère, Tarn et Pyrénées-Orientales), quartier général à Montpellier : général Faure-Biguet, command. en chef ; général Decharme, commandant la division de Montpellier ; général Fabre, commandant la divis. de Perpignan ; M. Bresson, intendant militaire.

17e (région Ariége, Haute-Garonne, Gers, Lot, Lot-et-Garonne et Tarn-et-Garonne), quart. gén. à Toulouse : général de Tisseyre, comm. en chef; général Altmeyer, command. la division de Montauban ; général Bonnet, commandant la division de Toulouse ; M. Lanes, intendant militaire.

18e (région Charente-Inférieure, Gironde, Landes, Basses et Hautes-Pyrénées), quartier général à Bordeaux : général Grasset, command. en chef; général Lejoindre, command. la divis. de Bordeaux ; général d'Azémar, comman. la divis. de Bayonne; M. Ducuing, intendant militaire.

19e (région d'Alger, d'Oran et Constantine), quartier général à Alger : général Caze, comm. en chef ; M. Fradin de Bellabre, intend. militaire à Alger; général Servière, commandant la division d'Alger ; M. Saletat, sous-intendant militaire ; général Risbourg, command. la div. d'Oran ; M. Fauconnet, sous-intend. militaire; général Tartrat, commandant la division de Constantine ; M. Le Bars, sous-intendant militaire.

Gouverneur de Paris, commandant supérieur de la 1re division militaire : général Florentin.

---

## CORPS DE LA MARINE.

### SECTION D'ACTIVITÉ. — VICE-AMIRAUX.

MM. Maréchal, Bienaimé, Gervais, Regnault de Presménil, Humann, Roustan, Ménard, de Maigret, Fournier, de la Bodinière, Potier, Dieulouard, De Courthille, Gigault de la Bedollière, Godin.

Dans cette section sont encore compris trente-deux contre-amiraux.

La 2e section comprend le cadre de réserve.

---

## ARRONDISSEMENTS MARITIMES.

1er Arrondissement. — Cherbourg.
Vice-amiral Dieulouard, préfet maritime.
Sous-arrondissements : Dunkerque, Hâvre.

2e Arrondissement. — Brest.
Vice-amiral de Courthille, préfet marit.
Sous-arrondissement : Saint-Servan.

3e Arrondissement. — Lorient.
Vice-amiral De la Bedollière, préfet maritime.
Sous-arrondissement : Nantes.

4e Arrondissement. — Rochefort.
Vice-amiral Godin, préfet maritime.
Sous-arrondissement : Bordeaux.

5e Arrondissement. — Toulon.
Vice-amiral de la Bonninière de Beaumont, préfet maritime.
Sous-arrondissement : Marseille.

Corse. — Commiss. : Voiellaud, chef du service de la marine à Bastia.

Algérie. — Contre-amiral Courrejolles, commissaire de la marine en Algérie.

---

# ECOLES SPÉCIALES.

## ÉCOLE CENTRALE DES ARTS ET MANUFACTURES.

A Paris, rue Montgolfier, 1.

L'École Centrale des Arts et Manufactures établie à Paris est spécialement destinée à former des Ingénieurs pour toutes les branches de l'industrie et pour les travaux et services publics dont la direction n'appartient pas nécessairement aux ingénieurs de l'Etat.

L'Ecole ne reçoit que des Elèves externes. — Les étrangers y peuvent être admis comme les nationaux; leur admission a lieu aux mêmes conditions

Des subventions peuvent être accordées sur les fonds de l'Etat aux Elèves français qui se recommandent à la fois par l'insuffisance constatée des ressources de leur famille et par leur rang de classement, soit à la suite des examens d'admission, soit après les épreuves de passage d'une division dans la division supérieure.

Les candidats qui désirent prendre part aux encouragements de l'Etat doivent en faire la déclaration par écrit avant le 20 juin à la préfecture de leur département; cette déclaration est accompagnée d'une demande motivée adressée au ministre du commerce.

Nul n'est admis à l'Ecole que par voie de concours, après avoir justifié qu'on a eu 17 ans révolus au 1er janvier de l'année dans laquelle on se présente.

Le concours a lieu à Paris. Il s'ouvre le 1er juillet et est clos le 20 octobre. L'inscription pour le concours se fait au secrétariat de l'école, rue Montgolfier, 1. Le programme est envoyé gratuitement à ceux qui en font la demande au directeur de l'Ecole.

Par arrêté du Ministre de l'Agriculture et du Commerce du 7 mars 1872, un cours d'Enseignement supérieur agricole a été institué à l'Ecole centrale.

## ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS.

Ces écoles sont destinées à former des chefs d'atelier et des ouvriers instruits et habiles pour les industries où l'on travaille le fer et le bois.

Les élèves, au nombre de 300 par école, sont nommés par le ministre après un concours. Aux termes d'un décret du 4 avril 1885 qui régit aujourd'hui ces écoles, il est accordé des bourses ou fractions de bourse à tous les élèves dont les parents sont jugés ne pouvoir acquitter les uns aucune partie de la pension, les autres qu'une partie seulement. De plus, les parents peuvent être dispensés exceptionnellement par le ministre de payer la pension ou fraction de pension laissée à leur charge quand, par suite d'événements survenus depuis l'admission, ils ne le peuvent plus.

La durée des études est de trois ans.

Ces écoles ont leur siège à Aix, Angers, Châlons-sur-Marne, Cluses (Haute-Savoie), Besançon, Cluny, Dellys.

## ECOLE SUPÉRIEURE DU COMMERCE.

A Paris, avenue de la République, 79.

Cette école est exclusivement consacrée aux études commerciales : elle est la propriété de la Chambre de Commerce de Paris, et est destinée à former des négociants, des banquiers, des administrateurs, des directeurs, des employés d'établissements industriels et commerciaux, etc. — Elle est partagée en trois divisions ou comptoirs. Le cours complet des études dure 2 ans et se recrute exclusivement au concours. Minimum d'âge : 16 ans résolus le 1er janvier de l'année du concours.

Des dispenses peuvent être accordées aux jeunes gens âgés de 16 ans au 1er juillet de l'année du concours.

L'Ecole entretient en outre un cours préparatoire où l'on reçoit après un examen sommaire des jeunes gens âgés de 15 ans révolus.

## ÉCOLE FORESTIÈRE, établie à Nancy.

L'école forestière de Nancy a été réorganisée par décrets des 15 avril 1873, 9 janvier 1888, 12 octobre 1889 et 12 novembre 1899.

Les élèves se recrutent parmi les élèves diplômés de l'Institut national agronomique et parmi les élèves de l'Ecole polytechnique reconnus admissibles pour les services publics dans les conditions prescrites par les décrets ci-dessus.

Pour être admis à l'Ecole nationale forestière, les élèves diplômés de l'Institut agronomique doivent avoir eu 22 ans au plus au 1er janvier de l'année courante. En ce qui concerne les jeunes gens ayant satisfait à la loi militaire, la limite d'âge est reculée du temps qu'ils ont passé sous les drapeaux.

Le nombre des élèves reçus chaque année ne peut être supérieur à 12.

*Instruction des élèves et leur destination.* — La durée des cours établis à l'Ecole forestière est de deux ans ; à la fin de chaque année, les élèves sont soumis à des examens d'après lesquels ils sont de nouveau classés.

Si leur examen est satisfaisant, les élèves de la seconde division passent dans la première, et ceux de la première sont envoyés dans les inspections forestières les plus importantes, en qualité de gardes généraux stagiaires, pour y acquérir, sous la direction des inspecteurs, les connaissances pratiques, et dès qu'ils ont fait preuve de l'instruction nécessaire pour exercer un emploi, ils sont nommés, au fur et à mesure des vacances, à des cantonnements de gardes généraux. Ils jouissent, pendant leur temps de stage, d'un traitement de 1,500 fr.

## ÉCOLE DES MINES.

A Paris, boulevard Saint-Michel, 60 et 62.

L'École des mines, placée sous la surveillance du ministre des travaux publics, assisté du conseil de l'École, a pour but : 1° de former des ingénieurs destinés au recrutement du corps des mines ; 2° de répandre dans le public la connaissance des sciences et des arts relatifs à l'industrie minérale, et, en particulier, de former des praticiens propres à diriger des entreprises privées d'exploitation de mines et d'usines métallurgiques ; 3° de réunir et de classer tous les matériaux nécessaires pour compléter la statistique minéralogique des départements de la France et des colonies françaises ; 4° de conserver un musée et une bibliothèque consacrés spécialement à l'industrie minérale, et de tenir les collections au niveau des progrès de l'industrie des mines et usines et des sciences qui s'y rapportent ; 5° enfin d'exécuter, soit pour les administrations publiques, soit pour les particuliers, les essais et analyses qui peuvent aider au progrès de l'industrie minérale.

L'École reçoit trois catégories d'élèves : 1° les élèves-ingénieurs, destinés au recrutement du corps des mines, pris parmi les élèves de l'École Polytechnique ; 2° les élèves externes admis par voie de concours et qui, après avoir justifié à leur sortie de connaissances suffisantes, sont déclarés aptes à diriger les exploitations de mines et d'usines minéralurgiques, et reçoivent à cet effet un diplôme qui leur confère le titre d'ingénieur civil des mines ; 3° enfin, des Elèves étrangers admis, sur la demande des ambassadeurs ou chargés d'affaires, par décisions spéciales du ministre.

Les cours oraux de minéralogie, de géologie et de paléontologie sont ouverts au public, du 15 novembre au 15 avril.

La bibliothèque est ouverte au public tous les jours (dimanches et fêtes exceptés) de 10 à 3 heures, et tous les jours aux étrangers et aux personnes qui en font la demande au directeur en présentant des références suffisantes.

Tous les services de l'Ecole, enseignement, musée, bibliothèque et bureau d'essais sont gratuits.

## ÉCOLE NAVALE

Etablie sur le vaisseau *Le Borda* en rade de Brest.

La loi du 20 avril 1832 autorise l'ouverture d'un concours public à l'effet d'admettre, en qualité d'élèves de l'Ecole navale nationale, les jeunes gens qui se des-

tinent au corps des officiers de marine. Cette école est organisée conformément aux dispositions des ordonn. des 1er nov. 1830, 2 avril 1850 et des décrets des 24 septembre 1860 et 14 décembre 1862.

PROGRAMME DE L'EXAMEN. — Examen oral : Histoire (programme de la classe de troisième); Géographie (troisième et quatrième); Langue française (troisième et classes de grammaire); Langue latine (troisième et classes de grammaire); Langue anglaise (troisième). — 1° Arithmétique. — 2° Algèbre. — 3° Géométrie. — 4° Trigonométrie rectiligne. — 5° Mathématiques appliquées. — 6° Physique. — 7° Chimie. — 8° Géographie.

Compositions. — 1° Composition française. Récits, lettres, descriptions de divers genres ; — 2° Version latine ; — 3° Thème anglais ; — 4° Calcul numérique de trigonométrie rectiligne ; — 5° Tracé géographique d'une des questions de géométrie exigées à l'examen oral ; — 6° Dessin au trait d'une tête d'après un modèle.

Les candidats devront se faire inscrire du 1er au 25 avril à la préfecture du département où est établi le domicile de leur famille.

Aucun candidat ne pourra concourir s'il n'est âgé de 14 ans au moins accomplis le 1er janvier de l'année du concours, ou s'il a dépassé le maximum d'âge fixé à 17 ans.

Pension annuelle 700 francs. — Trousseau et objets divers 900 francs.

Les familles des candidats qui, dénués de fortune, prétendraient à une place gratuite ou demi-gratuite, à un trousseau ou demi-trousseau, doivent le faire connaître, sous peine de déchéance, au moment de l'inscription, par une demande remise au préfet du département où elles résident. Cette demande, adressée au ministre de la marine, devra être appuyée de renseignements détaillés sur les moyens d'existence, le nombre d'enfants et les autres charges des parents, ainsi qu'un relevé du rôle des contributions. L'insuffisance de la fortune des parents et des jeunes gens sera constatée par une délibération motivée du conseil municipal, approuvée par le préfet. — Les bourses et demi-bourses, trousseaux et demi-trousseaux seront accordés par le ministre de la marine, sur la proposition du conseil d'instruction de l'École navale, conformément à la loi du 5 juin 1850. — En outre, il pourra être accordé, sur la proposition du même conseil, une première mise d'équipement militaire (570 francs) à chaque boursier ou demi-boursier nommé aspirant de 2e classe, après avoir satisfait aux examens de sortie.

## ÉCOLE SPÉCIALE MILITAIRE A SAINT-CYR.

Cette Ecole, réorganisée par decret du 25 decembre 1910, est destinée à former des officiers pour l'infanterie, la cavalerie et l'infanterie de marine.

L'admission à l'Ecole n'a lieu que par voie de concours ; ce concours est ouvert chaque année, à l'époque déterminée par le ministre de la guerre.

La durée du cours complet est de deux ans.

Nul ne peut se présenter au concours, s'il ne justifie qu'il est Français ou naturalisé, et qu'il aura dix-sept ans au moins au 1er janvier, et vingt-et-un ans au plus au 1er janvier de l'année du concours.

Tout candidat nommé élève doit, s'il a l'âge requis, avoir contracté un engagement volontaire de 5 ans avant d'entrer à l'École.

Les sous-officiers, caporaux ou brigadiers et soldats des corps de l'armée qui pourront justifier de deux ans de présence effective sous les drapeaux, au 1er janvier qui suit l'époque du concours, sont admis à concourir, pourvu qu'ils n'aient pas accompli alors leur vingt-cinquième année.

Il est publié chaque année un programme des matières sur lesquelles les candidats doivent être examinés.

Le prix de la pension est de 1,500 fr. ; celui du trousseau est de 600 à 700 fr.

Les élèves qui désirent servir dans l'arme de la cavalerie doivent le faire connaître au moment de leur admission à l'Ecole ; ils suivent, à titre d'essai, des cours d'équitation qui font juger de leur aptitude à servir dans cette arme. La liste des élèves destinés à la cavalerie est formée par suite de cet essai ; ils sont nommés sous-lieutenants dans les régiments de cavalerie s'ils satisfont aux examens de sortie, et vont alors passer un an à Saumur comme officier-élève.

## ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE.

A Paris, rue d'Ulm, 45.

Cet établissement est placé sous l'autorité immédiate du ministre de l'instruction publique. — Il est destiné à former des professeurs dans les lettres et dans les

sciences pour tous les lycées. — L'Ecole normale supérieure prépare au grade de licencié-ès-lettres, de licencié-ès-sciences, aux divers ordres d'agrégation, et à la pratique des meilleurs procédés d'enseignement et de discipline scolaire. Les élèves sortants de l'Ecole normale supérieure sont chargés des cours dans les lycées. Sur la proposition de la direction de l'Ecole, le ministre autorise les élèves qui auront suivi avec fruit le cours triennal à se présenter immédiatement à l'agrégation. — Les élèves reçus à la suite des épreuves annuelles sont considérés comme boursiers. Les principales conditions d'examen sont 1° de n'avoir pas eu moins de 18 ans, ni plus de 24 ans révolus, au 1er janvier de l'année où l'on se présente ; 2° de n'être atteint d'aucune infirmité ou d'aucun vice de constitution qui rende impropre à l'enseignement, et d'en produire une attestation ainsi qu'un certificat d'aptitude morale aux fonctions de l'instruction publique, etc. etc. ; 3° d'être pourvu du grade de bachelier ès-lettres pour la section des lettres, et de celui de bachelier-ès-sciences pour la section des sciences, et d'en représenter les diplomes avec l'engagement légalisé de se vouer pour dix ans à l'instruction publique, et, en cas de minorité, une déclaration du père ou tuteur, aussi légalisée, et autorisant à contracter cet engagement. Le registre d'inscription est ouvert aux chefs-lieux des académies, du 1er février au 1er mars ; les épreuves ont lieu vers la fin de juin, dans toutes les académies. Elles consistent, pour la section des lettres, en une dissertation de philosophie en français, un discours latin, un discours français, une version latine, un thême grec, une pièce de vers latins, une composition historique ; pour la section des sciences, en compositions de mathématiques et de physique, plus les compositions en version latine et en philosophie qui sont communes aux candidats des lettres et des sciences. Les candidats déclarés admissibles doivent se trouver à l'Ecole normale vers le 5 août, pour y subir un examen oral, dont les résultats, comparés à ceux des premières épreuves, peuvent seuls, avec les divers renseignements recueillis sur leur compte, assurer leur admission. La durée du cours normal est de trois années. Indépendamment des conférences de l'intérieur, les élèves de la section des sciences suivent les cours publics de la Faculté, du collége de France et de l'école des hautes études.

## ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE

### A Sèvres.

Cet établissement, placé comme le précédent sous l'autorité immédiate du ministre de l'instruction publique, est destiné à former des professeurs femmes, dans les lettres et dans les sciences, pour tous les lycées de jeunes filles. L'Ecole normale supérieure prépare au grade de licenciee ès-lettres, de licenciée ès-sciences, aux divers ordres d'agrégation et à la pratique des meilleurs procédés d'enseignement.

Des programmes spéciaux indiquent les conditions de concours annuel qui sont à peu près les mêmes que pour l'Ecole normale supérieure des professeurs hommes.

## ECOLE NATIONALE DES CHARTES

Cette école a pour but de former des archivistes-paléographes pour les fonctions d'archiviste (départements et archives nationales), et de bibliothécaire (bibliothèques publiques). Elle est installée dans la nouvelle Sorbonne.

Pour être admis comme élève, il faut être Français, âgé de moins de 25 ans, et passer un examen. Les étrangers sont admis sans examen et classés hors rang. On admet des auditeurs libres. Le maximum des élèves à recevoir chaque année est de 20 ; le régime est l'externat.

Les cours, qui sont gratuits mais non publics, durent trois ans. Première année : Paléographie, philologie romane, bibliographie. Deuxième année : Diplomatique ; histoire des institutions politiques, administratives et judiciaires de la France ; sources de l'Histoire de France ; service des archives. Troisième année : Histoire du droit civil et du droit canonique au moyen-âge ; archeologie du moyen-âge ; sources de l'Histoire de France.

Au mois de janvier de l'année qui suit la sortie de l'école, les élèves soutiennent une thèse pour obtenir le diplôme d'archiviste paléographe. Chaque année un élève est envoyé à l'Ecole française de Rome. Le diplôme de l'Ecole des Chartes dispense de deux années de service militaire.

## ECOLE POLYTECHNIQUE.

**A Paris, rue Descartes, 5 et 21, Montagne Sainte-Geneviève.**

Cette Ecole a été réorganisée par décret du 13 mars 1894.

On ne peut y être admis que par voie de concours. A cet effet, des examens publics ont lieu tous les ans. Un arrêté du ministre de la guerre, rendu public avant le 1er avril, fait connaitre le programme des matières sur lesquelles doivent porter ces examens, ainsi que l'époque de leur ouverture.

Pour être admis au concours, il faut être Français, et avoir plus de seize ans, et moins de vingt ans au 1er janvier de l'année du concours. Il faut être bachelier-ès-sciences ou ès-lettres. Toutefois les militaires des corps de l'armée y sont admis jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, pourvu qu'ils n'aient pas accompli leur vingt-cinquième année avant le jour fixé pour l'ouverture dudit concours, et qu'ils justifient de deux ans de service effectif et réel sous les drapeaux.

Le prix de la pension est de 1,000 fr. par an ; celui du trousseau est de 500 à 600 francs.

La durée du cours complet d'instruction est de deux ans. Les élèves qui ont satisfait aux examens de sortie et dont l'aptitude physique aux services publics a été constatée, ont le droit de choisir, suivant le rang de mérite qu'ils occupent sur la liste générale de classement, dressée par le jury, et jusqu'à concurrence du nombre d'emplois disponibles. le service public où ils désirent entrer, parmi ceux qui s'alimentent à l'Ecole, savoir : l'artillerie de terre et de mer, le génie militaire et le génie maritime, la marine nationale et le corps des ingénieurs hydrographes, les ponts et chaussées et les mines, le corps d'état-major, les poudres et salpêtres, l'administration des postes et celle des tabacs, et les lignes télégraphiques

## ECOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS

**Rue Bonaparte, 14.**

L'Ecole des Beaux-Arts est régie par un directeur sous l'autorité du ministre de l'instruction publique et la surveillance d'un Conseil supérieur de l'enseignement des Beaux-Arts. Les admissions se font au concours dans les conditions déterminées par les programmes. On y enseigne le dessin, la sculpture, le modelage, la peinture, l'anatomie, la perspective, l'histoire et l'archéologie, l'esthétique et l'histoire de l'art. les mathématiques et la géométrie descriptive, la physique et la chimie, l'architecture, la construction, la législation du bâtiment Les élèves sont répartis dans des ateliers spéciaux de peinture, d'architecture, de sculpture, de gravure en taille douce, de gravure en médailles et en pierres fines.

## ECOLE NATIONALE DES ARTS DÉCORATIFS

Cet établissement fut créé, par lettres-patentes de Louis XV, en 1767, sous le titre d'Ecole royale gratuite de dessin, en faveur et sur la demande des six corps de métiers de la ville de Paris. Il est régi par un directeur, sous l'autorité du ministre des Beaux-Arts. On y enseigne les mathématiques, la coupe des pierres, la charpente, les éléments d'architecture, la composition d'ornement, le dessin de la figure humaine et des animaux, le dessin des ornements et des fleurs, la sculpture d'ornement et de figure d'après la bosse et la nature. — Les cours ont lieu le matin de 8 heures 1/2 à 10 heures 3/4 et le soir de 7 heures 1/2 à 9 heures 1/2. Les ateliers d'applications décoratives (peinture et sculpture) et les salles d'études sont ouverts de 1 heure à 5 heures. — L'enseignement est gratuit.

L'Ecole est divisée en 2 sections :

L'une, la Section des jeunes gens, située rue de l'Ecole de médecine, 5 ;

L'autre, réservée aux jeunes filles, est située rue de Seine, 10.

Le programme d'enseignement des deux sections est identique.

## ÉCOLE DES PONTS ET CHAUSSÉES.

**Rue des Saints-Pères, 28**

L'Ecole des Ponts et Chaussées, créée en 1741, constituée à nouveau par la décret de l'Assemblée nationale du 17 janvier 1791, est organisée sur des bases plus étendues par la loi du 30 vendémiaire an IV (22 octobre 1795). Le décret du 7 fructidor an XII (24 août 1804), a reçu depuis cette époque de nouveaux développements

consacrés par le décret du 13 octobre 1851 ; elle est actuellement régie par le décret du 18 juillet 1890. Elle est placée sous l'autorité du ministre des travaux publics, et dirigée par un inspecteur général, directeur, et par un ingénieur en chef, inspecteur des études, assistés du Conseil de l'Ecole.

Son but spécial est de former les ingénieurs nécessaires au recrutement du corps des ponts et chaussées. — Elle admet exclusivement en qualité d'élèves ingénieurs les jeunes gens annuellement choisis parmi les élèves de l'Ecole Polytechnique ayant terminé leur cours d'étude et ayant satisfait aux conditions imposées par les règlements. Elle admet, en outre, à participer aux travaux intérieurs de l'École des élèves externes français ou étrangers. Elle en admet également à suivre les cours oraux. Les conditions d'admission ont été réglées par un arrêté ministériel en date du 13 février 1852.

Les leçons orales ont pour objet : 1° la mécanique appliquée au calcul de l'effet dynamique des machines et de la résistance des matériaux de construction ; — 2° l'hydraulique ; — 3° la minéralogie ; — 4° la géologie ; — 5° la construction et l'entretien des routes ; — 6° la construction des ponts ; — 7° la construction et l'exploitation des chemins de fer ; — 8° l'amélioration des rivières et la construction des canaux ; — 9° l'amélioration des ports, la construction des travaux à la mer ; — 10° l'architecture ; — 11° le droit administratif et les principes d'administration ; — 12° l'économie politique et la statistique ; — 13° la construction et l'emploi des machines locomotives et du matériel roulant des chemins de fer ; — 14° les dessèchements ; les irrigations et la distribution d'eau dans les villes ; 15° la langue anglaise ; 16° la langue allemande.

La bibliothèque et les galeries de modèles sont ouvertes aux élèves ingénieurs, aux élèves externes, et aux ingénieurs des ponts et chaussées.

## FACULTÉ DE DROIT DE PARIS

A l'Ecole de droit, place du Panthéon, 10.

Toute personne désirant obtenir le grade de docteur, de licencié ou de bachelier en droit, ou même simplement un certificat d'aptitude aux fonctions d'avoué, doit se faire inscrire comme étudiant dans l'une des Facultés de droit de France et suivre avec assiduité les cours déterminés par les lois ou règlements.

L'inscription doit être renouvelée à chaque trimestre. Le premier trimestre commence le 1er novembre ; le second, le 1er janvier ; le troisième, le 1er mars, et le quatrième, le 1er mai.

A Paris, la première inscription doit être prise du 25 octobre au 15 novembre ; la deuxième, du 3 au 18 janvier ; la troisième, du 1er au 15 mars ; la quatrième, du 1er au 15 mai

## FACULTÉ DE MÉDECINE

Place de l'École-de-Médecine.

La Faculté confère le grade de docteur en médecine et celui d'officier de santé, de chirurgien-dentiste et de sage-femme.

Pour obtenir le grade de docteur, il faut avoir pris seize inscriptions, en se faisant inscrire au secrétariat de la Faculté, sur des registres spéciaux ouverts durant la première quinzaine de chaque trimestre de l'année scolaire.

Un décret, en date du 1er août 1883, a fixé ainsi qu'il suit les conditions d'études pour le titre d'officier de santé :

La durée des études est de 4 années, pendant lesquelles le candidat doit prendre seize inscriptions trimestrielles.

En prenant sa première inscription, tout candidat à ce grade doit, à défaut d'un diplôme de bachelier, justifier, soit du certificat d'études de l'enseignement secondaire spécial ou du certificat d'examen, complété par un examen portant sur les éléments de physique, de chimie et d'histoire naturelle, conformément au programme d'études de l'enseignement secondaire spécial et obtenu avant le 1er novembre 1887, soit le certificat d'études établi par le décret du 30 juillet 1886.

## ÉCOLES VÉTÉRINAIRES.

Les écoles nationales vétérinaires sont établies à Alfort, à Lyon et à Toulouse.

Les écoles vétérinaires nationales ne reçoivent que des élèves internes. Toutefois,

les élèves qui le demanderont, après avis conforme du Conseil de l'École, pourront obtenir l'autorisation de suivre les cours en qualité d'externes.

L'admission n'a lieu que par voie de concours et conformément aux règles ci-après exprimées :

Nul ne peut être admis au concours s'il n'a préalablement justifié qu'il avait plus de dix-sept ans et moins de vingt-cinq ans au 1er janvier de l'année dans laquelle le concours a lieu. — Aucune dispense d'âge ne peut être accordée.

Les demandes d'admission au concours doivent etre adressées au Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, soit directement, soit par l'intermédiaire du préfet du département où réside le candidat. — Elles doivent être parvenues au ministère le 20 septembre au plus tard ; toute demande produite après ce terme est considerée comme nulle et non avenue.

Les demandes doivent être accompagnées des pièces suivantes : 1° L'acte de naissance du candidat ; 2° Un certificat du docteur en médecine constatant qu'il a été vacciné ou qu'il a eu la petite vérole ; 3° Un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par l'autorité locale ; 4° Une obligation souscrite sur papier timbré par les parents du candidat pour garantir le paiement de sa pension pendant tout le temps de son séjour à l'Ecole. Cette pension est de 600 fr. par au pour l'année scolaire ; les élèves autorisés à suivre les cours comme externes payent 200 fr.

Tous les jeunes gens autorisés à coucourir doivent être rendus à l'École le 1er octobre, dès le matin. à l'effet de justifier de l'autorisation qu'ils ont obtenue — Les candidats admis entrent à l'Ecole et reçoivent du garde-magasin les objets de coucher. — La durée des études est de 4 ans. — Des demi-bourses sont destinées à récompenser le travail et la bonne conduite des élèves internes. Elles ne peuvent être obtenues qu'après six mois d'études au moins, et elles ne sont accordées qu'aux élèves les mieux notés aux examens généraux semestriels. On ne peut obtenir une seconde demi-bourse qu'après un intervalle de six mois au moins. Ces demi-bourses peuvent être retirées lorsque les élèves viennent à démériter. Parmi les demi-bourses, il en est attribué deux à chaque département. Celles-ci sont réservées aux élèves des départements dont se compose la circonscription de chaque école. — Les élèves qui, après quatre années d'étude, sont reconnus en état d'exercer l'art vétérinaire, reçoivent un diplome.

## ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE DE PARIS.

Avenue de l'Observatoire.

L'École de pharmacie de Paris enseigne toutes les sciences qui se rattachent à la pharmacie ; elle reçoit des pharmaciens et des herboristes de 1re classe, qui ont le droit d'exercer par toute la France, et des pharmaciens et herboristes de 2e classe, qui peuvent exercer seulement dans le département de la Seine. Les conditions de stage, de scolarité et de réception, primitivement réglées par la loi du 21 germinal an XI, ont été modifiées et se trouvent aujourd'huit réglées par le décret impérial du 22 août 1854, par le règlement du 23 décembre, par les instructions des 23 et 27 décembre suivants et par l'arrêté du 30 novembre 1867 et par les décrets des 14 juillet 1875, 12 juillet et 31 août 1878.

## ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

Boulevard Malesherbes, 108, et rue de Tocqueville, 43.

Fondée en 1881 par la Chambre de commerce de Paris, cette École, reconnue par l'État (décret du 22 juillet 1890, est destinée à couronner, par un enseignement élevé, les études faites dans les collèges et les établissements spéciaux, et à rendre à la Banque et au Commerce des services analogues à ceux que l'Ecole centrale rend à l'Industrie.

Elle prépare des élèves-chanceliers pour le ministère des affaires étrangères (décret du 24 juin 1886).

Les anciens élèves diplômés sont dispensés de la licence et peuvent se présenter à l'examen pour la carrière consulaire (décret du 23 août 1888).

Le diplôme donne droit à la dispense de deux années de service militaire.

L'enseignement comprend :

1° Une année préparatoire ;
2° Deux années d'études normales (1re et 2e année).

Nul n'est admis que par voie de concours. Un avantage de 60 points est fait aux élèves pourvus d'un ou de plusieurs diplômes du baccalauréat.

Aucun élève n'est admis directement en 2e année.

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE L'AGRICULTURE

### INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE

L'Institut national agronomique, établi au Conservatoire des Arts et métiers à Paris, est destiné à l'étude et à l'enseignement des sciences dans leurs rapports avec l'agriculture.

## ÉCOLES D'AGRICULTURE.

Grignon par Neauphle-le-Château (Seine-et-Oise).
Rennes (Ille-et-Vilaine).
Montpellier (Hérault) : Ecole d'agriculture et de viticulture.
Versailles, Ecole d'Horticulture.

Ces écoles reçoivent des internes (1,200 fr. de pension), des externes (200 fr.) et des auditeurs libres.

Tout candidat à l'internat doit être âgé de dix-sept ans révolus dans l'année de l'admission.

Toute demande d'admission dans les écoles d'agriculture doit être adressée au ministre de l'agriculture et du commerce. Elle doit être parvenue au ministère le 20 septembre au plus tard, avec les pièces suivantes : 1° L'acte de naissance du candidat; — 2° Un certificat du maire de sa résidence, constatant qu'il est de bonnes vie et mœurs. — 3° Un certificat d'un médecin ou officier de santé, attestant que se pétitionnaire a été vacciné ou qu'il a eu la petite vérole; — 4° Une obligation souscrite sur papier timbré par les parents, le tuteur ou le protecteur du candidat, pour garantir le payement, par trimestre et d'avance, de sa pension pendant toute la durée de son séjour à l'école.

Examen d'admission. — Les épreuves de l'examen se passent dans chaque école devant un jury nommé par le ministre. Les opérations du jury commencent le 1er octobre. — Les candidats doivent donc se trouver à l'école au plus tard le 1er octobre au matin. En arrivant, ils se présentent au directeur, à qui ils justifient de leur lettre d'autorisation, et reçoivent de lui un numéro d'ordre d'après lequel ils subissent les épreuves. Les matières sur lesquelles portent l'examen sont : 1° L'arpentage, le levé des plans, le nivellement et le cubage; 2° L'arithmétique, jusqu'aux progressions inclusivement; 3° La géométrie; 4° Les éléments de physique et de chimie; 5° La géographie de l'Europe, et spécialement celle de la France; 6° Une narration.

Durée des études. — La durée des études est de deux ans et demi. Les élèves internes ou externes arrivés au terme de leurs études subissent un examen de sortie consistant en trois épreuves, savoir : 1° Une composition écrite sur un sujet donné; 2° Des interrogations devant les professeurs; 3° Une dissertation sur un sujet tiré au sort ou sur un plan de culture préparé dans le mois qui aura précédé l'examen.

## PRYTANÉE MILITAIRE DE LA FLÈCHE.

Le Prytanée, réorganisé par décret du 11 mai 1888, est destiné à l'éducation de fils d'officiers sans fortune ou de fils de sous-officiers morts au champ d'honneur.

Le nombre des élèves entretenus aux frais de l'Etat est de 300 boursiers et de 120 demi-boursiers.

On admet au collége des enfants payant pension : le prix de la pension est de 850 fr., celui de la demi-pension de 425 fr., et celui du trousseau de 400 fr.

L'époque unique d'admission est fixée au 1er octobre de chaque année. Les enfants, pour être admis gratuitement, doivent avoir alors plus de 10 ans et moins de 12.

Les élèves peuvent rester au Prytanée jusqu'à la fin de l'année scolaire dans le courant de laquelle ils ont complété leur 19e année.

## ÉCOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR.

L'école de Saumur est réorganisée par décret du 11 octobre 1899; elle est spécialement instituée en vue : 1° de compléter et de perfectionner l'instruction des lieutenants de cavalerie, d'artillerie et du génie, désignés pour en suivre les cours; 2° de compléter l'instruction des élèves de Saint-Cyr; 3° de donner aux sous-officiers aspirant à l'épaulette la somme de connaissances que tout officier doit posséder.

L'Ecole reçoit, en outre, des élèves-télégraphistes, qui viennent s'exercer au maniement des appareils de télégraphie électrique et optique; des élèves-maréchaux ferrants provenant des corps de troupes à cheval.

Les conditions d'admission des jeunes gens de la classe civile qui demandent à suivre les cours de l'Ecole comme cavaliers-élèves sont les suivantes :

1° Etre âgé de dix-huit ans au moins et de vingt-quatre ans au plus au 27 mars ou au 27 septembre de l'année courante et en justifier par un extrait d'acte de naissance dûment légalisé; avoir au moins la taille exigée pour servir dans la cavalerie légère (un mètre soixante-quatre centimètres); toutefois, une tolérance de taille de quatre centimètres pourra être accordée à tout candidat âgé de moins de vingt ans qui justifiera qu'il sait monter à cheval;

2° Etre reconnu par le conseil d'administration de l'Ecole, et d'après l'avis de l'un de ses médecins, apte au service de la cavalerie; être muni : d'un certificat de bonnes vie et mœurs dûment légalisé et délivré dans les formes prescrites par l'article 46 de la loi du 27 juillet 1872; du consentement dûment légalisé des père, mère ou tuteur, si le candidat a moins de vingt ans accomplis; d'un extrait du casier judiciaire délivré par le greffier du tribunal civil de l'arrondissement dans lequel est né le candidat;

3° Savoir parler et écrire correctement la langue française.

Connaître : la géographie générale, l'histoire de France, depuis Louis XIV jusqu'à nos jours, l'arithmétique élémentaire, y compris les fractions ordinaires, les proportions et le système métrique; la géométrie élémentaire (lignes et plans).

4° Avoir effectué entre les mains du receveur particulier des finances de la ville de Saumur, pour le compte du Trésor, le versement d'une somme de trois cents francs, destinée à couvrir l'Etat des dépenses d'entretien à l'Ecole et l'achat de livres d'instruction.

La durée des cours est de onze mois, du 1er octobre au 31 août, pour toutes les divisions.

Les cavaliers-élèves bien notés pour leur zèle et leur aptitude, et qui auront satisfait aux examens semestriels, seront nommés brigadiers à l'Ecole, et si, en fin de cours, ils satisfont aux examens de sortie, ils seront envoyés dans les régiments de cavalerie avec le grade de maréchal des logis.

Ceux dont l'instruction militaire ou équestre n'aura pas été jugée suffisante seront dirigés sur un régiment comme brigadiers ou même comme simples cavaliers.

Les jeunes gens qui désirent concourir pour être admis comme cavaliers-élèves sous-officiers à l'Ecole de Cavalerie, n'ont aucune demande à formuler; ils se rendent à Saumur à leurs frais, et les dépenses qu'occasionne leur séjour dans cette ville jusqu'au jour exclu de leur engagement volontaire sont également à leur charge.

A leur arrivée à Saumur, ils se présentent au général commandant l'École, l'informent de leur intention et lui remettent les pièces nécessaires à leur admission.

## ÉCOLES DE BERGERS.

Bergeries et écoles des Bergers à Rambouillet (Seine-et-Oise), et à Moudjebeur (Algérie).

Vacherie nationale de Corbon par Cambremer (Calvados).

---

# CHAPITRE II.

## DEPARTEMENT DE L'YONNE

### SÉNATEURS DE L'YONNE

MM. Bézine, 30, rue Vanneau, à Paris, ou à Molinons.
Lordereau, avenue d'Orléans, 19, à Paris.
Collinot, boulevard Port-Royal, 80, à Paris.

### DÉPUTÉS DE L'YONNE.

MM. Merlou, 73, rue du Rocher, à Paris.
Cornet, 10, rue de l'Ecrivain, à Sens.
Gallot Albert, 48 boulevard Haussmann.
Henri Loup, 83, rue de Rivoli, Paris.
Villejean, Hôtel-Dieu, à Paris.
Bienvenu Martin, 12, rue Decamps.

## SECTION I. — ADMINISTRATION CIVILE.

### PRÉFECTURE DE L'YONNE.

M. Robert GODEFROY, I. ✪, Préfet.

M. Juillard, Secrétaire général de la Préfecture, ✪ A.
M. Roimarmier, chef de cabinet.

### CONSEIL DE PRÉFECTURE.

MM. Le PRÉFET, Président ; CHEVEAU, BASSIGNOT, ✪ (M. A.) et MAUGNE, conseillers. — Commissaire du gouvernement : M. JUILLARD, secrétaire général de la Préfecture ; Secrétaire-greffier, M. Blin.

*Jours d'entrée dans les bureaux.*

Le public est admis dans les bureaux les lundi, mercredi et vendredi, de une heure à trois heures.

Les bureaux sont fermés au public tous les autres jours, à l'exception des bureaux chargés spécialement des légalisations, du visa des passeports, des récépissés, des états de contrainte, du colportage des imprimés et des permissions exigées par les lois et règlements de police.

## CABINET DU PRÉFET.

MM. Roimarmier, chef de cabinet ; Carré, chef de bureau.

**Attributions.** — Ouverture et distribution du courrier. — Affaires confidentielles et réservées. — Personnel des administrations. — Distinctions honorifiques. — Ordres étrangers. — Secours. — Fonctions à la nomination du Préfet : bureaux de tabac, postes, administrations financières, commissaires de police, gardes champêtres, gardes particuliers, gardes forestiers, etc., etc. — Congés. — Cérémonies publiques. — Audiences. — Personnel des cultes et affaires ecclésiastiques. — Réunions publiques. — Conférences. — Bibliothèques administratives. — Presse. — Dépôt légal (imprimerie et librairie). — Beaux-arts, Musées, Théâtres, etc., etc.

## 1re DIVISION.

M. SOURDY, chef de division, ✪.

### 1er BUREAU

MM. Rojot, chef de bureau ✪ ; Sassin et Sourdy, expéditionnaires.

ATTRIBUTIONS.

**Instruction publique, supérieure, secondaire et primaire.** — Budget de l'instruction publique à la charge du département. — Bourses dans les lycées, collèges et écoles primaires supérieures. — Collèges communaux : budgets, subventions municipales, traités, bourses communales. — Ecoles normales primaires : budgets, personnel, administration. — Création d'écoles communales. — Instituteurs communaux. — Traitements. — Ecoles maternelles. — Ouvroirs. — Cours d'adultes. — Ecoles privées. — Mandatement des dépenses de l'instruction publique. — Bibliothèques scolaires, communales et populaires ; Attributions d'ouvrages.

Legs Crochot

**Monuments historiques.** — Classement, réparation et entretien. — Subventions.

**Ecoles et institutions diverses.** — Prytanée. — Ecole forestière. — Ecole navale. — Ecole spéciale militaire. — Ecole polytechnique. — Ecole centrale. — Ecole des arts et métiers. — Ecole des Beaux-Arts. — Ecoles vétérinaires. — Ecole nationale d'agriculture. — Ecole d'horticulture de Versailles. — Ecole supérieure de Commerce. — Ecole des hautes études commerciales. — Ecole pratique de sylviculture des Barres. — Institut national agronomique. — Ecole du service de santé militaire. — Ecole de médecine navale. — Ecole pratique d'ouvriers et de contre-maîtres de Cluny. — Ecole d'horlogerie de Cluses. — Bourses de voyages. — Ecole pratique d'agriculture de l'Yonne : Bourses, examens et admissions. — Comité de surveillance et de perfectionnement et personnel enseignant. — Sourds-muets. — Jeunes aveugles. — Recueil des actes administratifs.

Personnel des hospices et bureaux de bienfaisance. — Personnel des Conseils de fabrique.

### 2e BUREAU.

MM. Besson, chef de bureau ; Parigot, rédacteur ; Vasseur, expéditionnaire.

ATTRIBUTIONS.

**Affaires militaires.** — Recrutement et mobilisation. — Garnisons. — Convois. Passage de troupes. — Logement chez l'habitant. — Déserteurs et insoumis. — Invalides. — Pensionnaires de la marine. — Pensions et secours à d'anciens militaires ou à leurs veuves. — Recensement et classement des chevaux et voitures. — Recensement des pigeons voyageurs. — Sapeurs-pompiers. — Sociétés de gymnastique et de tir.

**Affaires diverses.** — Prisons : Administration et service économique. — Jeunes détenus. — Récidivistes et relégation. — Libération conditionnelle. — Etrangers. — Expulsions. — Recherches dans l'intérêt des familles. — Passeports. — Réfugiés politiques. — Secours de route. — Moyens de transport. — Naturalisations. — Rapatriement. — Colportage. — Chanteurs et musiciens ambulants. — Secours en cas d'extrême misère. — Cercles et associations. — Loteries. — Courses de chevaux. —

Envoi d'indigents aux eaux thermales. — Secours aux malades indigents traités dans les établissements spéciaux. (Emploi des fonds provenant du pari mutuel).

Victimes du Coup d'Etat de 1851. — Pensions. — Secours pour pertes et événements malheureux.

### 3e BUREAU.

MM. RASSE, rédacteur, chargé de la direction du 3e bureau ; VIAUT et CLOUET, expéditionnaires.

ATTRIBUTIONS.

**Commerce et Industrie.** — Chambres et tribunaux de commerce : Elections consulaires. — Chambres consultatives des arts et manufactures. — Brevets d'invention. — Mercuriales. — Poids et mesures. — Syndicats professionnels.

**Agriculture.** — Sociétés et Comices agricoles. — Commissions hippiques. — Concours régionaux. — Etalons. — Haras. — Rapports sur les récoltes. — Chaires d'agriculture. — Station agronomique. — Foires et Marchés. — Phylloxéra. — Police rurale. — Vaine pâture.

**Statistiques.** — Statistique générale. — Dénombrement et mouvement annuel de la population. — Commissions cantonales. — Statistiques industrielles, commerciales et agricoles.

**Police sanitaire.** — Conseils d'hygiène. — Police de la médecine et de la pharmacie. — Sages-femmes. — Herboristes. — Épidémies — Epizooties. — Vaccine. — Transport de corps. — Etuve à désinfecter.

**Affaires diverses.** — Caisses d'épargne. — Société de secours mutuels. — Asiles d'aliénés : administration, comptes et budgets. — Hospice national des Quinze-Vingts. — Jury criminel - Colonisation et concessions de terres en Algérie. — Emigration. — Registres de l'état-civil — Décès des légionnaires et médaillés militaires. — Exécution de la convention de 1875 pour la transmission à l'étranger des actes de l'état-civil et de l'article 80 du Code civil.

## 2e DIVISION.

M. SAVARY, chef de division ✿.

### 1er BUREAU.

MM. PERREAU, chef de bureau ; LOISEAU, chef ; RICHARD, expéditionnaire.

ATTRIBUTIONS

**Bâtiments départementaux.** — Constructions, grosses réparations, entretien : Hôtels de la Préfecture et des Sous-Préfectures, Académie, Palais de justice, Prisons, Casernes de gendarmerie, Ecoles normales, Ecole d'agriculture. — Acquisitions. — — Echanges. — Baux à loyer. — Achat et entretien du mobilier. — Assurance contre l'incendie. — Architecte du département.

**Casernement de la gendarmerie.** — Baux à loyer.

**Ecole d'agriculture.** — Administration, gestion économique et financière du domaine départemental de La Brosse.

**Domaine public et privé de l'État.** — Edifices diocésains. — Aliénations et échanges. — Contentieux. — Vente d objets appartenant à l'Etat. — Domaine forestier. — Bois de l'Etat. — Défrichement des bois des particuliers. — Domaine fluvial. — Iles et îlots. — Concessions et locations. — Vente d'arbres. — Répertoire des actes soumis à l'enregistrement.

**Travaux publics et Voirie.** — Voies navigables. — Rivières et canaux. — Entretien, améliorations, navigation, flottage. — Ports. — Bacs et bateaux. — Service hydraulique. — Moulins et usines. — Irrigations. — Dessèchement de marais. — Drainage — Cours d'eau non navigables ni flottables. — Curages. — Routes nationales. — Chemins de fer d'intérêt général. — Grande voirie : Alignements, antici-

pations, contraventions. — Chemins de fer d'intérêt local et tramways. — Chemins vicinaux et chemins ruraux. — Voiries urbaines. — Plans d'alignement. — Trottoirs. — Contraventions. — Bâtiments menaçant ruines. — Installation de l'électricité dans les villes pour l'éclairage public et particulier. — Personnel du service vicinal. — Personnel des ponts et chaussées et du service de la navigation. — Voitures publiques. — Roulage. — Machines à vapeur. — Mines et carrières. — Etablissements insalubres.

**Service départemental.** — Procès-verbaux des délibérations du Conseil général et de la Commission départementale. — Impressions et fournitures à la charge du département. — Convocation des membres du Conseil général, des Conseils d'arrondissement et de la Commission départementale. — Tenue des sessions. — Centralisation des affaires à soumettre au Conseil général et à la Commission départementale. — Caisse des retraites des employés départementaux et liquidation des pensions. — Secours aux anciens employés départementaux et à leurs veuves. — Personnel des bureaux de la Préfecture et des Sous-Préfectures.

## 2e BUREAU.

MM. Boulot, chef de bureau ; Reckel, rédacteur, faisant fonctions de sous-chef ; Brot, Petit et Pompéani, expéditionnaires.

ATTRIBUTIONS

**Administration et contentieux des communes et des établissements de bienfaisance.** — Questions diverses relatives à l'administration municipale des hospices, hôpitaux et bureaux de bienfaisance. — Circonscriptions territoriales. — Octrois. — Abattoirs : personnel, tarifs, règlements. — Tarifs des droits de place aux halles et marchés, de pesage et de mesurage publics. — Cotisations municipales et mandatement des dépenses y afférentes. — Gestion des propriétés immobilières. — Baux à ferme et à loyer. — Acquisitions, aliénations, échanges et partages. — Constructions scolaires et autres travaux communaux. — Actions judiciaires et transactions sur procès. — Expropriations pour cause d'utilité publique. — Dons et legs. — Emprunts, impositions extraordinaires, fixation des dépenses obligatoires, autorisations des dépenses facultatives.

**Comptabilité des communes, des hospices et hôpitaux et des bureaux de bienfaisance.** — Comptes de gestion.

**Police municipale.** — Règlements locaux.

**Culte paroissial** — Cures. — Succursales. — Chapelles. — Fabriques. — Secours aux communes. — Eglises et presbytères. — Cimetières et tarifs pour les concessions. — Dons et legs.

**Bois communaux et Établissements publics.** — Soumission au régime forestier. — Distraction du régime forestier. — Coupes affouagères. — Reboisements. Constructions dans le rayon prohibé. — Concessions de servitudes. — Formation et fusion de triages.

**Contributions indirectes.**

**Contributions directes.** — Répartement et sous-répartement. — Répartiteurs. — Cadastre. — Mise en recouvrement des rôles. — Poursuites. — Cotes irrécouvrables. — Amendes et condamnations pécuniaires.

**Elections.** — Casiers administratifs. — Listes électorales. — Sections électorales municipales. — Elections des conseils municipaux, des maires et adjoints. — Elections au Conseil général et au Conseil d'arrondissement. — Elections législatives et sénatoriales. — Légalisations.

**Assistance.** — Etablissement départemental d'assistance. — Contrôle du service des enfants assistés et du premier âge. Exécution de la loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite. — Caisse de secours des incendiés.

**Postes et Télégraphes.** — Création de bureaux ; Réclamations relatives à l'organisation du service.

## 3e BUREAU.

MM. Saint-André, chef de bureau ; Humbert, rédacteur ; David, expédit.

ATTRIBUTIONS.

**Comptabilité générale et départementale.** — Comptabilité de tous les

ministères à l'exception de celle du ministère de l'instruction publique.—Mandatement de tous les traitements, à l'exception de ceux des fonctionnaires de l'enseignement. — Mandatement des salaires, retraites, subventions, indemnités, secours et généralement de toutes les dépenses à la charge du budget de l'État ou du département, liquidées par les bureaux compétents et sur production de pièces justificatives régulièrement établies. — Etablissement du compte départemental, du budget rectificatif et du budget primitif du département. — Impositions départementales extraordinaires et réalisation des emprunts. — Rédaction des situations. — Etats et comptes d'ordonnancements à envoyer aux ministres. — Visa des récépissés. — Chasse. — Pêche. — Louveterie. — Destruction des animaux nuisibles.

M. RADEL, architecte du département.

## ARCHIVES.

MM. PORÉE, archiviste du département; DROT, employé ✠.

Les archives de la Préfecture se composent : 1° de tous les titres des établissements religieux supprimés en 1790 dans le département, savoir : des anciens archevêchés de Sens et de l'évêché d'Auxerre, des chapitres, abbayes et prieurés d'hommes et de emmes des deux diocèses; des titres et biens des émigrés, des cures et fabriques du département, des tribunaux consulaires, etc. Parmi ces nombreux documents, il en est de différentes valeurs : les uns sont précieux pour l'intérêt historique qu'ils présentent; les autres pour les droits de propriété, servitude, etc. sur les biens devenus nationaux en 1790 et vendus comme tels. 2° De tous les actes de l'administration depuis 1790 dans ses diverses parties, telles que les communes, la guerre, les finances, les élections, les biens nationaux, les contributions, l'état civil, le clergé, les travaux publics.

HITIER et LOMBARD, huissiers de salle; HITTIER, concierge.

# SOUS-PRÉFECTURES.

Le département de l'Yonne comprend cinq arrondissements ou sous-préfectures. Le Préfet remplit les fonctions de Sous-Préfet pour l'arrondissement d'Auxerre.

MM. DELFINI, sous-préfet à Avallon; DOZIER, secrétaire ✠.
A. BUY, sous-préfet à Joigny ✠; FOUQUIN, secrétaire.
DE LA SOUCHÈRE, sous-préfet à Sens; LAUREAU, secrétaire.
MONNOT DES ANGLES, sous-préfet à Tonnerre ✠; MANCHET, secrétaire.

## INDICATION DES COMMUNES COMPOSANT CHAQUE CANTON.

### ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

*Auxerre* (est). — Augy, Champs, Quenne, Saint-Bris, Venoy.

*Auxerre* (ouest). — Appoigny, Auxerre, Charbuy, Chevannes, Monéteau, Perrigny, Saint-Georges, Vallan, Vaux, Villefargeau.

*Chablis*. — Aigremont, Beine, Chablis, Chemilly-sur-Serein, Chichée, Chitry, Courgis, Fontenay-près-Chablis, Fyé, Lichères, Milly, Poinchy, Préhy, Saint-Cyr-les-Colons.

*Coulanges-la-Vineuse*. — Charentenay, Coulanges-la-Vineuse, Coulangeron, Escamps, Escolives, Gy-l'Evêque, Irancy, Jussy, Migé, Val-de-Mercy, Vincelles, Vincelottes.

*Coulanges-sur-Yonne*. — Andryes, Coulanges-sur-Yonne, Crain, Etais, Festigny, Fontenay-sous-Fouronnes, Lucy-sur-Yonne, Mailly-Château, Merry-sur-Yonne, Trucy-sur-Yonne.

*Courson*. — Chastenay, Courson, Druyes, Fontenailles, Fouronnes, Lain, Merry-Sec, Molesmes, Mouffy, Ouanne, Sementron, Taingy.

*Ligny*. — Bleigny-le-Carreau, La Chapelle-Vaupelteigne, Lignorelles, Ligny-le-Châtel, Maligny, Mérey, Montigny-le-Roi, Pontigny, Rouvray, Varennes, Venouse, Villeneuve-Saint-Salve, Villy.

*Saint-Florentin*. — Avrolles, Bouilly, Chéu, Germigny, Jaulges, Rebourceaux, Saint-Florentin, Vergigny.

*Saint-Sauveur*. — Fontenoy, Lainsecq, Moutiers, Perreuse, Sainpuits, Sainte Colombe, Saints, Saint-Sauveur, Sougères, Thury, Treigny.

*Seignelay.* — Beaumont, Chemilly-près-Seignelay, Cheny, Chichy, Gurgy, Hauterive, Héry, Mont-saint-Sulpice, Ormoy, Seignelay, Sougères-sur-Sinotte.

*Toucy.* — Beauvoir, Diges, Dracy, Egléuy, Lalande, Leugny, Lévis, Lindry, Moulins-sur-Ouanne, Parly, Pourrain, Toucy.

*Vermenton.* — Accolay, Arcy-sur-Cure, Bazarnes, Bessy, Bois d'Arcy, Cravant, Essert, Lucy-sur-Cure, Mailly-la-Ville, Prégilbert, Sainte-Pallaye, Sacy, Sery, Vermenton.

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

*Avallon.* Annay-la-Côte, Annéot, Avallon, Domecy-sur-le-Vault, Etaules, Girolles, Island, Lucy-le-Bois, Magny, Ménades, Pontaubert, Sauvigny-le-Bois, Sermizelles, Tharot, Thory, Vault-de-Lugny.

*Guillon.* — Bierry-les-Belles-Fontaines, Cisery, Cussy-les-Forges, Guillon, Marmeaux, Montréal, Pizy, Saint-André, Santigny, Sauvigny-le-Beuréal, Savigny-en-Terre-Plaine, Sceaux, Thizy, Trévilly, Vassy, Vignes.

*L'Isle-sur-le Serein.* — Angely, Annoux, Athie, Blacy, Civry, Coutarnoux, Dissangis, Joux, l'Isle, Massangis, Précy-le-Sec, Provency, Sainte-Colombe, Talcy.

*Quarré-les-Tombes.* — Beauvillers, Bussières, Chastellux, Quarré-les Tombes, Saint-Brancher, Sainte-Magnance, Saint-Germain-des-Champs, Saint-Léger.

*Vezelay.* — Asnières, Asquins, Blannay, Brosses, Chamoux, Châtel-Censoir, Domecy-sur-Cure, Foissy-les-Vézelay, Fontenay-près-Vézelay, Givry, Lichères, Montillot, Pierre-Perthuis, St-Moré, St-Père, Tharoiseau, Vézelay, Voutenay.

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

*Aillant* — Aillant, Branches, Champvallon, Chassy, Fleury, Guerchy, Laduz La Villotte, les Ormes, Merry-la-Vallée, Neuilly, Poilly, Saint-Aubin-Château-Neuf, Saint-Martin-sur Ocre, Saint-Maurice-le-Vieil, Saint-Maurice-Thizouaille, Senan, Sommecaise, Villemer, Villiers-Saint-Benoît, Villiers-sur-Tholon, Volgré.

*Bléneau.* — Bléneau, Champcevrais, Champignelles, Louesmes, Rogny, Saint-Privé, Tannerre, Villeneuve-les-Genêts.

*Brienon.* — Bellechaume, Bligny-en-Othe, Brienon, Bussy-en-Othe, Chailley, Champlost, Esnon, Mercy, Paroy-en-Othe, Turny, Venizy.

*Cerisiers.* — Arces, Bœurs, Cerilly, Cerisiers, Coulours, Dillot, Fournaudin, Vaudeurs, Ville-Chétive.

*Charny.* — Chambeugle, Charny, Chêne-Arnoult, Chevillon, Dicy, Fontenouille, Grand-Champ, La Ferté-Loupière, La Mothe-aux-Aulnais, Malicorne, Marchais-Beton, Perreux, Prunoy, Saint-Denis-sur-Ouanne, Saint-Martin-sur-Ouanne, Villefranche.

*Joigny.* — Bassou, Béon, Bonnard, Brion, Cézy, Champlay, Chamvres, Charmoy, Chichery, Epineau-les-Voves, Joigny, Looze, Migennes, Paroy-sur-Tholon, Saint-Aubin-sur-Yonne, Saint-Cydroine, Villecien, Villevallier.

*Saint-Fargeau.* — Fontaines, Lavau, Mézilles, Ronchères, Saint-Fargeau, Saint-Martin des Champs, Sept-Fonts.

*Saint-Julien-du-Sault.* — Cudot, La Celle-Saint-Cyr, Précy, Saint-Julien-du-Sault, Saint-Loup-d'Ordon, Saint-Martin-d'Ordon, Saint-Romain-le-Preux, Sépeaux, Verlin.

*Villeneuve-sur-Yonne.* — Armeau, Bussy-le-Repos, Chaumot, Dixmont, les Bordes, Piffonds, Rousson, Villeneuve-sur-Yonne.

ARRONDISSEMENT DE SENS.

*Chéroy.* — Brannay, Chéroy, Courtoin, Dollot, Domats, Fouchères, Jouy, La Belliolle, Montacher, Saint-Valérien, Savigny, Subligny, Vallery, Vernoy, Villebougis, Villegardin, Villeneuve-la-Dondagre Villeroy.

*Pont-sur-Yonne.* — Champigny, Chaumont, Cuy, Evry, Gisy-les-Nobles, Lixy, Michery, Pont-sur-Yonne, Saint-Agnan, Saint-Serotin, Villeblevin, Villemanoche, Villenavotte, Villeneuve-la-Guyard, Villeperrot, Villethierry.

*Sens* (nord). — Fontaine-la-Gaillarde, Maillot Malay-le-Petit, Malay-le-Grand, Noé, Passy, Rosoy, Saint-Clément, Saligny, Soucy, Sens, Vaumort, Véron.

*Sens* (sud). — Collemiers, Cornant, Courtois, Egriselles-le-Bocage, Etigny, Gron, Marsangis, Nailly, Paron, Saint-Denis, Saint-Martin-du-Tertre.

*Sergines* — Compigny, Courceaux, Courlon, Fleurigny, Grange-le-Bocage, La Chapelle-sur-Oreuse, Pailly, Plessis-Dumée, Plessis-Saint-Jean, Saint-Martin-s.-Oreuse

Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, Serbonnes, Sergines, Sognes, Vertilly, Villiers-Bonneux, Vinneuf.

*Villeneuve-l'Archevêque.* — Bagneaux, Chigy, Courgenay, Flacy, Foissy, Lailly, La Postole, Les Clérimois, Les Sièges, Molinons, Pont-sur-Vannes, Theil, Thorigny, Vareilles, Villeneuve-l'Archevêque, Villiers-Louis, Voisines.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

*Ancy-le-Franc.* — Aisy, Ancy-le-Franc, Ancy-le-Libre, Argentenay, Argenteuil, Chassignelles, Cry, Cusy, Fulvy, Jully, Lézinnes, Nuits, Passy, Perrigny, Ravières, Sambourg, Stigny, Villiers-les-Hauts, Vireaux.

*Cruzy.* — Arthonnay, Baon, Commissey, Cruzy, Gigny, Gland, Mélisey, Pimelles, Quincerot, Rugny, Saint-Martin, Saint-Vinnemer, Sennevoy-le-Bas, Sennevoy-le-Haut, Tanlay, Thorey, Trichey, Villon.

*Flogny.* — Bernouil, Beugnon, Butteaux, Carisey, Dyé, Flogny, La Chapelle Vieille-Forêt, Lasson, Neuvy-Sautour, Percey, Roffey, Sormery, Soumaintrain, Tronchoy, Villiers-Vineux.

*Noyers.* — Annay, Censy, Châtel-Gérard, Etivey, Fresnes, Grimault, Jouancy, Molay, Moulins, Nitry, Noyers, Pasilly, Poilly, Sainte-Vertu, Sarry.

*Tonnerre.* — Béru, Cheney, Collan, Dannemoine, Epineuil, Fley, Junay, Molosme, Serrigny, Tissey, Tonnerre, Vezannes, Vezinnes, Viviers, Yrouerre.

---

POSITION GÉOGRAPHIQUE DU DÉPARTEMENT ET DES CINQ PRINCIPALES VILLES.

Le département de l'Yonne est situé entre 0° 30' et 1° 56' de longitude *est* et entre 47° 19' et 48° 22' de latitude *nord*.

| VILLES. | LONGITUDE. en degrés. | LONGITUDE. en temps. | LATITUDE septentrionale. | HAUTEUR au dessus du niveau de la mer ou altitude. |
|---|---|---|---|---|
| Auxerre (cathédrale) . | 1° 14' 10" E. | 4 m. 57 | 47° 47' 54" | 122 m |
| Avallon (église) . . . | 1° 34' 17" id. | 6 17 | 47° 29' 12" | 267 m,7 |
| Joigny (Saint-Jean) . | 1° 3' 43" id. | 4 15 | 47° 59' 0" | 116 m,7 |
| Sens (cathédrale) . . | 0° 56' 49" id. | 3 47 | 48° 11' 54" | 76 m,4 |
| Tonnerre (St-Pierre. . | 1° 38' 6" id. | 6 32 | 47° 51' 23" | 179 m,2 |

SUPERFICIE.

La superficie du département de l'Yonne est de 7,428 kilomètres 04 h. carrés. Voir la population, page 74 et suivantes.

# CONSEIL GÉNÉRAL DE L'YONNE

| NOMS. | QUALIFICATIONS | RÉSIDENCES. | CANTONS que représentent les Conseillers. |
|---|---|---|---|
| | ARRONDISSEMENT D'AUXERRE | | |
| Millaux Félix | propriétaire | Auxerre | Auxerre (ouest) |
| Bienvenu Martin ✻. | député | Paris. | Auxerre (est) |
| Folliot ✻, ✿ I | maire | Chablis | Chablis |
| Houdé ✿ | docteur | Coulanges-l-Vin. | Coulanges-la-Vin. |
| Dr Collinot ✿ | maire | Coulanges-sYon. | Coulanges-s-Yonne |
| Boudin | maire | Ouaine | Courson |
| Brillé | propriétaire | Rouvray | Ligny |
| Lordereau | docteur-médecin | Saint-Florentin | Saint-Florentin |
| Merlou | député | Saint-Sauveur | Saint-Sauveur |
| Philippe | propriétaire | Héry | Seignelay |
| Ribière ✿ | propriétaire | Paris | Toucy |
| Jeannez | propriétaire | Vermenton | Vermenton |
| | ARRONDISSEMENT D'AVALLON. | | |
| Degoix ✿. | vétérinaire. | Avallon | Avallon |
| Gallot | imprimeur | Auxerre | Guillon |
| Rétif | notaire | Joux-la-Ville | L'Isle-sur-Serein. |
| Chevillotte ✿ | notaire | Quarré-l-Tombes | Quarré-l.-Tombes |
| Flandin ✻ | ancien député | Cure | Vézelay |
| | ARRONDISSEMENT DE JOIGNY. | | |
| Lesueur | docteur | Aillant | Aillant-s.-Tholon. |
| Duguyot | vétérinaire | Champignelles | Bléneau |
| Henri Loup | député. | Bussy-en-Othe | Brienon |
| Baron Brincard ✻ | propriétaire | Paris | Cerisiers |
| Echard ✻ | capitaine retraité | St-Martin-s.-Ou• | Charny |
| Saulnier ✿ I | avocat | Paris | Joigny |
| L. David | propriétaire | Saint-Fargeau | Saint-Fargeau |
| Roncin | propriétaire | Saint-Julien | St-Julien-du-Sault |
| Mayaud | maire | Vill.-sur-Yonne. | Villen.-sur-Yonne |
| | ARRONDISSEMENT DE SENS. | | |
| De Raincourt | propriétaire | St-Valérien | Chéroy |
| Eugène Petit ✿ | médecin | Pont-sur-Yonne | Pont-sur-Yonne. |
| Malluile | propriétaire | Sens | Sens (sud) |
| De Fontaine ✻ | maire | Fontaine-l-Gaill. | Sens (nord) |
| Chereau ✿ | maire | Serbonnes. | Sergines |
| Javal fils | ingénieur | Vauluisant | Villen.-l'Archev. |
| | ARRONDISSEMENT DE TONNERRE. | | |
| Dr Quillot ✻ | industriel | Frangey | Ancy-le-Franc |
| De Tanlay ✻ | propriétaire | Tanlay | Cruzy |
| Laubry fils | médecin | Paris | Flogny |
| E. Petit ✻, ✿ | propriétaire | Châtel-Gérard | Noyers |
| Villejean. | docteur-médecin | Paris | Tonnerre |

## COMMISSION DÉPARTEMENTALE

*Nommée en exécution de la loi des 28 juin, 25 juillet et 10 août 1871.*

MM. De Fontaine, président ; Ribière, secrétaire ; Saulnier, Jeannez, Léon David, Boucheron

# CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

| NOMS | QUALIFICATIONS. | RÉSIDENCES. | CANTONS que représentent les Conseillers |
|---|---|---|---|
| | ARRONDISSEMENT | D'AUXERRE. | |
| Bouquigny ✠ | publiciste. | Auxerre. | Auxerre (est). |
| Guyot. | propriétaire. | Appoigny. | Auxerre (ouest). |
| Choquenot. | propriétaire. | Chablis. | Chablis. |
| Desprez. | adjoint. | Coulanges-la-Vin. | Coul.-la-Vineuse. |
| André Flor. | Md de bois. | Andryes. | Coul.-sur-Yonne. |
| Perreau A. | propriétaire. | Courson. | Courson. |
| Descaves. | commiss. en vins. | Ligny. | Ligny. |
| Lenoir. | propriétaire. | St-Florentin. | St-Florentin. |
| Besland. | propriétaire. | Saint-Sauveur | St-Sauveur. |
| Berthier. | propriétaire. | Seignelay. | Seignelay. |
| Defrance. | maire. | Toucy. | Toucy. |
| Baudry. | vétérinaire. | Vermenton. | Vermenton. |
| | ARRONDISSEMENT | D'AVALLON. | |
| Corniau. | négociant. | Avallon. | Avallon. |
| Gulat. | docteur-médecin. | Avallon. | |
| Legast. | maire. | Vassy. | Guillon. |
| Lecourt. | propriétaire. | Joux-la-Ville. | L'Isle. |
| Naudot. | maire. | Athie. | |
| Rostain. | propriétaire | Quarré. | Quarré-l.-Tombes |
| Picard. | rentier. | Sainte-Magnance. | |
| Dellac. | propriétaire. | Vézelay. | Vézelay. |
| Bazin. | propriétaire. | Châtel-Censoir. | |
| | ARRONDISSEMENT | DE JOIGNY. | |
| Vacher. | instituteur. | Fleury. | Aillant. |
| Jacoutot. | publiciste. | Auxerre. | Bléneau. |
| Truchy. | médecin. | Brienon. | Brienon. |
| Golvin. | propriétaire. | Cerisiers. | Cerisiers. |
| Gache. | docteur-médecin | Villefranche. | Charny. |
| Giraudon. | maire. | Epineau-l-Voves | Joigny. |
| Prot. | capitaine retraité. | Mézilles. | St-Fargeau |
| Delapierre. | propriétaire. | La Celle-St-Cyr. | St-Julien. |
| Viault. | vétérinaire. | Villeneuve-s.-Y. | Villen.-sur-Yonne. |
| | ARRONDISSEMENT | DE SENS. | |
| Régnier. | maire. | Jouy. | Chéroy. |
| Louvrier. | maire. | Saint-Sérotin. | Pont-sur-Yonne. |
| Guillié. | médecin. | Vill.-la-Guyard. | |
| Chapron. | imprimeur. | Sens. | Sens (nord). |
| Dupéchez. | propriétaire. | Sens. | |
| Guichard. | vétérinaire. | Sens. | Sens (sud). |
| Fijalskowski. | architecte. | Sens. | |
| Pottemain. | maire. | Vinneuf. | Sergines. |
| Bézine. | sénatenr. | Molinons. | Villen.-l'Archev |
| | ARRONDISSEMENT | DE TONNERRE. | |
| Paris. | maire. | Lézinnes. | Ancy-le-Franc. |
| Rabasse | négociant. | Ancy-le Franc. | |
| Labosse. | maire. | St-Vinnemer. | Cruzy. |
| Saget. | maire. | Pimelles. | |
| Millot A. | maire. | Carisey. | Flogny. |
| Champenois. | maire. | Sormery. | |
| Langin. | doct.-médecin. | Noyers. | Noyers. |
| Perreau. | négociant. | Tonnerre. | Tonnerre. |
| Véron. | propriétaire. | Dannemoine. | |

## CONSEILS D'HYGIÈNE. — VACCINE.

*Créés en vertu d'un arrêté du chef du Pouvoir exécutif du 18 décembre 1848.*

Les préfets et les sous-préfets sont présidents de droit de ces conseils.

*Conseil départemental à Auxerre.*

MM.
Dionis des Carrières ✱, médecin, Auxerre
L'ingénieur en chef du Dépt, à Auxerre.
Vannereau, docteur-médecin, Auxerre.
Plait, pharmacien, Auxerre.
Rouxel, anc. pharmacien, à St-Georges.
Sarrazin, pharmacien, à Auxerre.
Crochot, vétérinaire, Auxerre.
Poubeau, propriétaire, Auxerre.
Nodot, médecin à Auxerre.
Pillot, médecin à Auxerre.
Radel, architecte départemental.
Le médecin-major du régiment.
Ythier, ancien maire d'Auxerre.

*Conseils d'arrondissements*

AVALLON.

Renaud et Degoix, vétérinaires à Avallon.
Dardaillon, pharmacien à Avallon.
Roché, docteur-médecin à Châtel-Censoir
Ducrot, docteur-médecin à l'Isle.
François, docteur, à Vézelay.
Gulat, méd. en chef de l'hôp. d'Avallon.

JOIGNY.

Grenet, docteur-médecin à Joigny.
Baudelocque, docteur-médecin à Bassou.
Benoit, pharmacien à Joigny.
Roy, méd.-vétérinaire à Aillant.
Zanote, ancien maire à Joigny.
Viault, vétérinaire. à Villen-s-Yonne.
Pouillot, docteur-médecin à Brienon.
Mayaud, pharmacien à Villeneuve-s-Y.
Pouillot René, docteur-médecin à Joigny.
Saulnier, conseiller général, à Bassou.

SENS.

Quenouille, docteur-médecin à Sens.
L'ingénieur, à Sens.
Moreau, docteur-médecin à Sens.
Petit, docteur-médecin à Pont-sur-Yonne.
Pollet, pharmacien à Sens.
Dumand, vétérinaire à Sens.
De Fontaine, maire, Fontaine-la-Gaill.
Mouchet, docteur-médecin à Sens.
Virally, pharmacien à Sens.
Chardon, maire à Villeneuve-l'Archev.
Le médecin-major de la garnison.

TONNERRE.

Droin, docteur-médecin à Tonnerre.
Marion, pharmacien à Ancy-le-Franc.
Beugnon, docteur-médecin à Flogny.
Bertail, médecin à Ancy-le-Franc.
Marion, docteur-médecin à Tonnerre.
Chotier, docteur-médecin à Noyers.
Dautun, agriculteur à Commissey.
Thierry Henri, vétérinaire à Tonnerre.
Prunier, ex-pharmacien à Tonnerre.
Girardot, agent-voyer d'arrondissement, à Tonnerre.

## COMMISSIONS D'INSPECTION DES PHARMACIES.

Les jurys médicaux sont remplacés par une ou plusieurs Commissions de trois membres pris dans les Conseils d'hygiène d'arrondissement, et composés d'un médecin et de deux pharmaciens, ou d'un médecin, d'un pharmacien et d'un chimiste, sous le titre de : *Commissions d'inspection des Pharmacies.*

ARRONDISSEM. D'AUXERRE.

MM. Rouxel, ancien pharcien, Vannereau, médec., Plait, pharmacien à Auxerre.

ARRONDISSEM. D'AVALLON.

MM. Gulat, docteur-méd. à Avallon. Roche, docteur-médecin à Châtel-Censoir, Dardaillon, pharmac. à Avallon

ARRONDISSEM. DE JOIGNY.

MM. Barberousse, pharmacien, à Bléneau, Mayaud, pharmac., à Villen.-s-Y. Baudelocque, docteur-médecin à Bassou.

ARRONDISSEM. DE SENS.

MM. Moreau, médecin, à Sens, Quenouille, médecin-chimiste à Sens, et Pollet, pharm. à Sens.

ARRONDISS. DE TONNERRE.

MM. Droin, doct.-médec., Tonnerre ; Prunier, ph., Tonnerre ; Bertail, méd., Ancy-le-Franc.

Aux termes de la loi du 21 germinal an XI, une visite générale des officines des pharmacies et des magasins des épiciers et droguistes a lieu annuellement. L'époque en est fixée par le Préfet.

## ASSISTANCE MÉDICALE GRATUITE.

COMMISSION CHARGÉE DE VÉRIFIER LES MÉMOIRES DES MÉDECINS ET PHARMACIENS.

M. le Préfet, président ; MM. Cheveau, vice-président du Conseil de préfecture ; Eugène Petit, conseiller général ; Quillot, conseiller général ; Dionis des Carrières ; Droin, de Tonnerre ; Quenouille, de Sens ; Roché, de Toucy ; Truchy, de Brienon ; Defrance, pharmacien ; Lavielle, pharmacien ; Plait, pharmacien ; Rouxel, ancien pharmacien ; Poubeau, ancien pharmacien ; Lencement, sous-inspecteur

des enfants assistés; Legrand, conseiller général; Richard, ancien conseiller général; Savary, chef de division à la Préfecture.

## PROTECTION DES ENFANTS DU PREMIER AGE.

### Loi du 23 décembre 1874.

Tout enfant âgé de moins de deux ans, qui est placé, moyennant salaire, en nourrice, en sevrage ou en garde, hors du domicile de ses parents, devient par ce fait l'objet d'une surveillance de l'autorité publique ayant pour but de protéger sa vie et sa santé. (Art. 1er de la loi).

Cette surveillance est confiée dans le département de la Seine au préfet de police, et dans les autres départements aux préfets.

Ces fonctionnaires sont assistés d'un comité ayant pour mission d'étudier et de proposer les mesures à prendre, et composé comme il suit :

Deux membres du Conseil général désignés par ce Conseil ;

Dans le département de la Seine, le directeur de l'assistance publique, et dans les autres départements, l'inspecteur du service des enfants assistés, et six autres membres qui sont nommés par le Préfet. (Art. 2 de ladite loi).

Une Commission locale de surveillance est instituée dans toute commune où il existe au moins cinq enfants d'un jour à deux ans placés en nourrice, en sevrage ou en garde, moyennant salaire, hors du domicile de leurs parents ; la commission comprend nécessairement deux mères de famille. (Arrêté préfectoral du 27 janvier 1878. — Art. 2 du règlement d'administration publique du 27 février 1877.

Dans les communes où il n'a pas été institué de commission locale, le maire exerce les pouvoirs conférés à ces Commissions. (Art. 7 du règlement)

Des médecins inspecteurs, institués conformément à l'article 5 de la loi, sont chargés de visiter les enfants placés en nourrice, en sevrage on en garde dans leurs circonscriptions. (Art. 9 du règlement).

*Membres du Comité départemental.*

MM. Collinot, sénateur; Leseur, conseiller général; le Dr Dionis des Carrières, membre du Conseil d'hygiène et de salubrité du département; Guimard; Chabaneix, inspecteur du service des enfants assistés; Richard, adjoint au maire; Droin, médecin en chef de l'hospice; Marchal, professeur honoraire, Barrey, avocat.

*Médecins-Inspecteurs.* (1).

M. Vannereau. — Augy, * Auxerre, Venoy.

M. Chollet. — * Chevannes, Saint-Georges, Vallan, Villefargeau.

M. Mocquot. — * Appoigny, Branches, Charbuy, Chemilly-près-Seignelay, Gurgy, Monéteau, Perrigny-près-Auxerre.

M. Tacussel. — Beines, * Chablis, Chemilly-sur-Serein, Chichée, Fontenay-près-Chablis, Fyé, Milly, Poinchy.

M. Houdé. — * Coulanges-la-Vineuse, Gy-l'Evêque, Escolives, Jussy, Val-de-Mercy, Vincelles, Vincelottes.

M. Collinot. — Andryes, * Coulanges-sur-Yonne, Crain, Festigny, Lucy-sur-Yonne.

M. Marmier. — Fontenay-sous-Fouronnes, Fouronnes, * Mailly-la-Ville, Mailly-le-Château, Merry-sur-Yonne, Sery, Trucy-sur-Yonne.

M. Tournier. — Druyes, * Etais, Lainsecq, Sainpuits, Sougères-en-Puisaye.

M. Néis. — Chastenay, Coulangeron, Fontenailles, Lain, Merry-Sec, * Ouanne, Sementron, Taingy.

M. Leroux. — Bleigny-le-Carreau, La Chapelle-Vaupelteigne, Lignorelles, * Ligny-le-Châtel, Maligny, Méré, Montigny, Pontigny, Varennes, Villeneuve-Saint-Salve, Villy.

M. Lordereau. — Avrolles, Bouilly, Chéu, Germigny, Jaulges, Rebourseaux, * Saint-Florentin, Vergigny.

M. Bossu. — Moutiers, Perreuse, Sainte-Colombe, Saints-en-Puisaye, * Saint-Sauveur, Thury, Treigny.

M. Tassin. — Diges, Escamps, Fontenoy, Lalande, * Leugny, Levis, Moulins-s-Ouan.

M. Forestier. — Chenv, Chichy, Hauterive, Héry, Mont-Saint-Sulpice, Ormoy, * Seignelay, Sougères-sur-Sinotte.

(1) Les astériques indiquent les communes où résident les médecins-inspecteurs.

M. Callas. — Bazarnes, * Cravant, Prégilbert, Ste-Pallaye.
M. Durand. — Champs, Chitry, Courgis, Irancy, Préhy, * Saint-Bris, Saint-Cyr-les-Colons, Quennes. Vaux.
M. Desvignes. — Beauvoir, * Eglény, Lindry, Pourrain.
M. Barbier. — Dracy, Fontaines, Parly, * Toucy.
M. Grégoire. — Accolay, Arcy-sur-Cure, Bessy, Essert, Lucy-sur-Cure, Sacy, * Vermenton.
M. Pigeonnat, à Héry. — Rouvray, Venouse.
M. Ferrand. — Charentenay, * Courson, Migé, Molesmes, Mouffy.
M. Poulaine. — Annéot, * Avallon, Etaules, Pontaubert, Sauvigny-le-Bois, Le Vault-de-Lugny.
M. Girard. — Cisery les-Grands-Ormes, * Guillon, Santigny, Sauvigny-le-Beuréal. Trévilly, Cussy-les-Forges, Savigny, Sceaux, Saint-André en-Terre-Plaine.
M. Piard à Rouvray. — St-André, Ste-Magnance, Bussières, Beauvilliers.
M. Mascarel, à Santigny. — Bierry-les-belles-Fontaines, * Santigny, Pisy, Sceaux, Vassy-sous-Pisy, Vignes.
M. Ducrot. — Angely, Annoux, Athie, Blacy, Civry, Coutarnoux, Dissangis, Joux-la-Ville, * L'Isle-sur-Serein, Massangis, Marmeaux, Montréal, Précy-le-Sec, Provency, Sainte-Colombe, Talcy, Thizy.
M. Mathieu. — * Quarré-les-Tombes, Saint Brancher, Saint-Léger.
M. François. — Asquins, Blannay, Domecy-sur-Cure, Foissy-les-Vézelay, Fontenay-pres-Vezelay, Givry, Ménades, Pierre-Perthuis, Saint-Moré, Saint-Père, Tharoiseau, * Vézelay, Voutenay.
M. Roché. — Asnières, Bois-d'Arcy, Brosses, Chamoux, * Châtel-Censoir, Lichères. Montillot
M. Breuillard, à Avallon. — Annay-la-Côte, Chastellux, Domecy-sur-le-Vault, Girolles. Island, Lucy-le-Bois, Magny, Sermizelles, Tharot, Thory, Saint-Germain-des-Champs.
M. Gache. — Cudot, Prunoy, Dicy, Villefranche.
M. Lesueur. — * Aillant, Chassy, Saint-Maurice-le-Vieil, Saint-Maurice-Thizouailles, Senan, Villiers sur-Tholon, Volgré.
M. Lepelletier — * Fleury, Guerchy, Laduz, Poilly-sur-Tholon.
M. Momon. — Granchamp, La Villotte, Merry-la-Vallée, Saint-Aubin-Château-Neuf, Saint-Martin-sur-Ocre, * Villiers-Saint-Benoit.
M. Legendre. — * Bléneau, Saint-Privé.
M. Guyard, à Bléneau. — Champcevrais, Rogny.
M. Gauchet. — * Champignelles, Louesme, Tannerre, Villeneuve-les-Genêts.
M. Truchy. — Bellechaume, Bligny-en-Othe, * Brienon-l'Archevêque, Bussy en-Othe, Champlost, Esnon, Mercy, Paroy-en-Othe.
M. Latteux d'Espagne. — * Chailley, Turny, Venisy.
M. Fort. — * Cerisiers, Cérilly, Dillo, Pont-sur-Vanne, Vaudeurs, Villechétive, Vaumort, Vareilles, Villiers-Louis, Theil.
M. Rocher. — Champbeugle, * Charny, Chêne-Arnoult, Fontenouilles, La Mothe-aux-Aulnaies.
M. Michalski jeune, à Charny. — Malicorne, Marchais-Beton, St-Denis-sur-Ouanne, Saint-Martin-sur-Ouanne.
M. Franchis. — Chevillon, * La Ferté-Loupière, Les Ormes, Perreux, Sommecaise, Saint-Romain-le-Preux, Sépeaux.
M. Grenet. — Brion, * Cézy, Champvallon, Chamvres, Joigny, Laroche-Saint-Cydroine, Looze, Migennes, St-Aubin sur-Yonne, Paroy-sur-Tholon, Villecien.
M. Beaudelocque. — * Bassou, Beaumont, Bonnard, Champlay, Charmoy, Chichery, Epineau-les-Voves, Neuilly, Villemer.
M. Chamozzi. — Béon, La Celle-Saint-Cyr, Précy, * St-Julien-du Sault, St-Loup-d'Ordon, Saint-Martin-d'Ordon, Verlin, Villevallier.
M. Grossier. — Lavau, * Saint-Fargeau, Saint-Martin-des-Champs.
M. Boyer, à Saint-Fargeau. — Mézilles, Ronchères, Septfonds.
M. Duran, à Villeneuve-sur-Yonne. — Bussy-le-Repos, Chaumot, Piffonds, Rousson.
M. Toupance. — * Dixmont, Les Bordes.
M. Esmenard. — Armeau, Marsangis, Passy, Véron, * Villeneuve-sur-Yonne.
M. Fournier. — * Arces, Bœurs-en-Othe, Fournaudin.

M. Boullé. — Courtoin, Fouchères, La Belliole, * Saint-Valérien, Subligny, Villeneuve-la-Dondagre, Villebougis, Villeroy, Brannay.
M. Dupont. — * Chéroy, Dollot, Jouy, Montacher, Vallery, Villegardin.
M. Petit, à Pont-sur-Yonne. — Cuy, Evry, Gisy-les-Nobles, Lixy, La Chapelle-sur-Oreuse, Michery.
M. Guillié. — Chaumont, Saint-Aignan, Villeblevin, * Villeneuve-la-Guyard, Villethierry, Vinneuf.
M. Challe. — * Pont-sur-Yonne, Saint-Sérotin, Serbonnes, Villemanoche, Villenavotte, Villeperrot, Champigny.
M. Réné Moreau.— Fontaine-la-Gaillarde, Mâlay-le-Petit, Maillot, Mâlay-le-Granp, Noé, Rosoy, Saligny, * Sens (nord).
M. Larcena, à Sens. — Collemiers, Etigny, Gron, Paron.
M. Quenouille. — Courtois, Nailly, Saint-Denis, Saint-Martin-du-Tertre, Saint-Clément, * Sens (sud), Soucy.
M. Guillié.— * Villeneuve-la-Guyard, Vinneuf, Villethierry, Chaumont, St-Agnan.
M. Salvy. — Compigny, Courceaux, Pailly, Plessis-du-Mée, Plessis-Saint-Jean, * Sergines, Vertilly.
M. Courtois. — Fleurigny, Grange-le-Bocage, Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes, Sognes, * Thorigny.
M. Boyer. — Cornant, * Egriselles-le-Bocage.
M. Mathieu. — Bagneaux, Chigy, Coulours, Courgenay, Flacy, Foissy, Lailly, Les Siéges, Molinons, * Villeneuve-l'Archevêque, Les Clérimois.
M. Moret. — * Courlon, Serbonnes.
M. Berty. — * Domats.
M. Charmoy, à Courtenay (Loiret). — Savigny, Vernoy.
M. Bertail. — * Ancy-le-Franc, Ancy-le-Libre, Argentenay, Argenteuil, Chassignelles, Cusy, Fulvy, Gigny, Gland, Jully, Lézinnes, Pacy-sur-Armançon, Sambourg, Sennevoy-l.-Bas, Sennevoy-l.-Haut, Stigny, Villiers-l.-Hauts, Vireaux, Etivey.
M. Viardot. — Aisy, Cry, Nuits, Perrigny-sur-Armançon, * Ravières.
M. Prot. — Arthonnay, Baon, * Cruzy, Mélisey, Pimelles, Quincerot, Rugny, Thorey, Trichey, Villon.
M. Mouton. — Commissey, Saint-Martin, Saint Vinnemer, * Tanlay.
M. Beugnon. — Bernouil, Carisey, Dyé, * Flogny, La Chapelle-Vieille-Forêt, Grimault, Jouancy, Môlay, Moulins, Nitry, Percey, Roffey, Tronchoy, Villiers-Vineux.
M. Cornu. — Beugnon, Butteaux, Lasson, * Neuvy-Saut., Sormery, Soumaintrain.
M. Chotier Emile. — Aigremont, Annay-sur-Serein, Censy, Châtel-Gérard, Fresnes, * Noyers, Poilly-sur-Serein, Pasilly, Sainte-Vertu, Sarry.
M. Droin. — Béru, Chenev, Collan, Dannemoine, Epineuil, Fléys, Junay, Molosmes, Serrigny, Tissey, * Tonnerre, Vézannes, Vézinnes, Viviers, Yrouerre.

---

## ADMINISTRATIONS MUNICIPALES DES CHEFS-LIEUX D'ARRONDISSEMENTS

### VILLE D'AUXERRE.

MM. Surugue, maire ; Richard et Rouillé, adjoints.

*Membres du Conseil municipal.*

MM. Cuffaut, Bertrand, Richard, Babin, Ribain, Dubédat, Marchal, Guimard, Guignier, Bertrand, Bénard, Pelletier, Morisset, Leblond, Darlot, Potin, Pier-Darlot, Bonnot, Ahû Emile, Ribière, Rouillé, Collinet, Surugue, Lesire Raoul, Backmann, Monneret Alfred.

Receveur municipal, M. Charles Joly ; service technique des travaux de la voirie et des eaux : M. Fijalkowski, architecte, directeur ; M. Champ, architecte adjoint, conducteur des travaux ; M. Cuffaut, régisseur ; M. Payen, dessinateur auxiliaire ; M. Laillet, expéditionnaire auxiliaire ; service administratif des eaux, gaz et marchés, M. Seibert, inspecteur.

Personnel de la Mairie : MM. Soliveau, secrétaire en chef ; Darlot, chargé de la comptabilité ; Richard, expéditionnaire ; Edmond, chef du bureau de l'état civil, Thiolas, chef du bureau militaire, des contributions et des élections ; Guenot, garçon de bureau ; Letors, concierge.

Police administrative, municipale et judiciaire : MM. Fournoux, commissaire-ordonnateur des pompes funèbres ; Palliet, commissaire de police ; agents de

police : Lehmann, brigadier, Beaufils, Filot, Thélémaque, Debaix (le bureau de police est ouvert au public, *tous les jours*, depuis 8 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir) ; gardes champêtres : Massé, brigadier, Decouenne, Ring, Mouzet, Charrier. Maillard.

Abattoir public : MM. Bouvret, inspecteur ; Chasseigne, receveur ; Crochot, vétérinaire municipal honoraire ; Renard et Terrain, vétérinaires experts ; Boivin, concierge.

Sapeurs-pompiers : MM. Guibert, capitaine ; Guignier, lieutenant ; Ahu Louis, sous-lieutenant. — Tambour de ville : M. Roy ; afficheur municipal : P. Grand.

## CONSEIL DES RÉPARTITEURS.

RÉPARTITEURS TITULAIRES.

MM. Babin Victor, conseiller municipal, Bouquigny Fernand, Pinard Paul.
MM. Petitjean Philéas, à Quennes ; Hubert Louis, à Montallery, propriét. forains.

RÉPARTITEURS SUPPLÉANTS.

MM. Petit Louis, Denizot Georges et Challon Pierre, propriétaires domiciliés.
MM. Fèvre, ancien maire de St-Georges ; Fèvre, maire de Perrigny, propriétaires.

## VILLE D'AVALLON

MM. Billardon, maire ; Verrier et Hainault, adjoints.

*Membres du Conseil municipal.*

MM. Verrier, Barban, Corniau, Bouché, Gulat, Bougault, Charpentier, Degoix, Hainault, Robin, Odobé, Bernard, Bouin François, Nolin, Dubois, Colas, Berteni, Bouin Dardaillou, Richard, Billardon.

MM. Jouanique, recev. municipal ; N....., commiss. de police ; Prevost, architecte-voyer ; Adine, secrétaire de la mairie.

## VILLE DE JOIGNY.

MM. Besnard, maire ; Feneux et Chat, adjoints.

*Membres du Conseil municipal.*

MM. Feneux, Besnard, Coquard, Durné, Poisson, Baillet-Renon, Baillet-Gauthier, Rozay, Thury, Defosse, Baillot, Néault, Chat, Protat, Barbier, Rétif, Lajoie, Chandellier, Dumont, Dupuis-Perrier, Collomb, Gros.

MM. Rousseau, receveur municipal ; Coquet, secrétaire de la mairie ; Devanture, commissaire de police ; Lajoie, architec.-voyer ; Deffaux, commissaire-priseur.

## VILLE DE SENS

MM. Cornet Lucien, maire ; Bertrand A. et Poulain I., adjoints.

*Membres du Conseil municipal.*

MM. Chapron, Cravoisier, Bailly, Luce, Dupêchez, Gaujard, Courtin, Malluile, Moreau, Brullé, Gonthier, Durand, Fromont, Clément, Blondet, Vérot, Cleuvnat, Cornet, Blanchard, Frémy, Giguet, Bouyer, Bourgoin, Chevillon, Causeret.

MM. Crou, receveur municipal ; Bertrand, secrétaire de la mairie ; Bayonne, commissaire de police ; Thibord, architecte-voyer.

## VILLE DE TONNERRE

MM. Jacob, maire ; Méchin et Caussard, adjoints.

*Membres du Conseil municipal.*

MM. Nicolle, Beau, Prunier, Jacob, Diard, Méchin, Hugot, Moine, Jantet, Caussard, Legoux, Tacail, Moreau, Portier, Munier, N...., Malaquin, Fity, Cocagne, Elie, Enfer, Hardy, Lenoble.

MM. Durieux, receveur municipal ; Carré, secrétaire de la mairie ; N....., architecte ; Pelletier, voyer municipal.

## ASILE DÉPARTEMENTAL DES ALIÉNÉS.

### *Commission de surveillance.*

MM. Fougerol, président ; Amand, ancien avoué, vice-président ; Bertin, avoué, administrateur provisoire des biens des aliénés non-interdits ; Rouillé, secrétaire ; Ribière, conseiller général, membre.

### *Administration et Service médical.*

Directeur, médecin en chef : MM. Journiac, docteur en médecine ; médecin-adjoint : Bonne, docteur en médecine ; interne en médecine : Tassain ; pharmacien, Beaugonin ; receveur-économe : Savary ; secrétaire : Gabiot ; commis de direction : Hitier ; surveillant en chef : Serré ; surveillante en chef : Mme veuve Larible ; 1er commis d'économat : Thumereau ; aide-comptable : Massé ; garde-magasin : Nault.

## HOSPICES COMMUNAUX.

L'organisation et l'administration des Hospices ont été réglées par les lois de 1851 et de 1879.— Les commissions administratives sont composées de 6 membres, dont deux nommés par le conseil municipal et quatre nommés par le Préfet, non compris le Maire, président de droit.

### COMMISSIONS ADMINISTRATIVES.

Auxerre. — MM. le Maire, président ; Richard, Abû, Boivin, Lanier et Marchal, administrateurs ; Michaud, receveur ; Brisedoux, secrétaire ; Charrier, économe ; Droin, médecin ; Vannereau, chirurgien ; Nodot et Martin, médecins du bureau d'admission et de consultations gratuites ; Plait, pharmacien ; Lacroix, architecte ; Mme Merle, surveillante générale.

Avallon. — MM. Lepère, Nolin, Degoix, Lélu, Bouché J., Verrier, administrateurs ; Boidot, secrétaire ; Jouanique, receveur.

Joigny.— Pouillot, Dreux, Chailley, Neveux, Zanote, Baillet-Gauthier, administ. ; Wasse, secrétaire-économe ; Dedienne, receveur.

Sens. — Fijalkowski. Bertrand, Malluile, Bissey, Dupêchez, Millard : administrateurs ; Polini, secrétaire-économe ; Moreau, receveur ; Tantôt, architecte.

Tonnerre. — Prunier, Méchin, Morel, Caillot, Diard, Beau, administrateurs ; Lechien, économe ; Durieux, receveur.

Chablis. — Deschamps, Gérard, Cailly. Aufray, Picq-Bonnet, Pic Charles.

Courson. — Bouillié, Bertheau, Couillaux, Dufour, Rouget, Laville.

Cravant. — Gagner, Diversin, Abias, Reeb, Varet J., Bessy.

St-Florentin. — Deligne, Bataillon Jules, Robin, Lenoir, Étury, Darley.

Vermenton. — Martin A., Rimbert, Galette, Fauvin, Boudard, Lebeau L.

Vèzelay. — Roubier, Lachaume, Massé, Marceau, Gross, Sommet.

Brienon. — Pain, notaire, Thierry Toussaint, Putois, Lignot, Clérin, Denis.

Saint-Fargeau. — David Emile, David Léon, Ballut Th., Dr Masson, Lesire, Commergnat.

Saint-Julien-du-Sault. — Vincent, Roux, Grégoire, Gillet, Roudault, Bossuat.

Villeneuve-sur-Yonne. — Bondoux, Rapin Constant, Plain, Viault, Rancelin, Colonel Henriot.

Noyers. — Langin L.-P., Maison, Dr Thierry, Cirbeau, Musey E., Heurley Pierre.

Pont-sur-Yonne. — Barjot, Montassier, Rouif, Robinet. Consolat et Préau.

## COMITÉS CONSULTATIFS DES HOSPICES

Arrondissemsent d'Auxerre. — MM. Amand, Hérold, Legrand.

Arrondissement d'Avallon. — MM. Holleaux, Tersen et Lheureux, avoué.

Arrondissement de Joigny. — MM. Saulnier, Besnard, Tétar.

Arrondissement de Sens. — MM. Gérard, Tonnellier et Barjot.

Arrondissement de Tonnerre. — MM. Denis, Jacquemin, Fontaine.

## COMITES DE PATRONAGE DES APPRENTIS ET DES ENFANTS EMPLOYÉS DANS L'INDUSTRIE.

### ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

MM. l'ingénieur en chef, à Auxerre ; Dondenne, ancien architecte départemental ; Richard, ancien conseiller général, à Auxerre ; Ythier, ancien maire ; Fougerol, ingénieur civil.

### ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

MM. l'Inspecteur primaire ; Gaze, maire d'Angely ; Gagniard, docteur-médecin ; Houdaille, ancien député ; Barban, adjoint.

### ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

MM. Besnard, avoué, maire, à Joigny ; Giraudon, conseiller d'arrondissement, à Epineau-les-Voves ; Durné, conseiller municipal, à Joigny ; Grenet, docteur-médecin ; Pouillot, docteur-médecin ; Zanote, ancien maire ; Neveu, ancien adjoint.

### ARRONDISSEMENT DE SENS.

MM. Quenouille, docteur-médecin, à Sens ; Dupêcher, vice-président du Conseil d'arrondissement, à Sens ; Gaujard, conseiller municipal, à Sens ; Moreau, docteur-médecin ; Virally, pharmacien.

### ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

MM. N. . ; Rigolet-Diard Louis, constructeur-mécanicien, à Tonnerre ; N..... ; Perruchon, architecte ; Droin, docteur-médecin ; Beauvais, distillateur.

## SERVICE DES ENFANTS ASSISTÉS.

M. Chabaneix, inspecteur du service pour le département ; Lencement, sous-inspecteur ; Olive, chef de bureau ; Treillé, sous-chef et Armand, rédacteur.

*Bureau d'admission.*

AUXERRE. — MM. le Secrétaire général de la Préfecture, président ; le Procureur de la République ou son représentant, vice-président ; Legrand, ancien maire d'Auxerre ; Barrey, avocat ; Richard, adjoint au maire ; Olive, secrétaire.

Ce bureau propose les admissions pour tout le département.

L'Inspecteur départemental des enfants assistés a entrée et voix délibérative dans ce bureau. Il peut se faire suppléer par le Sous-Inspecteur.

## SERVICE DES ENFANTS ASSISTÉS DE LA SEINE

M. Marchand, directeur, à Cravant.

Médecins attachés au service : MM. N....., à Auxerre. — Néis, à Ouanne. — Tournier, à Étais. — N..., à Vermenton. — N..., à Mailly-la-Ville. — Bossu, à Saint-Sauveur. — Houdé, à Coulanges-la-Vineuse.

## MAISON D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION.

M. Mouginot, à Melun, directeur des prisons de l'Yonne.

AUXERRE. — MM. Billon, gardien chef ; Vignon, Lombard, gardiens ordinaires ; Choutet, gardien-portier ; Mme Billon, surveillante. — MM. Corberon, aumônier ; Nodot, médecin.

AVALLON. — M. Crozier, gardien chef ; Blandin, gardien ordinaire.
JOIGNY. — MM. Oddou, gardien chef ; Vignal, gardien ordinaire.
SENS. — MM. Boudot, gardien chef ; Allemand, gardien ordinaire.
TONNERRE. — M. Didier, gardien chef ; Bernard, gardien ordinaire.

## COMMISSIONS DE SURVEILLANCE DES PRISONS

Créées par ordonnances des 9 avril 1819 et 25 juin 1823.

Auxerre : MM. le Préfet, président ; le Président du Tribunal civil, le Procureur de la République, le Maire d'Auxerre, Richard, adjoint au maire, Marchal, conseiller municipal, Ribain, avocat, conseiller municipal, N.... , Barrey, avocat, Rousseau, architecte.

Avallon : MM. le Sous-Préfet, président, le Président du Tribunal civil, le Procureur de la République, le Maire d'Avallon, Verrier, conseiller municipal, Degoix, conseiller général, Dardaillon, pharmacien, Brivet, principal du collège, Tersen et Holleaux, avoués.

Joigny : MM. le Sous-Préfet, président, le Président du Tribunal civil, le procureur de la République ; le Maire de Joigny ; Saulnier, conseiller général, avocat à la Cour d'appel ; Neveux ; Burnet, inspecteur primaire ; Giraudon, conseiller d'arrondissement, Chailley, banquier.

Sens : MM. le Sous-Préfet, président, le Président du Tribunal civil, le Procureur de la République, le Maire de Sens ; Dupêchez et Fijalkowski, conseillers d'arrondissement, Gérard, avoué, docteur Moreau, Popule, juge-suppléant, Courtant, propriétaire.

Tonnerre : MM. le Sous-Préfet, président, le Président du Tribunal civil, le Procureur de la République, le Maire de Tonnerre, Laratte Camille, propriétaire, Caussard, ancien inspecteur primaire, Beau Victor, propriétaire, Prunier Henri, ancien pharmacien, Roy-Gallois, propriétaire.

# COMMUNES DE L'YONNE.

**PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE**

*Avec la superficie, le revenu foncier, les distances judiciaires en kilomètres, le nom du canton et du bureau de poste.*

| COMMUNES. | Superficie en hect. | Revenu foncier selon la matrice cadastrale. | CANTONS. | BUREAUX de POSTE. | DISTANCE de la commune au cant. | à l'arr. | au ch.-l. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Accolay | 927 | 24204 | Vermenton | Vermenton | 2 | 23 | 23 |
| Aigremont | 680 | 4701 | Chablis | Poilly-s-Serein. | 14 | 30 | 30 |
| Aillant | 1820 | 33899 | Aillant | Aillant | » | 13 | 21 |
| Aisy | 1797 | 38184 | Ancy-le-Franc | Aisy | 16 | 34 | 58 |
| Ancy-le-Franc | 1470 | 63505 | Id. | Ancy-le-Franc | » | 18 | 53 |
| Ancy-le-Libre | 2165 | 35103 | Id. | Lézinnes. | 6 | 14 | 49 |
| Andryes | 2279 | 29417 | Coul.-sur.-Y. | Andryes. | 6 | 37 | 37 |
| Angely | 862 | 22751 | L'Isle-sur-le-S. | L'Isle | 3 | 12 | 52 |
| Annay-la-Côte | 1292 | 37690 | Avallon | Avallon | 6 | 6 | 45 |
| Annay-s-Serein | 2700 | 25239 | Noyers | Annay-s-Serein | 5 | 16 | 35 |
| Annéot | 613 | 18139 | Avallon | Avallon | 4 | 4 | 50 |
| Annoux | 897 | 8943 | L'Isle-sur-le-S. | L'Isle | 6 | 21 | 52 |
| Appoigny | 2008 | 85731 | Auxerre | Appoigny | 10 | 10 | 10 |
| Arces | 2394 | 19594 | Cerisiers | Arces | 10 | 30 | 35 |
| Arcy-sur-Cure | 2632 | 34724 | Vermenton | Arcy-sur-Cure | 7 | 32 | 32 |
| Argentenay | 507 | 15769 | Ancy-le-Franc | Lézinnes. | 8 | 13 | 48 |
| Argenteuil | 3046 | 67958 | Id. | Ancy-le-Franc | 6 | 16 | 60 |
| Armeau | 1017 | 16800 | Villen.-s-Yonne | Villen.-s-Yonne | 5 | 15 | 38 |
| Arthonnay | 2550 | 15515 | Cruzy | Arthonnay | 10 | 25 | 60 |
| Asnières | 1795 | 20542 | Vézelay | Vézelay | 10 | 25 | 45 |
| Asquins | 2183 | 24283 | Id. | Id. | 2 | 16 | 48 |
| Athie | 490 | 10451 | L'Isle-sur-le-S. | L'Isle | 6 | 9 | 51 |
| Augy | 505 | 16678 | Auxerre | Auxerre | 6 | 6 | 6 |
| Auxerre | 4494 | 578967 | Id. | Id. | » | » | » |
| Avallon | 2675 | 113831 | Avallon | Avallon | » | » | 52 |
| Avrolles | 1695 | 76229 | St-Florentin | St-Florentin | 4 | 29 | 29 |
| Bagneaux | 1623 | 22181 | Villen.-l'Arch. | Villen.-l'Arch. | 3 | 27 | 58 |
| Baon | 857 | 7217 | Cruzy | Tanlay | 8 | 13 | 48 |
| Bassou | 409 | 11786 | Joigny | Bassou | 12 | 12 | 16 |
| Bazarnes | 1939 | 25678 | Vermenton | Cravant | 9 | 20 | 20 |
| Beaumont | 655 | 16186 | Seignelay | Seignelay | 4 | 15 | 15 |
| Beauvilliers | 621 | 6820 | Quarré | Quarré | 8 | 17 | 65 |
| Beauvoir | 672 | 10725 | Toucy | Pourrain | 10 | 16 | 16 |
| Beines | 2157 | 17695 | Chablis | Chablis | 7 | 13 | 13 |
| Bellechaume | 2452 | 32491 | Brienon | Brienon | 6 | 24 | 29 |
| Béon | 1540 | 21618 | Joigny | Cézy | 6 | 6 | 3" |
| Bernouil | 456 | 4652 | Flogny | Flogny | 8 | 12 | 35 |
| Béru | 516 | 5190 | Tonnerre | Tonnerre | 11 | 11 | 29 |
| Bessy | 1053 | 15201 | Vermenton | Arcy-sur-Cure | 5 | 29 | 29 |
| Beugnon | 770 | 17051 | Flogny | Neuvy | 13 | 28 | 37 |
| Bierry-les-belles-Font. | 2678 | 31829 | Guillon | Aisy | 14 | 27 | 59 |
| Blacy | 884 | 7168 | L'Isle-sur-le-S. | Thisy. | 4 | 18 | 55 |
| Blannay | 726 | 7144 | Vézelay | Sermizelles | 8 | 11 | 42 |
| Bleigny-le-Carreau | 1029 | 13604 | Ligny | Ligny | 11 | 11 | 11 |
| Bléneau | 3943 | 53693 | Bléneau | Bléneau | » | 54 | 56 |

Ce tableau est conforme, quant aux distances, à celui dressé par le Préfet de l'Yonne, le 6 septembre 1861, en exécution de l'art. 93 du règlement du 18 juin 1818.

La superficie est relevée sur le travail statistique dressé par le Ministère de l'Intérieur en 1879.

| COMMUNES. | Superficie en hect. | Revenu foncier selon la matrice cadastrale. | CANTONS. | BUREAUX de POSTE | DISTANCE de la commune au cant. | à l'arr. | au ch.-l. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Bligny-en-Othe | 563 | 13450 | Brienon | Brienon | 3 | 21 | 27 |
| Bœurs | 2230 | 9989 | Cerisiers | Bœurs | 27 | 43 | 46 |
| Bois-d'Arcy | 348 | 9394 | Vermenton | Brosses. | 17 | 35 | 35 |
| Bonnard | 404 | 8484 | Joigny | Bassou | 13 | 13 | 16 |
| Bouilly | 608 | 19309 | St-Florentin | St.-Florentin | 8 | 23 | 23 |
| Branches | 1098 | 18964 | Aillant | Guerchy | 11 | 17 | 15 |
| Brannay | 1081 | 13293 | Chéroy | Pont-s.-Yonne | 10 | 15 | 73 |
| Brienon | 2023 | 127311 | Brienon | Brienon | » | 18 | 23 |
| Brion | 1650 | 27485 | Joigny | Laroche. | 7 | 7 | 34 |
| Brosses | 1970 | 35133 | Vézelay | Brosses. | 12 | 23 | 34 |
| Bussières | 1162 | 13918 | Quarré-l.-T. | Cussy-l.-Forges | 10 | 17 | 68 |
| Bussy en-Othe | 5649 | 97154 | Brienon | Bussy-en-Othe | 11 | 15 | 29 |
| Bussy-le-Repos | 2379 | 25671 | Villen.-s-Y nne | Villen.-s-Yonne | 6 | 23 | 49 |
| Butteaux | 755 | 18391 | Flogny | Flogny | 7 | 22 | 31 |
| Carisey | 1129 | 21385 | Id. | Flogny | 4 | 15 | 28 |
| Censy | 486 | 3813 | Noyers | Noyers | 4 | 24 | 41 |
| Cérilly | 729 | 6557 | Cerisiers | Arces. | 14 | 38 | 49 |
| Cerisiers | 2577 | 21679 | Cerisiers | Cerisiers. | » | 20 | 20 |
| Cézy | 1603 | 49714 | Joigny | Cézy | 6 | 6 | 33 |
| Chablis | 2133 | 13040 | Chablis | Chablis | » | 22 | 44 |
| Chailley | 1125 | 21191 | Brienon | Chailley | 15 | 32 | 38 |
| Chamoux | 694 | 8581 | Vézelay | Vézelay | 8 | 23 | 49 |
| Champbeugle | 728 | 5686 | Charny | Charny | 5 | 32 | 54 |
| Champcevrais | 3272 | 24099 | Bléneau | Bléneau | 5 | 47 | 56 |
| Champignelles | 4292 | 39091 | Id. | Champignelles | 15 | 37 | 46 |
| Champigny | 2088 | 87050 | Pont-sur-Y. | Champigny | 7 | 19 | 75 |
| Champlay | 2108 | 36764 | Joigny | Joigny | 7 | 7 | 21 |
| Champlost | 2293 | 71459 | Brienon | Brienon | 7 | 25 | 30 |
| Champs | 439 | 15025 | Auxerre | Champs | 10 | 10 | 10 |
| Champvallon | 683 | 12095 | Aillant | Joigny | 8 | 7 | 29 |
| Chamvres | 558 | 22120 | Joigny | Id. | 4 | 4 | 31 |
| Charbuy | 2340 | 55300 | Auxerre | Charbuy | 10 | 10 | 10 |
| Charentenay | 1464 | 19296 | Coul.-la-Vin. | Migé | 8 | 20 | 20 |
| Charmoy | 698 | 16369 | Joigny | Bassou | 9 | 9 | 19 |
| Charny | 1762 | 31842 | Charny | Charny | » | 27 | 48 |
| Chassignelles | 1300 | 38115 | Ancy-le-Franc | Ancy-le-Franc | 3 | 21 | 56 |
| Chassy | 1645 | 21801 | Aillant | Aillant | 3 | 15 | 20 |
| Chastellux | 1055 | 8471 | Quarré | Chastellux | 12 | 13 | 65 |
| Chastenay | 904 | 11351 | Courson | Ouaine | 14 | 24 | 24 |
| Châtel-Censoir | 2463 | 40106 | Vézelay | Ch.-Censoir | 16 | 28 | 38 |
| Châtel-Gérard | 3066 | 13109 | Noyers | Châtel-Gérard | 12 | 33 | 51 |
| Chaumont | 864 | 29106 | Pont-s.-Yonne | W.-la-Guyard | 9 | 21 | 79 |
| Chaumot | 1486 | 24037 | Villen.-s-Yonne | Villen.-s-Yonne | 7 | 24 | 51 |
| Chemilly p. Seig. | 572 | 13021 | Seignelay | Seignelay | 3 | 12 | 12 |
| Chemilly-s.-Serein | 1300 | 9878 | Chablis | Chichée | 7 | 28 | 28 |
| Chêne-Arnoult | 911 | 9981 | Charny | Charny | 3 | 30 | 52 |
| Cheney | 595 | 8086 | Tonnerre | Tonnerre | 7 | 7 | 42 |
| Cheny | 972 | 23324 | Seignelay | Cheny | 9 | 19 | 19 |
| Chéroy | 1052 | 24437 | Chéroy | Chéroy | » | 24 | 81 |
| Chéu | 748 | 27361 | St-Florentin | St-Florentin | 6 | 27 | 27 |
| Chevannes | 2350 | 82127 | Auxerre | Chevannes | 8 | 8 | 8 |
| Chevillon | 1306 | 16345 | Charny | Prunoy | 8 | 19 | 40 |
| Chichée | 1878 | 33510 | Chablis | Chichée | 4 | 24 | 24 |
| Chichery | 678 | 16674 | Joigny | Bassou | 15 | 15 | 14 |
| Chichy | 232 | 4203 | Seignelay | Mont-St-Sulpice | 9 | 18 | 18 |
| Chigy | 1554 | 20274 | Villen.-l'Arch. | Villen.-l'Arch. |  | 17 | 15 |

| COMMUNES. | Superficie en hect. | Revenu foncier selon la matrice cadastrale. | CANTONS. | BUREAUX de POSTE | DISTANCE de la commune au cant. | à l'arr. | au ch.-l |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Chitry | 1520 | 15480 | Chablis | Saint-Bris | 13 | 14 | 14 |
| Cisery | 469 | 19056 | Guillon | Guillon | 3 | 13 | 63 |
| Civry | 1630 | 15274 | L'Isle-sur-Ser. | L'Isle | 2 | 17 | 51 |
| Collan | 1316 | 10049 | Tonnerre | Tonnerre | 10 | 10 | 29 |
| Collemiers | 1071 | 11387 | Sens | Sens | 8 | 8 | 61 |
| Commissey | 1304 | 15469 | Cruzy | Tanlay | 13 | 7 | 42 |
| Compigny | 778 | 14390 | Sergines | Sergines | 3 | 22 | 79 |
| Cornant | 506 | 5653 | Sens | Egriselles-le-B. | 13 | 13 | 71 |
| Coulangeron | 853 | 7622 | Coulanges-la-V. | Coulanges-la-V. | 9 | 17 | 17 |
| Coulanges-la-Vin. | 1059 | 35457 | Coulanges-la-V. | Coul.-la-Vin. | » | 13 | 13 |
| Coulanges-sur-Y. | 1058 | 21978 | Coul.-sur-Yon. | Coulanges-s.-Y. | » | 33 | 33 |
| Coulours | 1739 | 12627 | Cerisiers | Cerisiers | 10 | 34 | 45 |
| Courceaux | 975 | 21937 | Sergines | Sergines | 12 | 27 | 85 |
| Courgenay | 2989 | 30668 | Villen.-l'Arch. | Villen.-l'Arch. | 8 | 28 | 61 |
| Courgy | 1004 | 9397 | Chablis | Chablis | 6 | 19 | 19 |
| Courlon | 1673 | 38770 | Sergines | Courlon | 8 | 20 | 78 |
| Courson | 3419 | 36164 | Courson | Courson | » | 23 | 23 |
| Courtoin | 606 | 12623 | Chéroy | St-Valérien | 14 | 17 | 75 |
| Courtois | 429 | 9497 | Sens | Sens | 4 | 4 | 62 |
| Coutarnoux | 868 | 14657 | L'Isle-sur-le-S. | L'Isle-s.-le-S. | 4 | 19 | 48 |
| Crain | 989 | 6828 | Coul.-sur-Yon. | Coulanges-s.-Y. | 1 | 34 | 34 |
| Cravant | 2254 | 39859 | Vermenton | Cravant | 5 | 19 | 19 |
| Cruzy | 5935 | 47247 | Cruzy | Cruzy | » | 32 | 55 |
| Cry | 1116 | 32711 | Ancy-le-Franc | Nuits | 13 | 31 | 66 |
| Cudot | 1871 | 30061 | Saint-Julien | St-Martin-d'Or. | 12 | 22 | 49 |
| Cussy-les-Forges | 1362 | 34693 | Guillon | Cussy-les-F. | 7 | 10 | 58 |
| Cusy | 493 | 24063 | Ancy-le-Franc | Ancy-le-Franc | 1 | 19 | 54 |
| Cuy | 697 | 27524 | Pont-sur-Yon. | Pont | 7 | 8 | 66 |
| Dannemoine | 1029 | 14637 | Tonnerre | Tonnerre | 5 | 5 | 40 |
| Dicy | 1024 | 13180 | Charny | Villefranch-s^t P | 8 | 24 | 46 |
| Diges | 3590 | 47011 | Toucy | Pourrain | 9 | 18 | 18 |
| Dillo | 301 | 2683 | Cerisiers | Arces. | 7 | 19 | 39 |
| Dissangis | 733 | 16757 | L'Isle-sur-le-S | L'Isle | 2 | 17 | 49 |
| Dixmont | 4218 | 39038 | Villen.-s-Yonne | Dixmont. | 10 | 15 | 42 |
| Dollot | 1528 | 26045 | Chéroy | Chéroy | 6 | 19 | 76 |
| Domats | 2416 | 53883 | Id. | St-Valérien | 12 | 20 | 66 |
| Domecy-s.-Cure | 2057 | 22972 | Vézelay | Domecy-s-Cure | 9 | 16 | 57 |
| Domecy-s.-le-V. | 621 | 8158 | Avallon | Sermizelles | 10 | 10 | 45 |
| Dracy | 2196 | 23187 | Toucy | Toucy. | 4 | 28 | 28 |
| Druyes | 3947 | 29961 | Courson | Druyes. | 11 | 32 | 32 |
| Dyé | 1700 | 15637 | Flogny | Flogny. | 7 | 13 | 30 |
| Egléný | 802 | 10970 | Toucy | St-Aubin-Ch.-N. | 12 | 17 | 17 |
| Egriselles-le-Boc. | 2369 | 21599 | Sens | Egriselles-le-B. | 16 | 16 | 55 |
| Epineau-les-Voves | 704 | 13012 | Joigny | Laroche | 8 | 8 | 20 |
| Epineuil | 621 | 18389 | Tonnerre | Tonnerre | 3 | 3 | 38 |
| Escamps | 2222 | 36699 | Coulanges-la-V. | Chevannes | 12 | 11 | 11 |
| Escolives | 751 | 20268 | Coulanges-la-V. | Champs | 3 | 10 | 10 |
| Esnon | 1205 | 30637 | Brienon | Brienon | 3 | 15 | 26 |
| Essert | 539 | 8801 | Vermenton | Vermenton | 6 | 28 | 28 |
| Etais | 4479 | 22264 | Coulange-s.-Y. | Etais. | 17 | 45 | 45 |
| Etaules | 889 | 16210 | Avallon | Avallon | 4 | 4 | 47 |
| Etigny | 686 | 12456 | Sens | Véron | 9 | 9 | 54 |
| Etivey | 2803 | 18704 | Noyers | Etivey | 12 | 32 | 50 |
| Evry | 454 | 19836 | Pont-sur-Yonn. | Pont | 6 | 9 | 67 |
| Festigny | 556 | 10063 | Coul.-sur-Yon. | Coul.-sur-Y. | 3 | 31 | 31 |
| Flacy | 1250 | 20798 | Villen.-l'Arch. | Villen.-l'Arch. | 4 | 27 | 59 |

| COMMUNES. | Superficie en hect. | Revenu foncier selon la matrice cadastrale. | CANTONS. | BUREAUX de POSTE. | DISTANCE de la commune au cant. | à l'arr. | au ch.-l. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Montillot | 2245 | 26891 | Vézelay | Vézelay | 7 | 18 | 37 |
| Montréal | 742 | 31073 | Guillon | Guillon | 7 | 12 | 59 |
| Mont-Saint-Sulp. | 1961 | 52559 | Seignelay | Mont-S-Sulpice | 7 | 21 | 21 |
| Mouffy | 489 | 4619 | Courson | Courson | 5 | 19 | 19 |
| Moulins. *p. Noy.* | 1513 | 10332 | Noyers | Noyers | 6 | 19 | 44 |
| Moulins-s.-Ouanne | 1025 | 15372 | Toucy | Toucy | 4 | 26 | 26 |
| Moutiers | 3141 | 30066 | Saint-Sauveur | Saint-Sauveur | 2 | 41 | 41 |
| Nailly | 2161 | 25159 | Sens | Sens | 7 | 7 | 65 |
| Neuilly | 1339 | 39738 | Aillant | Neuilly | 9 | 10 | 21 |
| Neuvy-Sautour. | 1906 | 49243 | Flogny | Neuvy | 13 | 28 | 35 |
| Nitry | 3470 | 34771 | Noyers | Noyers | 11 | 23 | 30 |
| Noé | 855 | 8373 | Sens | Theil | 11 | 11 | 54 |
| Noyers | 3566 | 35201 | Noyers | Noyers | » | 20 | 38 |
| Nuits | 1158 | 36889 | Ancy-le-Franc | Nuits | 8 | 27 | 58 |
| Ormoy | 1333 | 27221 | Seignelay | Brienon | 7 | 19 | 19 |
| Ouanne | 2916 | 38364 | Courson | Ouanne | 11 | 24 | 24 |
| Pacy-sur-Arm. | 1335 | 30588 | Ancy-le-Franc | Lézinnes | 6 | 14 | 49 |
| Pailly | 1489 | 25488 | Sergines | Sergines | 6 | 19 | 74 |
| Parly | 2077 | 29176 | Toucy | Toucy | 6 | 19 | 19 |
| Paron | 1050 | 16861 | Sens | Sens | 4 | 4 | 61 |
| Paroy-en-Othe | 532 | 12287 | Brienon | Brienon | 7 | 24 | 30 |
| Paroy-sur-Tholon | 421 | 12885 | Joigny | Joigny | 4 | 4 | 33 |
| Pasilly | 999 | 6019 | Noyers | Noyers | 7 | 27 | 64 |
| Passy | 574 | 9613 | Sens | Véron | 12 | 12 | 80 |
| Percey | 957 | 19418 | Flogny | Flogny | 4 | 19 | 78 |
| Perreuse | 574 | 5658 | St-Sauveur | Saint-Sauveur | 10 | 43 | 43 |
| Perreux | 2637 | 19742 | Charny | Charny | 6 | 31 | 43 |
| Perrigny | 1263 | 43361 | Auxerre | Auxerre | 4 | 4 | 38 |
| Perrigny-s.-Arm. | 1399 | 28900 | Ancy-le-Franc | Aisy | 13 | 32 | 4 |
| Pierre-Perthuis | 734 | 7909 | Vézelay | Vezelay | 6 | 14 | 67 |
| Piffonds | 2455 | 39644 | Villen.-s-Yonne | Villen.-sur-Y. | 12 | 29 | 55 |
| Pimelles | 991 | 11361 | Cruzy | Cruzy | 4 | 15 | 56 |
| Pizy | 1208 | 31881 | Guillon | Guillon | 7 | 23 | 80 |
| Plessis-du-Mée | 777 | 16529 | Sergines | Sergines | 9 | 23 | 17 |
| Plessis-Saint-Jean | 1103 | 20883 | Id. | Id. | 4 | 21 | 49 |
| Poilly-s.-Tholon | 1956 | 33421 | Aillant | Aillant | 5 | 17 | 19 |
| Poilly-s.-Serein | 2128 | 18626 | Noyers | Poilly-s-Serein. | 14 | 14 | 54 |
| Poinchy | 506 | 11913 | Chablis | Chablis | 2 | 17 | 69 |
| Pontaubert | 391 | 12178 | Avallon | Avallon | 4 | 4 | 14 |
| Pontigny | 1193 | 23381 | Ligny | Pontigny | 4 | 19 | 40 |
| Pont-sur-Vanne | 1047 | 18883 | Villen.-l'Arch. | Theil | 12 | 13 | 36 |
| Pont-sur-Yonne | 1383 | 57450 | Pont-s.-Yonne | Pont | » | 12 | 23 |
| Pourrain | 2585 | 34545 | Toucy | Pourrain | 10 | 14 | 20 |
| Précy | 2116 | 41771 | Saint-Julien | Sépeaux | 13 | 13 | 47 |
| Précy-le-Sec | 1674 | 13560 | L'Isle-s.-le-Ser. | Joux-la-Ville | 17 | 16 | 44 |
| Prégilbert | 643 | 13414 | Vermenton | Vermenton | 7 | 23 | 70 |
| Préhy | 1419 | 7947 | Chablis | Chablis | 7 | 20 | 7 |
| Provency | 1188 | 27473 | L'Isle-s.-le-Ser. | LIsle-sur-le-Ser. | 7 | 8 | 56 |
| Prunoy | 2489 | 42634 | Charny | Prunoy | 4 | 23 | 56 |
| Quarré-l-Tombes. | 4605 | 38497 | Quarré | Quarré | » | 18 | 24 |
| Quenne | 872 | 15156 | Auxerre | Auxerre | 7 | 7 | 35 |
| Quincerot | 991 | 7508 | Cruzy | Cruzy | 10 | 28 | 47 |
| Ravières | 2185 | 61717 | Ancy-le-Franc | Ravières | 10 | 28 | 41 |
| Rebourceaux | 479 | 15683 | St-Florentin | St-Florentin | 8 | 24 | 46 |
| Roffey | 854 | 13493 | Flogny | Flogny | 7 | 8 | 05 |
| Rogny | 3258 | 25978 | Bléneau | Rogny | 8 | 53 | 55 |

| COMMUNES. | Superficie en hect. | Revenu foncier selon la matrice cadastrale. | CANTONS. | BUREAUX de POSTE. | DISTANCE de la commune au cant. | à l'arr. | au ch.-l. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Ronchères | 1136 | 7715 | Saint-Fargeau | Saint-Fargeau | 5 | | |
| Rousson | 561 | 17631 | Villen.-s-Yonne | Villen.-sur-Y. | 3 | 20 | 47 |
| Rouvray | 759 | 14084 | Ligny | Ligny | 8 | 17 | 17 |
| Rozoy | 597 | 8424 | Sens | Sens | 6 | 6 | 51 |
| Rugny | 1389 | 11647 | Cruzy | Tanlay | 8 | 17 | 52 |
| Sacy | 2771 | 29350 | Vermenton | Vermenton | 9 | 33 | 33 |
| Sainpuits. | 2283 | 18361 | Saint-Sauveur | Entrains (Nièv) | 13 | 43 | 43 |
| Saint-Agnan | 1344 | 24869 | Pont-s.-Yonne | Villen.-la-Guy. | 15 | 27 | 79 |
| Saint-André | 1434 | 43561 | Guillon | Cussy-les-F. | 5 | 13 | 60 |
| St-Aubin-Ch.-Neuf | 2490 | 25636 | Aillant | St-Aubin-Ch.-N | 8 | 21 | 23 |
| St-Aubin-s.-Yonne | 887 | 27304 | Joigny | Cézy | 5 | 5 | 32 |
| Saint-Brancher | 2207 | 13362 | Quarré | Cussy-l.-Forges | 6 | 15 | 67 |
| Saint-Bris | 3123 | 108110 | Auxerre | Saint-Bris | 9 | 9 | 9 |
| Saint-Clément | 847 | 18583 | Sens | Sens | 2 | 2 | 60 |
| St-Cyr-les-Colons | 3458 | 37839 | Chablis | St-Bris | 10 | 18 | 18 |
| St-Denis *p. Sens* | 676 | 13228 | Sens | Sens | 4 | 4 | 61 |
| St-Denis-s-Ouanne | 1021 | 7719 | Charny | Charny | 8 | 29 | 38 |
| Saint-Fargeau | 5080 | 60352 | St-Fargeau | Saint-Fargeau | » | 49 | 44 |
| Saint-Florentin | 1108 | 92224 | St-Florentin | Saint-Florentin | » | 31 | 31 |
| Saint-Georges | 960 | 36422 | Auxerre | Auxerre | 5 | 5 | 5 |
| St-Germain-d.-Ch. | 3592 | 39792 | Quarré | St-Germ.-d-Ch | 8 | 11 | 62 |
| St-Julien-du-Sault | 2381 | 86719 | Saint-Julien | Saint-Julien | » | 10 | 37 |
| Saint-Léger | 3381 | 34060 | Quarré | Saint-Léger | 4 | 23 | 75 |
| St-Loup-d'Ordon | 1767 | 33866 | Saint-Julien | St-Martin-d'Or. | 11 | 21 | 48 |
| St-Martin-des-Ch. | 3422 | 24013 | Saint-Fargeau | Saint-Fargeau | 3 | 53 | 47 |
| St-Martin-d'Ordon | 1017 | 18457 | Saint-Julien | St-Martin-d'Or. | 10 | 20 | 47 |
| St-Martin-du-Tert. | 691 | 9798 | Sens | Sens | 3 | 3 | 61 |
| St-Martin-s.-Arm. | 1412 | 25751 | Cruzy | Tanlay | 15 | 9 | 44 |
| St-Martin-s.-Ocre | 458 | 6210 | Aillant | St-Aubin-Ch.-N | 8 | 21 | 20 |
| St-Martin-s-Oreuse | 1591 | 19869 | Sergines | Thorigny | 12 | 12 | 68 |
| St-Martin s.-Ouan. | 1536 | 10668 | Charny | St-Martin-s-Ouanne | 5 | 30 | 40 |
| St-Maurice-a.R.-H. | 3317 | 37488 | Sergines | St-Maurice-R-H | 24 | 26 | 67 |
| St-Maurice-le-Viel | 493 | 10331 | Aillant | Aillant | 7 | 20 | 18 |
| St-Maurice-Thiz. | 195 | 5057 | Aillant | Id. | 5 | 18 | 18 |
| Saint-Moré | 1198 | 15049 | Vézelay | Arcy | 15 | 17 | 35 |
| Saint-Père | 1531 | 21679 | Id. | Vézelay | 2 | 13 | 51 |
| Saint-Privé | 4141 | 37066 | Bléneau | Saint-Privé | 5 | 56 | 51 |
| St-Romain-le-Pr. | 1036 | 16652 | Saint-Julien | Sépeaux | 18 | 13 | 35 |
| Saint-Sauveur | 3088 | 43846 | Saint-Sauveur | Saint-Sauveur | » | 39 | 39 |
| Saint-Serotin | 1410 | 19905 | Pont-sur-Yonne | Pont-sur-Yonne | 6 | 18 | 75 |
| Saint-Valérien | 2232 | 49168 | Chéroy | Saint-Valérien | 8 | 16 | 73 |
| Saint-Vinnemer | 1262 | 25396 | Cruzy | Tanlay | 14 | 10 | 45 |
| Ste-Colombe | 1848 | 41554 | L'Isle-sur-le-S. | L'Isle-sur-le-S. | 5 | 11 | 50 |
| Ste-Colombe-s.-L. | 1476 | 17246 | Saint-Sauveur | Saint-Sauveur | 6 | 41 | 41 |
| Ste-Magnance | 1937 | 25061 | Quarré | Cussy-les-F. | 13 | 14 | 62 |
| Sainte-Pallaye | 407 | 11621 | Vermenton | Vermenton | 6 | 23 | 23 |
| Sainte-Vertu | 1435 | 16279 | Noyers | Poilly-s-Serein | 11 | 14 | 34 |
| Saints | 2771 | 34594 | Saint-Sauveur | Saint-Sauveur | 5 | 35 | 35 |
| Saligny | 999 | 15396 | Sens | Sens | 6 | 6 | 64 |
| Sambourg | 1246 | 16676 | Ancy-le-Franc | Lézinnes | 12 | 15 | 43 |
| Santigny | 935 | 21345 | Guillon | Guillon | 9 | 20 | 62 |
| Sarry | 2564 | 10323 | Noyers | Noyers | 7 | 27 | 45 |
| Sauvigny-le-Beur | 483 | 15770 | Guillon | Cussy-les-F. | 4 | 17 | 65 |
| Sauvigny-le-Bois | 1534 | 26960 | Avallon | Avallon | 4 | 4 | 50 |
| Savigny | 1644 | 24495 | Chéroy | Vernoy | 17 | 22 | 59 |
| Savigny-en-T.-Pl. | 870 | 35971 | Guillon | Cussy-les-F. | 2 | 15 | 63 |

| COMMUNES. | Superficie en hect. | Revenu foncier selon la matrice cadastrale. | CANTONS. | BUREAUX de POSTE. | DISTANCE de la commune au cant. | à l'arr. | au ch.-l. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Sceaux | 1523 | 37316 | Guillon. | Guillon | 8 | 11 | 57 |
| Seignelay | 1345 | 46336 | Seignelay | Seignelay | » | 13 | 13 |
| Sementron | 1170 | 11785 | Courson | Ouaine | 14 | 26 | 26 |
| Senan | 1754 | 35522 | Aillant | Senan | 5 | 8 | 25 |
| Sennevoy-le-Bas | 869 | 19871 | Cruzy | Sennevoy-le-Bas | 9 | 28 | 63 |
| Sennevoy-le-Haut | 884 | 15168 | Id. | Id. | 10 | 27 | 62 |
| Sens | 2166 | 331087 | Sens. | Sens | » | » | 57 |
| Sépeaux | 1991 | 41573 | Saint-Julien. | Sépeaux | 16 | 15 | 36 |
| Septfonds | 1801 | 8546 | Saint-Fargeau | Saint-Fargeau | 7 | 46 | 40 |
| Serbonnes | 993 | 27189 | Sergines | Serbonnes | 5 | 16 | 74 |
| Sergines | 1896 | 54596 | Id. | Sergines | » | 19 | 76 |
| Sermizelles | 701 | 9640 | Avallon | Sermizelles | 11 | 11 | 41 |
| Serrigny | 750 | 8078 | Tonnerre | Tonnerre | 7 | 7 | 29 |
| Sery | 425 | 5005 | Vermenton | Mailly-la-Ville | 10 | 26 | 26 |
| Sognes | 1043 | 5748 | Sergines | St-Maurice-R-H | 15 | 24 | 77 |
| Sommecaise | 1552 | 18543 | Aillant | La Ferté | 11 | 24 | 31 |
| Sormery | 3106 | 46516 | Flogny | Neuvy-Sautour | 19 | 35 | 42 |
| Soucy | 2162 | 33510 | Sens | Sens | 7 | 7 | 63 |
| Songères | 2650 | 14827 | Saint-Sauveur | Thury | 13 | 36 | 36 |
| Sougères-s-Sinotte | 698 | | Seignelay | Seignelay | » | » | » |
| Soumaintrain | 1061 | 24106 | Flogny | Neuvy | 13 | 28 | 38 |
| Stigny | 1786 | 40898 | Ancy-le-Franc | Ancy-le-Franc | 6 | 24 | 59 |
| Subligny | 782 | 10061 | Chéroy | Sens | 15 | 8 | 58 |
| Taingy | 2081 | 22506 | Courson | Taingy | 8 | 28 | 28 |
| Talcy | 688 | 9782 | L'Isle-sur-le-S. | Thizy | 6 | 17 | 58 |
| Tanlay | 1298 | 39224 | Cruzy | Tanlay | 12 | 9 | 44 |
| Tannerre | 2893 | 28614 | Bléneau | Tannerre | 16 | 38 | 38 |
| Tharoiseau | 343 | 6305 | Vézelay | Vézelay | 7 | 10 | 55 |
| Tharot | 235 | 8659 | Avallon | Avallon | 6 | 6 | 46 |
| Theil-sur-Vanne | 1155 | 20011 | Villen.-l'Arch. | Theil | 14 | 12 | 51 |
| Thizy | 553 | 12540 | Guillon | Thizy | 8 | 17 | 57 |
| Thorey | 693 | 8252 | Cruzy | Tanlay | 10 | 16 | 51 |
| Thorigny | 1705 | 19210 | Villen.-l'Arch. | Thorigny | 16 | 15 | 63 |
| Thory | 825 | » | Avallon | Lucy-le-Bois | 10 | 10 | 45 |
| Thury | 2322 | 19906 | Saint-Sauveur | Thury | 8 | 35 | 35 |
| Tissey | 596 | 6756 | Tonnerre | Tonnerre | 7 | 7 | 30 |
| Tonnerre | 5827 | 581783 | Id. | Id. | » | » | 35 |
| Toucy | 3492 | 55471 | Toucy | Toucy | » | 24 | 24 |
| Treigny | 4696 | 54981 | Saint-Sauveur | Treigny | 9 | 45 | 45 |
| Trévilly | 686 | 27455 | Guillon | Guillon | 4 | 14 | 61 |
| Trichey | 661 | 10400 | Cruzy | Tanlay | 9 | 20 | 55 |
| Tronchoy | 659 | 13749 | Flogny | Tonnerre | 7 | 8 | 43 |
| Trucy-sur-Yonne | 831 | 11093 | Coulanges-s.-Y. | Mailly-la-Ville | 15 | 23 | 23 |
| Turny | 2487 | 66 69 | Brienon | Saint-Florentin | 12 | 29 | 35 |
| Val-de-Mercy | 1345 | 15500 | Coulanges-la-V. | Coulange-la-V. | 4 | 16 | 16 |
| Vallan | 1166 | 30058 | Auxerre | Auxerre | 6 | 6 | 6 |
| Vallery | 1242 | 18391 | Chéroy | Vallery | 6 | 20 | 77 |
| Vareille | 1041 | 15754 | Villen.-l'Arch. | Theil | 12 | 16 | 54 |
| Varennes | 1005 | 10499 | Ligny | Ligny | 2 | 23 | 23 |
| Vassy | 744 | 17393 | Guillon | Guillon | 10 | 23 | 60 |
| Vaudeurs | 2744 | 21435 | Cerisiers | Cerisiers | 6 | 28 | 40 |
| Vault de Lugny | 1519 | 33635 | Avallon | Avallon | 6 | 6 | 48 |
| Vaumort | 1452 | 10019 | Sens | Theil | 14 | 14 | 49 |
| Vaux | 423 | 14784 | Auxerre | Auxerre | 6 | 6 | 6 |
| Venizy | 4893 | 112219 | Brienon | Venizy | 10 | 27 | 33 |
| Venouse | 792 | 12265 | Ligny | Ligny | 7 | 17 | 17 |

| COMMUNES. | Superficie en hect. | Revenu foncier selon la matrice cadastrale. | CANTONS. | BUREAUX de POSTE. | DISTANCE de la commune au cant. | à l'arr. | au ch.-l. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Venoy | 2274 | 49185 | Auxerre | Auxerre | 6 | 6 | 2 |
| Vergigny | 2318 | 29487 | Saint-Florentin | Saint-Florentin | 4 | 27 | 27 |
| Verlin | 1410 | 26208 | Saint-Julien | Saint-Julien | 5 | 15 | 42 |
| Vermenton | 2564 | 85360 | Vermenton | Vermenton | » | 24 | 24 |
| Vernoy | 1441 | 21218 | Chéroy | Vernoy | 20 | 18 | 61 |
| Véron | 1591 | 25681 | Sens | Véron | 9 | 9 | 42 |
| Vertilly | 561 | 4416 | Sergines | Sergines | 10 | 27 | 77 |
| Vezannes | 900 | 9619 | Tonnerre | Tonnerre | 10 | 10 | 35 |
| Vézelay | 2180 | 28699 | Vézelay | Vézelay | » | 15 | 50 |
| Vézinnes | 630 | 6716 | Tonnerre | Tonnerre | 5 | 5 | 39 |
| Vignes | 1177 | 33894 | Guillon | Guillon | 3 | 18 | 66 |
| Villeblevin | 716 | 46209 | Pont-sur-Yonne | Villen.-la-Guy. | 11 | 23 | 78 |
| Villebougis | 1181 | 17715 | Chéroy | St-Valérien | 15 | 14 | 72 |
| Villechétive | 943 | 7614 | Cerisiers | Cerisiers | 4 | 28 | 42 |
| Villecien | 760 | 14195 | Joigny | Cézy | 6 | 6 | 33 |
| Villefargeau | 1378 | 48758 | Auxerre | Auxerre | 6 | 6 | 6 |
| Villefranche | 2327 | 23214 | Charny | Villefranche | 7 | 22 | 44 |
| Villegardin | 1073 | 26595 | Pont-sur-Yonne | Montacher | 6 | 23 | 68 |
| Villemanoche | 1439 | 46024 | Pont-s.-Yonne | Pont | 2 | 14 | 71 |
| Villemer | 426 | 11109 | Aillant | Neuilly | 11 | 18 | 20 |
| Villenavotte | 220 | 4995 | Pont-sur-Yonne | Pont | 5 | 8 | 64 |
| Villeneuve-la-Don. | 1444 | 24749 | Chéroy | St-Valérien | 17 | 14 | 72 |
| Villeneuve-la-Guy. | 1658 | 101909 | Pont-sur-Yonne | Villen.-la-Guy. | 12 | 24 | 81 |
| Villeneuve-l'Arch. | 673 | 12895 | Villen.-l'Arch. | Villen.-l'A. ch. | » | 24 | 55 |
| Villeneuve-l.-Gen. | 2468 | 18206 | Bléneau | Champignelles | 12 | 43 | 43 |
| Villen. St-Salve | 703 | 50576 | Ligny | Montigny | 12 | 11 | 11 |
| Villeneuve-sur-Y. | 4014 | 106727 | Villen.-sur-Y. | Villen.-sur-Y. | » | 17 | 44 |
| Villeperrot | 815 | 13517 | Pont-sur-Yonne | Pont | 4 | 9 | 19 |
| Villeroy | 710 | 12063 | Chéroy | Sens | 15 | 9 | 66 |
| Villethierry | 2088 | 38752 | Id. | Vallery | 11 | 20 | 76 |
| Villevallier | 837 | 17946 | Joigny | Villevallier | 9 | 9 | 36 |
| Villiers-Bonneux | 1454 | 17054 | Sergines | Thorigny | 12 | 24 | 82 |
| Villiers-les-Hauts | 1911 | 44755 | Ancy-le-Franc | Ancy-le-Franc | 7 | 24 | 53 |
| Villiers-Louis | 1107 | 11240 | Villen.-l'Arch. | Theil | 17 | 13 | 56 |
| Villiers-St-Benoît | 2189 | 27021 | Aillant | Villiers-St-Ben. | 16 | 29 | 32 |
| Villiers-s-Tholon | 1550 | 18632 | Id. | Aillant | 2 | 12 | 22 |
| Villiers-Vineux | 1118 | 13366 | Flogny | Flogny | 5 | 16 | 31 |
| Villon | 943 | 10667 | Cruzy | Cruzy | 8 | 21 | 56 |
| Villy | 585 | 12987 | Ligny | Maligny | 5 | 19 | 19 |
| Vincelles | 1255 | 18456 | Coulanges-la-V. | Vincelles | 5 | 13 | 13 |
| Vincelottes | 185 | 11553 | Id. | Id. | 5 | 14 | 14 |
| Vinneuf | 1526 | 36811 | Sergines | Courlon | 12 | 23 | 86 |
| Vireaux | 1458 | 21847 | Ancy-le-Franc | Lézinnes | 10 | 13 | 46 |
| Viviers | 918 | 7735 | Tonnerre | Tonnerre | 7 | 7 | 30 |
| Voisines | 2713 | 27500 | Villen.-l'Arch. | Thorigny | 14 | 12 | 70 |
| Volgré | 923 | 13177 | Aillant | Senan | 6 | 11 | 28 |
| Voutenay | 1004 | 13297 | Vézelay | Arcy | 13 | 5 | 37 |
| Yrouerre | 1428 | 10285 | Tonnerre | Tonnerre | 8 | 18 | 33 |

# COMMUNES DE L'YONNE

PAR ARRONDISSEMENT.

*Population (*), Noms des Maires, Adjoints, Curés (**), Desservants et Instituteurs.*

| COMMUNES. | Population. | MAIRES. | ADJOINTS. | CURÉS. | Instituteurs. |
|---|---|---|---|---|---|
| | | ARRONDISSEMENT D'AUXERRE. | | | |
| Accolay. | 806 | Préau A. | Bailly C. | Molinier. | Henry. |
| Aigremont. | 132 | Baudoin F. | Lamblin L. | N.. ... | N.... |
| Andryes. | 774 | De Mangin. | Michot J. | Lamblin. | Richard. |
| Appoigny. | 1332 | Guyot. | Durand. | Monot. | Brunot. |
| Arcy-sur-Cure. | 1062 | Bailly. | Guené A. | Milot. | Mignot. |
| Augy. | 327 | Perreau J. | Perreau O | Bessières. | Rousseau. |
| AUXERRE. | 18901 | SURUGUE. | RICHARD. ROUILLÉ. CUFFAUT Paul | PINSON CALLIEN. PINON. | Thorin, Bernard, Pinon, Guilbert. |
| Avrolles. | 521 | Biot Delph. | Vallet Cl. | D'Avoust. | Vallée. |
| Bazarnes. | 517 | Courvoux. | Romeuf. | Fayet. | Collas. |
| Beaumont. | 532 | Villain. | Marache. | Vallée. | Lemoine. |
| Beauvoir. | 331 | Chatelet Th. | Joly A. | *Rousseau.* | Rousin. |
| Beines. | 613 | Dorotte Al | Lefort J.-B. | Ferrand. | Fourrey. |
| Bessy. | 438 | Bureau. | Huot. | Parizot. | Couderre. |
| Bleigny-le-Carreau. | 315 | Truchy F. | Truchy A. | Piat. | Truchy. |
| Bois-d'Arcy. | 91 | Tillien Jules. | Toubeau A. | *Parat.* | Félix. |
| Bouilly. | 284 | Gallard Th. | Lordereau E. | *Cuinet.* | Thuistchavert. |
| Chablis. | 22x1 | Folliot. | Cailly. | BONNEAU. | Peigné. |
| Champs. | 525 | Belvaux. | Petit T | Redon. | Cornevin. |
| Charbuy. | 1153 | Breton. | Durville. | Denouh. | Lassausaie. |
| Charentenay. | 487 | Loury Alcide | Petit | Debeauve. | Chevillard. |
| Chastenay. | 247 | Desfoux. | Proux Max. | *Bousset.* | Buisson. |
| Chemilly p. Seign. | 464 | Mathieu E. | Naillet. | Ribes. | Dupas. |
| Chemilly-s-Serein. | 281 | Detolle Is. | Lompré A. | *Dechambre.* | Dazelle. |
| Cheny. | 1089 | Colombet. | Faucher A. | Bassier. | Mercier. |
| Chéu. | 536 | Boucheron. | Bacle U. | Brouze. | Toutey. |
| Chevannes. | 1283 | Perrin H. | Bourgoin. | Aubron. | Bonnetat, Baudon. |
| Chichée. | 510 | Molusson. | Bidault. | Rétif. | Desbœufs |
| Chichy. | 44 | Rousseau H | Gérand. | N..... | — |
| Chitry. | 578 | Petit A. | Hamelin A. | Geste. | Renaud. |
| Coulanges-la-Vin. | 958 | Houdé. | Desprez. | ROUSSEL. | Servais. |
| Coulangeron. | 322 | Labouret. | Devillaine. | Rouanet. | Fèvre. |
| Coulanges-sur-Y. | 830 | Collinot. | Tapin. | AILLOT. | Roger. |
| Courgis. | 491 | Gourland. | Vincent. | Bercier. | Moreau. |
| Courson. | 1069 | Ferrand. | Bouillié. | BOU. | Lhoste. |
| Crain. | 504 | Blouzon. | Rocher A. | Ollier. | Fayolle. |
| Cravant. | 1082 | Epinette. | Varet. | Patriat. | Montigny. |
| Diges. | 1529 | Michaut. | Guet Paul. | Caillard. | Pavillon, Aury. |
| Dracy. | 583 | Fabureau. | Geoffroy. | N.... | Beaujard [Loizard |
| Druyes. | 696 | Dupuy J. | Quingat A. | Fèvre. | Dufour. |
| Egleny. | 531 | Nollot. | Belthier. | *Lenfant.* | Moreau. |
| Escamps. | 838 | Rapin L. | Guinant. | Baudot. | Gautard. |
| Escolives | 372 | Renaudin. | Courtet A. | Jobert | Geoffroy. |
| Essert. | 111 | Ménétré. | Dumont. | *Hamelin.* | Marthelot. |
| Etais-la-Sauvin. | 1415 | Tournier. | Coupechoux. | Pichard. | Lagarde, Morin Cadet. |

(*) La population est indiquée d'après le recensement quinquennal de 1901.
(**) Les noms des curés sont en lettres petites capitales, ceux des desservants en lettres romaines, et ceux des desservants bineurs en lettres *italiques*. Un — indique les communes réunies à une autre pour le culte.

*Nota.* Les dernières élections municipales ont eu lieu le 6 mai 1900.

| COMMUNES | Population. | MAIRES. | ADJOINTS. | CURÉS. | Instituteurs. |
|---|---|---|---|---|---|
| Festigny. | 195 | Beaufumé J. | Trémeau. | *Lamblin.* | Gallois. |
| Fontenailles. | 181 | Godard V. | Godard A. | *Depagne.* | Séguin. |
| Fontenay p. Chablis | 276 | Pinsot. | Mothe. | *Balitrand.* | Habert. |
| Fontenay-s.-Four$^{ss}$. | 190 | Petit Z. | Dapoigny. | Jeanniault. | Morin. |
| Fontenoy. | 716 | Ganneau. | Mathie. | Briot. | Pinon. |
| Fouronnes. | 359 | Chaput. | Cheriot. | Jeanniault. | Duban. |
| Fyé. | 115 | Bonnet V. | Gautheron N. | N... | Mérot. |
| Germigny | 463 | Lorey. | Desvaux. | *Brouze.* | Lamas. |
| Gurgy. | 480 | Demeaux. | Latroye. | N... | Vallée. |
| Gy-l'Évêque. | 588 | Jacquin. | Bretagne. | *Dornert.* | Mairry. |
| Hauterive. | 305 | Jobert. | Chênegros. | N..... | Macaire. |
| Héry. | 1319 | Moreau. | Cornu. | Pruvost. | Dürr. |
| Irancy. | 700 | Gauthier. | Bienvenu. | De Bazelle. | Laveau. |
| Jaulges. | 368 | Ribier. | Monjardet. | Dupas. | Tétard. |
| Jussy. | 328 | Baste A | Brunet A. | *Jobert.* | Marchand. |
| La Chapelle-Vaup. | 204 | Mérat. | Rousselet. | *Lebief.* | Ecalle. |
| Lain. | 491 | Girault. | Cas | Lignot. | Roy. |
| Lainsecq. | 784 | Boutron. | Douté. | Pautrat. | Jolly. |
| Lalande. | 312 | Agnès Emile. | Gilet Clém. | Ragot. | Dapoigny. |
| Leugny. | 629 | Muzard. | Morin A. | Laurent. | Michaut. |
| Levis. | 386 | Guyon. | Renaud. | *Briot.* | Misier. |
| Lichères p. Aigrem. | 266 | Duchâtel. | Gros. | Reynès. | Cuillier. |
| Lignorelles. | 287 | Jolly. | Massé A. | *Lebief.* | Coutant. |
| Ligny. | 1123 | Prot E. | Fournier. | CLÉRIN. | Ferlet, Pann$^{r}$ |
| Lindry. | 931 | Ledoux. | Massot. | *Vié.* | Toutée. |
| Lucy-sur-Cure. | 214 | Huot F. | Huot J | Hamelin. | Dureau. |
| Lucy-sur-Yonne. | 305 | Clérin. | Mandron. | Guilliet. | Murot. |
| Mailly-la-Ville. | 851 | Adam L. | Thomas J -B. | Raffiot. | Gauthereau |
| Mailly-le-Château. | 811 | Gauthereau. | Morin. | Jays. | Teinturier. |
| Maligny. | 916 | Bonnevie. | Rodier. | FRANÇON. | Finon. |
| Méré. | 304 | Faillot. | Fournier. | Pavageau. | Ronsin. |
| Merry-Sec. | 351 | Thillière | Drillon. | *Pourcel.* | Meunier. |
| Merry-sur-Yonne. | 412 | Magdelénat | Moreau. | Frontier. | Bonnet. |
| Migé | 602 | Vildieu. | Gillet. | Brisedoux. | Baudot, Paupert. |
| Milly. | 184 | Vocoret. | Mignard. | Balitran. | Favot. |
| Molesme. | 310 | J. Richard. | Lapert. | Dépargne. | Lelong. |
| Monéteau. | 747 | Petitjean F. | Guignier. | Rouch. | Gagnepain. |
| Montigny. | 745 | Gamet L.-A. | Darlot. | Pion. | Colas. |
| Mont-Saint-Sulpice. | 999 | Gamard. | Gérand. | Leseur. | Rodier. |
| Mouffy. | 187 | Bruant. | Bertheau. | *Debeauve.* | Poulet. |
| Moulins-s.-Ouanne. | 336 | Roblin. | Vallançon | Aléonard. | Antheaume. |
| Moutiers. | 1046 | Jousserand. | Pourrain. | Azémard. | Legrand. |
| Ormoy. | 543 | Sourdillat. | Baillot. | Boutron. | Tissier. |
| Ouanne. | 991 | Boudin. | Angilbert. | Blanchon. | Robert. |
| Parly | 980 | Pathouot. | Michaut. | Rousseau. | Drillon. |
| Perreuse. | 232 | Billard. | Merlot E. | Tissier. | Mauplot. |
| Perrigny. | 526 | Fèvre. | Mérat N. | *Garreau.* | Houblin. |
| Poinchy. | 132 | Chatelain G. | Roblot. | Balitrand. | Gros. |
| Pontigny. | 778 | Dubois H. | Gascard P. | N..... | Landre. |
| Pourrain. | 1278 | Baudoin L. | Toutée F | Bourgoin. | Chattey. |
| Prégilbert. | 297 | Guilly Ed. | Brot Alex. | *Molinier.* | Papavoine. |
| Préhy. | 185 | Daudier. | Defaix | *Bercier.* | Delétang. |
| Quennes. | 404 | Alliot. | Bathereau. | Albouy. | Mothré. |
| Rebourseaux. | 274 | Roy. | Prévost. | Cuinet. | Solas. |
| Rouvray. | 255 | Darlot. | Malaquin. | Chrétiennot. | Goulley. |
| Sacy. | 521 | Barbier. | Rouard. | Capry. | Landre. |
| Sainpuits. | 690 | Roux J.-J. | Caillon P. | Rigollat. | Sonnois. |
| Saint-Bris | 1395 | Goisot A. | Pétréau L. | Laurent. | Bourgeois. |

| COMMUNES. | population. | MAIRES. | ADJOINTS. | CURÉS. | Instituteurs. |
|---|---|---|---|---|---|
| Saint-Cyr-l-Col. | 650 | Denizot. | Robert. | Leclerc. | Desgranges. |
| Sainte-Colombe. | 602 | Dubois. | Chambenoit. | Crescitz. | Moreau. |
| ·Saint-Florentin. | 2661 | Lordereau. | Robin, Raguet. | HEURLEY. | Pannier. |
| Saint-Georges. | 575 | Filet. | Crétté. | Gareau. | Simonneau. |
| Sainte-Pallaye. | 214 | Baudry. | Vallué. | Fougeat. | Miné. |
| Saints. | 1121 | Simonnet. | Guinault. | Lallemand. | Desclaire. |
| Saint-Sauveur. | 1725 | Merlou. | Gautrot A. | MILLOT. | Robin. |
| Seignelay. | 1124 | Sautumier. | Grilot. | GATEAU. | Persenot. |
| Sementron. | 327 | Pierre. | Ravillat. | Rousnet. | Morisset. |
| Sery. | 250 | Béthery. | Gauthier. | *Parizot.* | Meunier. |
| Sougères. | 1040 | Guénot. | Choux. | Neveu. | Gervais, Leclerc. |
| Sougères-s.-Sinotte. | 267 | Potherat. | Fournier. | Basset. | Fouchère. |
| Taingy. | 760 | Magny. | Richard. | Didier. | Jay, Gibier. |
| Thury. | 925 | Angilbert F. | Boutron. | Fromont. | Laumet. |
| Toucy. | 3369 | Defrance. | Najoux.<br>Marchand. | DONDENNE. | Brun. |
| Treigny. | 2201 | Bernot. | Allard. | Piard. | Martin. |
| Trucy-sur-Yonne. | 285 | Roger Just. | Briet J. | *Fayet.* | Aupépin. |
| Val-de-Mercy. | 384 | Remy. | Ansel G. | Albert. | Dufour. |
| Vallan. | 593 | Campenon A. | Levisse. | Molinié. | Gervais. |
| Varennes. | 350 | Mathieu. | Darley. | *Dornert* | Hébert. |
| Vaux. | 317 | Dujon Jules. | Dujon A. | Vauleigne. | Lespagnol. |
| Venouse. | 265 | Darlot. | Lefranc. | *Chrétiennot.* | Barton. |
| Venoy. | 1103 | Cercueil A. | Naulin Aug.<br>Naulin Appol. | Denis.<br>N..... | Pion, Milliet. |
| Vergigny. | 436 | Lizerand. | Petitjean. | GRENON. | Robin. |
| Vermenton. | 1951 | Jeannez. | Verrier. | CLOUZARD. | Félix. |
| Villefargeau. | 375 | Proux. | Gamet Th. | Vié. | Caput. |
| Villeneuve-St-Salve | 179 | Maës Georges | Massé G. | Baudoin. | Paris. |
| Villy. | 137 | Durup. | Papavoine. | N..... | Leclerc. |
| Vincelles. | 708 | Beaufumé. | Maupetit. | Fillieux. | Guibert. |
| Vincelottes. | 351 | Bardout. | Prévost. | *Fillieux.* | Lesœur. |

**ARRONDISSEMENT D'AVALLON.**

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Angely. | 435 | Gaze. | Joudrier. | Girardot. | Cuisinier. |
| Annay-la-Côte. | 338 | Baudot. | Soufflard. | Mathieu. | Breuillard. |
| Annéot. | 57 | Doré. | Laboureau. | *Mathieu.* | N... |
| Annoux. | 275 | D'Avout. | Piffoux. | Galette. | Rochefort. |
| Asnières. | 384 | Chappuis. | Thibault. | Moricard. | Baillet. |
| Asquins. | 700 | Blondeau. | Marcelot. | Bertin. | Nolot. |
| Athie. | 228 | Naudot. | Mittenne. | Champagne. | Fourrey. |
| AVALLON. | 5906 | BILLARDON. | VERRIER.<br>HAINAULT. | MOTHERÉ.<br>N..... | Delestre.<br>— |
| Beauvilliers. | 229 | Boussard. | Duché. | Chopin. | Bourgeois. |
| Bierry-l-Belles-Fon | 579 | Bon d'Anstrudes. | Rousselet. | Benoit. | Pilet, Voisinot. |
| Blacy. | 230 | Guichard. | Mithouard | Piffoux. | Rodier. |
| Blannay. | 210 | Lucy. | Carillon. | Regnard. | Renaud. |
| Brosses | 649 | Tissier P. | Tissier A. | Guttin. | Laureau. |
| Bussières. | 425 | Colas. | Garnier. | Chopin. | Baron. |
| Chamoux. | 316 | Philippon. | Seilliébert. | Guibert. | Poulet. |
| Chastellux. | 519 | Duban. | Pieuchot. | Franjou. | Moreau. |
| Châtel-Censoir. | 983 | Bazin. | Bonneron. | LECLERC. | Caillot. |
| Cisery-les-G.-Ormes | 122 | Golas J. | Dannoux. | Delourme. | Moreau. |
| Civry. | 234 | Sébillotte. | Genet. | Mathieu. | Ythier. |
| Coutarnoux. | 230 | Renaut. | Collin. | Feuillet. | Joudrier. |
| Cussy-les-Forges. | 643 | Girard. | Gaillot. | Morin. | Grégoire. |
| Dissangis. | 218 | Riotte Justin | Gallois. | Pillou. | Blaisot. |

| COMMUNES. | Population. | MAIRES. | ADJOINTS. | CURÉS. | Instituteurs. |
|---|---|---|---|---|---|
| Domecy-sur-Cure. | 109 | Gaufroy. | Daviot. | Roux. | Berthier. |
| Domecy-s-le-Vault. | 286 | De Domecy. | Guignot. | Morlet. | Veuillot. |
| Etaules. | 422 | Ferrand. | Veaulin. | Giraud. | Renaut, Daussoir |
| Foissy-les-Vezelay. | 432 | Charles. | Mercier. | Morand. | Renon. |
| Fontenay p. Vézel. | 512 | Lemeux. | Caquereau. | Phélut. | Tatessausse. |
| Girolles. | 291 | Dannoux. | Huot J. | Genty. | Hurion. |
| Givry. | 337 | Ratat. | Voillereau. | Viteau. | Lagrange. |
| Guillon. | 828 | Blandin. | Dannoux. | Rigollet. | Vitureau, Panne- |
| Island. | 335 | Perrot. | Soupault | Potherat. | Joffron. [trat. |
| Joux-la-Ville. | 1017 | Rétif. | Boursier. | Robinet. | Sagette. |
| Lichères. | 148 | Pagès. | Gaucher. | Guilliet. | Voisenat. |
| L'Isle-sur-Serein. | 884 | Chatey. | Pageot. | Rémond. | Tourdot. |
| Lucy-le-Bois. | 402 | Monnet. | Oppeneau. | Lairot. | Laforest. |
| Magny. | 1071 | Moreau. | Couardin. | Henry. | Cambuzat, Varnier. |
| Marmeaux. | 188 | Benoit. | Lefèvre. | Raverat. | Riotte. |
| Massangis. | 567 | Frégé. | Joffrin. | Degoix. | Gelin. |
| Menades | 158 | Defert. | Auclerc. | Pinon. | Colas. |
| Montillot. | 602 | Gourlot. | Carillon. | Regobis. | Charbois. |
| Montréal. | 502 | Sébillotte. | Durey. | Simon. | Breuillard. |
| Pierre-Perthuis. | 220 | Droin. | Durand. | *Pinon.* | Gerbeau. |
| Pizy. | 239 | Raverat. | Canat. | Lapertot. | Lespagnol. |
| Pontaubert. | 385 | Bourrey. | Orbichon. | Fénerol. | Moreau. |
| Précy-le-Sec. | 521 | Piault. | Bourgeois. | Mitenne. | Gillier. |
| Provency. | 429 | Darin. | Beurdeley. | Hamelin. | Chommeton. |
| Quarré-les-Tombes. | 2128 | Chevillotte. | Rostain F. | Briffaux. | Gueniffey, Fabureau et Laporte. |
| Saint-André. | 410 | Saunois. | Deschamps. | Delourme. | Lavallée. |
| Saint-Brancher. | 827 | Santigny. | Couhault. | Lenoir. | Rance, Bonnerot, |
| Sainte-Colombe. | 396 | Larousseau. | Moreau. | Moreau. | Desserey [Laporte |
| Sainte-Magnance. | 807 | Pillon. | Bourey. | Guillemot. | Dubreuil, [illegible]. |
| St-Germain-des-Ch. | 1234 | Devoir. | Dizien L. | Tissier. | Voisenat, Mérot. |
| Saint-Léger. | 1230 | Boussard. | Trouiller. | Moreau. | Béthery, Gromand |
| Saint-Moré. | 271 | Joublin. | Brûlé A. | Blanchot. | Guichard. |
| Saint-Père. | 870 | Cierq. | Bouveau. | Pissier. | Chauffard. |
| Santigny. | 251 | Philippot. | Paupy. | *Lapertot.* | Breuillard. |
| Sauvigny-le-Beuréal | 224 | Noirot. | Collas-Daulin | *Kettels.* | Blaisot. |
| Sauvigny-le-Bois. | 559 | Bourrey. | Jolly C. | Perrot. | Pécherot. |
| Savigny-en-terre-P. | 357 | Ficatier. | Hivert. | Kettels. | Lallement. |
| Sceaux. | 263 | Couettant | Imbert. | *Champagne.* | Martin. |
| Sermizelles. | 278 | Mongeot. | Verdot H. | Michaut. | Bréchat. |
| Talcy. | 250 | Rameaux. | Riotte. | Rémond. | Mathieu. |
| Tharoiseau. | 243 | Cullin. | Robot. | Perdrix. | Ramon. |
| Tharot. | 154 | Minard. | Moricard. | *Gentil.* | Nicolle. |
| Thizy. | 283 | Guérard. | Baudin. | Millon. | Tarteret. |
| Thory. | 277 | Michelin. | Viteau. | Bierry. | Leseur. |
| Trévilly. | 152 | Philippot. | Guichard. | *Rigollet.* | Picard. |
| Vassy. | 256 | Legast A. | Canat Em. | Pillot. | Sapin. |
| Vault de Lugny. | 607 | Guttin. | Baudot. | Noël. | Buet. |
| Vézelay. | 798 | Dellac. | Lachaume. | Loridon. | Vallué. |
| Vignes | 243 | Boblin. | Gelin. | Dutartre. | Rondé. |
| Voutenay. | 328 | Mercier. | Morinat. | Poulaine. | Billot. |

**ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.**

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Aillant. | 1260 | Garnier. | Rigolet A. | Pautrat. | Simard. |
| Arces. | 805 | Fournier. | Grand. | Noblot | Quénée. |
| Armeau. | 600 | Valentin. | Clériot. | Davot. | Finet. |
| Bassou. | 560 | Ladoué. | Huot. | Villiers. | Ficatier. |
| Bellechaume. | 491 | Janniot. | Paulmier. | Pommier. | Bertauche. |
| Béon. | 513 | Lauré. | Charpentier. | Berthier. | Bolnat. |

| COMMUNES. | Population. | MAIRES. | ADJOINTS. | CURÉS. | Instituteurs. |
|---|---|---|---|---|---|
| Bléneau. | 2009 | Loup E. | Grossier. | BOUGAULT. | Lhuillier. |
| Bligny-en-Othe. | 95 | Fouchy. | Naux. | Pernot. | N..... |
| Bœurs. | 682 | Normand. | Lacroix. | *Mast.* | Bertrand, Lorot. |
| Bonnard. | 188 | Huot. | Martin. | Villiers. | Mercier. |
| Branches. | 466 | Breton. | Durand. | *Total.* | Machavoine. |
| Brienon. | 2725 | Parigot. | Coq. Chauvisé. | FAYOLLE. | Drominy. |
| Brion. | 650 | Rativeau. | Cornu. | Truchy. | Messager. |
| Bussy-en-Othe. | 914 | Loup. | Chéreau. | Gaudin. | Prin. |
| Bussy-le-Repos. | 541 | Danguy. | Nicault. | Riondel | Heurley. |
| Cerilly. | 130 | Poirier. | Vieillard. | *Bourgeois.* | Château. |
| Cerisiers. | 1147 | Jorry H. | Poisson | CARRÉ. | Petit. |
| Cézy. | 872 | Roy. | Fillot. | Séguin. | Lemoine. |
| Chailley. | 800 | Huchard. | Delagneau. | Mast. | Chérest, Boutault |
| Chambeugle. | 162 | Roche. | Benard. | N... | Boisseau. |
| Champcevrais. | 877 | Biset-Barraud | Galopin. | Millon. | Pothion. |
| Champignelles. | 1334 | Duguyot. | Cotté. | Millon. | Gestre. |
| Champlay. | 674 | Boulmeau. | Barbier. | Meunier. | Moreau. |
| Champlost. | 1017 | Bezine. | Delagneau. | Gérard. N.... | Chateau. |
| Champvallon. | 521 | Brigout | Cathelin. | Maitre. | Plisson. |
| Chamvres. | 483 | Moreau. | Houzé. | Merlot. | Adam. |
| Charmoy. | 378 | Bruneau. | Bondoux. | Gru. | Bruno. |
| Charny. | 1494 | Métier. | Buisson. | TRIDON. | Malaquin. |
| Chassy. | 652 | Chanlin. | Montagne. | Lenfant. | Payeur. |
| Chaumot. | 608 | Piat Louis. | Labbe | Préau. | Desbordes. |
| Chêne-Arnoult | 280 | Chapuis. | Montigny. | *Monin.* | Millot. |
| Chevillon. | 501 | Geste. | Crouzy. | *Jean.* | Delomois. |
| Chichery. | 428 | Burat. | Capet. | Total. | Millot. |
| Coulours. | 426 | Legros. | Rousseau. | Bourgeois. | Lenfant. |
| Cudot. | 592 | Auffroy. | Tonnellier. | Boiselle. | Vincent. |
| Dicy. | 448 | Déniot. | Moreau. | Baus. | Breuillé. |
| Dillo. | 115 | Vaunois. | Fouchy. | N... | Vaunois. |
| Dixmont. | 1362 | Fraudin. | Prieur. | Devinat. | Marc, Baudon. |
| Epineau-les-Vosves. | 342 | Giraudon. | Didelin. | Meunier. | Secrétin. |
| Esnon. | 357 | Naux L. | Servin. | Davignon. | Berthelin. |
| Fleury. | 1111 | Bouquin N. | Moreau. | Poulin. | Lepeut |
| Fontaines. | 925 | Robé L. | Gallon. | Bain. | Mercier. |
| Fontenouilles. | 523 | Ribailly. | Rameau. | Monin. | Bounon. |
| Fournaudin. | 338 | Retoré. | Prestat. | *Pillost.* | Lefèvre. |
| Grandchamp. | 838 | Nolot. | Coffre. | Courtois. | Boisseau. |
| Guerchy. | 563 | Perreau. | Guibert. | Chailloux. | Leclerc. |
| JOIGNY. | 6254 | BESNARD F. | FENEUX. CHAT. | Vosgien, Millot et Desvignes. | Guilly. Barraut. |
| La Celle-Saint-Cyr. | 964 | Delapierre. | Renaud. | Calmeau. | Bourgoin. |
| Laduz. | 307 | Frécault. | Martin. | Fourqueau. | Houchot. |
| La Ferté-Loupière. | 1190 | Dr Franchis. | Martiré. | Mertens. | Gillodes. |
| La Mothe-aux-Auln. | 72 | Rousseau. | Raignault. | Tridon. | N... |
| Laroche-Saint-Cydroine. | 994 | Perchin. | Lhéritier. | Thiolerre. | Truchon. |
| Lavau. | 1162 | Lacourieux. | Cardot. | Picon. | Fort. |
| La Villotte. | 223 | Berthier. | Bénard. | *Lenfant.* | Perrot. |
| Les Bordes. | 690 | Senange. | Bedeaux. | *Devinat.* | Lamy. |
| Les Ormes. | 429 | Rigolet. | Favier | Tallard. | Charlois. |
| Looze. | 313 | Creneau. | Gaujard. | Leblanc. | Fouchy. |
| Louesme. | 215 | Forestier. | Lebeau Ch. | *Fondras.* | Lottier. |
| Malicorne. | 456 | Darbois. | Delétang. | *Aubry.* | Ramon. |
| Marchais-Beton. | 270 | Carré. | Bénard. | Dionne. | Terrier. |
| Mercy. | 87 | Moreau | Gras E. | *Yot.* | N.... |
| Merry-la-Vallée. | 768 | Gallet. | Giblin. | Pion. | Simonneau. |

| COMMUNES. | Population. | MAIRES. | ADJOINTS. | CURÉS. | Instituteurs. |
|---|---|---|---|---|---|
| Mézilles. | 1261 | Tramouille | Crumière. | Desmeuzes. | Feuilly. |
| Migennes. | 2211 | Ternuel. | Rossignol. | Magne. | Prieur. |
| Neuilly. | 707 | Fagotat. | Jussot. | Marchand. | Finon. |
| Paroy-en-Othe. | 295 | Coq. | Salley. | *Pommier.* | Guillaume. |
| Paroy-sur-Tholon. | 309 | Chaumartin. | Digard. | *Merlot.* | Boise. |
| Perreux. | 636 | Fourchotte. | Roy Cyr. | Lavigne. | Roy. |
| Piffonds. | 932 | Baillot. | Vincent. | Salvon. | Bauffre. |
| Poilly-sur-Tholon. | 899 | Misier. | Martin A. | Rithon. | Archenault, Be- |
| Précy. | 701 | Denis. | Leaux. | N..... | Pichon. [rault. |
| Prunoy. | 603 | Giroux. | Gillon P. | Jean. | Dalouzeau. |
| Rogny. | 1218 | Jaupitre. | Arrault. | Lelaing. | Gouvrion. |
| Ronchères | 261 | De Vergennes | Breuillot. | Pallix. | N... . |
| Rousson. | 338 | Julien Léon. | Lasseron. | *Préau.* | Fouché. |
| St-Aubin-Ch.-Neuf. | 898 | Carré M. | Palémon L. | Messager. | Belin. |
| St-Aubin-s-Yonne. | 310 | Pellard. | Salmon. | Guérinot. | Courtois. |
| St-Denis-s-Ouanne. | 311 | Cachon. | Robin. | *Courtois.* | Roy. |
| St-Fargeau. | 2573 | Loury. | Niel et Laloy. | Mouchoux. | Mathé. |
| St-Julien-du-Sault | 1727 | Tonnellier. | Bailly. | N.... | Dieu. |
| St-Loup-d'Ordon. | 497 | Girault. | Deschamps. | Gasc. | Largeot. |
| St-Martin-des-ch. | 586 | Bourgoin. | Paquet. | Rouger. | Blaisot. |
| St-Martin-d'Ordon. | 427 | Girardot. | Deriot A. | *Gasc* | Laveau. |
| St-Martin-s-Ocre. | 62 | Fredouille. | Aucamus. | Bouillet. | N... |
| St-Martin-s-Ouan. | 778 | Baratin. | Pannetier. | Aubry. | Desleau. |
| St-Maurice-le-Vieil. | 460 | Bardot J. | Machavoine. | Laloire. | Perdijon. |
| St-Maurice-Thiz. | 297 | Gallet A. | Jolibois. | — | Vié. |
| St-Privé. | 928 | Gallet. | Roulet. | Baudin. | Robert. |
| St-Romain-le-Preux | 303 | Laurin. | Thomas. | *Mertens.* | Madoire. |
| Senan. | 806 | Cathelin. | Calmus. | Hallard. | Ancellin. |
| Sépeaux. | 680 | Maquaire. | Maquaire. | *Renaud.* | Milachon. |
| Sept-Fonds. | 365 | Jalouzot. | Trotard. | *Chabin.* | Corbin. |
| Sommecaise. | 470 | Henrion. | Niel. | N.... | Billon. |
| Tannerre. | 801 | Bardot. | David. | Fondras. | Mathey. |
| Turny. | 771 | Naslot. | Moreau. | Moreau. | Simon. |
| Vaudeurs. | 750 | Dupuis. | Callot. | d'Arbois. | Rigolet. |
| Venisy. | 1050 | Debreuve. | Goudon. | Gendot. | Gourlot. |
| Verlin. | 526 | Naudot. | Moreau. | N..... | Bonnotte. |
| Villechetive. | 367 | Mathé. | Gérard. | *Carré.* | Gourlot. |
| Villecien. | 325 | Vaudé. | Gibert. | N..... | Vosgien. |
| Villefranche-St-Phal | 743 | Cachon. | Lebègue. | Fournier. | Gason. |
| Villemer. | 337 | Guyard. | Ladoué. | Gru. | Guilloux. |
| Villeneuve-les-Gen. | 652 | Muzard. | Fléau. | Chabin. | Gillon. |
| Villeneuve-s-Yonn. | 4748 | Mayaud P. | Rapin. / Gasnet. | Horgon. / N.... | Brodin. / Massé. |
| Villevallier. | 353 | Dorange. | Paquerot. | Leloup. | Durlot. |
| Villiers-st-Benoît. | 921 | Bénard. | Chevallier. | Lenfant. | Duval. |
| Villiers-s-Tholon. | 660 | Lenoble. | Legouge. | Philippon | Delarue. |
| Volgré. | 365 | Bizot. | Roy L. | Hallard. | Poisson. |
| | | **ARRONDISSEMENT DE SENS.** | | | |
| Bagneaux. | 411 | Carré. | Renault. | Chevalley. | Bernard, Ménétrier. |
| Brannay. | 413 | Brisson. | Leblanc. | Berthollet. | Drominy. |
| Champigny. | 202 | Perrier. | Pinon. | Ragot. | Rousseau, Bérault. |
| Chaumont. | 373 | Veau. | Rossignol. | *Masquin.* | Gagé. |
| Chéroy. | 702 | Durand. | Venu Ch. | Riondel. | Michelerne. |
| Chigy. | 341 | Fluteau. | Relin. | *Moreau.* | Huet. |
| Collemiers. | 370 | Guichard. | Colin. | *Géraud.* | Thénard. |
| Compigny. | 1179 | Moreau Jules. | Moreau Paul. | Veillot. | Foin. |
| Cornant. | 237 | Rodot. | Fouet. | *Meaume.* | Mouzard. |
| Courceaux. | 220 | Payen. | Fétoux. | *Dory.* | Bertauche. |

| COMUNES. | Population. | MAIRES. | ADJOINTS. | CURÉS. | Instituteurs. |
|---|---|---|---|---|---|
| Courgenay. | 574 | Marteau. | Grand. | Raguet. | Adam. |
| Courlon. | 838 | Mazière. | Coutant. | Boudier. | Guimard. |
| Courtoin. | 112 | de Canchy | Richet. | *Hugot.* | N.... |
| Courtois. | 161 | Tesson Jules. | Ferrien. | *Jacquet.* | Chambon. |
| Cuy. | 319 | Cerneau. | Lhioréau. | *Chapp.* | Courillon. |
| Dollot. | 486 | Boulanger. | Boyer. | *Truchy.* | Boudrot. |
| Domats. | 936 | Marois. | Pécard. | Ythier. | Lhabitant. |
| Egriselles-le-Bocage | 1067 | Gois. | Marois. | Méaume. | Gautherot. |
| Etigny. | 433 | Brizard. | Grosset | Gruet. | Papineau. |
| Evry. | 204 | Faure. | Jacquemard. | *Chapp.* | Vajou. |
| Flacy. | 278 | Adam A. | Prat. | *Chevallet.* | Cadet. |
| Fleurigny. | 406 | Huot. | Poyau et Leison. | Dusausoy. | Paris. Plisson. |
| Foissy. | 368 | Diot. | Marnot. | Moreau. | Babouot. |
| Fontaine-la-Gaillar. | 265 | de Fontaine. | Daignas. | Crou. | Percheron. |
| Fouchères. | 381 | Denisot. | Varenne. | *Chérer.* | Séguinot. |
| Gisy-les-Nobles. | 489 | Cheneau. | Guyot. | Chapp. | Niel. |
| Grange-le-Bocage. | 353 | Poyau. | Sivanne. | *Desmartins.* | Chaudé, charbonnier. |
| Gron. | 519 | Cautel. | Beaugé. | Géraux. | Nicault. |
| Jouy. | 385 | Regnier. | Dupré. | *Rousset.* | Thenard. |
| La Belliole. | 255 | Brouard. | Griveau. | N..... | Garnier. |
| La Chapelle-sur-Or. | 444 | Longuet. | Convert. | *Fabre.* | Gaudaire. |
| Lailly. | 350 | Constant. | Fortin. | Rouquariès. | Gamblin. |
| La Postolle. | 250 | Legrand. | Roux. | Desmartins. | Roy. |
| Les Clérimois | 288 | Goberot. | Savourat. | Devinat. | Daumont. |
| Les Siéges | 635 | Tonnellier. | Rothier | Thévenet. | Paquereau. |
| Lixy. | 370 | Percheron. | Dumesnil. | *Berthollet.* | Jacquin. |
| Maillot. | 378 | Aupierre. | Riosset. | Juste. | Feuilly. |
| Mâlay-le-Grand. | 794 | Barbier A. | Barbier L. | Richard. | Belleval. |
| Mâlay-le-Petit. | 201 | Pineau N. | Tourneur. | *Richard.* | Chanvin. |
| Marsangis. | 697 | Mérot. | Coutant. | Poulhès. | Hivert. |
| Michery. | 804 | Thibault. | Coppé. | Fleury. | Barry. |
| Molinons. | 249 | Bézine. | Sirriau. | *Rouquariès.* | Gramain. |
| Montacher. | 620 | Boulanger. | Remonté. | Rousset. | Vitout. |
| Nailly. | 661 | Regnard. | Tesson. | Jacquet. | Vincent, Lecerf. |
| Noé. | 315 | Roy. | Vassard. | N .... | Vilain. |
| Pailly. | 329 | Bourcier. | Longuet. | Courtial. | Moreau. |
| Paron. | 512 | Rottet. | Grégoire. | Chartraire. | Roger. |
| Passy. | 299 | Dechambre | Bertrand M. | Despiney. | Longuet. |
| Plessis-du-Mée. | 204 | Fournier. | Jacquemard. | *Courtial.* | Petit. |
| Plessis-St-Jean. | 355 | Bourgeois Z | Bourgeois M. | N.... | Courtaux. |
| Pont-sur-Vanne. | 274 | Lavoué. | Mondelet. | *Petit.* | Rigoureau. |
| Pont-sur-Yonne. | 1736 | Petit. | Robinet. | Poulin. | Paillot. |
| Rozoy. | 222 | Besson. | Jouchery L. | *Gruet.* | Durin. |
| Saint-Agnan. | 243 | Denis. | Dumant. | *Guillié.* | Maudier. |
| Saint-Clément. | 643 | Primault. | Chanel. | Roux. | Lambert. |
| Saint-Denis. | 208 | Fasse. | Dodet. | *Roux.* | Prévost. |
| St-Martin-du-Tertre | 461 | Collin. | Maréchaux. | N .... | Perré. |
| St-Martin-s-Oreuse. | 508 | Lamothe J | Lamothe M. | Fabre. | Pléau. |
| St-Maurice-aux-R.-H | 773 | Châtelain. | Bertrin. | Destrot. | Masson. |
| Saint-Serotin. | 444 | Louvrier. | Bigot. | Villa. | Neveux. |
| Saint-Valérien. | 1013 | Delajon. | Renard. | Truchy. | Genet. |
| Saligny. | 345 | Huot. | Renaudat. | *Crou.* | Laforge. |
| Savigny. | 323 | De Bressieux. | Sevrat. | N..... | Guinot. |
| Sens. | 14962 | Cornet. | Bertrand. Dupéchez. | Choudey, Ollivier Guillet, Hezard Bureau, Prieux. | Cons. — |
| Serbonnes. | 451 | Chereau. | Pochard. | Basset. | Accault. |
| Sergines. | 982 | Serré. | Brissot. | Bureau. | Bourgeois |

| COMMUNES. | Population. | MAIRES. | ADJOINTS. | CURÉS. | Instituteurs. |
|---|---|---|---|---|---|
| Sognes. | 254 | Gilloppé | Aubert. | Dory. | Goberot. |
| Soucy. | 551 | Caranton. | Bordereau. | *Chamvret.* | Bordier. |
| Subligny. | 320 | Meunier. | Fouet. | *Descottes.* | Aubrat |
| Theil. | 342 | Agoust. | Heurton. | Mignac. | Charpentier. |
| Thorigny. | 646 | Bréard. | Siteaut. | Vallet. | Martin. |
| Vallery. | 640 | Philbet. | Renard. | DUBOURGUET. | Varenne. |
| Vareilles. | 275 | Donon. | Lavoué. | *Thévenet.* | Lesprillier. |
| Vaumort | 197 | Préau. | Lucas. | *Mignac.* | Fillieux. |
| Vernoy. | 390 | Pouce. | Poisson | *Salvon.* | Loffroy. |
| Véron. | 1048 | Guilpain | Moreau. | Taillandier. | Perrignon. |
| Vertilly. | 207 | Pléau. | Briois Just. | Dory. | Colson. |
| Villeblevin. | 886 | Cavoit. | Cassedanne. | Masquin. | Gibier. |
| Villebougis. | 518 | Jacquet. | Sadron. | *Villa.* | Bourreau. |
| Villegardin. | 243 | Fillion. | Mégret. | N... | Hospied. |
| Villemanoche. | 581 | Coulon. | Villiers. | Deramey. | Bouzon. |
| Villenavotte. | 88 | Lassarre. | Loiseau. | N.... | N... |
| Villeneuve-l'Arch. | 1572 | Chardon. | Ruhlmann. | Lévêque. | Hennequin. |
| Villeneuve-la-Dond. | 336 | Besançon. | Faisant. | Hugot. | Chériot. |
| Villeneuve-la-Guy. | 1650 | Berlot. | Morin. | Joachim. | Regnard. |
| Villeperrot. | 128 | Moret. | Navarre. | *Lefèvre.* | Gallet. |
| Villeroy. | 170 | Crou. | Dérondet. | Descottes. | Lhoste. |
| Villethierry. | 525 | Huré. | Raffenoux. | GUILLIÉ. | Barry. |
| Villiers-Bonneux. | 257 | Charpentier E. | Charpentier T. | *Dory.* | Marnot. |
| Villiers-Louis. | 395 | Pouthé. | Cothias. | Petit. | Bousselier. |
| Vinneuf. | 1046 | Gaudaire. | Brissot. | Laboise. | Roger. |
| Voisines. | 527 | Rémy. | Rondeau. | Chamvret. | Manin. |

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

| COMMUNES. | Population. | MAIRES. | ADJOINTS. | CURÉS. | Instituteurs. |
|---|---|---|---|---|---|
| Aisy. | 511 | Coquéau. | Marcout. | Montenat. | Marloux. |
| Ancy-le-Franc. | 1189 | Thierry. | Rabasse. | HARIOT. | Lepeu. |
| Ancy-le-Libre. | 394 | Deline | Joffrin. | Escallier. | Château. |
| Annay-s-Serein. | 556 | Barbier. | Poitoux. | Croquet. | Renaut. |
| Argentenay. | 191 | Chameroy. | Barré. | Blanchot. | Château. |
| Argenteuil. | 540 | Rousselet. | Petit. | Lallement. | Boucherat. |
| Arthonnay. | 513 | Bourdot. | Basset. | Rouby. | Lorot. |
| Baon. | 186 | Gabriot. | Gloton. | *Baudin.* | Vezin. |
| Bernouil. | 184 | Forgeot. | Papavoine. | *Hugot.* | Nicaise. |
| Béru. | 212 | Roy. | Heurley. | *Raverat.* | Chappellier. |
| Beugnon. | 305 | Villain. | Tribaudeau. | Cadoux. | Fourrey. |
| Butteaux. | 315 | Yot. | Boucheron. | Simandre. | Rognon. |
| Carisey. | 357 | Millot. | Gorniot. | *Darley.* | Gagné |
| Censy. | 71 | Bernard. | Berger | *Ferrier.* | Labosse. |
| Chassignelles. | 557 | Carré. | Bruley. | *Pierre.* | Delagneau. |
| Châtel-Gérard. | 456 | Philipot. | Marcout. | Pussin. | Guillain. |
| Cheney. | 242 | Gervais A. | Jacquesson. | N.. . | Bobin. |
| Collan. | 329 | Plait. | Robinet. | Giboudeau. | Lambert. |
| Commissey. | 308 | Séguin. | Baillet. | Durand. | N.... |
| Cruzy. | 721 | Gabriot. | Martin. | GRIMARD. | Rouillard. |
| Cry. | 308 | Bunetier. | Prieur. | Lieffroy. | Ancel. |
| Cusy. | 206 | Veulliot. | Labour. | N.... | N..... |
| Dannemoine. | 450 | Munier. | Lenoble. | Augé. | Boulard. |
| Dyé. | 365 | Leblanc. | Rouget. | Hugot. | Bonnerot. |
| Epineuil. | 492 | Tranchant. | Couillaut. | *Augé.* | Lambert. |
| Etivey. | 466 | Guinot. | Porte. | Thomas. | Desmeuzes. |
| Fleys | 290 | Couperot. | Grossot. | *Rétif.* | Millot. |
| Flogny. | 472 | Monjardet. | Paupe. | SOIRAT. | Rousseau. |
| Fresnes. | 157 | Collin. | Gagin. | *Croquet.* | Pontailler. |
| Fulvy. | 197 | Jorand. | Brigodiot. | Batilliat. | Blot. |
| Gigny. | 347 | Dutartre D. | Coucheney. | Laventureux. | N.. . |

| COMMUNES. | Population. | MAIRES. | ADJOINTS. | CURÉS. | Instituteurs. |
|---|---|---|---|---|---|
| Gland | 191 | Nolle. | Taupin. | Hoüy. | Chocat. |
| Grimault. | 291 | Heurley. | Julien. | N..... | Champdaveine. |
| Jouancy. | 94 | Pallenot. | Millot. | *Doré.* | N.... |
| Jully. | 350 | Fleury. | Paris. | Mantelet. | Verdot. |
| Junay. | 179 | Michecoppin | Thierry. | N... | Ottens. |
| La Chap.-Vieille-F. | 604 | Defert. | Hugot. | Jobert. | Bussy. |
| Lasson. | 281 | Bernot. | Malaisé. | *Piat.* | Flogny. |
| Lézinnes. | 847 | Paris Léon. | Mandrot. | Riffaux. | Angelot. |
| Melisey. | 434 | Ouvrier. | Godin. | Cayron. | Clémendot. |
| Môlay. | 273 | Mantelet. | Alépée. | Moreau. | Guilly. |
| Molosmes. | 414 | Bacot. | Seurat, Durand. | Amiot. | Fromonot. |
| Moulins. | 236 | Petion. | Rouginat. | Maréchal. | Dumonnet. |
| Neuvy-Sautour. | 1169 | Gourmand. | Darley. | Bailly. | Combraque. |
| Nitry. | 585 | Hamelin. | Joudelat. | Bayard. | Berry. |
| Noyers. | 1294 | Langin. | Canet. | Guérin, Savy | Viaut. |
| Nuits-sur-Armançon | 508 | Gueneau. | Bouron. | Lambert. | Delancray. |
| Pacy. | 508 | Boibien. | Julien Félix. | Guillaume. | Château. |
| Pasilly. | 67 | Michaut. | Baudoin. | Ferrier. | Duveaux. |
| Percey. | 310 | Fournier. | Maurey. | Simandre. | Gillot. |
| Perrigny-sur-Arm. | 176 | Moret. | Gourdaut. | Gouot. | Laurent. |
| Pimelles. | 134 | Saget. | Guenin. | *Houy.* | Mantelet. |
| Poilly-sur-Serein. | 571 | Vilain. | Moreau. | Dechambre. | Berthault. |
| Quincerot. | 187 | Richebourg. | Chamoin. | Malaquin. | Massé. |
| Ravières. | 1550 | Rizier. | Guinot. | Paget. | Caillet. |
| Roffey. | 313 | Mathieu. | Millon. | *Tiby.* | Berlot. |
| Rugny. | 279 | Préau. | Bessonnat. | Baudin. | Chaudet. |
| Sainte-Vertu. | 202 | Garnier. | Fournier. | *Moreau.* | Vézien. |
| Saint-Martin-s-Arm. | 258 | Brain. | Batréau. | *Amiot* | Coquet. |
| Saint-Vinnemer. | 466 | Labosse. | Roy. | Blanchot. | Naudin. |
| Sambourg. | 141 | Paris. | Beau. | *Maréchal.* | Sarrette. |
| Sarry. | 359 | Bethery. | Collin. | Doré. | Boit. |
| Sennevoy-le-Bas. | 251 | Gourmand. | Ferrand. | Génard. | Millon. |
| Sennevoy-le-Haut. | 256 | Ferrand. | Sébillaut. | *Pinard.* | Deffressigne. |
| Serrigny. | 229 | Mathieu. | Forgeot. | Villetard. | Vantier. |
| Sormery. | 802 | Champenois. | Corgeron. | Piat. | Jaluzot, Cadet. |
| Soumaintrain. | 295 | Mignot. | Delagneau. | Morillon. | Rousseau. |
| Stigny. | 270 | Poitou. | Braley. | Pierre-Armand. | Goubinat. |
| Tanlay. | 556 | de Tanlay. | Nolle. | Marcout. | Bredeau. |
| Thorey. | 128 | Poinsot. | Bourgeois. | Cayron. | N..... |
| Tissey. | 181 | Bonnet. | Claude. | N.... | Blanvillain. |
| TONNERRE | 4685 | JACOB. | MÉCHIN. CAUSSARD. | MESSAGER. DARLOT. | Mandron. |
| Trichey. | 143 | Pingat. | Chamoin. | *Malaquin.* | Gérard. |
| Tronchoy. | 244 | Cavenet. | Mathieu. | Delaveau. | Moreau. |
| Vezannes. | 142 | Coquard A. | Bonnet. | N.... | Communal. |
| Vezinnes. | 272 | Boiteux. | Gossot. | Tiby. | Desbarres. |
| Villiers-les-Hauts. | 286 | Thélot. | Sardin. | Roguier. | Cheure. |
| Villiers-Vineux. | 303 | Simon P. | Félix. | Darley. | Bertheau. |
| Villon. | 299 | Prunier. | Provost. | Durand. | Fèvre. |
| Vireaux. | 332 | Quillot. | Voisinot. | Bouchet. | N... |
| Viviers. | 279 | Bonnet Ed. | Balacey. | Guillot. | Noël. |
| Yrouerre. | 310 | Meunier. | Malapris. | *Guillot.* | Boullotte. |

## RECAPITULATION

### DES CHIFFRES DES TABLEAUX QUI PRÉCÈDENT.

*1° Par canton.*

| NOMS DES LIEUX. | § I. POPULATION. | § II. SUPERFICIE. | § III. REVENU FONCIER Imposé. |
|---|---|---|---|
| | habitants. | hectares. | francs. |
| Auxerre (Est) | 11744 | 24925 | 1214271 |
| — (Ouest) | 17812 | | |
| Chablis | 6744 | 19162 | 231870 |
| Coulanges-la-Vin. | 6638 | 14019 | 249209 |
| Coulanges-s-Yonne. | 5721 | 19027 | 167314 |
| Courson | 5969 | 20366 | 206387 |
| Ligny | 5888 | 15498 | 255613 |
| Saint-Florentin | 5543 | 9335 | 354615 |
| Saint-Sauveur | 11082 | 27091 | 276190 |
| Seignelay | 6967 | 11922 | 276609 |
| Toucy | 11197 | 21316 | 305915 |
| Vermenton | 8405 | 19438 | 345790 |
| Avallon | 11527 | 19699 | 451150 |
| Guillon | 5540 | 16934 | 446425 |
| L'Isle-sur-Serein | 5914 | 19088 | 292411 |
| Quarré-les-Tombes | 7399 | 18560 | 179981 |
| Vézelay | 8710 | 25498 | 332508 |
| Aillant | 13182 | 27922 | 437574 |
| Bléneau | 8034 | 25304 | 228914 |
| Brienon | 8602 | 23488 | 594201 |
| Cerisiers | 4760 | 14574 | 106872 |
| Charny | 9305 | 26090 | 280305 |
| Joigny | 16157 | 21111 | 566471 |
| Saint-Fargeau | 7133 | 24706 | 228592 |
| St-Julien-du-Sault | 6417 | 15446 | 348311 |
| Villeneuve-s-Yonne | 9839 | 17998 | 288275 |
| Chéroy | 8243 | 24374 | 431989 |
| Pont-sur-Yonne | 10019 | 19175 | 627591 |
| Sens (Nord) | 12638 | 28495 | 704963 |
| — (Sud) | 12908 | | |
| Sergines | 7829 | 23886 | 396768 |
| Villeneuve-l'Arch. | 7775 | 26284 | 391896 |
| Ancy-le-Franc | 9061 | 28327 | 700252 |
| Cruzy-le-Châtel | 5657 | 27000 | 312196 |
| Flogny | 6319 | 17553 | 317415 |
| Noyers. | 5678 | 29398 | 233382 |
| Tonnerre | 8706 | 18757 | 325446 |

*2° Par arrondissement.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| Auxerre | 103710 | 202611 | 3886783 |
| Avallon | 39090 | 99779 | 1702475 |
| Joigny | 83429 | 196639 | 3079515 |
| Sens | 59412 | 122201 | 2553207 |
| Tonnerre | 35421 | 121035 | 1888664 |

*3° Total pour tout le département.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| Yonne | 321062 | 742268 | 13110664 |

| COMMUNES. | Population. | MAIRES. | ADJOINTS. | CURÉS. | Instituteurs. |
|---|---|---|---|---|---|
| Gland | 191 | Nolle. | Taupin. | Hoüy. | Chocat. |
| Grimault. | 291 | Heurley. | Julien. | N..... | Champdaveine. |
| Jouancy. | 94 | Pallenot. | Millot. | *Doré.* | N.... |
| Jully. | 350 | Fleury. | Paris. | Mantelet. | Verdot. |
| Junay. | 179 | Michecoppin | Thierry. | N... | Ottens. |
| La Chap.-Vieille-F. | 604 | Defert. | Hugot. | Jobert. | Bussy. |
| Lasson. | 281 | Bernot. | Malaisé. | *Piat.* | Flogny. |
| Lézinnes. | 847 | Paris Léon. | Mandrot. | Riffaux. | Angelot. |
| Melisey. | 431 | Ouvrier. | Godin. | Cayron. | Clémendot. |
| Môlay. | 273 | Mantelet. | Alépée. | Moreau. | Guilly. |
| Molosmes. | 414 | Bacot. | Seurat, Durand. | Amiot. | Fromonot. |
| Moulins. | 236 | Pelion. | Rouginat. | Maréchal. | Dumonnet. |
| Neuvy-Sautour. | 1169 | Gourmand. | Darley. | Bailly. | Combraque. |
| Nitry. | 585 | Hamelin. | Joudelat. | Bayard. | Berry. |
| Noyers. | 1291 | Langin. | Canet. | Guérin, Savy | Viaut. |
| Nuits-sur-Armançon | 508 | Gueneau. | Bouron. | Lambert. | Delancray. |
| Pacy. | 508 | Boibien. | Julien Félix. | Guillaume. | Château. |
| Pasilly. | 67 | Michaut. | Baudoin. | Ferrier. | Duveaux. |
| Percey. | 310 | Fournier. | Maurey. | Simandre. | Gillot. |
| Perrigny-sur-Arm. | 176 | Moret. | Gourdaut. | Gouot. | Laurent. |
| Pimelles. | 134 | Saget. | Guenin. | *Houy.* | Mantelet. |
| Poilly-sur-Serein. | 571 | Vilain. | Moreau. | Dechambre. | Berthault. |
| Quincerot. | 187 | Richebourg. | Chamoin. | Malaquin. | Massé. |
| Ravières. | 1550 | Rizier. | Guinot. | Paget. | Caillet. |
| Roffey. | 313 | Mathieu. | Millon. | *Tiby.* | Berlot. |
| Rugny. | 279 | Préau. | Bessonnat. | Baudin. | Chaudet. |
| Sainte-Vertu. | 202 | Garnier. | Fournier. | *Moreau.* | Vézien. |
| Saint-Martin-s-Arm. | 258 | Brain. | Batréau. | *Amiot* | Coquet. |
| Saint-Vinnemer. | 466 | Labosse. | Roy. | Blanchot. | Naudin. |
| Sambourg. | 141 | Paris. | Beau. | *Maréchal.* | Sarrette. |
| Sarry. | 359 | Bethery. | Collin. | Doré. | Boit. |
| Sennevoy-le-Bas. | 251 | Gourmand. | Ferrand. | Génard. | Millon. |
| Sennevoy-le-Haut. | 256 | Ferrand. | Sébillaut. | *Pinard.* | Deffressigne. |
| Serrigny. | 229 | Mathieu. | Forgeot. | Villetard. | Vantier. |
| Sormery. | 802 | Champenois. | Corgeron. | Piat. | Jaluzot, Cadet. |
| Soumaintrain. | 295 | Mignot. | Delagneau. | Morillon. | Rousseau. |
| Stigny. | 270 | Poitou. | Braley. | Pierre-Armand. | Goubinat. |
| Tanlay. | 556 | de Tanlay. | Nolle. | Marcout. | Bredeau. |
| Thorey. | 128 | Poinsot. | Bourgeois. | Cayron. | N..... |
| Tissey. | 181 | Bonnet. | Claude. | N.... | Blanvillain. |
| TONNERRE | 4685 | JACOB. | MÉCHIN. CAUSSARD. | MESSAGER. DARLOT. | Mandron. |
| Trichey. | 143 | Pingat. | Chamoin. | *Malaquin.* | Gérard. |
| Tronchoy. | 244 | Cavenet. | Mathieu. | Delaveau. | Moreau. |
| Vezannes. | 142 | Coquard A. | Bonnet. | N.... | Communal. |
| Vezinnes. | 272 | Boiteux. | Gossot. | Tiby. | Desbarres. |
| Villiers-les-Hauts. | 286 | Thélot. | Sardin. | Roguier. | Cheure. |
| Villiers-Vineux. | 303 | Simon P. | Félix. | Darley. | Bertheau. |
| Villon. | 299 | Prunier. | Provost. | Durand. | Fèvre. |
| Vireaux. | 332 | Quillot. | Voisinot. | Bouchet. | N... |
| Viviers. | 279 | Bonnet Ed. | Balacey. | Guillot. | Noël. |
| Yrouerre. | 310 | Meunier. | Malapris. | *Guillot.* | Boullotte. |

## RECAPITULATION

### DES CHIFFRES DES TABLEAUX QUI PRÉCÉDENT.

*1° Par canton.*

| NOMS DES LIEUX. | § I. POPULATION. | § II. SUPERFICIE. | § III. REVENU FONCIER Imposé. |
|---|---|---|---|
| | habitants. | hectares. | francs. |
| Auxerre (Est) | 11744 | 24925 | 1214271 |
| — (Ouest) | 17812 | | |
| Chablis | 6744 | 19162 | 231870 |
| Coulanges-la-Vin. | 6638 | 14019 | 249209 |
| Coulanges-s-Yonne. | 5721 | 19027 | 167314 |
| Courson | 5969 | 20366 | 206387 |
| Ligny | 5888 | 15498 | 255613 |
| Saint-Florentin | 5543 | 9335 | 354615 |
| Saint-Sauveur | 11082 | 27091 | 276190 |
| Seignelay | 6967 | 11922 | 276609 |
| Toucy | 11197 | 21316 | 305915 |
| Vermenton | 8405 | 19438 | 345790 |
| Avallon | 11527 | 19699 | 451150 |
| Guillon | 5540 | 16934 | 446425 |
| L'Isle-sur-Serein | 5914 | 19088 | 292411 |
| Quarré-les-Tombes | 7399 | 18560 | 179981 |
| Vézelay | 8710 | 25498 | 332508 |
| Aillant | 13182 | 27922 | 437574 |
| Bléneau | 8034 | 25304 | 228914 |
| Brienon | 8602 | 23488 | 594201 |
| Cerisiers | 4760 | 14574 | 106872 |
| Charny | 9305 | 26090 | 280305 |
| Joigny | 16157 | 21111 | 566471 |
| Saint-Fargeau | 7133 | 24706 | 228592 |
| St-Julien-du-Sault | 6417 | 15446 | 348311 |
| Villeneuve-s-Yonne | 9839 | 17998 | 288275 |
| Chéroy | 8243 | 24374 | 431989 |
| Pont-sur-Yonne | 10019 | 19175 | 627591 |
| Sens (Nord) | 12638 | 28495 | 704963 |
| — (Sud) | 12908 | | |
| Sergines | 7829 | 23886 | 396768 |
| Villeneuve-l'Arch. | 7775 | 26284 | 391896 |
| Ancy-le-Franc | 9061 | 28327 | 700252 |
| Cruzy-le-Châtel | 5657 | 27000 | 312196 |
| Flogny | 6319 | 17553 | 317415 |
| Noyers. | 5678 | 29398 | 233382 |
| Tonnerre | 8706 | 18757 | 325446 |

*2° Par arrondissement.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| Auxerre | 103710 | 202611 | 3886783 |
| Avallon | 39090 | 99779 | 1702475 |
| Joigny | 83429 | 196639 | 3079515 |
| Sens | 59412 | 122201 | 2553207 |
| Tonnerre | 35421 | 121035 | 1888664 |

*3° Total pour tout le département.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| Yonne | 321062 | 742268 | 13110664 |

## INSTITUTRICES DU DEPARTEMENT (*).
### PAR ARRONDISSEMENT

| COMMUNES. | INSTITUTRICES | COMMUNES. | INSTITUTRICES |
|---|---|---|---|
| | *Arrondissement d'Auxerre.* | | |
| Accolay. | Mmes vᵉ Dufour, | Leugny. | Mme Geste. |
| Aigremont. | Mme Colin. | Ligny. | Mlle Mathiot. |
| Andryes. | — Billon, Brisdoux, Marcou | Lindry. | Mlle Lorot. |
| Appoigny. | Mmes Sansoy, Poirier. | Mailly-la-Ville. | Mlle Pelcot, Mme Rocher. |
| Arcy-sur-Cure. | Mme Boulmier * Mlle Plisson Mme Gibert. | Mailly-le-Château. | Mlle Loury. |
| | | Maligny. | Mme Danguy. |
| AUXERRE | Mlles Michelin, Delarche, Besse. | Merry-Sec. | Mme Raux |
| | | Merry-sur-Yonne. | — Bonnet. |
| Avrolles. | Mme Vallée | Migé. | Mlle André. |
| Bazarnes. | Mlle Bodin. | Monéteau. | Mme Mizier. |
| Beines. | Mlle Nicolle. | Montigny. | Mme Charlot. |
| Bessy. | Mme Couderre. | Mont-Saint-Sulpice. | Mlle Hurey. |
| Chablis. | Mlle Sarraille. | Moutiers. | Mlle Geoffroy. |
| Champs. | — Leblanc. | Ormoy. | Mlle Roby. |
| Charbuy. | Mmes Lassausaie, Leau. | Ouanne. | Mme Robert. |
| Charentenay. | Mme Perreau. | Parly. | Mme Poirson. |
| Chemilly, *p. Seign.* | Mlle Benoît. | Perrigny. | — Chouard. |
| Cheny. | Mlle Martin. | Pontigny. | Mlle Brot. |
| Chéu. | Mlle Fadé. | Pourrain. | Mme Lamy. |
| Chevannes. | Mme Bonnetat. | Sacy. | Mlle Lauxerrois. |
| Chichée. | — Brain. | Sainpuits. | Mme Sonnois. |
| Chitry. | Mlle Baudouard. | Saint-Bris | Mlle Carré, Mme Nieutin. |
| Coulanges-la-Vin. | — Dureau. | Saint-Cyr-les-Col. | Mmes Desgranges, Trognon, Mlle Bonnotte. |
| Coulanges-sur-Y. | Mme Loiseau. | | |
| Courgis. | Mlle Rollinat | Sainte-Colombe. | Mlle Neveu. |
| Courson. | Mmes Nicolle, Bégat. | Saint-Florentin. | Mlle Gardiennet. |
| Crain. | Mme Guyot. | Saint-Georges. | — Vallet. |
| Cravant. | Mlles Rigollet, Rollin | Saints | Mmes Desclaire, Goubeaux. |
| Diges. | Mlle Ravier. | Saint-Sauveur. | Mlle Terrain. |
| Dracy. | Mlle Delénat. | Seignelay. | Mlle Mathieu. |
| Druyes. | — Bertheau. | | (Libre). |
| Egleny. | Mme Simonnet. | Sery. | Mlle Gauthier. |
| Escamps. | Mlle Bourbon. | Sougères. | Mme Magny. |
| Etais-la-Sauvin. | Mme Lenoir. | Taingy. | Mlle Naudin. |
| Fontenoy. | Mlle Rameau. | Thury. | Mme Neveux. |
| Germigny. | Mme Prot. | Toucy. | Mlle Gilbert. |
| Gurgy. | Mlle Brunet. | Treigny. | Mme Dufour. |
| Gy-l'Evêque | Mme Mairry. | Val-de-Mercy. | Mme Gabrielle. |
| Hauterive. | (Libre). | Vallan. | (Libre). |
| Héry. | Mme Dedron. | Varennes. | Mme Baillot. |
| — les Baudières | Mlle X...... | Venoy. | Mlles Tardy, Raoul. |
| Irancy. | — Fracque. | Vermenton. | Mlle Raux. |
| Jussy. | Mme Marchand. | Villefargeau. | — Méaume. |
| Lain. | Mlle Gillet. | Vincelles. | — Lesœur. |
| Lainsecq. | Mme Rimbault. | Vincelottes. | |
| | *Arrondissement d'Avallon.* | | |
| Asquins | Mlle Serré. | Cussy-les-Forges. | Mlle Durand. |
| AVALLON. | Mme Chambon. | Domecy-sur-Cure. | Mlle Worger, Mme Breuillé |
| Bierry. | Mme vᵉ Tillien. | Etaules (libre). | Mme Chocat*. |
| Brosses. | Mlle Ragobert. | Fontenay-p-Vézelay | Mlle Sansoy. |
| Bussières. | Mme Beaufret. | Guillon. | Mme Vitureau. |
| Chastellux. | (Libre). | Island. | (Libre). |
| Châtel-Gensoir. | Mlle Noireau. | Joux-la-Ville. | Mlle Guéret. |
| | | L'Isle-sur-Serein. | Mlle Vosgien. |

(*) Les noms suivis d'une astérisque sont ceux des institutrices congréganistes.

| COMMUNES | INSTITUTRICES | COMMUNES. | INSTITUTRICES |
|---|---|---|---|
| Lucy-le-Bois. | N..... | Sainte-Magnance. | Mlle Blouzon. |
| Magny. | Mlle Mathiot. | St-Germain-des-Ch. | — Chevillard. |
| Marmeaux. | (Libre). | Saint-Léger. | Mme Gueniffet, Mlle Cathelin |
| Massangis. | Mme Bonneau. | Saint-Père. | Mlle Just. |
| Montillot. | Mme Charbois. | Sauvigny-le-Bois. | Mme Pécherot. |
| Montréal. | Mlle Delaune. | Tharoiseau. | (Libre). |
| Précy-le-Sec. | Mme Gaudot. | Vault-de-Lugny. | Mme Carle. |
| Quarré-les-Tombes. | Mlle Pijory, Mlle Hournon. | Vézelay. | Mlle Segault. |

*Arrondissement de Joigny.*

| COMMUNES | INSTITUTRICES | COMMUNES. | INSTITUTRICES |
|---|---|---|---|
| Aillant. | Mme Desclaire. | La Ferté-Loupière. | Mme Buffé, Mlle Jarry. |
| Arces. | Mlle Carré. | Lavau. | Mme Guenot. |
| Armeau. | — Richard. | Les Bordes. | Mlle Thevenon |
| Bassou | Mme Bezault. | Les Ormes. | Mme Charlois. |
| Bellechaume. | Mme Bertauche. | Malicorne. | — Château. |
| Béon. | Mme Bolnat. | Mercy. | — Pichoret. |
| Bléneau. | Mme Lhuillier. | Merry-la-Vallée. | Mme Gallet. |
| Bligny-en-Othe. | Mme Moreau | Mézilles. | Mme Guimard, Mlle Thenin |
| Bœurs. | Mlle Bertrand. | Migennes. | Mme veuve Gillet. |
| Branches. | — Machavoine. | Neuilly. | Mlle Rossignol. |
| Brienon. | Mlle Coussé. | Perreux. | Mlle Séguin. |
| Brion. | Mles Martin, Henrion | Piffonds. | Mme Prignot. |
| Bussy-en-Othe. | Mlle Delagneau. | Poilly-sur-Tholon. | Mmes vᵉ Bruley, Fagotat. |
| Bussy-le-Repos. | Mlle Renard. | Précy. | Mme Pichon. |
| Cerisiers. | Mlle Boudin. | Prunoy. | — Dalouzeau. |
| Cézy. | Mlle Ravier, Mme Sené | Rogny. | Mlle Plaisir. |
| Chailley. | — Truchy. | Ronchères. | Mlle Chertier. |
| Champcevrais. | Mme Doré. | St-Aubin-Ch.-Neuf. | Mme Bardot. |
| Champignelles. | Mlle Billault. | St-Cydroine. | — Ferrier. |
| Champlay. | Mles Gamard, Savinel | St-Fargeau. | Mlle Poncy. |
| Champlost. | Mlles Cordonny, Worger, | St-Julien-du-Sault. | Mme Dieu. |
| Champvallon. | Mme Leau. [Mme Villaume | St-Loup-d'Ordon. | — Largeot. |
| Chamvres. | Mme Adam. | St-Martin-des-Ch. | Mlle Roy. |
| Charny. | Mlle Dumayet. | St-Martin-d'Ordon | Mlle Cretté. |
| Chassy. | Mme Payeur. | St-Martin-s-Ouanne | Mlle Chabert. |
| Chaumot. | — Mercier. | St-Maurice-le-Vieil. | Mlle Lavau. |
| Chevillon. | Mlle Michaut. | St-Privé. | Mlle Dufour. |
| Chichery. | Mme Millot. | Senan. | — Préau. |
| Coulours. | Mlle Bénard. | Sépeaux. | Mmes Nézard, Imbert. |
| Cudot. | Mme Vincent. | Sommecaise. | Mme Niel. |
| Dicy. | Mme Lavergne. | Tannerre. | Mlle Duhamel. |
| Dixmont. | Mme Verger, Mlle Vengeon | Turny. | Mme Simon, Mlle Bichon. |
| Epineau-les-Voves. | Mlle Salmon. | Vaudeurs. | Mlle Piat. |
| Esnon. | Mlle Golvin. | Venisy. | Mlles Guyot, Corgeron. |
| Fleury. | Mlle Marchand. | Verlin. | Mme Bonnotte. |
| Fontaines. | Mme Mercier. | Villefranche-St-Phal | — Gason. |
| Fontenouilles. | Mlle Berthier. | Villeneuve-les-Gen. | Mlle Havoué. |
| Grandchamp. | — Evrat. | Villeneuve-s-Yonne. | Mlle Rouif, Mme Dumont. |
| Guerchy. | — Martin. | Villevallier. | Mlle Vallet. |
| JOIGNY. | — Mallet. | Villiers-St-Benoit. | Mme Duval. |
| La Celle-Saint-Cyr. | Mlle Tissier. | Villiers-sur-Tholon. | Mlle Glénisson. |

*Arrondissement de Sens.*

| COMMUNES | INSTITUTRICES | COMMUNES. | INSTITUTRICES |
|---|---|---|---|
| Champigny. | Mlle Aubert. | Gron. | Mlle Verdure. |
| Chéroy. | Mme Michelerne. | Lailly. | Mlle Rigoureau. |
| Courgenay. | Mlle Beugnon. | Les Siéges. | Mlle Rémy. |
| Courlon. | Mme Guimard. | Lixy. | Mlle Meillier. |
| Courtoin. | Mlle Mouturat. | Mâlay-le-Grand. | Mlle Bézine. |
| Dollot. | Mlle Finot. | Marsangis. | Mme Hivert. |
| Domats. | Mlle Ruinard. | Michery. | Mme Lefranc. |
| Egriselles-le-Bocage | Mlle Barbesol. | Montacher. | Mlle Perrignon. |
| Gisy-les-Nobles. | Mme Meunier. | Nailly. | — Château. |

| COMMUNES. | INSTITUTRICES | COMMUNES. | INSTITUTRICES |
|---|---|---|---|
| Pont-sur-Yonne. | Mlle Bouy. | Véron. | Mmes Roy, Bernard. |
| Saint-Clément. | Mme Colin. | Villeblevin. | Mlle Finot. |
| St-Martin-du-Tertre | Mme Perré. | Villebougis. | Mlle Magnien. |
| St-Martin-s-Oreuse. | Mlle Pichot. | Villemanoche. | Mlle Tonnellier. |
| St-Maurice-aux-R-H | Mme Masson. | Villeneuve-la-Guy. | Mme Josselin. |
| Saint-Valérien. | Mlle Manigaut. | Villeneuve-l'Arch. | Mlle Guyard. |
| SENS. | Mme Bréchot. | Villethierry. | Mme Châtelain. |
| Sergines. | Mme Viellard. | Villiers-Louis. | — Bousselier. |
| Soucy. | Mlle Vallée. | Vinneuf. | — Roger. |
| Thorigny. | Mme Martin. | Voisines. | — Manin. |
| Vallery. | Mlle Largent. | | |

*Arrondissement de Tonnerre.*

| | | | |
|---|---|---|---|
| Aisy. | Mlle Berget. | Grimault. | Mme Thenin. |
| Ancy-le-Franc. | Mme Lepeu. | Jouancy. | Mme Labosse. |
| Annay-sur-Serein. | Mme Demon. | La Chapelle-V.-F. | Mme Paris. |
| Argenteuil. | Mme Roblot*. | Lézinnes. | — Angelot. |
| Arthonnay. | Mlle Blanchelande. | Mélisey. | — Clémendot. |
| Beugnon. | (Libre). | Molosmes. | Mlle Courcier. |
| Butteaux. | Mme Croisey. | Neuvy-Sautour. | Mme Cretté. |
| Châtel-Gérard. | Mme Guillain. | Nitry. | — Boursier*. |
| Commissey. | Mlle Crantin. | Noyers | Mme Maltret, Mlle Pommot |
| Cruzy. | — Jacquin. | Pacy. | (Libre). |
| Cry. | (Libre). | Poilly-sur-Serein. | Mme Berger. |
| Cusy. | Mme Noël. | Ravières. | Mlle Vacher. |
| Dannemoine. | Mme Peschard. | Saint-Vinnemer. | Mme Naudin. |
| Epineuil. | Mme Veau. | Sormery. | Mlle Leloup. |
| Etivey. | Mme Gribaumont. | Tanlay. | Mme Mailleret*. |
| Flogny. | Mme Renard. | Thorey. | Mme Crou. |
| Gigny. | Mme Lanier. | TONNERRE. | Mlle Rouhier, Mme Coffy, Mlle Truchy. |
| Gland. | (Libre). | Vireaux. | Mlle Larrivé. |

DIRECTRICES DES ECOLES MATERNELLES ET CLASSES ENFANTINES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Aillant, cl. enfant. | Mlle Guibert. | Michery (cl. enfant.). | Mlle Michaut. |
| Appoigny, — | — Albré. | Molesmes, cl. enfant., | Mlle Gabuet. |
| Auxerre, quartier de Paris, | Mlle Biez. | Mont St-Sulp., cl. enf. | Mlle Dufeu. |
| — — du Pont, | Mme Remblin. | Moulins-s-O., — | Mme Antheaume. |
| — — du Temple, | — Ingrand. | Noyers, | Mme Dutreux*. |
| Avallon, | (Libre). | Pont-s-Yonne, cl. enf. | Mlle Bohler. |
| — cl. enfant., | Mlle Gallon. | Quennes, — | — Rousseau. |
| Bléneau, cl enfant., | Mme Gillon. | Rogny, cl. enfant. | Mme Risset. |
| Brannay, cl. enfant., | Mme Drominy. | Saint-Bris, — | Mlle Mignerot. |
| Brienon, | Mme v$^{e}$ Mercier. | Saint-Fargeau, | Mme Lesince. |
| Chablis, | — Mérot. | Saint-Florentin, | Mlle Linard. |
| Champignelles, cl. enfant., | Mlle Mosquery | St-Julien-du-S., cl. enf. | — Pouthier. |
| Champigny, cl. enfant. | Mme Bérault. | Saint-Sauveur, — | Mme Chocat, Mlle Sansoy. |
| Champlost, — | Mlle Rigoureau. | St-Sérotin, cl. enfant. | Mme Neveux. |
| Charny, — | Mme Etancelin. | Seignelay, — | Mme Bernard. |
| Chéroy, — | Mlle Bonsant. | Sens, | Mlles Courtois, Brion, Mme Gauthier. |
| Collan. — | Mme Lambert. | Sergines, cl. enfant. | Mme Legallais. |
| Courlon, — | Mlle Kurtz. | Thorigny, — | Mlle Picault. |
| Cravant, — | Mme Malvin. | Tonnerre, | — Coudevilain*. |
| Cruzy, | Mlle Lebeau. | Toucy, | — Seguin. |
| Dixmont, cl. enfant. | Mme Baudon | Vermenton, | (Libre). |
| Escolives, cl. enfant. | — Geoffroy. | Véron, cl. enfant. | Mlle Charpentier. |
| Fleury, cl. enfant. | Mme Bertillon, Mlle Guiller. | Vézelay, | (Libre). |
| Héry, — | Mlle Mathiot. | Villeblevin, cl. enfant. | Mme Favry. |
| L'Isle, — | Mme Bernier, | Villecien, cl. enfant. | — Vosgien. |
| Joigny, | — Hattier. | Villiers-St-B., cl. enf. | Mme Pâris. |
| — | — Lhéritier. | Villen.-la-Guy., cl. enf. | — Bizard. |
| Ligny, — | Mme Pinson. | Villemer, cl. enfant. | Mme Guilloux. |
| Les Ormes, | (Libre). | Villen.-l'Arch., cl. enf. | Mlles Guyard, Girard. |
| Mailly-le-Chât., cl. enf. | Mlle Bonnet. | Villeneuve-sur-Yonne, | — Besnard. |
| Maligny, cl. enfant. | Mlle Bouret. | Villiers-s-Th., cl. enf. | Mme Delarue. |

# SECTION II.

## ADMINISTRATION ECCLÉSIASTIQUE.

### DIOCÈSE DE SENS.

Ce diocèse a été formé d'une partie des anciens diocèses de Sens, Auxerre, Langres et Autun.

L'Archevêque de Sens porte le titre d'Evêque d'Auxerre, primat des Gaules et de Germanie.

La métropole de Sens compte, depuis saint Savinien, 113 prélats, dont 22 sont révérés comme saints, 10 ont été cardinaux et un, Pierre Roger, a été pape, sous le nom de Clément VI.

L'Archevêque de Sens a pour suffragants les évêques de Troyes, Nevers et Moulins.

Ardin ✻, archevêque de Sens, évêque d'Auxerre, primat des Gaules et de Germanie, comte romain, assistant au trône pontifical.

Vicaires généraux. — Titulaires : Barillon, Prieux, Labbé ; honoraires : Grandjean, Martin, archiprêtre de La Rochelle.

Secrétariat. — Barillon, secrét.-gén. ; Chartraire, secrét. ; Bertrand, archiviste.

### CHAPITRE MÉTROPOLITAIN.

CHANOINES TITULAIRES.

MM. Blondel, Gally, Mémain.

CHANOINES HONORAIRES.

Delinotte, directeur du Petit-Séminaire.
Pinçon, archiprêtre à Auxerre.
Mothere, archiprêtre d'Avallon.
Motheré, doyen de Villen.-s-Yonne.
Desvignes, curé de St-Thibault, Joigny.
Bouchot, curé de Saint-Moré.
Guérin, doyen de Noyers.
Tridon, doyen de Charny.
Pautrat, doyen d'Aillant.
Mouchoux, doyen de Saint-Fargeau.
Hézard, curé de Saint-Pierre, de Sens.
Séguin, professeur au petit Séminaire
Dutartre, curé de Vignes.
Bonneau, curé de Chablis.
Moilon, curé de Chatou (Seine-et-Oise).
Martin, archiprêtre de La Rochelle.
Rémond, curé de l'Isle-sur-Serein.
Hariot, curé d'Ancy-le-Franc.
Giraud, direct. des Ecoles libres, à Sens.
Mabile, curé de Villers-le-Lac (Doubs).

### MAISON DES PRÊTRES AUXILIAIRES

A PONTIGNY.

MM. Laproste, supérieur, Massé, Bernard (Albert), Bernard (Théobald), Rémond, Labour.

Succursale de Sens : MM. Cornat, Bourbon, Fouillat.

### GRAND SÉMINAIRE DIOCÉSAIN

*Dirigé par MM. de Saint-Lazare.*

MM. N....., supérieur.
Goudy, professeur de morale.
Foussemagne, professeur de dogme.
Lachat, professeur de philosophie.
Aroud, professeur d'histoire.
Denant, économe.

### CULTE ÉVANGÉLIQUE.

*Pasteurs protestants :* MM. Villeger, à Auxerre ; N...., à Avallon ; Fontaine, à Sens ; Forget, à Maligny ; Régnier, à Saint-Florentin ; Forget, à Tonnerre.

# SECTION III.

## ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

### COUR D'ASSISES DE L'YONNE.

La Cour d'assises de l'Yonne, ainsi que celle de chaque département, est composée : 1° d'un Conseiller à la Cour d'Appel de Paris, délégué pour la présider ; 2° de deux Juges désignés parmi les présidents et juges du Tribunal d'Auxerre ; 3° du Procureur de la République près le Tribunal civil ; 4° du Greffier du même tribunal.

Les sessions de la Cour d'assises sont trimestrielles.

### TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE.

#### TRIBUNAL D'AUXERRE.

MM. Mérat, président.
Jousselin, juge d'instruction.
Hugot et Javal, juges.
Mercier, juge-suppléant.
Chonez, juge-suppléant rétribué.

*Parquet* : Michel, procureur de la République ; Péret, substitut.

*Greffe* : Muzard, greffier en chef ; Gaillardot et Colombani, commis-greffiers ; Decoude et Royer, employés.

(Affaires civiles, ordres et contributions.)
Mercredi à midi.

(Affaires de police corr.; appels de simple police).
Mardi à midi.

Les audiences de criées auront lieu de quinzaine en quinzaine, les 1er, 3e et 5e vendredis.

*Avocats* : MM. Ribain, Marmottant fils, Lalande, Barrey. Stagiaires, Herold fils, Balsacq, Amand.

*Avoués* : Billaudet, Bertin, Borniche, Heidt, Barbier, Fourier.

#### CHAMBRE DES AVOUÉS.

MM. Fourier, président.
Bertin, rapporteur.
Heidt, secrétaire.
N...., trésorier.

#### TRIBUNAL D'AVALLON.

MM. Goussard, président.
Bocquet, juge d'instruction.
Bonichon, juge.
N...., Régnier, juges suppléants.

*Parquet* : Fortin, procureur de la Republique ; N.... , substitut.

*Greffe* : G. Brenot, greffier ; Convert, commis greffier.

*Jours d'audience*. Mardi, mercredi, jeudi.

*Avocat* : M. Houdaille, Paul.

*Avoués* : Billardon, Holleaux, Tersen et Lheureux.

#### CHAMBRE DES AVOUÉS.

MM. Holleaux, président.
Lheureux, syndic.
Prudot, secrétaire.
Billardon, membre.

#### TRIBUNAL DE JOIGNY.

MM. Regnault, président.
Boutigny, juge d'instruction.
Couturier, juge.
Gervais, Malvézy, juges suppléants.

*Parquet* : Thorel, procureur de la République.

*Greffe* : Cassemiche, greffier ; Tourgon, commis-greffier.

*Jours d'audience*. Le Tribunal civil, les mercredi et jeudi ; le jeudi, à midi (criées).
Le Tribunal de police correctionnelle, le mercredi, à midi.

*Avoués* : Besnard, Meignen, Droin, Tétar.

#### CHAMBRE DES AVOUÉS.

MM. Droin, président.
Besnard, syndic.
Tétar, rapporteur.
Meignen, trésorier-secrétaire.

#### TRIBUNAL DE SENS.

MM. Dusanterre, président.
Dumontier, juge d'instruction.
Doigneau, juge.
Populle et Gridel, juges suppl.

*Parquet* : Frachat, procureur de la République ; Decencière-Ferramdière, subst.

*Greffe* : Polin, greffier ; Thorin, commis greffier ; Guillon, 2e commis.

*Jours d'audience*. Tribunal civil, le jeudi et le vendredi (criées).
Tribunal de police correctionnelle, le mercredi.

*Avocat*: Gérard.
*Avoués*: Delort, Martin, Sauvage, Gravier, Becker.

CHAMBRE DES AVOUÉS.

MM. Becker, président.
Sauvage, syndic.
Martin, rapporteur.
Delort, secrétaire.

TRIBUNAL DE TONNERRE

MM. Audibert, président.
Brillié, juge d'instruction.
Guillot, juge.
Germain —
Gérard, juge suppléant.

*Parquet* : Calenge, procureur de la République.

*Greffe* : Larcher, greffi.;Roger, commis-greffier.
*Jours d'audience*. Ordres et convocations de créanciers, le lundi ordinairement.
Référés le mercredi.
Affaires commerciales et sommaires, le jeudi, à midi.
Affaires ordinaires, le jeudi, à midi.
Affaires correctionnelles, le vendredi, à midi ; entre parties civiles, le 3e vendredi de chaque mois.
Affaires de domaine, de régie et de criée le samedi, à une heure du soir.
*Avoués* : Silvestre, Prieux, Jacob, Morel.

CHAMBRE DES AVOUÉS.

MM. Jacob, président.
Prieux, syndic.
Silvestre, rapporteur.
Morel, secrétaire-trésorier.

## TRIBUNAUX DE COMMERCE.

AUXERRE.

MM. Sappin, président; Chambard, Soisson, Bonneau, Dejust, juges; Therriat, Parrot, Paul Plait, Arnon, juges-suppléants.
Ars. Tissier, greffier; Bail, commis greffier.
Caron, syndic.

*Audience*, le mardi, à midi.

JOIGNY.

MM. Richard, président; Noble-Mallet, Bachelet, N...., juges; Lachaume et Galliout, juges-suppléants
Renaudin, greffier.
*Jours d'audience*, le mardi de chaque semaine, à midi.

SENS

MM. Lelièvre, président; Barbier, Mulard, Vauçon-Lorillon, Soisson, juges; Virally, Ronfleux, Robinet, Causeret, juges-suppléants.
Chapron, greffier.
*Jours d'audience*, le mardi, à midi.

(Les Tribunaux civils de Tonnerre et d'Avallon *font fonctions de Tribunaux de commerce*)

## CONSEIL DE PRUD'HOMMES D'AUXERRE

Président : M. Germain Bénard ; vice-président : M. Augustin Leroux. — Membres: MM. Joly, Darle Alphonse, Garnier Louis, patrons ; MM. Berthier Jean, Potin Victor, Rameau Pierre, ouvriers. — Secrétaire-greffier : M. Vildieu Vincent. — Huissiers : Coste Jules et Dalbanne.

## CHAMBRE DE COMMERCE D'AUXERRE

Circonscriptions : Auxerre, Avallon, Joigny, Tonnerre.

Composition de la Chambre en 1912 :

M. le Préfet de l'Yonne, président d'honneur.
*Bureau* : MM. Ablon, président, à Joigny ; Sappin, vice-président, à Auxerre; Plat, secrétaire-trésorier, à Auxerre. — *Membres* : MM. Dupré aîné, à Auxerre; Pescheux, à Auxerre ; Prévost, a Avallon ; Sebillotte, à Civry; Bénard Lucien, à Joigny ; Bondoux, à Villeneuve-sur-Yonne; Fèvre-Brot, à Chassignelles ; Quillot, à Frangey par Lézinnes ; Jossier, a Auxerre.

## CHAMBRE DE COMMERCE DE L'ARRONDISSEMENT DE SENS

MM. Lelièvre, président; Vançon, Soisson, Hurpeau A., Pléau, Barbier E., Déon (Ulysse), N...., Dupêchez Albert, Domange A., N..., Croquet, Gaujard.

## JUSTICES DE PAIX.

| JUSTICES DE PAIX. | JUGES. | GREFFIERS. | JOURS D'AUDIENCE. |
|---|---|---|---|
| | *Arrondissement d'Auxerre.* | | |
| Auxerre (E.) | Roustan. | Coppin. | vend. à 11 h. |
| Auxerre (O.) | Vincent. | Sibilat. | vend. à 11 |
| Chablis. | Denis. | Perrot. | jeudi à 11. |
| Coul.-la-Vin. | Garnier | Moreau. | mercr. à midi. |
| Coul.-sur-Y. | Barrey. | Davril. | samedi à 10. |
| Courson. | Emery. | Billaudet. | jeudi à midi. |
| Ligny. | Flogny. | Jeannelle. | samedi à 11. |
| St-Florentin. | Guyot. | Vocoret. | jeudi à 11. |
| St-Sauveur. | Irisson. | Millot. | merc. à 11. |
| Seignelay. | Thillière. | Bidet. | jeudi à 11. |
| Toucy. | Chambon. | Bezenger. | vend. à 11. |
| Vermenton. | Camus. | Bazin. | vend. à 11. |
| | *Arrondissement d'Avallon.* | | |
| Avallon. | Romieux. | Briand-Destresses. | vend. et lundi. |
| Guillon. | Jeannel. | Derain | mardi à 11 h. |
| L'Isle-s.-le-S. | Trousseau. | Rougeaux. | lundi à 11. |
| Quarré-les-T. | Brugier. | Légé. | merc. à 11. |
| Vézelay. | Verdier. | Voillot. | lundi à 11. |
| | *Arrondissement de Joigny.* | | |
| Aillant-s-Th. | Leblant. | Desclaire. | mardi à 10 h. |
| Bléneau. | Gonde. | Cafel. | lundi à 10. |
| Brienon. | Ragot. | Delagneau. | mardi à 10. |
| Cerisiers. | Prieur. | Goulton. | jeudi à midi. |
| Charny. | Trouillet. | Mercier. | jeudi à 11. |
| Joigny. | Bagard. | Magny. | lundi à midi. |
| St Fargeau. | Ballut. | Rozé. | merc. à 11. |
| S-Julien-du-S. | Droin. | Morier. | mardi à midi. |
| Ve-s.-Yonne. | Demonchy. | Fenard. | me .et ve. à 11. |
| | *Arrondissement de Sens.* | | |
| Chéroy. | Bonsant. | Chassain. | m. et m. à 10 h. |
| Pont-sur-Y. | Sadon. | Lefranc | j. et d. à midi. |
| Sens (nord). | Guillot de Varolles. | Picquet. | samedi à 11. |
| Sens (sud). | Nicolas. | Sestre. | l. et v. à midi. |
| Sergines. | Poirier. | Hébert. | mardi à midi. |
| Ve-l'Arch. | Sarrazin. | Droin. | merc. à 10. |
| | *Arrondissement de Tonnerre.* | | |
| Ancy-le-Fr. | Guillet. | Rouyer. | jeudi à 10 h. |
| Cruzy. | Auboin. | Jacquenet. | vend à 11. |
| Flogny. | De Saint-Drémont. | Rincent. | mardi à 11. |
| Noyers. | Gambet. | Paumier. | lun. et v. à 11. |
| Tonnerre. | Méton. | Rouget. | mardi à 11. |

## SUPPLÉANTS.

#### ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

Auxerre { Est. Richard L., Ribain.
Auxerre { Ouest. Legrand, Guimard.
Chablis. Folliot, Rigollet.
Coulanges-la-Vin., Loury, Desprez.
Coulanges-sur-Y. Petit et Tournier.
Courson, Ravillat et N....
Ligny. Javey, Bernage.
Saint-Florentin. Vérollot et Rozé.
St-Sauveur. Mathieu. Delorme
Seignelay. Grand, à Seignelay et Sautumier, à Mont-Saint-Sulpice.
Toucy. Dejust, Simonnot.
Vermenton. Rimbert, Chandelier.

#### ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

Avallon. Billardon et Hollaux.
Guillon. Boussard, Richard.
L'Isle. Rétif et Grenan.
Quarré. Devoir, Chevillotte.
Vézelay. Coulbois et Delhac.

#### ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

Aillant. Petit et Bardot.
Bléneau. Barberousse et Bardot.
Brienon. Loup et Valdan.
Charny. Petit et Souchet.
Cerisiers. Voisenat et Daubry.
Joigny. Lavollée et Meignen-Gervais.
Saint-Julien. Grégoire et Roncin.
Saint-Fargeau. Lacour et Rousel.
Villeneuve-sur-Yonne. Lemoce de Vaudouard et Monnet.

#### ARRONDISSEMENT DE SENS.

Chéroy. Thorailler et Regnier.
Pont-sur-Yonne. Préau et Rouif.
Sens (Nord). Mulon et Chapron.
Sens (Sud). Gérard et Tantot.
Sergines. Lesage et Chaplot.
Villeneuve-l'Archev. Chardon et Moinet.

#### ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

Tonnerre. Jacquemin et Denis.
Ancy-le-Franc. Renard et Rigollet à Ancy-le-Franc.
Cruzy-le-Châtel. Ferrand à Sennevoy-le-Bas, Labosse à Saint-Vinnemer.
Flogny. Boussard à Neuvy-Sautour et Flogny A., à La Chapelle-Vieille-Forêt.
Noyers. Ferrand et Laugin, à Noyers.

## NOTAIRES.

#### ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

MM. *Cantons d'Auxerre.*

Roumet, Duchemin, Simoneau. Loiseau, Couturat, tous à Auxerre ; Tissier, à St-Bris ; Joynon, à Chevannes ; Daumin, à Charbuy ; Carré, à Appoigny.

*Canton de Chablis.*

Gérard, Rigollet, à Chablis.

*Canton de Coulanges-la-Vineuse.*

Regnault, à Coulanges ; Taupin, à Migé ; Crantin, à Irancy.

*Canton de Coulanges-sur-Yonne.*

Commaille, à Etais ; Delorme, à Coulang.-sur-Yonne ; Pinon, à Mailly-Château.

*Canton de Courson.*

Robert, à Courson ; Benoit, à Druyes ; Barbier, à Ouanne.

*Canton de Ligny.*

Bernage, à Ligny ; Ythier, à Maligny ; Bornot, à Montigny.

*Canton de Saint-Florentin.*

Beau, Henry, Audinot, à St-Florentin.

MM. *Canton de Saint-Sauveur.*

Grégoire, Meunier, à St-Sauveur ; Delorme, à Treigny ; Simoneau, à Thury.

*Canton de Seignelay.*

Grand, à Seignelay ; Lebeau, à Héry ; Renoult, à Mont-Saint-Sulpice.

*Canton de Toucy.*

Boisseau, Dejust, à Toucy ; Jeannequin, à Pourrain ; Marquet, à Eglény.

*Canton de Vermenton.*

Gagnard, Galand, à Vermenton ; Bathereau, à Arcy-sur-Cure ; Jolly, à Cravant.

#### CHAMBRE DES NOTAIRES.

Regnault, président ; Barbier, syndic ; Ythier, rapporteur ; Delorme, trésorier ; Loiseau, secrétaire ; Galand et Jeannequin, membres.

#### NOTAIRES HONORAIRES.

Jullien, à St-Florentin ; Gillet, à Mailly-le-Château, Baudouin, à Ligny-le-Châtel ; Sautumier, au Mont-St-Sulpice ; Pipault, à Parly ; Coudron, à Saint-Sauveur.

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

*Canton d'Avallon.*

Brenot, Gonneau, Mouchoux, à Avallon.

*Canton de Guillon.*

Richard, à Guillon; Henry, à Montréal; Paulien, à Santigny.

*Canton de l'Isle.*

Denis, à l'Isle; Rétif, à Joux-la-Ville.

*Canton de Quarré-les-Tombes.*

Brallion, à Quarré; Morvand, à St-Léger.

*Canton de Vézelay.*

Roubier, à Vézelay; Lechien, à Châtel-Censoir; Sadon, à Voutenay.

CHAMBRE DES NOTAIRES.

Gonneau, président; Rétif, syndic; Morvand, rapporteur; Roubier, secrétaire-trésorier; Paulien, membre.

NOTAIRES HONORAIRES.

Delétang, à Joux-la-Ville.

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

*Canton d'Aillant.*

Clergeau, à Aillant; Gillet, à Chassy; Moreau, à Senan; Petit, à Guerchy.

*Canton de Bléneau.*

Loup, à Bléneau; Lable, à Champignelles.

*Canton de Brienon.*

Pain et Saffroy, à Brienon; Cheney, à Bussy; Saffroy, à Venizy.

*Canton de Cerisiers.*

Fourrey, à Cerisiers; Voisenat, à Fournaudin.

*Canton de Charny.*

Petit, à Charny; Poirier, à La Ferté-Loupière; Vié, à Villefranche; Levasseur, à Grandchamp.

*Canton de Joigny.*

Frété, Mathieu, Guillaume, à Joigny; Lecolle, à Cézy; Ribierre, à Champlay.

*Canton de Saint-Fargeau.*

Mathieu, Chouppe, à Saint-Fargeau; Girard, à Mézilles.

*Canton de Saint-Julien-du-Sault.*

Roudault, Grégoire, à Saint-Julien-du-Sault; Martin, à La Celle-Saint-Cyr.

*Canton de Villeneuve-sur-Yonne.*

Allard, Faucillon, Mulon, à Villeneuve-sur-Yonne; Boige, à Dixmont.

CHAMBRE DES NOTAIRES

Roudault, président; Mathieu, syndic; Petit, rapporteur; Guillaume, secrétaire; Lécolle, trésorier; Boige et Lable, membres.

NOTAIRES HONORAIRES.

Boulangé, à Chassy; Frécault et Lemoce de Vaudouard, à Villeneuve-sur-Yonne; Besançon, à St-Julien; Fillian, à Dixmont; David, à Villefranche-Saint-Phal.

ARRONDISSEMENT DE SENS.

*Canton de Chéroy.*

Thorailler, à Chéroy; Goddet, à Montacher.

*Canton de Pont-sur-Yonne.*

Montassier, à Pont-sur-Yonne; Cavoit, à Villeblevin; Saussoy, à Villen.-la-Guy.

*Canton de Sens.*

Marquiand, Costeux, Doublot, Imbert, Dechambre, Porté, à Sens; Simonnet, à Egriselle-le-Bocage; Delafaix, à Véron.

*Canton de Sergines.*

Machavoine, Lesage, à Sergines; Mazières, à Courlon; Chaplot, à St-Maurice-aux-Riches-Hommes.

*Canton de Villeneuve-l'Archevêque.*

Fèbvre, Renard, à Villeneuve; Milat, à Thorigny; Moinet, à Theil.

CHAMBRE DES NOTAIRES.

Thorailler, président; Montassier, syndic; Porte, rapporteur; Marquiand, secrétaire; Delafaix, trésorier; Costeux et Moinet, membres.

NOTAIRES HONORAIRES.

Mulon, à Sens; Brossard, à Villeblevin; Régnier, a Theil; Perrot, à Sergines; Jolibois, à Villeneuve-la-Guyard; Sépot et Barjot, à Sens.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

*Canton d'Ancy-le-Franc.*

Gaulon, Adam, à Ancy-le-Franc; Sagette, à Ravières.

*Canton de Cruzy.*

Goulley, à Tanlay; Thollé, à Cruzy.

*Canton de Flogny.*

Godret, à Flogny; Fourrey, à Neuvy-Sautour.

*Canton de Noyers.*

Turiot, Ferrand, à Noyers.

*Canton de Tonnerre.*

Denis, Constant, à Tonnerre ; Simon, à Dannemoine.

CHAMBRE DES NOTAIRES.

Constant, président ; Simon, syndic ; Sagette, rapporteur ; Goulley, secrétaire-trésorier ; Godret, membre.

NOTAIRES HONORAIRES.

Goulley, à Tanlay ; Rigollet, à Ancy-le-Franc ; Godret, à Flogny.

## COMMISSAIRES-PRISEURS.

MM. Navarre, à Auxerre ; Depoid, à Avallon ; Deffaux, à Joigny ; Colombet, à Sens ; Guyot, à Tonnerre.

## HUISSIERS.

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

*Cantons d'Auxerre.*

Coste, Jacob, Dalbanne, Prieux et Massé, tous audienciers au tribunal civil, à la justice de paix des deux cantons et à la simple police ; Jacob et Prieux, audienciers au tribunal de commerce. Tous résidant à Auxerre.

*Canton de Coulanges-la-Vineuse.*

Billaudet, Morot, à Coulanges-la-Vin.

*Canton de Courson.*

Laville, à Courson

*Canton de Coulanges-sur-Yonne.*

Sautereau, à Coulanges-sur-Yonne.

*Canton de Chablis.*

Paris, à Chablis.

*Canton de Ligny.*

Vilain, à Ligny.

*Canton de Saint-Florentin.*

Thiéblemont, à Saint-Florentin.

*Canton de Saint-Sauveur.*

Martin, à Saint-Sauveur.

*Canton de Seignelay.*

Nillot, à Seignelay.

*Canton de Toucy.*

Dejust, à Toucy.

*Canton de Vermenton.*

Viaux, Barrault, à Vermenton.

CHAMBRE DE DISCIPLINE.

Dejust, syndic-présid. ; Jacob, trésorier ; Prieux, secrétaire ; Vilain, rapporteur ; Paris, membre.

ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

*Canton d'Avallon.*

Rousselot, Jacquenet, Guérot, à Avallon.

*Canton de Guillon.*

Croquet, à Guillon.

*Canton de l'Isle.*

Rétif, à l'Isle.

*Canton de Vézelay.*

Massé, à Vézelay ; Baron, à Châtel-Censoir

CHAMBRE DE DISCIPLINE.

Jacquenet, syndic-présid. ; Rousselot, trésorier ; Guérot, secrétaire ; Massé, rapporteur, Baron, membre.

ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

*Canton d'Aillant.*

Berthellot, à Aillant.

*Canton de Bléneau.*

Rousseau, à Bléneau.

*Canton de Brienon.*

Bigot, à Brienon.

*Canton de Cerisiers.*

Fortier, à Cerisiers.

*Canton de Charny.*

Dumont, à Charny.

*Canton de Joigny.*

Chocat et Perrin, à Joigny.

*Canton de Saint-Fargeau.*

Bœuf, à Saint-Fargeau.

*Canton de Saint-Julien-du-Sault.*

Coursaget, à Saint-Julien-du-Sault.

*Canton de Villeneuve-sur-Yonne.*

Charmeux fils, à Villeneuve-sur-Yonne.

CHAMBRE DE DISCIPLINE.

Périn, syndic ; Charmeux, rapporteur ; Berthelot, secrétaire ; Fortier et Bœuf, membres.

ARRONDISSEMENT DE SENS.

*Canton de Chéroy.*

Durand, à Chéroy.

*Canton de Pont-sur-Yonne.*

Charpentier, à Pont-sur-Yonne.

*Canton de Sens.*

Esmonière, Foucault, Luce et Boulanger, à Sens.

*Canton de Sergines.*

Charrier, à Sergines.

*Canton de Villeneuve-l'Archevêque.*

Darde, à Villeneuve-l'Archevê ue.

CHAMBRE DE DISCIPLINE.

Luce, syndic ; Fsmonière, rapporteur ; Durand, secrét. ; Esmonière, trésorier Charrier, membre.

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

*Canton d'Ancy-le-Franc.*

Laurentzin, à Ancy-le-Franc.

*Canton de Cruzy.*

Martin, à Cruzy.

*Canton de Flogny.*

Bourgoin, à Flogny.

*Canton de Noyers.*

Ribier, à Noyers.

*Canton de Tonnerre.*

Chevance, Jantet, Maugars, à Tonnerre.

CHAMBRE DE DISCIPLINE.

Laurentzin, syndic ; Bourgoin, rapporteur ; Ribier, secrétaire ; Maugars, trésorier ; Chevance, membre.

---

## BUREAUX D'ASSISTANCE JUDICIAIRE

Créés par la loi du 22 janvier 1851.

Un bureau d'assistance judiciaire est établi près chaque tribunal. Il est chargé de statuer sur les demandes qui lui sont soumises par les personnes auxquelles leurs moyens ne permettent pas de faire les frais des procès dans lesquels elles peuvent être engagées. Des officiers ministériels sont désignés pour faire gratuitement les actes nécessaires et soutenir les intérêts des assistés devant les tribunaux. Le personnel de ces bureaux est pour partie rééligible tous les ans.

AUXERRE.

Amand, présid ; Chevau, vice-présid. du Conseil de préfect. ; Genty, conservat. des hypoth. ; Barrey, avocat ; Fourier, avoué, membres ; Gaillardot, secrétaire.

AVALLON.

N...., président ; le sous-préfet, Morio, ex-notaire, membres ; Brenot, greffier du tribunal, secrétaire.

JOIGNY.

MM. Lavollée, président ; Peyron, recev. des domaines ; Zanote, N..... et Mathieu, membres ; Cassemiche, secrétaire.

SENS.

Jozon, président ; Millard, Gérard, Patey, Mallarmé, receveur des domaines, membres ; Polin, secrétaire.

TONNERRE.

Constant, notaire, président ; Monnot des Angles, sous-préfet ; Dupré et Jacquemin, ancien notaire, membres ; Larcher, greffier du tribunal, secrétaire.

---

# SECTION IV.

## INSTRUCTION PUBLIQUE.

L'instruction publique a été organisée par les lois des 15 mars 1850, 9 mars 1852, 14 juin 1854, 21 juin 1865, 10 avril 1867, 16 juin 1881, 28 mars 1882 et 30 octobre 1886.

### ACADÉMIE DE DIJON.

L'Académie de Dijon comprend les départements de l'Aube, de la Côte-d'Or, de la Haute-Marne, de la Nièvre et de l'Yonne.

M. Ch. Adam, recteur de l'Académie de Dijon.

## INSPECTION DE L'YONNE.

MM. PELTIER, inspecteur à Auxerre I ✿; BOURGEOIS, secrét. d'inspection académique, I ✿; ANDIOEN, commis.

### *Conseil départemental de l'Enseignement primaire.*

Ce conseil exerce les attributions qui sont définies par la loi du 30 octobre 1886.

MM. le Préfet, présid.; l'inspect. d'Académie, vice-prés.; Ribière, E. Petit, Collinot, Malluile, conseillers généraux; Thiébault, inspecteur primaire à Auxerre; Burnet, inspecteur primaire à Joigny; Mironneau, directeur de l'école normale; Mlle Foucret, directrice de l'école normale; MM. Thorin, instituteur à Auxerre; Clémendot, instituteur à Mélisey; Mlles Gardiennet, institutrice à Saint-Florentin; Bodin, institutrice à Bazarnes.

Membres adjoints pour les affaires contentieuses et disciplinaires concernant l'enseignement privé : M. Orhand, frère Andalique, directeur d'école privée à Sens, et M. Paulard, directeur d'école privée à Migennes.

### *Inspecteurs de l'instruction primaire.*

MM. THIÉBAULT, officier d'Académie, inspecteur de 3e classe pour la circonscription d'Auxerre (8 cantons); BOILEAU, officier d'Académie, inspecteur de 4e classe pour l'arrondissement d'Avallon; BURNET, officier de l'instruction publique, inspecteur de 2e classe pour la circonsc. de Joigny (6 cantons); GÉRARD, officier d'Académie, inspecteur de 4e classe pour l'arrondissement de Sens; GAY, inspecteur de 5e classe pour l'arrondissement de Tonnerre; CHABERT, officier d'Académie, inspecteur de 3e classe à Toucy (7 cantons).

### *Délégués cantonaux.*

Le Conseil départemental désigne, conformément à l'art. 52 de la loi du 30 octobre 1886, plusieurs délégués résidant dans chaque canton pour surveiller les écoles publiques et privées du canton; ils sont nommés pour 3 ans, rééligibles et révocables.

### *Commission d'examen des aspirants aux bourses dans les Lycées et Collèges.*

MM. l'Inspecteur d'Académie, président; Vidal, Folliet, Laurent, X....., X...., professeurs au collège, Bertrand, professeur au lycée de Sens.

### *Commission d'examen pour les brevets de capacité de l'instruction primaire.*

MM. l'Inspect. d'Acad., présid.; Mlle Ecolan, directrice du Lycée de jeunes filles d'Auxerre; M. Mironneau, direct. de l'Ecole normale; Mlle Foucret, directrice de l'Ecole normale; M. Lasnier, inspect. prim. hon; MM. Thiébault, Burnet, Gérard, Gay, Chabert, inspecteurs primaires; Marchal, professeur honoraire du collège d'Auxerre; Rouget, Folliet, Cestre, Laurent, Gendre, Biard, Regnard, professeurs au collège d'Auxerre; Mlle Maguet, professeur au Lycée de jeunes filles d'Auxerre; MM. Billiet, Dantonel, professeurs à l'Ecole normale d'instituteurs; Mme Vigreux, professeur à l'Ecole normale d'institutrices; MM. Chappaz, professeur départemental d'agriculture; Bernard, Thorin, directeurs d'école publique à Auxerre; Mlles Besse, Michelin, directrices d'école publique à Auxerre.

---

## ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION.

### *Arrondissement d'Auxerre.*

### COLLÈGE COMMUNAL D'AUXERRE.

Collège de plein exercice, administré *en régie* au compte de la Ville, dont l'organisation est en tous points semblable à celle des lycées, et comprenant les enseignements secondaires CLASSIQUE et MODERNE, les trois années d'*Etudes primaires, supérieures,* et les divisions *élémentaire* et *enfantine.* M. le professeur départemental y fait un cours d'agriculture. Des ateliers de serrurerie et de menuiserie sont à la disposition des élèves.

Un cabinet de physique, un laboratoire de chimie, une collection d'histoire naturelle, une riche bibliothèque générale et des bibliothèques de classes sont attachés à l'Etablissement.

## BUREAU D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE D'AUXERRE.

MM. l'Inspecteur d'académie, *président* ; le Préfet ; le Maire; Richard, 1er adjoint au maire ; Ribain, conseiller municipal ; Bienvenu Martin, député ; Michel, procureur de la République et Créances, principal du Collège.

*Administration.* — Principal : M. Créances, lic. ès sc., I. ✪. — Surveillant général : M. Dussert, lic. ès sc. math. et phys., A. ✪. — Médecins : Docteurs Vannereau, A. ✪, et Nodot. — Dentiste : M. Rigolot. — Agent spécial : M. Boivin. — Concierge : M. Giraut.

*Enseignement secondaire classique.*

Mathématiques (1re chaire), M. Laurent, I. ✪, lic. ès sc. math. — 2e chaire, M. Roblot, lic. ès sc. phys.
Sciences physiques et natur. (1re chaire), M. Vidal, lic. ès sc. math. et phys. — 2e chaire, M. Boullé, lic. ès sc. math. et physiq.
Philosophie, M. Rouget, I. ✪, agrégé de philos.
Histoire, M. Dupéron, certif. d'enseign. spécial, dipl. d'études supér. d'histoire et de géographie.
Rhétorique, M. Folliet, A. ✪, lic. ès lettres.
Seconde, M. Lévy, lic. ès lettres.
Troisième, M. Burdin, lic. ès lettres.
Quatrième, M. Cestre, I. ✪, bach. ès lett.
Cinquième, M. P. Gazier, lic. ès lettres.
Sixième, M. Guinot, A. ✪, bach. ès lett.
Langues vivantes.— Allemand : M. Gendre, A. ✪, cert. d'allem., et M. Wolff, A. ✪, certif. d'allemand.
Anglais : M. Fieux, lic. ès lett. (anglais).
Dessin : M. Biard, I. ✪, dipl. du degré supérieur.

*Enseignement secondaire moderne.*

Mathématiques : MM. Lemoine, I. ✪, brev. de Cluny, et Roblot.
Sciences phys. et natur. : MM. Vidal et Boullé.
Morale, M. Rouget.
Histoire, MM. Dupéron, Cestre et Berson, A. ✪, lic. ès lettres.
Lettres et Grammaire, MM. Lesire, lic. ès lettres, Folliet, Lévy, Burdin, Gazier et Guinot.
Langues vivantes, MM. Gendre, Wolff et Fieux.
Dessin, M. Biard.
Comptabilité, M. Lemoine.
Droit, M. Milliard.
Histoire de l'Art, M. Rouget.

*Enseignement primaire supérieur.*

Mathématiques, MM. Laurent, Roblot, Dussert.
Sciences physiques et natur., MM. Vidal et Boullé.
Morale, M. Rouget.
Lettres, Grammaire et Histoire, MM. Lesire et Berson.
Agriculture, M. Chappaz.
Musique vocale, M. Chaindé.
Dessin et Modelage, M. Biard.
Technologie et Travaux manuels, M. Martin.

*Classes élémentaires et enfantines.*

Septième, M. Granjon, brevet supérieur.
Huitième, M. Louis, A. ✪, brevet sup.
Neuvième et allemand, M. Martin, brevet supérieur, certif. de Trav. man.
Dixième, Mme Granjon, brevet supér.
Répétiteurs, MM. Milliard, Panné, Payeur, Roche, Beuve, Gobet, Ticot.
Gymnastique, M. Regnard.
Musique instrumentale, tous les professeurs de la ville.
Escrime, danse, etc.

## LYCÉE DE JEUNES FILLES D'AUXERRE.

Directrice : Mademoiselle Ecolan, ✪ ; économe : Mme Jacquet ; répétitrices : Mlles Gourlot, Hutt, Martinet et Darle ; maîtresses de classes primaires, Mlles Gabelle et Espieute ; professeurs : Mmes Trouillet, Lévy, Mlles Bidal, Colard, Dupéron, Bruggemann, Maguet, et M. Folliet.

Un internat municipal, qui reçoit des pensionnaires libres, des demi-pensionnaires et les boursières, est annexé au lycée-externat. — Sous-directrice, Mlle Guichard ; répétitrices, Mlles Laveau, Toutée, et Tabourcau.

Bureau d'administration du lycée de jeunes filles : MM. l'inspecteur d'Académie, président ; le préfet de l'Yonne ; le maire ; Mérat, président du tribunal civil ; Michel, procureur ; Marchal, Ribain, conseillers municipaux ; Mmes Ecolan, directrice, Savatier-Laroche et Bassignot.

## ÉTABLISSEMENTS LIBRES D'INSTRUCTION SECONDAIRE.

A Auxerre : M. l'abbé Siroux ; à Sens, M. l'abbé Talva.

## PENSIONNATS PUBLICS ET LIBRES DU DÉPARTEMENT.

*Garçons :*

Auxerre : les frères des écoles chrétiennes. · Avallon : les frères des écoles chrétiennes. — Joigny : les frères des écoles chrétiennes. — Sens : les frères des écoles chrétiennes. — Villeblevin, les frères de la Doctrine chrétienne. — St-Florentin : M. Pannier. — Cravant : M. Montigny. — Toucy : M. Brun. — A Saint-Fargeau : M. Mathé. — Saint-Sauveur : M. Robin. — Tonnerre : les frères Maristes.

*Filles :*

Auxerre : Mlles Desleau, Billaud, les Ursulines, les Sœurs de la Providence de Sens, les Augutines, les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, les Sœurs de Sainte-Colombe-lès-Sens. — Ligny-le-Châtel : les Ursulines de Troyes. — St-Florentin : les Sœurs de la Présentation de Tours, Mlle Gardiennet. — Avallon : les Ursulines, les Sœurs de la Sainte-Enfance, Mlle Droit. — Montréal : les Sœurs de la Providence de Vitteaux. — Brienon : Mlle Coudé ; les Sœurs de la Présentation de Tours. — Joigny : Mlle Mallet (école primaire supérieure publique) ; Mlle Guyard, les Sœurs de la Présentation de Tours. — Saint-Valérien : les Sœurs de la Providence de Sens. — Vallery : les Sœurs de la Présention de Sens. — Pont-sur-Yonne : les Sœurs de la Provid. de Sens et Mlle Bouy. — Sens : Mlle Desrez, Mlle Terrier, les Sœurs de la Providence de Sens, les Sœurs de la Sainte-Enfance de Sainte Colombe-lès-Sens, les Sœurs de la Charité, les Sœurs de Congrégation du Bon-Pasteur d'Angers. — Villeneuve-l'Archevêque : les Sœurs de la Sainte-Enfance. — Aisy : les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. — Flogny : les Sœurs de la Providence de Sens. — Tonnerre : Mlle Rouhier, les Ursulines. — Bléneau : Mlle Clément (école primaire supérieure publique) ; les Sœurs de la Providence de Sens. — Saint-Sauveur : Mlle Terrain, les Sœurs de la Providence de Sens — Treigny : les Sœurs de la Providence de Sens — Toucy : Mme Neveux, les Sœurs de la Providenee de Portieux.

## ECOLE NORMALE PRIMAIRE D'INSTITUTEURS.

Directeur, M. Mironneau ; économe, M. Dantonel ; médecin : M. Masson.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM. l'inspecteur d'académie, président ; Bienvenu-Martin, Milliaux, conseillers généraux ; Surugue, agent-voyer en chef honoraire, maire d'Auxerre ; M. Marchal, professeur honoraire ; Richard, adjoint au maire ; Mérat, président du tribunal civil.

L'enseignement des diverses parties est confié à MM. le Directeur de l'école ; Loury, Dupéron, Dantonel, Billiet, professeurs ; Basset, directeur de l'école annexe ; Chaindé, professeur de chant ; Biard, professeur de dessin ; Chappaz, professeur d'agriculture ; Regnard, protesseur de gymnastique.

## ECOLE NORMALE PRIMAIRE D'INSTITUTRICES.

Directrice : Mlle Foucret ; économe : Mlle Prévost ; professeurs : Mlles Monceaux, Prévost, Mmes Vigreux, Philastre ; directrice de l'école annexe : Mlle Ythier ; directrice de l'école maternelle : Mlle Bizard ; médecin : Dr Droin.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM. l'inspecteur d'académie, président ; Folliot et Jeannez, conseillers généraux ; Mayas, trésorier-payeur général ; Prosaïez ; directeur des contributions indirectes ; Zamgayer, directeur des postes et télégraphes ; Lapointe, directeur honoraire de l'asile départemental des aliénés.

## ECOLES COMMUNALES DE GARÇONS D'AUXERRE.

MM. Thorin, instituteur ; Berry, Bénard, Poulet, Pourin, instituteurs-adjoints. (école du quartier du Pont). — Bernard, institut. ; Marquand, Chevallier, Finot, Dejust, institut.-adj (quart. du Temple). — Pinon, institut. ; Guillemain, Barbe, Biais, institut.-adj. (quartier de Paris). — Ecole mixte du hameau de Laborde : M. Guilbert, instituteur

## ÉCOLES COMMUNALES DE FILLES D'AUXERRE.

Mlles Delarche, directrice (quartier du Pont) ; Michelin, directrice (quartier de Paris) ; Besse, directrice (quartier du Temple).

## ÉCOLES LIBRES GRATUITES D'AUXERRE.

GARÇONS : *Frères des écoles chrétiennes.*

FILLES : *Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. — Sœurs de la Présentation de Tours.*

## ECOLES PRIMAIRES SUPÉRIEURES ET COURS COMPLÉMENTAIRES

*Garçons :* Sens, M. Cons, directeur. — Saint-Florentin, M. Pannier, directeur. Saint-Fargeau, M. Mathé, directeur. — Toucy, M. Brun, directeur. — Saint-Sauveur, M. Robin, directeur.

*Filles :* Bléneau, Mlle Clément, directrice. — Joigny, Mlle Mallet, directrice. Saint-Sauveur, Mlle Terrain, direct.— Toucy, Mme Neveux, directrice. — Tonnerre, Mlle Rouhier, directrice.— St-Florentin, Mlle Gardiennet, dir.

---

### *Arrondissement d'Avallon.*

## COLLÉGE COMMUNAL D'AVALLON.

Collége de plein exercice : cours préparatoire aux écoles spéciales, enseignement classique et enseignement moderne ; cabinet de physique et de chimie ; gymnase.

MM. Brivet, principal ; Bonin, aumônier.

PROFESSEURS

Physique et chimie, M. Bonvalot.
Mathématiques, M. Brivet.
Rhétorique et seconde, M. Fages.
Troisième et quatrième, M. Dubourdieu
Cinquième et sixième, M. Burtey;
Septième et huitième, M. Regnard.
Enseignem. mod., MM. Burtey, Paquot.
Langues vivantes, M. Guillemard.
Classe primaire, M. Brunot.
Dessin géométrique, M. Paquot.
Dessin d'imitation, M. Bonvalot.
Musique, MM. Florent et Volland.
Gymnastique, M. Brunot.
Agric., M. Pasquet.— Répét., M. Archinet.

---

### *Arrondissement de Joigny.*

## COLLÉGE COMMUNAL DE JOIGNY.

Enseignement classique et professionnel. Cabinet de physique et chimie. Classe préparatoire aux classes de latin et de français. Gymnase.

MM. Vullierme, princ. ; Hamann, aumon.

*Enseignement classique.*

Philosophie et histoire, M. Julliard.
Rhétorique et seconde, M. Voisenet.
Troisième et quatrième, M. Bauer.
Cinquième et sixième, M. Naijon.
Septième, huit. et année prépar. M. Forgeot

*Enseignement moderne.*

Sciences physiques et natur., M. Doche.
Mathématiques, M. Vullierme.
Lettres, MM. Riché et Bauer.

*Enseignement primaire :* Mme Forgeot.

Langue allemande, M. Laugier.
Langue anglaise, id.
Dessin, M. Charpy.
Musique, MM. Roville, Traut.
Gymnastique, M. Perdijon.
Répétit. : MM. Robert et Fier.

## ECOLE SECONDAIRE ECCLÉSIASTIQUE

PETIT SÉMINAIRE.

MM. Delinotte, supérieur. — Belin, économe.

PROFESSEURS

MM. Séguin, rhétorique.— Rétif, sciences.— Méry, seconde.— Girardot, troisième. — Bornot, quatrième. — Macadoux, cinquième. — Charlot, sixième. — Savy, français. — Méry, anglais. — Macadoux, allemand.

Surveillants : Mazeau Ch., Nourry et Blanche.

## ÉCOLE COMMUNALE DE GARÇONS.

M. Guilly, directeur, assisté de deux maîtres-adjoints.
M. Barraut, directeur, assisté de deux maîtres-adjoints.

## ÉCOLE COMMUNALE DE FILLES ET ÉCOLE PRIMAIRE SUPÉRIEURE.

Mlle Mallet, directrice, assistée de six maîtresses-adjointes.

## ECOLE LIBRE.

Ecole des Frères Maristes, à Joigny.

*Arrondissement de Sens.*

## LYCÉE DE SENS.

ADMINISTRATION

Proviseur : M. Germain. — Surveillant général: M. Coré. — Aumônier : l'abbé Côte. — Econome : M. Monnot. — Commis d'économat : M. Joffroy.

*Lettres.*

Philosophie, M. Beaulavon, agrégé de philosophie.— Rhétorique, M. Ramain, agrégé des Lettres. — Seconde, M. Marchand, licencié ès-lettres.— Troisième, M. Bourdier, licencié ès lettres.— Histoire, M. Dubois, agrégé d'histoire.

*Sciences.*

Mathématiques, MM. Cernesson. licencié ès-sciences mathématiques et physiques ; Sestre, licencié ès sciences mathématiques et physiques. — Physique, MM. Monloup, licencié ès-sciences physiques.

*Langues étrangères.*

Anglais, M. Gauthier, breveté pour l'anglais. — Allemand, MM. Schaumann, breveté pour l'allemand, et Heurtefeu, certifié d'allemand.

*Division de grammaire.*

Quatrième, M. Bertrand, licencié ès-lettres. — Cinquième, M. Grenet, licencié ès-lettres. — Sixième, M. Siviende, licencié ès-lettres.

*Division élémentaire.*

Septième, M. Guechot, pourvu du certificat d'aptitude à l'enseignement des classes élémentaires. — Huitième, M. Basseporte, pourvu du certificat d'aptitude à l'enseignement des classes élémentaires. — Classe primaire, M. Jouaire. — Classe enfantine, Mlle Hébert.

ENSEIGNEMENT MODERNE

Sciences mathématiques, MM. Baudoin, agrégé de mathématiques (enseignement spécial), et Houlbert, docteur ès sciences. — Sciences physiques, M. Monloup. — Morale, M. Beaulavon. — Législation, Histoire et Géographie, Littérature, MM. Filippi, agrégé de l'enseignement spécial (lettres). — Dessin d'imitation, M. Gousset, pourvu du certificat d'aptitude à l'enseignement du dessin (1er degré). — Dessin graphique, M. Gousset. — Maître d'écriture, M. Jouaire. — Musique vocale et piano, M. Toudy. — Musique instrum., MM. Toudy et Rousset. — Gymnastique et exercices militaires, M. Tourlier.

*Maîtres répétiteurs.*

MM. Néant, Languereau, Aurange, Beauvallet, Picon, Pierrot, Vouaux, Mérray, Schaumann, Routhier.

SERVICE MÉDICAL. — Médecin, M. Mouchet ; médecin-adjoint, M. Larcena ; dentiste, M. Hunerwadel.

## ÉCOLE COMMUNALE DE GARÇONS.

A Sens, M. Cons, directeur, assisté de neuf maîtres-adjoints ; professeurs de dessin : M. Nottet ; M. Martin, modelage.

## ÉCOLE COMMUNALE DE FILLES.

A Sens, Mme Bréchot, née Callé, directr., assistée de sept maîtresses-adjointes.

## ÉCOLES MATERNELLES COMMUNALES

A Sens, Mlle Courtois, directrice ; Mlle Brion, directrice.

## SALLES D'ASILE LIBRES.

Les Sœurs de la Sainte-Enfance, rue du Lion-d'Or ; les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, faubourg d'Yonne ; les Sœurs de la Providence, faubourg Saint-Savinien ; les Dames de Nevers, rue Victor-Guichard.

---

*Arrondissement de Tonnerre.*

## COLLÉGE COMMUNAL DE TONNERRE.

Collége de plein exercice : enseignement moderne, réparti en six années, préparant aux écoles ouvertes aux élèves de français, à celles de Châlons, d'Alfort, etc.

Cours de dessin linéaire et d'imitation. — Cours de musique. — Classe préparatoire aux classes de latin et de français, cours de chant. — Cabinet de physique. — Laboratoire de chimie. — Gymnase.

M. Legrand, principal.

PROFESSEURS :

Philosophie, M. Salvagnac.
Rhétorique et seconde, M. Castinel.
Mathématiques, MM. Pailley et Porte.
Troisième et quatrième, M. Lalande.
Cinquième et sixième, M. Moreau. — Suppléant, M. Bouquier.
Septième et huitième, M. Demarche.
Lettres-histoire, M. Lacroix.
Classe primaire, M. Demarche.
Langues vivantes, M. Herzfeld.
Dessin, M. Labbé.
Gymnastique, M. Aury.
Répétiteur, Pleutret
Escrime, M. Martin.
Musique, M. Germain.
Agriculture, N ...

ECOLE PRIMAIRE SUPERIEURE

Directeur, M. Legrand. — Surveillant, M. Dufour, — Sciences, M. Oger — Lettres, MM. Aury et Boully.

## SECTION V.

## ADMINISTRATION MILITAIRE.

### 5e CORPS D'ARMÉE.

Commandant en chef : général Farny. — Quartier général à Orléans.
Colonel de Moulins-Rochefort, chef d'état-major.

Le département de l'Yonne est compris en entier dans la 5e région. Son territoire au point de vue militaire est subdivisé comme il suit :

1re *Subdivision*. — Comprenant les arrondissements de Sens et de Joigny, moins les cantons de Saint-Julien-du-Sault, Aillant, Charny, Bléneau et Saint-Fargeau.
Le général commandant les 1re et 2e subdivisions réside à Fontainebleau.

5e *Subdivision*. — Comprenant les arrondisst d'Auxerre, de Tonnerre et d'Avallon,
6e *Subdivision*. — Comprenant, avec une partie du Loiret, les cantons de Saint-Julien-du-Sault, Aillant, Charny, Bléneau et Saint-Fargeau.
Le général commandant les 5e et 6e subdivisions réside à Auxerre.

*État-major de la 17e brigade et des 5e et 6e subdivisions.*

MM. d'Amboix de Larbont, O ✱, général de brigade, commandant à Auxerre.
Pinoteau, officier d'ordonnance du général; Jacquet, archiv. de 1re cl.

*Administration.*

MM. Pelletier, sous-intendant militaire, à Auxerre.
Guiné, officier d'administration, chef de bureau.
Fauquette, officier d'administration, chargé de la comptabilité et approvisionnement des magasins d'Auxerre, Sens et Nuits-sous-Ravières.

*Recrutement d'Auxerre.*

Fournier ✱, chef de bataillon, comm. le bureau de recrutement, à Auxerre;
Frühe ✱, capitaine-adjoint.

*Genie.*

Boissin, capitaine, à Auxerre.
Welter ✱, officier d'administration principal, à Auxerre.

*Hôpitaux militaires.*

Moreau, médecin major de 1re classe, chargé du service militaire à l'hospice civil d'Auxerre.
Goudal, médecin major de 2e classe, chargé du service militaire à l'hospice civil de Joigny.
N..., médecin major de 2e classe, chargé du service militaire à l'hospice civil de Sens.

*Comité départemental de ravitaillement de l'Yonne.*

MM. le Préfet ou son délégué, président; le major du régiment en garnison à Auxerre; le sous-intendant militaire; l'ingénieur en chef du département; le directeur

des contributions directes; le directeur des contributions indirectes; l'ingénieur de la navigation; l'inspecteur des chemins de fer P.-L.-M.; l'inspecteur du chemin de fer de Laroche à l'Isle sur-Serein; le professeur départemental d'agriculture; Coutura, négociant; Richard, ancien cons. général; Augé, président du Syndicat commercial; l'agent-voyer en chef; Sourdy, chef de division, secrétaire.

## GARNISONS.

### 1° GARNISON D'AUXERRE.

4e régiment d'infanterie de ligne. — MM. Chevalme, O ✱, colonel; Besson, lieutenant-colonel; Relut, commandant du 1er bataillon; De Lort Sérignan, commandant du 2e; Martin, commandant du 3e; Viannay-Laud, commandant du 4e; Lagoulette-Nautré, major, commandant le dépôt; Moreau, médecin-major de 1re classe; Malaval, médecin-major de 2e classe; N...., aide-major de 1re classe; Thomain, capitaine-trésorier; Thibault, capitaine d'habillement; Vivier, chef de musique.

37e régiment de territoriale. — M. Coussaud-Dullié, lieutenant-colonel.

### 2° GARNISON DE JOIGNY.

Le 1er régiment de dragons en entier est à Joigny. — Etat-major: MM. du Liscoët, colonel; Rossignol, lieuten.-colonel; Deléeluse, chef d'escadron major: Brunowig, capitaine-trésorier; Terme, capitaine d'habillemt; Goudal, médecin-major de 2e classe; Blondeau, aide-major de 1re classe.

### 3° GARNISON DE SENS.

89e régiment d'infanterie de ligne. — MM. Joubert ✱, lieut.-colonel, command. le détachement, commandant d'armes; Bouffez, major; Place, chef de bataillon; Gagneret, trésor.; Drouin, capitaine d'habillement; N.., médecin-major de 2e cl.

*Bureau de recrutement de Sens.*

MM. Santi O ✱, chef de bataillon, commandant le recrutement; Cabudant, capit.-adjoint.

## ARMÉE TERRITORIALE.

*Infanterie.* — *37e Régiment, à Auxerre.* — M Coussaud-Dullié, lieutenant-colonel commandant.

*33e Régiment, à Sens.* — M. Charpentier, lieutenant-colonel, commandant.

*Compagnie de Sections des Chasseurs forestiers.* — *5e corps d'armée, 8e compagnie.* — M. Gagneur de Patornay, à Auxerre

## GENDARMERIE.

La gendarmerie du département de l'Yonne fait partie de la 5e légion de cette arme.
MM. Vincent ✱, colonel, chef de légion à Orléans; Florentin ✱, chef d'escadron, command. la compagnie de l'Yonne; Biteur, secrétaire du commandant.

### ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

| | | | |
|---|---|---|---|
| MM. | N...., capitaine. | Saint-Florentin. | Jaluzeau, brigadier. |
| Auxerre, 1re brig., | Sagette, adjudant. | Saint-Sauveur, | Moulin, mar.-d.-logis. |
| — 2e — | Daubain, brigadier. | Vermenton, | Maria, brigadier. |
| — 3e — | Hutin, m.-d.-l. à p. | Toucy, | Moreau, m.-d.-logis. |
| Courson, | Bourbonnais, m.-d.-l. | Seignelay, | Meyer, brigadier. |
| Chablis, | Bablon, m.-des-logis. | Coulanges-s-Y., | Meneau, — |
| Vincelles, | Jean-Prost, brigadier. | Ligny, | Relion, — |

### ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

| | | | |
|---|---|---|---|
| MM. | Thiéry, lieutenant. | Vézelay, | Cheminant, m. des log. |
| Avallon, | Dumont, m.-d.-l.-ch. | Guillon, | Hallaire, brigadier. |
| — | Figard, brig. à p. | Quarré-l-T., | Nollot, — à pied. |
| L'Isle-sur-Serein, | Delorme, brigadier. | Châtel-Censoir, | Pommey, — |

### ARRONDISSEMENT DE JOIGNY

| | | | |
|---|---|---|---|
| MM. | Levère, capitaine. | Charny, | Briou, brigadier. |
| Joigny, | Renard, m.-d.-l.-chef | Aillant-s-Tholon, | Guérin, brigad. |
| — | Lamotte, brigadier. | Brienon, | Chagot, — |
| Villeneuve-s.-Y., | Sellier, m.-d.-l. | St Julien-d-Sault, | Georget, brig. à pied. |
| Bleneau, | Charon, m.-d.-l. à p. | Cerisiers, | Maréchal, m.-d.-l. à p. |
| Saint-Fargeau, | Pompon, — à chev. | Laroche, | Cupillard, — |
| Villiers-St-Benoît, | Estève, brigadier. | | |

ARRONDISSEMENT DE SENS

| | | | |
|---|---|---|---|
| MM. | Jacquemin, capitaine. | Chéroy, | François, m.-d.-l. à p. |
| Sens-sur-Yonne, | Mercier, maréc.-d.-log. chef à cheval. | Sergines, | Jalade, brigadier à ch. |
| | | Saint-Valérien, | Félibien, — à pied. |
| — | Partot. brig. à p. | Thorigny, | Prost Petit-Jean, b.àp. |
| Pont-sur-Yonne, | Maillet, m.-d.-l.à p. | Villen.-la-Guy., | Lançon, brig. à pied. |
| Villeneuve-l'Arc., | Couture, m.-d-log. à ch. | Egriselles-l-Boc. | Bourdin, m.-d.-l. à p. |

ARRONDISSEMENT DE TONNERRE

| | | | |
|---|---|---|---|
| MM. | Bonnetat, lieutenant. | Cruzy-le-Châtel, | Chastragnat, brigad. |
| Tonnerre, | Bellezy, m.-d.-l.-chef. | Flogny, | Lamain, — |
| — | Fèvre, brig. à pied. | Neuvy-Sautour, | Montifray, — |
| Noyers, | Didiergeorges, m.-d.-l. à p. | Ravières, | Perdereau, — |
| Ancy-le-Franc, | Compérat, brigadier. | | |

# SECTION VI.

## ADMINISTRATION FINANCIÈRE.

### TRÉSORERIE GÉNÉRALE

M. Mayan, trésorier-payeur général. — MM. Garnier, premier fondé de pouvoir; Tardif, second fondé de pouvoirs.

*Comptabilité.* — MM. Meiller, chef; Boizanté et Rimbert, employés.

*Dépense.* — MM. Tardif, chef; Bachelet, Mutelle, Monin et Théophile, empl.

*Rentes.* — MM. Jeanniot, Jendot, Hutinel Pierre et Robert.

*Crédit Foncier.* — M. Riboulot.

*Perception.* — MM. Muller, chef, Mathé et Hutinel Raoul, employés.

Caisse des dépôts : M. Campenon.

*Caisse.* — MM. Gauthier, caissier.

*Receveurs particuliers.* — MM. Chevallier, à Avallon; Traubé, à Joigny; Le Bon, à Sens: Thierry, à Tonnerre.

*Percepteur d'Auxerre.* — M. Léotaud, 37, boulevard Vauban.

*Percepteurs-surnuméraires* : M. Tournier et M. Bret.

### CONTRIBUTIONS DIRECTES ET CADASTRE

Directeur du département, M. Simonin. — Inspecteur, M. Leroy.

CONTRÔLEURS :

1. division. — M. Masson, contrôleur principal, à Auxerre; perceptions d'Auxerre, Pourrain, Mont-Saint-Sulpice, Seignelay et Villefargeau.
2. division. — M Loup, contrôleur de 3e classe, à Auxerre; perceptions de Chablis, Coulanges-la-Vineuse, Ligny, Montigny, St-Cyr, St-Bris et Saint-Florentin.
3. division. — M. Jodelet, contrôleur de 2e classe, à Auxerre; perceptions de Coulanges-s-Yonne, Courson, Cravant, Mailly-le-Château, Migé, Ouaine et Vermenton.
4. division. — M. Rubie, contrôleur de 1e classe, à Saint-Fargeau; perceptions de Bléneau, Champignelles, Lainsecq, St-Sauveur, Toucy, et Villiers-St-Benoît.
5. division. — M. Reboul, contrôleur de 2e classe à Joigny; percept. d'Aillant, Cézy, Charny, La Ferté-Loupière, St-Julien-du-S. et Villeneuve-s-Yonne.
6. division. — M. Gayral, contrôleur de 3e classe, à Joigny; perceptions de Joigny, Bassou, Brienon, Cerisiers, Guerchy et Venizy.
7. division. — M. Paguelle de Larret, contrôleur de 1re classe, à Sens; perceptions de Sens, Domats, Mâlay-le-Grand, Paron, Theil, Villeneuve-l'Archevêque.
8. division. — M. Melfort, contrôleur de 1re cl., à Sens; perceptions de Chéroy, Grange-le-Bocage, Pont-sur-Yonne, Sergines, Thorigny et Villeneuve-la-Guyard.
9. division. — M. Provoost, contrôleur de 3e classe, à Tonnerre; perceptions de Tonnerre, Cruzy, Fleys, Flogny, Neuvy Sautour, Rugny et Tanlay.
10. division. — M. Rouyer, contrôleur hors classe, à Tonnerre; perceptions d'Aisy, Ancy-le-Franc, Joux-la-Ville, Lézinnes, L'Isle-s-Serein, Molay, Noyers et Santigny.
11. division. — M. Garreau, contrôleur de 3e classe, à Avallon; perceptions d'Avallon, Châtel-Censoir, Guillon, Vault-de-Lugny, Quarré-les-Tombes et Vézelay.

M. Faivre, surnuméraire.

BUREAUX DE LA DIRECTION.

MM. Fichot, premier commis de direction; Lenain, Corbin, Mlles Tambour, Dufour, Guelorget et Rollin, employés.— Les bureaux sont ouverts, rue Neuve, 8, de 8 h. du mat. à 4 h. du soir.

---

## SUCCURSALE DE LA BANQUE DE FRANCE A AUXERRE.

Directeur, président du Conseil d'administration : M. Rabany, hôtel de la Banque.
Administrateurs : MM Folliot, Dupré aîné, Gauchery, Parquin, Raoul, Jossier.
Censeurs : MM. Munier, Marmottant et Mayan.

Personnel : MM. Clastrier, caissier; Froment, commis de 1re classe; Rebuffat, commis; Lavaud, garçon de recettes; Schor, concierge; Moulin, Breuille, Steineck, Rougemont, Descaves, Ségard, auxiliaires aux recettes.

Les opérations de la succursale d'Auxerre consistent :

1° A recevoir en compte-courant ou en compte de dépôts, sans intérêt, les sommes qui lui sont versées par des particuliers et des établissements publics ou privés.

2° A payer les dispositions faites sur elle et les engagements pris à son domicile, jusqu'à concurrence des sommes figurant au crédit des comptes-courants.

3° A escompter de toute personne ayant compte courant avec faculté d'escompte, des warrants, lettres de change et autres effets de commerce à ordre, revêtus de 3 signatures, à des échéances déterminées qui ne peuvent excéder 3 mois. Les effets et les warrants à 2 signatures sont également admis sous certaines conditions : les effets, avec une garantie supplémentaire en valeurs françaises ; les warrants, lorsque les marchandises qu'ils représentent font partie d'une certaine catégorie.

4° A se charger moyennant commission, pour le compte de ses comptes-courants, du recouvrement des effets qui lui sont remis à l'encaissement.

5° A consentir des avances ou à ouvrir des comptes-courants d'avances sur les titres français qui lui sont déposés ou transférés en garantie.

6° A délivrer des billets à ordre et des virements payables à Paris ou dans les autres succursales et bureaux auxiliaires.

7° A servir d'intermédiaire pour le transport des titres de toute nature, français et étrangers, au porteur ou nominatifs, à mettre en dépôt libre à Paris ou à Bordeaux, Lille, Lyon et Marseille, et à payer gratuitement les arrérages aux déposants ou aux porteurs de leurs récépissés.

8° A se charger de faire exécuter, aux Bourses de Paris ou des départements, et par l'intermédiaire des agents de change, tous les ordres de bourse

9° A recevoir des personnes n'ayant ni comptes-courants, ni compte de dépôts, des sommes qui leur seront rendues sur la simple remise du récépissé acquitté par le déposant.

Les villes de Clamecy (Nièvre) et de Joigny, sont rattachées à la succursale d'Auxerre pour l'encaissement des effets.

SUCCURSALE DE SENS

M. Moreau, directeur; M. Jomarien, caissier; M. Gélardin, commis de 1re classe; M. Nolin, garçon de recettes; MM. Fouquet et Biard, auxiliaires; M. Ducrot, concierge.

Montereau et Villeneuve-sur-Yonne sont rattachés à la succursale de Sens.

---

# PERCEPTEURS ET COMMUNES DE LEURS PERCEPTIONS

**La première commune indiquée est le chef-lieu de la perception et la résidence du percepteur.**

| NOMS des PERCEPTEURS. | COMMUNES. |
|---|---|
| | **ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.** |
| Léotaud . . . | Auxerre<br>Appoigny<br>Monéteau |
| Hès. . . . | Chablis<br>Beine<br>Chichée<br>Fontenay p. Chablis<br>Fyé<br>Milly<br>Poinchy |
| Couraud . . | Coulanges-la-Vineuse<br>Escolives<br>Gy-l'Evêque<br>Jussy<br>Vincelles<br>Irancy<br>Vincelottes |
| Daguet. . . . | Coulanges-sur-Yonn.<br>Andryes<br>Crain<br>Etais<br>Festigny<br>Lucy-sur-Yonne |
| Lamare . . | Courson<br>Druyes<br>Fontenailles<br>Fouronnes<br>Molesmes<br>Mouffy |
| Dupin . . . | Cravant<br>Accolay<br>Bazarnes<br>Prégilbert<br>Sainte-Pallaye |
| Tournier. . . . | Ligny<br>La Chapelle-Vaup.<br>Maligny<br>Méré<br>Varennes<br>Villy |

| NOMS | COMMUNES. |
|---|---|
| Vigreux. . . | Mailly le-Château<br>Fontenay sur-Four.<br>Mailly-la-Ville<br>Merry-sur-Yonne<br>Sery<br>Trucy-sur-Yonne |
| Bertheau . . | Migé<br>Charentenay<br>Coulangeron<br>Escamps<br>Val-de-Mercy |
| Tubert . . . . | Montigny<br>Bleigny-le-Carreau<br>Lignorelles<br>Pontigny<br>Rouvray<br>Venouze<br>Villeneuve-St-Salve |
| André. . . . . | Mont-S-Sulpice<br>Cheny<br>Chichy<br>Hauterive<br>Ormoy |
| Lorin. . . . . | Ouanne<br>Chastenay<br>Lain<br>Merry-Sec<br>Sementron<br>Taingy |
| Ganneau . . . | Pourrain<br>Lindry<br>Beauvoir<br>Diges<br>Egléný |
| Deschamps. . . | St-Cyr-les-Colons<br>Préhy<br>Aigremont<br>Chemilly-sur-Serein<br>Chitry<br>Courgis<br>Lichères |
| Suricaud . . | Saint-Bris<br>Augy<br>Champs<br>Quenne<br>Venoy |

| NOMS des PERCEPTEURS. | COMMUNES. |
|---|---|
| Clauzade . . | Lainsecq<br>Sainte-Colombe<br>Perreuse<br>Sainpuits<br>Sougère<br>Thury |
| Boudin . . . | Saint-Florentin<br>Avrolles<br>Bouilly<br>Chéu<br>Germigny<br>Jaulges<br>Rebourceaux<br>Vergigny |
| Gâteau . . . | Saint-Sauveur<br>Fontenoy<br>Moutiers<br>Saints<br>Treigny |
| Hardy . . . | Seignelay<br>Beaumont<br>Chemilly p. Seignel.<br>Gurgy<br>Héry<br>Sougères-sur-Sinotte |
| Goulette. . . | Toucy<br>Dracy<br>Lalande<br>Leugny<br>Levis<br>Moulins<br>Parly |
| Saffroy. . . | Vermenton<br>Arcy-sur-Cure<br>Bessy<br>Bois-d'Arcy<br>Essert<br>Lucy-sur-Cure<br>Sacy |
| Renard (à Auxerre.) | Villefargeau<br>Charbuy<br>Chevannes<br>Perrigny<br>Saint-Georges<br>Vallan<br>Vaux |

| NOMS des PERCEPTEURS. | COMMUNES. |
|---|---|
| ARRONDISSEMENT D'AVALLON. (banlieue) | |
| Raoul . . . | Annay-la-Côte<br>Annéot<br>Etaules<br>Girolles<br>Island<br>Lucy-le-Bois<br>Magny<br>Pontaubert<br>Sauvigny-le-Bois<br>Tharot<br>Thorey<br>Vault de Lugny |
| Ansault . . . | Châtel-Censoir<br>Asnières<br>Brosses<br>Blannay<br>Lichères<br>Montillot<br>Saint-Moré<br>Sermizelles<br>Voutenay |
| Granchet. . . | Guillon<br>Cisery<br>Cussy-les-Forges<br>St-André-en-T.-Pl.<br>Sauvigny-le-Beuréal<br>Savigny-en-T.-Plaine<br>Sceaux<br>Trevilly<br>Vignes |
| Crépin. . . . | Joux-la Ville<br>Dissangis<br>Massangis<br>Coutarnoux<br>Précy-le-Sec |
| Hugot. . . . | L'Isle-sur-Serein<br>Angely<br>Annoux<br>Athie<br>Blacy<br>Civry<br>Provency<br>Sainte-Colombe<br>Taley |

| NOMS des PERCEPTEURS. | COMMUNES. |
|---|---|
| Tapin . . . | Quarré |
| | Saint-Germain |
| | Chastellux |
| | Saint-Brancher |
| | Bussières |
| | Beauvilliers |
| | Saint-Léger |
| | Sainte-Magnance |
| N.... . . . | Santigny |
| | Anstrudes |
| | Marmeaux |
| | Montréal |
| | Pisy |
| | Thisy |
| | Vassy-sous-Pizy |
| Barrey. . . . | Vézelay |
| | Asquins |
| | Chamoux |
| | Domecy-sur-Cure |
| | Domecy-sur-le-Vault. |
| | Foissy |
| | Fontenay |
| | Givry |
| | Menades |
| | Pierre-Perthuis |
| | Saint-Père |
| | Tharoiseau |
| **ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.** | |
| Romary. . . . | Aillant |
| | Champvallon |
| | Chassy |
| | Poilly |
| | St-Maurice-le-Vieil |
| | St-Maurice-Thiz. |
| | Senan |
| | Villiers-sur-Tholon |
| | Volgré |
| Igot . . . . . | Bléneau |
| | Champcevrais |
| | Rogny |
| | Saint-Privé |
| Caro . . . . . | Brienon |
| | Bellechaume |
| | Bligny-en-Othe |
| | Bussy-en-Othe |
| | Esnon |
| | Mercy |
| | Paroy-en-Othe |

| NOMS des PERCEPTEURS. | COMMUNES. |
|---|---|
| Vallet . . . | Cerisiers |
| | Arces |
| | Bœurs |
| | Brion |
| | Cérilly |
| | Coulours |
| | Dillo |
| | Fournaudin |
| | Looze |
| | Vaudeurs |
| | Villechétive |
| Berger (à Joigny.) | Cézy |
| | Béon |
| | Chamvres |
| | Paroy-sur-Tholon |
| | St-Aubin-sur-Yonne |
| | Villecien |
| | Villevallier |
| Bey . . . . . | Champignelles. |
| | Grand Champ |
| | Louesme |
| | Malicorne |
| | St-Denis-s.-Ouanne |
| | Tannerre |
| | Villen.-les-Genets |
| Mallet . . . | Charny |
| | Chambeugle |
| | Chêne-Arnoult |
| | Chevillon |
| | Dicy |
| | Fontenouilles |
| | La Mothe-aux-Auln. |
| | Marchais-Beton |
| | Perreux |
| | Prunoy |
| | St-Martin-s-Ouanne |
| | Villefranche |
| Serciron. . . | Guerchy |
| | Fleury |
| | Branches |
| | Laduz |
| | Neuilly |
| | Villemer |
| Soubrier. . . . | La Ferté-Loupière |
| | Cudot |
| | La Celle-Saint-Cyr |
| | Précy |
| | St-Romain-le-Preux |
| | Sépaux |

| NOMS des PERCEPTEURS | COMMUNES. |
|---|---|
| Lartheau. . . à Joigny | Laroche-St-Cydroine |
| | Bassou |
| | Bonnard |
| | Champlay |
| | Charmoy |
| | Chichery |
| | Epineau-les-Voves |
| | Migennes |
| Billiard. . . | Saint-Fargeau |
| | Lavau |
| | Ronchères |
| | St-Martin-des-Ch. |
| | Mézilles |
| | Fontaines |
| | Septfonds |
| Dupuis . . . | St-Julien-du-Sault |
| | St-Loup-d'Ordon |
| | St-Martin-d'Ordon |
| | Verlin |
| Geille . . . . . | Venizy |
| | Chailley |
| | Champlost |
| | Troy |
| Schwalm. . . | Villiers-St-Benoît |
| | La Villotte |
| | Les Ormes |
| | Merry-Vaux |
| | St-Martin-sur-Ocre |
| | Sommecaise |
| | St-Aubin-Chât.-N. |
| Bigaut . . . | Villeneuve-s.-Yonne |
| | Armeau |
| | Bussy-le-Repos |
| | Chaumot |
| | Dixmont |
| | Les Bordes |
| | Piffonds |
| | Bousson |

| NOMS des PERCEPTEURS. | COMMUNES |
|---|---|
| ARRONDISSEMENT DE SENS. | |
| Chapoutot . . | Chéroy |
| | Brannay |
| | Dollot. |
| | Jouy. |
| | Montacher. |
| | Saint Valérien. |
| | Vallery. |
| | Villebougis. |
| | Villegardin |
| Billard . . . . | Domats |
| | Courtoin |
| | Fouchères |
| | La Belliole |
| | Savigny |
| | Subligny |
| | Vernoy |
| | Villen.-la-Dondagre |
| | Villeroy |
| Confland . . | Grange-le-Bocage. |
| | St-Maurice-a.-R.-H. |
| | Sognes |
| | Vertilly |
| | Villiers-Bonneux |
| | Courceaux |
| | Plessis-Dumée |
| Dessignolle | Mâlay-le-Grand |
| | Maillot |
| | Mâlay-le-Petit |
| | Fontaine-la-Gaillar. |
| | Passy |
| | Rosoy |
| | Saint-Clément |
| | Saint-Denis |
| | Saligny |
| | Soucy |
| | Véron |
| Ledru (à Sens) | Paron |
| | Collemiers |
| | Cornant |
| | Courtois |
| | Egriselles-le-Bocage |
| | Etigny |
| | Gron |
| | Marsangis |
| | Nailly |
| | St-Martin-du-Tertre |

| NOMS des PERCEPTEURS. | COMMUNES |
|---|---|
| Taable | Pont-sur-Yonne<br>Cuy<br>Evry<br>Gisy-les-Nobles<br>Lixy<br>Michery<br>Saint-Serotin<br>Villemanoche<br>Villenavotte<br>Villeperrot |
| Badaire | Sergines<br>Compigny<br>Pailly<br>Plessis-Saint-Jean<br>Courlon<br>Serbonnes<br>Vinneuf |
| Foutin | Theil<br>Chigy<br>Les Siéges<br>Noé<br>Pont-sur-Vanne<br>Vareilles<br>Vaumort<br>Villiers-Louis |
| Chambourdon | Thorigny<br>Fleurigny<br>La Chapelle-s.-Or.<br>La Postolle<br>St-Martin s.-Oreuse<br>Voisines |
| Rousseau | Villen.-la-Guyard<br>Champigny<br>Chaumont<br>Saint-Agnan<br>Villeblevin<br>Villethierry |
| Salleron | Villen.-l'Archev.<br>Bagneaux<br>Courgenay<br>Flacy<br>Foissy<br>Lailly<br>Molinons |

| NOMS des PERCEPTEURS. | COMMUNES. |
|---|---|
| **ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.** | |
| Vinay | Nuits<br>Aisy<br>Cry<br>July<br>Perrigny<br>Ravières |
| Mérat | Ancy-le-Franc<br>Argenteuil<br>Chassignelles<br>Cusy<br>Stigny<br>Fulvy<br>Villiers-les-Hauts |
| Hardy | Cruzy<br>Gigny<br>Gland<br>Pimelles<br>Sennevoy-le-Bas<br>Sennevoy-le-Haut |
| Nicolas | Fléys<br>Béru<br>Collan<br>Serrigny<br>Tissey<br>Vézannes<br>Viviers<br>Yrouerre |
| Frapart | Flogny<br>Bernouil<br>Butteaux<br>Carisey<br>Dyé<br>La Chap.-Vieille-F.<br>Percey<br>Roffey<br>Tronchoy<br>Villiers-Vineux |
| Guéniot | Lézinnes<br>Ancy-le-Libre<br>Argentenay<br>Pacy<br>Sambourg<br>Vireaux |
| Breuillé | Molay<br>Annay<br>Fresnes<br>Nitry<br>Poilly<br>Sainte-Vertu |

| NOMS des PERCEPTEURS. | COMMUNES. | NOMS des PERCEPTEURS | COMMUNES |
|---|---|---|---|
| Le Breton . . | Neuvy, Brugnon, Lasson, Sormery, Soumaintrain | Besançon . . | Tonnerre, Cheney, Dannemoine, Epineuil, Junay, Molosmes, Vézinnes |
| Blanc. . . . | Noyers, Censy, Châtel-Gérard, Etivey, Grimault, Jouancy, Moulins, Pasilly, Jarry | Manteau. . . (à Tanlay). | Rugny, Arthonnay, Mélisey, Quincerot, Thorey, Trichey, Villon |
| Bourgoin . . | Tanlay, Baon, Commissey, Saint-Martin, Saint-Vinnemer | | |

## VÉRIFICATEURS DES POIDS ET MESURES.

Arr. d'Auxerre, MM. Do, vérificateur.
— id. Desforges, vér.-adj.
— d'Avallon et Tonnerre (partie), Geay.

Arr. de Joigny et de Tonnerre (partie). MM. Chaudé,
— de Sens, Bugnod.

# CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

## DIRECTION DE L'YONNE.

RUE DE PARIS, 67.

MM. Proniez, directeur; Bérand, contrôl. 1er commis; Didier, Garret, Cottez, commis principaux; Minot, commis de direction; Fabry, surnum.

## INSPECTION DU DÉPARTEMENT.

MM. Mathon et Leclerc, inspecteurs, en résidence à Auxerre.

### ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

*Bureaux et entrepôt des tabacs : rue de Paris, 136.*

Martin, receveur principal, entrep.

*Service Actif.*

Chivalié, contrôleur à Auxerre.
Doire, Gal, Angenot, Girard, commis à Auxerre.
Straub, receveur à cheval de la banlieue.
Rollin, commis princ. à cheval, id.
Garnier, receveur à cheval à Chablis.
Bière, com. princ. à cheval id.
Béthoux, receveur à cheval à Courson.
Moreau, commis princip. à cheval id.
Bouzon, receveur a cheval à St-Florentin.
Mérey, comm. princ. à chev. id.
Enfer, receveur à cheval, à St Sauveur.
Louzon, com. princ. à chev. id.
Chaumont, receveur à cheval à Toucy.
Delys, commis princ. à chev., id.
Ory, receveur a cheval à Vermenton.
Magnant, com. principal à cheval id.

*Service des Octrois.*

Bureau du préposé en chef : à la mairie d'Auxerre.

MM. Bouvret, préposé en chef, à Auxerre; Maison, brigad.; Clerc, Boudin et Cherbuy, surveill.

Chasseigne, receveur à l'abattoir.

Paquet, receveur, bureau de Lyon.
Boulé, id. id. de Toucy.
Geste, id. id. de la Tournelle.
Vincent, receveur, bureau de Monéteau.
Bourgoin, id. id. de Vallan.
Surugue, id. id. de Paris.
Lhermitte, id. id. d'Egléný.
Félix, id. id. de Darnus.
Mourette id. id. de Coulanges.
Bonnotte, id. id. de Vaux.
Morin, id. id. gare St-Amatre.
Vincent P. id. id. des Moreaux.
Girard, id. id. du Quai.

Par décret du 18 août 1887, inséré à l'*Officiel* du 14 octobre 1887, le bureau de garantie pour l'essai et la marque des ouvrages d'or et d'argent, établi à Auxerre, est supprimé.

La circonscription de ce bureau, comprenant tout le département de l'Yonne et l'arrondissement de Clamecy (Nièvre), est rattachée au bureau de Dijon.

## SOUS-DIRECTION DE JOIGNY.

MM. Breussier, sous-direct.; Taverdet. Barbié, Valenciau, commis de sous-direct.; N....., pour les arrondissem. de Joigny, Sens et Tonnerre, résidant à Joigny.

### ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

Jean, recev. pr. entrep. à Joigny.

*Service Actif.*

Robinet, receveur à cheval à Aillant.
Potard-Gros, com. princ. à cheval id.
Garnier, receveur à cheval à Brienon.
Borel, commis principal id.
Capelle, receveur à cheval à Charny.
Coppens, comm. princ. à cheval id.
Marin, recev. à cheval à St-Fargeau.
Deschaux, com. pr. à chev. id.
Thévenin, rec. à chev. à Villen.-s-Yonne.
Estampes, com. pr. à chev., à Vill.-s.-Y.
Berty, com. pr. à Joigny, ch. de poste.
Garcenot, commis à Joigny.

*Service des Sucres.*

Fichot, commis princ. chef de service à Brienon.
Theuzillot, commis, à Brienon.
Forgues, préposé à Brienon.

N.... et N..., commis ; N..., Delclos, préposés.

### ARRONDISSEMENT DE SENS.

M. Homond, receveur entreposeur à Sens.

*Service Actif.*

Solignac, commis principal, chef de poste, à Sens.
Beaudoin, Marty, commis.
Hugot, rec. à cheval à Pont-sur-Yonne.
Laneret, com. princip. à cheval id.
Gaillard, receveur à cheval à Thorigny.
Puydt, comm. princ. à chev., id.
Baritaud, recev. à cheval à St-Valérien.
Assieu, com. princ. à chev., St-Valérien.
Lebeau, rec. à cheval à Villen.-l'Arch.
Gély, commis princ. à cheval, id.

*Service de l'Octroi.*

Mangematin, prép. en chef de l'oct. de Sens.
Créveau, Dauboux, Charpentier, Pillu, Lhoste, Naudot et Jarry.
Delagneau, brigadier, Bonneau, Moreau, Boullé, Bailly, surveill. ambul. à Sens.

### ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

Lejeune, recev. princ. entrep. à Tonnerre.

*Service Actif.*

Mangin, commis principal, chef de poste à Tonnerre.
Cassemiche, commis à Tonnerre.
Magnin, recev. à ch. à Ancy-le-Franc.
Jourcin, commis princ. à cheval id.
Perrin, receveur à cheval à Tonnerre.
Goy, com. princ. à ch. à Tonnerre.
Coffre, receveur à cheval à Noyers.
Gourilion, com. princ. à chev. à Noyers.

*Service des Distilleries*

Augier, chef de poste.
Albert, commis; Gallier, préposé.

### ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

Fisné, recev. entrep. à Avallon.
Gaches commis principal à Avallon.
Trintignac, commis à Avallon.
Loubignac, receveur à cheval à l'Isle.
Molle, com. princ. à cheval à l'Isle.
Busson, rec. à chev. à Quarré-les-Tombes.
Denoyelle, comm. princ. à cheval id.
Lejeune, receveur à cheval à Vézelay.
Chirio, commis princ. à cheval, id.

### COMMISSION DE CLASSEMENT DES DEMANDES DE BUREAUX DE TABAC

M. le Préfet, président : M. Proniez, directeur des Contributions indirectes, M. Guillaumont, directeur de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre ; M. Ribière, conseiller général ; M. Bassignot, conseiller de préfecture.

## ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

MM. Guillaumont, directeur du département ; Thebaud, inspecteur ; Monturnal, receveur-rédacteur ; Pardijon, garde-magasin, contrôleur de comptabilité.

SOUS-INSPECTEURS

MM. Coumillon, sous-inspect. à Auxerre.
Leduc, id. à Avallon.
Ficatier, id. à Sens.
Gachet, id. à Tonnerre.
N...., id. à Joigny.

CONSERVATEURS DES HYPOTHÈQUES

MM. Gentil, à Auxerre.
Aviat, à Avallon.
Toussaint, à Joigny.
Démolis, à Sens.
Dupré, à Tonnerre.

RECEVEURS

*Arrondissement d'Auxerre.*

Auxerre, Chaintreuil, recev. de l'enr. des actes civils, sous-seings privés et success.
— Fouard, recev. de l'enregistrement des actes judiciaires et des domaines.
Chablis, Eschalier.
Coulanges-la-Vineuse, Guillard.
Coulanges-sur-Yonne, Chaton.
Courson, David.
Ligny, Leterrier.
Saint-Florentin, Baratier.
Saint-Sauveur, Boniard.
Seignelay, Regnier.
Toucy, Roche.
Vermenton, Badaire.

*Arrondissement d'Avallon.*

Avallon, Guillier.
L'Isle, Berger.
Guillon, Lesueur.
Quarré-les-Tombes, Escande.
Vézelay, Duval.

*Arrondissement de Joigny.*

Aillant, Baudier.
Bléneau, Pierront.
Brienon, Masson.
Cerisiers, Delattre.
Charny, Le Guen.
Joigny (actes civils), Vallée.
— actes judic.), Peyron.
Saint-Fargeau, Etchégaray.
Saint-Julien du Sault, Boyer.
Villeneuve-sur-Yonne, Sardin.

*Arrondissement de Sens.*

Chéroy, Delaris.
Pont-sur-Yonne, Paparic.
Sens, Bégis, receveur de l'enregistr. des actes civils, sous-seings privés et succes.
Mallarmé, receveur de l'enregistrement des actes judiciaires et des domaines.
Sergines, Thiault.
Villeneuve-l'Arch., Poncet.

*Arrondissement de Tonnerre*

Ancy-le-Franc, Baraban.
Cruzy, Lyonnet.
Flogny, Jougounoux.
Noyers, Fromonot.
Tonnerre, Barthomeuf (enreg' et dom.).

SURNUMÉRAIRES.

Bouroux, à Auxerre ; Lestrade, à Avallon ; N...., à Sens ; Suchetet, à Tonnerre.

## FORÊTS.

8e CONSERVATION.

M. Fortunet, conservateur à Troyes.

INSPECTION D'AUXERRE.

MM. Bethery de la Brosse, inspecteur à Auxerre.
Reyniers, garde général.
Roché, brigadier sédentaire, attaché au bureau de l'inspecteur.

INSPECTION D'AVALLON.

Gaudet, inspecteur à Avallon.
Gourrier, garde général, à Avallon.
Grené, brigadier sédentaire, attaché au bureau de l'inspecteur.

INSPECTION DE SENS.

Mathey, inspecteur à Sens.
Barraut, garde sédentaire, attaché au bureau de l'inspecteur.
Hirsch, garde général à Joigny.

INSPECTION DE TONNERRE.

Coindre, inspect. à Tonnerre.
Pigeot, brigad. sédent., attaché au bureau de l'inspecteur.
Roy, inspecteur-adjoint, à Tonnerre.

# POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

BUREAUX DE LA DIRECTION DE L'YONNE : *Rue Alexandre-Marie*, 7 bis.

MM. Zugmayer, directeur; Loiseau, Lambert et Grandmaître, inspecteurs; Parigot, Thomas, Delamour, Papon, Vigreux, Cestre et Renard, rédacteurs; Portejoie, Batisce et Braut, expéditionnaires; Dujust et Antzer, brigadiers-facteurs; Bastien et Boulanger, chefs surveillants.

## SERVICE DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES

*Bureau d'Auxerre*, rue Dampierre, 7. — RECETTE PRINCIPALE. — M. Lallement, receveur principal; Granet, Goussot, Plessy et Peyron, commis principaux; Siau, J. Goussot, Jussot, Chevallier, Champy. C, Petiot, Lambert G., Lambert F. Regouby, Moinat, Vinot M., Vinot H., Picq, Troadec, Maugey, Deschamps, Ligeron, Hugot, Piaggio Bonnet, Greder, Delamour et Privot, commis ; Champy F., Jeangneau, Bonnotte, Bory et Treillé, surnuméraires ; Mmes Regouby et Laville, employées. — Grennerot, Guimard, Jouot et Reuillé, gardiens de bureau.

Les bureaux de poste où est installé le télégraphe sont marqués d'un *T*.

### *Arrondissement d'Auxerre.*

Andryes, *T*, M. Lelu, facteur receveur.
Appoigny, *T*, Mlle Pacot, receveuse.
Arcy-sur-Cure, *T*, Mme Mortier, recev.
Chablis, *T*, Mme Sansois, receveuse.
Champs, *T*, Mme Guichard, receveuse.
Charbuy, *T*. Desgranges, facteur-recev.
Cheny, *T*, Mlle Perdijon, receveuse.
Chevannes, *T*, Mlle Fort, receveuse.
Chichée, M. Vigreux, facteur-receveur.
Coulanges-la-V., *T*, Mme Lamarre, recev.
Coulanges-s-Y., *T*, M[me] Lecomte, recev.
Courson, *T*, Mme Château, receveuse.
Cravant, *T*, Mlle Mandron, receveuse.
Druyes, *T*, Mme Millot, receveuse.
Egleny, M. Naudin, facteur-receveur.
Etais, *T*, M. Chambard, receveur.
Fontenoy, M. Gresle, facteur-receveur.
Gy-l Evêque, *T*, M. Hitier, facteur-recev
Héry, *T*, Mlle Pain, receveuse.
Lain, M. Delost, facteur-receveur.
Leugny, *T*, M. Adry, facteur-receveur.
Ligny, *T*, Mme Anis, receveuse.
Mailly-la-Ville, *T*, Mlle Moreau, recev.
Mailly-Château, *T*, M[me] Couturier, recev.
Maligny, *T*, Mme Noël, receveuse
Migé, *T*, Mme Marmagne, receveuse.
Monéteau, *T*, Mlle Houroux, receveuse.
Montigny, *T*, M. Eustache, receveur.
Mont-St-Sulpice, *T*, M[me] Antonmattei, r.
Ouanne, *T*, Mme Rameau, receveuse.
Pontigny, *T*, Mme Crochot, receveuse.
Pourrain, *T*, Mlle Crétin, receveuse.
Saint-Bris, *T*, Mme Jamin, receveuse.
St-Florentin, *T*, M. Lestelle, receveur.
St-Sauveur, *T*, Mme Filey, receveuse.
Saints, M. Jacq, facteur-receveur.
Seignelay,* *T*, Mme Hugot, receveuse.
Sougères, M. Millot, facteur-receveur.
Taingy, M. Rocher, facteur-receveur.
Thury, *T*, Mlle Marion, receveuse.
Toucy, *T*, M Norroy, receveur.
Treigny, *T*, Mlle Dumont, receveuse.
Vermenton,* *T*, Mme Chapotin, recev.
Vincelles, *T*, Mme Labie, receveuse.

### *Arrondissement d'Avallon.*

Avallon, *T*, M. Cadet, receveur, Rosier, commis; Mlles Didout, Bassot, Moreau, dames employées; Bessy, gardien de bur.; Lamotte, facteur surveillant.
Brosses, *T*, Mlle Guesnu, receveuse.
Chastellux, *T*, Mlle Maubon, receveuse.
Châtel-Censoir, *T*, Mme Loup, receveuse.
Cussy-l-Forges, *T*, Mlle Fortin, recev.
Domecy-s-Cure, *T*, M. Guéneau, fact.-rec.
Guillon, *T*, Mme Boulanger, receveuse.
Joux-la-Ville, *T*, M. Bouilloud, receveur.
L'Isle-s-l-Serein, *T*, Mlle Manchet, recev.
Lucy-le-Bois, *T*, Mlle Parisot, recev.
Quarré-l-Tombes, *T*, Mlle Panier, recev.
St-Germain d-C., *T*, M. Ricthère, fac.-rec.
Saint-Léger, *T*, M. Montigny, fact.-recev.
Sermizelles, *T*, Mme Thomas, receveuse.
Thizy, M. Champdaveine, facteur-recev.
Vézelay, *T*, Mlle Fussin, receveuse.

### *Arrondissement de Joigny.*

Aillant,* *T*, Mme Mollaret, receveuse.
Arces, *T*, Mlle Mortier, receveuse.
Bassou, *T*, Mme Burat, receveuse.
Bléneau, *T*, Mme Chambon, receveuse.
Brienon, *T*, M. Bouffault, receveur.
Bussy-en-Othe, *T*, Mlle Monneret, recev.
Bœurs, *T*, M. Bosset, facteur-receveur.
Cerisiers, *T*, Mlle Noley, receveuse.
Cézy, *T*, M[me] Brismur, receveuse.
Chailley, *T*. Mme Brossier, receveuse.
Champignelles, *T*, Mme Brunot, receveuse.
Charny, *T*, Mlle Vat, receveuse.
Dixmont, *T*, Mme Lautier, receveuse.
Fleury, *T*, Mlle Caron, receveuse.
Joigny : MM. Rothé, recev. des Postes et Télégr.; Bailly, Moreau, Bétry, Chaumier, Huot, commis ; Grémy, surnuméraire ; Laumonnier, gardien de bureau.
Grandchamp, M. Pye, facteur-recev.
Guerchy, *T*, Mlle Treillé, receveuse.
La Celle-St-Cyr, *T*, M. Naudot, fact.-rec.
La Ferté-Loupière, *T*, Mlle Polosse, recev.
Laroche (St-Cydr.), *T*, M[lle] Viltard. recev.

Lavau, *T*, M. Génin, receveur.
Mézilles, *T*, Mlle Bellanger, receveuse.
Migennes, *T*, Mme Mathieu, receveuse.
Neuilly, *T*, Mlle Viltard, receveuse.
Prunoy, *T*, M. Courtois, facteur-recev.
Rogny, *T*, Mlle Musard, receveuse.
St-Aubin-Ch.-Neuf, *T*, M. Lambert, rec.
Saint-Privé, M. Guiblin, facteur-recev.
St-Fargeau, *T*, Mme Lebon, receveuse ; Mlle Lebon, employée.
St-Julien-du-S., *T*, Mlle Lombard, recev.
St-Martin-d'Ordon, *T*, Mlle Loitron, rec.
St-Martin-s-Ouanne, *T*, Mlle Alépée, recev.
Senan, *T*, M. Barde, facteur-boîtier.
Sépeaux, *T*, Mlle Barbe, receveuse.
Tannerre, *T*, M. Delost, facteur-receveur.
Venizy, *T*, Mme Pacot, receveuse.
Villefranche-St-Phal, *T*, Mme Morey, rec.
Villen.-sur-Y., *T*, M. Lassausaie, recev., Mmes Chambey, Jamault, dames empl.
Villevallier, *T*, Mlle Vulth, recev.
Villiers-S.-Benoît, *T*, Mlle Roulet, recev.

*Arrondissement de Sens.*

Champigny, *T*, Mme Brissot, receveuse.
Chéroy, *T*, Mme Onfray, receveuse.
Courlon, *T*, Mme Bablot, receveuse.
Egriselle-le-B., *T*, Mlle Huchard, recev.
Malay-le-Grand, *T*, Mlle Viault, recev.
Montacher, *T*, M. Jouan, fact.-rec., T.M.
Pont-s-Yonne, *T*, Mme Bourgeois, recev.
St-Maurice-R.-H., *T*, Mme Berruet, rec.
Saint-Valérien, *T*, Mme Garrier, recev.
Sens, MM. N...., receveur; Constant, commis principal; Cornette, Laurent, commis; Velin et Villedieu, surnuméraires; Mlles Morot, Berdin, Générat-Ganot, Rouit, Radet, Boully, Vin, Mme, Manceau, dames employées; Longuet et Fleury, facteur-surveill.; Loddé et Thomas, gardiens de bureau.
Serbonnes, *T*, Mme Vaillant, receveuse.
Sergines, *T*, Mme Toucheronde, receveuse.
Les Sièges, M. Arrault, facteur-receveur.
Theil, *T*, M. Guillaume, receveur.
Thorigny, *T*, Mme Besnard, receveuse.
Vallery, *T*, Mlle Lenief, receveuse.
Vernoy, *T*, Mlle Dumont, receveuse.
Véron, *T*, Mme Vernet, receveuse.
Vᵉ-la-Guyard, *T*, Mme Balancier, recev.
Vᵉ-l'Archev., *T*, Mme N...., recev.
Vinneuf, M. Leseur, facteur-receveur.

*Arrondissement de Tonnerre.*

Aisy, *T*, M. Saffroy, receveur.
Ancy-le-Fr., *T*, M. Naudin, receveur.
Annay-sur-Serein, M. Malaquin, fact.-rec.
Arthonnay, *T*, Poirier, facteur-receveur.
Châtel-Gérard, M. Camelin, fact.-recev.
Cruzy, *T*, Mlle Clérin, receveuse.
Etivey, M. Gribaumont, facteur-recev.
Flogny, *T*, M, Bouânt, receveur.
Lézinnes, Mme Besnard, receveuse.
Neuvy-Sautour, *T*, Mlle Guéret, recev.
Noyers, Mlle Larbouillat, receveuse.
Nuits, *T*, Mme Brouillard, receveuse.
Poilly-sur-Serein, *T*, M. Loncle, recev.
Ravières, M. Rivière, receveur.
Sennevoy-le-Bas, *T*, Mme Charlochet, rec.
Tanlay, *T*, Mme Michel, receveuse.
Tonnerre, M. Bruey, recev. des P. et T. ; Lacaille, Vivier, Moricard, commis; Mlles Félix, Nicolle, Daubigney, Dubois, Besnard, dames employ.; Régnier, surnuméraire; Rigault, gardien de bureau.

Les bureaux d'Auxerre, Sens, Tonnerre, Joigny, Avallon, St-Fargeau et Villeneuve-sur-Yonne sont ouverts, pour la correspondance des dépêches privées, tous les jours y compris fêtes et dimanches, de 7 heures du matin à 9 heures du soir, depuis le 1ᵉʳ mars jusqu'au 1ᵉʳ novembre, et de 8 heures du matin à 9 heures du soir, depuis le 1ᵉʳ novembre jusqu'au 1ᵉʳ mars.
Les bureaux n'acceptent pas les dépêches de nuit.

BUREAUX MUNICIPAUX NON FUSIONNÉS. — EMPLOYÉS CHARGÉS DU SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SEULEMENT.

M. Garnier, à Noyers ; Mme Alvisey, à Ravières ; MM. Barrois, à Santigny ; Petit, à Nitry ; Pilet, à Bierry ; Durville, à Chitry ; Delinotte, à St-Cyr-les-Colons ; Thévenin, à Irancy ; Fleury, à Jouy ; Lhabitant, à Domats.
Ces bureaux sont ouverts de 9 h. du matin à midi, de 2 h. à 7 h du soir ; le dimanche : de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2 du matin, de 5 à 6 h. du soir.

*Gares ouvertes à la télégraphie privée :*

Auxerre, Avallon, Bonnard, Champs-Saint-Bris, Châtel-Gérard, Chemilly-Appoigny, Chigy-Siéges, Coulanges-sur-Yonne, Cravant Diges-Pourrain, Étivey, Grandchamp, Guillon, Joigny, Laroche, Mailly-la-Ville, Maison-Dieu, Malay-le-Grand, Monéteau, Neuvy-Sautour, Nuits-sous-Ravières, Provency-Athie, Sauilly, Sennevoy, Sens P.-L.-M., Sens Est, Sermizelles, St-André-en-Terre-Plaine, St-Fargeau, St-Florentin-Ville, St-Florentin-Vergigny, Theil-Cerisiers, Thizy-Montréal, Tonnerre, Vassy, Vermenton, Villeneuve-l'Archevêque et 33 écluses

SURVEILLANCE DES LIGNES.

MM. Bastien et Boulanger, chefs-surveill. ; Soufflet, Dechavanne, Genty, Villiers, Pécout-Pauron, Rousseau, surv. — Service téléphonique : M. Nabères, agent spécial.

# SECTION VII.

## PONTS ET CHAUSSÉES.

M. Lévy Maurice O ✻, I ✪, inspecteur général, à Paris, 15, avenue du Trocadéro.
M. Callon ✻, ingén. en chef du département, r. des Grandes-Fontaines, 6, à Auxerre.

### SERVICE ORDINAIRE

*1° Routes nationales :*

N° 5. De Paris a Genève par Montereau, Villeneuve-la-Guyard, Champigny, Villemanoche, Pont-sur-Yonne, Saint-Denis, Sens, Mâlay-le-Roy, Theil, Vaumort, Arces, Avrolles, Saint-Florentin, Germigny, Percey, Flogny, Tronchoy, Cheney, Dannemoine, Tonnerre, Lézinnes, Ancy-le-Franc, Fulvy, Nuits, Aisy, Montbard et Dijon.

N° 5 bis. De Brie-Comte-Robert à St-Florentin par Sens, Rosoy, Villeneuve-s-Y., Armeau, Villevallier, Villecien, St-Aubin, Joigny, Laroche, Esnon et Brienon.

N° 6. De Paris à Chambéry par Joigny, Epineau-les-Voves, Bassou, Appoigny, Auxerre, Champs, Vincelles, Cravant, Vermenton, Reigny, Lucy-sur-Cure, Arcy-sur-Cure, Saint-Moré, Vouteuay, Sermizelles, Avallon, Cussy-les-Forges, Sainte-Magnance et Rouvray.

N° 60. De Nancy à Orléans par Troyes, Villeneuve - l'Archevêque, Molinons, Foissy, Sens, Paron et Courtenay.

N° 65. De Neufchâteau à Bonny-sur-Loire par Châtillon-sur-Seine, Laignes, Pimelles, Tanlay, Tonnerre, Fléy, Chablis, Poinchy, Beines, Auxerre, Villefargeau, Pourrain, Toucy, Mézilles, Saint-Fargeau et Lavau.

N° 77. De Nevers à Sedan, par Clamecy, Coulanges-sur-Yonne, Courson, Gy-Lévêque, Vallan, Auxerre, Villeneuve-Saint-Salves, Montigny, Pontigny, Saint-Florentin, Neuvy-Sautour et Troyes.

N° 151. De Poitiers à Avallon, par Clamecy, Dornecy, Chamoux, Vézelay, Asquins et Blannay.

*Longueur des routes nationales dans le Département de l'Yonne.*

| | Chaussées empierrées. | Chaussées pavées. | Ensemble. |
|---|---|---|---|
| N° 5. De Paris à Genève. | 126k494 | 5k888 | 132k382 |
| N° 5 bis. De Brie-Comte-Robert à St-Florentin. | 48 804 | 4 078 | 52 882 |
| N° 6. De Paris à Chambéry | 92 537 | 2 495 | 95 032 |
| N° 60. De Nancy à Orléans | 37 023 | 2 215 | 39 238 |
| N° 65. De Neufchâteau à Bonny-sur-Loire | 113 989 | 1 397 | 115 386 |
| N° 77. De Nevers à Sedan | 73 973 | » 417 | 74 390 |
| N° 151. De Poitiers à Avallon | 19 792 | » » | 19 792 |
| Totaux | 512k612 | 16k490 | 529k102 |

#### BUREAUX DE L'INGÉNIEUR EN CHEF

MM. Renvoizé, commis principal, chef de bureau, rue Amyot, 17; Simonnin, Allouis et Gabrielle, commis.

Le département est divisé en deux arrondissements d'ingénieurs ordinaires, ainsi qu'il suit :

#### ARRONDISSEMENT DU NORD.

M. de Perceval ingénieur ordin. à Sens.

*Bureau.*

MM. Leblanc, conducteur; Rigaud, Sarrazin et Denos, commis; Joly, ag. temp.

*Service actif.*

MM. Cussinet, conducteur princ. à Sens.
Martin, conducteur princ à Joigny.
Guasson, conducteur à St-Florentin.
Gromer, conducteur à Tonnerre.

Cet arrondissement comprend les routes nationales :

N° 5. De la limite de Seine-et-Marne à la limite de la Côte-d'Or.

N° 5 bis. De Sens à Avrolles.

N° 6. De Joigny à la B. kil. 151.5 près de Bassou.

N° 60. De la limite de l'Aube à la limite du Loiret.

N° 65. De la limite de la Côte-d'Or à la B. kil. 41 à Chablis.

N° 77. De la B. kil 54.5 près de Pontigny à la limite de l'Aube.

#### ARRONDISSEMENT DU SUD

M. Breuillé, ingénieur ordin., à Auxerre.

*Bureau.*

MM. Farcy, conducteur principal; Mény, Tulout et Brigandat, commis.

*Service actif.*

MM. Raoul ✻, conduct. princip. ; Offroy et Laigut, conducteurs à Auxerre; Jameau, conducteur à Avallon.

Cet arrondissement comprend les routes nationales :

**Nº 6. De la B. kil. 151.5 près de Bassou à la limite de la Côte-d'Or.**

**Nº 65. De la B. kil. 41 près de Chablis à la limite du Loiret.**

**Nº 77 De la limite de la Nièvre à la B. kil. 54.5 près de Pontigny.**

**Nº 151. De la limite de la Nièvre à Blannay.**

2° *Service de l'hydraulique agricole*

Ce service, rattaché au Ministère de l'Agriculture, comprend la surveillance et la réglementation des rivières, ruisseaux et tous autres cours d'eau non navigables ni flottables, ainsi que de toutes les usines établies sur ces cours d'eau ; la police, le curage et l'amélioration de ces mêmes cours d'eau ; les irrigations, drainages, dessèchements, etc.

Les ingénieurs et les conducteurs des ponts et chaussées du service ordinaire sont chargés de l'instruction de toutes les affaires ressortissant au service hydraulique, sur les cours d'eau non navigables ni flottables du département, chacun dans l'étendue de l'arrondissement ou de la subdivision correspondant aux routes nationales dont la surveillance lui est confiée.

3° *Établissements insalubres ou dangereux.*

Les ingénieurs et les conducteurs du service ordinaire sont en outre chargés, chacun dans la région correspondante au service hydraulique qui lui est confiée, de l'instruction de toutes les affaires concernant les établissements insalubres, incommodes ou dangereux, telles que création d'usines, installation d'ateliers, ouverture de magasins de dépôts, etc.

---

## SERVICE DE LA NAVIGATION DE L'YONNE.

Ce service comprend la rivière l'Yonne depuis Auxerre jusqu'à Montereau, ainsi que les dérivations de Gurgy, de Joigny et de Courlon. Il comprend aussi le mouvement de la navigation, la police des ports qui en dépendent, l'instruction des affaires concernant les usines situées sur la rivière, le service de la pêche sur la rivière l'Yonne et le service d'annonce des crues de l'Yonne, en aval d'Auxerre, du Serein et de l'Armançon.

M. Lévy Maurice ✻, inspecteur général, avenue du Trocadéro, 15, à Paris.

M. Luneau O ✻, ingénieur en chef, à Paris, rue de Bruxelles, 16.

Bureau de l'ingénieur en chef, rue de Bruxelles, 16 : MM. Bertrand, conduct., chef de bureau ; Leroy, commis de 1re cl.; Conchaudon, agent de la statistique.

Le service de la navigation de l'Yonne est divisé en deux arrondissements d'ingénieur ordinaire, savoir :

Premier arrondissement, comprenant la rivière d'Yonne entre Auxerre et Laroche, et la dérivation de Gurgy.

M. Breuillé, ingénieur ordinaire, à Auxerre, place St-Amatre (maison Cotteau).

Bureau : MM. Roulier jeune, conducteur principal, chef de bureau ; Luzy, conducteur ; Gannier, commis de 1re classe.

Service actif : M. Ménisselle, conducteur à Auxerre, avenue de St-Florentin. — Rivière d'Yonne d'Auxerre à Laroche, et dérivation de Gurgy.

Deuxième arrondissement, comprenant la rivière d'Yonne entre Laroche et Montereau et les dérivations de Joigny et de Courlon :

M. de Perceval, ingénieur ordinaire à Sens.

Bureau : MM. Barraux, conducteur, chef de bureau ; Metzner, conducteur ; Huyard, Nicolle et Billard, commis.

Service actif : M. Roulier aîné, conducteur principal à Joigny. — Rivière d'Yonne de Laroche au pont de Villevallier et dérivation de Joigny.

M. Crussard, conducteur à Sens. — Rivière d'Yonne, du pont de Villevallier à la borne kilométrique 61.

M. Mathieu, conducteur à Sens. — Rivière d'Yonne de Sixte à Montereau et dérivation de Courlon.

## SERVICE DU CANAL DU NIVERNAIS ET DE LA HAUTE YONNE.

Ce service comprend les travaux d'entretien, de réparation et de perfectionnement du canal du Nivernais avec ses annexes, les reservoirs du point de partage et l'embranchement de Vermenton (canal de la Cure), de la rivière d'Yonne entre le pertuis d'Armes (près Clamecy) et le pont d'Auxerre, de la rivière de Cure depuis Arcy jusqu'à Cravant et du réservoir des Settons situé dans le département de la Nièvre.

Il comprend aussi tout ce qui concerne le mouvement de la navigation et du flottage sur ces cours d'eau, la police des ports qui en dépendent, l'instruction des affaires concernant les usines qui y sont situées et le service de la pêche sur ces mêmes cours d'eau.

M. Lévy Maurice O ✱ I ✿, inspecteur général, 15, avenue du Trocadéro, à Paris.
M. Mazoyer ✱, ingénieur en chef, place Chaméanne, 7, à Nevers.

Un seul arrondissement comprenant toute la partie du canal comprise dans la Nièvre, la partie comprise dans l'Yonne jusqu'à Auxerre, l'embranchement de Vermenton (canal de la Cure), la rivière d'Yonne jusqu'à Auxerre la Cure entre Arcy et Cravant, réservoit des Settons.

M. Roth, ingénieur ordinaire, à Auxerre.

*Bureau* : MM. Oudin, Lamarre, Michaud, conducteurs ; Lavallette et Ch. Corolleur, commis ; Mollaret, agent temporaire ; Gobier et Bousselin, agents auxiliaires.

*Conducteurs subdivisionnaires* : MM. Bazou, à Decize ; Desponge, à Châtillon-en-Bazois ; Finat, à la Montagne ; Comte M., à Marigny-sur-Yonne, et Comte à Clamecy ; bureau extérieur de la statistique à Clamecy, Bailly, commis ; Biauzon, agent de la statistique, à Clamecy.

*Service actif* : M. Philippe, conducteur à Mailly-la-Ville, et M. Château, commis, à Mailly-la-Ville, rivière d'Yonne et canal du Nivernais, entre la limite de la Nièvre et Cravant. — M. Saffroy, conducteur à Vermenton, rivière de Cure entre Arcy et Cravant, canal de la Cure et réservoir des Settons, dans la Nièvre. — Subdivision entre Cravant et Auxerre, M. Staub, quai de la République, 7, Auxerre.

Nota. — Une ligne téléphonique, mettant en rapport chaque écluse avec les deux écluses voisines de l'amont à l'aval, est établie le long du canal du Nivernais et de l'embranchement de Vermenton entre Auxerre et Clamecy. Cette ligne est en communication avec celle de la rivière d'Yonne, à Auxerre.

## CANAL DE BOURGOGNE

Ce service comprend les travaux d'entretien, de réparations et de perfectionnement du canal de Bourgogne entre Laroche (Yonne) et St-Jean-de-Losne (Côte-d'Or), avec ses annexes, les réservoirs alimentaires et les prises d'eau ; il comprend aussi tout ce qui concerne le mouvement de la navigation et le flottage sur cette voie navigable, la police des ports qui en dépendent, l'instruction des affaires concernant les usines qui y sont situées et le service de la pêche.

M. Lévy Maurice, inspecteur général, 15, avenue du Trocadéro, Paris.
M. Galliot ✱, ingénieur en chef, à Dijon.

Le service du canal de Bourgogne est divisé en deux arrondissements d'ingénieur ordinaire :

1er arrondissement. — De l'embouchure du canal dans l'Yonne, à Laroche, à l'écluse n° 12 du versant de l'Yonne (Gissey-les-Vieil (Côte-d'Or).

M. Bureau, conducteur principal, faisant fonctions d'ingénieur ordinaire à Semur ; Tillequin, conducteur à Tonnerre.

2e arrondissement. — De l'écluse n° 12 (Gissey-le-Vieil) à l'embouchure du canal dans la Saône.

M. Cléry, ingénieur ordinaire à Dijon.

(Une ligne télégraphique et téléphonique, ouverte aux dépêches privées, est établie le long du canal de Bourgogne).

---

## CANAUX D'ORLÉANS, DE BRIARE ET DU LOING

Ce service comprend les travaux d'entretien, de réparations et de perfectionnement de ces trois lignes de navigation qui ont une extrémité commune à Buges, située à 4 kilomètres de Montargis, vers la Seine, et qui fonctionnent par groupe de deux en établissant des communications distinctes.

La ligne principale est celle de Briare à St-Mammès, qui met en communication la Seine avec la Haute-Loire ou un canal latéral, et par suite avec les canaux de Berry et du Centre et avec la Saône et le Rhône.

La Basse-Loire est de même reliée à la Seine par les canaux d'Orléans et du Loing entre Combleux, situé sur la Loire, à 6 kilom. d'Orléans, et St-Mammès, sur la Seine.

M. Lavollée ✻, ingénieur en chef, à Paris, rue de Lille. 47. — Bureau, rue du Mont-Thabor, 12.

(Une ligne télégraphique et téléphonique, ouverte aux dépêches privées, est établie le long de ces canaux).

---

### ANNONCE DES CRUES DANS LE BASSIN DE L'YONNE.

Des services locaux ont été organisés en 1885 pour l'annonce des crues de l'Yonne et de ses principaux affluents : la Cure, le Serein et l'Armançon ; ils sont rattachés au service hydrométrique central du bassin de la Seine et placés sous la direction de :

1° M. Mazoyer, ingénieur en chef à Nevers, en ce qui concerne la rivière d'Yonne, en amont d'Auxerre, et la rivière de Cure.

2° M. Luneau, ingénieur en chef, à Paris, rue de Bruxelles, 16, en ce qui concerne la rivière d'Yonne, en aval d'Auxerre, et les rivières du Serein et de l'Armançon.

Ces services sont confiés :

A M. Comte, conducteur de la navigation, à Clamecy, pour la rivière d'Yonne entre Armes (Niévre) et la limite du département de l'Yonne ;

A M. Breuillé, ingénieur ordinaire de la navigation, à Auxerre, pour la rivière d'Yonne, entre Auxerre et Laroche, et pour les rivières de Serein et d'Armancon ;

A M. de Perceval, ingénieur ordinaire de la navigation, à Sens, pour la rivière d'Yonne entre Laroche et Montereau ;

A M. Saffroy, conducteur de la navigation, à Vermenton, pour la rivière de Cure entre Arcy et Cravant.

A M. Roth, pour la rivière de Cure et pour la rivière d'Yonne entre Auxerre et la limite du département de la Nièvre.

---

## CHEMINS DE FER

### SERVICE D'ÉTUDES, TRAVAUX ET CONTROLE DE TRAVAUX.

Lignes comprises dans le reseau P.-L.-M. — 1° *Lignes concédées d'Auxerre à Gien, de Cosne à Clamecy, de Laroche à St-Florentin.* — 2° *Ligne non concédée de Monéteau à Saint-Florentin.*

Directeur du contrôle : M. Weisgerber ✻, ✿ A, inspecteur général des ponts et chaussées, à Paris. — Bureaux : 244, boulevard Saint-Germain.

LIGNES COMPRISES DANS LE RÉSEAU D'ORLÉANS. — *Lignes concédées de Bourges à Gien, d'Argent à Beaune-la-Rolande et de Bourges à Cosne.*

Directeur du contrôle : M. ETIENNE ✻, inspecteur général des ponts et chaussées, à Paris, rue de Solférino, 8.

LIGNE COMPRISE DANS LE RÉSEAU DE L'EST. — *Ligne concédée de Saint-Florentin à Troyes.*

Directeur du contrôle : M. WORMS DE ROMILLY O ✻, inspecteur général des mines, rue de Balzac, 7, à Paris.

Ingénieur en chef du service d'études, travaux et contrôle de travaux des lignes mentionnées ci-dessus : M. CAILLON, ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Auxerre, rue des Grandes-Fontaines, 6.

Bureau : MM. Renvoizé, commis principal ; Gabrielle, commis ; Chaillier et Vignelles, agents temporaires.

Les lignes énumérées ci-dessus sont réparties en 4 arrondissements d'ingénieur ordinaire.

1er arrondissement. — Comprenant les lignes de Laroche à Saint-Florentin, et de Monéteau à Saint-Florentin ; Bourges à Gien, Argent à Beaune-la-Rolande.

M BREUILLÉ, ingénieur ordinaire à Auxerre, place Saint-Amatre (maison Cotteau).

Bureau : M. Luzy, conducteur. Fouchère, commis ; Bonnet, agent temporaire.

Service actif : MM. Raimbault, conducteur principal, ✻.

2e arrondissement. — Comprenant la ligne de Bourges à Cosne.

M. Rogie, ingénieur ordinaire à Nevers.

Bureau : MM. Henriet, conducteur ; Mercier, Garnier et Bourgeot, agents auxiliaires.

Service actif : MM. Girardot, agent auxiliaire, à Bourges ; Morisot, conducteur, à Saint-Satur.

3e arrondissement. — Comprenant la ligne de Saint-Florentin à Troyes.

M. SUQUET, ingénieur ordinaire à Troyes.

---

# SERVICE VICINAL.

## PERSONNEL.

M. Dagan, agent-voyer en chef, à Auxerre (bureau à la Préfecture) ; MM. Durand, agent-voyer, chef de bureau ; Fromentin, chef de comptabilité ; Barbier, dessinateur ; Demouzon, commis d'ordre ; Ducreux, Dupré, Defrance, expéditionnaires.

### ARRONDISSEMENT D'AUXERRE.

M. Heurley, agent-voyer d'arrondissement, rue des Ballets, 22, à Auxerre.

Bureau : MM. Leconte, agent-voyer, chef de bureau ; Mutelle, agent secondaire.

*Agents-voyers cantonaux :* — MM. Painchaux, à Auxerre ; Raverat, à Chablis ; Ménétré, à Coulanges-la-V. ; Barbier, à Coulanges-s-Yonne ; Painchaux j., à Courson ; Simon, à Saint-Florentin ; Baufrère, à Saint-Sauveur ; Chaineau, à Seignelay ; Boucherat, à Toucy ; Mathieu E., à Vermenton ; Ganneau, à Ligny-le-Châtel.

### ARRONDISSEMENT D'AVALLON.

M. Rayssier, agent-voyer d'arrondissement, à Avallon. — Bureau : M. Reposeur, agent-voyer, chef de bureau.

*Agents-voyers cantonaux :* MM. Bourcier, à Avallon ; Dumay, à Guillon ; Michaut, à l'Isle-sur-Serein ; Courtis, à Quarré-les-Tombes ; Terrade, à Vézelay.

### ARRONDISSEMENT DE JOIGNY.

M. Roblot, agent-voyer d'arrondissement, à Joigny. — Bureau : MM. Lessiau, agent-voyer comptable, chef de bureau ; Colas, agent secondaire ; Rameau, expéditionnaire.

*Agents-voyers cantonaux :* MM. Gouot, à Aillant ; Leblond, à Bléneau ; Scherb, à Brienon ; Courcier, à Cerisiers ; Renard, à Charny ; Brot, à Joigny ; Demay, à Saint-Fargeau ; Manson, à Villeneuve-s-Yonne ; Gourmand, à St-Julien-du-Sault.

### ARRONDISSEMENT DE SENS.

M. Fromonot, agent-voyer d'arrondissement, à Sens. — Bureau : MM. Cheminant, Courtis, Préau, expédit.

*Agents-voyers cantonaux :* MM. Denize, à Pont-sur-Yonne ; Hodry, à Sens ; Martin, à Sergines ; Milachon, à Villeneuve-l'Archevêque ; Coignet, à Saint-Valérien.

### ARRONDISSEMENT DE TONNERRE.

M. Girardot, agent-voyer d'arrondissement, à Tonnerre. — Bureau : M. Veau, agent-voyer, chef de bureau.

*Agents-voyers cantonaux :* MM. Thireau, à Ancy-le-Franc ; Vigier, à Cruzy-le-Châtel ; Bonneau, à Flogny ; Mantelet, à Noyers ; Pelletier, à Tonnerre.

Ce service comprend, en dehors du classement, de la construction, de l'entretien et de la police des chemins vicinaux ordinaires, de la reconnaissance de la plupart des chemins ruraux, de la rédaction et de la tenue à jour de la carte départementale, les études et la construction des chemins de fer d'intérêt local, l'achèvement, l'entretien et la police des chemins de grande communication dont voici la désignation et l'itinéraire :

Nos 1er, d'Auxerre à Cosne, par Chevannes, Escamps, Volvant, Leugny, la Bruyère, Levis, Fontenoy, les Guillorés, les Robineaux, les Cueillis, Saints. Sainte-Colombe, Treigny, La Folie et les Chailloux. — 48 k. 896.

2, de Chablis à Vermenton, par Préhy et Saint-Cyr-les-Colons. — 19 k. 035.

3, de Villeneuve-sur-Yonne à Entrains par Saint-Julien-du-Sault, Thèmes, la petite Celle, Précy, Sépeaux, Saint-Romain, La Ferté, Sommecaise, La Villotte, Toucy, Fontenoy, Le Deffand, Thury, Lainsecq, Sainpuits. — 75 k. 837.

4, d'Aillant à Entrains et à Toucy, par Chassy, Saint-Maurice-le-Jeune, Egleny, Beauvoir, Nantou, Pourrain, Diges, Leugny, Sementron, Lain, Thury. — 40 k. 289.

5, de Ligny au pont de Bassou, par la Rue-Feuillée, Pontigny, Venouse, Rouvray, Héry, Seignelay, Beaumont et Bouard. — 17 k. 661.

6, de Saint-Sauveur à Clamecy, par le Jarlois, Lainsecq, le Vaurimbert, Champ-Martin, le Galois, Etais, la Fontaine et le Tremblay. — 15 k. 568.

7. de Châtillon à Entrains, par Champignelles, Tannerre, Béon, Mézilles, les Matignons, Saint-Sauveur, les Renards, l'Orme-du-Pont, les Thomas,

Ste-Colombe, la Breuille et Sainpuits. — 37 k. 882.

8, de Venouse à Maizières, par la Mouillère, Ligny, Varennes, Carisey, Flogny. — 23 k 486.

9, de Saint-Sauveur à Athie, par le Deffand, Lain, Taingy, Molesmes, Courson, Fouronnes, Fontenay, Mailly-le-Château, Mailly-la Ville, Avigny, Voutenay, Lucy-le-Bois et Provency. — 69 k. 417.

10, d'Avallon à Saint-Brisson, par Cousin-la-Roche, Marrault, Auxon, Villiers, la Gorge et les Breuillottes et à Quarré-les-Tombes. — 22 k. 314.

11, de Vermenton au chemin de grande commun. n° 88, avec embranchement sur Thizy, par Sacy, Joux-la-Ville, Dissangis, l'Isle, Pancy, les moulins Chouard et Salé, les fermes de Chérisy, Saint-Bernard, Perrigny, Courterolles et Guillon. — 40 k. 334

12, de l'Isle à Arthonnay, par Annoux, Sarry, Villiers-les-Hauts, Fulvy, Cusy, Ancy-le-Franc, Pimelles, Cruzy, Maulnes et Arthonnay. — 48 k. 459.

13, de Montréal à Ste-Magnance, par Tréviselot, Trévilly, Cisery, Savigny, le Monceau, Chevannes et Ste-Magnance. — 13 k. 172.

14, de Bassou à Briare et à Gien, par Bassou, Villemer, Neuilly, Champloiseau, Lalaye, Aillant, Lamotte, les Ormes, le château de Bontin, les petits bois de Courgoin, la Mouillère, les petits et les grands Brossards, Bel-Air, le Singe-Vert, Grandchamp, les fermes de la tuilerie St-Val, la Bonde et la Gilbardière, Champignelles, la Vellerie, la ferme des Rosses, Champcevrais, la ferme de Prix, de la Maison-Tardive, les Petites-Maisons, Rogny, passe près de l'écluse et du pont du Rondeau. — 61 k. 948.

15, de Cerisiers à Courtenay, par Dixmont, les Bordes, Tallouan, Villeneuve-le-Roi, Bussy-le-Repos, les Fourneaux, la Herse, les Chétifs, Piffonds et les Guimbault. — 26 k. 953.

16, du ch. de grande communic. n° 89 à Châtillon, par Laborde, Chevillon, Prunoy, Lafontaine, Charny, le Clos la Haute-Cave, les Siméons, les Journets, les Roseaux, Chambeugle. — 16 k. 756.

17, d'Ancy-le-Franc à Verdonnet, par Stigny et Jully. — 14 kil. 469.

18, de St-Amand St-Julien-du-Sault et Villeneuve-sur-Yonne, par St-Martin-sur-Ouanne, Malicorne, ferme de Janvier, Champignelles, château et ferme de Crosilles, Villeneuve-les-Genets, Septfonds, les Nantiers, St-Fargeau, les Girauds et Breuillambert. — 59 k. 109.

19, de Senan à Appoigny, par Lalaye, Champloiseau, Guerchy et Branches. 14 k. 861.

20, de Joigny à Nogent-sur-Seine et à Chigy, par les Sièges, Cerisiers, la Grange-Bertin, Dixmont, la Tuilerie et Beauregard. — 42 k. 622.

21, d'Avallon à Coulanges-sur-Yonne, s'embranche sur la route nationale n° 151, vis-à-vis le moulin dit le Gué-Pavé, passe sous le hameau du Vaudonjon, traverse Montillot, le hameau de Fontenilles, passe près de la ferme de la Forêt et de la Maison-Rouge, Châtel-Censoir et Lucy-sur-Yonne. — 21 k. 583.

22, d'Auxerre à Briare, p. St-Georges, Lindry, Beauvoir, Egleny, Merry-la-Vallée, la Villotte, Villiers-St-Benoit, les Usages, les Béatrix, les François, Tannerre, Villeneuve-les-Genets, la Falquerie, le Grand-Chemin, le Charme-Rond, Bléneau. — 43 k. 971.

23, de Sens à Montereau et à Bray, par St-Clément, Cuy, Evry, Gisy-les-Nobles, Michery, Serbonnes Courlon, Vinneuf, Sergines et Compigny. — 30 k. 820.

24, de Villeneuve-sur-Yonne à Courtoin, par Serbois, les Brins, Egriselle-le-Bocage, Bracy, Marsangis et Rousson. — 17 k. 872.

25, de Pont-sur-Yonne à St-Maurice-aux-Riches-Hommes, avec embranchement sur Villiers-Bonneux et le chemin de grande communication n° 93, par Gisy-les-Nobles, la Chapelle-s-Oreuse, St-Martin-sur-Oreuse, Fleurigny, Thorigny et Mauny. — 33 k. 420.

26, de Sens à Voulx par Vallery et Villethierry, avec embranchement par la plaine des Sablons sur Sens, part du Pont de Sens, passe près St-Martin-du-Tertre, à Nailly, Brannay, Lixy et Vallery. — 30 k. 244

27, de Theil à Villeneuve-sur-Yonne, par la Folie, les Bordes. — 9 k. 395.

28, de Bray à Villeneuve-l'Archevêque et à Courgenay, par Lailly, La Postolle, Thorigny, Barreaux, Servins, Pailly, Plessis-St-Jean et Compigny. — 29 k. 214.

29, de Sergines à Montereau, et à St-Maurice par Serbonnes, Courlon et Vinneuf. 22 k. 130

30, de Saint-Florentin à Rigny-le-Ferron, par Venizy, le Rué, Chailley, la grande Jaronnée, les Galbeaux, Fournaudin, les Cormiers et les Vallées. — 25 k 947.

31, d'Auxerre à Champlay, par Perrigny, le Buisson-Pouilleux, Fleury, Guerchy,

Champloiseau, Neuilly, ferme d'Arblay. — 19 k 939.

32, de Tonnerre à Corbigny, par Yrouerre. Sainte-Vertu, Nitry, Joux-la-Ville, Précy-le-Sec, Voutenay, emprunte la route nationale n° 6 jusqu'à la courbe de Givry, puis la route nationale n° 151 jusqu'à Vézelay, passe à Saint-Père, Asquins et Pierre-Perthuis. — 31 k. 724.

33, de Cussy-les-Forges à Quarré-les-Tombes, par Villiers-Nonains. - 8 k. 431.

34, de Ligny à Saint-Mards-en-Othe, avec embranchement sur Varennes, par Ligny, Chéu, Germigny, Beugnon, Neuvy-Sautour et Sormery. — 29 k. 702.

35, de Tonnerre à Montfort, par Tissey, Collan, Maligny, Villy, Lignorelles et Souilly. — 24 k 185

36, de Quarré-les-Tombes à Châtel-Censoir, par Velars, Lautreville, Saint-Germain-des-Champs, Serée-le-Château, Usy, Saint-Père, les bois de la Madeleine, les Tremblais et Asnières, où il s'embranche sur la route départementale n° 20. — 25 k. 903.

37, de Champigny à Voulx, par Chaumont et St-Agnan. — 10 k. 020.

38, de Courson à Chablis, p. Charentenay. Val-de-Mercy, Vincelles, Vincelottes, Irancy, St-Cyr et Préhy. — 22 k. 296

39, de Vermenton à Entrains, avec embranchement sur Mailly-le-Chateau-le-Haut, par Accolay, Ste-Pallaye, Prégilbert, Sery, Mailly-la-Ville, Mailly-le Château-le-Bas, le Paumier, Misery, Coulanges-sur-Yonne, Andryes, Ferrières, Etais 43 k. 797.

40, de Theil à Thorigny, avec embranchement sur le chemin de grande communication n° 46 à Fontaine-la-Gaill., p^r Voisines, Fontaines et Villiers-Louis, — 15 k. 800

41, de Chéroy à Ferrières et à Voulx, par les Morteaux, les Jacquins, Jouy et les Bordes. — 6 k. 110.

42, de St-Valérien à Ferrières et à Egreville, par Montacher, Villegardin et Jouy. — 11 k. 945.

43, de Laroche à Tonnerre, par Cheny, Ormoy, Mont-Saint-Sulpice, Bouilly, Bas-Rebourseau, Vergigny, Chéu, Jaulges, Villiers-Vinneux, Roffey, Vézinnes et Junay. — 42 k. 702.

44, de Savigny à Anstrudes, par Guillon Nignes, Bizy et Vassy. — 12 k. 400.

45, de Chablis à Noyers, p^r Chichée, Chemilly, Poilly, Môlay, Perrigny. - 20 k 382

46, de Sens à Villeneuve-l'Archevêque, par Saligny, Fontaines, les Clerimois et Foissy. — 17 k. 490.

47, de Joigny à Bérulles, par Brion, Bussy-en-Othe, Arces et Fournaudin. — 33 k. 001.

48, de Toucy à Seignelay, par Parly, Lindry, Charbuy, Appoigny et Chemilly. — 28 k. 790.

49, de Vermenton à Noyers, par Sacy, Nitry. — 14 k. 299.

50, d'Avallon à Guillon, par Maison-Dieu. — 11 k. 020.

51, de Saint-Florentin à Noyers, par Villiers-Vineux, Carisey, Dyé, Vezannes, Serrigny et Yrouerre. — 21 k. 449.

52, de Leugny à Bléneau, par Lalande, Fontaines, Mézilles, Septfonds et Saint-Privé. — 29 k. 452.

53, d'Avallon à Tannay, avec embranch. sur Pierre-Perthuis, par Pontaubert, Island, Menades et Foissy. — 18 k. 307.

54, de Cerisiers à Rigny-le-Ferron, par Vaudeurs, Coulours, Cérilly. — 10 k. 990.

55, de Lormes à Rouvray, par Quarré-les-Tombes et Saint-Léger. — 12 k. 924.

56, de Tonnerre à Laignes, avec embranchement sur la gare de Tanlay, par Commissey, Tanlay, Baon et Cruzy, avec embranchement de Baon à Tanlay. — 20 k. 067.

57, d'Auxerre à Châtillon-sur-Loing et à Saint-Aubin-Château-Neuf, par Chassy, Saint-Maurice-Thizouailles, Les Ormes, Saint-Aubin-Château-Neuf, Bleury, Sommecaise, Perreux, Saint-Martin-sur-Ouanne, Marchais-Beton. — 35 k. 672.

58, de Sens à Pont-sur-Yonne, par Courtois et Villeperrot. — 9 k. 030.

59, d'Auxerre à Pontigny, par Villeneuve-Saint-Salve, Venouse et Montigny. — 5 k. 520.

60, de Cussy-les-Forges à Saint-Léger, par Beauvilliers — 12 k. 107.

61, de Saint-Florentin à Ervy, par Soumaintrain et Beugnon. — 9 k. 562.

62, de Champs à Chablis, par Saint-Bris, Chitry, Courgis et Chablis. — 20 k. 164.

63, de Sens à Domats, par Subligny, Villeneuve-la-Dondagre, Courtoin et Domats. — 10 k. 980.

64, de Bonny-sur-Loire à Courtenay et à Aillant-sur-Millerion, par Bléneau, Champcevrais, Marchais-Beton, Champbeuglé et Fontenouilles. — 29 k. 288.

65, de Domats à Vallery, par les Chesneaux, La Belliole, Saint-Valéren et Vallery. — 15 k. 540.

66, de Saint-Fargeau à Clamecy, par la Chaux, la Détrouble, la Marcinerie, le Chéneau, Treigny, Perreuse, le Metz, Sainpuits, les Barres, Etais. — 23 k. 322.

67, de Joigny à La Ferté, par Chamvres, Champvallon, Volgré Senan et Villiers-sur-Tholon. — 17 k, 114.

68, de L'Isle à Aisy, par Annoux, Châtel-Gérard et Vausse. — 17 k. 599.

69, de Saint-Florentin à Cerisiers, par Avrolles, Champlost, Mercy, Belle-

chaume, Dilo, Villechétive. — 16 k. 558.

70, de Bazoches à Collemiers et à Egriselle-le-Bocage, avec embranchements sur Sergines. pr St-Sérotin, Villebougis, Fouchères et Villeneuve-la-Dondagre, Subligny, Villerot, Champigny, Vinneuf, Courlon et Sergines. — 52 k. 439.

71, de Sermizelles à Tharoiseau, par Givry et Domecy-sur-le-Vault. — 8 k. 102.

72, de Sens à Piffonds, par Paron, Gron, Etigny, Marsangis, Chaumot et Piffonds. — 20 k. 138.

73, de Saint-Sauveur à Surgy, par la Mallerue, Thury, Sougères, les Simons, les Billards, Maupertuis, Druyes et Andryes. — 28 k. 430.

74, d'Arquian à Bléneau, par Lavau, la Grand-Cour et Bléneau. — 13 k 295.

75, de Chastellux à Charbonnières et à Villiers-Nonains, par les hameaux de Marrault, le Meix et Saint-Germain. — 19 k. 458

76, de Theil à Fournaudin et à Pont-sur-Vanne, par Vareilles, Vaudeurs, les Loges et Villefroide. — 18 k. 570.

77, de Cerisiers à Laroche, par Cerisiers, Villechétive, Bussy-en-Othe, Migennes. — 16 k. 548.

78, de Brienon à Ligny, par Bouilly et Rebourseaux. — 20 k. 257.

79, de Rigny-le-Ferron à Nogent-sur-Seine, par Flacy, Bagneaux, Courgenay, Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes et Sognes. — 24 k 400.

80, d'Auxerre à Brienon et à Laroche, par Chemilly, Beaumont, Ormoy et Cheny — 15 k. 438.

81, de Sens à Nemours, avec embranchement de Subligny à Villeroy, par Villeroy, St-Valérien et Chéroy. — 25 k. 140.

82, de Chéroy à Bar-sur-Seine, par Dollot, Brannay, Pont-sur-Yonne. — 27 k. 030

83, de Joigny à Toucy, par Paroy, Senan, Aillant et Saint-Aubin. — 29 k. 507.

84, d'Auxerre à Nogent-sur-Seine, par Monéteau, Seignelay, Hauterive, Brienon, Bligny, Bellechaume, Arces, Vaudeurs, les Siéges et Villeneuve-l'Archevêque. — 58 k. 834.

85, de Saint-Fargeau à Vincelles, par St Sauveur, Ouanne, Merry-Sec et Coulanges-la-Vineuse. — 43 k. 490.

86, de Tonnerre à Avallon, par Yrouerre, Noyers, Massangis, Dissangis, L'Isle-sur-Serein, Provency, Sauvigny-le-Bois. — 47 k. 328.

87, d'Avallon à Lormes, par Chastellux. — 19 k. 162.

88, de Cussy-les-Forges à Semur, par St-André-en-Terre-Pleine et Epoisses. — 7 k. 815.

89, d'Aisy à Montargis (avec embranchement de la porte d'Egleny à la Porte de Paris, à Auxerre), par Etivey, Sauvigny, Pasilly, Censy, Noyers, Aigremont, Lichères, Saint-Cyr-les-Colons, St-Bris, Auxerre, St-Georges, Aillant-sur-Tholon, Senan, Volgré, St-Romain-le-Preux, Villefranche, Dicy, Château-Renard. — 98 k. 480.

90, de Saint-Fargeau à Montargis, par St-Privé, Bléneau et Rogny. — 22 k. 096.

91, de Joigny à Avallon, par la Belle-Idée, Cheny, Hauterive, Ligny-le-Châtel, Maligny, Chablis, Lichères, Nitry, Joux-la-Ville, Lucy-le-Bois. — 69 k. 042.

92, de Joigny à Montargis, par Béon. — 11 k. 940.

93, de Sens à Nogent-sur-Seine par St-Clément, Thorigny Sognes. — 24 k. 705.

94, de Germigny aux Croûtes. — 4 k. 310.

95, d'Avallon à Montbard, par Sauvigny, Santigny, Vassy-s-Pizy, Anstrude, Aisy. 33 k. 001.

96, de Tonnerre à Bar-s-Seine par St-Martin, Rugny, Villon, Arthonnay, les Riceys. — 25 k. 096.

97, de Courson à Dicy, par Fontenailles, Ouanne, Leugny, Moulins, Toucy, Dracy, Villiers-St-Benoît, Charny. — 52 k. 435.

98, de Nuits à Laignes, par Ravières, Jully, Sennevoy et Gigny. — 15 k. 665.

99, de Saint-Aubin à Mézilles, par Villiers-Saint-Benoît. — 18 k. 264.

100, d'Auxerre à Vézelay et à Maison-Dieu (Nièvre), par Vincelles, Bazarnes, Trucy-sur-Yonne, Mailly-la-Ville, Châtel-Censoir, Asnieres et Chamoux. — 33 k. 618.

101, d'Auxerre à Semur, par Sarry, Châtel-Gérard, Vassy. — 20 k. 636.

102, de Cosne à Auxerre, par Saint-Amand (Nièvre, St-Sauveur, Fontaines et Toucy. 27 k. 768.

103, de Courtenay à Villeneuve-la-Guyard, par Domats, Montacher, Chéroy, Vallery, Villethierry, St-Agnan. — 38 k. 486.

104, d'Auxerre à Donzy, par Courson, Druyes et Etais. — 21 k. 631.

105, de Lucy-le-Bois à Cussy-les-Forges, par Sauvigny-le-Bois. — 6 k. 318.

106, de Tonnerre à Chaource, par Coussegray. — 8 k. 486.

107, de Villevallier à Courtenay, par St-Julien-du-Sault, Verlin et Saint-Martin-d'Ordon — 16 k. 416.

108, de Vézelay à Avallon, par St-Père, Pontaubert. — 14 k. 295.

109, de Noyers à Ancy-le-Franc, par Cusy, Argenteuil et Moulins. — 16 k. 547.

110, de Villen.-l'Archevêque à Grange-le-Bocage, par Lailly et la Charmée. — 9 k. 255.

111, d'Aillant à Vermenton, par le Marais, Lindry, Pourrain, Escamps, les

Huiliers, Avigneau, la Grilletière, Migé Val-de-Mercy. — 22 k. 715.

112, d'Arces à Ervy, par Chailley, le Rué, Courchamp, Boullay, Neuvy-Sautour et la Vallée. — 17 k. 528.

113, de Vermenton à Joux-la-V., p. Essert. — 8 k. 143.

114, de l'Isle à Talcy, par Blacy et Thizy. — 6 k. 120.

115, de Montréal à Nuits s.-Ravières, par les moulins de Talcy, Montriant et Marmeaux, Etivey et Nuits. — 26 k. 443.

116, de Tonnerre à Gigny, par Commissey, Baon, Gland et Gigny.— 12 k. 587.

117, de Sarry à Yrouerre, par Moulins, Fresnes, Yrouerre. — 13 k. 710

118, de l'Isle à Chaource, par Argenteuil, Pacy, Lézinnes, Saint-Vinnemer, Tanlay, St-Martin et Mélisey. — 22 k. 947.

119, de Saint-Fargeau à Château-Renard, par Champignelles et Marchais-Beton. — 6 k. 182.

120, de Charny à Perreux. — 4 k. 450.

121, de Seignelay à Ervy, par Pontigny et les Prés-du-Bois. — 4 k. 090.

122, de Saint-Julien à Cerisiers, par Armeau et les Brûleries. — 10 k. 617.

123, de Vézelay à Mailly-la-Ville, par Asquins et Brosses. — 16 k. 829.

124, d'Auxerre à Ervy, par Venoy, Bleigny-le-Carreau, Lignorelles, Ligny, Jaulges, Butteaux, Percey.— 34 k. 233.

125, de Champlemy à Ouanne et à Leugy, par Etais, Sougères, Taingy, Ouanne, Chastenay et Leugny. — 28 k 450.

126, de Vaudeurs à Villechétive. — — 3 k. 860.

127, d'Avallon à Corbigny, par les Grandes-Châtelaines, le hameau de Cure et Domecy-sur-Cure. — 17 k. 336.

128, de Vézelay à L'Isle, par Pontaubert, Le Vault-de-Lugny, Annéot, Vassy et Provency. — 9 k 229.

129, de Brienon à Troyes, par Chatton, Champlost, Venizy, Turny et Neuvy-Sautour. — 11 k. 666.

130, de Courson à Vézelay, par Anus et Mailly-le-Château-le-Bas.— 15 k. 121.

131, de Milly à Villy, par Poinchy et Lachapelle. — 5 k 346

132, de Villiers-Saint-Benoit à Louesme, par les hameaux des Tricottets et des Bergers. — 8 k. 930.

133, de Cussy-les-Forges au chemin de grande communication n° 11, par les hameaux de Maison-Dieu le Vellerot, Sceaux et Montréal. — 9 k 680.

134, de Saint-Aubin-sur-Yonne, à Toucy, par Cézy et le hameau de la Petite-Celle, avec embranchement sur Béon. — 8 k. 290.

135, de Soucy à Foissy, par Voisines et la Chapelle-Saint-Léonard. — 14 k. 205.

136, de Chailley à Saint-Mards-en-Othe, par Chailley et les hameaux de Bœurs et Sormery. — 10 k. 072.

137, des Siéges à Pouy, par Vauluisant. — 3 k. 720

138, de Saint-Denis-sur-Ouanne à Marchais-Beton, par Malicorne.— 5 k. 921.

139, de Bazarnes à Tonnerre, par Cravant, le Puits-de-Courson, la croix Pilate, Chemilly-s-Serein et Viviers.— 29 k. 568.

140, de la gare d'Etigny à Brienon, par Veron, la Grange-au-Doyen, les Bordes, Dixmont, Bussy-en-Othe, Vorvigny et Brienon. 28 k 537.

141, de Villeneuve-l'Archev. à Arces, par le ham. des Hauts-de-Flacy et Coulours. — 15 k. 903.

142, d'Usy à la route nationale n° 6, par Menades, Island, Pont-Aubert et le Vault. — 4 k. 620.

143, de Pont-sur-Yonne à Nemours, par Villethierry. — 10 k. 830.

144, de Vermenton à Tonnerre, par la ferme de la Loge, Lichères, Poilly et Yrouerre. — 23 k. 029.

145, d'Aillant à Charny, par Villiers-sur-Tholon, la Tuilerie, la Ferté-Loupière, la Gaulerie, les Carterons, Chopinot et le hameau de la Borde. — 20 k 197.

146, de Sens à Theil (annexe) de Vareilles à la route nationale n° 60, par Maillot, Mâlay-le-Grand, Noé, Pont-sur-Vanne, Vareilles. — 13 k. 230.

147, de Sergines à Nogent-sur-Seine, par Plessis-St-Jean, Pailly, Plessis-du-Mée et Courceaux. — 10 k 745.

148, de Varzy à Toucy, par Druyes, Taingy et Ouanne.— 16 k. 333.

149, de Saint-Julien à Chéroy, part de Saint-Julien, passe à Bussy, à Piffonds, traverse le climat du chemin de Courtenay et entre sur le territoire de Savigny, puis aboutit sur la route nationale n° 60 au point de jonction de l'ancien chemin de Piffonds à Savigny. — 8 k 216.

150, de Chablis à Tonnerre, p$^{r}$ Fyé et Collan. — 4 k 036.

151, de Mézilles à Meugnes, par Treigny. — 9 k. 076.

152, de Rigny-le-Ferron à Ervy, par Bœurs, Sormery et Lasson. —13 k. 565.

153, de Neuilly à Laferté-Loupière, par Senan et Chailleuse. — 11 k. 261.

154, de Saint-Aubin-Château-Neuf aux Ornes, par Froville. — 6 k. 380.

155, de Saint-Maurice-Thiz. à Merry-la-Vallée, par St-Martin-s-Ocre — 4k 600.

156, de Chaumont à Flagy, par Villeblevin et Villeneuve-la-Guyard.— 6 k. 300.

157, de Sens à Egriselles-le-Bocage, par

Gron, Collemiers, Cornant. — 10 k. 400.

158, de Chevannes à Sougères à-Sinotte, par Orgy, Saint-Georges, Perrigny et Monéteau — 15 k 126.

159, de Chevannes à Toucy avec embranchement sur la route nationale n° 65, p. Sauilly, Diges, Moulins, avec embranchem de Moulins sur Toucy.— 21 k. 488.

160, de Saint-Fargeau à Grandchamps, par Sept-Fonds, Tannerre et Louesme. — 11 k. 740.

161, de Flogny à Neuvy-Sautour par Sou maintrain.— 9 k. 211.

162, de Cruzy à Ervy, par Maulne, Villon et Quincerot. — 9 k. 390.

163, d'Auxerre à Vincelles par Vaux. — 8 k 975.

164, de Cheny à Toncy, par Bonnard, Bassou et Chichery. — 9 k 774

165, de Coulanges-la-Vineuse à Fontenay-sous-Fouronnes. — 9 k. 210.

166, d'Avallon à Girolles, par Tharot. — 7 k. 685.

167, de Lucy-le-Bois à Vézelay, par Girolles et Sermizelles. — 9 k. 084.

168, de Marmeaux à Epoisses. – 6 k. 439.

169, de Montréal à l'Isle, par Angely. — 4 k. 369.

170, de Montjalin à Bierry-le-Haut, par Sauvigny-le-Bois. — 3 k. 078.

171, de Rosoy à Passy, par Véron.—5 k. 762.

172, de la Chapelle-sur-Oreuse à Sens et à Evry. — 7 k. 455.

173, de Saint-Clément à Saligny et Sens, embranchement. — 5 k. 558.

174, de Villiers-Bonneux à Sognes. — 4 k. 437.

175, de Vareilles à Chigy. — 2 k. 685.

176, d'Aillant à Appoigny, par Poilly et Fleury. — 9 k. 714.

177, de Charmoy à Branches.— 3 k. 502.

178, de Volgré à Aillant — 3 k. 787.

179, de Bellechaume à Paroy-en-Othe. — 7 k. 208.

180, de Cudot à Montcorbon. — 6 k. 307.

181, de Brion à Neuilly. — 9 k. 885.

182, de Champlay à Césy. — 10 k. 568.

183, de Dixmont à Laroche-St-Cydroine. — 7 k. 253

184, de Septfonds à Saint-Sauveur par Ronchères. — 11 k. 572.

185, de St-Fargeau à Treigny. — 15 k. 686.

186, de Ravières à Fontaines-les-Sèches. — 6 k. 431.

187, de Vézinnes à Lignières par Tronchoy. — 3 k. 418.

188, de Tonnerre à Epineuil — 2 k. 967.

189, de Ravières à Gland par Stigny. — 11 k. 009

190, de Sennevoy-le-Haut à Fontaines l-S. — 4 k. 857.

191, de Tonnerre à Noyers.— 9 k. 840.

192, d'Avallon à Marigny, pr Montmardelin. — 8 k. 130

193, de St-Valérien à St-Martin-d'Ord, pr la Belliole, Courtoin, Vernoy et Piffonds. — 15 k. 702.

194, de Joigny à Courtenay, par La Celle-Saint-Cyr, Précy-sur-Vrin, Cudot et St-Loup-d'Ordon. — 19 k 144.

195, de Vinneuf à Balloy. — 2 k 134.

196, de Dollot à Villemanoche, par Lixy et Fossois. — 12 k. 722.

197, de Vassy à Epoisses. — 0 k. 672.

198, de Charny à Château-Renard par Fontenouilles. — 6 k. 460.

199, de Rugny à Baon. — 5 k. 250.

200, de la halte d'Annay-Môlay à Cruzy-le-Châtel, avec embranchement sur la gare de Lézinnes, par Fresnes, Sambourg, Vireaux, Lézinnes et Ancy-le-Libre. — 23 k. 485.

201, de Dixmont à St-Mards-en-Othe. — 22 k. 336

202. de Tonnerre à Quincerot. par Molosme, Mélisey et Trichey.— 18 k. 180.

203, d'Auxerre à St-Florentin.— 17 k 910.

204, de Cruzy à la gare de Sennevoy, par Gigny. — 6 k. 356.

205, de Treigny à Entrains. — 6 k. 700.

206, de Sermizelles à Mailly-la-Ville, par Blannay et Bois-d'Arcy. — 9 k. 155.

207, de Champcevrais à Villeneuve-les-Genêts. — 8 k. 594.

208, de la Ferté-Loupière à St-Denis-sur-Ouanne, par Perreux. — 12 k. 585.

209, d'Ormoy au Rond-Point de la Ramée, par Esnon et Vorvigny.— 9 k. 910.

210, de Ravières à Verdonnet — 3 k. 975.

211, de Thury à Mézilles, par Saints et le Pont de Sauroy. — 16 k. 297.

212, de Lainsecq à Courson, par Sougères. — 5 k. 408.

213, de Tannerre à Merry-la-Vallée, par Dracy. — 6 k. 725.

214, de Coulanges-sur-Yonne à Vézelay, par Lucy-s-Yonne et Lichères.— 8 k. 071.

215, de Fontaines à Dracy, par les Fours. — 6 k. 458.

216, de Chablis à Flogny, par Fontenay, Méré et Carisey. — 12 k. 920.

217, de Merry-s-Yonne à Coulanges-s-Y., par Magny (ham.). — 6 k. 613.

218, d'Ormoy à Seignelay. par Chichery et Hauterive. — 3 k. 714.

219. de Guerchy à Saint-Aubin-Château-Neuf, par Guerchy, Laduz, Poilly et Bleury. — 7 k 211.

220, de St-Florentin à Bœurs-en Othe, par Turny, — 12 k. 891.

221, de Villeneuve-les-Genêts à Lavau, p. Saint-Privé. — 10 k. 810.

222, de Pont-sur-Yonne à la limite de Seine-et-Marne, vers Compigny. — 1 k. 580.

223, de Villethierry à Chaumont. — 6 k. 460.

224, de Dollot à Villebougis, par Saint-Georges (hameau). — 6 k. 806.

225, de Sens aux Clérimois, par les Hauts-de-Villiers. — 11 k. 598.

226, de Tissey à Coussegrey, par Vézinnes et Dannemoine. — 11 k. 911.

# CHEMINS DE FER.

## CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE.

*Direction*. MM. Noblemaire, directeur; Berquel et Amiot, ingénieurs en chef adjoints; Margot, ingénieur adjoint à la direction (rue Saint-Lazare. 88, à Paris). — *Exploitation* MM. Mauris, chef de l'exploitation; Bonneau et Desmur, chefs de l'exploitation adjoints; Luyt, sous-chef, (boulevard Diderot, à Paris); Poilleux, inspecteur général du mouvement. — *Voie* : MM. Denis, ingénieur en chef; Etienne, ingénieurs en chef adjoint; Cartault, ingénieur en ch. du matériel fixe et des approvisionnements de la voie; Picard, ingénieur à Dijon. — *Traction* : MM. Baudry, ingénieur en chef; Chabal, ingénieur en chef adjoint; Charpuy ingénieur, à Paris. — *Construction* : M. Geoffroy, ingénieur en chef, à Paris.

### PERSONNEL DE L'EXPLOITATION DANS LE DÉPARTEMENT.

MM. Aubert, inspecteur principal de la 2e section, à Nevers; Tremblay, inspecteur à Auxerre; Durand, inspecteur à Avallon; Gibey, inspect. à Tonnerre; Pouilloux, inspecteur à Sens; Terrel, inspect. a Clamecy; Lelogeais, agent commercial à Nevers; Denis, chef des bureaux d'inspection à Nevers.

*Service des trains.* — MM. Pisards, inspecteur des trains à Nevers; Giraud, chef de train principal à Nevers; Teillas, sous-chef de train principal à Avallon.

### CONTRÔLE DE L'ÉTAT.

MM. Arnaud, inspecteur général des ponts et chaussées, rue de Londres, 35, à Paris; Worms de Romilly, ingénieur en chef, rue Balzac, 7; Janet, ingénieur des Mines, 21, rue du Val-de-Grâce; Lerond, ingén. des ponts et chaussées, 13, boulevard de la Bastille, à Paris; Guénée, inspecteur principal de l'exploitation commerciale, 4, rue Monge; Sarraute, inspecteur particulier, 5, rue Lagrange, à Paris.

### SURVEILLANCE ADMINISTRATIVE.

MM. Moreau et Dieudonné, commissaires de surveillance administrative, à Sens (section de Sens à Laroche); Cisaire, commissaire de surveillance administrative, à Auxerre (section de Laroche à Clamecy, Auxerre à Toucy-Moulins et Surgy); Deforceville, commiss. de surveillance administrative, à Avallon (section de Cravant aux Lautnes).

*Service de la voie dans le département.* — MM. Rhul, chef de section, à Auxerre; Anfré, sous-chef de section et Mousseron, conduct., à Auxerre; Daubigné, conducteur à Cravant; Bernot, conducteur sans subdivision, à Auxerre; Dessolin, chef de section principal, à Tonnerre.

### GARES COMPRISES DANS LE DÉPARTEMENT.

*Ligne de Laroche à Nevers.* — Bonnard: Bordery, chef de gare; Brisebard, facteur de 1re classe. — Chemilly : Tourlier, chef de gare; Gelin, facteur de 1re classe. — Monéteau : Jarry, chef de gare; Morin, facteur de 1re classe.

AUXERRE (St-Gervais). — MM. Marchand, chef de gare; Baudot et Perret sous-chefs de gare; Boyer et Granjon, sous-chefs de gare de remplacement; — Bureau de grande vitesse; Guilly, facteur-chef; Dyon, receveur, Lavallart, Jolie, Benoit, Bellamy, Leblanc et Vallet facteurs de 1re classe; Blard et Guyard, facteurs de 1re classe de remplacement; Barbier et Perrot, facteurs de 2e classe. — Bureau de petite vitesse: Hype, chef de bureau; d'Orsanne, Ballot, Beaufils, commis principaux; Tassin L., Madelain, commis de 1re classe; Jarsan et Bonnin, sous-chefs d'equipe. — Bureau de ville : MM. Geste père et fils, correspondants de la Cie, représentés par M. Mutelle.

Augy : Mme Guiollot, chef de station. — Champs : Mathieu, chef de gare; Gobillot, facteur de 1re classe. — Vincelles : Guettet, chef de gare; Fouinat et Lorillot, facteurs de 1re classe. — Cravant : Camelinat, chef de gare; Charnay, sous-chef; Sattier

et Bouillé, facteur de 1re cl.; Delarche, chef d'équipe; Baulieu et Alexandre, sous-chefs d'équipe.— Mailly-la-Ville: Briet, chef de gare; Gauthier, facteur de 1re classe.— Châtel-Censoir : Crevau, chef de gare; Mariot, facteur de 1re classe.— Coulanges-sur-Yonne: Thierry, chef de gare; Egeley, facteur de 1re cl. — Surgy : Loison, chef de gare; Daragon, facteur de 1re classe.

*Ligne de la Bourgogne.* — Villeneuve-la-Guyard : Gossot, chef de gare. — Champigny : N. .., chef de gare. — Pont-sur-Yonne : Allemand, chef de gare.

SENS. — Baur, chef de gare; Santarelli, Paulin, Mielle, sous-chefs; Langin, receveur; Jaillet, facteur-chef; Boulé, Rémy, Cochin Naudin, Kakosky, facteur de 1re cl.; Gazaix, Mirandel, Collinot. de Lajarre, fact. de 2e cl.; Bonnet, chef de bureau P.V.
Etigny-Véron : Labeille, chef de gare. — Villeneuve-sur-Yonne : Patrolin, chef de gare; Fauter, Fidor, facteurs de 1re classe.— Saint-Julien-du-Sault : Vernet, chef de gare; Cotte, fact. de 1re cl. — Cézy : Maître, chef de gare.

JOIGNY. — Bert, chef de gare; Depaie, facteur-chef; Bertrand et Pradal, fact. de 1re classe; Chouard, chef de Bureau, P. V.

LAROCHE. — Bayon, chef de gare; Boudin, Garrec, sous-chefs; Chabre, sous-chef de gare de remplacement; facteur-chef, Poulain; facteurs de 1re classe, Parent, Beaugé; facteurs de 2e classe, Feuillu, Charbonneau, Poirot, Lurier, Druant; stationnaires au télégraphe, Roblin, Bergère, Mazet, Bost de Lamondie; chef à la statistique, Lamas; préposés à la statistique, Madier, Renard, Mougeot; sous-chefs d'équipe, Perrier, Chambon; chef de la manutention, Moutot; commis à la P. V., Aveline, Rigneron, Quiraud; Plart, receveur.
Brienon : Léniau, chef de gare; Creux, Poygnaud, fact. de 1re cl.— Saint-Florentin-Vergigny: Praly, chef de gare; Girard, sous-chef; Leroy, fact.-chef; Manton, Gillet, Poulain, facteur de 1re cl.; Bouineau, chef de bureau P.V. — Flogny : Garon, chef de gare; Briquet et Grauget, facteurs de 1re classe.

TONNERRE. — Quantin, chef de gare; Renaud et Renard, sous-chefs de gare; Breton et Jacquemart, facteurs de 1re classe; Rousseau et Nicolle, facteurs de 2e classe; veuve Camus, receveuse; Détolle, stationnaire au télégraphe; Boucheron Eugène, chef de bureau P. V.; Girard et Delaunay, commis; Vittureau, chef d'équipe; Gagin, sous-chef d'équipe.
Tanlay : Dethyr, chef de gare; Mignot et Lecœur, facteurs de 1re classe. — Lézinnes : Billaudot, chef de gare; Hubert, facteur de 1re clasze. — Ancy-le-Franc: Montenot, chef de gare; Balneyre, Gay, facteurs de 1re classe. — Nuits-sous-Ravières, Louvel, chef de gare; Rain, Liautard et Fuchey, sous-chefs de gare; Benoit, sous-chef de gare de remplacement; Maurel, facteur-chef; Baillet et Aviet, facteurs de 1re classe; Gremille et Esnault, facteurs de 2e classe; Grieb, chef d'équipe; Poitout, commis de 1re classe. — Aisy : Griaule, chef de gare; Combe et Gageot, facteurs de 1re classe. — Subligny-Villeroy : Tallard, chef de gare. — Egriselle-Villeneuve : Trochet, chef de gare. — Savigny : Roblin, chef de gare. — Vernoy : Bessière, chef de gare. — Sennevoy : Martigeon, chef de gare.

*Ligne d'Auxerre à Gien.* — (AUXERRE St-Amatre). Bergeret, chef de gare; Bernis, facteur de 1re cl.; Tissier, Joublin, agents compt.— Chevannes-Villefargeau : Vernou, chef de gare. — Diges-Pourrain : Flament, chef de gare. — Leugny : Lacheny, chef de station. — Sauilly : Bobin, chef de gare. — Toucy-Moulins : Riotte, chef de gare; Poulin, agent comptable. — Fontenoy : Sautejon, chef de gare. — Saint-Sauveur : Paris, chef de gare. — Saint-Fargeau : Dinot, chef de gare; Bordier, facteur de 1re classe. — St-Privé : Mme Delorme, chef de station. — Bléneau : Gérard, chef de gare.

*Ligne de Triguères à Clamecy.* — Charny : Page, chef de gare; Blandet, facteur de 1re classe. — St-Martin-s-Ouanne : Mme Lacroute, chef de station. — Grandchamp : Pipault, chef de gare. — Villiers-St-Benoit : Defer, chef de gare. — Dracy-s-Ouanne : Mme Chambon, chef de station. — Toucy-Ville : Grenaud, chef de gare; Tissier, facteur de première classe. — Lain-Thury : Boulé, chef de gare. — Druyes : Aubet, chef de gare. — Andryes : Mme Pouvelle, chef de station.

*Ligne de Cravant à Autun.* — Vermenton : Coulon, chef de gare; Ancelin, facteur de 1re classe. — Arcy-s-Cure : Chatelin, chef de gare. — Sermizelles : Durand, chef de gare. — Vassy : Maucourant, chef de gare.

AVALLON. — Barré, chef de gare; de Villèle. sous-chef de gare de remplacement;

**Marchand, sous-chef de gare; Verdun, facteur-chef; Simonnet, Galichet, facteurs de première classe.**

**Maison-Dieu : Gaujour, chef de gare. — Saint-André-en-Terre-Pleine : Grey, chef de gare.**

*Ligne d'Avallon à Nuits-sous-Ravières.* — **Provency : Thierry, chef de gare. — L'Isle-sur-Serein : Rapeau, chef de gare. — L'Isle-Angely : Lérat, chef de gare; Léger, agent comptable. — Thizy-Montréal : Chappé, chef de gare. — Etivey : Chamouard, chef de gare. — Châtel-Gérard : Piot, chef de gare.**

*Ligne de Saint-Florentin à Troyes.* — **Saint-Florentin : chef de gare, Chainey ; Neuvy-Sautour : chef de gare, Chaplot.**

*Ligne de Sens à Troyes.* — **Sens-Est : Joffrin, chef de gare. — Saint-Savinien (halte) : Brévot, chef de station. — Mâlay-le-Grand : Lemoult, chef de gare. — Mâlay-le-Petit (halte) : Mme Soubriard, chef de station.— Theil-Cerisiers : Berthemet, chef de gare. — Pont-sur-Vanne (halte) : Mme Blot, chef de station. — Chigy-Sièges : Châtenet, chef de gare. — Foissy (halte) : Mme Prin, chef de station. — Villeneuve-l'Archevêque : Gallien, chef de gare. — Bagneaux (halte) : Mme Gillet, chef de station.**

*Ligne de Sens à Montargis.* — **Sens-Lyon : M. Baur, chef de gare. — Subligny-Villeroy : Tallard, chef de gare. — Egriselles-le-Bocage : Trochet, chef de gare. — Vernoy : Desserteau, chef de gare. — Savigny : N...., chef de gare.**

*Construction des lignes d'Epinac aux Laumes, de Cosne à Clamecy, de Corbeil à Montereau.*

**MM. Renaudot, ingénieur en chef à Paris; Hryniewicki, ingénieur à Cosne; Valnetin, ingénieur à Dijon.**

---

# SECTION VIII.

## ADMINISTRATION DE L'AGRICULTURE

Sixième région, dite *région de l'Est*, comprenant les départements de l'Ain, de la Côte-d'Or, du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône, de Saône-et-Loire et de l'Yonne.

M. Menault ✻, inspecteur général de la région.

M. Chappaz, professeur départemental d'agriculture de l'Yonne,

MM. Poirat, professeur d'agriculture à Sens ; Carillon, à Tonnerre ; Pasquet, à Avallon ; Bellet, à Saint-Sauveur ; Merle, à Joigny.

## COMMISSION CANTONALE DE STATISTIQUE

CANTONS D'AUXERRE EST ET OUEST.

Président : M. l'Ingénieur en chef du département. — Membres : MM. le Directeur des Contributions directes ; le Directeur des Contributions indirectes ; le Directeur de l'Enregistrement et des Domaines ; l'Ingénieur en chef du département ; l'Agent-Voyer en chef ; l'Inspecteur des Forêts ; l'Inspecteur d'Académie ; le Professeur départemental d'agriculture ; le Percepteur ; les Contrôleurs des Contributions directes ; Guénier Jules, agriculteur ; Pinard Paul, agriculteur.

## CHAMBRE CONSULTATIVE D'AGRICULTURE

Président : M. le Préfet ; vice-président : M. N...., — Membres : MM. Jeannez, à Vermenton ; Laurent Martin, à Toucy ; Gamet, à Montigny ; Barbier fils, à Festigny ; Guénier, à Auxerre ; Richard, à Auxerre ; Folliot, à Chablis ; Emery, à Saint-Sauveur.

## ECOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE DE L'YONNE.

*Comité de surveillance et de perfectionnement de l'Ecole pratique d'agriculture de La Brosse.* — MM. Menault, inspecteur général de l'agriculture, président, Duguyot, de Fontaine, H. Loup, conseillers généraux ; Folliot, conseiller général, Chappaz, professeur départemental d'agriculture ; Emery, à Saint-Sauveur.

MM. Suisse, directeur, professeur de zoologie, zootechnie et pisciculture ; Thomas, professeur de physique et chimie ; Petit, professeur de français, géographie agricole, géologie et botanique ; Jullien, maître-surveillant-comptable, professeur de mathématiques appliquées et de comptabilité agricole ; Dr Martin, professeur d'hygiène ; Duriez, jardinier-chef, professeur d'horticulture et d'arboriculture ; Nebout, chef de pratique agric. ; Gaumont, maître surveillant ; Renard, vétér.

## STATION AGRONOMIQUE DE L'YONNE

Créée par décision du Conseil général en date du 27 octobre 1874, la Station agronomique a pour but : 1° De faire toutes les analyses qui peuvent intéresser les cultivateurs ; 2° De repandre dans le public des principes raisonnés d'agriculture ; 3° D'étudier, par des recherches de laboratoire et des expériences agricoles, les questions locales à l'ordre du jour.

*Personnel.* — MM. N......, directeur ; Brioux, chimiste-préparateur ; Garnier garçon de laboratoire.

## HARAS.

Le département de l'Yonne et les départements de la Haute-Marne, de l'Aube et de la Côte-d'Or forment la circonscription d'un Haras dont le chef-lieu est à Montier-en-Der (Haute-Marne).

## SOCIÉTÉ CENTRALE D'AGRICULTURE ET DE VITICULTURE DE L'YONNE

*Pour l'encouragement de l'Agriculture.*

Président d'honneur : M. le Préfet de l'Yonne. Président, MM. J. Guénier ; vice-presidents, Lasnier et Adam ; secrétaires, Cambuzat et Brioux ; trésorier, Sappin.

## SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE ET COMICES AGRICOLES

*Ancy-le-Franc.* — MM. H. Thierry, président ; L. Rabasse, vice-président ; Deport, secrétaire ; Gaulon, trésorier.

*Auxerre.* — MM. le Préfet, président honoraire ; Richard, président ; Lasnier, vice-président ; Barrey, secrétaire ; Herold, secrétaire-adjoint ; Petit, trésorier.

*Avallon.* — De Lapeyrère, président ; de Laissardière et Barban, vice-présidents ;

Jules Odobé, secrét. ; Bourne et E. Petit, secrét.-adj. ; Jules Bouché, trésorier.
*Brienon.* — Compérat, président ; Thierry Dominique père, Thierry Jules, dit Marcel, vice-présidents ; Descaves, secrétaire ; Gonguet, trésorier.
*Courson.* — Et. Girault, président ; N....., vice-président ; Perreau et Bourgoin, secrétaires.
*Flogny.* — Comte du Luart, président ; Portier, vice-président ; Bègue, secrétaire, Colas, trésorier.
*Joigny.* — Genty, président ; de Sainte-Anne et Saulnier, vice-présidents ; Arrault, secrétaire ; Ablon, trésorier.
*Noyers.* — Langin, président ; Dr Thierry, maire de Noyers, vice-président ; Lemaire, secrétaire : Blanc, trésorier.
*Saint-Florentin.* — Lancôme, président ; Deligne et Fournier, vice-présidents ; Moisel, secrétaire ; Henri, trésorier.
*Sens.* — Président honoraire : M. le Préfet de l'Yonne ; de Fontaine, président ; Renaudat, vice-président ; Lacaille, secrétaire ; Julliot, trésorier.
— Société horticole, viticole et forestière de Sens. Présidents honoraires : M. le sous-préfet et M. le maire de Sens. Bézine, sénateur, président ; Robert-Rozay et Thorailler, vice-présidents ; Malluile et Heim, secrétaires ; Gonthier, trésorier ; Juste, bibliothécaire.
*Tonnerre.* — Archdéacon, président ; Lejay et Roze, vice-présidents ; Hardy, secrétaire ; Lambert, vice-secrétaire ; Fontant, trésorier.
— Chevalier, président ; vice-présidents : Gourmand, maire de Neuvy-Sautour ; Beau Albert, à Sambourg ; Forgeot, à St-Vinnemer ; Véron, à Dannemoine ; Caussard, secrétaire ; Abadie, trésorier.

## SOCIÉTÉ VIGNERONNE AUXERROISE

Présidents d'honneur : MM. le Préfet, le Maire d'Auxerre. — Président : M. Bienvenu Martin ; vice-présidents : M. G. Dalbanne, Paul Bezou, Folliot ; secrétaire-trésorier : M. Callé, instit. retraité ; secrétaire-adj. : M. N....

## VÉTÉRINAIRES DIPLOMÉS EXERÇANT DANS LE DÉPARTEMENT

### ARRONDISSEMENT D'AUXERRE

MM. Crochot Pierre-François, à Seignelay. — Dubief Antoine, à Etais. — Brillaut L., à Cheny. — Tricotet, à Toucy. — Colas Alph.-Adrien, à Leugny. — Roché Isid., à Saint-Sauveur. — Crochot Louis-Emile, à Auxerre. — Baudry Louis, à Vermenton. — Durey Alexandre-Sillemain-Appolinaire, à Ligny. — Denis Philippe-Emile-Louis, à Saint-Florentin. — Tournaire Edouard, à Chablis. — Bourgoin Félix-Ferdinand-Floribert, à Courson. — Terrain Léon-François, à Auxerre. — Renard, à Auxerre. — Py, à Lain. — Tupinier Alex., à Lignorelles. — Bouquet Anatole, à Chablis. — Pichon Gaston-Ernest, à Thury.

### ARRONDISSEMENT D'AVALLON

MM. Amiot Joseph, à Guillon. — Renaud Louis-Auguste et Degoix Jean-Baptiste-Léon, à Avallon. — Jacques Louis-Justin, à Joux-la-Ville. — Beau, à l'Isle-s-Serein.

### ARRONDISSEMENT DE JOIGNY

MM. Lambert Emile-Ambroise, à Saint-Fargeau. — Poupard Paul-Joseph, à Joigny. — Duguyot Pierre-Arsène-Onézime, à Champignelles. — Genet Philippe-Alexandre, à Brienon. — Roy Pierre, à Aillant. — Viault Edme-Onézime-Démosthènes, à Villeneuve-sur-Yonne. — Boulet Charles-Bernard, à Charny. — Cordonnier Prudent-Alfred, à Champignelles. - Vivien Georges, à Cerisiers. — Bernard Albert et Boullé à Bléneau. — Paudot Marie-Benoni, à St-Fargeau. — Bertrand, à Neuilly. — Argaud, à Fleury.

### ARRONDISSEMENT DE SENS

MM. Dumand, Noury Gustave et Gibier, à Sens. — Biot Isidore-Augustin et Banry Gabriel, à Pont-sur-Yonne. — Gaschon, à Sergines. — Barbonne, à Villeneuve-l'Archevêque. — Gillot, à Thorigny. — Viault, à Villeneuve-la-Guyard. — Tonnelier, aux Sièges. — Couesnon Alcide-Eugène, à Chéroy.

### ARRONDISSEMENT DE TONNERRE

MM. Simon Alfred, à Ancy-le-Franc. — Gillot, à Neuvy-Sautour. — Thierry Léopold-Henri, à Tonnerre. — Dansin, à Noyers. — Bègue Louis-Eugène, à Flogny. — Billiard, à Tonnerre. — Marion, à Ravières.

# ÉTABLISSEMENTS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

## BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

### *Bibliothèque d'Auxerre, place de la Bibliothèque (Musée).*

La bibliothèque d'Auxerre, fondée en 1796, par le P. Laire, savant Minime, pour le service de l'école centrale, échut à la ville par un arrêté du premier Consul du 8 pluviôse an XI. Elle renferme 383 manuscrits dont quelques-uns sont très précieux pour l'histoire, et environ 82,000 volumes. On y remarque beaucoup de bonnes éditions. — Bibliothécaire : M. Porée ; employé, M. Légé.

COMMISSION DE LA BIBLIOTHÈQUE.

Président : M. le Maire. Membres : MM. Lorin, le Principal du collège, le Directeur de l'Ecole normale, Marchal, Demay, Dubédat, Rouget.

### *Bibliothèque d'Avallon, à l'Hôtel-de-Ville.*

La bibliothèque d'Avallon, composée de 4,000 volumes environ, provient surtout de l'ancienne maison des Doctrinaires du collége. — Bibliothécaire : M. Delestre.

### *Bibliothèque de Joigny, à l'Hôtel-de-Ville.*

La bibliothèque de Joigny se compose surtout d'ouvrages de littérature et de voyages. Elle compte plus de 10,000 volumes. — Bibliothécaire : M Cuisin.

### *Bibliothèque de Sens, à l'Hôtel-de-Ville.*

Cette bibliothéque renferme 18,000 volumes et quelques manuscrits, parmi lesquels est le célèbre Missel original de la Messe de l'âne. — Bibliothécaire : M. Morin de Champrousse. Cabinet d'histoire naturelle et curiosités. Musée de peinture, de sculpture et d'archéologie. Conservateur : M. Duflô ✠.

### *Bibliothèque de Tonnerre.*

MM. Demarche, bibliothécaire et conservateur du musée.

## BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES.

Il existe dans le département 99 Bibliothèques populaires, dans les communes suivantes :

Appoigny, Arces, Auxerre, (hameau de Laborde, c. d'Auxerre), Avrolles, Bassou, Beaumont, Beines, Beugnon, Bleigny-le-Carreau, Bléneau, Bœurs-en-Othe, Branches, Brienon, Butteaux, Champlost, Champvallon, Charbuy, Charentenay, Charmoy, Charny, Chemilly, Cheny, Chéroy, Chéu, Chitry, Commissey, Coulanges-la-Vineuse, Coulanges-sur-Yonne, Courgis, Cruzy-le-Châtel, Esnon, Etigny, Fleury, Fouronnes, Germigny, Gron, Guerchy, Gurgy, Gy-l'Evêque, Hauterive, Héry, Jaulges, Joigny, La Ferté, Ligny, L'Isle-s-Serein, Looze, Mailly-la-Ville, Maligny, Migé, Montacher, Montigny, Montréal, Mont-St-Sulpice, Nitry, Ormes, Paroy-en-Othe, Perreux, Perrigny, Quennes, Saint-Denis-sur-Ouanne, St-Fargeau, Saint-Florentin, Saint-Georges, St-Julien-du-Sault, St-Martin-s-Ouanne, St-Sauveur, Senan, Sommecaise-Sormery, Sougères-s-Sinotte, Trichey, Turny, Mercy, Varennes, Vaudeurs, Venizy, Montalery, Villemer, Villeneuve-St-Salves, Villiers-Saint-Benoît, Vincelles, Vincelottes, Voisines, Les Ormes, Cornant.

Toutes ces Bibliothèques sont rattachées à la Société d'instruction populaire.

Les communes suivantes possèdent également des Bibliothèques populaires fonctionnant en dehors de la Société : La Chapelle-Champigny, Chichery, Epineau-les-Voves, Guillon, Migennes, Neuilly, Neuvy-Sautour, Ormoy, Seignelay, Sens, Sergines, Véron, Villeblevin, Villeneuve-la-Guyard, Villeneuve-sur-Yonne, Talouan (hameau de Villeneuve-sur-Yonne), Tonnerre (comprenant les communes de Dannemoine, Cheney, Epineuil, Colan, Junay, Molosmes, Serrigny, Tissey, Vézinnes), Les Brûleries (commune de Dixmont).

## SOCIÉTÉ POUR LA PROPAGATION DE L'INSTRUCTION POPULAIRE

Le but de cette Société est de travailler au développement de l'instruction dans le département, en encourageant dans les communes la formation de bibliothèques et l'organisation de cours, conférences et lectures populaires. 99 bibliothèques populaires ont été déjà fondées dans l'Yonne ; les différentes Sociétés qui les administrent comptent 3,000 adhérents.

*Bureau.* — MM. Lasnier, inspecteur primaire honoraire, président ; Rouillé, adjoint au maire, vice-président ; Etaix, secrétaire ; Soret, ancien instituteur, secrétaire-adjoint ; Lesire père, trésorier ; Martin, professeur, trésorier-adjoint ; Légé, bibliothécaire.

## SOCIÉTÉS D'INSTRUCTION MILITAIRE

A Charbuy : M. Jolibois, président.— A Appoigny : M. le docteur Chavance, président.— A Ormoy : M. Grandgey, président.— A Molay : M. N..., président.— A Villeblevin : M. le docteur Guillié, président. — Champigny, M. Verrié, président. — Chaumont, M. Charbonné, président. — Pont-sur-Yonne. — Mâlay-le-Grand : M. Chicouard, président — Villemanoche, M. Michaut, président. — Villeneuve-la-Guyard, M. Guillié, président. — Avallon, M. Labalte, président.

## COMMISSION DE MÉTÉOROLOGIE DE L'YONNE

MM. le Préfet de l'Yonne, président d'honneur ; Callon, ingénieur en chef, président ; Breuillé, ingénieur des ponts et chaussées ; Mény, commis des ponts et chaussées, secrétaire de la Commission, directeur du service ; Lasnier, inspecteur primaire honoraire, secrétaire des séances.

MM le sous-inspecteur des forêts ; l'inspecteur d'académie ; Fougerol, ingénieur civil ; le directeur de l'Ecole normale ; Duguyot, conseiller général ; le professeur départemental d'agriculture ; Guénier, agriculteur ; l'inspecteur primaire ; Oudin, conducteur des ponts et chaussées ; Ravin, botaniste ; Richard, adjoint au maire ; Surugue, maire d'Auxerre ; Thomas, professeur à l'école de La Brosse ; Populus, docteur-médecin à Coulanges-la-Vineuse ; le directeur de l'école de La Brosse ; le directeur des postes et télégraphes ; l'inspecteur des forêts à Auxerre ; Roth, ingénieur des ponts et chaussées à Auxerre.

## SOCIÉTÉS DE SPORT ET DE GYMNASTIQUE

Sport Auxerrois : M. Richard, président.
Sociétés de Charbuy, Vermenton.
Société de Gymnastique de Sens : M. Brullé, président actif ; M. Tourlier, directeur.
Société de Gymnastique de Toucy : M. N... ., président.
Saint-Florentin. — M Trinquand, président.
Tonnerre. — M. Pelletier, président.

## SOCIÉTÉS DE TIR

A Sens : M. Brullé, président. — A Avallon : M. Petit-Légut, président. — A Saint-Florentin : M. Lancôme, président. — A Chéroy : Mégret, président. — A Noé : Durlot, président. — Auxerre, Bleigny-le-Carreau, Brienon, Villeneuve-sur-Yonne.

## COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU TRAVAIL
### DES ENFANTS ET DES FILLES MINEURES DANS L'INDUSTRIE
(Art. 24 de la loi du 2 novembre 1892).

*Membres de droit.* — MM. l'inspecteur divisionnaire, l'inspecteur départemental, l'ingénieur des mines.

*Membres nommés par le Conseil général* — MM. Richard, ancien conseiller général à Auxerre ; Collinot, conseiller général à Coulanges-sur-Yonne ; Rousset, ancien entrepreneur, à Tonnerre ; Degoix, conseiller général, à Avallon ; docteur Petit, conseiller général, à Pont-sur-Yonne.

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BATIMENTS CIVILS

MM. le Préfet, président ; Lorin, vice-président ; Savary, secrétaire ; Dondenne, ancien archirecte départemental ; Callon, ingénieur en chef ; Fijalkowski, architecte-voyer de la ville d'Auxerre ; Radel, architecte départemental ; ; Rousseau, architecte.

## COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

MM le Préfet, président ; Callon, ingénieur en chef ; Poubeau, ancien pharmacien ; Vannereau, docteur en médecine ; Dondenne, ancien architecte départemental ; Fijalkowski, architecte-voyer de la ville d'Auxerre ; Rouxel, ancien pharmacien.

## INSPECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES DU DÉPARTEMENT

Ce service comprend la surveillance des monuments importants que renferme notre département et qui sont classés comme historiques par décision du Ministre de l'Intérieur. La reconnaissance d'un édifice comme historique n'entraîne pas de droit l'allocation de fonds de la part du gouvernement ; ce n'est qu'une appréciation scientifique qui, cependant, est prise en considération dans les distributions annuelles des secours.

*Architectes des Monuments historiques :*

MM. Louzier, inspecteur général, à Paris ; Dondenne, architecte à Auxerre ; Rousseau et Tantôt, à Sens ; Charpentier, à Avallon ; Courtois, à Tonnerre.

### MONUMENTS CLASSÉS PROVISOIREMENT

**Nota.— Les astérisques indiquent que les monuments à la suite desquels se trouve ce signe ont reçu des allocations.**

*Arrondissement d'Auxerre.*

Église Saint-Étienne, à Auxerre. * — Église Saint-Germain, à Auxerre. — Église Saint-Pierre, à Auxerre. — Ancien palais épiscopal (préfecture), à Auxerre. *— Église Saint-Eusèbe, à Auxerre.— Tour de l'Horloge, a Auxerre. * — Eglise d'Appoigny.— Église de Pontigny. — Église de Chab'is. * — Clochers de Vermenton. * — Eglise de Moutiers. — Église de Saint-Florentin. — Eglise de Mailly-le-Château. — Eglise et porte de ville à Druyes.

*Arrondissement d'Avallon.*

Église d'Avallon. — Église de Saint-Père-sous-Vézelay. * — Église de Pontaubert. — Église de la Madeleine *, ruine des remparts et porte neuve, à Vézelay. — Église de Montréal. * — Tombeau de Sainte-Magnance.

*Arrondissement de Joigny.*

Sépulcre de l'église St-Jean de Joigny.—Église de St-Julien-du-Sault (verrières). *— Église de Villeneuve-s.-Yonne.— Porte et enceinte de la ville de Villeneuve-sur-Y.

*Arrondissement de Sens.*

Cathédrale de Sens. * — Salle synodale de Sens. *— Église de l'hôpital de Sens.— Église Saint-Savinien, à Sens.— Archevêché de Sens. * — Eglise Saint-Pierre (vitraux) — Église de Vallery (Tombeau des Condés dans cette église).

*Arrondissement de Tonnerre.*

Eglise de l'hospice de Tonnerre. — Portail de l'église Saint-Pierre de Tonnerre.— Crypte de Sainte-Catherine, sous la halle de Tonnerre. — Château de Tanlay (propriété particulière). — Château d'Ancy-le-Franc (propriété particulière).

*Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes au Ministère de l'Instruction publique.*

MM. Porée, archiviste du département, conservateur du Musée ; Salmon Philippe, avocat, membres correspondants nommés par arrêté de M. le Ministre de l'Instruction publique.

## COMITÉ DES SOCIÉTÉS DES BEAUX-ARTS DES DÉPARTEMENTS AU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Membres correspondants nommés par M. le ministre : MM. N........., artiste peintre ; Porée, conservateur du Musée d'Auxerre.

## SYNDICAT COMMERCIAL DE L'ARRONDISSEMENT D'AUXERRE

*Société ayant pour but le développement et la défense du commerce et de l'industrie.*

*Bureau :* MM. Perreau, président ; Pescheux, vice-président ; Sappin, trésorier ; Drot aîné et Berthier Georges, secrétaires. — *Membres de la Chambre :* MM. Couturat, Mesnier, Fougerol, Protat, Laforest, Garnier, Renou, Guilliet Germain, Samuel-Bouché, Sassey, Croissandeau, Lanier fils, Duchemin Joseph, Mativet, Varigneau. — *Membres délégués correspondants.* MM. Carré, fabricant de biscuits à Chablis ; Debaix aîné, négoc. en vins à Coulanges-la-Vineuse ; Riant, marchand de bois à Coulanges-sur-Yonne ; Blonde, commissionnaire en vins à Ligny-le-Châtel ; Gibier-Darlet, meunier à Saint-Florentin ; Besland, marchand de grains à Saint-

Sauveur; Narjoux-Roux, négociant à Toucy; Deguy Léon, industriel à Seignelay; Bertheau, marchand de grains à Courson.— Tissier, facteur en vins, à Vermenton.— Journal mensuel : *Le Syndicat Commercial*; directeur : M. Drot aîné.

### SYNDICAT COMMERCIAL A SENS

MM. Vauçon, président; Pagnier, vice-président.

### SYNDICAT COMMERCIAL ET INDUSTRIEL DE SAINT-FLORENTIN

M. Vincent, président.

### SYNDICAT COMMERCIAL ET INDUSTRIEL DE TONNERRE

M. le docteur Quillot, industriel à Frangey, président; Robert, vice-président; Roy, secrétaire.

### CHAMBRE SYNDICALE DU COMMERCE EN GROS DES VINS ET SPIRITUEUX DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

*Bureau :* MM. Paul Petit, président; Fromont fils, vice-président. — *Membres* . MM. Beauvais, de Tonnerre; Debaix aîné, de Coulanges-la-Vineuse; Loriot, de Villeneuve-s-Yonne; Ribierre, de Tonnerre; Josserand fils, de Sens; François; Simonnet et fils, de Chablis.

### SYNDICAT AGRICOLE DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE

M. Cornet Lucien, maire de Sens, président, chevalier du Mérite agricole.

### SYNDICAT AGRICOLE ET VITICOLE AUXERROIS

*Ayant pour but l'achat en commun des matières utiles à l'agriculture et à la viticulture.*

Commission administrative. — MM. les présidents de la Société centrale et du Comice, membres de droit; Em. Amand, président; Marcilly F. et Barrey, vice-présidents; Petit, secrétaire-trésorier; Geste, Marcilly Lucien, Petit-Roch, Chappaz, Chameroye Noël, Bouché, Hugot, membres; Guignier, agent.

### SYNDICAT AGRICOLE ET VITICOLE DE L'ARRONDISSEMENT DE TONNERRE

Président : M. Ch. Martenot; vice-présidents : MM Roze Is. et Gueland; trésorier : M. Rendu; secrétaires : MM. Lucotte fils et Laporte.

### DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DU PHYLLOXÉRA

MM. Richard et Guénier, délégués départementaux.
*Sous-délégués* — MM Pasquet (arrondissement d'Avallon); Merle (arrondissement de Joigny); Poirat (arrondissement de Sens); Carillon (arrondissement de Tonnerre).

## SOCIÉTÉS ET ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES.

### SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE

*Déclarée établissement d'utilité publique par décret du 14 janvier 1861.*

Président d'honn. : M. le Préfet de l'Yonne; président : M. Peron; vice-présid. : MM. Joly et Lasnier; secrétaires : MM. Petit et Drot; archiviste : M. U. Richard; trésorier : M. Dehertogh.

### MUSÉE DÉPARTEMENTAL

*Fondé par la Société des Sciences de l'Yonne.*

Conservateur : M. Porée.

Ce Musée comprend diverses sections d'une importance réelle et qui comprennent, outre une galerie de peinture et de sculpture déjà remarquable, l'archéologie, la numismatique, la géologie et l'histoire naturelle départementales. Les catalogues de la section d'archéologie, des galeries de sculpture et de peinture ont été publiés.

Par suite du legs de M. Gariel, la numismatique bourguignonne a été très richement dotée et le médailler est très complet.

Une salle spéciale, consacrée aux souvenirs du maréchal Davoust, a été organisée par Mme la princesse d'Eckmühl, née Davoust, et les objets légués au musée d'Auxerre forment un ensemble précieux.

### SOCIÉTÉ DES ARCHITECTES DE L'YONNE

MM. Fijalkowski père, architecte à Sens, président; Delage, architecte à Auxerre, vice-président; Tantôt, architecte à Sens, secrétaire-trésorier; Moreau, père, Moreau fils, Fijalkowski fils, Rousseau, architectes à Auxerre; Roblot, Leseur, Dappoigny, architectes à Sens, Pelletier, architecte à Joigny, et Courtois, architecte à Tonnerre, membres.

### SOCIÉTÉ DES GÉOMÈTRES-EXPERTS.

M. Pissier, géomètre-expert à Joigny, président.

### SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE SENS.

*Instituée par arrêté de M. le ministre de l'intérieur en date du 24 juin 1844.*

Membres d'honneur : Mgr l'Archevêque, M. le Préfet, MM. le Sous-Préfet et le Maire de Sens ; président : M. Roblot ; vice président : M. Julliot ; secrétaire : M. l'abbé Chartraire ; vice-secrétaire : M. Duchemin ; archiviste : M. Baudoin ; vice-archiviste : M. Tenaille d'Estais ; trésorier : M. Sépot.

### COURS GRATUIT DE DESSIN DE LA VILLE D'AUXERRE

Professeur : M. Biard.

*Cours gratuit de Géométrie descriptive avec application à l'industrie, sous les auspices de la ville d'Auxerre.*

M. Staub, employé des ponts et chaussées, chargé du cours.

### SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON

Président : M. Jordan ; vice-président : M. Joseph Prévost ; secrétaire : M. l'abbé Maillot ; trésorier : M. N ....; bibliothécaire : M. Richard.

---

## SOCIÉTÉS ET ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.

### ETABLISSEMENT DÉPARTEMENTAL D'ASSISTANCE ET DÉPOT DE MENDICITÉ

(*Ancien Hôtel-Dieu de la Madeleine, à Auxerre.*)

COMMISSION DE SURVEILLANCE :

MM. le Préfet, prés. ; Ribain, Guimard, Richard, Paul Petit, membres.

Personnel : MM. Challine, directeur ; Mathé, receveur-économe ; Droin et Nodot, médecins ; Gallard, gardien.

### BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Les commissions administratives sont composées de six membres non compris le Maire, président de droit.

*Ville d'Auxerre.* — M. le Maire, président. Membres nommés par M. le Préfet : MM. Bouché Emile, Richard, Marchal ; membres nommés par le Conseil municipal : MM. Lesire, Guimard ; M. Michaud, receveur ; M. Seibert, secrétaire. Médecins du bureau de bienfaisance : MM. Nodot et Martin.

*Ville d'Avallon.* — MM. le Maire, président ; Moreau, Lepère, de Razout, Lélu, Verrier, administrateurs ; Jouanique, receveur.

*Ville de Joigny.* — MM. le Maire, président ; Grenet, Chailley, Coquard, Zanote, Barat-Laviné, Poisson, administrateurs ; Dédienne, receveur.

*Ville de Sens.* — MM. le Maire, président ; Moreau, Rigault, Courtault, Chapron, Thoraillier, et Giguet, administrateurs ; Senet, secrétaire ; Moreau, receveur.

*Ville de Tonnerre* — MM. le Maire, président ; Portier, Morel, Roy-Gallois, Moine, Jantet et Malaquin, administrateurs ; Durieux, receveur.

### ASSOCIATION POUR L'EXTINCTION DE LA MENDICITÉ A AUXERRE.

Cette institution, fondée en 1841, a pour but la distribution de secours à domicile aux familles indigentes.

COMITÉ : MM. le Maire, président ; L. Richard, secrétaire ; E. Bouché, trésorier ;

Martin, Godard, Kielmann, Gauthier, Portail, Chevillon, Blout, Jaquot, Ahü, Dejehansart, Marchal, Périard, Léger, Morisset, Boivin, Jacquelin, Lesire, Guimard, membres.

**SOCIÉTÉ DE CHARITÉ MATERNELLE D'AUXERRE.**

Cette Société a pour but de fournir des secours aux femmes en couches dans l'indigence. — Comité : Mme Godefroy, présidente d'honneur; Piat, présidente ; Maurice Leclair, Muret, vice-présidentes; Puissant, Sallé, Berthier-Ravin, Guimard, Rouillé, Commergnat, Surugue, Ythier, Bertin, Félix Servet, Savatier-Laroche; M. Sourdy, secrétaire-trésorier ; membre-né du Comité : M. le Maire.

**UNION DES FEMMES DE FRANCE.**

Présidente : Mme Savatier-Laroche ; vice-présidentes : Mmes Puissant, Papavoine; trésorière : Mme G. Rouillé ; trésorier-adjoint : M. G. Berthier; secrétaire : Mme Aldon ; directrice du matériel : Mme Ythier; directrice du personnel : Mlle Poulet.

Comité de Sens : Présidente, Mme la colonelle Mathieu.

Comité de Tonnerre : Présidente, Mme Régnier.

**ASSOCIATION DES DEMOISELLES ÉCONOMES A SENS.**

Cette association, fondée à Sens, a pour but de secourir les jeunes filles pauvres, de leur apprendre à travailler et de les placer convenablement. Elle est placée sous la surveillance des sœurs de la Sainte-Enfance.

Il existe à Avallon une association ayant le même but, subventionnée par le bureau de bienfaisance. Les orphelines ou jeunes filles pauvres, au nombre de 25 à 30, sont placées sous la direction des religieuses de Saint-Vincent-de-Paul.

## CAISSES D'ÉPARGNES.

*Auxerre.* — MM. Sassin, caissier ; Bouché, sous-caissier ; Fourno et Thévenin, employés; Geoffroy, concierge. — Succursales : à Appoigny, Chablis, Cheny, Coulanges-la-Vineuse, Coulanges-sur-Yonne, Courson, Fleury, Ligny, Mailly-le-Château, St-Sauveur, Seignelay, Toucy et Vermenton.

*Avallon.* — M. Tatessauce, caissier. — Succursales : à L'Isle, Guillon, Quarré, Vézelay et Châtel-Censoir.

*Joigny.* — M. Breuillet, caissier; Colas et Bouyer, employés. — Succursales : à Aillant, Bassou, Brienon, Cerisiers, Charny, Dixmont, Saint-Fargeau, Saint-Julien-du-Sault; Villeneuve-sur-Yonne, La Ferté-Loupière et Migennes.

*Sens.* — M. Jolly, caissier; Rolland, Roblot et Jacquet, employés. — Succursales : à Chéroy, Pont-sur-Yonne, Sergines, Villeneuve-l'Archevêque, Villeneuve-la-Guyard, Thorigny, Saint-Valérien, Véron, Vinneuf, Theil, Egriselles-le-Bocage, St-Maurice-aux-Riches-Hommes et Piffonds.

*Tonnerre.* — MM. Courtois, caissier; Lagrifoul, employé. — Succursales : à Ancy-le Franc, Cruzy, Flogny, Neuvy-Sautour, Noyers, Ravières, Chesley (Aube), Lézinnes, Aizy.

*Saint-Florentin.* — M. Delagneau, caissier. — Succurs. : à Bœurs-en-Othe et Arces.

## SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS

**Société de secours mutuels des instituteurs et institutrices du département.** — Présidents honoraires : M. le Préfet et M. Lalande, ancien inspecteur d'académie ; président, M. Ondinot, inspecteur d'Académie ; vice-présidents, MM. Brémond, directeur de l'Ecole normale, et N...., inspecteur primaire à Joigny ; trésorier, M. Moreau, instituteur à Auxerre ; secrétaire, M. N..... instituteur à Auxerre ; administrateurs, sept instituteurs nommés pour trois ans et choisis parmi les 35 délégués.

**Société médicale de l'Yonne**, scientifique et de prévoyance, comprenant les médecins, pharmaciens et vétérinaires du département, fondée le 21 août 1844. — MM. Dionis, président ; Populus et Thierry, vice-présidents ; Duché, secrétaire général ; L. Roché et Nodot, secrétaires des séances ; N....., trésorier ; Dejust, bibliothécaire ; N....., archiviste.

**Association médicale de l'Yonne**, Société de prévoyance et de secours mutuels des médecins du département. — *Association générale des médecins de France.* —

MM. Chavance, présid. ; Pouillot, Michalski, vice-prés. ; Vignes, secrét. ; Ficatier, trés. Cette Société a été autorisée par décret impérial du 31 mars 1860.

*Arrondissement d'Auxerre.*

Auxerre. — Société de secours mutuels et de prévoyance : MM. Surugue, maire d'Auxerre, ✱, président ; Pelcot, vice-président ; Davot Eugène, trésorier ; Fourquaux Henri, trésorier-adjoint ; Légé, secrétaire ; Andreiny, secrét.-adjoint. — Société de St-François-Xavier : MM. Martin, présid. ; U. Richard, vice-présid. ; Bernier, trésor. — Société de secours mutuels dite Société philanthropique des ouvriers d'Auxerre contre les accidents du travail ; M. Surugue, président. — Société de secours mutuels dite Association amicale et fraternelle entre les anciens Combattants de 1870-71 de l'arrondissement d'Auxerre : M. Barat, président. — Société de secours mutuels des cantonniers des chemins de grande communication de l'Yonne : M. Surugue, président. — Société privée des Ouvriers des Ateliers Musey, Dumeu, president. — Les Prévoyants de l'Avenir, société civile de retraites, M. G. Berthier, président. — Société typographique auxerroise, M. Hervou, président. — Association amicale entre les employés des services municipaux et hospitaliers de la ville d'Auxerre : MM. Léger, président honoraire ; Fijalkowski, président. — Société de secours mutuels privée des ouvriers des ateliers Jules Berthier : Georges Berthier, président. — Société de la Ruche bourguignonne, M. Paul Juchet, président.

Accolay. — Société de secours mutuels, M. Grenand, président.

Appoigny. — Société de secours mutuels, M. Carré, président. — Cultivateurs et vignerons d'Appoigny, M. Sidenier Alphonse, président.

Beines. — Société de Saint-Vincent, M. Villain, président.

Chablis. — Société de Saint-Vincent, M. Carre Eugène, président.

Cheny. — Société privée, N..., président

Chéu. — Société de secours mutuels privée de Chéu, M. Clémendot, président.

Chichée. — Société privée, M. Quittot, president.

Coulange-la-Vineuse. — Société de secours mutuels, M. Houdé, président.

Courson. — Société l'Avenir, M. Duffour, président.

Héry. — Société de secours mutuels, M. Paulvé, président.

Lignorelles. — Société de secours mutuels, Crochot M., président. — La Fraternelle, M. Jolly, président.

Ligny-le-Châtel. — Société de secours mutuels, M. Tournier, président.

Mailly-la-Ville. — Société de secours mutuels, M. Louis Adam, président.

Mailly-le-Château. — Union républicaine des travailleurs, M. Prudot, président.

Maligny. — Société des vignerons, M. Rousselet, président. — Société de Saint-Eloi et de Saint-Vincent, M. Peyroux, président.

Monéteau. — Société de secours mutuels, M. Rouillé, président.

Montigny-la-Resle. — Société de secours mutuels, M. Gavet, président.

Mont-St-Sulpice, Bouilly, Chichy. — Société de secours mutuels, M. Brunot, président.

Moutiers. — Société de secours mutuels, M. Alfroy, président.

Ormoy. — Société de secours mutuels, M. Sourdillat, président.

Pontigny. — Société de secours mutuels, M. Henry Dubois, président.

Quennes. — Assistance mutuelle des Travailleurs de la terre : M. Petitjean, présid.

Saint-Bris. — Société de secours mutuels, M. Teillet Alfred, président.

Saint-Florentin. — Société de secours mutuels (hommes), M. Jullien, président. — Société de secours mutuels (femmes), Mme Rozé, présidente. — Société privée, M. Moiset, président.

Saint-Sauveur. — Société de secours mutuels, M. Houlat, président.

Seignelay. — Société de secours mutuels. M. Cambuzat, président.

Toucy. — La Fraternelle, M. Roche Louis, président. — Société de secours mutuels scolaire du canton de Toucy.

Trucy-sur-Yonne. — Société de Saint-Vincent, M. Guilly, président.

Val-de-Mercy. — La Fraternelle. M. Sempé, président.

Vermenton. — Société de secours mutuels, M. Buneau, président.

Villy. — Société de Saint-Vincent, M. Robinet, président.

Vincelles. — Société de Saint-Vincent, M. Périé, président.

*Arrondissement d'Avallon.*

Avallon. — Société d'assistance mutuelle, M. Morio, président.

Châtel-Censoir. — Société de secours mutuels, M. Bonneron, président.

L'Isle-s-Serein. — Société de secours mutuels, M. Dizerens, président.

Montillot. — Société de Saint-Vincent, M. Berthoux, président.
Vézelay. — Société de secours mutuels, M. N...., président.

*Arrondissement de Joigny.*

Joigny — Société de secours mutuels, M. Feneux Louis, président.
Aillant. — Société de secours mutuels, M. Roy, président.
Armeau. — Société de secours mutuels, M. Courtault, président.
Bassou et Bonnard — Société de secours mutuels, M. Ladoué Aug., président.
Béon — Société de secours mutuels, M. Vial, président.
Bléneau. — Société de secours mutuels, M. Lemonnier Paul, président.
Brienon. — Société de secours mutuels, M. Moreau J., président.— La Prévoyante (femmes), Mme Parigot, présidente. — Société des sapeurs-pompiers, M. Parigot, président.
Bussy-en-Othe. — Société de secours mutuels, M. Loup, président.
Cézy. — Société de secours mutuels, M. Griache, président. — Société de secours mutuels des sapeurs-pompiers : M. Griache, président.
Charny. — Société des sapeurs-pompiers, M. Challe, président. — Société de secours mutuels, M. Boulet Charles, président.
Chichery. — La Mutuelle des travailleurs du sol, M. Roidot, président.
Migennes. — Société des sapeurs-pompiers, M. Bondoux, présid. — La Prévoyance des mécaniciens et chauffeurs du dépôt de Laroche, M. Foltz, président.
Prunoy. — Société de secours mutuels, M. N.. .., président.
Rogny. — Société de secours mutuels, M. Blanchard, président. — La Prévoyance, M. d'Harcourt, président.
Ronchères. — Société de secours mutuels, M le comte de Vergennes, président.
Rousson. — Société de secours mutuels, M. Labbe, président.
Saint-Cydroine. — Société de secours mutuels, M. Besneux, président.
Saint-Fargeau. — Société de secours mutuels, M. Berthelot, président.
Saint-Julien-du-Sault. — Société de secours mutuels. M. Coste, président.
St-Privé. — Société de secours mutuels, M. Gallet, président.
Villemer et Neuilly. — Société de secours mutuels, M. Hournon, président.
Villeneuve-sur-Yonne. — Société de secours mutuels, M Frécault, président. — L'Union fraternelle des vignerons. M. Colin, président.
Villiers-sur-Tholon. — Société de secours mutuels, M. Leau, président.

*Arrondissement de Sens.*

Sens. — Caisse d'union, M. Landry, ancien maire de Sens, conseiller général, président. — Société de Saint-François-Xavier, M. Duchemin, président. — Les Prévoyants de l'Avenir (169e section), M. Chapron, president.— La France Prévoyante (section de), M. Ravin, président. — Société des ouvriers de la maison Fougeu, M. Berthier, président.
Chéroy. — Société de secours mutuels, M. Bonsant, président.
Collemiers. — Société de secours mutuels, M. L. Colin, président.
Etigny. — Société de Saint-Vincent, M. Robinet M., président.
Fontaine-la-Gaillarde. — Société de Saint-Vincent, M. de Fontaine, président.
Gron. — Société de secours mutuels, M. Quatre, président.
Málay-le-Grand. — Société de secours mutuels, M. Charruet Louis, président.
Michery. — Société des amis de l'ordre, M. Berlin, président.
Paron. — Société de secours mutuels, M. Roy Maurice, président.
Pont-sur-Yonne. — Société de secours mutuels, M. le docteur Petit, président.
Saint-Clément. — Société la Fraternelle, M. G. Pouteau, président. — Les Travailleurs, M. Gay, président.
Saint-Martin-du-Tertre. — Société de secours mutuels, M. Pierre Henry, président.
Soucy. — Société de secours mutuels, M. Clouet, président.
Thorigny. — Société de Saint-Paul, M. Rayer, président.
Vallery. — Société de Saint-Thomas de Cantorbéry, M. Benard, président.
Véron. — Société de Saint-Vincent, M. Oudry Louis, président.
Villeblevin — Société de secours mutuels, M. Brossard, président.
Villeneuve-la-Guyard. — Société de secours mutuels, M. Ledoux, président.
Villeneuve-l'Archevêque. — Société de secours mutuels, M. Gauthier, président.
Vinneuf. — Société de secours mutuels, M. Lefort, président.
Voisines. — Société de secours mutuels, M. E. Gibez, président.

*Arrondissement de Tonnerre.*

Tonnerre. — Société des sapeurs-pompiers, M. Jacob, président. — Société des ouvriers réunis, M Perreau, président.— Société des vignerons, M. Hardy, présid.
Ancy-le-Franc. — Société des sapeurs-pompiers, M. Rigollet, président.
Annay-sur-Serein. — Société de secours mutuels, M. Barbier Henri, président.
Argenteuil. — Société des travailleurs, M. Villejean, député, président.
Chassignelles. — Société de secours mutuels, M. Carré Désiré, président.
Dannemoine. — Société l'Union des Travailleurs, M. Véron, président.
Epineuil. — Société La Fraternelle, M. Tranchant, président.
Lézinnes. — Société de secours mutuels, M. Paris, président.
Molosmes. — Société de secours mutuels, M. Clément Chapotin, président.
Nitry. — Société de secours mutuels, M. Lenoble, président.
Noyers. — Société des ouvriers, M. Lemaire, président.
Pacy. — Société de secours mutuels, M. Leuvrais, président.
Poilly-s-Serein. — Société de secours mutuels, M. Boutrolle, président.
Ravières. — Société de secours mutuels, M. Rizier Henri, président.
Serrigny. — Société de secours mutuels, M. Nicolle, président.
Viviers. — Société de secours mutuels, M. Clémendot, président.

---

**Association des anciens élèves du Collége d'Auxerre.** — Fondée en 1859, cette association a pour but d'établir, entre les anciens élèves du collége d'Auxerre, un centre commun de relations amicales et d'assistance fraternelle et de coopérer en même temps, dans la mesure des ressources de la Société, au maintien de la haute réputation du vieux collége fondé par Jacques Amyot. Comité : MM. Duplan, présisident, à Villeneuve-Saint-Georges; Aubron, trésorier, notaire à Paris.— Membres-MM. Binoche Félix, avocat à Paris; Droin Ernest, juge au tribunal de commerce de la Seine ; Dr Boucheron, à Paris ; Picot, juge de paix, à Paris ; Milliaux, avoué à Paris. — Délégué général de l'Association à Auxerre : M. Munier, ancien principal du Collége.

Cette association continue à décerner, chaque année, en son nom, trois prix d'honneur aux élèves du Collège. Elle continue aussi à entretenir dans l'internat des demi-bourses ou des quarts de bourse. De 1859 à 1870, il a été concédé 15 demi-bourses et 19 quarts de bourse. De 1870 jusqu'à ce jour, il a été constamment payé une demi-bourse à un élève de famille modeste, classé dans les plus méritants.

**Association amicale des anciens Élèves du Collége et du Lycée de Sens.**

Fondée en 1843, reconnue comme établissement d'utilité publique, par décret du 25 mai 1880.

COMITÉ D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 1894 :

*Commissaires à Paris :* MM. Molleveaux, président, 30, boulevard Henri IV; Lortat-Jacob, trésorier, 4, rue et place Louvois; Chéreau Louis, secrétaire, 103, rue Montmartre; Emile Mersier, 5, rue Blanche; Octave Sachot, 19, rue du Dragon; Georges de Serbonnes, 57, rue Taitbout; Nivert-Desmont, 105, avenue de Neuilly, à Neuilly-sur-Seine; André Lalande, 4, rue Legoff.

*Commissaires correspondants :* à Sens : MM. le docteur Compérat, vice-président; Raoul Evrat, Horace Lefort, Henri Gandillon, Georges Beaudoin; — à Joigny : M. Boncley ; — à Saint-Julien-du-Sault : M N... ...; — à Auxerre : M. N..... ; — à Villeneuve-l'Archevêque : MM. le Dr Mathieu et Chardon ; — à Bray-sur-Seine : M. Penancier ; — à Villeneuve-sur-Yonne : MM. le Dr Esménard et Arsène Bondoux ; — à Courtenay : M. Bailly ; — à Château-Renard : M. le Dr Poirier ; — à Fontainebleau ; M. Gaultry ; — à Villeneuve-la-Guyard : M. Berlot.

M. Alfred Julien, à Sens, receveur pour Sens et les départements autres que la Seine.

**Association amicale des anciens Elèves de l'Ecole primaire supérieure de Sens.** — Président, M. alluile, ancien directeur.

**Association des anciens Elèves du collège de Tonnerre.** — Président d'honneur : M. Mathieu, professeur au lycée Louis-le-Grand ; président : M. le docteur Campenon, à Paris ; vice-président : M. le docteur Droin, à Tonnerre; secrétaire : M. Silvestre, avoué à Tonnerre; trésorier : M. Martin, à Tonnerre.

---

# SOCIÉTÉS MUSICALES

## ORPHÉONS.

| Communes. | Directeurs. | Communes. | Directeurs. |
|---|---|---|---|
| Auxerre (Chor. auxerr.). | Monoury. | Saint-Florentin, | Marliac. |
| Chablis. | Perreau. | Sens, | Anthonissen. |
| Coulanges-s-Yonne, | N... | Sens, (Philharmonique) | Bardin. |
| Germigny, | Vallée. | Tonnerre, | Germain. |
| Montigny, | N.... | Villeneuve-la-Guyard, | Charron. |
| Neuilly. | Buhour. | Villeneuve-s-Yonne, | Ducy. |

## HARMONIES.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Auxerre (Philharmonique). | Ménil. | Avallon (Philharmonique). | Florent. |

## FANFARES.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Aillant, | Bilenu. | Fleury, | Dufey. |
| Andryes, | Boisseau. | Gisy-les-Nobles, | Gagé T. |
| Appoigny, | Sidenier Ch. | Gisy-les-Noblec, | Roger. |
| Arcy-sur-Curo, | Bazin. | Gron, | Rousset |
| Asquins, | N..... | Guerchy, | N .. |
| Auxerre (fanf. aux). | Plessis. | Guillon, | Lombard. |
| — (fanf. ouvr.). | Marc. | Héry, | Coquard. |
| Avallon, (trompettes) | N.... | Irancy, | Guillaume. |
| — (tromp. de ch.) | — | Joigny, | Trault. |
| Bléneau. | Loup. | La Chapelle-Vieille-F. | Flogny. |
| Les Bordes, | Senange. | La Ferté-Loupière, | Besançon. |
| — | Mérot. | Lavau, | Berry. |
| Brienon, | Clerc. | — | Poulin. |
| Brosses, | Mailleau. | Ligny-le-Châtel, | Madelin. |
| Bussy-en-Othe, | Larrivée. | Lindry, | Joly. |
| La Celle-Saint-Cyr, | Franjou. | Looze, | Fouchy. |
| Cerisiers, | Rigault. | Mailly-la-Ville, | Brisedoux. |
| Chablis, | Boucheron. | Mailly-le-Château, | Boisanté. |
| Champignelles, | Cotté. | Maligny, | Laroche. |
| Champigny (La Chap.) | Cajon. | Maligny, | Masquelet. |
| Champlay, | N... | Marsangis. | Hivert. |
| Charbuy, | Gagé. | Michery, | Valton. |
| Charentenay, | Renaud. | — | Petit. |
| Charny, | Gach. | Migé, | O. Verain. |
| — | Moreau. | Migennes, | Cornu. |
| Chassy, | Gallet A. | Montacher, | Remonte. |
| Châtel-Censoir, | Gagné. | Montallery, | Fort. |
| — | Viray. | Montigny, | Clerc. |
| Chaumot-Piffonds, | Labbe. | Montréal, | N..... |
| Collemiers, | Guichard. | Mont-Saint-Sulpice, | Duguet. |
| Coulanges-sur-Yonne, | Leseur. | Neuvy-Sautour. | Bureau. |
| Courgis. | Armenaud. | Noyers. | Thierry. |
| Courlon, | Cajon. | Orgy, | N...... |
| Courson, | Jarry. | Paroy-en-Othe, | Robichon V. |
| Cravant, | Petit. | Passy, | de Villebichot. |
| Dannemoine, | Cerveau. | Pont-sur-Yonne, | Leroux. |
| Diges. | Breuillard. | Quarré-les-Tombes. | Lobbé. |
| Dixmont, | Daguin. | Rogny, | Miégeville. |
| Domats, | N... | Saint-Bris, | Givaudin. |
| Egléný, | N... | Saint-Cyr-les-Colons, | Hivert. |
| Egriselles-le-B | Tourlier. | — | Mary. |
| Epineuil, | Gallot. | Saint-Fargeau, | Hervier. |
| Étigny, | Guichard. | Saint-Florentin, | Marliac. |
| — | Juffin. | Sainte-Magnance, | N...... |

| | | | |
|---|---|---|---|
| St-Martin-du-Tertre, | Cothias. | Vassy-les Avallon. | Florent. |
| St-Martin-s-Ouanne, | Echard. | Vaumort, | Riotte. |
| St-Maurice-R.-H , | Cerbelaud. | Vermenton, | Person. |
| Saint-Valérien, | N... | Véron, | Grenet. |
| Seignelay, | Delagneau. | Vézelay, | Roubie. |
| Senan, | Fillot. | Villeblevin, | N... |
| Sens (pompiers), | Vuidot. | Villefranche-St-Phal, | Deforceville. |
| — (trompes de ch.) | Bertrand. | Villeneuve-l'Archev., | Viault. |
| Les Siéges, | Tonnelier. | Villeneuve-la-Guyard, | Bertauche. |
| Sergines, | Prin. | Villeneuve-s-Yonne, | Viault. |
| Serrigny, | Leneveu. | Vincelles, | Moutardier. |
| Tanlay, | Goux. | — | Veret. |
| Thorigny, | Laville | Vinneuf, | Bertauche. |
| Tonnerre, | Germain. | Voutenay, | Sadon fils. |
| Toucy, | Cotté. | | |



## TROISIÈME PARTIE

# STATISTIQUE, SCIENCES & ARTS

# TROISIÈME PARTIE

# STATISTIQUE, SCIENCES ET ARTS

## ANCIENNE DESCRIPTION

DES

## GRANDES GROTTES D'ARCY-SUR-CURE

Par M. l'abbé Parat.

L'*Annuaire* a publié en 1874 deux notices sur les grandes grottes d'Arcy, l'une de Clugny et l'autre de Pierre Perrault; ce sont les plus anciennes que l'on connaisse; elles sont du xvii^e siècle. Bien d'autres auteurs, depuis, les ont décrites ou mentionnées, et nous en donnons plus bas la liste; mais la plus détaillée, la plus complète et la plus savante est, sans contredit, celle qui nous est connue par un manuscrit de 1817. Le cahier a été acheté avec un lot de papiers chez un bouquiniste de Sens par M. Félix Chandenier, entrepreneur à Paris, qui nous l'a envoyé pour servir à l'histoire des grottes de la Cure entreprise par la Société des Sciences de l'Yonne.

L'auteur du manuscrit est anonyme; mais il a étudié le sujet avec compétence, car il cite les auteurs les plus récents qui en ont parlé; il discute leurs opinions; il réfute, en particulier, celle de Buffon et de Daubenton qui voulaient voir dans les grottes d'anciennes carrières dont la cathédrale d'Auxerre même serait sortie. Sans doute, les théories de l'auteur ne sont pas toutes admissibles; à son époque, la science géologique était si peu avancée; mais il y a de l'observation, et à part des longueurs de détail et un style prolixe, son étude est des plus intéressantes. Tout s'y trouve : la description exacte

des alentours comme de l'intérieur des grottes, la relation des faits et des traditions qui s'y rattachent, la discussion des phénomènes qui s'y sont produits, une illustration abondante comprenant un plan des deux grottes, des coupes, nivellements et des dessins au nombre de trente-trois qui malheureusement sont perdus. On y voit, entre autres, ce fait curieux, jusqu'ici ignoré, de l'existence d'un prolongement de la grande grotte qui est aujourd'hui masqué par les terres; cette partie, la plus belle, paraît-il, de toute la galerie, pouvait mesurer 50 mètres et devait atteindre l'autre versant de la colline.

Nous donnons seulement la description des grottes, qui compose la plus grande partie du manuscrit; le dernier tiers, environ, est occupé par une dissertation sur la formation des stalactites et l'origine des grottes. Cette partie n'aurait d'intérêt que pour les spécialistes qui pourraient voir, depuis Clugny en passant par Buffon et notre anonyme jusqu'à nos jours, quelle marche a suivie l'explication donnée à ces phénomènes de la circulation souterraine des eaux.

Les auteurs qui ont décrit ou mentionné longuement les grandes grottes sont par ordre de date : de Clugny, description reproduite dans l'Encyclopédie du XVIII[e] siècle, 1666. — Pierre Perrault, 1674, dans son Traité de l'Origine des Fontaines. — Martineau de Soleyne (près d'Auxerre), 1716. — Le P. Desmolets, oratorien, 1726.— Raoul, dans son Coup d'Œil de l'Univers, 1728. — Buffon et Daubenton, dans leurs œuvres. — Morand, médecin, description éditée à Lyon, 1752. — Dorat, le poète, dans ses œuvres, 1760. — Description dans les Tablettes de Bourgogne, 1769. — Guettard, naturaliste, dans ses œuvres, vers 1770. — Pasumot, dans les Mémoires de l'Académie de Dijon, 1784. — Moquot, dans sa Description du district d'Avallon, an III. — Bertrand, de Sens, ingénieur, dans sa Physique, 1803. — Deville, d'Angers, professeur à l'Ecole centrale d'Auxerre, Voyage aux Grottes, 1803. — Desmarets, de l'Aube, œuvres, 1803.— Anonyme de Sens? 1817. — Parmi les contemporains : de Bonnard, Blainville, Robineau-Desvoidy, Arrault, Belgrand, Virlet, Royer, Leymerie et Raulin, Cotteau, Monceaux, Lambert, Badin, etc.

## MÉMOIRE SUR LES GROTTES D'ARCY-SUR-CURE

### DANS LE DÉPARTEMENT DE L'YONNE

*Avec un plan, coupe et nivellement de l'intérieur de ces grottes et plusieurs dessins des principales pétrifications qui s'y trouvent. Levé et dessiné en septembre 1816 et 1817.*

Il existe un grand nombre de descriptions des grottes d'Arcy. Beaucoup ne sont presque que des copies littérales ou même des extraits de celle de M. de Clugny, lieutenant du bailliage de Dijon, qui fut faite par ordre de Colbert et imprimée depuis mot à mot dans l'Encyclopédie et dans d'autres ouvrages.

Les autres auteurs qui en ont parlé y ont fait des remarques et leur ont attribué des origines différentes.

Curieux de visiter moi-même ces grottes dont j'avais lu tant de merveilles, je pensais qu'un plan exact, une coupe et un nivellement faits avec soin, ainsi qu'une suite de dessins de ce qu'elles contiennent de plus remarquable, pourrait les faire juger avec plus d'intérêt.

La lithographie qui commençait alors à se répandre me fit concevoir la facilité de multiplier mes croquis et je me décidai à employer quelques-uns de mes loisirs de vacances à ce voyage que j'exécutais en 1816 accompagné d'un ami très habile dans l'art de la géodésie; et malgré les obstacles nombreux qui se présentèrent dans l'exécution, l'opération fut faite avec une extrême exactitude.

J'ignorais alors qu'un travail du même genre avait été entrepris par M. Pasumot, ingénieur géographe, qui s'est occupé de beaucoup de dissertations savantes sur différents objets. Son travail remonte à 1763 et ne fut imprimé qu'en 1784 dans un ouvrage intitulé *Mémoires de l'Académie de Dijon*. Cet ouvrage est devenu très rare et ne se trouve presque plus dans le commerce. La lecture de ce mémoire, très bien fait, ne laisse rien à désirer sur tout ce qui concerne les grottes d'Arcy. On y trouve aussi un plan, une coupe et un nivellement des grottes; mais il y a quelque différence entre la direction qu'il leur fait

parcourir et celle que j'ai observée. Il n'a d'ailleurs donné que deux dessins informes de l'intérieur; et mon but principal avait été d'en fournir assez pour faire connaître non seulement l'intérieur des grottes d'Arcy et les morceaux les plus intéressants qu'elles renferment, mais encore le bassin dans lequel elles sont placées et ce qui les entoure.

On regrette que M. Grivaud, qui a publié différents manuscrits de M. Pasumot et imprimé quelques-uns de ses ouvrages, n'ait pas réimprimé ce mémoire que l'on ne peut plus se procurer et qui est rempli d'intérêt.

---

## MÉMOIRE SUR LES GROTTES D'ARCY

### SUR LE VILLAGE D'ARCY

Arcy est un très gros village du département de l'Yonne, à sept lieues d'Auxerre et deux lieues de Vermenton; il est situé sur une petite rivière nommée la Cure, anciennement Chora, d'où, par corrнption, on a fait *Cœure* et depuis *Cure*.

Sa position est très agréable, il est coupé en deux parties par la rivière. L'ancien pont paraît remonter à une époque assez reculée, car au XIIIe siècle il était déjà d'une certaine importance, il fixait la limite de la perception d'un droit sur le sel payé aux évêques d'Auxerre. (Lebeuf, *Hist. d'Auxerre.*)

La partie du village qui occupe la droite de la rivière est située dans une vallée riche de végétation, entourée de coteaux de vigne qui produisent du vin de bonne qualité et ornée d'arbres de toute espèce qui bordent la rivière.

L'autre partie sur un coteau assez escarpé et placée sur la gauche de la rivière, est occupée par l'église, le château de la maison d'Arcy et le château de Chastenay. Celui d'Arcy, bâti à la moderne sur une terrasse qui domine la rivière, est très considérable; sa couleur blanche, en le détachant des arbres qui l'entourent, produit bon effet lorsqu'on le voit du côté de Vermenton. Le château de Chastenay est d'une construction ancienne et qui

remonte à 1442. Il est situé à l'extrémité du village et beaucoup moins important que celui d'Arcy ; il appartient à M. de Stut d'Assay, propriétaire des grottes et qui en fait garder la clef.

## DESCRIPTION DES GROTTES

Les grottes sont placées à l'extrémité d'une chaîne de rochers située au midi d'Arcy et sur le bord de la rivière, à peu de distance du village. Une partie de ces rochers est coupée à pic et le pied en est presque baigné par les eaux. La côte à laquelle elles sont attachées est très rapide et couverte de bois. Une pelouse longue et étroite qui borne la rivière, ainsi que de grands arbres dont les hautes tiges semblent se lier aux taillis de la côte, et un sentier sinueux tracé sur la pelouse, donnent à ces lieux un aspect romantique ; la nature semble s'être plu à les décorer ; et lorsqu'on a pu y arriver par la hauteur et y descendre par un autre sentier qui passe dans le taillis, près de la fontaine Saint-Moré, on se croit transporté au milieu d'un vaste jardin paysager que la nature seule a créé et où l'art n'est entré pour rien.

Si on descend le cours de la rivière, on arrive à un lieu connu dans le pays sous le nom de Gué des Entonnoirs. Le premier de ces entonnoirs est une cavité souterraine qui se termine à quelques pieds par une fissure longue et étroite. L'eau de la rivière, après avoir traversé sous terre la pelouse qui sert de chemin, s'échappe à travers la roche et court se précipiter en formant une jolie cascade. Les gens du pays y ont souvent jeté des bûches dont il se trouve des dépôts destinés au flottage sur la rivière et que l'on réunit en piles près de cet endroit. Les bûches sont constamment entraînées dans l intérieur de la roche sans qu'on en puisse apercevoir la trace. Le fond que l'on peut voir de cette cavité en est presque toujours encombré. Ces eaux se troublent en même temps que celles de la rivière et coulent presque toujours avec la même abondance.

A peu de distance de là se trouve un monceau de roches le plus rapproché de la rivière et le plus important de tous. C'est là que se trouve le *Gué des Entonnoirs* proprement dit. Cet endroit ne porte sans doute le nom de gué

que parce que l'eau de la rivière, qui se précipite dans la roche par deux endroits, y coulait autrefois à découvert et qu'il fallait passer l'eau à gué pour suivre le chemin. Aujourd'hui des éboulements de quartiers de cette roche dont la majeure partie est encore comme suspendue au-dessus de cet endroit, ont encombré l'un des ruisseaux qui ne s'aperçoit plus qu'au moment où il se jette dans l'espèce d'abîme qu'il s'est creusé et il a été fait sur l'autre une espèce de pont rustique à l'aide de bois et de pierres jetées pêle-mêle.

### LA ROCHE CREUSE

Au-dessus du lieu où se jettent les eaux est une caverne longue de 72 toises et qui, tantôt large, tantôt étroite, tantôt élevée, forme une très belle grotte. Elle ne contient point de stalactites, un seul endroit commence à en former. Cette grotte a dû être très vaste; des éboulements ont rendu impraticables des cavités qui semblent s'étendre très loin de chaque côté, mais dont la voûte est tellement basse qu'on ne peut plus y parvenir qu'en rampant. L'entrée est très belle et la salle qu'elle forme est soutenue par plusieurs piliers qui ont la forme de pyramides renversées; elle se prolonge en ligne à peu près droite dans une longueur de 57 toises, ensuite elle finit par une petite ouverture irrégulière qui communique à une salle dont l'aire inégale est encombrée de pierres. On y remarque sur la gauche une petite fontaine d'une eau très claire et très limpide; cette salle se termine par une espèce de fente longue et si étroite qu'on peut à peine s'y glisser. Au fond se trouve une ouverture très basse qui conduit dans une toute petite salle qui se trouve à gauche. Elle est irrégulière et encombrée d'énormes blocs de pierres. On descend ensuite et encore à gauche de quelques pieds et en grimpant dans une cavité supérieure, haute de près de six pieds, on se glisse dans une autre cavité qui se termine et communique près de la fontaine dont nous venons de parler, de telle manière qu'en se baissant on aperçoit facilement les lumières de ceux qui sont de l'autre côté. Là se terminent les parties de cette grotte où il est possible de pénétrer. On peut voir par le plan que cette grotte est à peu près perpendiculaire à la

rivière, et dans la même direction que les grottes que nous désignerons ci-après, et qui sont célèbres par leur grandeur, la richesse et la variété de leurs pétrifications.

Cette grotte est connue à Arcy sous le nom de Roche Creuse; elle est très peu éloignée des habitations de l'extrémité du village du côté du château de Chastenay et est ouverte à tout venant. M. de Stut en a souvent fait un relai de chasse et les habitants du pays s'y réunissent dans les jours d'hiver lors des neiges et des grands froids pour y veiller, filer ou travailler le chanvre. L'air y est tempéré et s'y tient ordinairement entre 9 et 10 degrés du thermomètre de Réaumur, il n'y est point humide et on n'y éprouve point, même au milieu de l'été, cette impression de fraîcheur qui saisit ordinairement en entrant dans des lieux souterrains. L'endroit que les habitants semblent avoir préféré pour établir leur foyer et le lieu de leurs réunions d'hiver se trouvé presque au fond et à environ 43 toises de l'ouverture; on n'aperçoit de cette place le jour extérieur que comme un point presque imperceptible, moins peut-être par la distance que par les obstacles qui s'opposent à la vue extérieure et qui naissent de la disposition des piliers se trouvant à l'entrée et qui sont indiqués dans le plan et les vues. Là des hommes et des femmes réunis en cercle dont les uns debout, les autres assis sur des blocs de pierre qu'ils ont rangés à cet effet autour d'un grand feu qu'ils entretiennent, soit avec des chenevottes, soit avec quelques branches de fagot que chacun s'oblige d'apporter, occupés soit à tisser du chanvre, filer ou d'autres ouvrages de ce genre, à la lueur seule de ce feu et retraçant au voyageur surpris ces réunions de magiciens dont une vieille gouvernante amusa autrefois son enfance; mais à mesure qu'il approche, les chants simples de ces bons villageois, l'éclat de rire qu'a suscité l'histoire contée par la bonne vieille de l'assemblée ou la terreur qu'inspire le conte du revenant dont elle assure avoir vu l'ombre, lui rappellent ces veillées de village que quelques-uns de nos auteurs modernes ont décrites avec tant de grâce et de naturel, et qui encore conservées dans ce pays ont survécu à tous les orages politiques.

Pendant la Révolution de 93, où les questions d'Etat

se discutaient au milieu d'un club de pauvres journaliers, qui se croyaient tout au moins les Camille, les Cincinnatus et les Démosthène dont ils empruntaient les noms ; au milieu de ces cris de guerre qui retentissaient de toutes parts et du besoin de munitions qui devait en être la suite, on crut trouver du salpêtre sous cette roche (il paraît qu'on en avait tiré autrefois) et on y établit des ateliers, mais soit que cette exploitation n'ait pas été lucrative, soit que revenu à d'autres idées chacun soit retourné à son premier état, les ateliers ont disparu depuis longtemps et il n'en existe aucune trace aujourd'hui, et la Roche creuse est demeurée et demeure encore le théâtre des veillées d'hiver dont nous venons de parler ou des relais de chasse qu'indique M. d'Assay et le refuge d'une quantité considérable de renards, lapins, lièvres et autres bêtes fauves et surtout d'une immense quantité de chauves-souris.

L'aspect de cette roche est majestueuse, elle est belle de forme et de couleur, la végétation placée autour se lie bien avec elle, les blocs que le temps en a détachés et qui gisent aux pieds sont recouverts de mousse dorée et produisent un bel effet. Des masses énormes minées par les eaux qui se précipitent depuis des siècles dans les entonnoirs et qui demeurent comme suspendues dans les airs, semblent n'attendre pour signal de leur chute que l'ébranlement causé par le bruit de la foudre et la rupture de quelques lianes qui les embrassent et semblent encore les retenir.

Les eaux qui se précipitent avec force dans les fentes de la roche que l'on appelle les entonnoirs, semblent se diriger vers la droite et du côté du village, l'écume qu'elles produisent par leur mouvement et leur extrême rapidité ne permet pas d'apercevoir l'intérieur de la caverne dans laquelle elles se précipitent. Il paraît cependant que dans des temps de sécheresse, en barrant préalablement le canal que les eaux se sont ouvert près de la rivière, il est possible de pénétrer assez avant dans l'intérieur de ce ruisseau souterrain. On assure même que plusieurs personnes y sont entrées et n'ont été obligées de revenir sur leurs pas que parce qu'il se trouve un endroit où l'eau remplit tout à fait la cavité souterraine. On prétend aussi

(et cela paraît assez fondé) que ce sont ces mêmes eaux qui sortent du rocher au-dessous du château de Chastenay et qui y faisaient autrefois tourner un moulin nommé Pêche-Roche qui semble abandonné depuis quelques années et qui est à peu de distance de là. Ce qui confirme surtout dans cette opinion c'est que lorsque la rivière est basse et que l'eau coule avec moins de force dans les entonnoirs, on remarque que l'eau qui sort du rocher près du moulin est moins abondante. Des subs tances légères telles que du son ont été jetées au gué des entonnoirs et ont reparu ensuite au moulin de Pêche-Roche, ce qui prouve que ce sont les mêmes eaux qui se sont creusées un canal souterrain que l'ont croit passer sous la grotte. Depuis que les ruisseaux par lesquels l'eau s'échappe de la rivière pour se jeter dans le canal souterrain, se sont encombrés, les eaux du moulin de Pêche-Roche sont devenues beaucoup moins fortes, peut-être le ruisseau souterrain s'est-il lui-même encombré et peut-être est-ce pour cette raison que le moulin a été abandonné.

Enfin, continuant le même chemin et cotoyant la rivière en suivant son cours, les roches deviennent moins fréquentes, elles se trouvent par masses plus ou moins éloignées du chemin, ou élevées sur le coteau et, à l'endroit où le bois semble près de finir, une masse de roches assez peu volumineuses sert d'entrée aux belles grottes dont la description fait l'objet de ce mémoire.

### LES GROTTES

L'entrée des grottes est à mi-côte. On y arrive par une espèce de voûte surbaissée, au fond de laquelle se trouve une petite porte de trois pieds de haut sur deux pieds et demi de large. Cette voûte, à l'entrée de laquelle on peut à peine se tenir debout, va toujours en diminuant de hauteur jusqu'à la porte, sous laquelle on ne peut passer que très fortement courbé. L'entrée semble être une ouverture longitudinale dont les deux extrémités ont été murées pour pouvoir la fermer et en interdire l'entrée aux animaux et aux malfaiteurs.

Le sol de la première salle est glissant et descend rapidement. On ne peut se redresser qu'après y avoir marché

quelques pas. Il est jonché, à droite et à gauche, d'une infinité de quartiers de roches qui se réunissent et forment une pente très escarpée, comme on peut le voir par la coupe. Le plafond de cette salle forme une voûte ogive dont le milieu présente une fissure dans toute la longueur. Quand on est descendu, le sol est assez uni, on y trouve ça et là quelques quartiers de roche; cette salle s'élargit sur sa droite et se termine par une cavité assez peu profonde et presque toujours remplie d'eau. La galerie qui la termine semble alors se diriger un peu à gauche. Le sol devient montueux, encombré de pierres; la voûte, qui était très élevée, se surbaisse peu à peu et se réduit à six pieds de hauteur environ à son extrémité. Il y a, sur la droite de cette galerie, un passage bas et étroit qui communique à une vaste salle qui contient un lac dont nous parlerons plus bas. C'est dans cette galerie que commencent à se voir des stalactites en forme de nappe d'eau glacée qui recouvrent les parois à droite et à gauche et dans quelques parties seulement. Arrivé à l'extrémité, on voit dans un coin une ouverture d'environ trois pieds en carré et qui forme un passage d'environ dix-huit à vingt pieds de long; il est tout rempli d'aspérités qui en rendent la marche incommode. On ne peut le traverser que courbé et on est exposé à chaque instant à se heurter la tête à la pointe des stalactites nombreuses dont la voûte est chargée. Les conducteurs ont donné à ce détroit le nom de *Trou Madame*. Tous les mamelons dont il est obstrué sont chargés de gouttes d'eau suspendues à leur extrémité, qui tiennent en dissolution une matière calcaire qui les grossit insensiblement chaque jour.

Au-delà est une petite salle longue et étroite dans quelques parties; elle est toute remplie de stalactites depuis le sol jusqu'au plafond. Ces stalactites forment tantôt des colonnes, des arcades, des nappes d'albâtre qui sont d'une couleur jaune, blanche ou gris de fer et toujours couvertes de points brillants qui, aux lumières, ressemblent à des diamants. Le sol est couvert de stalagmites naissantes qui s'élèvent chaque jour par l'eau séléniteuse qu'elles reçoivent des stalactites. Le plafond, dans les parties où il n'y a point de stalactites, est recou-

vert d'une couche jaune semblable à de l'ocre nuancé de noir et qui forme des dessins irréguliers que l'humidité rend brillants et fait paraître rehaussés d'or aux lumières. Ces dessins irréguliers représentent les plis et replis d'une fraise de veau, et les stalactites qui sont fixées dans les autres parties du plafond ressemblent à des pis de vache remplis de lait ; aussi quelques personnes ont donné à cette salle ou plutôt à cette partie de la longue galerie qui forme les grottes le nom de salle des fraises ou de la laiterie. Cette salle est une des plus riches par la multiplicité des travaux que la nature semble s'être plu à y former. Comme elle est basse, on ne peut pas s'y tenir parfaitement droit partout et, à chaque instant, les stalactites obligent à se baisser pour éviter de se heurter la tête. Il y a dans cette salle une petite pluie continuelle, ce qui nécessite quelques précautions en y marchant pour ne pas se mettre le pied dans l'eau qui est retenue dans une infinité de petites cavités. Cette salle, toute remplie de véritables merveilles, est presque toujours parcourue trop rapidement à cause de la difficulté d'y marcher.

Celle qui est au-delà est moins riche, mais plus facile à suivre. Elle est un peu plus élevée, ou plutôt le plafond n'en est pas aussi meublé. On ne la traverse ordinairement que sur la droite, la gauche est remplie d'excavations souvent pleines d'eau, ou encombrée de grosses pierres sur lesquelles il est incommode de passer. A l'entrée de cette salle et tout près d'une très grosse stalagmite, se trouve une petite ouverture qui a la forme d'un pied de botte et que les conducteurs ont grand soin de faire remarquer ; elle est terminée par trois énormes piliers ou grosses stalactites réunies à leurs stalagmites. Ces piliers semblent formés d'eau glacée, mais de couleur un peu grise, ce qui semblerait annoncer la présence du fer ou du manganèse dans les couches de terre que les eaux ont traversées avant de déposer la substance calcaire qu'elles tiennent en dissolution. Aussi, trouve-t-on en général dans ces grottes une grande variété de couleur dans les pétrifications qu'elle renferme. Le carbonate calcaire s'y présente sous toutes les formes et même sous celle d'un albâtre lamelleux,

tantôt blanc de lait, tantôt roux et le plus souvent jaune.

Le passage par lequel on sort de cette salle se trouve tout près de la paroi de droite en entrant. Il est obstrué par deux grosses stalagmites de couleur ferrugineuse et auxquelles on est obligé de se tenir pour descendre une espèce d'escalier naturel. L'une de ces stalagmites peut avoir environ trois pieds de haut sur un pied de diamètre; sa couleur gris sale, ressemblant à celle du sel, la fait nommer, par les uns la femme de Loth, et par les autres, la borne d'Irancy, par sa similitude avec une pierre milliaire qui se trouve sur la route d'Auxerre à Arcy, près du village d'Irancy. L'autre est un peu plus basse; sa surface est mamelonnée et elle ressemble un peu, par sa forme extérieure, à une pomme de terre longue dont on reconnaît même les yeux. Cette ressemblance est surtout frappante dans les stalagmites qui commencent à se former et qui ont déjà acquis cinq ou six pouces d'élévation.

On arrive, en descendant, sur des espèces de marches formées par des blocs de pierres et recouvertes de cette chaux carbonatée, ferrugineuse, dont nous avons parlé, et que l'humidité rend luisante. Quelques parties forment de légères cavités remplies d'une eau très limpide; on doit marcher avec précaution, dans la crainte de glisser sur cette surface polie qui produit l'effet du verglas.

On se trouve alors dans une salle très vaste qui s'élargit beaucoup sur la droite et communique avec la salle du lac dont nous parlerons plus bas. Sur la gauche, on aperçoit une cavité assez profonde, au fond de laquelle est un petit puits qui semble avoir deux pieds et demi à trois pieds de diamètre et autant de profondeur et dont l'eau qui s'y trouve paraît venir de dessous le rocher. M. Pasumot a remarqué que l'eau de ce puits soufflait et semblait amener avec elle de l'air, ce qui lui a fait penser que cette eau n'est pas seulement l'égout de cette salle, mais qu'elle vient de l'extérieur. Nous n'avons pas remarqué cette particularité. Toute la paroi de ce côté est recouverte jusqu'à moitié de sa hauteur de stalactites disposées en nappe le long de la roche; la partie supérieure est nue et présente un banc formé d'un gravier dans lequel on trouve du mica et du granit. Au milieu de

ces nappes de stalactites, s'élève une grosse stalagmite d'environ cinq pieds de hauteur et qui, de loin, présente à l'imagination un peu prévenue, l'apparence d'une figure de femme tenant quelque chose dans ses bras ; les conducteurs ont cru y voir une Vierge portant un enfant Jésus. Les nappes de stalactites qui recouvrent le mur sont d'un blanc assez éclatant et forment une saillie assez grande pour que la prétendue figure de Vierge soit détachée du fond. Au-dessus et sur le côté droit, se trouvent d'autres stalactites qui partent de la voûte et qui, par leur opposition de couleur, repoussent le fond terreux de la roche. En descendant de cette vaste *salle de la Vierge*, on marche sur des blocs de pierres et on en sort en montant sur un sol terreux, glissant et boueux, tandis que toute la partie de droite est élevée en amphithéâtre par des monceaux de gros bancs de pierre qui semblent s'être détachés de la voûte au même moment. Cette salle, comme on pourra le voir par le plan et la coupe, est très vaste et très élevée. La partie de droite contient quelques excavations très profondes et qui semblent se prolonger à quelque distance ; mais l'eau dont elles sont presque toujours remplies, ne permet pas d'y entrer ; on ne voit d'ailleurs, dans les parties où l'œil peut atteindre, aucune pétrification : leur forme et leur aspect sont d'ailleurs semblables en tout à la première caverne dont nous avons parlé sous le nom de roche creuse.

En suivant la même direction, on arrive dans une salle élevée dont le milieu est occupé par une masse de stalagmites qui ressemble à une grosse souche sur laquelle sont plusieurs troncs d'arbres émondés ; cette masse est de couleur brun roussâtre ; mais la cassure en est brillante et d'un blanc tirant sur le jaune, comme presque toutes les autres concrétions qui se trouvent dans ces grottes. Le sol de cette salle semble établi sur des décombres qui auraient été recouverts d'une légère croûte d'une chaux carbonatée grossière et, par dessus, d'un peu de terre franche. En frappant fortement du pied, le sol semble prendre un peu d'élasticité et produire l'effet d'un parquet. On trouve même sur le chemin que l'on parcourt un petit enfoncement qui s'est fait naturellement ou qui est le résultat d'un choc violent. Cet enfon-

cement peut avoir huit à dix pouces de profondeur et un pied à dix-huit pouces d'ouverture ; cette petite cavité pourrait être dangereuse si les conducteurs ne la faisaient pas remarquer aux curieux qui pourraient y tomber ; on voit au fond et tout autour des pierrailles recouvertes, comme nous l'avons dit, d'une couche de chaux carbonatée qui a au plus cinq à six lignes d'épaisseur. La nature, qui semble avoir travaillé beaucoup dans cette salle, paraît s'être reposée depuis longtemps. Toutes les stalactites sont sèches et l'eau qui a dû former cette croûte sur ce sol ne tombe plus de la voûte. Toute la partie droite de la salle est remplie de stalactites nombreuses réunies à leurs stalagmites, qui forment une suite de piliers légers, autour desquels il est possible de se glisser. Le milieu est occupé par de grosses masses de stalagmites plus ou moins informes, de couleur grise ou blanche, et dans lesquelles on retrouve toutes les formes que l'imagination se plaît à enfanter. On peut y trouver des trophées d'armes, des troncs d'arbres ou autres objets de ce genre. La partie gauche ne présente que la roche nue, souvent coupée à pic. Le fond de cette salle est infiniment riche ; il est obstrué par des piliers plus ou moins rapprochés et entre lesquels on passe vers la droite. A gauche, les piliers sont plus serrés et on voit une masse considérable formant une calotte suspendue par un pédoncule assez léger, dans lequel les eaux ont filtré et, après avoir coulé sur la sphéricité de cette calotte, qui est elle-même appuyée sur une très petite base, ont formé tout autour une bordure de stalactites dans le genre de ces glaçons qui bordent nos toits après un dégel interrompu. Toute cette masse, ainsi que les piliers qui l'entourent, est d'un blanc mat tirant sur le jaune et forme des espèces de portiques gothiques d'une délicatesse admirable. On voit aussi, près du passage de la salle suivante, deux ou trois colonnes ou piliers striés et mamelonnés qui tiennent du sol à la voûte et peuvent avoir douze pieds de long sur cinq à six pouces de diamètre. Elles sont remarquables par leur légèreté. En passant au-delà de ces piliers, on entre dans une nouvelle salle, profonde et boueuse, que les conducteurs appellent salle de la Coquille. Il existe, en effet, sur la

gauche en descendant, une masse énorme qui semble n'être composée que de pierrailles agglomérées et jointes entre elles par un ciment de même couleur; c'est la même nature de rocaille et de gravier dont on aperçoit un lit dans la salle de la Vierge. On peut remarquer par la coupe que le niveau est le même et que ce gravier forme une couche qui règne sous la roche et qui se retrouve dans plusieurs endroits. Ici, il semblait porter à terre et avoir été lié par les incrustations qui se sont faites dessus. Les eaux, ayant enlevé les parties terreuses sur lesquelles il était appuyé, une partie de la masse est restée suspendue. Cette masse a l'aspect d'une immense coquille de pèlerin ; elle est soutenue par un gros pédoncule de chaux carbonatée grossière, blanche et mat, qui semble être sortie d'un quartier de roche ; cette coquille est liée d'un côté à la muraille et soutenue par le pédoncule; mais elle est tout à fait dégagée par devant et semble suspendue. On pourrait passer dessous presque sans se baisser ; il semble naître sur sa surface quelques petites stalagmites qui ont à peine quelques pouces d'élévation. Les parois de droite et de gauche présentent quelques beautés; l'une et l'autre sont en partie recouvertes d'incrustations de formes bizarres et d'un effet piquant.

On descend ensuite très rapidement sur un chemin jonché de pierres et boueux en même temps, dont le sol paraît être une glaise d'un jaune roussâtre. On remarque au fond, des deux côtés, deux excavations presque toujours remplies d'eau. Souvent cette eau qui, dans l'hiver, coule du trou à gauche dans celui à droite, s'augmente au point de remplir toute cette vallée et remonte jusqu'à la coquille. Elle ne s'écoule que difficilement à travers les terres et, dans les années pluvieuses, telles que 1816, elle a empêché pendant une partie de l'année de passer au-delà : en septembre même, on ne pouvait passer que sur des blocs de pierre qui y avaient été jetés à cet effet. Cette salle, qui n'est autre chose qu'une vallée très profonde, dont la voûte est élevée de plus de trente pieds, se termine par une montée rapide et glissante qui conduit à une nouvelle salle ou galerie. Celle-ci, la plus grande de toutes, est très saine ; le sol en est terreux, sec et uni.

Les parois et le plafond, moins spongieux qu'ailleurs, y ont produit moins de stalactites ; à l'entrée seulement sont deux grosses stalagmites réunies dans le haut. C'est dans cette salle que se trouve un monceau de fumier de chauve-souris de plus de cinq à six toises cubes. Ce fumier, de couleur marron foncé, est composé de détritus d'insectes ; on y trouve de petits fragments verts, pourpres, dorés et brillants qui semblent être des débris d'ailes de papillons et d'étuis de scarabées. Il est onctueux et humide à peu près au même degré que la terre de potier. Auprès de ce fumier et à la partie de gauche, se trouvent adossées plusieurs stalactites réunies à leurs stalagmites qui ont la forme d'un buffet d'orgues : quelques tuyaux ont été cassés dans le milieu et ne paraissent pas se séparer : toutes les stalactites étant creuses, en les frappant avec un corps dur elles rendent des sons qui varient selon leur grosseur et leur longueur ; cette pièce est très curieuse ; quelques personnes attribuent la mutilation qu'elle a éprouvée au vandalisme révolutionnaire qui a fait beaucoup de dégâts dans ces grottes, pour en emporter les pétrifications à Dijon, où l'on voulait, dit-on, faire une grotte factice. D'autres prétendent que les tuyaux qui ont été cassés à cet endroit, l'ont été par ordre de M. de Buffon ; mais cette assertion est hors de toute probabilité. On trouve assez de longs tuyaux de même nature dans différentes parties de ces grottes, que l'on peut casser pour en examiner la nature, sans détruire ce que ces jeux paraissaient avoir produit de plus régulier. Une partie du plafond de cette galerie présente un travail singulier : on voit, sur un fond d'un jaune doré, un vermicule noir qui semble être en relief de quelques lignes et disposé d'une manière symétrique dans son irrégularité. Une grande quantité de lumières donne à cette espèce de broderie l'apparence d'un ouvrage rehaussé d'or ; mais ce travail n'a aucune solidité et s'efface par la seule impression du doigt. Ce n'est qu'une pâte de terre qui semble ainsi disposée par l'écoulement des gouttes d'eau.

On remarque dans quelques parties, à droite, différents groupes d'incrustations très blanches.

Les conducteurs nomment cette galerie, dont le sol est

assez généralement uni, surtout dans quelques parties, la *salle de Bal*. Lorsqu'on frappe fortement du pied, on entend un bruit sourd qui fait supposer d'autres cavités souterraines. On prétend que les eaux qui se perdent au gué des Entonnoirs, dont nous avons parlé, traversent les grottes au-dessous de cette salle pour aller sortir près du petit moulin d'Arcy ; mais cela est peu fondé quoique possible. Il y a tout lieu de croire, au contraire, d'après le plan visuel et la direction, que ces eaux passeraient au-delà de l'extrémité des grottes, près du lieu que les gens du pays nomment l'égouttoir, qui se trouvent tout près du rocher d'où sortent les eaux pour aller au moulin de Pêche-Roche..

Quelques personnes assurent qu'un des anciens seigneurs d'Arcy, qui avait un château dans ce bourg, donna autrefois dans cette salle un repas de cinquante couverts, que ce repas fut suivi d'un bal et que c'est depuis qu'elle porte le nom de salle de Bal. N'ayant sur cette anecdote que le rapport de quelques vieillards du pays, qui peuvent avoir pris une collation et la gaîté d'une nombreuse compagnie pour une fête, nous sommes bien loin de vouloir en garantir l'authenticité. Mais, dans tous les cas, une illumination devait produire le plus grand effet. Dans ces cavernes, quelques centaines de lampions artistement disposés dans toute leur longueur ; des bougies multipliées dans la salle du banquet et de la danse, un grand concours d'individus, devaient donner à ces lieux un aspect merveilleux et tenant de la féerie. La multiplicité des lumières continuellement réfléchies par le brillant des cristallisations et d'une espèce de chaux saccharoïde, tantôt d'un blanc éblouissant, tantôt d'un gris violâtre, qui, souvent, recouvrent des masses entières de pierres ou de stalactites, devait leur donner, par le scintillement des lumières dans cette immense quantité de petits cristaux, l'apparence des diamants, des perles et des pierres précieuses qui décorent les palais des Mille et une Nuits.

Si l'on joint à l'ensemble produit par cette décoration singulière et variée à l'infini, le charme d'une musique sans cesse répétée par les échos, on aura l'idée de la fête la plus brillante et la plus neuve qui ait jamais existé,

exceptant toutefois la belle cérémonie qui eut lieu, le 25 décembre 1673, dans la fameuse grotte d'Antiparos, par ordre de M. le marquis de Nointel, ambassadeur de France à la Porte, à son passage dans l'Archipel.

M. de Nointel resta pendant trois jours dans cette gr tte, la plus admirable que l'on connaisse ; il y était accompagné de cinq cents personnes de tout état et de toutes classes, qui, comme lui, y restèrent trois jours entiers et il y fit célébrer la messe de minuit. Cent grosses torches de cire jaune et quatre cents lampes y brûlaient jour et nuit, et le saint sacrifice de la messe y fut annoncé par une musique militaire au milieu des salves d'artillerie mille fois répétées par les échos, soit au dedans, soit au dehors.

Si l'on se reporte à la description de cette grotte, donnée par Tournefort dans son voyage du Levant, si l'on considère les localités et l'extrême difficulté d'y faire arriver cinq cents personnes et toutes les provisions nécessaires pour y demeurer trois jours, en passant par des précipices à l'aide d'échelles posées horizontalement, en se laissant glisser à l'aide de câbles sur des roches coupées presqu'à pic, on concevra facilement comment une fête aurait pu être donnée dans les grottes d'Arcy, où il est facile de pénétrer et où on pouvait porter aisément tout ce qui était utile au service.

La température y était très dou e et presque la même que celle des appartements ; une telle fête ne présentait aucun danger ; on pouvait à peu de frais rendre commodes les sentiers à suivre et l'exécuter sans des dépenses trop considérables. Il serait bien à désirer que, pour la commodité des curieux, les sentiers fussent un peu débarrassés ; quelques coups de pic dans certains endroits, quelques brouettées de gravois et pierraille menées dans d'autres, rendraient faciles et agréables les excursions dans les grottes, que beaucoup de femmes redoutent à cause de ces petits inconvénients, ce qui les prive d'admirer une des plus surprenantes merveilles de la nature.

Cette salle est terminée par une masse qui, vue du côté opposé, semble être une espèce d'autel ; au milieu est une élévation qui forme le tabernacle et, au-dessus,

une longue stalactite que les conducteurs appellent le cierge pascal. On y arrive en passant entre des colonnes, des stalactites; puis on se trouve dans une petite salle basse et humide, incommode au marcher et très riche en pétrifications. Là, se trouve un très gros pilier, étroit du haut et renflé dans le milieu, qui est couvert de pétrifications striées et mamelonnées qui ressemblent à de la sculpture; c'est une infinité de petits creux et de reliefs, disposés en spirale et qui vont depuis la base jusqu'au sommet : ce pilier se nomme la Tour de Babel. Tout à côté, pendent de la voûte de longues stalactites presque rondes et de plusieurs pieds de longueur; l'une d'elles est renflée à son extrémité et a l'apparence d'un énorme cœur suspendu par un cordon et, quelques gouttes d'eau chargées d'une terre rougeâtre, y ont laissé des taches qui ressemblent à du sang : aussi, les conducteurs, qui recherchent avec le plus grand soin des ressemblances et des noms à tout, l'appellent-ils le Cœur de Bœuf ensanglanté.

Sur la gauche, est une petite ouverture longue et étroite, entre des stalactites, qui communique à une cavité où il y a toujours de l'eau dans un petit bassin naturel que l'on appelle la fontaine; on voit cette eau arriver par des gouttières continuelles. Cette eau est très limpide et n'a aucune saveur particulière; on assure cependant qu'elle est légèrement purgative. Ce réduit est tout rempli de stalactites qui semblent commencer à se former et la roche y est recouverte de cette chaux carbonatée saccharoïde dont nous avons parlé et qui est tantôt blanche, tantôt grise; c'est une infinité de petits cubes ou de rhombes très brillants et qui ressemblent à de l'aventurine par l'effet qu'ils produisent aux lumières.

On peut sortir de ce réduit, à droite, par un passage très étroit et fort difficile. A gauche, il semble aussi se prolonger du côté de l'autel; mais on ne peut y faire que quelques pas. Cette espèce de cabinet est de la plus grande richesse : au milieu, se trouve une très jolie colonne isolée dont la base est au milieu du bassin de la fontaine et toute couverte de brillants. Cette salle devient ensuite plus étroite; la paroi de droite, au lieu d'être verticale, s'incline vers le milieu de la voûte et paraît

minée au-dessous du sol ; la partie gauche s'élève ; enfin, la voûte s'abaisse à un tel point qu'on est obligé de se courber, et elle se rétrécit à proportion. Cette salle, qui est très longue, prend le nom de passage du défilé, que l'on quitte pour entrer dans une salle très vaste dont la voûte est élevée, le sol uni et sec, et au milieu de laquelle se trouve un éboulement qui ne paraît pas ancien : il a fourni un monceau de grosses masses de roches et de terres qui en obstrue une grande partie. Cette salle, qui peut avoir environ vingt toises de long, est terminée par trois grosses pyramides en forme de cône ; l'une d'elles, par son aspect, sa couleur blanche et brillante, porte le nom de pain de sucre ; autour et sur la gauche, sont quelques nappes pétrifiées, dans lesquelles chacun voit ce que son imagination lui représente ; car, en somme, il en est de toutes ces figures comme de celles qu'un malade découvre sur une tabatière de buis, à force de la considérer.

Tantôt, ce sont de grosses stalagmites couvertes d'anfractuosités qui représentent des choux-fleurs avec leur tige, tantôt ce sont les plis d'une draperie assez légère pour laisser passer la lumière que l'on interpose entre eux. La chaux carbonatée qui les compose présente des variétés plus précieuses dans cet endroit. Ces masses couvertes d'ondulations en forme de plis sont d'un albâtre très pur et très blanc, quelquefois lamelleux, mais le plus souvent de nature à être travaillé.

En traversant un petit passage étroit sur la droite, on arrive à la salle dite *du Prince* ; à gauche, on trouve un enfoncement formé par une réunion considérable de stalactites droites et longues. Deux grosses masses de stalagmites sont à l'entrée. L'intérieur de cet enfoncement a l'aspect d'une voûte ogive de toute la surface de laquelle tomberaient une infinité de longs tuyaux ou stalactites dont on a cassé la plus grande partie. Cet enfoncement a une sortie sur la droite, qui est décorée comme l'entrée ; ce lieu se nomme la Chapelle ; tout auprès, se trouve une longue stalactite réunie à la stalagmite, qui forme une colonne très svelte que l'on nomme pilier du Prince. On assure que ce nom lui vient de ce qu'il causa l'admiraion de M. de Bourbon, prince de Condé, qui visita ces

grottes dans le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Son éloignement des autres stalactites et sa forme gracieuse en font un des objets les plus remarquables qui soient dans ces grottes. Cette salle, dont toute la paroi de droite est couverte de pétrifications, est encombrée de pierres qui semblent s'être détachées de la voûte ou des murailles; ce sont des blocs informes entassés les uns sur les autres. On trouve sur quelques-uns d'eux des stalagmites qui commencent à se former et qui ont sept à huit lignes ou même un pouce d'élévation sur deux à trois de diamètre; la matière qui les forme est transparente et d'un gris sale qu'elle emprunte probablement de la couleur des objets auxquels elle s'attache; elle prend ensuite de l'opacité en acquérant du volume; enfin, à l'extrémité de ces décombres, se trouve un morceau de pétrifications appelé le Tas de Neige : il a à peu près la couleur grise de ces monceaux de neige que l'on relève dans les rues des villes pendant l'hiver et qui, après avoir été mouillés, ont gelé : il est lié à la voûte par une petite stalactite qui est placée obliquement. C'est sur ces congélations que le prince héréditaire, aujourd'hui empereur d'Autriche, visitant ces grottes, grava son nom avec la pointe de son épée, le 7 août 1815. Cette salle prend ici le nom de *salle des Berceaux* et continue jusqu'au passage appelé le *Trou du Renard*; on lui donne aussi le nom de salle du Parterre, son aire étant toute remplie de petites cavités de forme irrégulière et souvent remplies d'eau qui lui donnent l'aspect d'un parterre; les bords relevés de toutes ces petites cavités imitent assez bien les ondulations des vagues d'une eau fortement agitée; elles n'ont d'abord que quelques pouces de profondeur, puis, à mesure qu'on s'avance, elles se creusent davantage et leurs bords se relèvent de manière à leur donner plus d'un pied de profondeur. On ne sait comment expliquer cet effet de la nature. La partie droite de cette salle est occupée par des stalactites qui descendent de la voûte jusqu'en bas, et, au-delà, cette voûte va toujours en baissant, de sorte qu'il est à peine possible de pénétrer courbé à quelques pieds de la ligne que forment les stalactites. La voûte de cette salle s'abaisse insensiblement et le sol s'élève de telle manière qu'on ne peut

arriver au fond qu'en marchant sur les genoux ; enfin, on aperçoit un petit trou sur la gauche qui a au plus dix-sept à dix-huit pouces en carré et dans lequel il faut ramper sur une longueur d'environ trois toises. Ce passage se nomme *Trou du Renard* et est peu fréquenté à cause de la difficulté de le passer. Il y a au milieu une petite cavité dans laquelle il y a presque toujours de l'eau qui s'oppose au passage : ce n'est qu'en août et septembre de chaque année qu'il est praticable et, dans les années pluvieuses, il est presque impossible d'y pénétrer. Cependant, avec une petite tranchée dans le bord de la cavité qui retient l'eau dans le milieu, comme il est plus élevé que la salle du Renard, il serait possible de le rendre praticable pendant un plus long temps de l'année; en quelques heures, un tailleur de pierre pourrait faire ce travail.

La première salle que l'on découvre au-delà est petite dans la partie qu'on peut suivre ; mais elle s'élargit beaucoup sur la droite, où il est impossible de pénétrer à cause de son peu d'élévation. Il y a une quantité prodigieuses de petites stalactites de la grosseur du doigt et de plusieurs pouces de longueur ; elles sont de couleur grise, ainsi que la surface du sol, qui est recouverte d'incrustations brillantes. Il s'échappe de la voûte où on ne peut aller quelques grosses stalactites très blanches; enfin, en montant sur de très gros blocs de pierre, on arrive à la dernière salle (1), qui se termine par une espèce d'amphithéâtre, à droite et à gauche duquel se trouvent plusieurs pyramides couvertes de cette chaux carbonatée saccharoïde dont nous avons déjà parlé, mais d'un blanc éblouissant, il y a au milieu plusieurs petits bassins recouverts de la même matière, placés en amphithéâtre, les uns au-dessus des autres et remplis d'une eau très limpide qui se vide de l'un dans l'autre. Cette eau est entretenue par un petit filet qui coule continuellement de la voûte; le fond en est aussi très blanc et produit un effet admirable ; il semble

(1) Cette belle salle, ainsi qu'une partie de la précédente, n'est plus visible; le souvenir même en est perdu complètement (1901).

que ce soit au-delà de ce détroit du Trou du Renard que la nature a placé ce qu'elle a créé de plus beau dans ces grottes. L'ensemble du fond de cette dernière salle présente de superbes cascades qui semblent couler dans des bassins de marbre blanc le plus pur et rangées en amphithéâtre au milieu de pyramides placées avec ordre sur deux lignes. C'est là que se trouve, si l'on pouvait s'exprimer ainsi, le résumé de toutes les merveilles qui ont été vues dans les autres parties des grottes. C'est là que l'on peut mieux qu'ailleurs prendre la nature sur le fait et observer la manière dont ces énormes stalagmites rangées autour de la cascade se grossissent ; quelques-unes semblent ne plus rien faire, tandis que les autres sont alimentées par les gouttes qui tombent de petites stalactites grosses comme le doigt ; on remarque ensuite une ouverture longitudinale, en haut de la voûte, dans laquelle on peut passer ; on ne trouve au-delà que le rocher à nu ; il semble, en cet endroit, moins compacte et être plutôt une agglomération de pierrailles, comme s'il était voisin de la surface de la terre, ce qui est plus que probable. Cette ouverture se prolonge quatre à cinq toises ; elle s'élargit de chaque côté et on n'aperçoit plus que quelques fentes où il n'est plus possible de pénétrer. Telle est la manière dont se terminent ces belles grottes.

Maintenant, revenant par le même chemin jusqu'à la salle que nous avons désignée sous le nom de salle de la Vierge, au lieu de suivre le chemin déjà parcouru, on monte alors, sur la gauche, sur des blocs de pierre dont nous avons déjà parlé et on se glisse par une ouverture d'environ trois pieds et demi de haut, de forme irrégulière et de forme assez incommode à passer, quoique le rocher ait au plus six pieds d'épaisseur. Ce passage se nomme le *Trou Monsieur*. On se trouve alors dans une salle toute remplie de piliers de toutes formes et d'une grande quantité de stalactites. Le plafond de cette salle est remarquable par sa couleur de jaune doré, mêlé de brun ; il est plus riche encore que celui que nous avons décrit en parlant de la salle qui suit le Trou Madame. Cette couleur n'existe dans aucune autre partie des grottes ; on verra par le plan que ces deux salles sont très voisines l'une de l'autre et dans la direction sans

doute d'une même veine de terre qui aura formé de la matière calcaire en plus grande quantité et une ocre qui a coloré le plafond de ces salles. Celle-ci est terminée par une grosse masse de pétrifications en forme de pilier, recouverte de stalactites et de chaux carbonatée formant une nappe brillante.

On descend ensuite sur la droite et on se trouve dans une très vaste salle dont la majeure partie est occupée par un lac d'une très grande largeur, qui se prolonge sous les roches et présente à l'œil, quand il est bien éclairé, une belle nappe d'eau : M. Rougier de la Bergerie, préfet du département de l'Yonne, y fit porter, en 1805 ou 1806, une barque; mais la voûte devient si basse à quelque distance qu'on ne put aller plus loin que ce que l'œil peut embrasser des bords. On voit, lorsqu'on est arrivé à l'endroit où la voûte devient trop basse, que le lac se prolonge encore, mais il est impossible de s'avancer davantage; ce n'est plus qu'une crevasse qui ne présente aucun intérêt. En sortant de cette salle, qui ne contient point de pétrifications, on arrive, par un petit passage étroit et montueux, à la première salle par laquelle on est entré dans les grottes.

Telle est la disposition de ces lieux trop peu connus et dans lesquels la nature a opéré de véritables merveilles; leur longueur est d'environ 1.500 pieds et leur profondeur, dans les parties les plus basses, est à peu près de niveau avec la rivière de Cure, qui coule au pied ; cependant, le sol en est un peu plus élevé. Il y a des salles dont le plafond peut avoir de vingt-cinq à trente pieds d'élévation ; mais, en général, ils sont trop bas et nuisent à l'élégance de ces vastes cavités. Il y a des passages étroits et difficiles; mais le seul qui puisse être cité comme obstacle et que très peu de personnes franchissent, est le Trou du Renard. On ne trouve d'ailleurs dans ces grottes aucun précipice, aucun lieu dangereux; elles peuvent être parcourues sans la plus légère crainte; il s'y trouve seulement un peu de boue, quelques pierres auxquelles on peut se heurter si l'on n'y fait point assez attention, et des petites cavités de trois à quatre pouces de profondeur au plus, dans lesquelles il se trouve de l'eau si claire et si limpide que l'on peut mettre le pied

dedans et se mouiller légèrement au moment où on s'y attend le moins.

On conçoit que plus les réunions des curieux sont nombreuses et plus le voyage est agréable ; chacun devant être muni de sa lumière, il en résulte une illumination plus complète ; alors, le brillant produit par l'eau qui découle des stalactites et le scintillement de cet espèce de sable brillant qui en recouvre certaines parties, produit plus d'effet. Les conducteurs fournissent ordinairement de la chandelle qu'il faut tenir à la main enveloppée dans un morceau de papier ; mais il serait mieux de se munir à l'avance de flambeaux de cire, qui donnent une plus forte lumière ; ceux de résine produisant une fumée noire et épaisse qui nuit à la vue et qui, si on la joint à l'odeur détestable qu'elle exhale, doit en faire rejeter l'usage.

Les sociétés qui se réunissent pour le voyage d'Arcy se munissent ordinairement de tout ce qui est nécessaire pour faire un repas champêtre à la sortie des grottes. L'ouverture étant placée à mi-côte, dans un jeune taillis, on a laissé à l'entrée de cette caverne des arbres qui ombragent une pelouse charmante sur laquelle le couvert s'établit, et, ordinairement, l'appétit le plus vif fait le principal assaisonnement de ce genre de repas qui est précédé par trois à quatre heures de marche qui s'emploient ordinairement à visiter les grottes.

Ces sortes de parties, souvent renouvelées par les personnes des environs, qui y conduisent presque toujours des étrangers, sont très agréables. La toilette que chacun prépare pour y entrer, l'état dans lequel on la trouve après en être sorti, prête souvent à d'aimables plaisanteries ; l'étiquette perd un peu de sa sévérité et la gaîté la plus vive accompagne presque toujours les voyageurs.

---

# L'INTÉRIEUR DU CHATEAU DE RAGNY

## AU XVIe SIÈCLE

Par M. le comte DE CHASTELLUX.

Le 4 avril 1567 mourut à Fontainebleau Imbert de la Platière, seigneur de Bourdillon, de Frasnay, de Montigny, de Saint-Aubin, de Saint Sulpice et d'Epoisse, maréchal de France, après avoir fourni une brillante carrière militaire où il fit preuve de courage et de prudence Envoyé par Henri II auprès de l'empereur Ferdinand pour le complimenter à l'occasion de son accession au trône impérial, il avait reçu l'ordre formel d'éluder toute discussion au sujet de Metz, récemment conquis par le duc de Guise; l'empereur eut beau lui prodiguer les phrases les plus flatteuses, la France conserva cette conquête qui devait nous être cruellement ravie trois cents ans plus tard.

Le maréchal de Bourdillon avait épousé en premières noces Claude de Damas, veuve de Girard de la Magdelaine, seigneur de Ragny et de la Bazole; elle lui avait laissé la jouissance de son beau château de Ragny qui lui appartenait en propre. En 1567 on fit l'inventaire du mobilier qui s'y trouvait, et nous avons pensé qu'il serait de nature à intéresser les lecteurs de l'*Annuaire*. On y trouva donc notamment :

2070 écus en une bourse de peau jaune.
695 écus d'or soleil en une bourse de peau blanche.
1183 écus pistolets en une bourse de peau blanche.

389 ducats en un sac de toile.
635 anges en une bourse de peau blanche.
37 vieilles pièces d'or, six demi-écus d'or soleil, demi-anges et médailles valant 106 livres.
43 anges.
160 longvestaz en un petit sac de toile.
103 bannalotz en un sac de toile.
154 carolus de Flandre en un petit sac.
95 philippus en un petit sac.
45 vieux écus en un petit sac.
40 écus couronne.
209 nobles et autres nobles en une vieille bourse.
24 pièces portugaises en une bourse de peau blanche.
586 doubles ducats.
77 ducats.
376 livres 5 sols 4 deniers dans treize sacs de toile.
907 livres 16 sols 8 deniers.
691 livres 18 sols.
2216 livres 2 deniers.
118 livres 16 sols.
200 livres en un sac.
200 livres en un sac.
132 livres en un sac.
124 livres en un sac.
200 livres en un sac.
1020 livres en testons.
432 livres 18 sols 5 deniers.
280 livres en un sac.
293 livres 10 sols en un sac.
582 livres 10 sols en un sac.
Deux flacons d'argent garnis de chaînes de l'ouvrage de Paris.
Six grandes tasses d'argent à pieds et bords dorés.
Quatre coupes à bords dorés.
Une coupe d'argent à bords dorés avec les armes accolées de la Magdelaine et de Damas.
Deux tasses plus petites à bords et à pieds dorés.
Trois flambeaux d'argent hauts d'un demi-pied, aux armes de M. et de Madame de Bourdillon.
Deux chaufferettes d'argent à trois pieds.
Un vaisseau, appelé drageoir d'argent, avec boucle et pied.
Sept assiettes d'argent dorées aux armes des La Platière.
Une bassinoire d'argent aux armes de M. et de Madame de Bourdillon.
Un parfumoir d'argent avec ses chaînes.

Deux flambeaux d'argent, grands, aux armes de M. et de Madame de Bourdillon.

Une grande croix d'argent doré, haute d'une coudée, aux armes des La Magdelaine.

Une croix d'argent doré avec son Christ et un morceau de la vraie croix.

Une croix d'argent doré au milieu de laquelle il y avait un strain.

Deux chandeliers d'argent pour la chapelle.

Un bénitier d'argent aux armes de M. et de Madame de Bourdillon.

Deux chavettes d'argent doré avec images.

Une boîte d'argent avec une paix où il y avait un crucifiement.

Une cloche d'argent pour la chapelle.

Une grande assiette d'argent dorée aux rivets avec une salière et un compartiment à cure-dents, aux armes de M. de Bourdillon.

Une tasse d'argent.

Un calice avec sa patène d'argent aux armes des La Magdelaine et de Clugny.

Douze cuillers d'argent dont six en pied de biche et six en façon de bâtons rompus.

Deux grandes coquasses d'argent aux armes de M. et de Madame de Bourdillon.

Un bassin d'argent doré et gravé aux bords, aux armes de M. de Bourdillon.

Un bassin à laver les mains, d'argent doré et gravé aux bords, aux armes de M. et de Madame de Bourdillon.

Un autre bassin d'argent gravé et doré aux armes de M. de Bourdillon.

Deux aiguières d'argent couvertes en façon de vases, dorées et faites à la damasquine.

Une bure en vase doré aux bords, aux armes de M. de Bourdillon.

Deux grands flambeaux d'argent non doré, gravés aux bords, aux armes de M. et de Madame de Bourdillon.

Deux bougies d'argent aux armes.

Cinq cuillers d'argent.

Deux chandeliers d'argent aux armes de M. et de Madame de Bourdillon.

Trois salières d'argent dorées dont une à couvercle.

Une grande coupe d'argent dorée en dedans et en dehors avec son couvercle gravé et damasquiné.

Une coupe d'argent dorée dedans et dehors avec son couvercle.

Une aiguière d'argent couverte, dorée aux bords, aux armes de M. de Bourdillon.

Un gobelet d'argent doré dedans et dehors, figuré, avec couvercle.

Un gobelet d'argent demi-doré avec son couvercle et une boucle.

Un bassin d'argent à laver les mains, aux armes des La Magdelaine, Damas et Ragny.

Une bure d'argent haute d'une coudée aux armes de M. et de Madame de Bourdillon.

Dix grands plats d'argent aux armes de M. et de Madame de Bourdillon, avec cordelière gravée.

Seize plats d'argent aux mêmes armes, avec cordelière gravée.

Dix petits plats d'argent aux mêmes armes.

Quatre chandeliers d'argent hauts d'un pied aux armes de M. et de Madame de la Magdelaine.

Six assiettes carrées aux mêmes armes.

Six assiettes rondes aux mêmes armes.

Une écuelle à oreilles dorées.

Deux grandes salières dorées aux armes des la Magdelaine, Damas et Ragny.

Deux petites salières dorées dessus et dessous aux mêmes armes.

Une coupe d'argent avec son couvercle et sa boucle ronde dorée dedans et dehors.

Une coupe d'argent doré de nesle avec son couvercle et sa boucle serpentine.

Un gobelet d'argent haut d'un demi-pied.

Une coupe dorée par les bords et gravée en la pomme du milieu.

Une coupe en façon de poire par le milieu.

Trois petites coupes.

Une grande cuiller d'argent à bouillie pour enfants.

Une coupe dorée aux bords en façon de poire au milieu.

Cinq cuillers d'argent dont quatre à boutons par le bout.

Deux pots de chambre d'argent, l'un aux armes de M. de Bourdillon, et l'autre à celles de M. et de Madame de Bourdillon.

Une aiguière d'argent dorée et gravée aux bords.

Un coquemard d'argent aux armes de M. et de Mme de Bourdillon.

Un pot de chambre d'argent aux armes de M. et de Madame de Bourdillon.

Un bassin d'argent aux mêmes armes.

Une chaîne d'or à ceindre, émaillée en façon de boucle, et

ayant huit nœuds en façon de pilier et au bout de laquelle il y avait un vase.

Une petite chaîne en émail contenant six piliers en mode de canon, d'or, à porter au col.

Une chaîne d'or à neuf piliers en mode de vase, ayant au bout une pomme avec quatre petits pommeaux émaillés de blanc et de noir.

Une chaîne d'or en émail pour mettre au col, avec huit piliers en mode de vase.

Une chaîne d'or à enfiler en façon de bâtons rompus, avec onze piliers, garnie d'un vase au bout, le tout émaillé de blanc et de noir.

Une chaîne contenant cent vingt-huit patenôtres moitié perles moitié or.

Une paire de bracelets d'or et émail en tablature.

Une paire de bracelets en façon de jazeron.

Un carcan d'or avec treize grosses perles à petits pendants de boutons d'or et de perles.

Un carcan d'or émaillé de blanc et violet, garni de sept rubis et de seize grosses perles rondes.

Un carcan d'or garni de sept grosses perles et semé partout de petites perles rondes avec d'autres pendantes garnies d'or.

Un carcan d'or émaillé de noir avec treize grosses perles rondes.

Un pendant d'or avec une pierre taillée en table.

Un pendant d'or avec un gros grenat semé à l'entour de perles et d'autres menues pierreries.

Un pendant d'or en façon de pomme ronde plate, s'ouvrant pour y mettre des parfums et des senteurs.

Une croix d'argent doré avec une image de Notre-Dame de Liesse.

Un chardon d'or pour mettre à une chaîne.

Huit marques d'or émaillées d'émail violet.

Trente-six vermeilles d'or en façon de boutons plats, garnies tout autour de perles.

Une ceinture d'argent avec onze nœuds et la pomme au bout où il y avait un miroir et de petits chaînons pendants.

Une chaîne de même pour le col, aussi d'argent, et garnie de neuf petits piliers.

Deux bracelets d'argent émaillés d'émail noir.

Un pendant garni d'une petite chaîne et d'un cadran.

Deux cents boutons d'argent enfilés ensemble.

Une bordure de collet d'or émaillée de blanc et noir, entrelacée d'or.

Un cordon de bonnet garni de perles rondes.

Dix étreintes d'or émaillées de noir et de rouge.

Dix étreintes d'or non émaillées.

Trois cordes de plaques d'or à quatre carrés enlevés.

Une ceinture de corail rond, semée de gros et menus boutons d'or ronds, et au bout une poire d'or.

Une chaîne de corail garnie de boutons ronds à jour pour mettre au col.

Une corde de corail rond dont trois gros au bout.

Une corde de corail plus petite.

Huit fers d'argent d'aiguillettes.

Six boutons d'or ronds émaillés d'émail blanc.

Deux chaînes de turquin bleu garnies de petits patenôtres d'argent.

Un grand agnus Dei d'argent doré et deux autres plus petits garnis d'argent.

Un petit coffret doré dedans où sont quatorze anneaux garnis de pierreries, et deux non garnis.

Une bordure de thorel, levé d'or semé de perles dont il y a vingt-deux grosses enlevées avec l'oreillette de même, et garnie d'or et de perles.

Un thorel levé garni d'or et de boutons d'or émaillé de blanc et rouge avec son oreillette de même.

Un thorel levé et l'oreillette de même, semé de petits boutons enlevés et émaillés de blanc.

Un thorel levé avec l'oreillette en façon de popon, émaillé de blanc, avec canons émaillés de noir.

Un thorel levé avec l'oreillette en façon de cordelière émaillée de blanc et noir.

Un autre thorel levé garni de l'oreillette et de la petite pièce, le tout semé de perles sur velours noir.

Un thorel levé et l'oreillette garnie d'argent émaillé de noir.

Une bande de satin cramoisi semée de perles.

Une ceinture semée et couverte de perles et aux bouts garnis d'argent doré.

Une cuiller d'argent doré sur laquelle était écrit : Sancta Catharina.

Une garniture, manches, collet et escoffron de taffetas rouge cramoisi, le tout pourfilé et frangé d'or.

Un scophion de fil d'or doublé de taffetas noir.

Une martre à mettre sur le col garnie à la tête et à quatre pieds d'or.

Treize écus d'or soleil dans un coffret de velours violet ferré d'argent.

Un collet de velours noir garni de vingt-sept aiguilles et demie ferrées d'or.

Trois chaperons de velours.
Deux collets de velours.
Un collet avec crochets.
Deux thorels de velours.
Un manchon de satin cramoisi.
Une paire de patenôtres en jaspe à neuf dizains.
Une paire de patenôtres en cornaline à quatre dizains.
Une paire de patenôtres bleus et violets.
Une toilette rouge contenant plusieurs belles gorgières, des collets et de petites bagues.
Une bourse de peau blanche contenant des reliques.
Une bourse de velours noir garnie de soie noire, rouge et blanche.
Un parfumoir d'argent garni de neuf boutons de même.
Une boîte ronde d'argent aux armes de la Magdelaine et Damas.
Un thorel levé avec oreillette de velours noir, garni de faux or avec un scophion de même et vingt-quatre boutons damasquinés et dorés.
Une cordelière de soie noire et fil d'argent.
Une toilette contenant des pièces de passements et des parfilures d'or et d'argent.
Une paire de mitaines de martre, le dedans de la main garni de velours.
Soixante-deux mouchoirs ouvrés de soie noire et filet d'or et blanc.
Deux camisoles de soie cramoisie rouge dont l'une était parfilée et barrée de fil d'or.
Six devants de cotte en futaine rayée et toile jaune.
Seize chemises.
Une cassette pleine de collets, de manchettes et de menus linges.
Un grand miroir de cristal enchâssé.
Une robe de velours cavelle bordée d'une bande de broderie, dessous de satin cramoisi, à grandes manches doublées de soie cramoisie, et la queue de taffetas cramoisi.
Une robe de velours cramoisi à grandes manches, doublée de panne de soie blanche, la queue doublée de taffetas cramoisi, et bordée de panne de soie blanche.
Une robe de velours violet à grandes manches, doublée de panne de soie cramoisie violette, et la queue doublée de taffetas violet.
Une robe de velours noir accoutrée d'hermine à trois bords, à grandes manches et à petits bourrelets, la queue doublée de taffetas noir.
Une robe de velours noir accoutrée d'une bande de satin

cramoisi, découpée à bourrelets et à grandes manches, la queue doublée de taffetas noir.

Une robe de velours noir à fond de satin, accoutrée d'un trait d'argent à bourrelets, et la queue de taffetas noir.

Une robe de velours cramoisi ronde, accoutrée à deux bords d'hermines.

Une petite robe de damas tanné, ronde, bordée de velours à figures.

Une robe de taffetas noir à l'espagnole.

Une robe de velours noir plein à longues et grandes manches, la queue doublée de taffetas noir.

Une robe de velours noir à fond de satin.

Une robe de camelot du Levant avec une bande servant de bord de velours noir, à longues manches.

Une robe de taffetas cheville avec une bande de velours noir et à bourrelets.

Une robe de satin rayée à queue bandée et bordée de velours noir à bourrelets, la queue doublée de taffetas noir.

Une robe d'étamine à l'espagnole.

Une robe d'étamine simple.

Un manteau de velours noir paré d'hermine à manches pendantes, doublé de treillis d'Allemagne.

Un manteau de taffetas noir piqué, à manches pendantes, bordé d'un parement de soie.

Un manteau d'été en taffetas noir renforcé à manches pendantes.

Un manteau d'été en étamine à manches pendantes.

Un manteau de droguet de soie fourré de crin gris bandé d'une bande de velours noir.

Un manteau d'écarlate pour monter à cheval, le devant de même, le tout bordé de broderies de velours noir.

Une robe de velours plein, garnie de plaques d'or à quatre rangs, bordée d'une tresse d'or, les manches longues et garnies, le corps garni de même.

Un devant de cotte de drap d'or frisé et de toile d'or à deux endroits.

Un devant de cotte de velours cramoisi à fond de toile d'or et de drap d'or et d'argent, les manches de même.

Une paire de manchons de drap d'or frisé et de toile d'or à deux endroits.

Une paire de manchons de satin cramoisi à broderie de cavetelle d'or.

Une paire de manches de drap et de toile d'or à deux endroits.

Une paire de grandes manches de toile d'or.

Une paire de grandes manches de drap d'argent accoutrées de taffetas blanc.

Un devant de cotte de velours violet rayé à fond d'or.

Un devant de cotte de velours cramoisi à fond de satin.

Un devant de cotte de velours noir découpé dessous de satin cramoisi avec les mancherons de même.

Un devant de cotte de velours jaune à fond de satin avec les manches de même.

Un devant de cotte de velours noir à fond de satin cramoisi avec les mancherons de même.

Un devant de cotte de velours noir à fond de satin jaune avec les mancherons de même.

Un devant de cotte de velours blanc à fond de satin, les mancherons de même.

Un devant de cotte de satin cramoisi rouge égratigné, le corset et les manches de même et non égratignés.

Un devant de cotte de satin rouge parfilé de soie blanche et les manches de même.

Un devant de cotte de satin cramoisi égratigné et découpé, doublé de taffetas rouge.

Un devant de cotte de velours jaune, frisé à fond de satin.

Un devant de cotte de satin cramoisi violet.

Une vasquune de satin jaune bandée de velours noir.

Une vasquune de velours figuré.

Une vasquune de droguet, bandée d'une bande de broderie de velours noir.

Un devant de cotte de satin jaune.

Un devant de cotte de taffetas noir cheville avec les manches de même.

Un devant de cotte de satin blanc égratigné avec un corset de même.

Un devant de cotte de velours noir à fond de satin, les manches de même.

Un petit devant de cotte de velours noir.

Deux petits manteaux fourrés l'un de damas non fourré de martre, l'autre de camelot du Levant fourré de blanc.

Des manchons à mettre sous robes à grandes manches.

Une paire de velours non découpé dessous et le fond de satin cramoisi.

Une paire de satin cramoisi égratigné, bandé d'une tresse d'or.

Une paire de velours jaune à fond de satin.

Une paire de velours incarnat plein.

Une paire de velours cramoisi à fond de satin.

Une paire de satin cramoisi égratigné.

Une paire de velours noir à fond de satin noir.

Une paire de velours blanc à fond de satin blanc.
Une paire de velours noir à fond de satin.
Une paire de satin cramoisi violet.
Une paire de velours cramoisi violet frisé à fond d'or.
Une paire de faux argent trait.
Une paire de velours cramoisi accostée d'une bande à fond de toile d'argent et garnie de dentelles d'or.
Une grande bande de toile d'or ayant servi à une robe.
Une aune de velours à fond de satin jaune.
Trois quartiers de velours cavalle.
Une grande manche de velours à penne avec une autre petite pièce de la dite penne.
Deux aunes de satin rouge rayé de blanc à bâtons rompus.
La robe de l'Ordre de M. de Bourdillon.
Huit pièces de tapisserie de haute lisse, contenant l'histoire des planètes, tendues dans la grande salle basse.
Une paire de landiers de fer garnis chacun de deux pommes de cuivre et une grande pelle de fer.
Une cuvette de cuivre.
Un poêle d'airain.
Un grand chandelier pendu au milieu de la salle basse, verni de rouge et doré d'or aux rivets et aux branches portant six chandelles.
Sept pièces de tapisserie semées de fleurs et portraits de diverses dryez (?).
Une pièce de tapisserie de serge on drap rouge aux armes des la Magdelaine et de Damas.
Un châlit en chêne menuisé sur lequel étaient une couette et coussin rayés, un matelas de futaine blanche avec une couverture verte et un lodier, trois custodes de serge drapée jaune, bleue et rouge, avec la garniture d'un ciel de tapisserie à quatre pans, représentant les quatre vertus, frangé de soie bleue, rouge et jaune.
Huit pièces de tapisserie de haute lisse à figures, tendues dans la chambre de Monsieur.
Une petite pièce de tapisserie semée de fleurs.
Un châlit garni d'un lit, d'un coussin, d'un coytil rayé et couvert de drap rouge sur lequel il y a un ciel de velours noir barré d'une brasse d'or, et frangé de soie noire, avec les armes de M. et de Madame de Bourdillon.
Une petite cuvette de cuivre.
Une caquetoire faite de broderie de velours rouge à fond de satin blanc.
Deux caquetoires et un tabouret de même, le tout garni de tapisserie à gros points croisés.

Une petite caquetoire faite de broderie de velours violet à fond de satin jaune.

Un tabouret couvert de velours rouge.

Deux grands landiers garnis chacun de deux pommes de cuivre, avec pelle, tenailles et fourchettes de même.

Une garde-robe garnie et tendue de cinq pièces de tapisserie.

Un petit pavillon tendu de satin broché avec les rideaux de même.

Un ciel de velours noir et de toile d'or en broderie, avec trois pentes et deux soubassements doublés de damas noir et de taffetas noir accosté de franges de fil d'or et de soie noire, le dossier et le fond de même.

Un ciel de toile d'argent et de velours noir fait en broderie, avec trois pentes et deux soubassements, les franges de soie noire et de fil d'argent, le fond et le dossier de même.

Un ciel de velours orange et toile d'argent fait en broderie, une bande de velours noir autour, une bande de velours noir à fond d'or, trois pentes et dix soubassements de même, deux des pentes doublées de taffetas jaune, les franges de soie jaune à fil d'argent, le fond de velours de trappe de jaune doré et blanc, avec les armes de M. et de Madame de Bourdillon.

Un ciel de toile d'or faux et de velours noir fait en broderie à une bande de satin noir à l'entour, les franges de soie orange, trois pentes et le dossier de même.

Un ciel de velours blanc et violet, de toile d'or, accoutré d'une tresse d'or, la bande à l'entour de velours vert brodé de fil d'argent, trois pentes et les deux soubassements avec le dossier de même, le fond de tripe de velours blanc et violet, aux armes de M. et de Madame de Bourdillon.

Un ciel de velours gris et de velours blanc fait en peau et broderie, accoutré de faux or, les franges de soie blanche et grise, trois pentes, dossier et deux soubassements.

Deux parements d'autel de velours cramoisi et de toile d'or avec quatre écussons et l'Ordre autour.

Une chasuble de velours cramoisi à fond de satin, la croix de drap d'or avec des images armoriées de deux écussons avec l'Ordre à l'entour, garnie d'étoiles de même.

Deux carreaux de velours cramoisi doublé de satin violet.

Un grand carreau de damas cramoisi doublé de Damas rouge.

Deux carreaux de damas cramoisi violet.

Un dais de taffetas cramoisi changeant aux armes du dauphin et frangé de soie noire et de fil d'argent de masse.

Trois rideaux de damas orange figuré de blanc.

Trois rideaux de damas rouge.

Une paire de velours blanc à fond de satin blanc.
Une paire de velours noir à fond de satin.
Une paire de satin cramoisi violet.
Une paire de velours cramoisi violet frisé à fond d'or.
Une paire de faux argent trait.
Une paire de velours cramoisi accostée d'une bande à fond de toile d'argent et garnie de dentelles d'or.
Une grande bande de toile d'or ayant servi à une robe.
Une aune de velours à fond de satin jaune.
Trois quartiers de velours cavalle.
Une grande manche de velours à penne avec une autre petite pièce de la dite penne.
Deux aunes de satin rouge rayé de blanc à bâtons rompus.
La robe de l'Ordre de M. de Bourdillon.
Huit pièces de tapisserie de haute lisse, contenant l'histoire des planètes, tendues dans la grande salle basse.
Une paire de landiers de fer garnis chacun de deux pommes de cuivre et une grande pelle de fer.
Une cuvette de cuivre.
Un poêle d'airain.
Un grand chandelier pendu au milieu de la salle basse, verni de rouge et doré d'or aux rivets et aux branches portant six chandelles.
Sept pièces de tapisserie semées de fleurs et portraits de diverses dryez (?).
Une pièce de tapisserie de serge en drap rouge aux armes des la Magdelaine et de Damas.
Un châlit en chêne menuisé sur lequel étaient une couette et coussin rayés, un matelas de futaine blanche avec une couverture verte et un lodier, trois custodes de serge drapée jaune, bleue et rouge, avec la garniture d'un ciel de tapisserie à quatre pans, représentant les quatre vertus, frangé de soie bleue, rouge et jaune.
Huit pièces de tapisserie de haute lisse à figures, tendues dans la chambre de Monsieur.
Une petite pièce de tapisserie semée de fleurs.
Un châlit garni d'un lit, d'un coussin, d'un coytil rayé et couvert de drap rouge sur lequel il y a un ciel de velours noir barré d'une brasse d'or, et frangé de soie noire, avec les armes de M. et de Madame de Bourdillon.
Une petite cuvette de cuivre.
Une caquetoire faite de broderie de velours rouge à fond de satin blanc.
Deux caquetoires et un tabouret de même, le tout garni de tapisserie à gros points croisés.

Une petite caquetoire faite de broderie de velours violet à fond de satin jaune.

Un tabouret couvert de velours rouge.

Deux grands landiers garnis chacun de deux pommes de cuivre, avec pelle, tenailles et fourchettes de même.

Une garde-robe garnie et tendue de cinq pièces de tapisserie.

Un petit pavillon tendu de satin broché avec les rideaux de même.

Un ciel de velours noir et de toile d'or en broderie, avec trois pentes et deux soubassements doublés de damas noir et de taffetas noir accosté de franges de fil d'or et de soie noire, le dossier et le fond de même.

Un ciel de toile d'argent et de velours noir fait en broderie, avec trois pentes et deux soubassements, les franges de soie noire et de fil d'argent, le fond et le dossier de même.

Un ciel de velours orange et toile d'argent fait en broderie, une bande de velours noir autour, une bande de velours noir à fond d'or, trois pentes et dix soubassements de même, deux des pentes doublées de taffetas jaune, les franges de soie jaune à fil d'argent, le fond de velours de trappe de jaune doré et blanc, avec les armes de M. et de Madame de Bourdillon.

Un ciel de toile d'or faux et de velours noir fait en broderie à une bande de satin noir à l'entour, les franges de soie orange, trois pentes et le dossier de même.

Un ciel de velours blanc et violet, de toile d'or, accoutré d'une tresse d'or, la bande à l'entour de velours vert brodé de fil d'argent, trois pentes et les deux soubassements avec le dossier de même, le fond de tripe de velours blanc et violet, aux armes de M. et de Madame de Bourdillon.

Un ciel de velours gris et de velours blanc fait en peau et broderie, accoutré de faux or, les franges de soie blanche et grise, trois pentes, dossier et deux soubassements.

Deux parements d'autel de velours cramoisi et de toile d'or avec quatre écussons et l'Ordre autour.

Une chasuble de velours cramoisi à fond de satin, la croix de drap d'or avec des images armoriées de deux écussons avec l'Ordre à l'entour, garnie d'étoiles de même.

Deux carreaux de velours cramoisi doublé de satin violet.

Un grand carreau de damas cramoisi doublé de Damas rouge.

Deux carreaux de damas cramoisi violet.

Un dais de taffetas cramoisi changeant aux armes du dauphin et frangé de soie noire et de fil d'argent de masse.

Trois rideaux de damas orange figuré de blanc.

Trois rideaux de damas rouge.

Trois rideaux de damas noir.

Trois rideaux de taffetas bleu.

Un grand tapis tissé de soie de plusieurs couleurs.

Un coffret de toile d'or rouge paré de broderie de fil d'argent, contenant les pommes servant aux ciels de lit.

Sept pièces de tapisserie représentant les sept arts libéraux.

Un châlit de camp garni de lit, couette et coussin, d'un lodier, d'une couverture de drap rouge avec le ciel de velours blanc et noir parfilé et barré d'une barre de drap d'or, frangé de filoselle gris et blanc ; au dossier se trouvaient les armes de M. et de Madame de Bourdillon ; avec trois rideaux de serge figurée de jaune, bleu et rouge.

Un châlit de chêne garni de lit, couette et coussin avec la couverture de drap jaune et bleu, surmonté d'un ciel de petit satin rayé de blanc, rouge et noir, avec le dossier de même. Ledit ciel frangé de filoselle rouge, au-dessus de laquelle frange il y avait une bande de satin vert brodée de cavetelle blanche.

Un tapis de tapisserie à points à l'aiguille, auquel il y avait quatre grandes roses.

Trente aiguillettes ferrées d'or à quatre carrés sans émail.

Seize aiguillettes ferrées d'or à tortil émaillé de blanc et noir.

Vingt-six aiguillettes d'or à tortil sans émail.

Neuf aiguillettes d'or frisé.

Dix aiguilles d'or à fer de lance sans émail.

Dix-huit aiguillettes frisées émaillées de blanc.

Deux douzaines de boutons plats.

Une paire d'Heures en parchemin, azurée et couverte de velours rouge, ferrée d'argent à deux fermoirs ; au milieu les armes de M. de Bourdillon.

Une paire d'Heures écrite à la main, dorée et azurée, couverte de veau noir.

Une paire d'Heures en parchemin, écrite à la main, azurée et dorée, couverte de velours vert.

Un couvre-chef contenant plusieurs ouvrages de soie cramoisie et autres soies noire et de diverses couleurs.

Un châlit en chêne, garni d'un lit, couette, coussin, couverture de tapisserie, le ciel de tapisserie faite à l'aiguille avec franges, le tout de laine fine bleue, rouge et blanche ; les courtines et le dossier de demi-òstail jaune, rouge et bleu.

Un buffet de bois de chêne aux armes de M. et de Madame de Bourdillon.

Un buffet de chêne aux armes des La Magdelaine et Damas.

Un châlit garni d'un coutil de Flandre avec le chevet de même, un matelas, lodier, et couverture rouge de Catalogne, le ciel fait à l'aiguille à licorne de plusieurs couleurs, à quatre pentes, à un fond de toile, les franges vertes, jaunes et rouges, trois rideaux rouge, blanc et bleu de serge damassée, un petit dossier de même.

Six pièces de tapisserie de grosse laine, façon de Flandre, représentant une vénerie et les forces de Samson.

Un châlit de chêne contenant un lit garni de couette et de coussin avec une couverture de drap noir brodée de drap rouge aux armes de M. de Bourdillon, sur lequel un ciel de tapisserie faite à points creusés, avec le dossier de même frangé, garni de trois custodes de serge blanc, violet et jaune.

Deux pièces de tapisserie de serge rouge aux armes de M. de La Magdelaine.

Une pièce de serge rouge jaune et verte aux mêmes armes.

Une paire d'Heures couverte de velours noir, ferrée à fermoirs d'argent avec un écusson, une étoile, une rose et un chevron brisé le mépartant.

Un bougeoir d'argent.

Une boîte couverte de cuir bouilli noir dans laquelle il y avait un ménage d'argent.

Vingt-trois arquebuses à croc et un fauconneau.

Vingt-deux pièces d'épieux et de lances.

Une litière à l'usage de Madame de Bourdillon.

(Archives d'Epoisse).

Qu'on se figure la vente de ce riche mobilier en l'an de grâce 1901 ! Tous les amateurs de Paris auraient pris leurs billets pour Saint-André-en-Terre-Plaine, et se seraient disputé à prix d'or tous ces beaux meubles, ces splendides étoffes et ces bibelots précieux !

---

# LE PEINTRE MERLOT

Le 21 décembre 1900 est mort un artiste de talent, notre compatriote, que Harpignies le grand paysagiste estimait comme l'un de ses meilleurs élèves. Le peintre Merlot, dont les amateurs apprécient les nombreuses toiles, surtout depuis qu'il est mort, eut des débuts pénibles et se révéla lentement.

Emile-Justin Merlot est né à Saints en 1839; il commença, à l'âge de 15 ans, comme apprenti vitrier et peintre en bâtiments chez M. Manifacier, d'Auxerre. Son père, plus préoccupé de lui assurer un gagnepain que confiant dans les goûts artistiques du jeune homme, se fâcha tout net quand le futur maître manifesta son intention de quitter son métier manuel pour vaquer uniquement à l'art.

Il advint que chez M. Manifacier, un éclat de verre perça l'œil droit de l'apprenti. Grâce aux soins habiles d'un médecin auxerrois, l'accident n'entraîna pas la perte de l'œil. Heureusement, car Merlot déjà atteint d'une fâcheuse surdité et d'une insurmontable difficulté de prononciation eût eu vraiment trop de raisons de se plaindre de la nature, de rester encore privé d'un de ses yeux.

En revanche Merlot était doué, au moral, d'une grande énergie et de cette aptitude à la patience qui est le génie même, si nous en croyons Buffon. Après un séjour d'environ deux ans à Auxerre, le jeune homme se rendit à Paris où il s'efforça d'apprendre les principes de l'art de la peinture. Ses maîtres furent Forestier, pour la perspec-

tive, où il se retrouva avec son ami Philipard, puis Lavieille et Harpignies pour le paysage.

En même temps qu'il suivait des cours de dessin et de peinture et qu'il fréquentait les ateliers, ou plutôt dans les heures que lui laissaient libres ces études, Merlot gagnait sa vie comme peintre décorateur. La famille de notre compatriote continuait à le décourager, autant qu'elle pouvait, et à le détourner de la noble mais peu lucrative profession d'artiste.

Lassé de ces contradictions, peut-être aussi vaincu par la peine de vivre, Merlot s'engagea et prit du service en Algérie, au 1er zouaves où il resta assez longtemps.

En quittant l'armée, il revint à Paris et se lança à cœur perdu et pour toute sa vie, dans la carrière d'artiste peintre. Il se spécialisa dans les tableaux rustiques, représentant sous mille formes plus attrayantes les unes que les autres les vaches et les pâturages. Il ne vendit pas tout de suite ses œuvres et pendant nombre d'années encore lutta contre la gêne, vécut tant bien que mal, plutôt mal que bien, de travaux de décoration.

M. Philipard, le peintre de fleurs auxerrois, qui a connu Merlot de très près et de qui nous tenons ces renseignements intéressants, nous apprend qu'après son service militaire Merlot travailla à la décoration de monuments, de châteaux et de maisons particulières. Il contribua pour une petite part à la décoration, entre autres, de la Sainte Chapelle.

C'était, à l'époque, M. Bœswillwald père, inspecteur général des monuments historiques. Un beau jour l'architecte visitait les travaux exécutés à la Sainte-Chapelle par MM. Philipard, Merlot et d'autres, Merlot donnait tous ses soins à une rosace décorative. M. Bœswillwald lui adressa je ne sais quelle observation plus ou moins juste, que Merlot en tout cas ne dut pas très bien saisir, étant donnée sa surdité. Il s'en suivit un quiproquo. Bœswillwald impatienté clôtura la discussion en faisant effacer la peinture déjà avancée. Il se mordit les doigts, comme on dit, un peu plus tard, de ce mouvement d'amour-propre puéril. Merlot devint célèbre et l'architecte ne se consolait pas d'avoir si malmené, dans ce dé-

corateur, un artiste auquel il manqua peu de chose pour briller au premier rang.

Merlot ne fut pourtant pas libre de s'adonner encore tout entier à l'art pur. Le cruel problème de la pièce de cent sous à gagner l'obligea pendant quelques années encore à mêler l'utile à l'esthétique, le métier à la profession.

Il partit pour l'Amérique, pays des gros capitaux, en compagnie du peintre très connu Poilpot pour l'exécution de grands panoramas. Ce fut le temps pour Merlot des pérégrinations. D'Amérique il passa en Angleterre, de là en Suisse, toujours en collaboration avec Poilpot. Peu à peu la renommée vint, avec des récompenses au Salon et dans des expositions diverses ; vint aussi cette médiocrité dorée qui suffit au sage, si elle ne comble pas les désirs de l'ambitieux.

M. Merlot n'était pas avide de luxe. Simple et modeste, il se contentait de peu. Il fuyait le bruit, le monde, les salons, l'intrigue. Doux de caractère, d'humeur égale, sa vie se passa dans les rudes joies du travail. Son œuvre est énorme, ses tableaux ne se comptent pas. Beaucoup d'entre eux sont de dimensions considérables et même encombrants, tel cet immense pâturage dans la Somme qui fut acquis par la ville d'Auxerre pour le prix modique de 3.000 francs, dont 1.500 fr. par le ministère des Beaux-Arts et 1.500 fr. par la ville (cadre compris).

Mais si Merlot ne goûta jamais le gros plaisir de palper de fortes sommes et de vendre, comme on dit, au poids de l'or ses vaches et ses paysages, il n'en vécut que mieux, à la mode des maîtres antiques, dans l'extatique contemplation de la beauté naturelle et de l'idéal. Pour lui ce fut toujours assez de bonheur d'interpréter et de représenter la nature, les coins les plus intéressants de la Puisaye, la vallée du Loing où il se plaisait tant.

Quand il fut suffisamment connu il trouva comme les autres peintres des Mécènes ; la maison Valadon par exemple lui acheta un certain nombre de ses tableaux, du reste faciles à placer, grâce à la justesse du dessin, à l'habileté de la composition, à la largeur de la touche, à la solidité de la pâte et du coloris.

Il commença d'exposer au Salon 1866. Ses premiers

envois représentaient avec beaucoup d'exactitude les paysages de l'Yonne et la Nièvre tous remplis d'animaux, et des sites plus âpres du Morvan. En 1883 il obtint une mention honorable avec *Un Paysage de Bretagne*. En 1888 il rapporta du Midi *Une Vallée d'Arles*, et du Nord, en 1892, son *Troupeau dans les Marais de la Somme* qui lui valut une médaille de deuxième classe. Ce furent ensuite des *Vaches normandes* aux environs de Dieppe, *La Vallée d'Argues*, divers pâturages empruntés de nouveau à son pays d'origine et où les vaches, les moutons et les bœufs tenaient une large place.

Le tableau de 1892 dont nous parlons ailleurs et qui fut acquis par le musée d'Auxerre, a figuré à l'Exposition universelle en 1900 et valut à Merlot une médaille de bronze.

Pour faire un choix parmi les nombreuses toiles peintes par Merlot et qui se recommandent par leurs terrains solides, leurs animaux bien construits, d'une allure vraie, par leurs ciels tranquilles ou mouvementés, traversés parfois de rayons de soleils couchants qui mettent bien en relief les robes brunes, noires, blanches ou rousses des vaches, des taureaux et la toison gris-jaune des moutons, nous citerons : *Un Site dans le Morvan*. — *Un Gué aux environs de Vichy*, — *Le Val de Grâce à Paris*, — *Vallon de Jean II en Bretagne*, — *Les Chênes à Concarneau*, — *Animaux dans un chemin*, — *Vaches au bord de l'eau*, etc., etc.. Tous les tableaux, études ou esquisses sont signés, ou bien portent le cachet ci-dessous :

E. Merlot

La vente qui eut lieu des tableaux de Merlot, après sa mort, en avril 1901, comprend en tout 275 toiles, parmi lesquelles 12 études, 7 aquarelles et 4 eaux-fortes. Lors de cette vente à l'hôtel Drouot. Harpignies le vieux maître

de Merlot, écrivit la lettre suivante aux experts MM. Chaîne et Simonson :

Paris ce 25 Mars 1901

Chers Messieurs

Je suis heureux d'apprendre
que vous êtes chargés de la
vente de mon très regretté
ami E. Merlot.
Je sais depuis longtemps
combien vous tenez en grande
estime le talent de mon
si excellent élève et je
ne doute pas un instant
que l'exposition que vous
organisez de ses tableaux

« de ses remarquables
études sera pour
les amateurs de belle
peinture une véritable
révélation.

La construction robuste
de ses animaux et la
délicate observation qui
règne dans ses paysages
ont fait de mon ami Merlot
un artiste hors de ligne.

Recevez, chers Messieurs,
l'assurance de mes meilleurs sentiments

H Harpignies

Merlot mérite ces éloges du grand paysagiste Harpignies.

Malgré des imperfections, dont les meilleurs ne sont pas exempts, un peu de lourdeur et de prosaïsme, peut-



EMILE-JUSTIN MERLOT

PEINTRE PAYSAGISTE





ÉTUDE FAITE POUR LE TABLEAU QUI EST AU MUSÉE D'AUXERRE

BESTIAUX DANS LES MARAIS DE LA SOMME



TABLEAU DE M. MERLOT



être, notre compatriote Merlot méritera une flatteuse mention dans l'histoire de la peinture française au XIXe siècle, parmi les paysagistes et les animaliers de second ordre. Il est mort trop tôt il a disparu dans la plénitude de son talent, mais il laisse après lui une renommée solide, presque de la gloire.

---

## LA MARQUISE DE SADE

Jamais contraste plus frappant que ce ménage du marquis et de la marquise de Sade ; d'un côté le fameux satyre, l'écrivain scandaleux, le prisonnier de Vincennes et de la Bastille, convaincu de vices et de crimes immondes — de l'autre côté une femme aimante, tendre, dévouée et résignée, aux yeux de qui l'époux ne saurait avoir de torts, une sainte de l'amour conjugal.

Le nom du marquis de Sade, bien connu des lecteurs de l'*Annuaire*, n'inspire certainement pas beaucoup de sympathies. Il en sera tout autrement de la marquise. C'est l'ange à côté du monstre. Il est bon que l'on sache que dans le château de Valery, propriété de la famille de Sade anciennement, habita en même temps que le vice, la vertu — et dans la compagnie du plus détestable des maris la plus exemplaire des femmes. La biographie de Madame de Sade est pleine d'intérêt, pour nos compatriotes, de l'Yonne surtout.

La marquise de Sade était née « de Montreuil ». Le mariage fut célébré le 17 mai 1763, à Paris, à l'église Saint-Roch. Renée-Pélagie de Montreuil avait 23 ans, le marquis de Sade 22.

Renée-Pélagie, plus gracieuse que belle, avec des yeux vifs et un air de vertu et de calme répandu sur tout son visage, était fille de M. Cordier de Montreuil seigneur de Launay, président de la Chambre des Comptes, et de Marie-Madeleine Masson de Plissay « le vrai maître de la

maison », s'il faut en croire l'histoire. Le mariage de Renée fut surtout l'œuvre de sa mère.

Le jeune marquis de Sade, introduit chez M. de Montreuil après ses campagnes d'Allemagne où il fut un brillant soldat, regarda d'abord avec quelque tendresse la cadette des filles de la maison, Louise de Montreuil, âgée de 16 ans, de physionomie piquante. Mais la mère voulait que l'aînée fût établie d'abord. Le marquis se résigna.

Renée-Pélagie, elle, s'était aperçue des préférences du marquis pour sa jeune sœur. Mais comme elle avait conçu un vif et profond amour pour lui, elle crut qu'elle finirait par se faire adorer d'un mari auquel elle était imposée. Mariage de raison du côté de Sade, mariage d'amour du côté de Renée. Hélas ! elle eut ensuite besoin de tout son courage et de sa passion pour supporter la vie qui lui fut faite. Elle devait d'ailleurs rester jusqu'au bout amoureuse, « amoureuse comme le sont les âmes pures et très droites, sans complications, et qui ne savent point se livrer à demi, assurées qu'elles ne se livreront point deux fois. »

La lune de miel fut courte, on se l'imagine aisément. Après un mois à peine, un abominable scandale éclata. Des filles entraînées dans « la petite maison » de Sade, se plaignirent de raffinements de débauche qui avaient ressemblé à d'ignobles brutalités. Le marquis était une sorte de Vacher grand seigneur. Enfermé au château de Vincennes, le seigneur de Valery feignit un chagrin très vif d'être séparé de sa femme « la personne la plus chère qu'il eût au monde. »

Comme d'ailleurs en ce temps là les nobles éprouvaient vite les indulgences de la justice, le coupable, à la fin de l'année, quitta une prison assez douce pour rejoindre son régiment.

La marquise de Sade ne douta du reste pas un instant de son mari, accepta toutes ses explications et crut envers et contre tous à son innocence. « Elle avait admis sans hésiter l'hypothèse d'une erreur, d'une dénonciation calomnieuse. Elle était encore dans tout l'enivrement de son amour conjugal. »

Revenu à Paris, Sade se lie avec une danseuse, une complice de ses curiosités dépravées, Mlle Beauvoisin,

jolie mais sans taille, courte et ramassée, flétrie par ses débauches.

C'était une femme savante dans l'art d'acoquiner les hommes, riches bien entendu. Quand elle mourut on lui trouva pour des millions de bijoux, deux cents bagues, des diamants (non montés), quatre-vingts robes magnifiques telles, disait-on, que la reine n'en avait pas.

Quand elle fit la connaissance du marquis de Sade, celui-ci l'emmena en Provence, en son château de La Coste, et s'y amusa bien. La marquise souffrit de ce délaissement, mais le marquis savait inventer des excuses. Au demeurant l'épouse était devenue mère le 27 août 1767, de Louis-Marie de Sade

En 1768, nouveau scandale, l'affaire de cette Rose Keller à laquelle Sade fit subir de tels traitements, dans un accès de folle dépravation que Mme du Deffaud écrivit (non sans exagération) qu'il l'avait « déchiquetée ». Le débauché cruel fut enfermé au château de Pierre-Encise, à Lyon où il resta six semaines.

Redevenu libre, par les soins et les démarches de sa femme toujours éprise, Sade retrouva sa belle-sœur, laisse sa femme enceinte de son second enfant, Donatien-Claude-Armand, emmène Louise de Montreuil en Italie, où elle s'abandonna éperdument à une sorte de folie de plaisirs. « L'aventure divulguée finit pour elle par le couvent. »

La marquise, par un entêtement généreux d'abnégation, pardonna, fit semblant d'ignorer ce que savait tout le monde, s'inquiéta peu de voir sa fortune s'émietter pourvu que le mari infidèle n'eût rien à lui reprocher.

Le 17 avril 1771, la marquise accouche d'un troisième enfant, Madeleine-Laure, morte en 1844, dernière descendante directe du marquis.

A partir de cette époque la marquise seule, combattue par sa famille, persiste héroïquement dans son rôle d'amante sacrifiée, d'épouse fidèle jusqu'à la mort, malgré l'infamie de l'aimé.

Le 5 juillet 1772 le marquis de Sade est accusé d'avoir tenté d'empoisonner des filles (c'est l'affaire de Marseille, la fameuse histoire des pastilles cantharidées), accusé en outre de débauches contre nature. La vérité oblige à dire

qu'on mena singulièrement vite, avec une sorte de haine, cette affaire. Le 3 septembre Sade est condamné à mort, peine excessive puisqu'aucune de ses victimes n'avait succombé.

La vérité c'est que les pastilles ne contenaient rien de suspect et que les filles en août, se désistèrent de la plainte. Quoi qu'il en soit, Sade s'enfuit.

La marquise rentre à Paris et se retire au monastère des Carmélites, rue d'Enfer, refusant l'hospitalité de sa mère la Présidente, dès lors ennemie acharnée de Sade, son gendre. Alors commence une campagne sublime de la femme dévouée, en faveur du mari qu'elle croit et qu'elle affirme innocent.

Le marquis, réfugié en Piémont, est arrêté par les autorités Sardes et enfermé au château de Miolans. Son épouse ne l'entend pas ainsi, elle accable le gouverneur du château de plaintes et de reproches, voire de menaces. Elle allège la captivité du prisonnier, mieux que cela elle se met en tête de le délivrer ! Elle feint un voyage en Provence, recrute à Grenoble 15 hommes, les équipe, les arme, les anime. Elle gagne à Miolans quelques soldats invalides de la garnison. Par eux le marquis est averti, et il s'évade dans la nuit du 1er au 2 mai 1775.

Et aussitôt M. de Sade reprend une correspondance abjecte avec une maîtresse. Il rentre en France, perd toute prudence. De nouveau on l'interne au donjon de Vincennes.

Ici commence une correspondance où la marquise se montre admirable en face d'un homme aigri, que sa captivité rend ingrat et furieux. Madame de Sade s'inquiète des menus besoins du captif : « Voilà, écrit-elle en 1777, voilà, mon bon ami, le reste de tout ce que tu m'as demandé : douze livres de bougies, un gilet de filoselle, un gilet de peluche de soie, neuf paires de chaussons qui complètent la douzaine en couleur. » Puis la marquise parle de ses enfants, du cadet surtout qui est « doux et poli ».

« Je l'embrasse, dit-elle, doublement à cause de la ressemblance qu'il a avec toi. Ma tendresse pour eux me ramène naturellement à toi, que j'aime de toute mon âme... Mon Dieu ! remonte-toi bien ; tâche de dissiper tes chagrins et tes ennuis le plus qu'il est possible... »

La chère dame promet de s'inquiéter de toutes ses forces pour la liberté de son mari : « Sois bien convaincu que je ne tarderai pas pour t'instruire de ce qu'il y a de nouveau sur ta situation dès que je le pourrai. J'ai trop à cœur de te prouver tout mon attachement et toute ma tendresse pour rien négliger d'aucune manière ce qui te regarde. La longueur du temps déjà écoulé me tue et me désespère autant que toi parce que je partage ta position avec toute la sensibilité d'un cœur qui ne peut exister que par ton bonheur. »

— A ces exquis épanchements, le marquis répond quoi? Souvent des brutalités et des injures.

— « Ce qui me désespère le plus, écrit l'épouse admirable, c'est que tu m'accuses de négligence et de me laisser gagner, et ces soupçons accroissent le trouble de mon âme et font mon chagrin, t'aimant véritablement plus que moi-même.

Ce 17 mai, jour particulièremeut consacré à t'aimer. »

— Et un peu plus tard : « Prends courage, mon bon petit, ne te laisses point aller au découragement. Crois que la fin de tout ceci sera heureuse. »

Ainsi pas un mot de reproches, pas d'allusions blessantes, pas une parole qui permette de croire ce cœur ulcéré. Le marquis est innocent, est une victime calomniée aux yeux de cette grande femme.

Pendant ce temps-là, Sade correspondait, à l'encre sympathique, avec une maîtresse. Et quand sa femme venait à la prison pour le voir, il lui arrivait de refuser sa visite.

A force d'instances, la marquise fait reviser le procès de Sade. Le jugement qui concerne l'accusation d'empoisonnement est cassé. Mais par l'influence de la Présidente de Montreuil, belle-mère du marquis, celui-ci n'est tout de même pas rendu à la liberté. En 1778, le marquis est reconduit à Vincennes, d'Aix où l'avait amené la revision de son affaire. Mais en chemin, à Lambesc, à 5 lieues d'Aix la marquise le fait s'évader, le 5 juillet 1778, et le dérobe aux recherches de la maréchaussée.

Il fut d'ailleurs repris et réincarcéré à Vincennes l'année d'après. Immédiatement l'épouse reparaît aussi noble et aussi passionnée dans ses lettres : « Enfin mon tendre

ami (écrit-elle le 3 février 1778) à force de démarches j'ai découvert hier que tu étais à la Bastille. — M. Lenoir me dit que ce qui se passe n'est pas fait pour me fâcher et, d'un autre côté, on m'a fait dire sous main que je sois tranquille et que je serais plus contente que je ne le puis croire... »

Le marquis a annoté ce billet et écrit froidement en marge : « Qu'est-ce qui t'avait fait dire ça ? Cette phrase est bien *embrouillée.* » Voilà qui paie en piètre monnaie tant de sollicitude.

Un peu plus tard : « Je témoigne, écrit-elle, mon inquiétude bien réelle de ne point recevoir de tes nouvelles. A cela on répond que je ne dois pas en avoir, que tu te portes bien. Mais tu me connais assez pour savoir que cela ne me contente pas et, quelque chose que l'on me dise, je suis sûre que tu m'écris et que les lettres sont interceptées... Mon tendre ami, je te demande en grâce de ne point te chagriner, de ne point te livrer à des idées noires, de te bien soigner, de croire que je ne te cache rien, que je t'aime par-dessus tout, que je fais tout au monde pour ta liberté... Adieu donc, mon bon petit, je t'embrasse passionnément. »

La marquise fait parvenir « au bon petit » de la pâte de guimauve et du savon de violette. Le « bon petit » n'a point été satisfait. Elle ne se fâche pas et promet simplement de consulter désormais ses goûts avant de lui envoyer quoi que ce soit. Et dès qu'il a manifesté un désir : « Tu auras, mon petit, tout ce que tu m'as demandé, lundi au plus tard. Marque-moi si tu n'as pas besoin ou envie d'autre chose. Si tu savais combien les petits mots de toi me font plaisir, tu ne me les rendrais pas si rares. Ecris moi, je t'en conjure, le plus souvent possible, car je te le répète, je n'ai que cette seule consolation dans le monde. Crois bien que je t'adores toujours autant, avec la même violence. »

Et encore, le 4 mars 1778 : « Mon bon ami, doutes-tu toujours de mon affection ? Doutes-tu que s'il était en mon pouvoir, j'abandonnerais ma situation ? Doutes-tu enfin que je travaille à notre réunion pour l'accélérer le plus tôt possible ? réponds-moi, c'est double peine pour moi d'être privée de tes lettres. Es-tu content de ce que je t'ai

envoyé ? Veux-tu autre chose ? Si tu savais la joie que j'éprouve lorsque je prépare ta petite corbeille, tu me mettrais plus souvent à même de m'en acquitter. Je suis toujours et serai, tant qu'il me restera un souffle de vie, tout âme et tout cœur pour toi. »

Plus tard encore : « Mon bonheur ne peut exister sans toi ni sans le tien, et le jour où l'on nous rendra l'un à l'autre, je crois que je mourrai de joie. Puisse-t-il arriver bientôt !

Tous les vœux d'un cœur tout à toi ! »

Le marquis répond mal à de si affectueux témoignages de dévouement conjugal. Pour un flacon d'eau de Cologne dont la qualité lui paraît inférieure, il entre en fureur. Vraiment mademoiselle de Rosset une confidente de la marquise, avec laquelle Sade entretint une sorte de relation d'amour platonique, avait raison quand elle écrivait au prisonnier : « Vous impatienteriez, Monsieur, un capucin de bois par vos boutades et votre mauvaise humeur. Que les femmes sont folles de s'attacher à un bouvier tel que vous ! »

Cependant en 1779, la marquise éprouve, par suite des conseils imprudents de Sade, quelques embarras d'argent. Elle se réduit aux strictes dépenses pour elle-même. Le marquis, lui, s'en prend à l'intendant Gaufridy, un parfait honnête homme. Et la marquise : « Tu dois connaître le monde bien mieux que moi : Décide ce que tu veux... Tu sais que tu peux compter sur moi comme ta meilleure amie et la plus tendre de toutes. »

Phrase que le marquis annote ainsi : « Peut-on mentir aussi impudemment ? »

Le marquis défend à sa femme de voir sa mère. Madame de Sade acquiesça à tout et ajoute : « Sois bien tranquille, mon cher ami, sur mon séjour à Paris. (Le marquis affectait à l'égard de sa femme une jalousie farouche). Je ne le quitterai certainement pas pour aller nulle part, *pas même à Valery, puisque cela te déplaît.*

« *J'avais promis à tes enfants, mais je les reculerai toujours, jusqu'au moment où nous pourrons y aller ensemble avec toi.* » (11 nov. 1779).

Ainsi voilà cette épouse prodigieusement fidèle et prudente qui se refuse même les voyages les plus légitimement

préparés, les distractions les plus innocentes. Madame de Sade, qui avait conté à ses enfants que leur père était, non en prison, mais parti pour un long voyage, leur avait promis pour calmer leur impatience de les conduire au château de Valery, dans cette belle et gaie propriété qu'ils possédaient dans notre Bourgogne.

On peut s'imaginer que madame de Sade désirait vivement, ainsi que ses enfants, ce voyage, cette sorte de retraite où les « calomnies » ainsi qu'elle nommait les bruits mauvais répandus contre son mari, n'avaient point pénétré, où les paysans affables de nos régions eussent entouré certainement de respect et de respectueuse affection leur chatelaine.

Mais dès que l'égoïste libertin manifeste sa volonté d'arrêter le voyage, c'est bien. L'épouse renonce tout de suite à ses projets, les recule à plus tard « jusqu'au moment, dit-elle, où nous pourrons y aller ensemble ».

Pour notre part nous regretterions presque la soumission si prompte et si généreuse de la marquise. Car si elle eût persisté, nous aurions aujourd'hui le plaisir de retrouver sans doute de ses lettres écrites de Valery en Bourgogne, intéressantes par certains détails sur notre pays et sur le séjour qu'elle y eût fait. Mais ce regret disparaît vite, nous l'avouons, devant le sentiment de vénération que nous inspire la belle abnégation de cette noble épouse.

La pauvre femme en est d'ailleurs de moins en moins récompensée par un homme indigne et incapable de la comprendre. On éprouve quelque répugnance à reproduire les réflexions qu'écrit le prisonnier sur les marges des lettres de sa femme: « Est-ce que tu as été mécontent, dit-elle, de ce que je t'ai envoyé? Est-ce que tu ne veux rien pour ta quinzaine? Ton silence me tue. Il n'est sorte de chose que je ne me fourre dans la tête... »

Et l'abject écrit à côté : « Et moi dans le c... (9 septembre 1779).

Elle insiste pour obtenir des réponses. Il annote: « Voilà un fier mensonge. Il faut être un monstre avéré et une gueuse sans honneur et sans pudeur pour aller chercher des tournures de mensonge aussi noires et aussi impudentes que celles-là. »

Un peu après, le marquis osa lui marquer en termes

ignobles qu'il la soupçonne de relations infâmes avec... son teinturier. D'ailleurs à partir de ce moment le captif joue au jaloux. Il oblige sa femme à rompre toutes ses relations. Elle répond : « Je ne verrai plus qui te déplaît. Veux-tu que je me mette dans un couvent? Mon choix serait bientôt fait si l'on me permettait de m'enfermer avec toi. »

L'esprit dépravé du marquis ne cesse de forger de folles accusations et il imagine un monstrueux roman dont sa femme serait l'héroïne. Les termes de ses lettres sont orduriers. Le marquis est épouvanté de ses ignominies qui n'étonnent plus qu'elle. « Ta façon de penser à mon égard m'atterre, m'anéantit, m'humilie, moi qui ne vis et n'existe que pour toi !... Me voir soupçonnée et avilie ! Je me tais, mais *vous* faites une plaie à mon cœur. Pourtant il ne se refermera jamais. Je n'ai pas à me justifier, ma conduite est au su et au vu de tout le monde. Non, il n'est pas possible que me connaissant comme tu dois me connaître, tu penses ce que tu écris. »

Enfin elle s'enferme dans un couvent, le plus régulier qu'elle a pu trouver. Elle continue du reste ses chères visites à Vincennes. Hélas ! son mari la reçoit furieusement, se jette sur elle, la frappe... Elle s'en plaint timidement et ajoute : « Si tu es capable de me poignarder, ce serait dans ces circonstances un grand bonheur pour moi de ne plus exister. »

Phrase que le marquis annote ainsi : « Quelle platitude, grand Dieu, quelle platitude ! » Et la conduite du marquis à l'égard de sa femme ne se modifie point, au contraire ! Chacune des visites qu'il reçoit d'elle est marquée par un scandale. On doit intervenir pour que la marquise ne soit point blessée. Enfin le 25 septembre 1782, le lieutenant de police M. Le Noir, qu'étonne la constance de cette infortunée mais qu'effraie de Sade, interdit les visites. La pauvre femme écrit aussitôt : « Mon tendre ami, je fus tout à l'heure chez M. Lenoir. Quelle fut ma surprise quand il me signifia que, si je persistais à vouloir te voir, il fallait qu'il prît auparavant les ordres du ministre et lui rendît compte de ta conduite. Cela m'a atterrée... »

Un peu plus tard : « Mon cœur n'a pas changé : il t'adore et t'adorera toujours. La seule vengeance que je

te garde est, à ta sortie, de te faire convenir après toutes vérifications et informations, que tout ce qui t'a passé par la tête pendant ta détention sont des extravagances des plus pommées. »

En réponse, de Sade demande des nouvelles de sa belle-sœur. On n'est pas plus cynique.

La marquise obtient, à force d'instances, le 15 juillet 1786, de revoir son mari qui fait un moment le galant homme et le mari passionné. C'est pour mieux reconquérir la pauvre femme. Dès qu'il la tient il recommence à l'accuser d'ignominies

« L'esprit tout plein des monstrueuses héroïnes de ses romans abominables, il formule contre elle d'horribles reproches. Il invente, avec détails circonstanciés, les trahisons qu'il lui prête et lui, dont la plume se trempe dans la boue il joue l'indignation pour son inconduite ! »

La marquise en ressent et témoigne un désespoir immense. — « Votre lettre secrète donnée à ma dernière visite, écrit-elle, m'a navré le cœur de la plus vive douleur. J'en ai été si saisie qu'elle m'a ôté la faculté de penser. Le lendemain mardi, madame de Villedeuil m'avait donné rendez-vous ; il m'a été impossible de proférer une parole. »

Le marquis fut transféré de la Bastille à Charenton. Dès qu'il fut libre son premier soin fut de prendre ses dispositions pour faire prononcer la séparation « de corps et de bien » ; (sentence rendue le 9 juin 1790). « On peut dire que, de ce jour-là, la marquise de Sade reprenant son nom de Montreuil, cessa véritablement d'exister. Ses fils émigrent Son mari devient le citoyen Sade, secrétaire de la section des Piques. Elle est seule, triste, désabusée. » Elle ne fait point à Valery ce fameux voyage remis si longtemps et elle meurt, le 7 juillet 1810, après avoir « largement payé son tribut à la misère humaine. » (1).

(1) Nous avons suivi pas à pas, pour cette étude, la très intéressante publication de Paul Ginisty, chez M. E. Fasquelle.

## LES INCENDIES DE SAINT-FLORENTIN

Par M. Delphin DELAGNEAU

Autrefois les incendies étaient fréquents à Saint-Florentin, où les maisons étaient pour la plupart construites en bois. Elles l'étaient même toutes anciennement.

Nous avons quelques notes sur huit incendies allant de 1689 à 1767, mais l'incendie le plus considérable fut celui de 1813. Nous possédons toutes les pièces relatives à ce sinistre. En les mettant sous les yeux des lecteurs de l'*Annuaire*, ils pourront mieux juger des faits que par l'analyse que nous pourrions en faire.

Voici la liste de ces documents :

Un procès-verbal dressé le jour même du sinistre;

Le procès verbal d'expertise des pertes ;

Trois procès-verbaux des réunions du Comité de bienfaisance spécialement formé pour les secours à distribuer aux incendiés. Ces procès-verbaux sont suivis d'une note du secrétaire du Comité inscrite sur le registre immédiatement après les souscriptions.

1689. — Le Courquillon fut incendié.

1700. — Le 7 mars, le feu a consumé la principale partie du bas-faubourg, depuis la maison de Me Nicolas Regnard jusqu'à celle d'Edme Solas, des deux côtés.

1723. — La nuit du 18 au 19 may, incendie du haut faubourg depuis Edme Solas, Nicolas Creveau jusqu'à Etienne Lorne boulanger, et Claude Monfils. — 45 ménages.

1731. — La nuit du 1er au 2 novembre, incendie du faubourg, depuis la maison de Jean Duguet jusqu'à celle de Nicolas Leclerc.

1733. — Le jour de l'Assomption de la sainte Vierge (15 août), le feu du ciel est tombé sur le clocher de la paroisse et l'a réduit en cendres.

Il était admiré par les connaisseurs à cause de sa hauteur.

1749. — La nuit du 18 au 19 août, incendie du faubourg, la v.....

1761. — Le feu a pris le 4 février, jour des Cendres, dans une maison sise au faubourg, occupée par Edme Lapoix, la veuve Baillard et Cornat.

1767. — Le 2 juillet, le feu du ciel est tombé sur le clocher du Prieuré et l'a beaucoup endommagé ainsi que la couverture de la Chapelle.

---

*Procès-verbal de l'Incendie du 1er avril 1813.*

Ce jourd'hui, premier avril mil huit cent treize, le jeudi avant le dimanche de la Passion,

Nous Pierre Nicolas Jeannest de la Noue, Maire de Saint-Florentin, Pierre Nicolas Bourbon, avocat et notaire, adjoint de monsieur le maire, et Jacob Moreau, juge de paix du canton de Saint-Florentin.

Avons rédigé le procès-verbal qui suit de l'incendie qui vient de dévorer la portion méridionale du bas-faubourg,

Nous étions tous trois réunis avec Monsieur Jean Gabriel Guillot, avocat et membre du Conseil municipal, sur le chemin qui de la porte Saint-Martin descend à la Guimbarde et à la rue de la Poterne, à l'effet d'y reconnaître la direction de l'alignement que demandent les sieurs Beauvais et Grasson-Dumesnil. Il était trois heures après midy, avant d'avoir entendu aucun cri pour appeler au feu, nous avons vu une épaisse et sombre colonne de fumée qui nous a fait juger que le feu était au faubourg. Nous y sommes accourus et dans la rue même de la Poterne que domine le faubourg on ne pouvait nous dire au juste où était le feu.

Arrivés au bas de la descente de la Tour, nous avons vu en flamme les toits de paille des deux maisons de Jaquin Bidel et

de Robert Coliche, et de l'extrémité de la rue du Pont aux Larrons, nous avons aussi vu en feu les toits en paille des écuries de Leclerc, laboureur, et plus loin, dans la rue qui de celle du faubourg conduit aux anciens fossés, une telle masse de flammes que nous avons jugé que toute cette portion occidentale du faubourg était la proie de l'incendie.

Il était impossible de passer devant la maison de Leclerc pour aller à cette rue qui conduit aux anciens fossés, le vent d'équinoxe impétueux et continuel qui soufflait du couchant, jettait la flamme et la fumée dans la rue du Pont aux Larrons de manière à en rendre le trajet absolument impraticable.

Une circonstance ne nous permit pas d'aller à ce premier foyer. En prenant un circuit nous vismes à gauche des torrents de fumée s'élever de l'intérieur des casernes.

Cette reconnaissance n'eut de durée qu'un instant, nous revinmes en courant à la porte des casernes, il en sortait, ainsi que de la porte de Collon, une fumée et une chaleur qui en rendait l'accès très pénible et très difficultueux et de là nous vismes en feu les derrières de la maison des Baillard qui tienl au pont.

Il n'était pas encore trois heures trois quarts. Tous les habitants du faubourg étaient dans les champs à leurs travaux, il n'y avait sur le lieu que quelques femmes et ceux des citoyens qui descendaient de la ville.

Ce fut à ce moment qu'arrivèrent nos deux pompes, on ne put les faire jouer qu'à l'aide des puits et des trous de jardins du voisinage. Il n'y avait pas assez de monde pour faire la chaîne à la rivière. Desjà l'abreuvoir sous la maison de madame Thévenon était devenu inaccessible par l'incendie des casernes et de la maison de Collon à droite de la rue et par celui de la maison de Roch Beau et d'Auriolle à gauche.

Au lieu de porter les pompes au foyer de l'incendie on les a appliquées là où les maisons de Jacquin et de Robert Coliche tenaient à des maisons en thuiles encore intactes, afin d'arrêter le progrès de ce côté là; on en a ensuite appliqué une à l'extrémité des casernes afin d'en préserver le magasin, et une masse considérable de grandes maisons avec leurs dépendances.

La pompe de Venisy étant arrivée, Colon et Leclerc en réclamaient à grands cris le service pour leur conserver quelques restes de leur habitation. La police a pensé que le point le plus nécessaire était de couper le feu et d'en arrêter les progrès du côté de la ville, et, à la suite d'une rixe assez vive, cette pompe de Venisy a été placée à la rue Sainte-Colombe à l'extrémité de la maison de Martin Jeannest où elle a isolé le feu qui desjà s'étendait du côté de celles de Martin Viault, Thierriot Luxembourg et de l'Hôtel de Ville.

Les pompes de Brienon étaient ici à cinq heures, elles n'ont pu pénétrer dans la rue du faubourg qui n'était qu'une voute de feu, une fournaise qu'il n'était pas même possible de traverser. Elles ont, ainsi que celle de Venisy et les nôtres, achevé d'éteindre le feu partout où on l'avait isolé. Ce service a eu lieu sans discontinuation, jusqu'au jour. Monsieur Robillard, ingénieur du canal de Bourgogne, non seulement a dirigé les manœuvres les plus utiles, mais a exécuté de sa main celle qui a conservé la masse de maisons qui composent l'angle du faubourg. Messieurs les principaux citoyens de Brienon à la tête de leurs habitans qui les ont suivis, nous ont rendu de tout leur zèle, ce que nous avions fait pour eux lors de leur incendie de mil sept cent quatre-vingt-cinq.

Grâces à l'attention de la police et au zèle spontané des citoyens qui n'ont pas eu besoin de provocation, le pain et le vin ont été largement distribués, on a pu voir plus d'un travailleur qui sur le vin n'avait pas été assez retenu.

Au reste à l'exception de deux rixes pour le placement des pompes sollicité par des intérêts particuliers, il n'y pas eu le moindre désordre. A la vérité les déménagements hâtifs ayant fait placer des effets avec confusion, on ne les a pas tous retrouvés, accident inséparable d'un incendie qui dure toute la nuit.

D'après les renseignements qu'a pris la police il est constant que le feu a pris là où se touchaient les maisons de Vié gendre Pontigny et de la veuve Chevance. Vié était aux vignes et sa femme dans son jardin mais tous les voisins s'accordent à dire que ça été au toit en paille de Vié que le feu a été apperçu d'abord par eux tous; ainsi point de malveillance. Quel peut être le genre d'imprudence qui a causé un si grand malheur, on ne l'attribue qu'à des enfants abandonnés à eux-mêmes.

La violence du vent qui était sans rémission a jetté la flamme d'abord sur ces toits en paille des maisons de la veuve Chevance et de la femme Coppin, de Ferrand-Cassel, de Vallet-Bonhomme.

Et enlevant les débris enflammés des pailles, il les a portés sur la maison en paille de Moreau, garde champêtre, et de Leclerc, laboureur. Après ces maisons les premières enflammées ont été celles aussi en paille de Jaquin, de Robert Coliche, et de Roch Beau, d'où le feu s'est étendu à celles d'Auriolle, de la veuve Sibille, des Guignon et aux écuries de Martin Jeannest et du sieur Merle.

La cour des casernes et celle de Collon étaient pleines de fumier épars que le hâle de l'équinoxe avait desséché, les débris enflammés de la maison de Leclerc ont allumé ces

pailles sèches que le vent jetait contre les cloisons en bois de ces maisons, et sur ce qu'elles avaient de combustible. Les étincelles enflammées ont pénétré dans la grange de Peyron et les flammes lancées par le vent du côté droit de la rue sur les maisons du côté gauche ont dévoré celles-ci sans qu'on pût les secourir.

Le nombre total de ces maisons détruites jusqu'aux fondements est de quarante et en comptant les locataires et les trois gendarmes quarante sept ménages.

Les gendarmes ont tout perdu, il a été impossible d'arriver à la chambre d'Accard et d'Hugot, on a pu sauver quelques choses des effets de Beaupoil dont la chambre était sous le jeu de la pompe, on n'a pu déménager en partie le Brigadier qui était absent qu'en enfonçant les fenêtres extérieures de ses chambres, mais tous les incendies des maisons sur le vieux fossé, ceux du faubourg depuis les casernes et la maison de Peyron ont absolument tout perdu jusqu'à leur vin dont les tonneaux ont été brûlés; la vache de Vallet, son cheval et celui de Collon ont été étouffés.

Les pertes détaillées ne sont point encore calculées, mais d'après la connaissance que nous avons de l'état des maisons, c'est avec vérité et sauf une expertise plus attentive, que nous pouvons apprécier leur perte et celle du mobilier qu'elles contenaient au moins à la somme de trois cent mille francs.

Ce que nous attestons être le témoignage de la vérité.

(Suivent les signatures.)

---

### INCENDIE DU FAUBOURG DE SAINT-FLORENTIN

***Procès-verbal de sa cause, de ses effets et évaluation des pertes tant en bâtiments qu'en mobilier.***

14 et 15 avril 1813.

Nous Marie Thomas Regnard, avocat et notaire et membre du Conseil général du département, et Joseph-Gabriel Guillot, avocat et membre du conseil d'arrondissement, et Joseph Clastère, entrepreneur des travaux d'art du canal de Bourgogne, commissaires nommés par arrêté de Monsieur l'Auditeur sous-préfet, en date du 10 de ce mois, à l'effet de l'opération qu'il prescrit;

Et de concert avec MM. les commissaires sus-nommés. Nous Jean-Baptiste Grasson Des Granges ancien juge de paix du canton rural, et Jacob Moreau Dufourneau, avocat et juge de paix du canton de Saint-Florentin, tous deux membres du

conseil municipal de Saint-Florentin, et commissaires nommés en vertu du même arrêté par M. le Maire de Saint-Florentin ;

Ce jourd'hui 14 avril mil huit cent treize, neuf heures du matin ;

Nous nous sommes transportés au faubourg du pont, foyer de l'incendie qui, le premier avril, en a dévoré toute cette partie, à l'effet d'en visiter les ruines, de vérifier l'étendue des pertes de chacun, d'abord en bâtiments, puis en mobilier, de constater ce qui reste des constructions détruites, ce qui pourra en subsister lors des constructions à faire, enfin d'apprécier la valeur de chacun des bâtiments avant leur destruction, le tout en nous conformant aux cadres imprimés, qui nous ont été transmis par M. l'auditeur sous-préfet.

Par son instruction M. l'auditeur au Conseil d'Etat demande que les Commissaires s'expliquent sur la cause primitive de l'incendie, et sur celle de son développement et de son activité.

Tels sont les faits que, d'après les recherches les plus multipliées, nous avons recueillis sur la cause.

Derrière la grande rue du pont et au couchant sur les anciens fossés et les jardins, il existait une masse de maisons contiguës, toutes couvertes en paille.

Celle de la veuve Chevance en était la plus basse et la plus mauvaise, la cheminée en était dominée par les combles en paille des maisons voisines.

Le premier de ce mois à trois heures après midi, l'air étant pur, chaud et sec ; le vent d'équinoxe soufflant du couchant avec impétuosité et sans un instant de relâche, la veuve Chevance étant absente de chez elle, ses deux filles âgées l'une de 15 l'autre de 12 ans faisaient du feu pour cuire des œufs, la cheminée était très mauvaise ; le feu en est-il sorti par le haut ou par l'intérieur de cette cheminée ? c'est ce qu'on n'a pas vu ; ce fut au comble de paille de la maison de Vié qu'il fut vu par les premiers qui l'aperçurent. A ce premier moment les filles de la veuve Chevance se sauvèrent du côté des travaux du canal et l'aînée, paraissant hors d'elle-même, disait qu'elle voulait se noyer. C'était ce semble s'accuser du malheur dont elle voyait les ravages ; quelle qu'ait été sa négligence ou l'imprudence de cette fille, la calamité qui l'a suivie n'a eu pour cause ni perversité ni intention coupable.

La superficie de cette masse de toits de paille fut en un instant et simultanément enflammée et la force du vent, lançant au loin et en tourbillons les débris enflammés de ces toits, les portèrent sur ceux aussi en paille des maisons des environs.

Avant qu'un quart d'heure se fut écoulé plus de vingt bâtiments étaient en feu. La grange en paille de la grande auberge d'André Collon ayant été atteinte la flamme en était

lancée comme au chalumeau contre sa maison en thuiles et contre celle aussi en thuiles du sieur Thévenon et en embrasant les charpentes et tout ce qu'il y avait de combustible dans les greniers.

Les reflets que ces maisons donnaient au vent et aux flammes se portèrent d'abord dans la cour des casernes qui, remplie de fumier dont la superficie était desséchée, ne fut qu'un foyer inabordable, la galerie de bois et les greniers de cet édifice furent aussitôt enflammés. Cinq autres bâtiments en paille au nord du faubourg furent en même temps en feu, et tout cela pendant la première demi-heure.

L'embrasement simultané de toute la ligne occidentale de maisons depuis les casernes, rendit aussitôt la rue du faubourg inaccessible ; on ne pouvait la descendre que par dévouement et en courant, il était impossible d'y placer des travailleurs, et quoique cette rue ait 8 mètres de large, que les maisons qui la bordaient au levant fussent toutes en pierres et en thuiles, que toutes fussent immédiatement baignées par la rivière d'Armance, les flammes que le vent poussait et rabattait sur elles les ont mises en feu sans donner le temps d'en enlever que du linge et quelques meubles. Les grains, les fourrages, le vin des celliers, les marchandises, les gros meubles, tout a été consumé.

Tous les hommes étaient à leurs travaux des champs, les premiers secours n'ont pu être donnés que par les citoyens sédentaires de la ville qui n'ont pu les partager entre des quarante-trois bâtiments qui étaient tous en feu avant l'arrivée des habitants des lieux voisins.

Pour un si vaste foyer nous n'avions que six pompes, trois de la ville, les deux de Brienon et celle de Venizy. Lorsqu'elles ont été réunies il n'était plus question que d'isoler le feu du côté de la ville. M. Robillard, ingénieur du canal de Bourgogne, a dirigé cette opération et, par son activité et ses travaux de toute la nuit, en a assuré le succès.

La rivierre baigne immédiatement le faubourg au levant et au midi mais elle n'était accessible de ces deux côtés qu'à des points très éloignés et loin des maisons en feu.

Dès le lendemain deux avril, ceux des propriétaires de la ville les plus aisés se sont réunis à l'Hôtel-Dieu en association de bienfaisance afin de pourvoir aux premiers besoins des incendiés. M. l'auditeur-sous-préfet a autorisé le Comité qu'ils ont formé, présidé par M. le maire et par M. le curé. Il y a une souscription en bled, en vêtements, en linge, *mais qu'est-ce que cela pour tant de monde ?* Est-il au pouvoir d'une ville d'une faible population et dont toutes les fortunes sont au-dessous de la médiocrité, d'alléger des pertes dont voici l'estima-

tion, que nous commissaires, après l'examen le plus attentif de l'état actuel des lieux et d'après la connaissance que nous avons de la situation antérieure et actuelle de chaque incendié, qu'enfin d'après la connaissance que nous avons eue, et la vérification que nous avons faite des déménagements, nous avons faite tant de la valeur des bâtiments que de celle du mobilier consumé ainsi qu'il suit ;

| INCENDIÉS (1) | VALEUR des BATIMENTS. | VALEUR du MOBILIER. | |
|---|---|---|---|
| 1. Chevreau Roch Florentin, maître maçon | 150 | 75 | » |
| 2. Robert Jean-Louis, dit Coliche, vigneron | 1.800 | 750 | » |
| 3. Jacquin Claude, dit Bidet | 2.700 | 225 | » |
| 4. Viault Florentin, dit Perrin | 150 | 100 | » |
| 5. Leclerc Jean-Baptiste, laboureur | 4.500 | 1.600 | » |
| 6. Vallet Edme, dit Bonhomme, laboureur, compris une huilerie | 5.250 | 1.455 | » |
| 7. Charton Edme, manouvrier | 900 | 817 | 50 |
| 8. Ferrand François, dit Cassel, gendre Charton | 900 | 900 | » |
| 9. Vié André, gendre Rigoley | 1.500 | 1.230 | » |
| 10. Palvassier Pierre, dit Lignières | 600 | | |
| 11. Etuy, veuve Jacques, dit Coppin | 1.500 | 375 | » |
| 12. Chailley Joseph, dit Belhomme | 2.400 | 3.225 | » |
| 13. Durup Jean, vigneron | 750 | 750 | » |
| 14. Chevance, veuve Edme Adrien | 800 | 525 | » |
| 15. Charton Jacques l'aîné, vigneron | 600 | 225 | » |
| 16. Moreau Jean, vigneron | 1.350 | 990 | » |
| 17. Gremeret, des Conches, Silvestre, tanneur | 300 | | |
| En marchandises de ses tanneries dans les bâtiments de Baillard, ci-après | | 3.000 | » |
| *A reporter* | 26.150 | 16.242 | 50 |

(1) Nous ne croyons pas devoir reproduire la désignation très détaillée, qui est faite sur cet état, de chaque objet perdu, ces détails ne présentent aucun intérêt historique. Nous nous bornons à relever exactement les noms de chacun des sinistrés et le montant des pertes évaluées pour chacun d'eux, tant en immeubles qu'en objets mobiliers.

Toutefois nous dirons que dans le total des pertes on a compté 211 feuillettes de vin, et 2 d'eau-de-vie, 250 bichets de blé, 37 bichets de farine et 106 d'avoine, 2 chevaux et une vache.

| INCENDIÉS. | VALEUR des BATIMENTS. | VALEUR du MOBILIER. |
|---|---|---|
| *Report* . . | 26.150 | 16.242 50 |
| 18. Baillard, les quatre héritiers, et 19. deux bâtiments séparés loués à Gremeret . . . . . . . . . . . . . . | 1.125 | |
| 20. Ferrand, veuve Nicolas, dit Lanusse | 1.350 | 660 » |
| 21. Viault Thimotée et Aubrat Charles . | 8.250 | |
| 22. Thévenon Charles, tannerie. . . . . | 7.500 | 12.000 » |
| 23. Collon André, aubergiste (la plus forte auberge du lieu) . . . . . . . | 10.500 | 18.000 » |
| 24. Pagaut Antoine, boulanger . . . . . | 3.600 | 1.807 50 |
| 25. Vié Pierre, couvreur. . . . . . . . . | 1.200 | |
| 26. Mouton Jean-Edme, vigneron. . . . | 2.250 | 450 » |
| 27. Gremeret Philippe, tannerie. . . . . | 4.500 | 6.750 » |
| 28. Thevenon, veuve Edme André, propriétaire, tannerie. . . . . . . . . | 12.000 | 4.500 » |
| 29. Baillard Pierre-Jacques, vigneron. . | 1.800 | 375 » |
| 30. Baillard Edme-Roch, vigneron . . . | 1.800 | 375 » |
| 31. Peyron Antoine, sellier, et les mineurs Heureulx — le mobilier et marchandises à Peyron . . . . . . | 800 | 3.750 » |
| 32 Les mêmes, pour une seconde maison . . . . . . . . . . . . . . . | 4 600 | |
| 33. Croisey et Durlot, de Racines, héritiers de la veuve Viault . . . . . . | 3.750 | |
| 34. Auriolle Guillaume, dit Albigeois, charpentier . . . . . . . . . . . . | 2.250 | 600 » |
| 35. Beau Jean-Roch, vigneron . . . . . | 1.200 | 1.050 » |
| 36. Beau Etienne, militaire, et sa mère. | 1.200 | 225 » |
| 37. Guignon Louis, vigneron . . . . . . | 1.800 | 922 50 |
| 38. Guignon Florentin, vigneron . . . . | 1.350 | 1.050 » |
| 39. Sibille, la veuve Denis . . . . . . . | 1.500 | 450 » |
| 40. Biron Maurice, meunier (écuries). . | 450 | |
| 41. Merle Louis, tannerie. . . . . . . . | 3.900 | 1.575 » |
| Levert Louis, gendre Merle, tanneur demeurant chez son beau-père, marchandises . . . . . . . . . . . | | 1.575 » |
| 42. Jeannest Jean-Baptiste Martin, vigneron . . . . . . . . . . . . . . . . . | 2.250 | 300 » |
| *Les casernes de gendarmerie* | | |
| 43. Une grande maison . . . . . . . . . | 8.000 | |
| *A reporter*. . | 115.075 | 72.657 50 |

| INCENDIÉS. | VALEUR des BATIMENTS | VALEUR du MOBILIER. |
|---|---|---|
| *Report.* | 115.075 | 72.657 50 |
| *Pertes des gendarmes :* | | |
| Charlot, brigadier . . . . . . . . . . | | 2.886 » |
| Accard, gendarme . . . . . . . . . | | 1.500 » |
| Beaupoil Simon. . . . . . . . . . . . | | 1.800 » |
| Hugot, gendarme. . . . . . . . . . . | | 1.200 » |
| *Pertes d'habitants à loyer :* | | |
| Dumesnil Laurent, cordier, locataire de Palvassier . . . . . . . . | | 150 » |
| Etuy, la veuve, dit la Verdure . . . | | 150 » |
| Thevenon, la veuve Nicolas, gendarme . . . . . . . . . . . . . . . | | 2.565 » |
| Tupinier, gendre Vié, vigneron, locataire de Pierre Vié . . . . . . | | 150 » |
| Goulley, fille, locataire de Jean Moreau . . . . . . . . . . . . . . . . | | 150 » |
| Totaux . . . | 115.075 | 83.208 50 |

Tous les faits ci-dessus sont de notre part le témoignage de la vérité, toutes les évaluations des bâtiments, le sont également, d'après la valeur vénale actuelle de nos maisons, celles du mobilier sont le résultat de nos plus attentives recherches, ce que nous attestons sincère et exact.

Fait et clos le quinze avril au soir, en foi de quoi nous avons signé :

Signé : Clastere, Regnard, Moreau-Dufourneau, J.-B. Grasson, Jeannest Lanoue.

---

*Comité de bienfaisance formé pour provoquer, recueillir, et distribuer des secours en faveur des incendiés de St-Florentin.*

(avril 1813)

Ce jourd'hui samedi trois avril mil huit cent treize, trois heures du soir.

A l'occasion du terrible incendie qui jeudi dernier a dévoré tout le bas faubourg. M. Jeannest de la Noue, maire de Saint-Florentin, a réuni en bureau de bienfaisance, à l'Hôtel-Dieu, M. Méric de la Tournerie, curé de la paroisse, M. Jeannest, avocat, Regnard, avocat et notaire, Leclerc de Champgobert,

avocat, Mathey, homme de loi, Descourtives, médecin, Guillot, Hugot, Bérillon, Le Beau, Bourbon, ces cinq derniers avocats, Fromentin père, Roussard, ancien notaire, Piochard la Brulerie, et Moreau-Dufourneau, avocat et juge de paix.

Il leur a été exposé la nécessité de réunir tous leurs moyens pour procurer aux incendiés les prompts et nombreux sécours dont ils ont tant besoin, et pour cela de nommer un comité qui sera spécialement chargé de provoquer, recevoir et distribuer ces secours.

A l'unanimité des suffrages, ce comité a été composé de neuf membres qui sont :

**M. le Maire, qui en sera le président.**
**M. le curé,**
**MM. Regnard, avocat,**
**Fromentin père,**
**de Lenfernat,**
**Grasson-Desgranges,**
**Flamant, marchand, qui en sera le Trésorier,**
**Viault Félicité,**
**Moreau, juge de paix, qui en sera le secrétaire.**

L'assemblée a arrêté qu'afin que les dons ne soient pas distribués de telle sorte que les uns en reçoivent de plusieurs mains au préjudice des autres, tous nos concitoyens seront priés de confier ceux qu'ils voudront faire au comité qui en fera une égale répartition à tous les incendiés, dans la juste proportion de leurs pertes et de leurs besoins combinés avec leurs ressources.

On sent qu'il est juste que celui qui a fait de moindres pertes ou à qui il reste plus de ressources, ne reçoive pas autant que celui qui aura tout perdu et auquel il ne reste que des besoins.

Indépendamment des secours à demander à la caisse des incendiés, M. le Maire a pris l'engagement d'écrire à MM. les maires des villes et villages voisins pour qu'ils veuillent bien faire chez eux des quêtes d'argent, de vêtements, de bled, de foin et de paille, pour le bétail, et pour qu'ils veuillent bien aussi, en transmettre le résultat au Comité.

Pour éclairer la distribution des secours, l'assemblée a nommé pour commissaires : MM. Grasson-Desgranges, Flamant et Viault Félicité, à l'effet de prendre et dresser l'état des individus qui composent chaque famille des incendiés, et de recevoir de chaque chef de famille de ces incendiés la déclaration de leurs pertes mobiliaires.

Et pour l'évaluation de leurs pertes par la destruction de leurs maisons, M. le Maire a nommé pour commissaires les sieurs Clastère, entrepreneur des travaux du canal, Etienne

Chevreau, maître-maçon, et Cazeaux, charpentier, lesquels, d'après la connaissance qu'ils ont de chacune des maisons brûlées, en apprécieront la perte. Cette nomination est faite sauf l'approbation de M. le sous-préfet ou la nomination qu'il ferait d'autres experts.

Le procès-verbal de l'explosion du feu, de ses ravages, de sa marche, des travaux par lesquels on l'a combattu, a été lu et reconnu exact par l'assemblée qui en a arrêté la transcription sur ce registre.

(*Suit la copie de ce document reproduit ci-devant*)

Chacun des membres de l'assemblée a ensuite fait sa souscription des dons qu'il offre au Comité soit en argent, soit en bled, soit en vêtements ou autres effets ainsi qu'il suit : Le détail des vêtements sera donné ci-après, le bled est exprimé en bichets, le prix actuel est de 13 fr. 50 à 14 fr.

(*Suit une liste de souscription*)

Cejourd'hui lundi cinq avril 1813, à trois heures après-midi,

Les membres du Comité se sont réunis au bureau à l'Hôtel-Dieu à l'effet d'y recevoir les offrandes et les souscriptions de ceux des citoyens qui ne les ont pas faits samedi dernier, et pour entendre le rapport de l'évaluation approximative des pertes de chacun des incendiés tant en bâtiments qu'en argent, denrées et mobilier

Cet état, fait par MM. Desgranges, Viault et Flamant, contient en outre celui de la population de chaque maison, les secours devant être proportionnés au nombre des individus à secourir.

Le Comité, considérant que pour l'obtention des secours à la caisse des incendiés du département, et auprès du gouvernement, l'évaluation des pertes doit être faite par des commissaires du choix de M. le Préfet, il a reconnu qu'il était superflu de faire registre de l'évaluation des commissaires du Comité, parce qu'il n'aura à opérer en définitif que d'après l'estimation de MM. les commissaires de la Préfecture.

M. le Maire a dit qu'il avait écrit des circulaires à MM. les maires non seulement du canton mais de tout le voisinage, et qu'il sait déjà que plusieurs d'entre eux font des collectes tant en bled qu'en argent.

Qu'il avait commandé et qu'il commandera successivement les voituriers de la ville et des hameaux ainsi que chacun des citoyens pour faire ou pour donner une journée de manœuvre afin d'enlever les décombres tant dans les rues du faubourg que dans l'intérieur des mazures afin d'en retirer les fers, les cuivres, et l'argent fondu, car déjà on a trouvé dans les dé-

combres du gendarme Accard une masse d'argent fondu et en scories pesant trente francs.

Tous ceux de la ville qu'il a commandés pour ce service l'ont fait avec empressement et les maires des villages du canton lui ont donné l'assurance du même service de la part de leurs habitants.

*Souscriptions des habitants*

Nota. — Il faut avoir grand soin de vérifier les doubles emplois, on sent qu'on n'a pu tenir le registre des souscriptions par lettres alphabétiques. Plusieurs souscripteurs sont venus faire leur offrande à une séance et l'ont réalisée à une seconde. Le relevé de ces souscriptions par ordre alphabétique préviendra toute erreur.

—

Cejourd'hui dix avril 1813. Le comité de secours pour les incendiés, réuni au bureau de l'Hôtel-Dieu sous la présidence de M. le maire.

M. le maire a fait part de ce que M. Billebault, natif de St-Florentin et maire de Joigny a fait pour nos incendiés une quête à Joigny, dont il vient nous apporter le résultat montant à sept cent cinquante francs

M. Billebaut, a en outre provoqué des quêtes dans les différents lieux de l'arrondissement de Joigny, et il nous annonce qu'elles auront du succès.

M. le curé nous a également fait part de ce que, sans qu'elle ait été prévenue par aucune demande, Madame Dalbane, marchande à Troyes, vient d'adresser à Mesdames Finot et Gatouillat marchandes de cette ville, une voiture remplie de toile neuve, d'étoffes neuves pour des vêtements, de bonnets et de bas.

Cet envoi elle l'a fait à ces dames, à condition qu'elles lui en garderaient le secret, et que dans la répartition qu'elles en feraient elles auraient égard aux plus grands besoins, surtout à ceux de quelques-uns de nos infortunés citoyens, auxquels, par leur ancienne position, il en coûterait de se mettre au nombre de ceux qui ont à solliciter des secours. Madame Dalmane veut que ses dons aillent les chercher.

La riche cargaison qu'elle nous a envoyée à ses frais ne vaut pas moins de douze à quinze cents francs, une si belle action et tant de générosité peut-elle rester dans le secret ? Notre reconnaissance pourrait-elle rester muette ? l'ingratitude ou l'indifférence ne ferait pas autrement. Que tous nos citoyens sachent ce que nous devons à cette respectable mère de charité et que nos enfants, en lisant ce récit de notre malheur, soient émus d'un tel acte de générosité. C'est une simple particulière

qui le fait, une mère de famille qui met les besoins des pauvres au même rang que ceux de ses propres enfants, qui, par religion, substitue les œuvres de charité au vain étalage du luxe et aux jouissances personnelles. Que Dieu soit à jamais sa récompense et qu'il comble sa famille de bénédictions.

M. le maire nous a également déclaré qu'il a reçu les dons ci-après :

(*Suit une liste de souscription*)

(*Suit également une liste de distribution de secours*)

NOTE DU SECRÉTAIRE DU COMITÉ

Les listes de recettes étaient tenues par M. le Maire, par M. Bourbon ; secrétaire, je recevais aussi chez moi ; Flamant aussi chez lui, de là quelques doubles emplois de recette, mais qui ont été relevés. Cette recette par plusieurs mains eut lieu parce que chacun de nous, dans l'occasion, sollicitait les dons de ceux dont on en pouvait obtenir.

Ni Tonnerre, ni Chablis, ne nous ont rien envoyé. Serait-ce un motif pour nous de rester dans la même indifférence si ces villes éprouvaient semblable évènement ? Non sans doute, car ce ne sont pas de mauvais et condamnables exemples, qui peuvent influer sur le précepte étroit de la charité, que la ville d'Auxerre et son administralion ont bien méconnu à notre égard.

Notre première confiance fut que certainement Auxerre, notre riche chef-lieu, viendrait à notre secours. Nous nous adressâmes à la mairie pour qu'elle voulut bien faire opérer une quête en notre faveur : on ne se borna pas à s'abstenir, on nous répondit laconiquement et avec sécheresse que la caisse des incendiés ne laissait aucun prétexte à des quêtes spéciales. Et que nous donna cette caisse, 1.500 francs et rien de plus. Nous en eûmes le mandat en juin mais pour n'être payé qu'après l'approbation de la contribution proportionnelle entre les victimes qui furent obligées d'aller chercher chacun leur somme à Auxerre ; on fit plus on demanda d'abord des mains levées des inscriptions qui pouvaient grever les mazures ; cependant, sur notre réclamation. on n'insista pas.

Je n'ai point à caractériser quel fut le vif et juste sentiment dont nous pénétrèrent et l'exiguité dérisoire du secours, et le refus d'une quête par une ville opulente qui, à sa grande population, réunit de grandes fortunes, les hauts traitements, les recettes lucratives, les directions abondamment rétribuées, et tant de fonctions bien salariées ; et dans la circulation lucrative de laquelle nos relations de tous genres, jettent une profusion de dépenses dont elle a l'exclusif avantage.

Dans notre premier mouvement d'émotion, nous recourûmes aux trois derniers comptes de la caisse des incendiés sur lesquels, jusque-là, notre confiance n'avait laissé tomber qu'un coup d'œil superficiel. Comparaison faite de la population d'Auxerre avec la nôtre, avec aussi celle de nos villages, et sans égard aux avantages de cette ville, il fut mis à jour que de toutes les communes, Auxerre était celle qui contribuait le moins à la dotation de la caisse.

Ce qu'il y eut surtout de criant de la part d'Auxerre, ce fut qu'ayant voulu en juillet 1813 donner des gardes d'honneur à Bonaparte, ce fut dans la caisse que la foi publique n'avait alimentée que pour les incendies, qu'on puisa la dépense qu'il y eut à faire pour monter et équiper les deux cavaliers auxerrois.

Postérieurement il y eut à Auxerre un incendie qui ne détruisit que les parties supérieures de deux maisons, et les ordonnateurs de la caisse s'empressèrent de donner 2.400 fr. aux deux victimes

Qu'est donc une régie qui, après n'avoir donné que 1.500 fr. pour la ruine de 41 maisons et de 47 ménages dans une ville dont les moyens sont faibles, attribue 2.400 fr. à deux seuls incendiés, parce qu'ils sont de sa grande et riche ville.

L'institution des caisses d'incendiés fut conçue et exécutée par l'assemblée du clergé ; chaque diocèse eut sa caisse dont le fonds se faisait par la quête que le premier dimanche de chaque mois chaque curé faisait dans son église ; mais à chaque incendie il se faisait une quête spéciale, de sorte que quelqu'aient été les malheurs, comme ceux de Venisy, de Jaulges, de la rue Dauphine à Sens, les victimes reçurent toujours jusqu'en 1789 la moitié de leurs pertes.

Il est vrai que jusqu'en 1789, Voltaire et Rousseau n'ayant encore dépravé que quelques adeptes, les églises étaient plus remplies les simples dimanches qu'elles ne le sont aujourd'hui le jour de Pâques ; et quoi que petits, les dons, par leur multiplicité, procuraient une ressource.

Il y a longtemps qu'on a dit qu'un cheveu portait son ombre ; j'avais eu l'occasion de recevoir deux fois chez moi le ministre de Montalivet lors de ses tournées à Dijon pour notre canal, il me fit la grâce d'attacher mon fils au ministère, et le mit dans son cabinet. Nous transmîmes par lui au Ministre notre vive pétition, il put en solliciter le succès, et il obtint 20.000 fr., que les parties prenantes eurent à aller recevoir à Auxerre, et il y eut dispense de toutes radiations d'inscriptions sur les mazures. Il est utile de noter ces deux dispenses.

Ce fut aussi parce que mon fils fut chargé au département de la liquidation des indemnités de guerre, que nous pûmes y obtenir 20.000 fr. M. D.

**NOTE INSCRITE AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le premier avril 1813, le jeudi avant le dimanche de la Passion, le ciel pur, l'air chaud, et le vent d'équinoxe soufflant avec impétuosité et sans relâche, à trois heures et demie du soir, le feu ayant pris dans une masse de maisons couvertes de paille situées au couchant du faubourg du Pont et sur les anciens fossés, l'incendie fut sur le champ porté sur toutes les autres maisons couvertes de paille situées dans les rues adjacentes et dans celle de Sainte-Colombe ; toutes les maisons couvertes en tuiles qui étaient dans l'intérieur de ce foyer ont été entièrement consumées. Quarante-deux maisons, au nombre desquelles les casernes de la gendarmerie, une grande auberge, deux grandes tanneries, deux maisons de laboureurs, ont été détruites et tout cela fut en feu dans l'espace d'une heure.

La perte en maisons a été, par les commissaires nommés par M. le Préfet, reconnue de la valeur de 115.400 francs ; celle du mobilier qu'on n'eut pas le temps de sauver, grains, fourrages, vin, cuves, etc. a été appréciée à 83.133 francs ; total 198.533 francs.

Madame Le Bœuf, femme du sieur Dalmane, marchand à Troyes, a envoyé pour nos incendiés des étoffes neuves, des toiles, des bonnets, des bas, pour 1.500 francs.

Signé : MOREAU.

---

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE

INCENDIE du FAUBOURG DE St-FLORENTIN

*1er avril 1813*

DEMANDE DE SECOURS

Saint-Florentin, le 11 mai 1813.

*A son Excellence Monseigneur le Comte Ministre de l'Intérieur,*

Le Maire de Saint-Florentin et le Bureau de Bienfaisance pour les secours à donner aux incendiés.

Monseigneur,

La ville de Saint-Florentin réclame toute votre commisération en faveur des nombreuses victimes de l'incendie qui vient de la désoler.

Nous mettons sous les yeux de son Excellence le tableau trop fidèle de leurs désastres et de leurs pertes ; ils sont tels, que les secours mêmes qu'ils implorent les laisseront encore dans la détresse pour toute leur vie.

Daignez, Monseigneur, les faire participer aux grâces de Sa Majesté.

1° En leur accordant,en proportion de leur nombre,de leurs besoins et de leurs pertes, cent des arbres qui, plantés sur le canal de Bourgogne depuis Germigny jusqu'à Brienon, sont d'âge à être exploités, ce premier moyen de secours est celui qui, en 1804, a été accordé aux incendiés d'Avrolles.

2° En leur faisant donner dans la même proportion les deux derniers cinquièmes de la somme qui, l'an dernier, nous avait été allouée pour les soupes économiques, et qui n'a point été consommée, il n'est pas un de nos incendiés qui n'ait contribué au payement de cette somme, ce sera leur rendre ce qu'ils ont payé, ce qui leur avait été destiné.

3° En leur faisant répartir en outre, sur les fonds communs et de réserve, la somme que Son Excellence jugera convenable.

4° En faisant accorder, à titre de prêt, une avance de fonds pour les reconstructions à ceux d'entre les incendiés auxquels il reste le moyen de pouvoir rendre successivement cette avance.

5° Et enfin, si Monseigneur doit ordonner des travaux de déblais ou de remblais sur le canal de Bourgogne, nous le conjurons d'en fixer une partie à la proximité de St-Florentin afin que nos incendiés puissent y trouver les ressources que leur procureront des ateliers de charité.

Jamais plus grande calamité n'a appelé l'intérêt et la sollicitude de Son Excellence.

Nous mettons aux pieds de Monseigneur les supplications de nos malheureux concitoyens, et l'hommage de notre confiance et de notre très profond respect.

*Le maire de Saint-Florentin,*
Signé : Jeannest La Noüe.

*Les membres du bureau de bienfaisance,*
Signé : J.-B. Grasson, Regnard, Clastere, Moreau-Dufourneau.

Nous avons cru devoir reproduire cette supplique, mais nous n'avons trouvé aucune trace des suites qui ont été données aux demandes qui y sont formulées, sauf pour les 20.000 francs alloués.

Voici la situation générale du sinistre :

Les pertes éprouvées par les incendiés ont été évaluées

## NOTE INSCRITE AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le premier avril 1813, le jeudi avant le dimanche de la Passion, le ciel pur, l'air chaud, et le vent d'équinoxe soufflant avec impétuosité et sans relâche, à trois heures et demie du soir, le feu ayant pris dans une masse de maisons couvertes de paille situées au couchant du faubourg du Pont et sur les anciens fossés, l'incendie fut sur le champ porté sur toutes les autres maisons couvertes de paille situées dans les rues adjacentes et dans celle de Sainte-Colombe ; toutes les maisons couvertes en tuiles qui étaient dans l'intérieur de ce foyer ont été entièrement consumées. Quarante-deux maisons, au nombre desquelles les casernes de la gendarmerie, une grande auberge, deux grandes tanneries, deux maisons de laboureurs, ont été détruites et tout cela fut en feu dans l'espace d'une heure.

La perte en maisons a été, par les commissaires nommés par M. le Préfet, reconnue de la valeur de 115.400 francs ; celle du mobilier qu'on n'eut pas le temps de sauver, grains, fourrages, vin, cuves, etc. a été appréciée à 83.133 francs ; total 198.533 francs.

Madame Le Bœuf, femme du sieur Dalmane, marchand à Troyes, a envoyé pour nos incendiés des étoffes neuves, des toiles, des bonnets, des bas, pour 1.500 francs.

Signé : Moreau.

---

ARRONDISSEMENT
D'AUXERRE

INCENDIE du FAUBOURG
DE S^t-FLORENTIN

1^er avril 1813

DEMANDE DE SECOURS

Saint-Florentin, le 11 mai 1813.

*A son Excellence Monseigneur le Comte Ministre de l'Intérieur,*

Le Maire de Saint-Florentin et le Bureau de Bienfaisance pour les secours à donner aux incendiés.

Monseigneur,

La ville de Saint-Florentin réclame toute votre commisération en faveur des nombreuses victimes de l'incendie qui vient de la désoler.

Nous mettons sous les yeux de son Excellence le tableau trop fidèle de leurs désastres et de leurs pertes ; ils sont tels, que les secours mêmes qu'ils implorent les laisseront encore dans la détresse pour toute leur vie.

Daignez, Monseigneur, les faire participer aux grâces de Sa Majesté.

1° En leur accordant, en proportion de leur nombre, de leurs besoins et de leurs pertes, cent des arbres qui, plantés sur le canal de Bourgogne depuis Germigny jusqu'à Brienon, sont d'âge à être exploités, ce premier moyen de secours est celui qui, en 1804, a été accordé aux incendiés d'Avrolles.

2° En leur faisant donner dans la même proportion les deux derniers cinquièmes de la somme qui, l'an dernier, nous avait été allouée pour les soupes économiques, et qui n'a point été consommée, il n'est pas un de nos incendiés qui n'ait contribué au payement de cette somme, ce sera leur rendre ce qu'ils ont payé, ce qui leur avait été destiné.

3° En leur faisant répartir en outre, sur les fonds communs et de réserve, la somme que Son Excellence jugera convenable.

4° En faisant accorder, à titre de prêt, une avance de fonds pour les reconstructions à ceux d'entre les incendiés auxquels il reste le moyen de pouvoir rendre successivement cette avance.

5° Et enfin, si Monseigneur doit ordonner des travaux de déblais ou de remblais sur le canal de Bourgogne, nous le conjurons d'en fixer une partie à la proximité de St-Florentin afin que nos incendiés puissent y trouver les ressources que leur procureront des ateliers de charité.

Jamais plus grande calamité n'a appelé l'intérêt et la sollicitude de Son Excellence.

Nous mettons aux pieds de Monseigneur les supplications de nos malheureux concitoyens, et l'hommage de notre confiance et de notre très profond respect.

*Le maire de Saint-Florentin,*
Signé : JEANNEST LA NOÜE.

*Les membres du bureau de bienfaisance,*
Signé : J.-B. GRASSON, REGNARD, CLASTERE, MOREAU-DUFOURNEAU.

Nous avons cru devoir reproduire cette supplique, mais nous n'avons trouvé aucune trace des suites qui ont été données aux demandes qui y sont formulées, sauf pour les 20.000 francs alloués.

Voici la situation générale du sinistre :

Les pertes éprouvées par les incendiés ont été évaluées

à environ ............................ 198.500

Les secours recueillis peuvent être fixés approximativement :

| | |
|---|---|
| En blé 300 bichets valant... | 1.000 |
| En argent................. | 1.500 |
| En effets d'habillement et linge | 3.000 |
| De la caisse des incendiés... | 1.500 |
| Du Ministre de l'Intérieur.... | 20.000 |
| | 33.000 |

Il restait donc à la charge des victimes .................... 165.500 ci. 198.500

Depuis l'incendie du faubourg, d'autres sinistres de bien moindre importance et ne s'étendant qu'à quelques parties d'habitations, sont encore venus porter la désolation chez les habitants. Mais à mesure qu'on se rapproche de notre époque ils deviennent de plus en plus rares. Dans les nouvelles constructions le bois a été remplacé par la pierre, plus tard le fer est venu s'y adjoindre. Les couvertures en chaume ont été interdites, ce qui a donné moins de prise au feu.

Enfin les secours sont mieux organisés et s'il y a encore un feu de cheminée de temps en temps à Saint-Florentin, un incendie aussi considérable que celui de 1813 n'est plus possible aujourd'hui.

# ANCY-LE-FRANC AVANT 1600

Par M. Jules VEULLIOT.

---

### HABITAT DES TERRITOIRES D'ANCY-LE-FRANC ET CUSY. ÉTYMOLOGIE DE LEURS NOMS.

À quelle époque le territoire d'Ancy-le-Franc commença-t-il à être habité ? Il est très difficile de l'indiquer. Mes recherches pour trouver des documents archéologiques donnant une preuve de l'habitat n'ont eu aucun résultat. J'ai parcouru différents climats du finage d'Ancy-le-Franc et je n'y ai pas rencontré le moindre silex. J'ai interrogé nombre de gens, des vieillards, des terrassiers, des maçons, tous ceux qui me paraissaient avoir pu faire des trouvailles ou être mis au courant de celles qui auraient été faites et aucune de ces personnes ne m'a révélé la moindre découverte. J'ai cherché si l'on aurait pas trouvé des médailles antiques, des pièces romaines, mais jamais on n'a pu m'en indiquer aucune.

Dans ces conditions on ne peut se livrer qu'à des conjectures sur l'époque de l'habitat d'Ancy-le-Franc, aussi me contenterai-je d'indiquer les opinions des auteurs qui ont écrit avant moi sur cet objet et d'enregistrer certaines découvertes, malheureusement non étudiées, dont j'ai pu avoir connaissance.

Le musée de Dijon possède un fragment de bracelet de bronze, formé d'une rangée de demi-perles creuses (n° 50 du catalogue) provenant d'Ancy-le-Franc.

Voici les renseignements que j'ai pu obtenir sur cet objet (1).

En 1846, à la séance du 2 février, M. Dumay, membre de la commission des antiquités de la Côte-d'Or, déclara que deux bracelets, deux anneaux de jambe, une agrafe et autres objets, le tout en cuivre (bronze) couvert de patine avec les os humains auxquels ils étaient attachés, lui avaient été envoyés par M. Renaudot, pharmacien à Ancy-le-Franc et avaient été trouvés en 1845 ou 1846 en creusant dans la cour d'un sieur Edme Montagne située dans une ruelle communiquant de la grande rue au mur d'enceinte du cimetière communal.

M. Dumay offrit à la commission comme provenant d'Ancy-le-Franc, une mâchoire d'adulte, des fibules, des bracelets en bronze, dont un présentait des hémisphères réunis pour maintenir des perles.

Cette découverte très intéressante n'a malheureusement pas été étudiée, ni critiquée, elle indiquerait néanmoins que le territoire d'Ancy-le-Franc était fréquenté à l'époque du bronze, et, chose curieuse, la trouvaille a été faite juste sur l'emplacement de l'ancienne enceinte du bourg et tout à fait à côté de la porte du faubourg de Diochel (2).

A l'autre extrémité d'Ancy-le-Franc, mais déjà loin de l'ancienne enceinte, en bordure de la route de Tonnerre, en creusant des fondations pour un bâtiment appartenant à M. Pacot, on a trouvé un cercueil de pierre. Il paraît qu'il était absolument vide et aussi large aux pieds qu'à la tête, sans aucun signe. Je n'ai pu l'étudier, quoiqu'il existe encore, dans les bâtiments Pacot, parce qu'il sert de récipient pour les eaux et est enterré jusqu'aux bords.

Dans l'immeuble voisin appartenant à Madame veuve Déon, un ouvrier en faisant des travaux de terrassement pour la construction d'une citerne, a trouvé des cadavres qui étaient comme rangés en cercle, et engagé sous le mur d'une construction mitoyenne, un cercueil de pierre

(1) *Mémoires de la commission des Antiquités de la Côte-d'Or.* — Tome II, page 53 et tome IV.

(2) *Ancy-le-Franc et Cusy.* — *Annuaire de l'Yonne*, de 1898.

qui n'a pu être mis à nu et enlevé dans la crainte d'un éboulement. Je connais cette découverte par l'ouvrier même qui l'a faite et qui m'a assuré n'avoir trouvé aucun objet, aucune monnaie. dans ses fouilles.

Plus loin, au-dessus de la fabrique de ciments, à l'embranchement du chemin rural, appelé le chemin de Champagne, et de la route nationale on aurait trouvé d'autres cercueils de pierre.

Ce chemin est celui qui conduisait d'Ancy-le-Franc à la voie romaine de Sens à Alise et il est probable que ce fut longtemps la seule voie praticable.

Toutes ces découvertes n'ont pas été étudiées et on ne peut se baser sur un ouï dire pour affirmer l'habitat d'un lieu à une certaine époque.

Les cercueils aussi larges aux pieds qu'à la tête sont de la période gallo-romaine, le fait que toutes ces tombes auraient été trouvées le long d'une voie fréquentée ferait supposer des inhumations de cette même époque, mais tant que des preuves certaines, bien étudiées et critiquées ne viendront pas corroborer ces traditions il faudra s'en tenir aux conjectures.

Les étymologistes ne sont pas tout à fait d'accord sur l'origine du nom Ancy ; d'aucuns y voient un nom celtique à cause de An dérivé de Aiv, source, et d'autres pensent que c'est le nom d'un ancien possesseur du sol Antius, gentilice romain (1).

Enfin certains le font dériver de deux mots latins Ancinga, Ancinia (2) qui exprimaient l'obligation de cultiver et ensemencer certaines portions de la terre.

Dans les anciennes chartes on trouve Anciacum (VIIIe siècle), Anciacus (XIe siècle), Anceius (XIIe siècle), Anceium-Francum (XIIe siècle) et Ancy-le-Franc avec l'orthographe actuelle pour la première fois au XIIIe siècle.

L'épithète de franc sur laquelle je reviendrai tout à l'heure semble avoir été ajoutée en 1225.

Les partisans de l'origine romaine du nom disent qu'Ancy-le-Franc et Ancy-le-Libre anciennement Ancy-le-Serveux appartenaient jadis au même propriétaire,

(1) M. Moiset. *Annuaire de l'Yonne* de 1895.
(2) M. Prot.

Antius, dépendaient d'un même fundus dans lequel il y aurait eu deux villæ.

Au surplus rien ne serait moins prouvé que la qualification de Serveux ajoutée à l'autre Ancy, car il paraît que les très anciennes chartes le nomment Silvosus, Silvosis et que ce ne serait que par corruption et surtout par opposition que l'on aurait mis à une époque indéterminée Servosis, Servosus.

Ainsi l'étymologie pas plus que l'archéologie ne peuvent nous indiquer d'une façon précise l'origine d'Ancy-le-Franc.

Cusy fut fréquenté dès les premiers temps de l'âge de pierre, je me suis assez longuement étendu sur ce sujet dans plusieurs notes pour n'y plus revenir aujourd'hui (1) et mes dires s'appuient sur des preuves palpables puisqu'elles font partie d'une collection que j'ai réunie (2).

Sur le nom de Cusy, les étymologistes ne sont encore pas du même avis. M. Cocheris, le fait dériver du bas latin Cotia, bois et M. Moiset y voit un gentilice romain Cusius (3).

Dans les anciennes chartes on trouve Cuseus (XIe siècle), Cusee, Cuseyum (XIIe siècle). Censi, Cuise, Cusey (XIIIe siècle).

## GÉOGRAPHIE ANCIENNE

A l'époque celtique les terres qui composèrent plus tard la seigneurie d'Ancy-le-Franc faisaient partie, selon toute probabilité, du territoire des Lingons mais se trouvaient à son extrême frontière ; c'est l'opinion de la majorité des auteurs et surtout de ceux qui placent la dernière bataille livrée par Vercingétorix à César dans la plaine qui s'étend entre Argenteuil et Ravières. Ces auteurs sont ainsi d'accord avec le texte même des *Commentaires* qui dit que César suivait l'extrême frontière des Lingons.

(1) *Echo du Tonnerrois* des 17 et 19 janvier 1898. Recherches sur l'origine de Cusy. Communication du 5 mars 1899 à la Société des Sciences de l'Yonne sur les découvertes archéologiques faites à Cusy et Bulletin de la Société du 1er semestre 1899.

(2) Par suite du legs fait par l'auteur, cette collection se trouve actuellement au musée des sciences historiques et naturelles de l'Yonne à Auxerre (L. B.)

(3) *Annuaire de l'Yonne* de 1895.

J'ai déjà disserté sur cette probabilité de la terrible bataille dans cette plaine, et je n'y reviendrai pas (1).

Sous la domination romaine, ces terres faisaient partie du *Pagus Tornodorensis* appartenant à la cité de Langres et relevaient de la première Lyonnaise (2).

Lors de l'invasion des barbares, nos pays se trouvèrent compris dans les conquêtes bourguignonnes et firent ainsi partie de la Bourgogne.

M. Challe (3) pense que c'est à la suite d'une expédition de guerre faite par Louis VII, Hugues III, duc de Bourgogne et Guillaume V comte de Nevers, Auxerre et Tonnerre contre Guillaume I^er^, comte de Châlon, que la baronnie de Cruzy dont faisait partie la seigneurie d'Ancy-le-Franc fut probablement par échange cédée par le duc de Bourgogne au comte de Tonnerre à charge d'hommage.

Dom Plancher (4), sans être affirmatif, semble dire que cette inféodation résulterait d'une transaction dont saint Bernard aurait été le médiateur et ce serait par conséquent avant 1166 puisque saint Bernard est mort en 1153.

Quoiqu'il en soit, vers la moitié du XII^e^ siècle Ancy-le-Franc et sa seigneurie fut rattaché au comté de Tonnerre dont il ne cessa plus dès lors de faire partie (5).

Plus tard Ancy-le-Franc fit partie de la province de Champagne, dépendit au point de vue financier de la généralité de Paris et de l'élection et grenier à sel de Tonnerre; au point de vue judiciaire du bailliage de Sens et au point de vue ecclésiastique de l'évêché de Langres.

Puis, lors de la division de la France en départements, il fit partie du département de l'Yonne district de Tonnerre et devint le chef-lieu d'un canton qui ne comprenait que les communes suivantes : Chassignelles, Cusy, Argenteuil, Pacy, Lézinnes, Vireaux et Sambourg.

(1) *Echo du Tonnerrois* des 17 et 19 janvier 1896.

(2) Le *Pagus Tornodorensis* par M. Lemaître. — *Annuaire de l'Yonne* de 1845.

(3) *Histoire du comté de Tonnerre* par A. Challe, page 43.

(4) *Histoire de Bourgogne* de Dom Plancher. Tome I.

(5) Il faut remarquer ici que dès le X^e^ siècle la terre d'Ancy-le-Franc et celles voisines appartenaient à la famille de Rougemont et que d'après M. E. Petit (*L'ancien Ancy-le-Franc. Annuaire de*

LA SEIGNEURIE

Le plus ancien titre connu où il soit question d'Ancy-le-Franc est un testament du 18 janvier 721 aux termes duquel Waré (1) abbé de Flavigny, donne à l'église Saint-Andoche de Saulieu différents biens dans le pays Tonnerrois : « In pago Tornodorinse Videbelum, Cecunias, Anciacum, Ribarias » ; mais s'agit-il d'Ancy-le-Franc ou d'Ancy-le-Serveux ? Comme cette donation n'a pas laissé de traces, il est difficile de le préciser.

Au XIe siècle la seigneurie d'Ancy-le-Franc était possédée par de puissants seigneurs, Les Rougemont, ayant sous leur domination presque tous les pays environnants, en sorte qu'il est impossible, à cette époque, d'assigner des limites à la seigneurie.

En 1306 les seigneurs d'Ancy-le-Franc possèdent Ancy-le-Franc, Cusy, Chassignelles sauf une très faible partie, Fulvy et des droits à Nuits ; en 1400 ces droits sont à peu près les mêmes, mais depuis les seigneurs ne possèdent plus qu Ancy-le-Franc, Cusy et Chassignelles en partie. C'est donc ces trois pays qui forment ce que l on appelle la seigneurie d'Ancy-le-Franc.

Féodalement la seigneurie d'Ancy-le-Franc semble toujours avoir rélevé de la baronnie de Cruzy-le Châtel. Cependant des donations et aliénations faites au XIe siècle le sont du consentement du seigneur de Rougemont, duquel le seigneur d'Ancy-le-Franc déclarait tenir le fief ; mais cela s'explique peut-être par ce fait, que ces seigneurs d'Ancy-le-Franc étaient de la maison de Rougemont et avaient besoin du concours du chef de famille pour pouvoir céder leurs droits.

Toutefois Ancy-le-Franc a pu être rattaché à Cruzy-le-Châtel lors de la session de cette baronnie faite au cours

*l'Yonne* de 1895) cette famille serait issue des comtes de Tonnerre. En 1108 c'est devant le monastère de St-Aignan à Tonnerre et devant les personnes constituées en dignité qu'Eudes de Rougemont cède aux moines de Molême son alleu de Cusy. Faudrait-il penser qu'Ancy-le-Franc faisait partie du Tonnerrois et fut rattaché féodalement à Cruzy dans la suite ?

(1) *Histoire de Bourgogne* de Dom Plancher. — Recueil de Pérard. — *Cartulaire de l'Yonne* par Quantin. Tome III, page 1.

du XIIe siècle par le duc de Bourgogne au comte de Tonnerre et dont j'ai parlé plus haut.

La justice relevait par appel de la prévôté de Cruzy et il en fut ainsi jusqu'en 1628, époque à laquelle le comte de Clermont sépara définitivement la terre d'Ancy-le-Franc de la baronnie de Cruzy-le-Châtel (1).

Les archives de Dijon contiennent plusieurs dénombrements de la seigneurie d'Ancy-le-Franc, lesquels seront cités plus loin et dont les plus importants seront reproduits aux pièces justificatives.

Il est question dans ces actes du château d'Ancy-le-Franc, du donjon et du Belle au devant. Ce château n'était pas celui actuel, dont la construction ne fut commencée qu'en 1546.

Celui dont il s'agit se trouvait très probablement à l'endroit où existe la glacière actuelle, au bas de l'abreuvoir de la Fontaine, si l'on en juge par les vestiges que semblent indiquer plusieurs dessins faits par Israël Silvestre en 1650.

D'après M. de Caumont, les anciennes constructions militaires comprenaient un premier mur d'enceinte garni de tours et de créneaux, puis au milieu de l'espace renfermé le château et son donjon. Tout l'espace entre le château et le premier mur d'enceinte s'appelait le Belle. Quelques fois cependant le château ou même le donjon, indépendant alors des constructions d'habitation, se trouvaient adossés à l'un des côtés de la première muraille.

Le dénombrement de 1390, semble nous indiquer l'aspect des lieux : « Le chastel du dict Anci-le-Franc ainsi « comme il se comporte, ensemble les fossez tout à l'en« viron. Item le court devant led chastel ainsi comme il « se comporte, ensemble les tranchées tout à l'environ le « dict court. »

Ainsi le château se trouvait au bas de l'enceinte et le Belle s'étendait devant dans un espace bien difficile à préciser, mais qui toutefois devait avoir pour extrême limite, au nord, le bas de la rue des Fossés actuelle, au sud, le mur du parc jusqu'à la place du Thureau à l'est,

(1) Voir mon histoire d'Ancy-le-Franc et Cusy depuis 1600. — *Annuaire de l'Yonne* de 1898.

la place du Thureau et la rue de l'Eglise jusqu'à la rue des Fossés et enfin à l'ouest les fossés de la Fontaine.

Cela devait constituer comme une espèce de citadelle sur le côté le plus accessible de la ville. C'est d'ailleurs dans cette partie que se remarquent encore les plus vieilles constructions d'Ancy-le-Franc et, l'une d'elles, dans la rue actuelle de la Liberté, accuse certainement le XIVe siècle comme date d'érection.

J'ai décrit l'enceinte de la ville dans mon histoire d'Ancy-le-Franc depuis 1600 (1) en mentionnant la reproduction du dessin de Duviert, faite par M. Ernest Petit (2).

Il est probable que l'église formait comme une autre citadelle au point culminant du bourg.

Le vieux château fut ruiné en 1414 par Jean Sans-Peur; mais il est probable que, sans jamais avoir été relevé de ses ruines, il était encore habitable, puisque le duc de Bourgogne Philippe-le-Bon, y séjournait encore en 1433 pendant les sièges de Pacy et Lézinnes (3).

Dans les dénombrements ci-dessus rappelés, dont le plus ancien est de l'année 1315, on retrouve presque tous les noms actuellement employés pour désigner les différents climats du territoire et il ne serait pas très difficile de faire l'application de quelques noms inconnus aujourd'hui.

La limite du finage de Chassignelles, qui était celle de la justice de la seigneurie, est clairement faite et tous les noms cités sont encore en usage.

Le rû de la Bergerie était celui qui est connu actuellement sous le nom de Vilpau et sépare les territoires d'Ancy-le-Franc et de Chassignelles. La Bergerie d'Ancy-le-Franc devait donc se trouver près de ce rû, probablement à l'endroit où il existe encore des constructions, proche la route de Stigny. Cette bergerie d'Anci est encore connue sous le nom de métairie de Villecien ou Villechien et c'est Anne de Souvré, veuve du ministre de

(1) *Annuaire de l'Yonne* de 1898.
(2) *Idem* de 1895.
(3) *Le Siège de Lézinnes*, par M. E. Petit. (*Annuaire de l'Yonne* de 1863).

Louvois, qui en réunit la propriété à la terre d'Ancy-le-Franc.

Jusque là, ce fief avait eu des feudataires particuliers dont quelques-uns seront cités plus loin.

J'ai parlé ailleurs de l'emplacement de la Maison-Dieu et de la Maladière (1).

Le moulin *dau* Légier, dont il est question au dénombrement de 1315, devait être établi à l'endroit où le ruisseau des Graverottes se jetait dans l'Armançon ; mais ce ruisseau lui-même, mentionné dans de vieux titres, a disparu complètement depuis l'établissement du canal de Bourgogne. Il prenait sa source immédiatement au bas de Chassignelles et, après avoir longé le Pâtis communal, se jetait dans l'Armançon (2)

Il est d'ailleurs à remarquer que les anciens moulins ont tous été construits sur des ruisseaux ou à leur jonction avec la rivière. Ainsi, le moulin d'Ancy-le-Franc, qui est peut-être le plus ancien de nos contrées, car il en est fait mention dans les plus vieilles chartes connues, est construit à l'endroit où le rû de Vilpau, d'un côté, se réunissait à l'Armançon, tandis qu'en face le rû de Gencey, qui n'est autre que la fontaine de Fulvy, y versait ses eaux.

Il est fort possible même qu'il y ait eu à cet endroit deux moulins, un du côté d'Ancy-le-Franc, appartenant au seigneur, et l'autre du côté de Cusy, appartenant aux moines de Molême ; l'examen des anciennes chartes le ferait supposer.

Le moulin de Cusy aurait disparu peut-être à la même époque que l'établissement agricole que les moines possédaient à Cusy et dont on ne trouve plus trace depuis le commencement du XIVe siècle.

Il est très difficile de se rendre compte du revenu exact de la seigneurie d'Ancy-le-Franc, malgré les nombreux dénombrements que nous avons sur cette terre au

(1) *Histoire de l'Eglise d'Ancy-le-Franc.* (Tonnerre, imp. Bailly.)

(2) Le procureur de la commune de Chassignelles contre Edme Droin, qui s'était chargé de curer le rû de la Graverotte. (Minutes de la justice de paix d'Ancy-le-Franc, 18 octobre 1791).

XIV[e] siècle et au commencement du XV[e], d'abord parce que ces dénombrements ne comprennent chacun qu'une portion de la seigneurie, ensuite parce que tous les revenus ne sont pas évalués en argent et enfin parce que le cours de l'argent était extrêmement variable en ces temps.

Néanmoins, avec le dénombrement de 1403 (1), qui est assez détaillé et qui semble comprendre tous les profits du fief, on va donner un aperçu du revenu de la seigneurie :

| | |
|---|---|
| Les hommes et femmes taillables et corvéables à volonté une fois l'an sont estimés valoir... | 55 sols. |
| Les hommes et les femmes abonnés payaient.............................. | 110 sols. |
| Les menues censives assises sur plusieurs héritages à Ancy-le-Franc, Cusy et Chassignelles rapportaient............. | 35 sols. |
| Il était dû 120 bichets d'avoine, pour menues censives, lods et ventes, que l'on peut luer, à raison de 2 sols le bichet, soit. .. | 240 sols. |
| Le four banal, excepté le 1/8[e] et le 1/28[e], n'a pas été évalué ; mais, en 1390, cette même portion était évaluée 15 livres et 15 livres de cire, soit à raison de 3 sols pour la livre de cire (2)................ | 345 sols. |
| 120 gelines évaluées à raison de 10 deniers chacune (3)...................... | 100 sols. |
| La prévôté, évaluée 10 livres ou...... | 200 sols. |

La justice n'est pas évaluée, non plus que les tierces. Les tierces sont amodiées par le seigneur, mais les nonnains de Jully les percevaient à raison de certaines rentes de blé qui leur étaient dues ; or, d'après le dénombrement de 1315 (4), ces rentes étaient de 33 bichets et 1 moiton de blé froment.

(1) Voir pièces justificatives.

(2) Procès-verbal d'estimation du comté de Tonnerre en 1424. Ce procès verbal ne comprenait pas la baronnie de Cruzy-le-Châtel.

(3) Idem.

(4) Voir pièces justificatives.

En évaluant le bichet de froment à raison de 3 sols 4 deniers (1)............... 110 sols.

Enfin, les corvées de corps, bras et bêtes, qui ne sont pas évaluées non plus.

Dans le dénombrement de 1390, il est dit que ceux qui ont chars et charrues doivent 4 corvées l'an, savoir : une corvée en mars à semer les tramois, une à charrier les foins, une aux vendanges et une à semer les froments. Les autres doivent deux corvées, une corvée en mars ou pour les froments et une aux vendanges.

D'après l'évaluation du nombre des feux, qui sera faite dans un des chapitres suivants, on peut compter qu'il y avait environ 30 feux ayant charrues et 70 n'ayant pas bêtes trayantes, sans compter les abonnés qui, vraisemblablement, étaient exempts de corvées.

Or, on peut évaluer à 5 sols 6 deniers la journée d'un homme avec ses bêtes trayantes (2), soit pour 4 journées l'an, 22 sols et, pour 30 feux...... 660 sols.

Les journées de bras étant évaluées à 2 sols, on a, pour chaque ménage, 4 sols et au total...................... 280 sols.

Ensemble pour les corvées. 940 sols. 940 sols.

Le total des produits de fief, auquel il faudrait encore ajouter les droits de justice, les profits de mainmorte et d'autres droits non désignés, s'élevait donc approximativement à 106 liv. 15 sols, soit..... 2.135 sols.

(1) Procès-verbal d'estimation du comté de Tonnerre en 1424

(2) Idem. — 5 sols 6 deniers pour les charrues de bœufs, 6 sols pour les chevaux.

A cette époque, le seigneur d'Ancy-le-Franc jouissait en outre des propriétés foncières suivantes :

Le château d'Ancy-le-Franc, le donjon, le demi-belle et les fossés tout autour, le jardin devant et les fossés tout autour, la grande grange d'Anci, la grande étable, les maisons et pourpris devers la fontaine et place devant, le moulin d'Anci, les 3/4 de 284 journaux de terre, 150 ouvrées de vignes, 30 ouvrées de vignes en friches, 349 arpents de bois aménagés à 25 ans, 30 ans, 40 ans et 50 ans et valant, lorsqu'ils étaient en vendue, de 15 sols à 70 sols à l'arpent (1).

Il faut encore ajouter à tout cela les profits auxquels donnaient lieu les biens tenus en rière fief, ainsi que le revenu des pré- appartenant à la seigneurie.

En évaluant le revenu des propriétés foncières à 210 livres (2), on aurait, pour le revenu total de la seigneurie, 316 livres 15 sols, ce qui équivaudrait actuellement à 10.711 fr. 16 centimes (3).

## LES SEIGNEURS D'ANCY-LE-FRANC

Du XI^e au XIV^e siècle, la seigneurie d'Ancy-le-Franc fut possédée par deux puissantes familles, les Rougemont et les Mont-Saint-Jean.

Vers le milieu du XIV^e siècle, la ligne directe des anciens seigneurs disparaît brusquement et quoi que l'on puisse établir chronologiquement la liste des seigneurs qui suivirent, jusqu'à l'acquisition de la terre par les comtes de Tonnerre, il est difficile de les relier entre eux généalogiquement.

Toutes ces listes ont été établies en grande partie

(1) Dénombrement de 1390. Voir pièces justificatives.

(2) Les revenus des propriétés ont été calculés de la façon suivante : Les terres sont estimées rapporter 2 bichets par demi froment et orge, valant 5 sols ; les bois ont été estimés d'après le dénombrement de 1390 à 1 sol 7 deniers l'arpent, moyenne de chaque année ; les vignes à raison de 2 livres l'hectolitre et 2 feuillettes à l'ouvrée.

(3) *La Fortune privée à travers sept siècles*, vicomte d'Avenel. — En 1400, 1,000 livres correspondent à 33,880 francs.

d'après les chartes qui mentionnent les dons des seigneurs aux établissements religieux; la plupart de ces documents ont été publiés dans le *Cartulaire de l'Yonne*, puis par M. Ernest Petit, de Vausse, d'abord dans son *Cartulaire du Prieuré de Jully* (1), ensuite dans son magnifique ouvrage sur les ducs de Bourgogne de la seconde race, et tout récemment encore dans le *Bulletin historique et philologique* de 1897, contenant un supplément au cartulaire de Jully et des titres inédits de la commanderie de Saint-Marc, près Nuits.

Le tome IV de l'*Histoire des Ducs de Bourgogne* confirme en entier la liste des seigneurs d'Ancy-le-Franc, de 1200 à 1315, établie dans la généalogie des Mont-Saint-Jean et il n'y a qu'à lui en faire l'emprunt (2).

De 1315 à 1403, de très curieux dénombrements de la seigneurie, dont les originaux sont aux archives de la Côte-d'Or, nous donnent la liste des seigneurs de cette époque.

Enfin, une note du manuscrit de Pithou, à la bibliothèque de Tonnerre, complète heureusement la série et nous donne tout au moins le nom des seigneurs qui possédèrent Ancy-le-Franc au xv<sup>e</sup> siècle.

## Famille de Rougemont.

La famille de Rougemont paraît avoir été une des plus puissantes du Tonnerrois auquel elle aurait donné des vicomtes (3), d'après M. Challe, et elle semblerait même être une branche cadette de la maison des premiers comtes de Tonnerre, suivant M. E. Petit (4).

### RAYNARD D'ANCI

Raynard d'Anci (*Rainaldus de Anceio*) est le premier

(1) *Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne*, 1881.

(2) M. Ernest Petit, de Vausse, a bien voulu me confier la collection des notes qu'il avait concernant Ancy-le-Franc et me permettre d'utiliser tout ce qui pourrait servir à l'histoire des seigneurs de ce lieu. Je profite de l'occasion pour le remercier et lui témoigner ma reconnaissance.

(3) *Histoire du Comté de Tonnerre*.

(4) *L'Ancien Ancy-le-Franc*. (*Annuaire de l'Yonne* de 1895.)

seigneur connu d'Ancy-le-Franc; il apparaît pour la première fois en 1086 dans une donation faite par Gui de Larrey à l'abbé Robert, fondateur de Molême et Larrey (1).

En 1099, il est encore témoin dans une autre donation, faite à Molême par Roger, fils de Rainier de Choiseul (*de Casello*), d'un fief à Epineuil (2).

Ce personnage prend en outre les noms de Raynard d'Argenteuil, Raynard de Rougemont. Il dota l'abbaye de Molême de différents biens à Ancy, Stigny et Cusy et fit recevoir au monastère un de ses enfants, Guillaume, qui fut dans la suite prieur de Molême, ainsi qu'il sera rapporté plus loin.

Raynard d'Anci peut être regardé comme un des fondateurs des colonies de Cusy et de Stigny, que les moines de Molême possédaient. J'ai fait l'historique de la mense de Cusy dans mon *Histoire de l'Eglise d Ancy-le-Franc* (3).

Raynard d'Anci était fils de Wal n et avait pour sœur Soreth. Il avait peut-être pour frères Odon ou Eudes, vicomte de Rougemont, et Renaud, que l'on voit figurer dans plusieurs titres; toutefois, il est bien difficile de démêler la généalogie de ces personnages qui prennent dans les chartes des noms différents; ainsi l'on trouve que Gauthier de Montigny donna aux moines de Molême le presbytère et l'église de Stigny avec la moitié des dîmes lorsqu'il entra en religion à Molême, en 1097, et que son beau-frère, Eudes de Rougemont, fils de Roscelin, vint l'y rejoindre la même année (4).

(1) *Cartulaire de Molême*, t. I, p. 127. (Collection de M. E. Petit).

(2) *Idem.*, t. I, p. 40, 41. (Collection de M. E. Petit).

(3) Tonnerre, imp. Bailly, 1897. — J'ai relaté qu'à partir de la fin du XIIIe siècle, il n'en était plus question dans les titres du couvent de Cusy; mais, particularité curieuse, dans une gravure qui est de la fin du XVIIe siècle donnant une vue cavalière du château d'Ancy-le-Franc et qui représente le village de Cusy, on voit, dans l'emplacement qu'aurait occupé le couvent, un clocher surmonté d'une croix. Est-ce une fantaisie du graveur? — car il n'y a jamais eu d'église à Cusy.

(4) *Cart. de Molême*, fos 25, 111 et 112. (E. Petit, *Hist. des ducs de Bourgogne*, t. I, p. 245).

En ces temps, les terres d'Ancy-le-Franc, Argenteuil, Cusy, Stigny paraissent avoir été possédées par plusieurs membres de la famille de Rougemont; c'est ainsi, qu'en 1108, Eudes, vicomte de Rougemont, qui revendiquait aux moines de Molême la terre de Cusy, leur en fit l'abandon devant le monastère de Saint-Aignan, à Tonnerre, et les personnes constituées en dignité étant présentes. Il reçut du cellerier de Molême 30 sols (1).

A la même époque, Renaud de Rougemont, fils de Walon et, par conséquent, frère de Raynard, — si ce n'est le même personnage — condamné à perdre la vue à cause de ses péchés, donna à l'abbaye de Molême une terre située à Stigny et il fut reçu à titre de prébendé dans le monastère pour y être nourri le reste de ses jours (2).

Toujours en cette même année 1108. Herbert d'Argenteuil étant venu prendre à Molême l'habit de religieux, donna à l'abbaye son aleu de Cusy; ensuite son fils Gauthier vint ratifier cette donation, ainsi que sa femme et ses enfants, et reçut un bœuf pour rendre le présent de son père inviolable (3).

Et, par une charte du même temps, Racholus de Rougemont donna à l'abbaye de Molême une partie du moulin de Cusy, qu'il réclamait (4).

Raynard d'Anci eut de sa femme Eglantine plusieurs enfants :

Roger d'Anci, qui suit;
Lucie, épouse Garnier de Dijon;
Marguerite, épouse Humbert du Mont;
Guillaume, qui fut prieur de Molême

ROGER D'ANCI

Roger d'Anci semble avoir succédé à Raynard, son père, dans le fief d'Anci.

Il fut un des fondateurs de l'abbaye de Quincy, près

(1) *Cart. de Molême*, f° 26. — Edité *Cart. de l'Yonne*.
(2) *Cartulaire de l'Yonne*, t. II, p. 3.
(3) *Cart. de Molême*, t. I. f° 16. — Edité *Cart. de l'Yonne*.
(4) *Cartulaire de l'Yonne*, t. II, p. 31.

Tanlay (1); par une charte de 1134, Hélie de Rougemont et son cousin Roger d'Anci donnèrent aux frères de Quincy ce qu'ils avaient à Gland; Mile, frère d'Hélie, et sa femme Hersinde approuvèrent, ainsi qu'Humbaud de la Tour (de Rougemont), Renaud de Rougemont, vicomte de Tonnerre, et Ulric et Barthélemy de Laignes (2),

En 1141, Roger d'Anci est présent à une sentence prononcée par Godefroy, évêque de Langres, entre l'église Saint Jean-des-Prés ou Réôme et celle de Notre-Dame de Rougemont, au sujet des droits de l'église paroissiale d'Aisy, appartenant aux moines et sur laquelle empiétaient les religieuses. Rainard de Rougemont est aussi témoin de cette sentence (3).

En cette même année, Godefroy, évêque de Langres, prononce une sentence au sujet de la terre d'Etivey. Par cet acte, le prélat fixe les droits respectifs de Roger d'Anci, de Garnier de Dijon, époux de Lucie, et de Humbert du Mont, époux de Marguerite, sœurs de Roger, d'une part;

Et l'église de Moutier Saint-Jean, d'autre part, au sujet des redévances que les parties percevaient à Etivey. Il règle les droits de sauvegarde dus par les manses du monastère aux chevaliers sus-nommés (4).

En 1142, Roger d'Anci, avec ses fils Rainaud et Jobert, assiste à une confirmation de don, faite par Rainaud de Rougement, fils de Walon, à l'abbaye de Molême (5).

En 1147, avec l'autorisation de Raynard ou Renaud de Rougemont et d'Eudes, fils d'Eudes, vicomte de Rougemont, de qui il tenait le fief, et même des frères de Renaud, Hugues et Joceran, il donne aux religieux de Molême le quart des dîmes d'Ancy. Godefroy, évêque de Langres, ratifie ces dons (6).

(1) Cette abbaye est aujourd'hui détruite. M Lambert en a fait l'historique dans l'*Annuaire de l'Yonne* de 1863.

(2) Bibl. nat *Coll. Champagne*, t. XXV, fo 25. — Edité, E. Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne*, t. III, et *Cart. de l'Yonne*, t. I, p. 304.

(3) *Cart. de l'Yonne*, t. I, p. 352.

(4) *Id*, t. I, p. 335.

(5) *Cart. de Molême*, t. I, p. 32. (Collection de M. E. Petit. — Voir pièces justificatives).

(6) *Cart. de Molême*, t. II, fo 42. — Edité, *Cart. de l'Yonne*, t. I, p. 423 et 424.

En l'année 1150, Roger d'Anci est encore nommé dans une sentence de Godefroy, évêque de Langres, qui maintient l'état des droits respectifs fixés par un acte de 1141 contre Lucie d'Anci, sœur de Roger, et ses fils Roger et Hugues (1).

Puis ce seigneur d'Anci paraît avoir eu de grands différends avec les moines de Molême, car voici ce que rapporte Geoffroy ou Godefroy, évêque de Langres en l'année 1153 :

« Raynard d'Argenteuil (ou d'Anci) enrichit l'abbaye de Molême de différents biens pour le salut de son âme et à cause de son fils Guillaume, qu'il y avait fait admettre comme enfant du consentement de sa femme Eglantine.

« Il avait concédé à ce monastère les pâturages de Stigny et, de plus, au moine qui résidait à Cusy, droit d'usage à Ancy et à Cusy, ainsi qu'aux hommes du monastère, de la même façon qu'en jouissaient les siens propres.

« Mais longtemps après, Roger d'Anci, fils du même Raynard, poussé par la cupidité, revendiqua le don fait par son père. Cependant, étant à l'extrémité, il renonça à ses prétentions, à la sollicitation de son frère Guillaume, alors pri ur de Molême, et Raynaud de Rougemont, son seigneur, de qui il tenait son fief, donna son consentement à ce qu'il abandonnât à Molême le quart des dîmes d'Anci. Eudes, fils d'Eudes, vicomte de Rougemont, et Raynard, avec leurs femmes et Hugues et Joceran, y consentent aussi (2) ».

Roger eut de sa femme Adeline trois enfants ;

Renaud, que l'on ne retrouve plus après l'année 1142 ;

Jobert, qui va suivre ;

Et Philippe,

Ce dernier semble n'avoir eu qu'une faible part de la terre d'Anci et il quitta le nom d'Anci pour prendre celui de Venouse, dont il fut seigneur. Il eut de sa femme Hermengarde une postérité qui se montra assez libérale vis-à-vis de l'abbaye de Pontigny (3).

(1) *Cart. de l'Yonne*, t. I, p. 357.
(2) *Id.*, t. I, p. 509.
(3) Collection de M. E. Petit.

L'année même de la mort de son père, c'est-à-dire en 1153, Jobert d'Anci eut un différend avec les moines de Molême que Godefroy, évêque de Langres, trancha en qualité d'arbitre.

Jobert abandonna à l'abbaye le moulin qu'il avait bâti à Anci sur l'écluse du moulin même des moines. Il rendit aussi au cellerier de Molême un homme qu'il lui avait violemment enlevé et il voulut que les hommes de ce dernier jouissent du droit de pâturage à Ancy et à Cusy de la même manière que ceux des chevaliers (1),

Nous ne retrouvons plus Jobert d'Anci qu'en l'année 1173, où on le voit figurer comme témoin avec Miles de Noyers. Hugues d'Argenteuil, son frère, et Colomb, prévôt de Tonnerre, dans un procès que l'abbaye de Moutier-Saint-Jean avait avec l'abbesse de Rougemont (2).

En 1176, il est encore témoin dans un acte que fait Mathilde de Bourgogne, comtesse de Nevers, pour attester que son mari Gui, gravement malade à Tonnerre, a donné aux religieux de Crisenon cent sols pour acheter des chemises (3).

Puis, en l'année 1178, en sa présence et celle de Philippe, son frère, et de Guillaume d'Etais, d'Ebrard, prêtre d'Anci, et de Guyard, son chapelain, Hugues, surnommé Boves, qui prétendait ne pas avoir consenti à la donation, faite par Payen de Saint-Parres aux religieux de Quincy, de la moitié des dîmes du finage de Chaseray, en fit abandon après notification faite par Gauthier de Bourgogne, évêque de Langres (4).

Enfin, en 1181, Jobert d'Anci est témoin à Auxerre, dans une donation de 60 boisseaux de sel aux religieuses de Jully, par Guillaume, fils du comte de Nevers et de Tonnerre (5).

(1) *Cart. de l'Yonne*, t. I, p. 513.
(2) *Id.*, t. II, p. 403.
(3) Bibl. nat., *Cart. de Crisenon*, f° 56. — Lebeuf, *Hist. d'Auxerre*, t. IV. (Collection de M. E. Petit).
(4) Arch. de l'Aube, fonds Quincy, 35, H 1. (Collection de M. E. Petit).
(5) Arch. de la Côte-d'Or, Jully, H 250. — Abbé Jobin, *Hist. de Jully*.

De son mariage avec Damerons de Mélisey, que M. E. Petit suppose être fille d'Etienne de Noyers (1), n'était née qu'une fille, Bure, qui épousa Guillaume de Mont-Saint-Jean.

Ainsi s'éteignit la branche mâle des premiers seigneurs d'Anci.

D'autres personnes portèrent le nom d'Anci ; c'est ainsi qu'en 1168 Gui d'Anci, avec l'approbation de son fils Jobert, donne à Jully un pré, un bois et une pêcherie (2), et, dans la suite, nous retrouverons également d'autres seigneurs portant ce nom, issus vraisemblablement de la ligne principale, mais qu'il est bien difficile de rattacher entre eux.

## Famille de Mont-Saint-Jean.

La famille des Mont-Saint-Jean paraît avoir été une des plus considérables de la Bourgogne et on voit ses membres tenir les premiers emplois à la cour des ducs. Elle possédait des forteresses puissantes qui la rendait redoutable (3).

M. E. Petit fait remonter la généalogie de cette famille à Rainard, qui vivait en 1076, mais il indique que, selon toute apparence, cette famille n'était qu'une branche de la maison de Vergy, citée dès le commencement du xe siècle.

### GUILLAUME Ier

Guillaume de Mont-Saint-Jean épousa Bure d'Anci et, du fait de ce mariage, devint seigneur d'Anci. Il était le second fils de Hugues II de Mont-Saint-Jean, seigneur de Thoisy, Châtel-Censoir et autres lieux, et d'Elisabeth de Vergy, fille unique d'Hervé.

(1) *L'Ancien Ancy-le-Franc.* (*Annuaire de l'Yonne* de 1895).

(2) Inv. des titres de Molême (Collection de M. E. Petit), on trouve, en 1216, un Gui d'Anci qui donne les mêmes choses ; il y a peut-être confusion.

(3) Il est rappelé ici que toute la généalogie qui va suivre a été publiée par M. E. Petit dans le tome IV de son *Histoire des ducs de Bourgogne*. Toutes les citations pour lesquelles il ne sera pas donné de mention spéciale doivent lui être attribuées et ont été tirées de son ouvrage.

Son frère aîné, Etienne, qui avait épousé Gille de Noyers, fille de Mile V de Noyers et de Odeline de Chappe, étant mort sans postérité en 1198, il devint de ce fait chef de la famille et eut les terres de Mont-Saint-Jean, Salmaise et partie de Vergy.

Les autres enfants de Hugues II étaient Jean de Mont-Saint-Jean, dit Jérémie, décédé sans postérité en 1224 ; Elisabeth, qui épousa en premières noces Aimon de Marigny, connétable, en deuxièmes noces Guillaume de Champlitte et, en troisièmes noces, Bertrand de Saudon ; Hugues, chantre d'Autun, décédé le 12 juillet 1231 ; Ponce, seigneur de Charny et Châtel-Censoir, tige de la maison de Charny ; et Agnès, épouse de Mile VIII de Noyers.

On a très peu d'actes de Guillaume concernant spécialement Anci, où il est probable qu'il ne résidait que fort rarement.

En 1196, son frère Etienne de Mont-Saint-Jean le donne comme pleige à Eudes III, duc de Bourgogne, dans l'hommage qu'il lui fait malgré la guerre déclarée entre le duc et Hugues de Vergy, son seigneur et son parent, et le fief de Vergy qu'ils possédaient en commun (1).

En 1201, Guillaume fait un don à Saint-Nazaire d'Autun, avec l'approbation de Bure, sa femme, et donne cent sols au chapitre de Thoisy. Il approuve, avec son frère Ponce, le don que Hugues, son frère, chantre d'Autun, fait à Villy pour l'âme de son frère Etienne, seigneur de Mont-Saint-Jean (2).

Cette même année, ledit Guillaume et sa femme Bure, approuvent une renonciation que fait Ponce de Mont-Saint-Jean en faveur de Saint-Germain d'Auxerre, pour effacer les nombreux dommages qui ont été causés, de tous les droits qu'il avait à Diges (3).

(1) Orig. Arch. de la Côte-d'Or, Chambre des Comptes, B 10470. — E. Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne*, t. III, pp. 106 et 107.

(2) Bibl. de Dijon, *Cart. de l'Evêché d'Autun*, 2e partie, fos 12 et 13. (Collection de M. E. Petit).

(3) *Cart. de l'Yonne*, t. III, p. 4. — *Cart. de Saint-Germain*, fo 57 (Bibl. d'Auxerre).

En 1203, Guillaume et sa femme Bure, avec le consentement de Jobert, leur fils, concèdent à l'abbaye de Pontigny 10 sols de rente à prendre sur les terres de Turny, que Bure tient de Damerons, sa mère (1).

La même année, Damerons de Melisey fait connaître qu'elle a donné à Pontigny, pour le salut de son âme et en mémoire de ses parents, quinze sols annuels de rente, à prendre à la saint Rémy sur ses cens de la ville de Poilly. Cette donation est faite du consentement de Guillaume d'Anci, Bure, sa femme, fille de la donatrice, et Jobert, leur fils (2).

1204. — Guillaume de Mont-Saint-Jean déclare que la terre de Soussey, tenue par Hugues, seigneur du lieu, sera mouvante de celle de Saffres, possédée par Hervise de Saffres (3).

1207. — Guillaume affirme que feu Jobert d'Anci a donné dix livres de cens à Molême, sur Ancy ; son fils Jobert l'approuve (4).

En 1214, au mois de juin, Guillaume de Mont-Saint-Jean atteste que Guy, seigneur de Maligny, du consentement de Thibaud, son frère, et de Marguerite, sa sœur, a donné au prieuré de Bar le Régulier ce qu'il avait à Thianges, comme l'atteste une lettre de Gauthier, évêque d'Autun, au sujet de laquelle donation s'éleva ensuite un débat avec Guillaume de Maligny, chevalier, frère de Guy, auquel cela appartenait par droit héréditaire; enfin, ce Guillaume donna son approbation. Guillaume de Mont-Saint-Jean, sa femme Bure et Guillaume, leur fils, approuvent (5).

1216. — Guillaume de Mont-Saint-Jean notifie avoir concédé aux Templiers un fief que Fromond de Villers tenait de lui à Thoisy-le-Désert. Sa femme Bure et Guillaume leur fils approuvent (6).

(1) *Cart. de Pontigny*, t. II, p. 438 et 439. (Collection de M. E. Petit).

(2) *Cart. de Pontigny*, t. II, p. 439. (Collection de M. E. Petit).

(3) Arch. de la Côte d'Or, E 34 *ter*. (Collection de M. E. Petit).

(4) Arch. de la Côte-d'Or, *Cart. de Molême*, t. II, fo 149. (Collection de M. E. Petit).

(5) Fonds Prieuré de Bar, 721. (Collection de M. E. Petit).

(6) Titres de la Commanderie de Dijon. Carton 1173. (Coll. de M. E. Petit.)

Guillaume Ier de Mont-Saint-Jean mourut en 1223 et fut enterré à Citeaux ainsi que l'atteste une charte originale de son fils en faveur des religieux ; sa femme Bure lui survécut jusqu'en 1226.

Ils eurent trois enfants :

Guillaume II, sire de Mont-Saint-Jean, Salmaise et Vergy en partie, décédé après 1255, lequel épousa en premières noces Marie des Barres, dame de la Ferté Aleps (1223).

Elisabeth, épouse de Guillaume de Mello, seigneur de Saint-Bris.

Et Joubert qui va suivre, lequel paraît avoir eu en partage pour lui seul la seigneurie d'Ancy.

En 1210 vivait encore noble dame Hermangarde, veuve de Philippe d'Ancy, lequel était frère de Jobert d'Anci de la famille de Rougemont ainsi que nous l'apprend une charte de Guillaume de Seignelay évêque d'Auxerre attestant un accord passé avec l'abbaye de Pontigny (1).

JOBERT OU JOUBERT D'ANCY-LE-FRANC

Jobert d'Anci paraît avoir été mis en la possession de la terre d'Anci quelque temps avant le décès de son père. Il semble avoir eu une vie assez agitée, fut mêlé aux troubles de l'époque, excommunié, alla en pélerinage à Saint-Jacques de Galice, affranchit une partie de sa ville d'Anci qui prit dès lors le nom de Franc, semble avoir eu une influence dans les affranchissements de l'époque, enfin fit de nombreux dons aux monastères ou ordres religieux. Nous allons successivement rapporter les actes de ce seigneur, parvenus jusqu'à nous.

En 1211, Jobert donne aux Templiers de St-Marc près Nuits une ouche pour y bâtir une grange. Cette charte est aussi rapportée à la date de 1224 et il est dit que Jobert a donné aux frères une place sur la fontaine de Bauce (Bavoi) pour y édifier une grange pour héberger leurs dîmes d'Ancy, où ils ne pourront mettre autre chose ni rien nourrir, excepté qu'ils pourront y faire conduire leur bétail pour y manger seulement la paille de leurs

(1) Inv. des Arch. de l'Yonne. — Pontigny.

dîmes. En outre Jobert certifie qu'ils ont deux setiers de blé, à prendre sur le moulin de St-Maurice et sur celui de *Leodegaers*, qui leur ont été accordés par Ponce de Varsi. Jeanne, femme de Jobert, son fils Guillaume et ses autres enfants et sa mère Bure approuvent cet acte (1).

1218. — Jobert d'Anci est excommunié par le pape Honorius III. Voici comment M. Ernest Petit rapporte cet évènement (2) :

» En 1216 Erard de Brienne revendiquait le comté de « Champagne contre Thibaud alors mineur sous la tutelle « de sa mère Blanche.

« Thibaud dit le Posthume avait pour protecteurs le roi « de France Philippe-Auguste et le duc Eudes III de Bour- « gogne.

« Erard avait mis dans ses intérêts notamment Mile VII « de Noyers son beau-frère et quelques seigneurs des li- « mites de Champagne notamment Jobert de Mont-Saint- « Jean.

« A la fin de 1215 et au commencement de 1216 les « belligérants étaient en pleine hostilité. La comtesse de « Champagne envoya une armée pour assiéger Noyers « où Erard et ses partisans avaient leur centre d'action.

« Cette armée ne réussit pas à prendre la forteresse « mais ravagea les campagnes et les villages des envi- « rons.

« Cette guerre avait pour conséquence désastreuse de « mettre en état de défense toutes les localités et les sei- « gneurs de la région.

« Les seigneurs d'Epoisse, d'Ancy-le-Franc, de Tan- « lay, de Sexfontaines, d'Aigremont, de Chateauvillain, « de Tilchâtel, de Chacenay étaient en opposition avec les « seigneurs de Vignory, Beaumont, Grancey, etc.

« Survint une trêve sous la médiation du duc de Bour- « gogne, mais Erard ne tarda pas à rentrer en campagne. « Il avait été excommunié sous le pontificat d'Innocent « III mais sans effet. Cette excommunication fut renouve-

(1) Arch. de l'Yonne, H. 2294. — M. Quantin *Annuaire de l'Yonne* de 1882.

(2) *Histoire des Ducs de Bourgogne*, p. 220 et suivantes. — Tome III

« lée par son successeur Honorius III, et étendue aux « partisans d'Erard, mais les prélats refusèrent la publi- « cation de cet interdit ou y mirent toutes sortes d'entraves, « et pour plus de célérité, Honorius lança lui-même l'ex- « communication contre Erard et ses alliés au nombre de « 25, parmi lesquels Jobert d'Ancy-le-Franc est nom- « mément cité. »

L'année suivante, en 1219, Jobert d'Ancy avec l'approbation de sa femme Jeanne, donne aux religieux de Molême moitié de ses dîmes d'Ancy et de Cusy (1). Il notifie en même temps qu'Elisabeth d'Etais, du consentement de ses fils Maiz et Baudoin, donne à Jully le quart des tierces que possédait Itier d'Annoux (2).

En 1220 Jobert d'Ancy donne aux Templiers de St-Marc deux setiers de blé à prendre sur ses moulins d'Ancy (3).

En 1224 Joubert d'Ancy voulant aller en pélerinage à St-Jacques de Compostelle donne aux religieuses de Jully les Nonnains une rente de 10 sols à prendre sur ses revenus d'Anci, ce qui est approuvé par sa femme Jeanne (4).

C'est probablement en cette année ou en l'année 1225 que Jobert donna une charte d'affranchissement aux habitants d'Ancy-le-Franc car c'est seulement à cette époque que le mot « franc » est ajouté à Ancy.

Nous verrons plus loin que les droits concédés sont très peu importants et que tous les habitants de la communauté n'en bénéficièrent pas.

Cette charte, qu'il aurait été très important de connaître, a été jusqu'ici introuvable et il est probable qu'elle était déjà égarée dès le commencement du XVIIe siècle, ainsi que je l'ai montré dans mon histoire d'Ancy-le-Franc depuis 1600 (5).

Il est toutefois fort présumable que la concession eut

(1) Arch. de la Côte d'Or. Fonds Molême H. 254. Coll. de M. E. Petit. Voir pièces justificatives.

(2) Idem, ibidem.

(3) M. Quantin. *Annuaire de l'Yonne* 1882.

(4) Arch. de la Côte-d'Or. Chron. de Molême n° 152. Hist. de Jully, par l'abbé Jobin.

(5) *Annuaire de l'Yonne* 1898.

lieu à prix d'argent, car Jobert d'Anci semble avoir été de tout temps très besogneux ; cependant il pouvait être porté à cet acte par sa libéralité même ; car nous le verrons se faire garant de l'exécution de chartes d'affranchissement données par d'autres seigneurs.

En l'année 1225 André, archidiacre d'Auxerre relate que Jacques, vicaire d'Ancy-le-Franc est obligé de payer aux frères de St-Marc la moitié de la dîme sur les terres qu'il cultive au finage d'Ancy-le-Franc, excepté les terres qui appartiennent à l'Eglise (1).

En 1226, le 26 avril, Jobert d'Anci donne aux religieuses de Ju ly avec l'approbation de sa mère Bure, de sa femme Jeanne, de son fils Guillaume, de sa fille Jeanne et de ses autres enfants ses tierces de Cusy (2).

Le 30 avril 1228, Jobert d'Ancy-le Franc atteste que Ponce de Balecey et Aalix la Grosse, sa femme, ont vendu pour cent livres de Nevers au chapitre de Tonnerre le tiers de la dîme de Poilly (3).

La même année Jobert d'Ancy-le-Franc donne aux religieuses de Jully, une rente de dix setiers de blé et seigle, mesure d'Anci, sur les tierces de cette ville, sa femme Jeanne, son fils Guillaume et ses autres enfants approuvent cette donation (4).

Au mois de mars 1229 Jobert d'Anci et Guillaume de Mont-St-Jean permettent que l église de Pontigny perçoive les cens de Poilly que leur aïeule Damerons et leur mère Bure avaient concédés (5).

En 1230 Guillaume, abbé de Molême, paye 100 livres au sire d'Ancy (6).

(1) Arch. de l'Yonne fonds St-Marc H. 2294. Collect. de M. E. Petit.

(2) Arch. de la Côte-d'Or. Fonds Molême, H. 254. Collec. de M. E. Petit. Voir pièces justificatives. Il y aurait trois chartes mentionnant cette donation à des dates différentes. L'abbé Jobin (*Hist. de Jully*) en mentionne une en 1227.

(3) Arch. de l'Yonne. Chap. St-Pierre de Tonnerre, G. 2355. Collect. de M. E. Petit.

(4) Arch. de la Côte-d'Or. Fonds Molême H. 254. Collect. de M E. Petit. Voir pièces justificatives.

(5) Cart. de Pontigny. Duchesne. Preuves 169. Collect. de M. E. Petit.

(6) Inv. des titres de Molême. Collect. de M. E. Petit.

En septembre 1231, Jobert d'Ancy-le-Franc, sa femme Jeanne, son fils Guillaume et ses autres enfants ratifient le don d'une rente de grains sur les moulins d'Ancy-le-Franc faite par Ponce de Varsy en 1224 aux Templiers de St-Marc à prendre annuellement à la nativité Notre-Dame (1). On trouve comme témoins dans cette charte le seigneur Adam d'Anci, chevalier, Jean, prévôt, et Stéphane concierge ou porte-clefs.

L'an 1232, Jobert d'Ancy et Hugues de Charny jurent la charte d'affranchissement de Noyers (2).

Cette même année Jobert d'Ancy-le-Franc donne aux religieuses de Jully dix septiers de grain, moitié seigle moitié blé, sur toutes les tierces de la seigneurie d'Ancy, plus trois prés, sa femme Jeanne approuve et eut 40 sols, Guillaume et les autres enfants de Jobert approuvent également ce don (3).

En 1233 Jobert, sieur d'Anci, atteste qu'un débat étant engagé entre les religieuses de Jully et Barthélemy d'Anci au sujet de biens contestés les nonnes ont donné à Albéric, père du dit Barthélemy, 100 sols de monnaie et à Barthelémy 20 sols. Ponce, Mile et leur sœur Mabille consentent à cet accord (4). Au mois d'octobre de la même année Jobert d'Anci notifie un accord entre Jobert de Venouse et l'abbé de Saint-Germain d'Auxerre, au sujet des limites de la justice de Saint-Germain. Hermengarde, mère de Jobert de Venouse, Bure sa femme, Agnès et Sibille ses sœurs approuvent cet accord et Jobert d'Anci, de qui le fief est tenu, le confirme (5). En décembre Jobert d'Anci notifie l'accord intervenu entre Jobert de Venouse, le couvent et l'abbé de Pontigny par l'arbitrage du cellerier et du seigneur Guichard de Platine (6).

(1) Arch. de l'Yonne. Fonds St-Marc, H. 2294. Coll. de M. E. Petit. Voir pièces justificatives.

(2) *Cart de l'Yonne,* tome III, p. 182.

(3) Arch. de la Côte-d'Or. Fonds Molême, H. 254. Abbé Jobin, *Histoire de Jully.*

(4) Arch. de la Côte-d'Or. Fonds Molême, H. 254. Collect. de M. E. Petit. Voir pièces justificatives.

(5) Bibl. d'Auxerre. *Cart. de St-Germain* 65-66. Collect. de M. E. Petit.

(6) *Cart. de Pontigny*, t. II, p. 440. Collect. de M. E. Petit.

Pareille ratification d'une sentence d'arbitrage par les mêmes et entre les mêmes est faite, deux ans après, en 1235 le quatrième jour après la fête des Brandons (1).

Cette dernière année Jobert d'Anci-le-Franc et Jean, abbé de Quincy, notifient que Jobert de Venouse a reconnu avoir reçu des frères de Pontigny 130 livres de Provins au sujet du différend tranché par le cellerier de Pontigny et Guichard de Platine (2).

1235. — Jobert d'Anci-le-Franc renonce à tout droit de tailles, quêtes et autres redevances sur les hommes de l'abbaye de Molême qui habitent Cusy (3).

L'année d'après, 1236, Jobert d'Anci-le-Franc approuve le don fait par Guillaume de Villers, son ami et ses prédécesseurs aux Templiers de Saint-Marc du droit d'usage et de pâturage à Villiers (4).

La même année au mois de juin, Jobert d'Ancy-le-Franc fait don au chapitre de Tonnerre de tout ce que possédaient dans les dîmes de Poilly (acquis précédemment de Grosse, femme de Ponce de Balecey) nobles femmes Regina et Rufa, de Maligny, et leurs enfants. Il promit de faire ratifier ce don par son frère Ponce, seigneur de Mont-Saint-Jean. Guillaume, son fils, confirme la donation et Hugues d'Argenteuil dit *Besors*, damoiseau, en fut garant (5).

En 1237, Jobert d'Anci donne à l'abbaye de Saint-Pierre de Molosme ses droits à Chamelard, Jean et Etienne ses fils ratifient (6). Cette donation fut confirmée la même année par Guy, comte de Tonnerre et de Nevers, parce que le fief était dans sa mouvance.

Au mois de mars de 1239, l'évêque de Langres (Robert de Thorotte) fait savoir que Jobert, seigneur d'Ancy-le-Franc, a donné, pour le remède de son âme et de ses an-

(1) *Cart. de Pontigny*, t. II, p. 441. Collect. de M. E. Petit.
(2) *Id.*, id. idem.
(3) *Cartulaire de l'Yonne*, t. III, page 190.
(4) Arch. de l'Yonne Fonds Commanderie de St-Marc, H. 2306. Collection de M. E. Petit.
(5) Arch. de l'Yonne Fonds St-Pierre de Tonnerre. *Cartulaire de l'Yonne* t. III. p. 161.
(6) Arch. de Tanlay. M. Lambert, *Annuaire de l'Yonne* de 1857.

cêtres à l'église de Molême, tout ce qu'il avait de droits sur les dîmes de Melisey (1).

Jobert d'Anci mourut probablement vers l'année 1239, laissant de sa femme Jeanne de Venouse trois enfants :

*Jean Ier* d'Ancy-le-Franc qui va suivre ;

*Marguerite* d'Ancy, qui épouse en première noces Erard de Villehardouin, seigneur de Lézinnes et en deuxième noces Renaud de Grancey, elle décède sans postérité ;

*Etienne* d'Ancy, seigneur de Cusy, dont il sera parlé plus loin.

Guillaume, l'aîné des enfants de Jobert, était mort vers l'année 1236.

On relève pendant cette période plusieurs personnes ayant porté le nom d'Anci.

En 1235-1236, Gui d'Anci donne aux religieux de Jully un pré, une partie des bois de Corroi et différents autres biens etced'après le consentement de Jobert son seigneur. Jobert son fils et Elisabeth sa fille approuvent (2).

La donation faite par Barthélemy d'Ancy du consentement de son père Albéric, en 1233, a été rapportée ci-dessus.

En mai 1235, Jobert de Venouse, fils de Philippe d'Ancy-le-Franc ayant un différend avec les moines de Pontigny au sujet de donations citées dans des chartes de la même époque, fait un arrangement avec eux en présence de Guichard. chevalier de Platine (3).

En 1239, Jean, trésorier de St-Pierre de Tonnerre, préposé aux affaires des nonnains de Jully, notifie que Guillaume d'Ancy-le-Franc, chevalier de feu Gui, chevalier, parent et fidèle de Jobert, seigneur d'Ancy-le-Franc a donné aux nonnains de Jully toute la part de justice sur le finage dit « du vicomte » qu'il avait avec sa sœur Elisabeth de Fulvy, ainsi que sur divers finages dont les limites sont indiquées et notamment le finage appelé « la Vicomté ». La femme de Guillaume, belle-

(1) Arch. de Tanlay. *Cart. de l'Yonne*, t. III p 198.
(2) Arch. de la Côte-d'Or Fonds Fulvy, H. 270. *Histoire de Jully* par l'abbé Jobin.
(3) *Cart. de Pontigny*, t. III p. 25, 26. Collect. de M. E. Petit.

mère de ses enfants Jehan et Etienne ainsi que ses enfants à elle Elisabeth, Gui, Pierre, Robert, Guillaume, Reine approuvent aussi. Les nonnains donnent 200 livres de Provins à Guillaume d'Anci (1).

### JEAN Ier D'ANCY-LE-FRANC

Jean Ier eut la seigneurie d'Ancy-le-Franc et son frère Etienne la seigneurie de Cusy. On parlera de ce dernier et de sa postérité dans un paragraphe spécial.

Jean Ier épouse Agnès de Pacy-sur-Armançon, sa voisine. Les actes les concernant qui nous sont parvenus sont assez nombreux, ils vont être ci-après relatés.

En 1248 Jean d'Anci fait hommage de la terre de Chassignelles à Miles, seigneur de Noyers (2). Cet acte est assez incompréhensible, car la terre de Chassignelles relevait, comme celle d'Ancy-le-Franc, du comté de Tonnerre, à cause de son château de Cruzy-le-Châtel ; cependant on trouve d'autres hommages de cette terre, rendus par les sires de Noyers ; ils seront relatés ci-après dans un paragraphe spécial concernant Chassignelles.

1250. — Jean d'Ancy-le-Franc, du consentement de son frère Etienne, concède aux frères de la milice du temple de Saint-Marc le droit de pâturage pour leur gros et menu bétail, qui restera audit Saint-Marc, sur sa terre de justice tout le long du rivage de l'Armançon, du côté de Saint-Marc, jusqu'à la croix dite « Croix de Pierre » située entre Fulvy et Cusy (3), et depuis la dite croix jusque sur le finage de Balecey du côté de Villiers, dit *as Aulx*, au dessus du chemin qui conduit de la dite croix à Balecey ; lesquels frères paieront seulement le dommage s'il en était fait et non l'amende. Il leur a été accordé de couper sur le bord de l'Armançon jusqu'à ladite croix, du côté de Saint-Marc, des liens pour leurs moissons. Jean d'Anci approuve en outre les lettres passées devant Manassès,

(1) Arch. de la Côte-d'Or. Fonds Molême, H. 254. Abbé Jobin. *Histoire de Jully*.

(2) Arch. de la Côte-d'Or. Ch. des comptes, B. 10472. Edité. E Petit *Histoire des Ducs de Bourgogne*, t. IV.

(3) Le climat situé sur Cusy porte encore le nom de Croix de Pierre.

évêque de Langres, touchant la donation faite aux frères par Jobert son père et les acquets faits de Hugues dit Curebois (1).

Au mois d'août de la même année, Jean, seigneur d'Anci-le-Franc, avec le consentement de sa femme Agnès, donne droit aux religieuses de Jully de faire pacager leurs troupeaux sur les finages d'Ancy-le-Franc, Cusy, Méreuil, Fulvy, Chassignelles, Rochefort et les autres territoires qui lui reviendront après la mort de sa belle-mère. Il reçoit en échange 20 livres et 100 brebis, et indemnise ses parents (2).

En 1254 Jean d'Anci, considérant qu'il n'y a rien d'aussi certain que la mort, mais d'aussi incertain que l'heure de la mort, fait son testament.

Cet acte excessivement curieux a été mis au jour par M. E. Petit.

Jean d'Anci fait différents legs à l'église d'Ancy-le-Franc ainsi que je l'ai rappelé (3), puis il fonde son anniversaire dans l'église de l'abbaye de Quincy où il veut être enterré, il n'oublie pas non plus ses parents et ses amis; enfin il termine en ordonnant que tout ce qu'il a pris par force et par rapine soit restitué (4).

En 1256, il met son sceau à l'hommage que fait Mile, sire de Frolois, à Mile, sire de Noyers, pour ce qu'il avait à Bierry et à Milly-les-Chablis (5).

En 1262, par un échange passé devant Jean, doyen de Saint-Vinnemer, noble Jean, sieur d'Anci-le-Franc et sa femme Agnès ont cédé à l'abbaye de Molesme 17 moutons et une mesure d'avoine, sept gelines et sept deniers de cens payables à la St-Remy à prendre sur les ouches de

(1) Orig. Arch. de la fabrique de Nuits-sur-Armançon. Edité par M. E. Petit, *Bulletin historique et philologique* de 1897.

(2) Arch. de la Côte-d'Or. Fonds Molesme, 254. Collection de M. E. Petit. Voir pièces justificatives. M. l'abbé Jobin, dans son *Hist. de Jully*, rapporte cet acte en 1248.

(3) *Histoire de l'église d'Ancy-le Franc.* Tonnerre imp. Bailly 1897.

(4) Orig. Arch. de la Côte-d'Or. Fonds Fontenay. Edité *Hist des Ducs de Bourgogne*, t. IV, par M. E. Petit.

(5) *Les sires de Noyers*, par M E. Petit.

divers particuliers de Marcenay, et en retour les religieux leur cèdent les cens qu'ils avaient à Bernon (1).

Au mois de décembre de l'année 1263, Guillaume, abbé de Flavigny et Jean, sire d'Anci le-Franc, attestent que Marguerite, veuve de Jean de Rougemont, jadis sire de Rochefort, a donné aux religieux de Fontenay une rente de cent sols sur le domaine de Rochefort. Cette donation fut faite à la porte de Fontenay le jour même que Jean fut enterré dans ce monastère (2).

En 1265, Jean d'Ancy est garant de la charte d'affranchissement donnée aux habitants de Salmaise par Etienne de Mont-Saint-Jean, seigneur du lieu (3).

En mai 1269, Jean, abbé de Quincy et Jean, seigneur d'Ancy-le-Franc, notifient qu'Henry de Pacy, écuyer, a vendu aux religieux de l'abbaye de Molême tout ce qu'il possédait à Marcenay moyennant 100 livres payées par l'abbé (4).

La même année Jean d'Anci-le-Franc et André de la Brosse, sire de Villiers, notifient un échange passé entre Hue de Laignes et Marguerite sa femme et l'abbé de Fontenay (5).

Au mois de juillet 1271, Hugues, duc de Bourgogne, met son sceau à un accord entre Guillaume de Mello, seigneur d Epoisses, et l'abbé de Moutiers St-Jean relativement au bornage des domaines d'Epoisses et de Vignes (6). Les conventions sont faites par l'entremise de Jean, seigneur d'Ancy-le-Franc et d'Etienne, d'Ancy-le-Franc, chevalier ; elles débutent ainsi : « A tous ceuz qui verront « ces présentes letres gie Jehanz sire de Anci et gie « Estienes de Anci, chevalier, faisons asavoir, etc. »

En 1274 Agnès de Pacy-sur-Armançon, femme de Jean

(1) Arch. de la Côte-d'Or. Fonds Molême, H. 281. Collection de M. E. Petit.

(2) Arch. de la Côte-d'Or. Fonds Fontenay, H. 570. M. E. Petit. *Histoire des Ducs de Bourgogne*, t. V, p. 230.

(3) *Chartes de communes*, par M Garnier, t. II, page 318.

(4) Arch. de la Côte-d'Or. Fonds Molême, H. 281. M. E. Petit, *Histoire des Ducs de Bourgogne*, t. V, p 295.

(5) Arch. de la Côte-d'Or. Fonds Molême, H. 281. M. E Petit.

(6) Arch. de la Côte-d'Or. Fonds Moutier-St-Jean. M. E. Petit, *Histoire des Ducs de Bourgogne*, t. V.

d'Ancy-le-Franc, sa sœur Marguerite, dame de Rochefort et ses frères Jean et Gauthier de Pacy font une donation aux religieux de Fontenay où leur frère Henri a été enterré (1). Jean d'Ancy appose son sceau à cet acte en son nom et au nom de sa femme.

En 1278 Jean, seigneur d'Anci-le-Franc, vend aux religieux de Molême, moyennant 676 livres tournois, ce qu'il avait ou devait avoir tant de lui que de sa femme Agnès en la ville de Marcenay, en justice, seigneurie, hommes, femmes, eschoites, tailles, cens, coutumes lods et ventes, sans rien retenir (2).

Au mois de février 1280, il se rend caution, avec Jean de Marmeaux, chevalier, seigneur de Ravières, dans une nomination d'arbitres entre l'abbé de Molesme et Jehan, sire de Tanlai et Marguerite sa femme au sujet des droits contestés à Laignes (3).

Jean d'Ancy-le-Franc paraît être décédé vers cette année 1280 ; Agnès de Pacy lui survit jusque vers 1286 et on va énumérer ci-dessous les actes qui la concernent.

De leur mariage naquirent plusieurs enfants :

Jean II d'Ancy-le-Franc qui va suivre;

Reine d'Ancy, mariée à Guillaume d'Arcis et de Chacenay, dont la postérité au siècle suivant possèdera la plus grande partie d'Ancy-le-Franc.

Et Agnès d'Ancy, qui paraît être restée célibataire.

Pendant tout ce temps on relève le nom de plusieurs personnages ayant porté le nom d'Ancy. Jean d'Ancy, aux termes de son testament, lègue à Barthélemy d'Anci, chevalier, XXV livres, à son frère Milon XV livres, à Guillaume fils du seigneur Jacob d'Anci, X livres.

En juillet 1246 il y eut un débat entre les frères templiers de St-Marc, l'abbaye de Molême et les religieuses de Jully, au sujet des dîmes d'Ancy-le-Franc. J'ai rapporté

(1) Arch. de la Côte-d'Or, H. 257. Collection de M. E. Petit. Voir pièces justificatives.

(2) Arch de la Côte-d'Or. Fonds Molême, H. 281. Edité par M. E. Petit, *Histoire des Ducs de Bourgogne*, t. V, p. 271.

(3) Arch. de la Côte-d'Or. Fonds Molême, H. 270. Collection de M. E. Petit.

la transaction qui intervint alors dans mon histoire de l'église d Ancy-le Franc (1).

Voici les actes qui sont connus d'Agnès de Pacy, pendant son veuvage.

1286. — Agnès d'Anci-le-Franc vend aux religieux de Molesmes plusieurs héritages à Marcenay, moyennant 200 livres parisis, notamment la moitié de l'étang, 12 journées de terre, 8 soitures de pré, 4 setiers et un moiton d'avoine dus chacun an pour l'usage de ses bois, moitié des abonnements de la ville et de ses appartenances et 17 gelines, la moitié de la justice et de la mainmorte (2).

La même année, un accord est passé entre Agnès, dame d'Anci-le-Franc et de Pacy, fille de Gauthier, seigneur de Pacy, et les religieux de Quincy sur ses droits à Laignes cedés aux moines par Hutace, jadis dame de Pacy, en recompensation de cinq muids d'avoine de rente que Guillaume de Brienne, chevalier, mari de la dite Hutace, leur avait donnés en aumône au lit de la mort, ainsi qu'il apparaissait par la lettre de la dite Hutace de 1199, comme aussi pour raison de certaines autres redevances à cause de certaine composition faite entre les dits religieux et feu Gauthier, seigneur de Pacy, père de la dite Agnès, en l'an 1281 (3).

Au mois de février 1286, sentence de Bernard du Meix, bailli de Tonnerre, condamnant Agnès, dame d'Anci-le-Franc, à payer trois setiers de froment, trois d'orge et cent sols que Gaucher, sieur de Pacy, et Marguerite sa femme, ses père et mère avaient donnés à Laignes aux religieux de Fontenay (4).

### JEAN II D'ANCY-LE-FRANC

Les documents concernant Jean II sont moins nombreux que ceux qui ont été relatés pour ses prédécesseurs; ils iront encore en diminuant pour son successeur et bien-

(1) Tonnerre, imp. Bailly.

(2) Arch. de la Côte-d'Or. Fonds Molême, 281. — Collection de M. E Petit.

(3) Peincedé II, 737, *Cart. du comté de Tonnerre.*

(4) Arch. de la Côte d'Or. Fonds Fontenay. Collection de M. E. Petit.

tôt on n'aura plus que de rares titres péniblement retrouvés.

La foi devient moins vive qu'au siècle antérieur, on ne fait plus ou presque plus de dons aux moines et aux églises et par conséquent plus de chartes concernant ces actes.

Le domaine d'Anci, sous Jean II, semble déjà morcelé malgré les efforts que ce seigneur paraît avoir voulu faire pour en réunir les portions, cependant Jean II a encore quelque notoriété ainsi qu'il en résulte des actes qu'il fit avec Marguerite de Bourgogne, la pieuse reine de Sicile, une de nos gloires Tonnerroises les plus pures.

En décembre 1288, Jehan d Anci-le-Franc donne quittance pour le prix de la terre de Marcenay qu'il a vendue à Marguerite de Sicile (1).

1289. — Jean d'Ancy-le-Franc, écuyer, confirme la vente de Félissans de Chaissy, écuyer, au chapitre d'Auxerre, pour 200 livres, de moitié de la justice et des hommes de Préhy qui sont mainmortables (2).

En 1291 Jean d'Ancy-le-Franc reconnais avoir reçu de l'abbé de Molême 30 livres pour prêt (3).

Au mois de février 1292, Marguerite, comtesse de Tonnerre, reine de Jérusalem et de Sicile, confirme aux religieux de Fontenay les droits qu'ils avaient à Laignes et qui leur avaient été donnés par Agnès d'Ancy-le-Franc, Marguerite, sa sœur et Jean de Pacy son frère, tant pour satisfaire aux vœux de Gautier de Pacy et Marguerite leurs père et mère que pour fonder l'anniversaire de Henry de Pacy leur frère, seigneur de Laignes (4).

En 1293, dans la charte de fondation de l'hôpital de Tonnerre, Marguerite de Bourgogne donne la maison forte et tout ce qu'elle a acquis de Robin d'Argenteuil; les terres du Codroy assises au finage de Laignes et des

(1) *Cart. des fiefs de Tonnerre*. Arch. de l'Yonne. Voir pièces justificatives.

(2) Arch. de l'Yonne, G, 1959.

(3) Arch. de la Côte-d'Or. Fonds Molême, 280. Collect. de M. E. Petit. Voir pièces justificatives.

(4) Arch. de la Côte-d'Or. Fonds Molesme 280. Collection de M. E. Petit.

rentes annuelles sur une maison le tout appartenant à Jean d'Ancy-le-Franc, écuyer (1).

Au mois de juillet 1302, Jean, seigneur d'Ancy-le-Franc, prie Robert, duc de Bourgogne, de recevoir l'hommage de Mile, sire de Noyers, pour le fief de Pasilly (2).

Jean II réunit le plus qu'il lui fut possible les portions détachées de la seigneurie, ainsi qu'il apparaît par le dénombrement de 1315 dont il sera question plus loin.

C'est ainsi qu'il acquit par adjudication faite par Bernard du Meix, bailli de Tonnerre, commissaire nommé à cet effet : une partie des pressoirs et des granges du belle d'Ancy, une part du gaignage de Charmoy, contre le seigneur de Chacenay, provenant de l'héritage d'Agnès de Pacy, sa mère, une portion de la grande vigne du Mée, enfin une part des Lames d'Ancy, provenant des conquêts faits au temps de sa mère Agnès de Pacy.

Puis il acheta encore des biens de Poinçot, d'Ancy, et d'Aalis, sa femme.

Jean II eut de sa femme Marguerite... plusieurs enfants :

Jean III, sire d'Ancy-le-Franc, curé de Saint-Jean de Troyes, qui suit ;

Itier ;

Gaucher ;

Agnès d'Ancy, épouse Jean de Lignères, vicomte de Ligny-le-Châtel ;

Et Jeannette, mariée à Renaud de Roncenay, fils du sire de Roncenay et de Marguerite de Sarrigny.

### JEAN III D'ANCY-LE-FRANC

C'est à partir de Jean III que se perd la filiation des seigneurs ayant possédé Ancy-le-Franc. Les documents que nous possédons sur lui et ses frères et sœurs sont peu nombreux.

Fils aîné de Jean II, il succède à son père comme seigneur d'Ancy-le-Franc et était à cette époque curé de l'église Saint-Jean de Troyes.

(1) *Histoire du Comté de Tonnerre* par A. Challe. Preuves.
(2) Arch. de la Côte-d'Or. Ch. des comptes B. 10.489. Collect. de M. E. Petit.

Au mois de mai de l'année 1309, le jeudi après la Pentecôte, Jean, sire d'Ancy-le-Franc, prêtre curé de l'église Saint Jean de Troyes, et Ythier, son frère, affirment avoir vendu à Guy, abbé de Molême, et à tout le couvent les droits qu'ils avaient à Laignes. Ils donnent leur serment et se font forts pour leurs sœurs et Gaucher leur frère (1).

La même année au mois de juin, le mercredi après la Saint-Barnabé, Gaucher, frère de Jean III, vend à Guy, abbé de Molesmes, et aux religieux du couvent, tout ce qu'il a à Laignes et ratifie la vente faite au mois de mai précédent par Jean et Ythier ses frères. Barthélemy, maître de la maison d'Anci, est témoin (2).

Le 25 mai 1315, Jean III, d'Ancy-le-Franc, curé de l'église Saint-Jean de Troyes, dénombre Ancy-le-Franc à Mme la comtesse de Tonnerre. Ce document est à notre connaissance le plus ancien de ce genre qui soit connu sur Ancy-le-Franc et c'est d'après cette pièce que nous donnerons plus loin une liste des seigneurs possédant une part de la seigneurie d'Ancy-le-Franc à cette époque (3).

Jean III ne paraît pas avoir joui longtemps de la seigneurie et devait être mort en 1321, car cette même année le mercredi après la Saint-André (décembre), demoiselle Agnès d'Anci, sa tante, dénombre Ancy-le-Franc à haut et puissant baron M. le comte de Tonnerre (4).

Divers seigneurs portant le nom d'Anci figurent dans les actes de cette époque comme témoins.

En 1319, Mile d'Ancy est témoin dans un accord entre le prieur de Thisy et Mile de Marmeaux (5).

En 1335, le 11 juillet, Regnaud d'Ancy, écuyer, est témoin de l'émancipation de Marguerite de Châlon, femme de Jean de Savoie.

(1) Arch. de la Côte-d'Or. Fonds Molesme, 280. Collection de M. E. Petit.

(2) Arch. de la Côte-d'Or. Fonds Molesme, 281. Collection de M. E. Petit.

(3) Arch. de Dijon. Voir pièces justificatives.

(4) Cartulaire du comté de Tonnerre, E. 190, P. 161. Voir pièces justificatives.

(5) *Reomaüs*, 312. Collection de M. E. Petit.

Voici, d'après le dénombrement de 1315, la liste des seigneurs ayant une part de la seigneurie d'Ancy-le-Franc :

Erard d'Arcis, fis de Guillaume d'Arcis et de Reine d'Anci, fille de Jean Ier d'Ancy-le-Franc, possède une part d'Ancy et est seigneur de Chassignelles.

Agnès d'Ancy, tante de Jean III, que nous avons vu dénombrer Ancy-le-Franc en 1321.

Hue de Conflans, sire de Pressy, maréchal de Champagne, a des biens à Cusy, Ancy, Fulvy, Méreuil, Balecey et Chassignelles.

Etienne de Cusy a une part à Ancy, Cusy, Mereuil, Chassignelles et Chamelard.

André de Seteigny (Stigny), par sa femme, possède des lots sur les finages d'Ancy, Stigny et Chassignelles.

Guyot de la Granche en a à Ancy et Fulvy.

Guillaume de Poilly à Ancy

Et Jehan de Villecien possède le fief ou métairie de Villecien ou Villechien situé à Ancy.

Ytier, Gauchier, Jeannette et Agnès, frères et sœurs de Jean III, ont également une part de la seigneurie.

Il est dit dans le même acte qu'un Barthélemi d'Anci avait possédé une part de justice d'une vigne située au-dessus du cimetière d'Ancy-le-Franc.

Jean III, d'Ancy-le-Franc, curé de Saint-Jean de Troyes, portait sur son écu, deux lions passants (1).

### JEAN IV D'ANCY-LE FRANC

Bien qu'en ayant le nom, ce seigneur ne paraît plus posséder la seigneurie d'Ancy-le-Franc, car il est qualifié de seigneur de la Planche-les-Troyes et de Saint-Liébaut (aujourd'hui Estissac, Aube) (2). Nous croyons que Jean IV était fils de Robert d'Ancy, qualifié de cousin de Jean d'Arcis, évêque de Langres, lequel était aussi seigneur d'Ancy et de Chassignelles, et qui fit son testament en 1344 (de Charmasse, *Cart. d'Autun*, p. 247-255). Ce curieux testament donne les noms des possesseurs

(1) Communication de M. Louis Le Clert.

(2) *Le Manoir de la Planche*, M. Le Clert. *Annuaire de l'Aube*, 1894.

des domaines dont nous nous occupons. Robert d'Ancy était damoiseau à cette époque, et devait être fils, soit d'Itier soit de Gaucher d'Ancy.

En 1358, Jean d'Ancy est compris au rôle des gens d'armes de la compagnie du sire de Mont-Saint-Jean (1).

Le 7 mai 1365, dans la montre reçue à Semur en Auxois de Jean de Vergy, on signale au nombre des gens d'armes se trouvant avec lui, Jean d'Ancy (2).

En 1366, Jean d'Ancy, chevalier bachelier, sert le duc de Bourgogne en la compagnie que commande Mile de Noyers, et est présent aux montres que celui-ci en fit à Châtillon-sur-Seine le 26 et à Dijon le 29 juillet (3).

En 1380, Jean IV d'Ancy vend à Nicolas de Fontenay la moitié de la justice de Saint Liébaut dont il était possesseur (4).

En 1389, Jean d'Ancy était mort, car sa veuve à cette époque est tutrice de ses enfants dénommés dans cet acte (5).

En 1397, Agnès de Vousiers, veuve de Jean d'Ancy, demande un délai au duc de Bourgogne pour la foi et hommage qu'elle lui doit pour la terre de La Planche, mouvant de lui. A la date du 8 juillet de cette année, par lettres produites, datées de Beauté-sur-Marne, le duc lui accorde un an de répit (6).

Jean IV eut de son mariage avec Agnès de Vousiers, trois enfants (7) :

Robert,
Jean,
Et Ysabeau d'Ancy.

### Famille d'Arcis.

Reine d'Ancy, sœur de Jean II d'Ancy-le-Franc, apporta en mariage à Guillaume d'Arcis, co-seigneur de

(1) Trésor général de Villevieille. Collection de M. E. Petit.
(2) Inv. de Peincedé, 24, p. 716. Collection de M. E Petit.
(3) Trésor général de Villevieille. Arch. de Dijon. Collection de M. E. Petit.
(4) *Le Manoir de la Planche*, par M. Le Clert.
(5) Archives de l'Aube, E. 152.
(6) Bib. Nat. Collection Bourgogne, T. 23, f° 42. — Collection de M. E. Petit.
(7) Archives de l'Aube, E. 152.

Pisy et Chacenay, une partie de la seigneurie d'Ancy-le-Franc.

De cette union naquit trois enfants : Erard d'Arcis, sieur de Chacenay et de Chassignelles; Guillaume II d'Arcis, sieur d'Arsonval, mort en 1328, époux de Gillette de Jaucourt ; et Jean d'Arcis, qui fut évêque de Langres et décéda le 13 août 1344. Dans son testament fait cette même année, il se qualifie seigneur d'Ancy-le-Franc et de Chassignelles.

Ce sont malheureusement les seuls renseignements que nous possédons actuellement sur ces seigneurs.

Erard d'Arcis, fils aîné de Guillaume, eut comme enfant Jeanne d'Arcis, dame de Larrey, Chacenay, Chassignelles et Ancy. Au mois de septembre 1379, étant veuve de Guillaume de Grancey, sieur de Larrey, fils de Robert et de Jaquette, elle dénombre la seigneurie d'Ancy-le-Franc au comte de Tonnerre, Louis de Chalon (1).

Le 19 janvier 1381, elle donne à Jean Sauvegrain dit le Normandiau, sieur de Vevrottes, écuyer de cuisine du duc de Bourgogne, trente livres de terre à prendre sur ses biens de Chassignelles, du consentement de ses enfants Guillaume et Robert (2).

Jeanne d'Arcis vivait encore en 1390, car, dans le dénombrement donné le 12 juillet de cette année par Marguerite de Grancey sa nièce, il y est dit : « Item le « saulciz appelé chasteaul Renart ainsi comme il se « comporte et est en coppe de trois ans tenent au saulciz « de ma tante la dame de Larrey. »

Jeanne d'Arcis eut de son mariage avec Guillaume de Grancey trois enfants :

Mahaut de Grancey,

Guillaume de Larrey,

Et Robert de Courcelles.

L'aînée des enfants, Mahaut, se maria en premières noces avec Jean de Rupt, écuyer, et apporta en dot une partie de la terre de Chassignelles.

En 1390, Jean de Rupt traite, au nom de sa femme,

(1) Archives de la Côte-d'Or, B. 10527. - Voir Pièces justificatives.

(2) Recueil Peincedé, t. 27, p. 380.

avec Robert de Grancey son beau-frère, seigneur de Courcelles, au sujet de la succession de Guillaume de Larrey et de Jeanne d'Arcis, ses beaux-parents (1); par suite de cet héritage, une partie d'Ottricourt (Autricourt, Côte-d'Or) appartenant à sa femme, rentre en sa possession et comme sire de Rupt et d'Ottricourt en donne le dénombrement en 1396 (2).

Deux ans plus tard, 1398, il rend hommage au duc de Bourgogne pour son château de Bar-sur-Seine qu'il avait également repris à cause de Mahaut de Grancey sa femme (3).

Par suite de l'étendue de leur domaine, le besoin d'argent devant être très grand, force leur fut d'en aliéner une partie et, le 8 juillet 1399 (4), lui et sa femme renoncent, par procuration donnée à leurs frères Guillaume et Robert de Grancey, à la foi et hommage au comte d'Auxerre et de Tonnerre, Louis de Chalon, de tout ce qu'ils peuvent tenir en fief de lui à cause de Chassignelles, Fulvy et Mereuil, au profit d'Antoine Guast, écuyer, lequel, une fois en possession, s'empresse de dénombrer ses biens de Chassignelles au comte de Tonnerre, 1er mai 1400 (5).

Après avoir vendu une partie de son bien, Jean du Rupt devint échanson du duc de Bourgogne qui lui donne en 1401 des lettres patentes pour chasser loups et louves, et lui accorde pour chaque loup et louve qu'il prendra, deux francs d'or à prélever sur les receveurs ou châtelains des seigneuries où les bêtes auront été tuées (6).

Jean du Rupt mourut peu après, car le 1er mars 1403 sa veuve Mahaut de Grancey dénombre la seigneurie d'Ottricourt relevant du duc de Bourgogne (7).

Mahaut de Grancey se marie en secondes noces avec Lancelot de Semur et ce dernier, le 21 novembre 1415,

(1) Arch. Nat., R. 1119, f° 66. — Collection de M. E. Petit.
(2) Recueil Peincedé, t. VIII, p. 53.
(3) Arch. de la Côte-d'Or, B. 10486, f° 27.
(4) Recueil Peincedé, t. VIII.
(5) Arch. de l'Yonne. Cart. de Tonnerre, E. 190. Voir Pièces justificatives.
(6) Arch. de Dijon, n° 211.
(7) Recueil Peincedé, t. VIII, p. 28.

en sa qualité de seigneur d'Arcy en Brionnais, de Chassignelles et de Fulvy en partie, dénombre au duc de Bourgogne tout ce qu'il possède à Ancy-le-Franc, Chassignelles, Fulvy et Mereuil, à cause de sa femme (1).

## Famille de Grancey.

Guillaume II d'Arcis, sieur d'Arsonval, décédé en 1328, n'eut de son mariage avec Gilette de Jaucourt qu'une fille, Alix, dame d'Ancy, Pisy et Cusy. Cette dernière épouse Eudes de Grancey dont elle eut deux enfants.

Jeanne de Grancey mariée à Renaud de Choiseul, lequel était mort en 1386.

Et Marguerite de Grancey, épouse de Guy de Toucy, sieur de Vaux, mort en 1366.

Par suite du décès de sa sœur, Jeanne-Marguerite de Grancey devint seule maîtresse de la seigneurie d'Ancy-le-Franc; le 12 juillet 1390, elle en fait hommage au comte d'Auxerre et de Tonnerre (2).

D après ce document, nous constatons qu'à cette époque : que Henri de Vosiers (Vouziers) avait une part d'Ancy; que Jeanne d'Arcis, épouse de Guillaume de Grancey, y avait également une part; qu'Ysabeau de Chastillon, dame de Tressigny, Guillaume d'Irour (Yrouerre), Jehan de Vaudéon, avaient quelques biens à Cusy, et que Girart de Sauvigny, Guiot de Bierri et Guillaume de Courgy avaient des droits à Ancy-le-Franc.

Comme on le voit, la seigneurie devient de plus en plus morcelée.

Nous sommes, il est vrai, en pleine révolte du comte de Tonnerre, Louis de Chalon, contre le duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur.

On verra plus loin les différents faits concernant particulièrement Ancy-le-Franc, pendant cette période de troubles.

En 1388, Henri de Vousiers, que nous venons de voir ayant une part d'Ancy-le-Franc, est marié à Marie de

(1) Recueil Peincedé. Arch. de la Côte-d'Or, B. 10560.
(2) Arch. de la Côte-d'Or, B. 10537. Voir Pièces justificatives.

Lignières et par ce mariage il est seigneur en partie de Lignières (1).

Au mois de juillet 1404, Marguerite de Vousiers, dame de Lignières, de Bernon et d'Ancy-le-Franc (probablement fille d'Henri), femme séparée de Richard de Saux, autorisée du roi, vend à maître Jean Jouvenel, avocat et conseiller du roi en son parlement, 25 livres tournois de rente annuelle et perpétuelle à percevoir sur les terres et héritages, rentes, revenus et possessions de Lignières, Bernon et Ancy-le-Franc (2).

Jean Jouvenel ne garda pas longtemps son achat, car le 14 mars 1406, il en fait le transport à noble homme messire Régnier Pot, chevalier, chambellan du roi et de monseigneur le duc de Bourgogne, moyennant la somme de 250 livres tournois qui furent payés comptant en blancs de six deniers tournois la pièce (3).

En 1410, Marguerite de Vouziers est remariée à Thomas de Gourdon, escuyer. A cette époque elle devait 35 livres 10 sols tournois d'arrérage résultant de la rente de 25 livres due à Regnier Pot Celui-ci fit alors saisir les terres qui constituaient son gage, et le 14 mars 1410, Simonet de Thionville, demeurant à Tonnerre, sergent du roi à cheval, se transporte au château de Bernon appartenant au dit escuyer et dame de Gourdon et ne trouve que Marguerite, femme Jacquot, de Villers-les-Aux, étant concierge et garde, à laquelle il signifie qu'il vient contraindre et exécuter la dame d'Ancy-le-Franc ; le sergent n'ayant trouvé aucun meuble à mettre sous la main, prit toute la terre et seigneurie.

Tous ces biens furent ensuite criés à la requête de maître Regnier Pot, seigneur de la Prune et de la Roche-de-Nolay, chambellan du roi, gouverneur du Dauphiné et conseiller du duc de Guienne. Ils furent adjugés à Pierre de Poulaine, écuyer fondé de pouvoir du dit Regnier Pot, qui les transmit à ses héritiers (4).

De là faut-il conclure qu'une part d'Ancy-le-Franc passa

(1) Communication de M. Louis Le Clert. Arch. de l'Aube, D. 83.
(2) Archives de Tanlay.
(3) Idem.
(4) Idem.

dans la famille Pot? Nous n'avons découvert aucun titre à ce sujet.

Les documents se faisant de plus en plus rares, rien ne peut actuellement nous faire savoir comment les deux seigneurs qui suivent, Charles de Gaillomel et Hymbert de Neufchâtel, sont devenus seigneurs d'Ancy-le-Franc.

### CHARLES DE GAILLOMEL

Le seul document, à notre connaissance, ayant trait à ce seigneur, est le dénombrement qu'il fit de la seigneurie d'Ancy-le-Franc au comte de Tonnerre le 20 avril 1403 (1).

Ce titre est assez détaillé et c'est d'après lui que nous avons pu donner un aperçu des biens de la seigneurie à cette époque. Il nous apprend également que Charles de Gaillomel avait donné à son frère cadet, Pierre, une partie de ses biens, notamment le moulin et différents lieux situés au dit Ancy-le-Franc.

Les différents personnages ayant des droits sur la seigneurie sont à peu près les mêmes que ceux que nous venons de voir dans le dénombrement donné en 1390 par Marguerite de Grancey.

En effet, Marguerite de Vouziers, femme de Richard de Saux, a une part d'Ancy-le-Franc (probablement comme succédant à son père Henri de Vouziers). Guillaume d'Yrouère a toujours des biens à Cusy ainsi qu'Ysabeau de Châtillon, dame de Tressigny, qui en possède également à Ancy-le-Franc et à Fulvy; mais étant veuve, ils sont en la main de Charles de Gaillomel, pour cause de défaut d'homme. Jehan de Vaudéon, écuyer, est toujours en possession de ses droits à Cusy et en a également à Ancy-le-Franc Agnès de Lignol, dame de Jours; Eudes de Savoisy, chevalier; Guillaume de Courgy, escuier, ont des droits sur Ancy-le-Franc, et Jehan de Prunay, escuier, tient de Charles de Gaillomel une partie de Cusy.

### HUMBERT DE NEUFCHATEL

En 1443, Humbert de Neufchatel est seigneur d'Ancy-le-Franc et, le 8 avril de cette année, il épouse Claude de

(1) Arch. de l'Yonne. Cartulaire du comté de Tonnérre. Voir Pièces justificatives.

Tonnerre, veuve en premières noces de Claude Haugeot, sieur d'Arzillières et de Dampierre, mort en 1441. Les parents de Claude de Tonnerre étaient Claude de Bertrisy et Jeanne de Plancy. C'est donc par sa femme qu'Humbert devint seigneur de Plancy.

En 1457 il oblige un boulanger de Plancy à reconnaître qu'il sera tenu d'abattre son four à la première réquisition (1).

Après la mort de Claude de Tonnerre en 1479, une partie de la terre de Plancy passa à sa fille Jeanne de Neufchatel, laquelle s'était mariée le 2 juin 1458 à Simon, dit Saladin d'Anglure, vicomte d'Estoges (2).

Devenu veuf, Humbert se remarie à Charlotte d'Aulnay et eut de ce second mariage sept enfants, 4 garçons, Regnier, Jehan, Jacques, Nicolas, et 3 filles, Claude, Nicole et Loyse, qui lui succédèrent sous la tutelle de leur mère, laquelle à son tour épousa Mile de Dampierre, escuier.

Dès son mariage, Mile se présente au comte de Tonnerre afin de lui rendre foy et hommage de la seigneurie d'Ancy-le-Franc. Mais s'étant mêlé au différend existant entre le comte et le prince d'Orange qui prétendait que le comté lui appartenait, le comte de Tonnerre, en haine contre lui, refusa de le recevoir.

Précédemment, Mile de Dampierre avait acheté pour 700 livres les portions de Jehan et Jacques de Neufchâtel (3), soit en somme les 2/7e de la terre.

Le comte de Tonnerre fit saisir ces deux parts sous prétexte que Mile avait refusé de les lui vendre. Pour se venger, Mile se rend acquéreur, des enfants de Neufchâtel, des cinq autres parts formant le complément de la seigneurie.

A nouveau (1497), le comte fit saisir ces nouvelles acquisitions et donne à Jehan Pinot, bailli de Tonnerre, son droit de fief sur la seigneurie moyennant la somme de 1100 livres, mais à la condition qu'il poursuive le procès à sa place (4).

(1) Arch. de l'Aube. Liasse Cn 990
(2) Dict. histor. de Moreri.
(3) Recueil de Pithou (Bibl. de Tonnerre).
(4) Idem.

Comme on le voit, l'accord était loin d'être parfait entre le comte et le seigneur. D'un autre côté, Mile était en procès avec le chapitre de Langres pour retenue de dîmes.

Le 30 mai 1488, en qualité de seigneur de Plancy, il déclare au chapitre qu'il n'entend pas troubler frère Nicolas Robert, commandeur de Saint-Marc, dans la possession de ses dîmes d'Ancy-le-Franc et de Chassignelles (1).

Mile de Dampierre n'eut comme enfant qu'une fille, Suzanne, qui se maria au sieur d'Orgemont. Devenue veuve, elle épousa en secondes noces le sieur de Cubières et, en troisièmes noces, Jehan de Toulongeon.

Mile de Dampierre, en mourant, laissa Ancy-le-Franc à sa fille et à son troisième mari, mais le bailli de Tonnerre fit de suite saisir la terre pour défaut d'homme.

Alors Jean de Toulongeon et sa femme, ainsi que sa belle-mère, Charlotte d'Aunay, qui avait gardé son usufruit, rendent foi et hommage au comte de Tonnerre. Ce dernier étant mort, Françoise de Rohan, sa veuve, ayant des enfants mineurs, fut mise en possession de la terre d'Ancy-le-Franc par arrêt du 21 juillet 1508, lequel condamne à la restitution du bien Jean de Toulongeon et Suzanne de Dampierre, sa femme.

Par mandement de Nicolas d'Origny, cet arrêt fut rendu exécutoire le 22 avril 1509, mais la comtesse de Tonnerre dut leur rembourser la somme de sept cents livres, montant des parts achetées à Jacques et Jean de Neufchâtel, la première s'élevant à 400 livres et la seconde à 300 (2).

Nous avons donné dans l'*Annuaire de l'Yonne* de 1898 la liste des seigneurs ayant possédé Ancy-le-Franc depuis cette époque.

## CUSY

### FAITS PARTICULIERS

Nous avons vu que la terre de Cusy faisait partie de la seigneurie d'Ancy-le-Franc et que sous la famille de Rou-

(1) Arch. de l'Yonne, H 2294.
(2) Recueil de Pithou (Bibl. de Tonnerre).

gemont elle était fort morcelée entre divers personnages de cette famille, qui en firent des dons aux moines de Molême.

Ces derniers y avaient fondé une colonie dont j'ai retracé l'histoire dans ma notice sur l'église d'Ancy-le-Franc.

Ensuite Cusy paraît être resté attaché au fief principal, c'est-à-dire à Ancy, jusqu'à la mort de Jobert I^er^, sire d'Ancy, époque à laquelle il échut probablement en partage à Etienne d'Ancy, son fils.

On trouve Etienne d'Ancy, chevalier, nommé dans les chartes dès 1237 ; quelques fois il est appelé seulement Etienne de Cusy.

En 1250, nous le voyons consentir à la donation que fait son frère Jean I^er^ aux Templiers de Saint-Marc du droit de parcours pour leurs bestiaux jusque sur le territoire de Cusy.

En 1272, Etienne d'Ancy, sire de Cusy, transige avec le cellerier de Molême au sujet du moulin d'Ancy (1).

En 1282, il s'entremet avec le comte de Nevers, l'évêque d'Auxerre et plusieurs autres, pour le partage des biens appartenant à Dreux de Mello, sire de Saint-Bris, et Guillaume de Mello, chevalier (lundi 25 mai) (2).

En 1288, Etienne d'Ancy, seigneur de Cusy, avait été nommé expert avec Guillaume de Villiers-les-Hauts pour fixer le prix de ventes qui furent faites à la reine de Sicile par Gauthier de Brosses et plusieurs héritiers, de terres à Thorey et Prugny (3).

En 1313, Etienne II d'Ancy, seigneur de Cusy, et Isabeau de Ymon, sa femme, vendent un moulin à Mélisey pour le prix de 720 livres de sous tournois. Deux ans après cette vente, le samedi après la Trinité, il déclare tenir en fief du comte de Tonnerre, différents bâtiments à Chamelard et, à Mélisey, tous les hommes et fem-

(1) Orig. Arch. de la Côte-d'Or, fonds Molême, H 254. — Edité, E. Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne*, t. V, p 239.

(2) Arch. nat., Cabinet des titres, T 1915. — M. E. Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne*, Preuves n° 4548.

(3) *Cart. de l'Yonne*, t. III, f^os^ 45 et 46.

mes (1). Cette même année, 1315, il se trouve au nombre des seigneurs bourguignons ligués contre le roi de France, qui surcharge d'impôts la province (2).

Jean III d'Ancy-le-Franc, dans le dénombrement qu'il fit à Mme la comtesse de Tonnerre, en mai 1315, dit qu'Etienne de Cusy tient de lui des biens à Cusy, Ancy, Méreuil, Chassignelles et Chamelard ; Hue de Conflans, sire de Pressy, maréchal de Champagne, a également des biens à Cusy.

En 1365, le 8 septembre, Eudes de Grancey, sire de Cusy, possède des biens à Cérilly, à Corcelles, en donne le dénombrement à sa sœur, qui en fait hommage au duc de Bourgogne (3). L'an 1369, ce même seigneur dénombre au duc de Bourgogne différents biens, qu'il tient de sa femme, situés à Jaucourt et à Esclance (4).

En 1382, au mois de novembre, à la bataille de Rosebecque, contre les Gantois, Jean de Cusy se trouve, avec un chevalier et neuf écuyers, à la suite du duc de Bourgogne (5).

Ainsi qu'il est relaté dans le dénombrement de la seigneurie d'Ancy-le-Franc, donné par Marguerite de Grancey au comte de Tonnerre, le 13 juillet 1390 (6), Ysabeau de Chastillon, dame de Tressigny, Guillaume d Irouère et Jehan de Vaudéon possèdent des biens à Cusy; en 1403, dans le dénombrement (7) donné par Charles de Gaillomel, ces différents personnages sont toujours en possession de leurs biens et Jean Prunay, écuyer, a quelques droits à Cusy. Il faut remarquer dans cet acte que Guillaume d'Irouère est qualifié seigneur de Cusy.

## CHASSIGNELLES

### FAITS PARTICULIERS

Comme Cusy, Chassignelles appartenait en partie à la seigneurie d'Ancy-le-Franc.

(1) M. Lemaître, *Histoire de Lézinnes* (*Annuaire de l'Yonne* 1870.)
(2) M. Lambert, *Mélisey et Chamelard* (*Annuaire de l'Yonne* 1857).
(3) Recueil Peincedé, t. VIII, p. 3. (Collection de M. E. Petit).
(4) Arch. de la Côte-d'Or. *Cartulaire de Jaucourt.*
(5) Dom Plancher, *Histoire de Bourgogne*, t. III, p. 566.
(6 et 7) Déjà cité. Voir pièces justificatives.

En 1248, Jean Ier d'Ancy-le-Franc avait fait hommage à Mile de Noyers de la terre de Chassignelles.

A dire vrai, cette terre ne figure pas nommément dans les chartes données antérieurement par les seigneurs d'Anci ; on reconnaît toutefois, dans les donations qu'ils firent, certaines portions de terrains qui faisaient partie du territoire de Chassignelles ; mais, à moins qu'il ne m'ait échappé à la lecture, le nom lui-même ne s'y trouve pas. Il faudrait donc penser que c'est Jean Ier ou son père Jobert qui acquirent des seigneurs de Noyers le fief principal de Chassignelles et le réunirent à la seigneurie d'Ancy.

En 1250, Jean Ier donne aux religieuses de Jully un droit de pacage à Chassignelles.

En 1298, Gauchiers de Noyers fait hommage au comte de Tonnerre du fief de Chassignelles (1).

En 1315, Jean III d'Ancy-le-Franc, curé de l'église Saint-Jean de Troyes, comprend dans son dénombrement (2) : « Tout ce que tient de lui Hue de Conflans, sire de Pressy et maréchal de Champagne, à Chassignelles, pour cause de la terre qu'il avait achetée de Jaquot de la Rochelle et damoiselle Anselis, sa femme, pour damoisel e Jeanne, sa fille. Ce que tient de lui à Chassignelles Etienne de Cusy. Ce que la femme de Mr André de Sétigny tient de lui au même lieu. Sa part de la justice « qui « vient dès le Molin Dau Legier et vient devant la Berge- « rie d'Anci et s'en va tout le val de Banoy, tout le che- « min par ou l'on va de Anci à Leignes au devis de la « justice de Setigny et s'en dessent par devant la fon- « taine de Messey, et se distant tout le chemin qui en va « aux vignes de Frileux et se distant par dessus la forest « aus dames jusques à la bonne qui est entre la justice « d'Anci et la justice de Ravières, laquelle bonne siet en « une comme au pié dou tertre dou chemin, si comme « l'en avale à Ravières, et s'en descend au droit de la « Rivière dessoubs Roiche droit à la bonne qui part la « Rivière damoiselle Agnès d'Anci, sa tante, et la ri-

(1) *Cart. de Tonnerre*, Arch. de l'Yonne. — *Histoire de Vézinnes*, M. Lemaître (*Annuaire*, 1863).
(2) Déjà cité. Voir pièces justificatives.

« vière de Ravière, et s'en descent tout le contreval la « rivière, si comme elle se comporte par devers Fulvy « jusqu'au Molin dau Legier dessus dit excepté ung po « de justice que messire Robert, jadis bailly, y avait en « aucuns champs que aucun de ses homes y ont ». Les limites de cette justice correspondent aux limites actuelles du finage de Chassignelles.

D'après ce même acte, Erart d'Arceys, fils de Guillaume d'Arcis et de Reine d'Ancy-le-Franc, seigneur de Chassignelles, possède une part du belle d'Ancy.

Le 15 avril 1322 (1), Thomas de Saint-Séverin rendit foi et hommage à Robert de Bourgogne, comte de Tonnerre, à cause de Marguerite de Noyers, sa femme, fille de Gaucher de Noyers, pour la ville de Chassignelles, qu'Erard d'Arcis tenait d'eux.

Dans son testament, en date de 1344, Jean d'Arcis, fils de Reine d'Ancy et de Guillaume d'Arcis, co-seigneur de Pisy et Chacenay, prend le titre de seigneur d'Ancy-le-Franc et Chassignelles (2).

En 1400, Antoine Guast, écuyer, est seigneur de Chassignelles; il dénombre ce qu'il possède en ce lieu à très haut et puissant seigneur Louis de Châlon, comte de Tonnerre (3). Il déclare tenir ces biens de Jean de Rupt, qui lui-même les possédait à cause de sa femme, Mahaut de Grancey.

En 1403, Antoine Guast est décédé, car Charles de Gaillomel, en dénombrant Ancy-le-Franc, signale la justice de Chassignelles comme appartenant précédemment à feu Antoine Guast et actuellement, par défaut d'homme, en la main de Monsieur le comte de Tonnere (4).

En 1404, Chassignelles appartient à la famille Guyard. Martin Guyard, héritier de Gauthier, son frère, seigneur de Chassignelles, en fait hommage au comte de Tonnerre (5).

(1) M. Lemaître (*Annuaire de l'Yonne* de 1863).

(2) *L'Ancien Ancy-le-Franc*, M. E. Petit. (*Annuaire de l'Yonne* de 1895).

(3) Déjà cité. Voir pièces justificatives.

(4) Idem.

(5) Arch. de la Côte-d'Or, Bourgogne, B 10549.

AFFRANCHISSEMENTS. — COMMUNAUTÉ. — POPULATION

On a vu précédemment qu'Ancy-le-Franc avait dû recevoir une charte d'affranchissement en 1224 ou 1225 et que cette charte, égarée depuis, était impossible à retrouver.

C'est, en effet, à cette époque que la qualification de franc fut ajoutée au mot Ancy ; mais, si l'on en juge par les dénombrements faits depuis 1315, les franchises devaient être très peu importantes et le nombre des affranchis très restreint.

Il est à peu près certain que cet affranchissement eut lieu à prix d'argent, comme presque tous ceux de cette époque. D'ailleurs, Jobert de Mont-Saint-Jean était fort besogneux. Excommunié par le Pape en 1218, il avait eu besoin de beaucoup d'argent pour obtenir la remise de ses péchés et il avait été forcé d'aller en pèlerinage à Saint-Jacques de Galice, voyage qui entraînait à des frais énormes pour la suite qu'emmenait avec lui un chevalier d'une des premières maisons de Bourgogne.

Dans le dénombrement de 1390, donné par Marguerite de Grancey, nous trouvons un renseignement précieux : « Les abonnés sont au nombre de 26 personnes et rapportent 8 livres tournois », ce qui fait un peu plus de 6 sols par abonné, c'est-à-dire par bourgeois (1). En 1315, les abonnés ne sont pas indiqués dans le dénombrement ; mais en 1403, dans celui donné par Charles de Gaillomel, il est dit qu'ils rapportent 110 sols tournois, ce qui, au taux ci-dessus, donnerait seulement 18 personnes.

Ainsi, la qualification de « franc » donnée à Ancy paraît presque dérisoire quand on considère le peu d'affranchis, le petit nombre des bourgeois et que les actes montrent bien que les autres habitants étaient taillables et corvéables haut et bas et devaient la mainmorte.

Peut-être la charte accordait-elle aux manants quelques privilèges, comme le droit de pêche dans la rivière le vendredi, lequel est mentionné dans le dénombrement de 1390, ou des droits d'usage dans les bois ; mais on voit que jusqu'au xv^e siècle, l'affranchissement d'Ancy-le-Franc n'est qu'un vain mot.

(1) A Tonnerre, ce droit était de 5 sols par faîtage. — Charte de 1174. — M. Challe, *Histoire du Comté de Tonnerre*.

Que pouvaient faire les 20 bourgeois habitants le bourg? Ils étaient incapables de constituer une communauté, d'élire un syndic, d'avoir un représentant de leurs droits; par conséquent, Ancy-le-Franc ne doit pas se targuer de son épithète.

Le véritable affranchissement, celui qui supprima la mainmorte, les corvées pour tous les habitants, n'eut vraisemblablement lieu qu'à la fin du xv<sup>e</sup> siècle et peut-être même seulement après que les comtes de Tonnerre achetèrent le domaine.

L'obstacle pour l'obtention des franchises vint peut-être de ce fait que les moines de Molême percevaient toutes les tierces de la seigneurie et ils n'affranchirent Gigny qu'en 1517.

Cette seconde charte d'affranchissement est aussi introuvable que la première.

Dans mon *Histoire d'Ancy-le-Franc depuis 1600* (1), j'ai transcrit en entier la transaction intervenue en 1615 entre les habitants d'Ancy-le-Franc et Charles-Henri de Clermont, leur seigneur, dans laquelle il est dit que les droits de la communauté résultent de très vieux titres, mais Charles-Henri de Clermont déclare n'avoir jamais vu ces titres. En tous cas, à cette époque, les habitants sont affranchis; ils l'auraient d'ailleurs été par la force des ordonnances; néanmoins, cette transaction, comme je l'ai indiqué, est précieuse parce qu'elle consacre la tradition de chartes antérieures, que l'on retrouvera peut-être un jour.

Quant à la commune, elle n'existait probablement pas avant cette transaction, car c'est ce titre seulement qui donne permission aux habitants de s'assembler devant les officiers du comte, pour s'occuper des affaires de la commune et élire leurs syndics.

Il est inutile de retracer la condition misérable des pauvres habitants; cela a été fait tant de fois que chacun la connaît; obligés de payer la dîme, la tierce, les cens, de faire des corvées, soumis à la mainmorte, ils voyaient encore leurs champs ravagés, leurs bêtes enlevées et

(1) *Annuaire de l'Yonne*, 1898.

n'avaient que le droit de gémir tout bas dans leurs misérables cahutes.

Il est assez difficile de savoir quel était le nombre des habitants d'Ancy-le-Franc aux différentes époques que nous avons examinées précédemment, les dénombrements de la seigneurie, qui devraient nous donner des renseignements précis à ce sujet, ne peuvent nous conduire qu'à des hypothèses. Ainsi le dénombrement de 1390 indique que les hommes et femmes dudit Ancy-le-Franc, taillables et corvéables une fois l'an, étaient au nombre de 15 feux et rapportaient environ 40 livres et que les hommes et femmes abonnées étaient 26 personnes.

En prenant cette donnée à la lettre et en se basant sur trois habitants par feu, on aurait eu 71 habitants à Ancy-le-Franc en 1390, chiffre qui n'est évidemment pas exact car, en 1390, les campagnes n'étaient pas dépeuplées comme elles le furent cinquante ans plus tard. On peut encore se livrer à un autre calcul et supposer que les 26 abonnés étaient autant de ménages — ce serait d'autant plus logique qu'à Tonnerre le droit d'abonnement était de 5 sols par faîtage — et alors on aurait 41 feux ou 123 habitants.

Ceci nous fait présumer que, dans les habitants, il y avait trois catégories d'individus, les abonnés exempts de la corvée et de la mainmorte, ceux qui étaient seulement soumis à la corvée annuelle et enfin ceux qui, outre les corvées, étaient taillables haut et bas et mainmortables (1).

Dans la transaction de 1615, il est relaté que de toute ancienneté les habitants d'Ancy-le-Franc payaient une poule par an par chaque ménage pour avoir le droit de pêche le vendredi dans la rivière.

Si les poules de redevance mentionnées aux différents dénombrements sont la représentation de ce droit, ce qui est loin d'être prouvé, mais cependant peut être, car il

(1) D'après l'ancienne coutume de Bourgogne, il y avait en Bourgogne quatre conditions de personnes : Les uns, francs à leur vie, à leur mort ; les autres, serfs à leur vie, à leur mort ; les autres, francs à leur vie, serfs à leur mort (ceux qui n'étaient plus taillables mais encore mainmortable) ; les autres, serfs à leur vie et francs à leur mort (taillables mais affranchis de mainmorte).

existe une certaine corrélation entre le nombre de gélines données et les bichets d'avoine payés, on aurait, en 1315, de 90 à 100 ménages, 160 en 1390 et 120 en 1403, ce qui correspondrait, en 1315, à 300 habitants, en 1390 à 480 et en 1403 à 360 habitants.

Mais, je le répète, ces chiffres sont bien hypothétiques et aucun document dans la suite ne vient nous éclairer à ce sujet.

Le premier recensement exact connu est celui fait en 1774, la première semaine après Quasimodo, par Jean-Claude Huillier, vicaire de la paroisse. Il y a, d'après ce document, 233 feux à Ancy-le-Franc, représentant 971 personnes, 456 hommes et 515 femmes (1).

### ANNALES

Les annales d'Ancy-le-Franc, c'est-à-dire les faits concernant le bourg, commencent précisément vers 1300 au moment où la généalogie des seigneurs s'obscurcit ; jusque-là il n'est pas question d'Ancy-le-Franc, d'ailleurs en serait-il autrement à une époque où toute l'attention se concentre sur le seigneur du lieu. Il aurait fallu un événement particulièrement grave pour qu'il fût parlé du bourg lui-même. Les seigneurs guerroient entre eux, s'assiègent dans leurs châteaux ; mais c'est chose si fréquente que les chroniqueurs eux-mêmes sont rares, très rares et très laconiques en leurs écrits.

De 1300 à 1600, on relève des faits concernant Ancy-le-Franc parce que cette place se trouva dans des conditions particulières. Relevant du duché de Bourgogne elle fut saisie par le duc lors de ses démêlés avec le comte de Tonnerre puis, étant place frontière du comté, elle supporta tous les assauts, vit les armées de Bourgogne se dirigeant sur le Tonnerrois, l'occuper comme place avancée et prise, reprise par l'un ou l'autre parti, elle subit toutes les vicissitudes de la guerre.

Plus tard le voisinage de Tanlay, noyau de protestants, vaut à Ancy-le-Franc les incursions des huguenots. Enfin la fidélité au roi du comte de Clermont, possesseur d'Ancy-le-Franc, amène les ligueurs à le convoiter.

(1) Arch. d'Ancy-leFranc, Registres de catholicité.

On va résumer assez rapidement les évènements :

En 1315 les seigneurs Bourguignons, au nombre desquels on trouvait Erard d'Arcis, Hugues d'Argenteuil et Etienne de Cusy, s'étaient ligués contre le roi de France qui voulait surcharger la province d'impôts et l'avaient obligé à suspendre ses mesures (1).

Il est fort probable que la Jacquerie en 1357 eut quelque répercussion dans nos campagnes, mais rien ne signale particulièrement Ancy-le-Eranc.

La guerre de Cent ans avait commencé l'an 1339 et en mars 1359 une armée anglaise traversant la Champagne était venue sur les frontières de Bourgogne ravageant tout sur son passage. Elle ne put prendre Tonnerre mais se répandit dans les environs et y commit toutes sortes de méfaits. Le Duché fut préservé de l'incursion par le traité de Guillon dans lequel il fut stipulé qu'il serait payé aux Anglais 200.000 écus d'or, somme énorme pour ces temps. Des frontières du duché l'armée anglaise vint camper sous Paris après avoir descendu le cours de l'Yonne.

Il est probable qu'Ancy-le-Eranc ne fut pas épargné pas les ennemis ou tout au moins par les fourrageurs de l'armée obligée, pour vivre, de piller non seulement les pays occupés mais tous les environs.

En 1362 le licenciement des armées fit se répandre dans les campagnes les soldats qui constituèrent ce qu'on appela les grandes compagnies ; la Bourgogne fut ravagée et particulièrement nos pays. La sage administration de Charles V parvint à débarrasser le pays des routiers qui furent enrôlés par Duguesclin.

En 1406 commence le grand démêlé de Louis de Châlon, comte de Tonnerre, avec le duc de Bourgogne. Le comte de Tonnerre avait enlevé à main armée une demoiselle d'honneur de la duchesse de Bourgogne et s'était enfui avec elle, la colère de Jean-sans-Peur, en apprenant ces faits, avait été grande, et en vertu d'un arrêt du 13 mars 1407 son bailli de la Montagne avait saisi sur le comte de Tonnerre les terres de Laignes, Griselles et Cruzy qui relevaient du duché.

(1) Histoire de Lézinnes. M. E. Lemaître, *Annuaire de l'Yonne* de 1870.

A la suite de l'assassinat du duc d'Orléans par Jean-sans-Peur (23 novembre 1407), Louis de Châlon se déclara du parti d'Orléans et fit une incursion en armes dans le comté de Bourgogne.

En 1409 une réconciliation eut lieu entre le comte de Tonnerre et son suzerain et le 10 mai 1410. Jean-sans-Peur consentit à accorder son pardon (1) et Louis put rentrer en possession de son comté de Tonnerre. Mais la paix ne dura que huit mois car en 1411 les panonceaux du duc étaient à nouveau apposés sur les places du Tonnerrois (2). Toutefois Louis de Châlon put s'emparer de la forteresse de Rougemont et il fallut qu'une puissante armée bourguignonne vînt reprendre la place, ainsi que les châteaux voisins où une garnison fut installée.

Puis Jean-sans-Peur fit ratifier sa prise de possession des domaines de son vassal par Charles VI et en 1412 il en investit son fils le comte de Charollais.

Les années 1412 et 1413 se passèrent pour les Bourguignons à fortifier leurs places fortes du Tonnerrois et le château de Tonnerre; mais au commencement de juin 1414 cette forteresse fut surprise par le comte de Tonnerre qui s'y établit et obligea la duchesse de Bourgogne, laquelle gouvernait alors en l'absence de son mari, à renforcer les châteaux qui lui restaient et à mettre de bonnes garnisons à Lézinnes, Ancy-le-Franc et Ancy-le-Serveux, dont les forteresses pouvaient offrir une résistance sérieuse (3).

Toutefois Louis de Châlon reprend Maulne, Cruzy, s'empare des châteaux de Chamelard et de Thorey qui appartenaient à Regnier Pot, chambellan du duc, puis d'Argenteuil et probablement d'Ancy le-Franc, enfin la duchesse de Bourgogne put réunir une armée qui vint mettre le siège devant Tonnerre, s'empara de la ville basse et des faubourgs, et peu après du château lui-même.

Les gens de guerre se répandirent alors dans le Tonnerrois, brûlant, pillant, saccageant tout, les châteaux de

(1) Le Tonnerrois sous Charles VI et la Bourgogne sous Jean sans Peur par M. E. Petit. *Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne*, 1892.

(2) Gigny, par M. Lambert *Annuaire de l'Yonne* de 1870.

(3) *Le Tonnerrois sous Charles VI*, par M. E. Petit.

Cruzy, Maulne, Channes, Griselles, Argenteuil, Ancy-le-Franc, Rougemont furent détruits.

Par un mandat, daté de Rouvre le 7 avril 1418 le duc investit le comte de Charollais des terres de Cruzy, Laignes, Griselles. En conséquence des commissaires nommés par la duchesse se transportèrent en juin « ès villes « de Laignes, Griselles, Ancy-le-Franc, etc., et après avoir « assemblé les officiers et manants des dits lieux assirent « ès places églises et en tous lieux les panonceaux du « comte de Charolais » (1).

Jean-sans-Peur fut assassiné en 1419 et son fils Philippe-le-Bon s'allia aux Anglais.

La misère en ces temps est affreuse, la peste, la famine, les gens d'armes, ravagent les campagnes. Les populations sont atrocement décimées, les villes et les villages dépeuplés. Deux partis se forment, celui du dauphin et celui des bourguignons alliés aux anglais ; alors a lieu une guerre de partisans sans trève ni merci, les villages ouverts sont incendiés, les lieux fortifiés assiégés pris et repris.

En 1424 les écossais à la solde du dauphin s'avancent jusqu'à Cravant mais ils y sont battus. La chevauchée bourguignonne qui traverse le Tonnerrois pour se rendre à cette bataille ruine tout sur son passage. Les comptes de l'hôpital de Tonnerre constatent que cette année il fut perdu à la grange de Balecey (2), pour la chevauchée de Cravant, plus de 100 bichets d'avoine.

En 1433 les royalistes possédaient quelques places fortes dans le Tonnerrois. Philippe-le-Bon vint lui-même en faire le siège avec une nombreuse armée. Voici comment M. E. Petit rapporte ces faits (3).

« Par un mandement, adressé à tous les baillis du « duché, Philippe-le-Bon convoqua les vassaux à se trou- « ver en armes le 6 juin aux environs de Flavigny pour « qu'ils pussent aller au devant de lui à son retour de « Flandre.

(1) *Le Tonnerrois sous Charles VI*, par M. E. Petit.

(2) Balecey, métairie sur le finage d'Argenteuil où l'hôpital de Tonnerre avait des droits.

(3) Documents inédits sur les sièges de Lézinnes et de Pacy, *Annuaire de l'Yonne* de 1863.

« Il partit d'Arras le 20 juin, arriva le 13 du mois sui-
« vant à Châtillon-sur-Seine et partit de cette ville le 19
« en y laissant la duchesse qui était alors enceinte.

« Le 20 juillet, Philippe-le-Bon couchait à Ancy-le-
« Franc. Les sièges de Lézinnes et de Pacy, châteaux-
« forts situés à deux lieues de là, furent immédiatement
« commencés et conduits avec une grande vigueur.

« Le 25 le duc surveille lui-même les manœuvres de
« ses gens d'armes à Lézinnes dont on pensait s'emparer
« plus facilement, et passa la nuit à Ancy-le-Serveux
« pour surveiller ses troupes et les opérations. Mais
« soit que le séjour d'Ancy-le-Serveux lui déplut, soit
« qu'il désespéra de prendre immédiatement la place, il
« revint à Ancy-le-Franc et y séjourna pendant toute la
« durée du siège.

« La garnison de Lézinnes se rendit le 31. La garnison
« de Pacy demanda un délai d'un mois c'est-à-dire jus-
« qu'au 1er septembre, époque à laquelle on devait se
« rendre si la place n'était secourue et donna même des
« otages.

« Sur ces garanties le duc partit d'Ancy-le-Franc le
« 1er août et arriva le 3 à Dijon. »

Auparavant, sur la fin de 1432, les Armagnacs avaient mis le feu à Villiers-les-Hauts, treize ménages y périrent (1). Nuits et Méreuil furent ravagés. Pacy, Lézinnes, Argenteuil, tous les villages des bords de l'Armançon, fortifiés ou non fortifiés, subirent le même sort.

Enfin la paix fut faite entre Français et Bourguignons, mais les bandes armées se répandirent dans les campagnes où, sous le nom d'écorcheurs, elles continuèrent le pillage.

Au mois d'octobre 1441 trente-quatre seigneurs de la province de Bourgogne, parmi lesquels les sires de Tanlay, de Joigny, d'Ancy, furent convoqués pour résister aux écorcheurs logés à Rougemont, Ravières et aux environs (2).

En 1472, lors des démêlés de Charles-le-Téméraire et

(1) Archives de Dijon. Recueil de Pincedé.

(2) Bibl. nationale. Collect. de Bourg. t. XXI, E. Petit. *Histoire de l'Avallonnais*.

de Louis XI, les royalistes et les Liégeois s'étaient emparés de quelques villes et places du Tonnerrois. Le comte Antoine de Luxembourg, à la tête de l'armée de Bourgogne, reprit sur les royalistes la ville deTonnerre, les petites villes, bourgs et villages de Grancey, Villers, Rouvre, Vanvey, Montigny, Pothières, Mussi-l'Evêque, Bonneville, Molesmes, Laignes, Bagneux, Gié-sur-Seine, Gergey, Jussey, Gigni, Crusi, Ravières, Ancy-le-Franc, Ancy-le-Serveux, Argenteuil, Rougemont, Pacy, St-Martin, Molosmes, Thoire, Lezinnes, Moutiers-St-Jean (1).

Il ne sera plus question d'Ancy-le-Franc maintenant que lors des guerres de religion.

En 1546 la construction du château actuel est commencée.

Vers la fin de janvier 1568, l'armée de Condé, après avoir rallié dix mille allemands en venant de Châtillon-sur-Seine, logea à Ancy-le-Franc et parut devant Tonnerre, mais la ville se racheta moyennant 5000 livres qui furent empruntées à un usurier Lucquois (2).

En 1576 les reitres alliés des calvinistes, chassés de Châtillon par Tavannes, s'emparèrent de Laignes et d'Ancy-le-Franc et y commirent des déprédations et des cruautés de toutes sortes (3).

Le château d'Ancy-le-Franc devait être entièrement construit à cette époque, car l'architecte Jacques Androuet du Cerceau, en donne la description suivante dans un livre intitulé : *Le premier volume des plus excellents bastiments de France,* paru en 1576 :

*Le Chasteau de Anssy-le-Franc.*

« Ce bastiment estassis au païs de Bourgongne, en une
« plaine, costoyé du costé de septentrion d'une montai-
« gne, de laquelle se peult voir entièremẽt tout le contenu,
« comme de la haulte veüe ; et dirait-on presque, en cõsi-
« derant l'édifice qu'il a été fait en un jour, tant il rend
« de cõtentemẽt à l'œil. En ce chasteau il y a quatre corps

(1) Dom Plancher. *Histoire de Bourgogne*, t. IV, p. 142.
(2) Comptes de la ville de Tonnerre.
(3) A. Challe, *Histoire du comté de Tonnerre.* A Laignes les calvinistes mêlérent des ossements d'animaux aux reliques et le fait n'a été découvert que tout récemment.

« de logis, aussi bien symmettriez que l'architecture gar-
« dée. Aux quatre coings sont aussi quatre pavillons
« quarrez, et la court au milieu, de quatorze toises en
« son quarré, Chacun corps a deux estages, le galletas
« dessus et chacun pavillon trois, avec le galletas dessus;
« et les offices au-dessoubs. Les murailles tant des corps
« que pavillons sont d'une toise d'épaisseur, qui fait que
« le bastiment est aussi bien fondé, que de lieu pareil
« que l'on sçaurait guères voir; de sorte que qui cõsi-
« dèrera la susdite espesseur, jugera incontinent d'une
« obscurité rendue aux membres du dedans. Toutefois
« l'on cognaist tout le contraire; et n'y a chose nécessaire
« pour servir à un bastiment, soit d'élevation des estages
« et embrassemẽs des fenestres; soit en beauté et clarté,
« qui y défaille. Et de ma part je trouve ce logis bien mi-
« gnard, et à mon gré, non seulement à cause de l'édifice,
« mais aussi pour certaines singularitez qui y sont. En-
« tre autres y en ay remarqué une; dõt en tous les basti-
« ments que j'ay veus n'ay point trouvé la pareille. Assa-
« voir que oultre le fossé qui joinct le logis, y a une ter-
« race de trois toises de large, élevée du fossé de deux
« toises, ou environ, icelle terrace regnante entour les
« fossés, devant les quatre façades du logis, comme le
« pourrez cognaistre par le plan et élévation. Et d'autant
« que ce bastiment est en une plaine, la terrace a tout le
« plaisir que la veüe peult souhaiter.

« Près le logis est le jardin, et au bout d'iceluy un
« petit fort de bois, ainsi qui est figuré par ce dessein.
« Touchant la mesure du lieu, tant en général, que cha-
« cune pièce en particulier; elle se comprendra par la
« toise marquée au dit plan (1). »

A cette description est jointe cinq vues représentant :

1° « Facies anterior. — L'une des faces dans la court ».

2° « Anssi-le-Franc. — Le plan du bastiment avec son contenu ».

3° « L'une des faces du dehors d'Anssy-le-Franc sur l'entrée ».

(1) Collection Du Cerceau. Bibl. nationale.

4° « L'élévation du bastiment avec son contenu ».

5° « Planus Caværum. — Le plan des caves. »

En 1587 la guerre de religion se rallumait avec violence, une armée de 20 000 suisses et allemands, commandée par le comte Dohna, à laquelle s'était joint un corps de 2 à 3.000 français réfugiés, entrait le 18 septembre pour donner la main aux protestants. Les confédérés traversèrent la Bourgogne par Châtillon-sur-Seine et Laignes et s'arrêtèrent à Ancy-le-Franc et Tanlay, rançonnèrent la ville de Tonnerre déjà épuisée d'emprunts. La peste se mit dans l'armée et il mourut un très grand nombre d'hommes (1).

En 1589 le capitaine d'Anthoinet, qui commandait pour la ligue, s'empara des revenus de la commanderie de Saint-Marc, dont le prieur était absent depuis plus de 10 ans, sous prétexte que ce prieur était contraire à la ligue. Il s'empara par la force des dîmes de Chassignelles et du vin de la cave. Il fallut que Mayenne lui écrivit lui-même le 29 janvier 1592 pour faire cesser ces abus (2).

En 1591 le roi Henri IV vint à Ancy-le-Franc au secours du comte Henri de Clermont qui se trouvait enveloppé par les troupes de la Ligue (3).

A la fin de l'année 1592 les royalistes possédaient dans le Tonnerrois une quantité de bourgs et châteaux, Tonnerre, Villiers-les-Hauts, Tanlay, Ancy-le-Franc, etc. (4).

L'année 1593 vit encore quelques incursions des ligueurs, le duc de Nevers s'en alla attaquer le château d'Ancy-le-Serveux, abandonné par les royalistes, le prit après onze jours d investissement et de là s'en alla vers Rougemont (5).

Enfin l'avènement d'Henri IV amena la paix.

J'ai d'ailleurs retracé ce qui arriva à Ancy-le-Franc après 1600 dans l'*Annuaire de l'Yonne* de 1898.

(1) A. Challe. *Histoire des guerres du calvinisme et de la ligue dans le département de l'Yonne.*

(2) Histoire des ordres religieux dans le département de l'Yonne par M. Quantin (*Annuaire* de 1882).

(3) Le château d'Ancy-le-Franc par M. Chaillou des Barres. *Annuaire* de 1838.

(4) A. Challe. *Histoire du calvinisme.*

(5) Bibl. nat. Marquis Bethune, n° 9119, f° 91.

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

### I

### 1142 (août)

*Roger d'Anci assiste à une confirmation de don faite par Rainaud de Rougemont à l'abbaye de Molême.*

Hoc donum quod Rainaudus de Monte Rubeo, de quo supra retulimus, filius Walonis, fecerat et Sorech, soror ejus, postea Henricus Malas manus calumpniatus est qui unicus testis erat, quia filiam Sorech acceperat, dicens non laudasse uxorem suam illud donum, cujus calumpniam non sustinens Richerius cellerarius, die denominata convenerunt.... domnus Guillermus, Molismensis ecclesie magnus prior, et dominus Richerius cellerarius et ipse Henricus Malas manus, apud Rubeum Montem, in curia domni Rainaudi de Ance, querelis sopitis, laudaverunt Henricus et uxor ejus... et Milo, filius ejus, et filia... omnia q̃ calumpniata fuerant coram his testibus : Rogerio d'Ance et filiis ejus Rainaudo et Gosberto, et Humbaudo de Turre et Petro de Rubeo Monte et Hugone de Montebarri et Odone, armigero Rogerii. Ex parte monachorum : Guido villicus de Sesteniaco et Petrus, presbyter ejusdem ville, et Hebertus famulus prioris, et Ricardus, et D.... villicus de Cuse.

Acta sunt hec anno ab incarnatione Domini M° C° XL° secundo, mense augusto.

(Orig. Cartulaire de Molême, t. I, p. 32.)

### II

### 1220

*Transaction entre Jobert, seigneur d'Ancy-le-Franc, et l'abbaye de Molême.*

Frater Hugo, Melundensis abbas, omnibus presentes litteras inspecturis in Domino salutem. Noveritis quod, cum querela vertebatur inter Jobertum, virum nobilem, dominum de Ance, ex una parte, et ecclesiam Molismensem ex alia, super medietatem decimarum terrarum ipsius Joberti, tandem viris bonis mediantibus, composuerunt amicabiliter in hunc modum : quod idem Jobertus, voluntate et assensu Joannæ, uxoris sue, dedit in perpetuam elemosinam monachis Molismensibus medietatem decimæ tam minutæ quam magnæ de terris suis quas ipse vel alius nomine ipsius excoluerit

in finagio de Cuisi, de Anci et in tota castellania de Anci ; hanc elemosinam tenetur idem Jobertus bona fide prefatis fratribus garantire. In cujus rei testimonium nos, ad preces jam dicti Joberti nec non et Joannæ uxoris suæ, presentem cartam sigilli nostri munimine fecimus roborari. Actum anno ab incarnatione Domini millesimo ducentesimo vicesimo.

(Orig. Fonds Molême, H. 254.)

III

1226 (avril)

*Jobert, seigneur d'Anci, donne aux religieuses de Jully ses tierces de Cusy.*

Notum sit omnibus presentibus et futuris quod ego Jobertus, dominus Anceii, dedi et concessi Deo et beate Marie Juliaci in elemosynam, domina Bura matre mea et Joanna uxore mea necnon Guillermo filio meo et Johanne et aliis laudantibus, tertias quas habebam apud Cuseiacum; que tercie quinquaginta bichos bladi valebant; si amplius quam dicant fuerit, totum suum erit in omnibus commodis, scilicet in pisis, fabis et omnibus leguminibus et canabo. Et si contigerit quod dicti bichot de dictis terciis non poterint profici neque solui, ego Jobertus quod deerit in mansis meis, ad dictam villam Cuseiaci sitis, p̄ficiam in supplementum p̄ fectionis; tale erit quod medietas frumenti erit et alia ordei. Et sciendum est q̄d si ego vel aliquis heredum meorum in terris dictarum tertiarum laborare voluerimus, tertias de eisdem sicut et alii protulimus, exceptis duabus meteriis quas dominus Hugo et Dominicus tenent, que nunquam tercias solvent; et sciendum est quod harum meteriarum quelibet extendi nec augeri poterit. In suprà ego, dictam elemosinam adhuc volens crescere, dedi dicte domine omnium rerum tractum ad dictas tercias pertertenendum et unum mansum juxta grangiam Joberti de Cruseio. Quam elemosinam Margarita de Toire et Aalix neptis sua et Adelina de Tornodoro et Laura neptis sua quam diu vixerint..... tenebant. Ad ultimum vero ipsa tota elemosina dicte domus integraliter reverteretur. Dicta vero Margarita XL libros, Adelina etiam supra dicta X libros in elemosina ac ad meum honorem sponte sua mihi dederunt et uxori mee Johanne..... Ut autem istud sit firmum et in perpetuum stabile, presentem paginam sigilli mei noticia roborari. Actum est hoc anno Domini M° CC° XX° VI° mense aprilis VII° Kalendas maii.

(Orig. Arch. de la Côte-d'Or, Fonds Molême, 254.)

IV

1228

*Jobert, seigneur d'Anci, donne aux religieuses de Jully une rente de dix setiers de blé et seigle, mesure d'Anci*

Ego Jobertus, dominus Ancei Franci, notum facio tam presentibus quam futuris quod ego dedi et concessi Deo et beate Marie et sanctis monialibus Jullei, in perpetuam elemosinam, X sextaria bladi, ad mensuram de Anceio, scilicet mediam partem frumenti et alternam siliginis in terciis meis prenominate ville, annuatim in festo sancti Remigii capienda. Et pro recompensatione hujus elemosine moniales de Julleio dederunt michi quinquaginta libras Pruvinniensis monete. Hanc vero et elemosinam uxor mea Johanna et filius meus Wuillermus et alii laudaverunt. Pro laude autem dicta uxor habuit quadraginta solidos Autissiodorensium. Et ut hoc firmum sit et stabile sigilli mei munimine roboravi. Actum anno Domini M° CC° XX° octavo.

(Orig. Arch. de la Côte-d'Or, Fonds Molême, H. 254.)

V

1231 (septembre)

*Jobert, seigneur d'Ancy-le-Franc, ratifie une donation de rente de grains, faite aux Templiers de Saint-Marc par Ponce de Varsy.*

Ego Jobertus, dominus Ancei Franci, notum facio universis presentes litteras inspecturis, quod ego precepi fratribus Templi de domo Sancti Medardi quod capiant duos sestarios bladi in molendinis Anceii Franci annuatim, quos dominus Puncius de Valzejoaniles sibi dedit in elemosinam pro legato suo, cujus bladi medietas est frumenti et alia ordei, et illi duo sestarii sunt reddendi in nativitate sancte Marie; et hoc ego Josbertus et Johanna, sponsa mea, et Willelmus, filius meus et omnes alii pueri mei, laudamus et confirmamus. Et hujus rei testes sunt : dominus Adam Ancei, miles, et Johannes prepositus et Stephanus ejus clavigera ; et propter hoc presentes litteras in testimonium istius rei munimine sigilli mei feci sigillari.

Actum anno Domini M° CC° XXX° primo, mense septembri.

(Orig. Arch. de l'Yonne, Fonds Commanderie de Saint-Marc, H. 2294.)

## VI

1233 (décembre)

*Jobert, sieur d'Anci, atteste qu'un débat étant engagé entre les religieuses de Jully et Barthélemy d'Anci au sujet de biens co· testés, les nonnes ont donné à Albéric, père de Barthélemy, cent sols de monnaie et à Barthéleuy 20 sols.*

Ego Jobertus, dominus Ancey, cum notum facio omnibus litteras istas inspecturis quod querela verteretur, inter moniales Julley ex una parte et Bartholomeum de Anceio ex altera, super prato des Closiaux, super prato de la Baillie et super prato sito ante Rocham, tandem sopita et pacificata sunt in hunc modum : scilicet moniales dederunt pro quitatione prefatorum pratorum Alberico, patri jam dicti Bartholomei, centum solidos pruvinensis monete et prefato Bartholomei viginti solidos. Hanc pacem laudaverunt Pontius Mile et soror eorum Mabilla. Ad petitionem autem utriusque partis presentibus litteras sigillum meum feci apponi anno Domini M° CC° XXX° tertio mense decembri.

(Orig. Arehives de la Côte-d'Or, Fonds Molême, 254.)

## VII

1250 (août)

*Jean d'Anci-le-Franc donne droit aux religieuses de Jully de faire pacager leurs troupeaux sur les territoires d'Ancy-le-Franc, Cusy, Chassignetles, etc*

Ego Johannes, dominus Ancei Franci, notum facio universis tam presentibus quam futuris quod ego dedi et concessi, laude et assensu Agnetis, uxoris mee, in perpetuam et puram elemosinam, Deo et ecclesie beate Marie Julliaci et sanctis monialibus ibidem Deo servientibus, plenarium usuarium in omnibus pasturis meis, scilicet Anceii Franci, Cuseii, Marulliaci, Furviaci, Chassignolie, Rochie et finagiorum villarum predictarum, et in tota justitia mea, ubicumque sit, citra aquam deversus Julleium, pro pecudibus suis, tam grossis quam minutis, pasturandis; post decessum vero noverce mee, in pasturis citra aquam ; que pasture ad me vel ad heredes meos cum tota justitia devenient, et libere tenerentur; et dicte moniales plenarium usuarium habebunt ultra aquam libere et sine aliqua contradictione, sicuti eisdem concessi habere citra aquam deversus Julleium, prout tota justitia Anceii Franci ubicumque se extendit. Si vero alique vel aliquod de pecudibus earum dein capte fuerint, tam ultra aquam quam citra, sine emenda reddentur, dampno tamen restituendo. Si vero ego vel heredes mei, in predictis villis vel in finagiis earumdem, justiciam vel dominium aliquod adquisierimus vel si ad nos ratione emptionis vel eschecte vel alio-

cumque modo aliquando devenerint tam ultra aquam quam citra, dicte sancti moniales plenarium usuarium habebunt ubicumque, sine contradictione mea vel alterius nomine meo vel heredum meorum. Dominus vero Iterius miles, gener defuncti domini Lamberti Jodiensis, et Regina uxor dicti Iterii dum ad huc ipsa viveret similiter et Robinus ejusdem Iterii sororius in tota justiciâ sua quanquam habebant ex parte dicti Lamberti Jodierisi vel habere poterant ratione eschecte, tam in dictis villis quam in finagiis earumdem citra aquam ........ dictis sanctis monialibus plenarium usuarium concesserunt, ad omnia accinsalia sua pascuda, tam grossa quam minuta. Super his autem omnibus et singulis, ego et heredes mei tenemur sanctis monialibus legitimam garantiam portare, et ipsas cum rebus earum servare indempnes. In recompensationem vero predictorum, priorissa et conventus Julleii michi dederunt viginti libras Pruvinnenses et unum centum ovium et dimidium; similiter dicto Itero et Robino, sororio ejus, decem libras Pruvinensium dederunt in recompensationem predictorum. Hec autem omnia et singula ego et Agnes, uxor mea, per fidem nostram corporaliter prestitam, promisimus tenere firmiter et observare. Et, ad majorem securitatem, hec omnia supradicta litteris adnotata ego sigilli mei munimine roboravi.

Actum anno Domini millesimo ducentesimo quinquagesimo, mense Augusto.

(Orig. Archives de la Côte-d'Or, Fonds Molême, 254.)

## VIII

### 1274 (juin)

*Agnès de Pacy, femme de Jean d'Ancy-le-Franc, fait une donation aux religieux de Fontenay.*

Gie Agnès, dame d'Anci, et gie Margarete, dame de Roichefort et gie maistre Jehans de Paci, clercs, sires de Viviers, enfant coi en arriers mon seigneur fu Gauchier, seigneur de Pacy, chevalier, façons savoir à tous cels qui verront ces présentes lettres que nos por lou salut et lou remède de l'aime Henri de Paci, escuier, nostre frère, seigneur de Laignes, duquel nos sommes hoirs et successeur de son herietage, donons otroions et offerons à Deu et à l'eglise Nostre Dame de Fontenoy en cui cimetière gît li cors dou dit Henri, et de nos devanciers seigneurs de Paci, cent soldées de terre à panre chascun an de la mosnoie communement corant à Laignes, dedans l'octave de la Saint Remi perduranblement sur nos aboonemans de Laignes et sur toutes les issues de la terre que nos tenons par chié dou dit Henri à Paci, se li frère de Fontenoy ni les poient avoir antierement et pasiblement et diz aboonemens de Laignes. Et prometons en bone foi, come

hoir dou dit Henri, por nos et por nos hoirs sus l'obligation de nos devant dis biens de Laignes et de Paci et des biens à nos hoirs, pour es diz Frères de Fontenoy ou à loz commandement les devant dites cent soldées de terre chascun un ensine cum il est desus dit et que nous jurons dès lou jor dui en avant contre ceste devant dite aumosne por nos ne par autres nos sommes tenus dou garantir es diz frères de Fontenoy contre toutes gens jusque a droit. Ou témoin de laquel chose gie Agnès devant die, dame d'Anci, por ceus que gie n'ait point de scel, hai gie prié et requis a mon seigneur et à mon mari Jehan, seigneur d'Anci, qu'il mete son scel en ces présentes lettres. Et gie Jehanz sire d'Anci, chevalier, por la devant dite Agnès, ma femme et por moi qui ceste aumosne vuel, lo et octroi, hai mis mon seal en ces présentes lettres et nos Margarite et Jehanz desus nome avons mis nos sealz en ces presentes. Ceci fu fait en l'an de grâce mil CC° sexante et quatorze ou mois de Juign.

(Orig. Arch. de la Côte-d'Or, H. 257.)

## IX

## 1288

### *Quittance de Jean d'Ancy-le-Franc à Marguerite de Sicile.*

Je Jehanz sires d'Ancy le franc, escuiers, fais a savoir à tous ceux qui verront et orront ces présentes lettres que je hai reçeu en deniers nombrés de Freinchier de Leigne, argentier de Torneurre, quatre vinz livres de petiz tornois par raison de huit livres de terre que je havoie à Marcenay que je vendue à Madame la Reigne. Laquelle terre je tenoie de li. An témoin de laquelle chose je ha saellées ces lettres de mon sciaul. Feites et données l'an mil deux cens quatre vinz et huit ou mois deloir.

(Orig. Arch. de l'Yonne, Cartulaire du comté de Tonnerre.) (E. 190).

## X

## 1291

### *Jean d'Ancy reconnaît un prêt de l'abbé de Molême.*

Au nom de nostre Seigneur amen. En l'an de l'incarnation de icelui mil deus cens quatre vins et onze le samedi de devant la fête de tous sainz. Gie Jehanz sires de Ancy, escuiers, establiz en la présence de Jehan de la Broce, clerc notaire juré de ma dame très noble Raine de Sicile et contesse de Tornoire fait à savoir à tous que gie dois a religieux home à mon seigneur l'abbé de Moloisme trente livres de tournois menuz de cause de prest, fait a moy bonnement et leaulement de ses diz deniers si que gie man tiens por bien

paiez dou dit mon seigneur l'abbé et promet par mon beaul créance que gie les diz deniers rendray et paierai au dit nostre seigneur l'abbé ou à son commandement, et quand a ce gie oblige especiaulement en sa main tout ce que gie tiens de lui de fief à Laingnes ès appartenances de Laingnes. Et renonce en cest fait à toutes choses qui contre ces présentes lettres obligations et quittances porraient estre obiciées et dites comant que ce fust et oblige et sousmet à la juridiction de la cour de Tornuerre ma dite dame moi et mes hoirs et tous mes biens mobles et non mobles présents et à venir, jusqu'à accomplissement de toutes les dites quetances· Et en témoignage de ce gie hai heu requis et obtenu le scel de lad. court entre mis à ces présentes letres, sauf le droit ma dite dame pour toutes choses. C'est fait présent notre seigneur Henri de Vesignes et Marin Venuraul clerc, témoins à ce appelez et demandez en l'an dessus dit et jour dessus nomé.

(Orig. Arch. de la Côte-d'Or, Fonds Molême, 280.)

## XI

### 1315 (25 mai)

### *Dénombrement par Jean d'Ancy-le-Franc.*

Ce est li fiez messires Jehan d'Ancy-le-Franc, curez de Saint-Jehan de Trioes tient de Madame la contesse de Tournerre en la chastelerie de Crusy.

Cest ce que Jehan, sires d'Ancy-le-Franc et curez de Saint Jehanz de Troies, tient de très haut baron noble et poissant monseigneur le comte d'Auceurre et de Tournerre. Premièrement le donjon d'Ancy-le-Franc et la moitié dou belle devant jurable et rendable. Item touz les homes et les fames doudit leu et toutes les rentes que il li doivent tant de costumes comme en tailles, courvées de leur cors et de leur bestes et en toutes autres redevances. Item sa part des pressoours et des deux granges dou Belle d'Ancy, qui ont été adjugiées au père du dit seigneur au temps que il vivront par sire Bernard dou Mex commissaire ou auditeur quant à ce, de ce a il lettres dignes de foi. Sa part de l'eschoaite au prevost Rogier et de Bonnye sa fame. Item sa part de la justice et de la seignorie des maisons dou Belle qui sieent en la|part dou Belle à noble homme Monsieur Erard d'Arceps, seigneur de Chassigneles. Item touz les fossez si comme ils se portent entour le chasteau d'Ancy, dès le pont devers la fontaine jusques darriers la maison qui fut Jehanz dit le Prieux. Item sa part dou vergier d'Ancy et des fossez qui sont entour. Item sa part des Laumes qui sont des devant la maison Dieu d'Ancy jusques au ru qui court entre le finaige d'Ancy et le finage de Chassigneles. Item sa part du champ saincte Coulomme et sa part de la vigne qui est sur ledit champ. Item sa part de la bergerie d'Ancy et

de tout le pourpris d'icele. Item sa part de ce que Messires d'Ancy ses père, que Dieu absoille, acquist de Poincet d'Ancy et de demoiselle Aalis sa fame. Item sa part dou gaaignage dou Charmoi qui fu adjugiez à son père contre le seigneur de Chacenay, par raison de l'éritaige à la mère au père doudit seigneur. Item sa part des boissons qui ne furent onques parti; lesquels bouissons ses père ou temps que il vivoit et il et li frère ont tousiours requi que il fussent parti, et encores requièrent que parti soient, pourquoi chascun en ait tel droit comme raisons et coustume de pays le donra. Item sa part de la justice des Trambles. Item sa part de la justice du Rieroy. Et toute la justice de ces diz leuz doit estre à lui et a ses frères et à sa suer, liquel ont repris tel droit comme il y ont de lui comme de leur ainné frère. Item sa part de la moitié de la justice des Charmes. Item sa part de la moitié de la justice du Trembloi. Item sa part de la moitié de la justice des Espoisses. Item sa part de la moitié de la justice dou Chalonge. Item sa part de la moitié de la justice dou Bouisson Madame Jaque. Item sa part de la moitié de la justice dou Mortier et de Mont-Mein. Item sa part de la moitié de la justice de Pressetier. Item sa part de la justice des maisons et du pourpris hors dou cymetire que li curez d'Ancy tient. Item sa part de la justice de la vigne qui fu Messire Bartholomi d'Ancy séant dessus le cymetire d'Ancy. Item sa part de la justice qui vient dès le Molin Dan Legier et vient devant la bergerie d'Ancy et s'en va tout le val de Banoy, tout le chemin par où lon va de Anci à Leignes au devis de la justice de Seitigny et s'en dessent par devant la fontaine de Messey, et se destant tout le chemin qui en va au vignes de Frileux et se destant par dessus la forest aus dames jusques à la bonne qui est entre la justice d'Ancy et la justice de Ravières, laquelle bonne siet en une comme au pie dou tertre dou chemin, si comme len avale à Ravières et s'en descend au droit de la rivière dessus Roiche droit à la bonne qui part la rivière damoiselle Agnès d'Anci sa tante, et la rivière de Ravières et s'en descent tout le contreval la rivière, si comme elle se comporte par devers Furvy jusques au molin dou Légier dessus dit, excepté ung po de justice que Messire Robert jadis bailliz y avoit en aucuns champs que aucun de ses homes y ont. Item la justice, la garde et la seignorie des molins, des maisons et des porpris devant les maisons et devant les molins que les dames de Juilly ont à Furvy. Item la justice, la garde et la seignorie dou saucis là ou les cloeres de Furvy sont. Item sa part de la justice, de la seignorie de la garde et dou don de la maladière d'Ancy séant empris Chassignelles. Item sa part de la maison Dieu d'Ancy et ses appartenances, de la justice, de la seignorie, de la garde et dou don d'ycele. Item sa part dou pré dou Closiau et de la Justice. Item sa part dou pré Dame Payenne. Item sa part de vigne des Ourmées et de la Justice. Item sa part de vigne dou Mex qui fu Poinçot et de la Justice. Item sa part de la grant vigne dou Mex. Item sa part de la moitié vigne

dou Mex qui fu adjugée à Monsieur son père par les gens Monsieur le Conte en laquelle Messires Erars d'Arceys, sires de Chassineles met empeschement. Item sa part de touz les conquèz de la Grand vigne qui furent fait dou temps Madame d'Ancy qui fu mère au père doudit seigneur. Item sa part de toutes les laumes qui furent adjugées au père du dit seigneur et de sire Bernart dou Mox par raison dou conquest de sa mère. Item sa part de vint et deux bichez d'avoinne sus les hastes dou val de Banoy qui furent Milot de Balecy. Item sa part des hoirs Milot le Damoisiau, des hoirs Perrin Gaucher et des hoirs Milet le Chevrier. Item sa part de quatre vinz et diz gelines ou cent environ de coustume chascun an. Item sa part de sexante et diz bichez d'avoine ou enquis environ de coustume chascun an, et li doit len sa dite part à Ancy. Item tout ce que hauz homs, et nobles messires Hues de Confflans, sires de Pressy et maréchauz de Champagne doit tenir de moy à Crusy, à Ancy, à Furvy, à Mareuil, à Balecy, à Chassigneles et à Chamelart, en fié et rièr fié pour cause de la terre qu'il a achetée de Jaquot de la Rochelle et de damoiselle Anselis sa femme, pour damoiselle Jehanne sa fille, lequel j'ay mis en seuffre. Item ce que Etienes de Crusy escuiers, tient de moi à Crusy, à Ancy, à Mareuil, à Chassignoles, à Chamelart et aus finaiges des diz leux en fié et en rière fié. Item ce que Jehanz fils Monsieur Hugues d'Argenteul tient de moi en fié et en rière fié au finaige d'Argenteul et de Balecy, lequel fiez n'est pas encore parti. Item ce que Guillaumes de Villers-les-Aux tient de moy à Furvy et à Mareul et aux appartenances, liquez n'est pas encore partiz. Item ce que li hoir Madame Royne de Joux tiennent de moy en la ville de Furvy et Mareul et es finaiges. Item ce que li mariz damoiselle Jehanne de la Rotière tient de moy à Furvy liquez héritaiges est de par ladite Jehanne. Item ce que la fame Monsieur Andrié de Seteigny doit tenir de moi en fié et en rière fié ou finaige d'Ancy, de Seteigny et de Chassignoles. Item que Milo le Espiz de Nuis doit tenir de moi à Nuiz, lequel j'ai mis en seuffre. Item ce que Joffroiz de Saint-Germain doit tenir de moy à Nuiz qu'il n'a mie repris et ai mis la terre en ma main por deffaut d'ome. Item ce que Jehan Vilains doit tenir de moy à Nuiz qu'il n'a mie repris et ai mise la terre en en main por deffaut d'ome. Item ce que Jehannez de Vaucemain doit tenir de moi à Nuiz qu'il n'a mie repris et ai mis la terre en ma main par deffaut d'ome. Item ce que Guioz de la Granche tient de moi à Ancy et Furvy. Item ce que Guillaume de Poilly tient de moi à Ancy. Item XX sols de cens que Jehan de Villecien doit tenir de moi lesquex il n'a pas repris, lesquex j'ai mis en ma main par deffaut d'ome. Et tuit cest flé excepté le fié de Monsieur le Mareschauz de Champagne et le fié de Estienne de Crusy liquel sont mien quitte et liges pour cause de maineesce ne sont pas encore parti et y ont leurs pars Ythiers et Gauchiers et Jehannette ma suer, lesquex ils ont repris de moi comme de leur ainné frère. Item tient lediz sires doudit Monsieur le Conte les tierces de

ces homes et de ses fames. Et est à savoir que les Nonains de Juilly ont chascun an trante et trois bichez et un meteon de bleb de rente sur les tierces doudit seigneur et de ses frères et de Jehannette sa suer. Item tient li diz sires de Monsieur le Conte tout ce que Ythiers d'Ancy ses frères tient de lui à Ancy et appartenances. Item tout ce que damoiselle Jehanne d'Ancy sa suer tient de lui à Ancy et es appartenances. Ilem tout ce que Jehan sires de Lignières tient de lui à Ancy et es appartenances pour cause de damoiselle Agnès femme doudit Jehan et suer doudit seigneur. Item lidiz sires d'Ancy fait protestation et retenue que se il y avenoit aucunes choses par aventure à esclarcir en ce présent escript plus clèrement ou plus notoirement qu'elles ne sont de l'esclarcir et déclarer en leu et en temps toutes les fois qu'il en seroit requis soffisament de celui à cui il apartenroit en la menière que raisons et costume du païs le désirent. Item fait protestation lidiz sire que se il avoit oblié par aventure a mectre en ce présent escript aucuns fiez ou rières fiez en aucuns héritaiges qui a lui apartiegnent ou devroit apartenir dou rapourter ou dou manifester par bouche ou par escript à Monsieur le Conte ou à celui de qui de lui auroit cause toutes les foiz que il en seron avisez ou cil qui de lui auroit cause, ce seroit se lonc ce que raisons et coustume de païs le désirre. Et pour ce que ce soit chose ferme et estable, je Jehanz sires d'Ancy dessus diz ai scellé ce present escript de mon propre séel dou quel je use et entent user. Qui fu faiz l'an de grâce mil trois cenz et quinze le jour de feste Saint Urbain en may.

(Orig. Archives de la Côte-d'Or, Copie aux Archives de l'Yonne, E. 190.)

## XII

### 1321 (décembre)

*Ce est li fiez damoiselle Agnès d'Ancy.*

C'est ce que Agnès d'Ancy damoiselle tient en fié de très haut et puissant baron Monsieur lou conte de Tournerre. Premièrement tous les hommes et fames que elle ay a Ancy et es appartenances, ensemble toutes les débites que li dit home et fames doivent. C'est a savoir : en tailles, en courvées de corps et de bestes. Item toutes les avoignes des costumes que les terres des diz hommes et fames doivent ou autres qui acquiz hahuissent es terres es terres (*sic*) qui costumes me doivent. Item toutes les censives que lidiz homes et fames me doivent des terres et des vignes qui movent de ma censive ou autre se aquis y avoient. Item la main morte de mes diz homes et fames et tout ce qui meut de ma terre et de ma costume. Item la justice et la seignorie grant et petite de mes homes et fames ou d'autres qui auroit aqui deaux suis les me des diz homes et fames. Item la tierce des terres que

me dit homes et fames tienent, movent de moy ou autre nul en y a. Item lou molin séant devant la maison-Dieu d'Ancy, ensemble la justice dedeans lou dit molin. Item ce que Joffroyz dou Grosbois et sa sueur tienent de moy en fié à Cruzy, à Forvy, à Balecey et es appartenances des choses dessus dites. Et fait protestations je Agnès dessus dite, que se javoie aucune chose obliée par aventure a mectre en ce présent escript don dire ou dou manifester en leu et ou temps à Monseigneur dessus dit ou à sa gent selont ce que li hus et la costume dou païs lou desierre. Ou tesmoing de vérité je ay mis mon seel en ce présent escript, douquel je huse et en tous a huser. Donné l'an de grâce mil CCC et XXI lou mercredy après la feste de St Andrier apostre.

(Orig. Archives de l'Yonne, Cartulaire de Tonnerre, E. 190, p. 161.)

XIII

1379 (8 septembre)

*Dénombrement de la seigneurie d'Ancy-le-Franc donné au comte de Tonnerre par Jeanne d'Arcies, dame de Larrey*

A tous ceulz qui verront et ouront ces présentes lettres, Jehanne d'Arcies dame de Larre et de Chacenay, salut. Savoir faisons que nous avouons a tenir et tenons en foy et homaige de noble et puissant baron Monseigneur Loys de Chalon conte de Tonnerre à cause de son chastel et chasteltenie de Cruzy le Chastel, les terres et choses qui s'ensuivent :

Premiers : La vigne de Belle chaume contenant environ sez ouvrées ou finaige au lieu dit Commenyvais, une autre pièce de vigne contenant environ XVI ouvrées. Item ou dit Vaul au lieu dit Pentier une autre pièce de vigne contenant douze ouvrées de vigne. Item ou dit Vaul au lieu dit les Hastes une autre pièce de vigne contenant environ XXI ouvrées de vigne. Item ou dit Vau au lieu dit la petite Belle chaume, une autre pièce de vigne contenant environ cinq ouvrées de vigne. Item la vigne des champs contenant environ douze ouvrées de vigne qui est en désert. Item les creux des Closeaux contenant demie fauchée pré. Item le pré dou sauciz de Chasteaul renart contenant environ trois fauchiées. Item en Lenglée de sainte Colombe environ trois fauchiees de pré. Item le pré qui fut brulé de Fuluy, contenant trois fauchiées. Item le pré Damoiselle Agnès contenant deux fauchiées. Item une pièce de pré qui fu Messire Pierre Chauvellot contenant environ une fauchée. Une petite escreue de pré au dessus dou molin de Fulvy. Item le pré des Marteaux contenant deues fauchiées. Item l'ilotte et touz les sauciz devent et derier le molin de Fulvy. Item une escreue vers le mont au Jaillard. Item la grant escreue de Royche contenant environ quatre fauchiées et le sauciz qui est devant ladite

escreue. Item oultre leaue de Roiche en deues lieux, quattre journaulx de terre. Item devant le molin brulé une pièce de terre contenant environ huit journaulx. Item touz les bois que nous avons appartenent autre terre de Chassignelles qui sont assis au finaige dou dit Ancy-le-Franc. Item environ quatre journaulx de terre au finaige de Sept. Item vers la fourest au buef environ cinq journaulx de terre. Item en la justice et seigneurie haulte, moyenne et basse en sur toutes les choses dessus dites. Item en la justice haulte, moyenne et basse de la droit dou vau des vignes et de pentier. Item en la moitiè de la justice et seigneurie haulte, moyenne et basse dou lieu dit les Trembletz dou lieu dit Vicneau et de Moloise partent par indivis à notre aimée seur la dame dou dit Ancy-le-Franc. Item ce de rivière que nous avons en la rivière d'Ormançon des desoz saint Maur emprès Ravières jusques au dit chasteau regnart et la justice et seigneurie haulte, moyenne et basse sur icelle. Item à Fulvy et à Mareul environ dix huit bichetz avène et XVIII gelines de coustumes main mortables sur plusieurs héritaiges des dites deues villes pourtout-loux et ventes. Item environ quarante bichez aveine en tierces à Fulvy que a Mareul et autre part main mortables pourtout loux et ventes. Item environ deues soulz VI deniers de fourestaiges sur le jour de Fulvy pour la tierce partie partent a Guillaume D'Irouoir et a Jehan de Valentigny escuyers. Item environ dix huit deniers de vienuz cens deuz à Fulvy le jour saint Jacques et saint Cristofle pour tout tout loux et ventes. Item en la bouisse et la fontaine de Fulvy. Item en deux lieux, environ quatre journaulx de terre de cray dessus le chasteau regnart. Item la justice et seigneurie haulte moyenne et basse en et sur toutes les choses dessus dites. Item tenons en rerefié de mon dit seigneur le conte tout ce que Guioz de Montesgu escuier tient en fief de nous en la ville et finaige de Fulvy. Item tout ce que Guillaume d'Irouoir escuier tient en fief de nous en la dite ville et finaige de Fulvy. Item tout ce que ma dame Jehanne de Latrece tient de nous en fief en la dite ville et finaige de Fulvy. Item tout ce que Gauterius le nepveu Messire Jehan de Gardetient en fief de nous. Item tout ce que Jehan de Prunay escuier tient en fief de nous à cause de sa fille. Item tout ce que Odoz de Ruyères tient de nous à cause de sa femme en ladite ville finaige et appartenentes dou dit Fulvy et de Ancy-le-Franc. Item la moitié dou fié que messire Jehan de Sarde tient de nous et de notre dite suer la dame de Ancy-le-Franc, à cause dou dit chasteau d'Ancy-le-Franc. Et faisons par protestation que se nous oblioiens aucune chose a mectre en ce present denombrement ou se nous y mectons plus que nous ne devrions, qu'il ne nous tourne en préjudice, et que nous y puissions mectre ce que nous oblieoiens et oster ce que nous y mettroiens trop, toutes fois que mestier seroit sans préjudice. En tesmoing de ce nous avons mis à ces présentes lettres notre propre séel qui furent

faites et données le jeudy avant la feste de la Nativité Notre-Dame, l'an de grâce mil trois cens septante dix et neuf.

(Orig. Archives de la Côte-d'Or, Chapitre des comptes, B. 10527.)

## XIV

### 1390 (12 juillet).

*Dénombrement de la Seigneurie d'Ancy-le-Franc, donné au au comte d'Auxerre et de Tonnerre, par Marguerite de Grancey, dame d'Ancy-le-Franc.*

A touz ceulx qui verront et orrons ces présentes lettres, Marguerite de Grancé, dame de Anci-le-Franc, salut. Saichent tuit que je tien et advoue a tenir en fié et en hommaige de très noble et puissant baron monseigneur le conte d'Aucerre et de Tonnerre à cause de son châtel de Cruysi, les choses qui s'ensuyvent. C'est assavoir le chastel du dit Anci-le-Franc comme il se comporte ensemble les fossez tout à l'environ. Item le court devant le dit chastel ainsi comme il se comporte ensemble les tranchées tout à l'environ du dit court, excepté la part de Henri de Voziers, escuier. Item la justice haulte, moyenne et basse que je ay en la dite ville et finaige d'Anci sur mes hommes et femmes et sur tous les habitans demorans en la dite ville, et sur touz leurs héritaiges, biens et possessions quelconques et aussi en touz mes bois, prez, vignes, terres et gaignables rivières comme autre part. Item mes hommes et femmes que je hay en la dite ville de Anci, taillables hault et bas une fois l'an à la feste de saint Remy, et sont environ quinze feux, et valent les tailles chascun an environ quarante livres tournois. Item environ huit livres tournois que doivent chascun an d'abonnement à la feste sainct Remy mes hommes et femmes du dit Ancy, à cause d'abonnement, et sont environ vingt et six personnes qui les doivent. Item environ cent sols de menues censives dehues en la dite ville de Anci chascun an le jour de la feste de saint Remy pourtans les dites ventes et qui deffaut de payer il doit sept solz tournois d'amende sur lesquelles les moines de Vaulce prennent soixante sols tournois de rente annuelle. Item environ huit vingt gelines que l'on me doit chascun an de rente en la ville du dit Anci, senz jour nommé, environ Pasques charnelz, sur plusieurs heritaiges de la dite ville et finaige du dit Anci et portant lots et ventes. Item la prévosté du dit Anci qui est amoysonnée chacun an communément environ quinze livres et quinze livres de cire. Item environ VIII$^{xx}$ bichez d'avoine que l'on me doit chacun an de rente annuelle au terme de saint Remy senz jour nommé, en la dite ville de Anci et pourtent loz et ventes. Item le four bannal que je ay en la dite ville du dit Anci, excepté la part de Henri de Vousiers, et peut valoir environ chascun an diz livres tournois

et dix livres de cire à ma part. Item le molin que je ay en la dite ville du dit Anci. Item la rivière bannale du dit Anci ; excepté la pesche de ceulz qui sont de l'usaige, qui peschent le vendredi à la truble et non a autre engin. Item les corvées des charrues que me doivent mes hommes et femmes du dit Anci, c'est assavoir, ceux qui ont charz et charrue et doivent quatre corvées l'an, c'est assavoir, une corvée en mars à semer les tramois, une au charrier des foins, une en vendanges et une au semer les fromens. Item les corvées de braz que me doyvent chascun an mes hommes et femmes du dit Anci et doit chacun feu deux corvées, c'est assavoir une en mars et une en vendanges et une au semer les fromens. Item les corvées de braz du dit Anci ainsi comme elle se comporte. Item la mayson que je ay au dit bourc d'Anci appelée la maison à la Duchesse, ensemble le courtil de costé de la dite maison ainsi comme ils se comportent. Item la mayson du dit bourc où est la grant estable des chevaulx. Item la sale qui fut Rogier assise au dit bourc ainsi comme elle se comporte. Item la mayson que je ay près de la fontaigne du dit Anci, qui fut Jehan Trie, ainsi comme il se comporte. Item le jardin que je ay au dit Anci tenant au chemin qui va du dit Anci à Cusi. Item une pièce de terre que je ay assise au dit finage de Anci, derrière le dit jardin, contenant VII^xx^ journez de terres tenant au chemin qui va du dit Anci à Cusy d'une part, appelée la Lame près la mayson Dieu. Item environ deux journelz en une pièce en ce mesme lieu appelé la Lame Poincot, tenent à l'héritaige messire Jehan de Sainte-Croix d'une part. Item en ce ung journal de terre tenant a l'éritage Perrenet filz, messire Nicolas, curé de Glan, d'une part. Item la lame devant le molin du dit Anci, contenant environ cent journelz de terre en une pièce tenent au chemin qui va de Anci à Cuysi d'une part et au ru de la Bergerie d'autre part. Item ung journel de terre en ce mesme lieu tenent à la terre messire Jehan de Sainte-Croix d'une part. Item une pièce de terre assise au dit finaige contenant environ quatre vins journels en une pièce, tenant à l'éritaige Henri de Vousiers d'une part et à l'éritaige du seignor de Jours d'autre part. Item une autre pièce de terre assise au dit finage du Charmoy appelée l'herbue Poinçot, contenent environ doze journelz tenant à l'éritaige Henry de Vousiers et à la terre Jehan filz Girart de Neelles d'autre part. Item en ce mesme lieu une pièce de terre appellée Lays contenant environ six vins journels de terre, tenent à l'éretage Henry de Vousiers d'une part. Item le Saulciz appellé Chasteaul Renart ainsi comme il se comporte et est en coppe de trois ans tenent au Saulciz des hoirs de ma tante, la dame de Larrey. Item une pièce de pré appelée le puis d'Enfer contenent une fauchée tenent au patiz des Marteaulx d'une part. Item le pré et le saulcis qui fut Robert de Chalemart contenant deux faulchées de pré tenant au ru de Janci d'une part. Item une pièce de pré assise en lieu dit le gué aux malades contenant environ deux faulchées, tenent au pré de la

dame de Tresigny d'une part. Item une pièce de pré assise ou dit finaige et fut ou dit Robert de Chalemart contenant environ trois faulchées tenent au ru de Janci d'une part et à la rivière d'autre part. Item le pré de Languillier contenant environ trois faulchées tenant à l'eritaige de l'avocat de Cusi d'une part. Item, en ce mesme lieu une pièce de terrre contenent environ deux fauchées tenent à la rivière d'Armençon d'une part. Item le pré du coing contenant environ deux faulchées tenent au pré du maistre de la maladière de Chassignelles d'une part. Item le pré au Pont contenant environ trois faulchées de terre et la terre qui est tenent au dit pré tenent a la rivière d'Armençon d'une part et à l'éritaige messire Jehan de Sainte Croix d'autre part. Item le pré et le saulciz de Neufville contenent environ deux faulchées tenant à la rivière d'Armançon d'une part et au pré du cellerier de Molesme d'autre part. Item la nohé du pré Dame Payenne contenent environ une faulchée tenent à la dite rivière d'une part. Item le pré et le saulciz appelé le pré Dame Payenne contenent environ dix faulchées tenent à la rivière d'Armençon d'une part, à la terre d'Huot d'Ampilli d'autre part. Item la vigne des Ormées du dit Anci contenent environ l'euvre de trente homes tenent au chemin par lequel lon va du dit Anci à Lesignes d'une part. Item la vigne du Clos contenent environ trente ouvrées de vigne en une pièce tenent à Guillaume de Courgi, escuyer d'une part. Item une pièce de vigne appellée les Hastes contenent environ trente ouvrées tenent a la dame de Trésignées. Item la pièce appellée le Désert More contenent sept ouvrées. Item le desert qui est emprès la vigne du Mex contenent deux ouvrées tenent a Jehan de Vaudeon. Item le bois appelé le Bois de Boyne contenent environ six vins arpens de bois et tondu de trente ans en trente ans et vault a présent la tonsure de l'arpent du dit bois soixante et dix sols. Item le bois appellé le Boisson Juyiot contenent environ ung arpent et demy et vault autant l'arpent comme au bois de Boyne quant il est en vendue. Item le bois des Charmes contenent environ six arpens et vault la tonsure de chascun arpent, quant il est en vendue, environ trente solz et le vent lou de quarente en quarente ans. Item le bois appellé les Sarrennées contenent environ cinq arpens et vault la tonsure de chascun arpent, quant il est en vendue, vingt cinq ans une fois. Item le bois appellé le bois des Espoisses contenent environ quinze arpens et vault la tonsure de chacun arpent, quant il est en vendue, quinze solz tournois, et le coppe ton de cinquante ans en cinquante ans une fois. Item le bois appellé Chalonge contenent environ huit arpens et vault la tonsure de chascun arpent, quant il est en vendue, soixante solz tournois, et le coppe ton de quarente en quarente ans. Item le Boisson Roisseault contenent environ deux arpens et vault la tonsure de chascun arpent, quant il est en vendue, environ quarante solz tournois. Item le bois appellé la Sarrée Glau contenent environ treize arpens

et vault la tonsure de chascun arpent, quand il est en vendue, environ soixante solz tournois, et le vend ton en cinquante ans une fois. Item le bois du Trembloy qui contient environ cent arpens de bois et vault la tonsure de chascun arpent, quand il est en vendue, environ soixante solz tournois, et le vent ton en cinquante ans une fois. Item le bois appellé le Petit Fay contenent environ cent arpens de bois et vault la tonsure de chacun arpent, quand il est en vendue, environ quarente solz et le vend ton en quarante ans une fois. Item le bois du Laye contenent environ ung arpent et est grant bois pour moysonner. Item la justice haulte, moyenne et basse en touz lieux dessus dits. Item la mainmorte sur mes hommes et femmes du dit Anci et sur leurs biens et héritages toutes fois que li cas y advient. Item la justice haulte, moyenne et basse appellée la justice de Brussel partant par indivis aux hoirs de feu ma tante la dame de Larrey, et généralement tout ce que je ay et puis tenir et avoir en la ville et finage du dit Anci et appendances et circonstances. Item je advoue à tenir de mon dit seigneur en nom que dessus en rerefié, tout ce que tenent en fié de moy en la ville de Cuysi et appartenences la dame de Tresignées. Item tout ce que tient en fié de moy en la dite ville de Cusey et autre part, Jehan de Vaudeon à cause de sa femme. Item tout ce que tient en fié de moy Girart de Sauvigny, seigneur de Jours, à cause de sa femme en la dite ville de Anci et ès appartenences. Item tout ce que tient en fié de moy en la ville de Anci, Guiot de Bierry, escuyer. Item tout ce que tient en rerefié de moy en la dite ville de Anci le dit Guillaume de Courgi, lequel rerefié tient en fié de luy Johanne de Frequembault, dame de Villecien en partie. Toutes lesquelles choses dessus nommées je tien en fié et hommage de mon dit seigneur selon ce et par la manière que mes predécesseurs seigneurs du dit Anci les ont tenues au temps passé de mon dit seigneur et ses prédecesseurs contes de Tournerre. Item advoe à tenir en rerefié de mon dit seigneur tout ce que tient en fié de moy en la dite ville Henri de Vousiers, escuyer, et proteste que se aucune chose je avoye oblié à mettre à ce present dénombrement ou peu déclaré de li mectre, adjouster et corriger, toutes fois qu'il viendra à ma cognoissance et qu'il en sera besoing.

En témoing de laquelle chose j'ay mis mon seel en ces présentes lettres de denombrement faites et données le dozième jour du moys de Juillet l'an mil trois cens quatre vins et dix.

(Orig. Arch. de la Côte-d'Or, Chapitre des comptes, B. 10537).

## XV

1400 (1er mai).

*Dénombrement du fief de Chassignelles à Monseigneur Louis de Chalon, comte d'Auxerre et de Tonnerre, par Anthoine Guast, escuyer, seigneur de Chassignelles.*

C'est la nommée et déclaration du fié de Chassignelles, baillié pour Anthoine Guast.

A touz ceulx que ces présentes lettres verront et orront, Anthoine Guast, escuier, seigneur de Chassignelles, Feurvy et Mareuil en partie, salut ; savoir faisons que nous tenons et advouons à tenir en foy et hommage lige de noble et poissant baron, Loys de Chalon, monseigneur le conte d'Aucerre et de Tournerre, à cause de son chastel et chastellenie de Crusy le Chastel, les terres, choses, droiz et revenues qui s'ensuigvent, lesquelles tenoit et soloit nagaires tenir Monsieur Jehan sieur de Rup, chevalier, nagaires seigneur des diz lieux à cause de noble dame madamc Mahaut de Grancey sa femme. C'est assavoir es finages d'Ancy-le-Franc et du dit Feurvy et de Marcuil ce qui s'ensuit : Premièrement une pièce de terre contenant environ huit journelz séans au lieu dit les craiz des Ormes, tenant à l'éritage de noble homme Messire Jehan de Savigny, chevalier. Item au lieu dit oultre l'eau de Roiche une autre pièce de terre contenant environ trois journelz tenant à l'éritage Guiot de Maire. Item une autre pièce de terre contenant environ ung journelz tenant à l'éritage Jehan Piot. Item une autre pièce de terre seant au finage de Septigny ou lieu dit Lardillier, contenant environ quatre journelz tenant à l'éritage de noble homme Charles de Gaillonet, escuier, seigneur d'Ancy le franc. Item une autre pièce de terre contenant environ deux journelz et demy séant au lieu dit vers la fourest au bœuf tenant au dit seigneur d'Ancy. Item une autre pièce de terre séant au lieu dit les craiz Briclot, contenant environ trois journelz. Item une pièce de pré appellée L'Astrerie des Closeaux, contenant environ demie fauchée. Item une autre pièce de pré, ensamble le sauciz appellé le sauciz de Chasteau-Regnart, contenant environ trois fauchées tenant au dit seigneur d'Ancy. Item une autre pièce de pré contenant environ trois fauchées appellé l'Anglée Ste Colombe, tenant à la rivière. Item une autre pièce de pré appellé le pré Brulé, contenant environ trois fauchées. Item une autre pièce de pré contenant environ deux fauchées appellée le pré damoiselle Agnès, au lieu dit entre deux Aigues. Item une autre pièce de pré qui fu Messire Pierre Chauvelot, contenant environ une fauchée. Item une petite escreue de pré dessus le molin de Feulvy. Item une pièce de pré contenant environ deux fauchées séant au lieu dit le pré des Marteaux. Item l'ilote et touz les sauciz devant et derrière le dit molin de Feulvy. Item une escreue au lieu dit le mort

au Jaillard. Item une autre escreue de pré appellée la grant escreue de Roiche contenant environ quatre fauchées, ensamble le sauciz tenant à la dite escreue. Item une pièce de vigne appellé la vigne de Belle Chaume contenant environ seze ouvrées. Item une autre pièce de vigne au lieu dit Come Linars ou grand Vaul contenant environ seze ouvrées. Item au dit Vaul au lieu dit Pantier une autre pièce de vigne contenant environ douze ouvrées. Item en ce mesme lieu une autre pièce de vigne appellée les Astes contenant environ seze ouvrées. Item au dit Vaul une autre pièce de vigne appellée la petite Belle Chaume contenant environ cinq ouvrées. Item une pièce de chaume appellée la Vigne des Champs contenant environ douze ouvrées. Item ung bouisson de bois appellé le bouisson du Fourneau contenant environ vint et deux arpans. Item ung autre bouisson appellé la Courbe au Juif, contenant environ cinq quartiers. Item ung aultre bouisson appellé Panstier, contenant environ dix huit arpans et demy. Item ung aultre bouisson appellé le bouisson de la Fosse contenant environ six arpans. Item ung aultre bouisson appellé le bouisson de la Loige contenant environ six arpans et demy. Item le bouisson appellé le bouisson de Maubetette contenant environ sept arpans. Item le buisson appellé le grant buisson au Comte, contenant environ cinq arpans. Item le petit bouisson au Comte contenant environ trois arpans et demy. Item le bouisson appellé le bouisson Agnelot contenant environ huit arpans. Item le bouisson appellé le bouisson Petit contenant environ ung arpant. Item le bouisson de la Queue de Vaul Nonain contenant environ six arpans. Item le bois du grant Foucheroy et du petit Foucheroy contenant environ dix neuf arpans. Item le bouisson de la Fosse du Morier contenant cent et dix arpans. Item le bois de Monmoyen contenant environ quatre vins et deux arpans. Item le bois de Mierce contenant environ cent et six arpans. Item la bouissère de Feulvy en laquelle na que ormes, bois et espines et contient environ cinq quartiers. Item la justice, haulte, moyenne et basse en et par touz les lieux dessus diz. Item la justice haulte, moyenne et basse es lieux diz en la droit du Val des Vignes et de Pantier. Item la mitié par indiviz de la justice haulte, moyenne et basse es lieux diz les Trambles de Bréaul et de Moloise partant au dit seigneur d'Ancy-le-Franc. Item ce de rivière que nous avont en la rivière d'Armençon dez desoubs St-Mars-les-Ravières jusques à la rivière Jehan de Valantigny, escuier, et doiz la dite rivière jusques à la bonne de Chasteau Regnart, et la justice haulte, moyenne et basse en ycelle. Item la chasse ès bois et boixère dessus diz, laquelle nous tenons à présent en notre main. Item au dit Feurvy et Mareul, environ dix huit bichoz avoine et dix huit gelines mainmortables portant lox et vantes assis sur plusieurs héritages des dites deux villes. Item la tierce part des Fouretaiges deuz chascun an au dit Feurvy le landemain de Noël :

c'est assavoir que chascun feu du dit Feulvy doit ung pain en la valeur de deux deniers tournois ou les diz deux deniers, et puet valoir la dite tierce, partanz par communes années environ deux sols six deniers tournois partans avec Jehan de Valantigny et Guillaume d'Irour, escuiers. Item environ dix huit tournois de menuz cenz deuz chascun an au dit Feurvy le jour de la feste St Jacques et St Christofle, par plusieurs héritages portont lox et ventes et amende. Item les tierces sur plusieurs terres arables des dites villes de Feulvy et de Mareul qui peuvent valoir chascun an par communes années environ quatre bichoz avoine. Item la justice haulte, moyenne et basse en et partouz les lieux dessuz ditz. Item sensuit ce que Olivier de Latrecey soloit tenir en la dite ville de Feulvy en rière fié du dit Monseigneur le conte, qui a présent est en notre main et l'advoons à tenir en fié du dit Monseigneur le Conte. C'est assavoir une granche et l'ouche de costé séant en la dite ville de Feulvy tenant au patiz du dit Feulvy. Item ung courtier séant devant le moutier du dit Feulvy tenant aux hoirs feu Guillaume Forgot. Item une pièce de vigne appellée la plante de La Court, contenant environ douze ouvrées. Item une autre pièce de vigne appellée la vigne à la Murée contenant environ quatre ouvrées. Item une autre pièce de vigne appellée la Grant vigne contenant environ vingt et cinq ouvrées. Item une autre pièce de vigne appellée la vigne du Désert contenant environ neuf ouvrées. Item une autre pièce de vigne appellée la vigne au Vadit contenant environ deux ouvrées. Item une pièce de pré au lieu dit desoubs Roiche contenant environ demie fauchée. Item une autre pièce de pré et le sauciz atenant qui contient environ deux fauchées, tenant au long du rup de la fontaine du dit Feulvy. Item les sauciz et les pastures appellez la laume des Granz Prez. Item les ouches appellées les ouches de la court. Item environ six sols, trois deniers tournois, deuz chascun an au dit Feurvy le jour de la St Jacques et St Christofle, assis sur plusieurs heritages portanz loz et vantes et amendes. Item la justice sur touz les heritages et choses dessus dites et généralement tout ce que le dit Olivier tenoit et povoit tenir au dit Feulvy en rière fié du dit Monseigneur le conte. Item tenons et advoons à tenir du dit monseigneur le conte en fié, les fiez qui s'ensuigvent tenuz de nous à cause des dites terres, et en rière fié du dit monseigneur le Conte. Et premier. Tout ce que noble homme Guillaume d'Irour, escuier, tient en fié de nous en la ville de Feulvy et appartenances ou quil est, compris ce que soloit tenir feu Jehannette de Manisy jadiz femme feu Oudet de Ruyères, escuier. Item le fié que tient de nous en la dite ville de Feulvy, Jehan de Pannay le jeune escuier. Item tout ce que tient de nous en fié noble homme Guillaume des Prez, escuier, qui jà pièca fut à feu messire Jehan de Sardey et qui lui fut escheue par la mort et trespassement de feu Gautherin des Prez son père. Item la métié par indivis du fié que souloit tenir le dit feu maistre Jehan de Sardey partanz par indiviz avec le dit seigneur d'Ancy, qui est à présent en

notre main par défaut d'omme. Item tout ce que tient de nous au dit Feulvy et a Mareul noble homme Jehan de Valantigny, escuier, movans du rière fié du dit Monsieur le Conte. Item tout ce que tient de nous en la dite ville de Feulvy noble homme Gautherin de Montagu, escuier. Et se aucune chose avons oblié à mettre en ce présent dénombrement et po esclarci, si l'avoons nous a tenir du dit Monseigneur le Conte et promettons plus à plain desclarcir, toutefois que mestier sera et requis en seront. En tesmoing de ce nous avons séellées ces présentes lettres de notre propre séel, qui furent faites et données le premié jour du mois de may l'an de grâce mil quatre cenz.

(Orig. Arch. de l'Yonne, copie du *Cartulaire du Comté de Tonnerre*, E. 190).

## XVI

1403 (20 avril).

*Dénombrement de la Seigneurie d'Ancy-le-Franc à Monsieur le Comte de Tonnerre, par Charles de Gaillomel, seigneur du dit lieu.*

Ci-après s'ensuit la nommée du chastel et terre de Ancy-le-Franc.

A touz ceulx qui ces présentes verront et orront, Charles de Guillomel, seigneur d'Ancy le franc, salut. Sachent tuit que je tien et advoe à tenir en foy et hommage lige de noble et poissant baron Monsieur le Comte de Tournerre à cause de son chastel et chastellerie de Crusy le Chatel, les choses et droicts qui s'ensuigvent : C'est assavoir le chasteaul, dongon et demy le belle du dit Ancy-le-Franc, jurable et rendable au dit Monsieur le Comte. Item les fossez d'entour le dit dongon et belle d'Ancy, ensamble le jardrin tenant ausdiz fossez. Item les hommes et femmes du dit Ancy taillables à volonté une foiz l'an qui puevent valoir de présent environ cinquante et cinq sols tournois. Item les hommes et femmes abonez qui puevent valoir chascun an du présent environ cent et dix sols tournois, ensamble les courvées de leurs cors et de leurs bestes que les diz hommes et femmes doivent chascun an. Item environ XXXV sols de menuz censive sont chascun an le jour de la Saint Remy assis sur pluseurs héritages du dit Ancy, de Chassigneles et de Cusy portans lox et ventes, deffaux, et amendes de sept sols qui defaut de paie, et les aulcuns mainmorte quant le cas y échiet. C'est assavoir ceulx qui doivent de trois choses les deux. Item environ six ving bichoz d'avoine dehus chascun an de coustume assis sur pluseurs héritages du dit Ancy, de Chassigneles et de Cusy, pourtant lox et ventes et les aucuns mainmorte par la manière que sont les dites menues censives. Item la grant granche du Belle du dit Ancy. Item

la grant estable. Item toutes les maisons et pourpris devers la Fontaine, ensamble la place devant ycelles maisons, en laquelle jadis souloit avoir pressour. Item le four bannal du dit Ancy excepté le VIII$^e$ et le XXVIII$^e$ que Richard de Saux y a à cause de sa femme. Item environ cent et deux gelines que dehues me sont chascun an de coustume. Item les trois pars de la Laume desoubs le Vergier du dit Ancy contenant environ VI$^{xx}$ journels. Item les pars de l'autre laume desoubs le dit Ancy devant le vergier contenant environ VI$^{xx}$ journels. Item les trois pars de l'autre laume devant le Molin contenant environ sexante journels, tenant à la terre de Lignères d'autre part. Item les trois pars d'une autre pièce de terre contenant environ deux *(sic)*, scéant aulieu dit desoubs les Noés de la Maison Dieu, tenant à Perreau Drugon. Item les trois pars d'un journel séant au dit lieu tenant à la dame de Jours. Item les trois pars de deux journels assis au lieu dit Pré au Pont tenant à la voye commune. Item les trois pars d'ung journel de terre assis au lieu dit la Bergerie, tenant au dit Perreau Drugon. Item toutes les terres de la Montaigne dessus le dit Ancy, appartenant au dit chastel d'Ancy contenant environ six vingt journels. Item une pièce de vigne contenant environ six vins ouvrées assis au lieu dit le Mex tenant à la vigne de Lignerres. Item la vigne des Ourmées en pluseurs pièces appartenans au dit chastel, contenant environ trente ouvrées tenant à Huot d'Ampilly. Item deux chaumes en désert séant au lieu dit le Grand Vaul, contenant environ trente hommés ainssin comme elles se comportent. Item une pièce de pré contenant environ douze fauchées appellé le Pré Payenne. Item la Noé du pré contenant environ une fauchée ensemble les droits qui s'ensuigvent. Item une autre pièce de pré appellé le pré de Lamulier contenant environ une fauchée. Item une autre pièce de pré appellé le pré de l'Escluse tenant au pré de Trasignez, contenant environ une fauchée. Item le pré du puis d'Enfer contenant environ une fauchée, tenant à Drouin Jasu. Item le pré du Gué aux malades contenant environ une fauchée et demie tenant à la rivière. Item le pré du Vivier près de l'Ourme de Cusy contenant environ demie cée. Item le sauciz de Chasteau Regnart, ensemble le pré attenant ainssi comme il se comporte tenant aux hoirs de Laire. Item le pré de Neufville contenant environ deux sies séant desoubs les ourmes du dit Ancy. Item le pré appellé la Noé Ferrant séant au dit finage d'Argenteuil contenant environ une sie. Item les tierces du dit Ancy sur pluseurs heritages portant lox et ventes et mainmorte, lesquelles tierces sont amodiées chascun an par ma main. C'est assavoir que les dames de Juilli liévent toute la ferme d'icelle pour cause de certaine rente de blefs qu'elles ont chacun an sur les dites tierces. Item une pièce de bois appellé le Buisson de Buygne contenant environ IX$^{xx}$ arpens. Item le Buisson Juisot contenant environ ung quartier. Item le buisson du Defors contenant environ

notre main par défaut d'omme. Item tout ce que tient de nous au dit Feulvy et a Mareul noble homme Jehan de Valantigny, escuier, movans du rière fié du dit Monsieur le Conte. Item tout ce que tient de nous en la dite ville de Feulvy noble homme Gautherin de Montagu, escuier. Et se aucune chose avons oblié à mettre en ce présent dénombrement et po esclarci, si l'avoons nous a tenir du dit Monseigneur le Conte et promettons plus à plain desclarcir, toutefois que mestier sera et requis en seront. En tesmoing de ce nous avons séellées ces présentes lettres de notre propre séel, qui furent faites et données le premié jour du mois de may l'an de grâce mil quatre cenz.

(Orig. Arch. de l'Yonne, copie du *Cartulaire du Comté de Tonnerre*, E. 190).

## XVI

1403 (20 avril).

*Dénombrement de la Seigneurie d'Ancy-le-Franc à Monsieur le Comte de Tonnerre, par Charles de Gaillomel, seigneur du dit lieu.*

Ci-après s'ensuit la hommée du chastel et terre de Ancy-le-Franc.

A touz ceulx qui ces présentes verront et orront, Charles de Guillomel, seigneur d'Ancy le franc, salut. Sachent tuit que je tien et advoe à tenir en foy et hommage lige de noble et poissant baron Monsieur le Comte de Tournerre à cause de son chastel et chastellerie de Crusy le Chatel, les choses et droicts qui s'ensuigvent : C'est assavoir le chasteaul, dongon et demy le belle du dit Ancy-le-Franc, jurable et rendable au dit Monsieur le Comte. Item les fossez d'entour le dit dongon et belle d'Ancy, ensamble le jardrin tenant ausdiz fossez. Item les hommes et femmes du dit Ancy taillables à volonté une foiz l'an qui puevent valoir de présent environ cinquante et cinq sols tournois. Item les hommes et femmes abonez qui puevent valoir chascun an du présent environ cent et dix sols tournois, ensamble les courvées de leurs cors et de leurs bestes que les diz hommes et femmes doivent chascun an. Item environ XXXV sols de menuz censive sont chascun an le jour de la Saint Remy assis sur pluseurs héritages du dit Ancy, de Chassigneles et de Cusy portans lox et ventes, deffaux, et amendes de sept sols qui defaut de paie, et les aulcuns mainmorte quant le cas y échiet. C'est assavoir ceulx qui doivent de trois choses les deux. Item environ six ving bichoz d'avoine dehus chascun an de coustume assis sur pluseurs héritages du dit Ancy, de Chassigneles et de Cusy, pourtant lox et ventes et les aucuns mainmorte par la manière que sont les dites menues censives. Item la grant granche du Belle du dit Ancy. Item

la grant estable. Item toutes les maisons et pourpris devers la Fontaine, ensamble la place devant ycelles maisons, en laquelle jadis souloit avoir pressour. Item le four bannal du dit Ancy excepté le VIII^e et le XXVIII^e que Richard de Saux y a à cause de sa femme. Item environ cent et deux gelines que dehues me sont chascun an de coustume. Item les trois pars de la Laume desoubs le Vergier du dit Ancy contenant environ VI^xx journels. Item les pars de l'autre laume desoubs le dit Ancy devant le vergier contenant environ VI^xx journels. Item les trois pars de l'autre laume devant le Molin contenant environ sexante journels, tenant à la terre de Lignères d'autre part. Item les trois pars d'une autre pièce de terre contenant environ deux *(sic)*, scéant aulieu dit desoubs les Noés de la Maison Dieu, tenant à Perreau Drugon. Item les trois pars d'un journel séant au dit lieu tenant à la dame de Jours. Item les trois pars de deux journels assis au lieu dit Pré au Pont tenant à la voye commune. Item les trois pars d'ung journel de terre assis au lieu dit la Bergerie, tenant au dit Perreau Drugon. Item toutes les terres de la Montaigne dessus le dit Ancy, appartenant au dit chastel d'Ancy contenant environ six vingt journels. Item une pièce de vigne contenant environ six vins ouvrées assis au lieu dit le Mex tenant à la vigne de Lignerres. Item la vigne des Ourmées en pluseurs pièces appartenans au dit chastel, contenant environ trente ouvrées tenant à Huot d'Ampilly. Item deux chaumes en désert séant au lieu dit le Grand Vaul, contenant environ trente hommés ainssin comme elles se comportent. Item une pièce de pré contenant environ douze fauchées appellé le Pré Payenne. Item la Noé du pré contenant environ une fauchée ensemble les droits qui s'ensuigvent. Item une autre pièce de pré appellé le pré de Lamulier contenant environ une fauchée. Item une autre pièce de pré appellé le pré de l'Escluse tenant au pré de Trasignez, contenant environ une fauchée. Item le pré du puis d'Enfer contenant environ une fauchée, tenant à Drouin Jasu. Item le pré du Gué aux malades contenant environ une fauchée et demie tenant à la rivière. Item le pré du Vivier près de l'Ourme de Cusy contenant environ demie cée. Item le sauciz de Chasteau Regnart, ensemble le pré attenant ainssi comme il se comporte tenant aux hoirs de Laire. Item le pré de Neufville contenant environ deux sies séant desoubs les ourmes du dit Ancy. Item le pré appellé la Noé Ferrant séant au dit finage d'Argenteuil contenant environ une sie. Item les tierces du dit Ancy sur pluseurs heritages portant lox et ventes et mainmorte, lesquelles tierces sont amodiées chascun an par ma main. C'est assavoir que les dames de Juilli liévent toute la ferme d'icelle pour cause de certaine rente de blefs qu'elles ont chacun an sur les dites tierces. Item une pièce de bois appellé le Buisson de Buygne contenant environ IX^xx arpens. Item le Buisson Juisot contenant environ ung quartier. Item le buisson du Defors contenant environ

trois arpens. Item le buisson de Vaul merren contenent environ deux arpens. Item le buisson dame Jaque contenant environ deux arpens. Item le Buisson des Chiminées contenant environ douze arpens. Item le buisson de la Tramblée contenant environ huit arpens. Item le buisson de la Jarrenée contenant environ dix arpens. Item le buisson de Hieroy contenant environ douze arpens. Item le buisson des Espoisses contenant environ douze arpens. Item le buisson du Chalongé contenant environ dix arpens. Item le buisson Rousseaul contenant environ quatre arpens. Item environ quatre arpens de croissance des bois tenant au grant Fay d'Ancy le Serveux. Item le buisson de la Sarrée de Glan contenant environ douze arpens. Item deux buissons de bois près de la dite Sarrée appellez les boissons aux Rouiers, contenant environ quinze arpens, ensemble les accroissances. Item le buisson de Lées contenant environ demy arpent. Item le buisson du petit Fay contenant environ cent arpens. Item un petit buisson appelé le buisson du sommet du Fay contenant environ ung arpent. Item la prévosté du dit Ancy qui puet valoir par an environ dix livres tournois. Item la justice et seignorie, haulte, moyenne et basse en et partout les lieux dessus nommez, et auxi en toute la dite ville et finage d'Ancy. Réservé en aucuns lieux que le dit Richart y tient à cause de sa dite femme. Item la maison Dieu du dit Ancy et les appartenances d'icelle, la justice et seignorie, la garde et le don d'icelle. Item la métié de la justice, haulte, moyenne et basse appellée la justice commune, partant a la justice que souloit tenir feu Antoyne Gast, escuier jadiz seigneur de Chassignelles, laquelle est a présent en la main de Monsieur le Comte pour deffaut d'omme. Et se prent la dite justice commune par la manière qui s'ensuit : C'est assavoir dès le Molin desoubs le dit Chassignelles, en tirant droit au Vaul des Vignes et dilec en tirant droit au buisson de Nicolas, et dilec a la Fontaine de Mierce en tirant droit le chemin a la pointe des vignes de Frilloux et se descent par dessous la Forest aux dames jusqu'à la bonne de Mouloise qui départ la dite justice et celle de Ravières, et se descent tout le contraval de la rivière si comme elle se comporte jusques au dit Molin ; excepté un po de justice que les seigneurs de Chassignelles y ont en aucuns lieux. Item la moitié de la rivière appartenant au dit chastel et se prent dès la bonne de Chasteau Regnart jusques à la Fosse Fournaul, laquelle rivière n'est encore départie entre mon frère Pierre de Gaillonel et moy. Item la justice, haulte, moyenne et basse en toute la dite rivière. Item la haulte justice au Molin du dit Ancy et en touz les autres lieux que tient au dit Ancy le dit mon frère Pierre de Gaillonel, lesquelles il il tient de moy comme son ainsné frère, et sont tenues en rière fié du dit Monsieur le Comte. Item tout ce que tient de moy en la ville et finage de Crusy noble homme Guillaume d'Irour, escuier, seigneur du dit Crusy en partie. Item tout

ce que soulent tenir en fié de moy ès ville d'Ancy et de Crusy et Feulvy noble dame madame Isabeau de Chasteillon jadiz dame de Trasigny qui a présent est en ma main pour deffaut d'omme. Item tout ce que tient de moy en fié, en la dite ville de Crusy Jehan de Prunay, escuier. Item tout ce que tient en fyé de moy au dit Ancy madame Agnès de Lignol dame de Jours. Item tout ce que tient en fyé de moy en la dite ville d'Ancy Richart de Saux à cause de Madame Marguerite de Vouziers sa femme. Item tout ce que tient de moy en la ville d'Ancy noble homme Monsieur Eude de Sauvoisy, chevalier, seigneur du dit Sauvoisy. Item tout ce que tient de moy en fyé en la dite ville d'Ancy Guillaume de Courgy, escuier. Item tout ce que tient en fyé de moy en la dite ville d'Ancy et de Crusy, Jehan de Vaudéon, tant en son nom comme à cause de Marguerite sa femme. Tuit liquel fyé son tenu en rière fié du dit Monseigneur le conte. Et généralement je advoue à tenir en fyé du dit monseigneur le conte tout ce que je tien et puis tenir en la dite ville d'Ancy et ou pays d'environ à cause de la dite terre d'Ancy. Et est assavoir que la dite terre d'Ancy est chargée chascun an de rente de longtemps envers lee seigneurs du chapitre de Langres, de la somme de 10 livres tournois. Item de rente chascun an envers le Prieux de Vausse de la somme de seze sols huit deniers tournois. Et fais protestations et retenue que se aucune chose avois oblié à mettre ou po esclarcy en ce présent dénombrement, de le corriger et esclarcir toute fois que mestier sera. Item fais protestacions que se javoi oblié par aucunes aventures a mettre en ce présent dénombrement aucuns fiez ou rière fiez ou autres choses du rapporter et du manifester par bouche ou par escript au dit Mgr le Conte ou a ses gens officiers toutefoiz que jen seroye avizé.

En tesmoing de ce j'ay mis mon seel a ces présentes lettres qui furent faites et données le XXe jour du mois d'avril l'an de grâce mil quatre cent et trois.

(Orig. Arch. de l'Yonne, Copie du *Cartulaire du Comté de Tonnerre*, E 190).

---

# COMPTES-RENDUS ANALYTIQUES
## DES SÉANCES
### DU
# CONSEIL GÉNÉRAL DE L'YONNE
(Session de 1901)

---

## SESSION D'AVRIL

---

## SÉANCE DU 15 AVRIL 1901

*Présidence de M. Folliot*

L'an mil neuf cent un, le 15 Avril, MM. les membres du Conseil général de l'Yonne se sont réunis, à trois heures et demie du soir, dans la salle de leurs délibérations à l'hôtel de la Préfecture.

M. LE PRÉFET DE L'YONNE assiste à la séance.

M. LE PRÉSIDENT déclare ouverte la première session ordinaire de 1901.

Tous les membres sont présents, excepté M. Roy, excusé.

M. LE PRÉSIDENT communique au Conseil, diverses demandes ou propositions, qui sont renvoyées à l'examen des commissions compétentes.

M. LE PRÉFET dépose sur le bureau du Conseil général, le rapport de la Commission interdépartementale relatif au chemin de fer de St-Amand à St-Sauveur.

M. CHEVILLOTTE pose à M. le Préfet une question sur la fièvre aphteuse. Comme conclusion de la discussion, on nomme une commission de cinq membres, qui examinera les modifications que comporte l'arrêté de M. le Préfet.

M. DE FONTAINE, Président de la commission départementale, dépose sur le bureau du Conseil, le rapport de cette commission.

On procède ensuite à la répartition des dossiers entre les commissions compétentes.

La séance est levée à 5 heures.

---

## SÉANCE DU 16 AVRIL

La séance est ouverte à 3 h. 1/4, sous la présidence de M. FOLLIOT. M. le Préfet assiste. Tous les membres sont présents, excepté MM. Degois et Roy, excusés.

Le Conseil adopte de vœux relatifs : l'un au recrutement du personnel enseignant ; l'autre relatif à l'aménagement de la gare de Sens.

M. FLANDIN donne lecture de son rapport, au nom de la commission spéciale sur les mesures à prendre pour arrêter le développement du vagabondage et de la mendicité et à assurer l'organisation de l'assistance par le travail. — Adopté.

Le Conseil adopte deux vœux relatifs : 1o à la gratuité du retour des emballages et paniers vides ; 2o à la division des cotes sur les avertissements.

Reliure des registres de l'état civil. — M. LANDRY, rapporteur. — Adopté.

Caisse départementale des retraites. — Organisation. — M. LANDRY rapporteur. — Adopté.

Bâtiments départementaux ; crédits supplémentaires d'entretien. — M. CHEVEAU, rapporteur. — Adopté.

Contribution mobilière ; réclamation de la commune de Vézelay. — Sur le rapport de M. Brillé, la réclamation est rejetée.

Pension de Mme Pichon, veuve d'un employé du département. — Sur le rapport de M. CHEVILLOTTE, la pension est liquidée.

*Chemins de fer.* – Chemins de fer de Cosne à St-Sauveur par St-Amand. — Rapport de M. BONDOUX. — On décide de demander que la Compagnie concessionnaire de la Nièvre fasse les études sommaires pour le prolongement dans l'Yonne.

Vœux divers sur les expéditions de cerises par la voie ferrée. — M. BIENVENU-MARTIN, rapporteur. — Adopté.

Vœux relatifs à l'agrandissement de la gare de Toucy. — M. BONDOUX, rapporteur. — Adopté.

*Service Vicinal.* — Chemin de grande communication no 97 : élargissement du pont de Vernes. — M. BOUDIN, rapporteur.— Adopté.

Chemin de grande communication no 224 : modification dans la traverse de St-Georges, commune de Villebougis. — M. BONDOUX, rapporteur. — Adopté.

Chemin de grande communication no 765 : modification des alignements à la traversée de Val-de-Mercy. — Rapporteur, M. BOUCHERON. — Adopté.

Chemin de fer d'intérêt local : emprunt complémentaire. — Rapporteur, M. VILLEJEAN. — Adopté.

*Subventions diverses.* — Complément de pension du jeune Bourgoin, sourd-muet. — Rapporteur M. HOUDÉ. — Adopté.

Demande de subvention Millot, élève de l'école céramique. — Rapporteur, M. HOUDÉ. — Le Conseil vote 400 fr.

**Envoi d'instituteurs en Allemage. —M. Petit, rapporteur.— Adopté.**

**Réforme d'objets mobiliers de l'Ecole Normale d'instituteurs. — M. Ribière, rapporteur. — Adopté.**

**Liquidation des dépenses d'assistance médicale gratuite. — M. Laubry, rapporteur. — Adopté.**

**Modification de l'art. 9 du réglement de l'assistance médicale gratuite. — M. Laubry, rapporteur. — Adopté.**

***Ecole de la Brosse.* — Budget supplémentaire, M. Rétif, rapporteur. — Adopté.**

**Réforme d'objets mobiliers. — M. Rétif, rapporteur. — Adopté.**

***Forêts.* — Soumission au régime forestier du bois des gentés (Hospice de Sens). — M. de Fontaine, rapporteur. — Adopté.**

***Haras.* — Compte de gestion des Haras. — M. de Fontaine, rapporteur. — Adopté.**

***Débits de tabac.*— Commission de classement des demandes. Est désigné pour en faire partie, M. Ribière. — Rapporteur, M. de Fontaine.**

***Subventions* pour maisons d'écoles, églises et presbytères, M. de Fontaine, rapporteur. — Adopté.**

**Subventions pour secours aux familles nécessiteuses des réservistes et des territoriaux. — M. Echard, rapporteur. — Adopté.**

**La séance est levée à six heures.**

---

## SÉANCE DU MERCREDI 17 AVRIL

**La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de M. Folliot. M. le Préfet y assiste. Tous les membres du Conseil général sont présents, sauf M. Roy, excusé.**

**Le Conseil adopte : 1o Un vœu relatif à la continuation des dragages de l'Yonne; — 2o Un vœu relatif au service militaire de deux ans; — 3o Un vœu relatif à la création d'un quatrième train sur la ligne de Triguères.**

**Le Conseil général adopte un vœu ainsi conçu : Le Conseil général de l'Yonne, réuni à l'occasion de sa session d'Avril, adresse à M. le Président du Conseil des ministres, ses vœux pour le rétablissement de sa santé et ses félicitations pour la loi de défense républicaine qu'il a fait voter.**

***Indemnités diverses.* — Pensions départementales en faveur d'anciens militaires. — Rapport de M. Cheveau. — Adopté.**

**Indemnité de logement demandée en faveur du chef de la 5e légion de gendarmerie. — Rapport de M. David. — Adopté.**

**Remboursement d'avances. — Rapporteur M. David. — Adopté.**

***Prix et legs.* — Prix à décerner à des mères de famille (legs Bercier). — M. Saulnier, rapporteur. — Adopté. — Prix de**

vertu, en faveur d'enfants orphelins. — M. SAULNIER, rapporteur. — Adopté.

*Produits départementaux.* — Contrôle à exercer par le Conseil général. — Rapport de M. JEANNEZ. — Adopté.

Chemins de fer d'intérêt local de Toucy à Joigny et d'Egreville à Sens ; crédits à reporter. — M. DEGOIS, rapporteur. — Adopté.

Budget supplémentaire du service vicinal. — Rapport de M. BIENVENU MARTIN. — Adopté.

*Chemins de fer* – Chemins de fer d'intérêt local ; nouvel emprunt complémentaire. — Le rapport de M. BIENVENU MARTIN est adopté.

Chemins de fer du Morvan; demande du Conseil municipal de Quarré-les-Tombes. — Rapport de M. BIENVENU MARTIN, concluant à l'ajournement. — Adopté.

*Service de voirie.* – Chemins ruraux ; emploi de prestations. — Rapport de M. LOUP. — Adopté.

Service vicinal ; programme des travaux à exécuter en 1902. — M. LOUP, rapporteur. — Adopté.

Chemin de grande communication nº 48 ; Reconstruction du pont suspendu d'Appoigny. — Rapport de M. RONCIN. — Adopté.

*Vœux.* — Le Conseil décide, sur le rapport de M. BOUCHERON, d'insister auprès de M. le ministre des Travaux publics: 1º relativement à la concordance de divers trains ; 2º relativement à l'établissement d'une passerelle pour piétons à la gare de Laroche.

Sur le rapport de M. VILLEJEAN, le Conseil accepte la réserve à inscrire dans une décision incorporant au chemin de grande communication nº 86, une portion de la route nationale nº 65.

*Bourses.* — Demande de transfert du jeune Serré à l'institution de Paris, aveugle boursier à l'institution de Dijon. — Rapport de M. HOUDÉ. — Adopté.

Demande de subvention du jeune Sarrazin, élève du conservatoire de musique. — Rapport de M. LAUBRY. — Adopté.

*Services départementaux.* — Construction d'une nouvelle école normale d'instituteurs. — Rapport de M. RIBIÈRE, relatif aux conditions de l'emprunt. — Adopté.

Acquisition d'un emplacement pour reconstruire l'Etablissement départemental d'assistance. — Rapport de M. Eugène PETIT. — Adopté.

Assistance aux vieillards et aux infirmes, placement familial. — Le Conseil adopte le rapport de M. E. PETIT.

*Objets divers.* — Repeuplement de la Cure en truites saumonées. — M. DE TANLAY, rapporteur. — Adopté.

Dépenses diverses de l'Exposition de 1900 ; le rapport de M. GALLOT proposant de solder est adopté.

Loi de Novembre 1892, sur le travail des filles mineures et des femmes dans l'industrie. — Rapporteur M. GALLOT. — Adopté.

Service des épizooties. — Sur le rapport de M. Gallot, le Conseil ajoute une somme de 5.000 fr. à celle prévue au budget.

Réseau téléphonique départemental, le Conseil adopte le rapport de M. Echard, sur les conséquences financières de l'établissement de ce réseau.

Chambre de commerce d'Auxerre et de Sens. — Désignation des membres du Conseil général, appelés à faire partie des commissions de revision des listes. Le rapport de M. de Tanlay est adopté.

Pêche à la ligne les dimanches et jours fériés. — Délits de chasse et de pêche. — Rapport de M. de Tanlay. — Adopté.

Le Conseil s'associe à un vœu sur le tir gratuit pour les élèves des écoles et les adultes. — Rapport de M. de Tanlay.

*Demandes de subventions.* — Le Conseil s'associe à un vœu pour abaissement du tarif des transports du fumier naturel.— Rapport de M. de Tanlay.

*Elections.* — Elections départementales ; vœu du Conseil général du Loiret, tendant à déplacer la date. — Rapport de M. Gallot, concluant au *statu quo*. — Adopté.

Elections départementales. — Proposition de loi, sur un objet semblable au précédent. — Le rapport de M. Gallot est adopté.

*Fièvre aphteuse.* — M. Gallot demande à M. le Préfet, de lever son arrêté d'interdiction en ce qui concerce l'Avallonnais.

M. Degoix donne lecture du rapport de la Commission spéciale nommée à la séance du lundi pour étude de la question de la fièvre aphteuse. — Adopté après observations.

M. Jeannez donne lecture de son rapport sur le budget supplémentaire départemental de 1901. — Adopté.

La session d'Avril est déclarée close et la séance levée à 6 heures moins un quart.

---

## SESSION D'AOUT 1901

—

## SÉANCE DU 19 AOUT 1901.

*Présidence de M. Duguyot, doyen d'âge.*

M. Julliard, Secrétaire général, déclare ouverte la 2me session ordinaire de 1901 et invite le doyen d'âge et le plus jeune membre à constituer le bureau.

M. Duguyot, doyen d'âge, prend place au fauteuil de la présidence.

M. Laubry remplit les fonctions de secrétaire.

Il est procédé à l'appel nominal.

M. Duguyot adresse des souhaits de bienvenue aux membres nouvellement élus.

M. Philippe propose de décider que le président sortant ne sera pas rééligible. Sa motion est repoussée.

Sur l'invitation de M. Duguyot, on procède à l'élection du président, de deux vice-présidents et de quatre secrétaires.

Les scrutins donnent les résultats suivants :

*Pour la nomination du Président*

Nombre de votants : 36. — Majorité absolue : 19.

Ont obtenu :

| | | |
|---|---|---|
| MM. | Folliot | 27 voix |
| | Bienvenu Martin | 4 — |
| | Duguyot | 3 — |
| | Lordereau | 1 — |

M. Folliot est proclamé président.

*Pour la nomination de deux vice-présidents*

Nombre de votants : 36. — Majorité absolue : 19.

Ont obtenu :

| | | |
|---|---|---|
| MM. | Bienvenu Martin | 30 voix |
| | Ribière | 30 — |
| | Villejean | 4 — |
| | Ernest Petit | 3 — |
| | Divers | 4 — |

MM. Bienvenu Martin et Ribière sont proclamés vice-présidents.

*Pour la nomination de quatre secrétaires.*

Nombre de votants : 36. — Majorité absolue : 19.

Ont obtenu :

| | | |
|---|---|---|
| MM. | Saulnier | 33 voix |
| | Laubry | 33 — |
| | Degoix | 32 — |
| | Javal | 9 — |
| | Lesueur | 8 — |
| | Mayaud | 8 — |
| | Milliaux | 8 — |
| | Malluile | 5 — |
| | Roncin | 3 — |

MM. Saulnier, Laubry et Degoix ayant obtenu un nombre de voix supérieur à la majorité absolue des suffrages, sont proclamés secrétaires.

Il est procédé, pour la nomination d'un quatrième secrétaire, à un 2e tour de scrutin, dont voici le résultat :

Nombre de votants : 36. — Majorité absolue : 19.

Ont obtenu :

| | | |
|---|---|---|
| MM. | Jean Javal ................. | 10 voix |
| | Lesueur .................... | 9 — |
| | Mayaud...................... | 6 — |
| | Milliaux..................... | 6 — |
| | Malluile..................... | 4 — |

Il est procédé à un 3e tour de scrutin.
Le dépouillement donne les résultats saivants :

| | | |
|---|---|---|
| MM. | Lesueur...................... | 16 voix |
| | Jean Javal.................. | 13 — |
| | Mayaud .................... | 5 — |
| | Malluile..................... | 2 — |

M. Lesueur est proclamé secrétaire.

*Présidence de M. Folliot.*

M. Folliot vient prendre place au bureau et prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Je crois répondre au sentiment unanime du Conseil Général en adressant en son nom, un remerciement bien cordial à notre aimé et respecté doyen d'âge, M. Duguyot, que les années accumulées sur sa tête trouvent aussi ferme et aussi droit dans ses convictions républicaines que sa robuste charpente. *(Très bien ! très bien ! et applaudissements*).

« Quant à moi, mes chers collègues, je ne sais véritablement comment vous traduire mes sentiments de gratitude. Le Conseil général veut bien, après son renouvellement par moitié, me continuer le précieux témoignage d'estime dont il m'a déjà par deux fois honoré. Je ne puis que l'en remercier respectueusement et lui affirmer qu'en toutes les circonstances je m'efforcerai de rester digne de sa confiance.

« Messieurs, le corps électoral, consulté dans toute la France, a donné une nouvelle et plus ferme affirmation de la République, attestant que partout c'est le même sentiment énergique, on pourrait même dire unanime qui se dégage du pays. Cette confiance, cette foi profonde dans le gouvernement qui nous régit, que le suffrage universel proclame ainsi avec une persévérance toujours croissante impose à ses élus de tous les degrés des devoirs rigoureux.

« Il faut que dans la commune, dans le département, dans l'Etat, toutes les questions reçoivent enfin des solutions véritablement démocratiques. Etablissements d'assistance

publique sous toutes les formes pour les enfants pauvres, les vieillards, les infirmes et tous les déshérités de la vie. (*Très bien! très bien!*). — Caisses de retraites pour lest ravailleurs. — Mesures de protection et d'encouragement pour l'agriculture — dégrèvement des impôts foncier et mobilier remplacés par un impôt sur le revenu, (*applaudissements*) et maintes autres questions trop longues à énumérer ici et qui intéressent la dignité et la prospérité morale du pays autant que sa prospérité matérielle.

« Dans un autre ordre d'idées, la loi sur les congrégations a tracé d'une main nette et ferme les droits de l'État, affirmant avec une vigueur et une précision nouvelles la suprématie et les légitimes prérogatives du pouvoir civil. (*Nouveaux applaudissements*).

« Ainsi, vous le voyez, mes chers collègues, votre champ de travail est vaste ; à vous de le cultiver avec ardeur, chacun dans sa sphère d'action et dans l'exercice des divers mandats qui lui sont confiés.

« Je sais bien que certaines questions ne peuvent pas être résolues dans cette enceinte et qu'elles doivent être débattues par le Parlement ; mais vos représentants officiels ont le devoir de vous écouter, vous qui, placés au milieu même de vos populations, en contact quotidien avec elles, confidents de leurs idées et de leurs aspirations, en êtes en quelque sorte les représentants les plus directs, je n'ose pas dire les plus autorisés. C'est votre tâche particulière d'être l'écho de vos concitoyens, de renseigner, d'éclairer l'administration sur leurs besoins, leurs idées et leurs intérêts.

« Et ici, cette tâche vous sera rendue particulièrement facile par l'administrateur distingué qui occupe en ce moment la préfecture de l'Yonne et qui, légitimement investi de la confiance du gouvernement de défense républicaine, a su également, par son zèle et son entente des affaires, acquérir votre estime et votre confiance. (*Très bien ! très bien ! et applaudissements*).

« Retenu par la maladie, il ne peut à son très grand regret participer aux travaux de cette session et, — quelqu'un me le disait en son nom, — c'est pour lui plus qu'un regret, c'est un véritable chagrin. Aussi, je suis certain de traduire par avance vos sentiments en lui envoyant, avec l'expression de notre vive sympathie, nos meilleurs souhaits de santé et de prompt rétablissement. (*Applaudissements*).

« Fidèle aux traditions de courtoisie et de cordialité qui ont toujours été en honneur dans cette enceinte et dont vous venez de donner à la minute même une nouvelle preuve par vos applaudissements, je crois traduire également les sentiments du Conseil général en envoyant à ceux qui nous ont quitté, — la plupart l'ont fait volontairement, — le salut et le souvenir du Conseil général de l'Yonne, qui n'oublie ni les sympathies qu'ils s'étaient créées dans son sein, ni les services qu'un certain nombre d'entre eux ont rendus ici à un haut degré. (*Très bien ! très bien !*).

« Et maintenant qu'il me soit permis, en votre nom, de souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues. C'est ici une famille et bien vite ils s'apercevront que si, comme dans toute famille nombreuse, il y a parfois des dissentiments, voire même des divergences de vues sur des questions qui ne rentrent pas nettement dans le cadre de nos attributions, en revanche il y a même effort et même unité d'action quand il s'agit de soutenir et de défendre les intérêts dont la garde nous est confiée. (*Vives marques d'assentiment*).

« Aussi, à quelque opinion qu'ils appartiennent, je salue tous ceux que le suffrage universel — notre juge et notre maître — a envoyé siéger dans cette enceinte et je crois me faire l'interprète de tout le Conseil général en leur disant que nous serons heureux de travailler ensemble, avec probité morale et dévouement, à la prospérité et au développement économique de notre cher département. (*Vifs applaudissements*). »

M. le Président donne lecture de diverses communications qui lui sont parvenues et qui sont renvoyées à l'examen des commissions compétentes.

M. le Secrétaire général dépose sur le bureau du Conseil les dossiers des affaires soumises au Conseil général pendant la présente session.

*Vœu relatif à l'expulsion des congrégations.* — M. le Président. — J'ai reçu le vœu suivant, présenté par MM. Albert Gallot, Echard, Roncin, Léon David, H. Loup, Saulnier, Chéreau, Malluile, Duguyot, Jeannez, Mayaud, Milliaux, Merlou, Quillot, Laubry, Collinot, Lordereau, Ribière, Ch. Philippe, Brillié, Boudin, Bienvenu Martin, Lesueur :

Le Conseil général de l'Yonne, considérant que l'émancipation du pouvoir civil et sa suprématie ne pourront être complètes que par la sécularisation du clergé ; considérant, en outre, que la loi actuelle des associations n'est et ne peut être qu'un premier pas vers l'affranchissement total de la société moderne, émet le vœu que toutes les congrégations établies en France, quel que soit leur nom, soient expulsées dans le plus bref délai possible et en attendant émet le vœu que l'autorisation soit refusée à toutes les congrégations existant dans l'Yonne, moines enseignants et autres, de la Pierre-qui-Vire, de Pontigny, de Montfort, de Saint-Germain à Auxerre, de Saint-Edme à Sens, etc., etc.

Le vœu est adopté.

*Vœu tendant à inviter M. le Président du Conseil des ministres à assister à l'inauguration du chemin de fer de Sens à Egreville.* — M. le Président. — J'ai reçu le vœu suivant, présenté par MM. de Fontaine, Eugène Petit, Malluile, de Raincourt, Chéreau et Javal :

Les conseillers généraux de l'arrondissement, conformément au vœu formulé par le Conseil d'arrondissement de

Sens, émettent le vœu que le Conseil général prie M. le Président du conseil de venir présider l'inauguration du chemin de fer de Sens à Egreville.

Le vœu est adopté.

*Question relative aux retards apportés dans la distribution des correspondances dans le canton de Noyers.* — M. Ernest Petit se plaint des retards apportés dans le service postal dans le canton de Noyers, qu'il représente. Les courriers n'arrivent jamais à l'heure fixée ; quelquefois, ils ne sont distribués que le lendemain ou même le surlendemain. Il en résulte une grande perturbation dans les affaires, et les bords du Serein retentissent des gémissements des populations, qui s'adressent à l'administration, au Conseil général, aux députés et sénateurs pour obtenir satisfaction.

M. le Secrétaire Général. — L'administration préfectorale est aussi désireuse que le Conseil de voir cesser une situation fâcheuse à tous égards. Elle ne peut que rechercher les responsabilités et apporter le remède là où ce sera nécessaire.

M. le Président. — L'incident est clos.

La composition des commissions est modifiée et complétée de la façon suivante :

Première commission. — Finances.

MM. Jeannez, Brillé, Chevillotte, David, Saulnier, Chéreau, Milliaux et Charles Philippe.

Deuxième commission. — Viabilité.

MM. Bienvenu Martin, Henri Loup, Villejean, Degoix, Roncin, Boudin, vicomte de Raincourt et Jean Javal.

Troisième commission. — Batiments départementaux.

Sur la proposition de M. le baron Brincard, cette commission fusionnera désormais avec la 4e commission.

Quatrième commission. — Établissements publics.

MM. Lordereau, baron Brincard, Quillot, Marcel Ribière, Houdé, Rétif, Eugène Petit, Ernest Petit, Laubry, Etienne Flandin, Mayaud, Malluile.

Cinquième commission. — Objets divers.

MM. Duguyot, Echard, Collinot, Merlou, marquis de Tanlay, de Fontaine, Albert Gallot et Lesueur.

Le Conseil général se retire dans ses bureaux pour procéder à la constitution des commissions et à la répartition des dossiers des affaires.

La séance est levée à cinq heures et demie.

## SÉANCE DU MARDI 20 AOUT 1901

*Présidence de M. Folliot*

La séance est ouverte à 3 h. 1/2. M. le Secrétaire général y assiste.

Tous les membres du Conseil sont présents.

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai reçu de M. le Préfet la lettre suivante :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

—

Auxerre, le 20 août 1901.

Monsieur le Président,

Je veux vous dire combien j'ai été touché des paroles aimables que vous m'avez consacrés au début de la séance d'hier, et des vœux que vous avez faits pour le rétablissement de ma santé.

J'éprouve de vifs regrets de ne pouvoir assister aux délibérations du Conseil général, et les témoignages de sympathie que j'ai reçus de cette assemblée ne font que les augmenter. Soyez mon interprète pour lui dire qu'aussitôt rétabli, j'aurai à cœur de mettre tout mon dévouement au service des intérêts de ce département où j'ai trouvé un acceueil que je n'oublierai pas.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Signé : R. GODEFROY.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de deux vœux :

Le premier, de M. MALLUILE et de plusieurs de ses collègues, relatif au dégrèvement du trousseau pour les élèves des écoles normales, est renvoyé à la quatrième commission;

Le deuxième, de M. DE FONTAINE et plusieurs de ses collègues, relatif à la protection des enfants du premier âge, est renvoyé à la même commission.

Un troisième vœu demandant à la Compagnie P.-L.-M., une modification d'horaire de deux trains desservant la ligne de Cravant aux Laumes, est adopté après déclaration d'urgence.

La société d'agriculture et d'industrie de Tonnerre demande une subvention. — Renvoyé à la 5e commission.

Le conseil municipal de Moulins-sur-Ouanne pétitionne en raison de la fièvre aphteuse qui sévit continuellement dans le pays à cause du débarquement de bestiaux à Sauilly et Toucy. — Renvoyé à la 5e commission.

Renvoyé à la 5e commission une demande pour modification de la loi des Boissons et une demande en faveur de la station œnologique de Bourgogne.

Un vœu de la Chambre de commerce d'Auxerre en faveur

de l'achèvement du canal du Nivernais est renvoyé à la 2e commission.

M. Milliaux propose deux vœux : l'un demande le maintien du droit des bouilleurs de cru, sans distinction aucune ; l'autre sollicite une nouvelle évaluation de la propriété non bâtie. Ils sont adoptés tous deux.

M. Merlou propose un amendement au budget en vue d'augmenter de 300 fr., le chapitre des dépenses de la chaire d'agriculture d'Auxerre pour frais de déplacement. Renvoyé aux 3e et 4e commissions.

M. Chereau lit son rapport sur les pensions en faveur des anciens militaires du département. La nouvelle pension créée (la 18e) est accordée à M. Bertrand, de Saint-Martin-d'Ordon.

M. Brillé lit son rapport sur la taxe municipale des chiens et propose le maintien de la taxe actuellement établie. — Ce rapport est adopté.

M. de Raincourt donne lecture de son rapport sur les lignes de chemin de fer d'intérêt local et des renseignements sur l'état des travaux. — Adopté.

M. Javal propose qu'on demande à l'avenir dans le rapport des ingénieurs l'énumération des accidents causés par les automobiles. — Adopté.

M. Brincard dans son rapport sur les bâtiments départementaux propose d'adopter les crédits proposés par M. le Préfet. — Adopté.

Le rapport du même, sur les réparations à faire aux tribunaux de Sens, Joigny et Tonnerre, s'élevant à 1.800 francs, est également adopté.

M. Houdé présente son rapport sur le service des Enfants assistés. Il propose d'allouer les sommes nécessaires, ainsi que le demande le ministre, pour que les enfants puissent faire partie des mutualités scolaires. Il en résultera une dépense d'environ 1.000 fr. — Adopté, ainsi que le budget du service se montant à 290.000 fr.

Sur le rapport de M. Flandin, on vote le crédit de 27.000 fr. inscrit au chapitre de l'instruction publique pour 1902.

M. Malluile demande qu'un appel soit fait pour que toutes les communes collaborent pécuniairement à l'œuvre des cours post-scolaires.

Sur rapport de M. de Fontaine, et en raison de la décision du Conseil d'Etat, le Conseil décide qu'il n'y aura pas lieu de prendre en considération la pétition de la section d'Orgy.

Sur la proposition de M. de Fontaine, sur le rapport du même, le Conseil décide successivement :

1o D'appuyer le vœu demandant création de dépôts d'étalons à Tonnerre et à Guillon.

2o De donner avis favorable aux communes de Sépeaux et Champcevrais pour modification dans la date des foires.

3o De maintenir la somme de 250 francs inscrite au budget pour destruction des hannetons.

M. Gallot lit un rapport sur la situation des Caisses d'E-

pargne dans l'Yonne. Sur sa proposition, on donne acte à M. le Préfet de sa communication.

Sur le rapport de M. Eugène PETIT, le Conseil liquide diverses pensions d'employés départementaux.

Dépenses pour entretien des jeunes sourds-muets. — Rapport de M. GALLOT. — Adopté.

Comité des habitations à bon marché. Sont désignés comme membres : MM. Martin, Gallot, Ribière, Jeannez. — Rapport de M. GALLOT.

Congrès international contre la grêle. Le Conseil désigne M. Chappaz, professeur départemental d'agriculture pour y assister. — Rapport de M. GALLOT.

Ouvrage de M. Thierry ; le Conseil accorde 100 francs. — Rapport de M. GALLOT.

Réseau téléphonique départemental. — Rapport de M. ECHARD.— Adopté.

Repeuplement de la Cure en truite saumonées. — Rapport de M. DE TANLAY. — Adopté.

Destruction des vipères. Réduction du crédit pour primes.— Rapport de M. COLLINOT. — Adopté.

Sectionnement électoral ; commune d'Escamps. — Maintien du *statu quo*. — Rapport de M. Collinot. — Adopté.

La séance est lévée à 5 h. 1/2.

---

## SÉANCE DU MERCREDI 21 AOUT 1901.

*Présidence de M. Folliot.*

Tous les membres du Conseil général sont présents, sauf MM. Duguyot et Merlou, excusés.

A trois heures et demie, M. Folliot déclare ouverte la séance de ce jour, et M. Saulnier donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Adopté sans observations.

Une demande relative à l'émigration des femmes aux colonies est renvoyée à la 5e commission.

M. FLANDIN demande à M. le Préfet si on a appliqué les mesures prises en Seine-et-Marne contre la circulation des vagabonds, selon le vœu émis au mois d'avril par le Conseil général.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne en réponse lecture de l'arrêté pris par M. le Préfet relativement au vagabondage et à la mendicité dans l'Yonne.

Sur le second point, M. le Secrétaire général répond que des démarches ont été faites. Si le Conseil général le veut, on pourra aménager facilement la prison en vue du régime cellulaire.

Après échange d'observations la discussion est close.

M. Folliot donne lecture d'uu vœu relatif au service des correspondances pour le canton de Noyers.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Un vœu de M. Javal demandant que les feuilles d'avertissement contiennent à l'avenir l'indication des parts de l'Etat, du département et des communes est adopté.

Un autre vœu signé de MM. Malluile et Mayaud demande la création de *sanatoria* en faveur des instituteurs tuberculeux. Adopté à l'unanimité.

Un second vœu de M. Malluile demande qu'on donne au jardin de la nouvelle Ecole normale tout le développement possible. — Adopté.

M. Quillot demande la création d'une ligne téléphonique directe allant de Tonnerre à Dijon. — Vœu adopté.

Sur le rapport de M. David, on adopte les propositions budgétaires se montant à la somme de 7.250 fr. relatives au service des archives de 1902.

Le Conseil adopte le chiffre de 30 centimes pour maximum des centimes extraordinaires communaux. Rapporteur, M. Saulnier.

Sur rapport du même conseiller, le Conseil fixe à 50 centimes le taux de la journée de travail pour les communes du département.

M. Milliaux donne lecture de son rapport proposant de maintenir au chapitre 8 du budget de 1902 une somme de 2.000 fr. pour pensions aux orphelins. — Adopté.

Centimes pour dépenses ordinaires du département et centimes pour dépenses du service vicinal conformément aux tableaux du rapport de M. le Préfet. — M. Brillé, rapporteur. — Adopté.

M. Chéreau propose d'approuver la péréquation indiquée par M. le Préfet pour les quatre contributions. — Adopté.

Sur le rapport de M. Chevillotte, le Conseil décide que la pension de M. Letur, ancien agent-voyer, sera liquidée à 2.411 fr.

M. Roncin donne lecture de son rapport sur l'avant-projet d'élargissement du chemin de grande communication 218, territoire de Chigy. L'avant-projet est adopté.

Du même, un rapport demandant d'ajourner des demandes de classement de chemins de grande communication, est adopté.

Communication est donnée au Conseil du texte d'une dépêche en date du 3 août courant, par laquelle le ministre des travaux publics fait connaître qu'il a donné satisfaction, en principe, au vœu émis par le Conseil, le 17 avril dernier, pour obtenir la concordance de divers trains. — M. Roncin, rapporteur.

Sur rapport de M. Javal, on décide d'inscrire au budget des recettes de l'exercice 1902 pour les chemins de fer départementaux une somme de 156.751 francs — emprunt départemental à contracter — et au budget des dépenses une somme

de 122.393 francs pour la ligne de Joigny-Toucy, ainsi qu'une somme de 34.358 francs pour la ligne de Sens à Egreville.

Les dépenses du compte de l'exercice 1900 du service vicinal portées au rapport de M. l'agent-voyer en chef sont approuvées. — M. LOUP, rapporteur.

Une augmentation de 1.930 fr. pour les dépenses du service vicinal est approuvée.

On décide de prélever la subvention départementale sur les disponibilités du programme de 1901 et de solliciter de l'Etat uue subvention supplémentaire de 559 fr.— M. MARTIN, rapporteur.

Une demande d'échange de terrains proposée sur les emplacements de la gare de Sens à Egreville sera acceptée si l'offrant veut porter son indemnité au département de 500 à 2.000 fr. — M. BRINCARD, rapporteur.

Le Conseil approuve les dépenses proposées au rapport de M. le préfet pour réparations aux sous-préfectures. — M. BRINCARD, rapporteur.

Acquisition d'un terrain pour reconstruire l'établissement départemental d'assistance ; rapport de M. Eugène Petit indiquant le terrain choisi fixant la dépense et autorisant M. le Préfet à faire procéder aux plan et devis. Après adoption du premier point et longue discussion sur le second relativement aux honoraires de l'Architecte départemental, la suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Assistance aux vieillards. — M. EUGÈNE PETIT, rapporteur. — Adopté.

Ecole nationale des Beaux-Arts et des Arts et Métiers de Châlons. — Bourses. — M. QUILLOT, rapporteur. — Adopté.

Les comptes et budgets de 1902 sont ainsi établis pour les Ecoles Normales, école de garçons, pour 49 élèves, dépenses, 25.349 francs; écoles de filles, pour 52 élèves, dépenses, 28.845 francs. — M. MALLUILE, rapporteur.

Le Conseil désigne quatre membres du Conseil général, qui doivent faire partie du conseil départemental de l'enseignement primaire, pendant la période triennale de 1901-1904. Les membres dont les pouvoirs viennent d'expirer sont MM. Collinot, Ribière, Houdé, et Eugène Petit ; le Conseil général nomme les membres sortants, à l'exception de M. Houdé, qui a cédé sa place à M. Malluile.

Conseils d'administration des écoles normales.— Les membres sortants dont les pouvoirs viennent d'expirer sont MM. Bienvenu Martin et Legrand, pour l'Ecole normale d'Instituteurs ; Jeannez et Folliot, pour l'Ecole normale d'Institutrices.

Le Conseil nomme MM. Bienvenu Martin et Milliaux, pour les garçons ; Jeannez et Folliot, pour les jeunes filles.

Réparations extraordinaires à la prison de Sens et à la gendarmerie de Tonnerre. — M. MAYAUD, rapporteur. — Adopté.

M. EUGÈNE PETIT donne lecture du rapport sur les jeunes

aveugles boursiers du département à Paris et à Dijon. On inscrit, de ce chef, une somme de 2.450 fr. au budget. Mais, sur observations de M. GALLOT, on décide que les pensionnaires de l'Institut de Dijon seront retirés et envoyés à Paris.

Le Conseil adopte le budget de l'assistance publique pour 1902. — M. LAUBRY, rapporteur.

Sur rapport de M. DE FONTAINE, on adopte les propositions de M. le Préfet relatives au service des épizooties.

Le Conseil vote les propositions faites pour une amélioration du service phylloxérique et comprenant : l'inscription en dépenses au budget de 1903 des crédits suivants : expériences de traitements contre les maladies de la vigne reconstituées, 800 fr. ; entretien et création de vignes d'expériences, 1.200 fr.

2o L'inscription en recettes d'une somme de 600 fr., représentant la subvention de l'Etat, à laquelle le département a droit sur la dépense de 1.200 fr. pour vignes d'expériences, conformément à la loi du 3 août 1891. — M. ECHARD, rapporteur.

Construction de l'Ecole normale d'Instituteurs et emprunt. — Déversement des eaux d'égoût de la nouvelle école dans les égoûts de la ville d'Auxerre. — M. RIBIÈRE, rapporteur. — Adopté.

Vaine pâture. — Commune de Sainte-Vertu. — M. ECHARD, rapporteur. — Adopté.

Société de secours mutuels. — M. DE TANLAY, rapporteur. — Adopté.

Subvention de l'Etat pour construction scolaire ; ordre de classement. — M. DE TANLAY, rapporteur. — Adopté.

Sur rapport de M. DE TANLAY, le Conseil décide : 1o D'interdire à l'avenir la chasse à l'alouette ; 2o D'allouer à la Société des Anciens Combattants de 1870-1871 d'Auxerre, une subvention de 25 fr. ; 3o D'accorder une subvention de 100 francs pour le monument de Gambetta et une subvention de 50 fr. pour l'Union des Femmes de France, (Section d'Auxerre).

Le Syndicat agricole de Bassou demande une subvention. Le Conseil refuse pour ne pas créer de précédent. — M. DE TANLAY, rapporteur.

Sur la demande de construction d'une passerelle entre Accolay et Vermenton, on décide qu'il n'appartient pas au Conseil général de donner suite.

Le Conseil général adopte le vœu émis par le Conseil d'arrondissement d'Auxerre, sur les bouilleurs de cru.

Habitation à bon marché. — M. DE TANLAY, rapporteur. — Adopté.

Vœux de Conseil d'arrondissement. — M. GALLOT, rapporteur. — Adopté.

La séance est levée à six heures et demie.

---

## SÉANCE DU JEUDI 22 AOUT 1901.

*Présidence de M. Folliot.*

La séance est ouverte à trois heures.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL y assiste.

Il est procédé à l'appel nominal. Tous les membres du Conseil général sont présents à l'exception de M. Duguyot, excusé.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. LESUEUR, secrétaire, est adopté.

*Incident relatif au répartement des contributions directes.* — Après observations de MM. Merlou, Bienvenu Martin, Chéreau, le renvoi de cette question à la 1re commission pour nouvel examen est ordonné.

*Etablissement départemental d'assistance, construction.* — Le Conseil reprend la suite de la discussion de la veille sur le rapport de M. Eugène Petit. Après modification relative aux honoraires de l'architecte, le rapport est adopté.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une adresse de félicitations devant être adressée au Gouvernement à l'occasion du voyage en France de l'empereur de Russie.

Divers vœux sont adoptés et la séance suspendue pour procéder à l'élection de la Commission départementale.

*Election de la Commission départementale*

Nombre de votants : 35. — Majorité absolue : 18.

Sont élus : MM. de Fontaine, 32 ; David, 31 ; Saulnier, 30 ; Ribière, 30 ; Rétif, 30 : Roncin, 29 ; Jeannez, 21.

A la reprise de la séance, M. LAUBRY propose un vœu demandant que des négociations soient ouvertes avec la Compagnie des Chemins de fer Départementaux, pour rétablissement de deux trains, l'un partant de Laroche à 4 heures, l'autre d'Angely à 6 h. 15. Adopté.

Un vœu de M. MARTIN, demandant amélioration de la salle d'entrée de la gare d'Auxerre, création de salle d'attente fermée avec bancs sur l'entrevoie et couverture des voies, est adopté.

M. EUGÈNE PETIT donne lecture d'un rapport sur le service de l'Asile des Aliénés.

M. PHILIPPE propose de supprimer le crédit de 1.000 fr. affecté à l'Aumonier et aux frais du culte, pour l'attribuer, aux surveillants et surveillantes les plus méritants. — Adopté.

Placement familial des vieillards. — M. EUGÈNE PETIT, rapporteur. — Adopté.

Question de M. MERLOU relative au chemin de fer projeté entre Saint-Sauveur et Cosne. — Réponse de M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

Situation financière du département. — M. PHILIPPE, rapporteur. — Adopté.

Canaux de Bourgogne et de Briare. — M. VILLEJEAN, rapporteur. — Adopté.

Chemin de fer de Quarré à Lormes. — M. VILLEJEAN, rapporteur. — Adopté.

Canal du Nivernais et de Haute-Yonne. — M. DEGOIX, rapporteur. — Adopté.

Vœux des Chambres de Commerce de Nevers et d'Auxerre relatifs au canal du Nivernais. — M. DEGOIX, rapporteur. — Adopté.

La séance est levée à six heures.

---

## 1re SÉANCE DU VENDREDI 23 AOUT 1901 (matin).

*Présidence de M. Folliot*

La séance est ouverte à neuf heures du matin.

M. le Secrétaire général y assiste.

Il est procédé à l'appel nominal. Tous les membres du Conseil général sont présents, à l'exception de MM. Duguyot et Raincourt, excusés.

M. DEGOIX, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier. — Adopté après observations de MM. PHILIPPE et CHEVILLOTTE.

Un vœu relatif à l'admission des vins en Russie est adopté.

M. PHILIPPE donne lecture, au nom de la commission des finances, d'un projet de résolution demandant que le Conseil invite l'administration à établir une distinction entre les locaux occupés et non occupés pour la répartition entre les arrondissements et les communes de la contribution mobilière et personnelle, au prorata des valeurs locatives des locaux habités. — Le projet est voté.

Le Conseil décide qu'il y aura lieu à une nouvelle session en Septembre.

Vœu relatif à un prolongement de train. — Adopté.

Echange de terrain au profit de Mlle Vermiglio. — Proposition de M. DE FONTAINE. — Adopté.

M. DEGOIX propose de donner acte à M. le Préfet de sa communication sur les chemins de fer P.-L.-M. et de renouveler le vœu pour création d'un passage à la Gare de Laroche. — Adopté.

Du même, un rapport donnant acte à M. le Préfet de la lettre de la Compagnie P.-L.-M, repoussant le vœu du Conseil général pour retour gratuit des emballages vides, est adopté.

M. MARTIN donne lecture de son rapport sur le contrôle des lignes Toucy-Joigny et Sens à Egreville. Il propose de désigner pour le contrôle, le service vicinal qui s'est chargé de la construction. — Adopté.

Sur le rapport de M. RONCIN le tarif des prestations applicable aux automobiles et voitures à traction mécanique, est fixé au maximum possible.

Arrachage et vente d'arbres, sur les chemins de grande communication. — Rapport de M. BOUDIN. — Adopté.

Demande d'indemnité de Mme Vve Lefranc, de Courlon. — Rapport de M. JAVAL. — Adopté.

Vœu relatif au prolongement du Train n° 2583 jusqu'à Avallon. — Adopté.

Budget de l'assistance médicale. — M. LAUBRY, rapporteur. — Adopté.

Reconstruction des archives. — M. LAUBRY, rapporteur. — Adopté.

Bourses dans les collèges et lycées. — M. Ernest PETIT, rapporteur. — Adopté.

Incident relatif aux difficultés de communications postales dans le canton de Noyers.

M. QUILLOT donne lecture de son rapport sur les baux des casernes de gendarmerie déléguant à la commission départementale pouvoir de traiter pour le bail de caserne de Toucy. — Adopté.

M. ECHARD donne lecture de son rapport sur la situation de l'Ecole de la Brosse et le budget de l'exercice 1902 de cet établissement. — Adopté.

Sont nommés membres de la commission de surveillance de l'école : MM. de Fontaine, Loup, Duguyot. Suppléants : MM. Saulnier et Jeannez. — Rapporteur : M. RÉTIF.

Rapport de M. FLANDIN sur un vœu relatif à la création de bourses de trousseaux — crédit de 500 francs à inscrire au budget des écoles normales. — Adopté.

M. DE FONTAINE, rapporteur, propose d'accorder en 1902, aux Sociétés d'agriculture, les subventions demandées par M. le Préfet en faveur de ces associations. — Adopté.

La Société des Pêcheurs de Joigny demande réduction des réserves de l'Yonne entre les barrages d'Epizy et Belle-Avoine. Avis favorable. — Rapporteur M. de Tanlay.

Le Conseil décide de demander la suppression de toutes les réserves.

Le Conseil adopte les rapports de M. DE TANLAY : 1° sur la pêche fluviale ; M. le Préfet est prié d'autoriser à l'avenir la pêche de l'écrevisse dans le ruisseau de Quincy.

2° Sur la Société coloniale d'émigration des femmes. On décide d'accorder une subvention de 50 francs.

Sur le rapport de MM. PHILIPPE et LOUP, le Conseil vote les conclusions de l'ingénieur en chef relatives à la navigation de l'Yonne.

La séance est levée à 11 heures.

---

## 2me SÉANCE DU VENDREDI 23 AOUT 1901 (soir)

*Présidence de M. Folliot*

La séance est ouverte à 2 heures et quart.

M. le Secrétaire général y assiste.

Il est procédé à l'appel nominal. Tous les membres du Conseil général sont présents à l'exception de MM. Duguyot et le vicomte de Raincourt, excusés.

M. Saulnier, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la première séance de ce jour.

M. le Secrétaire général annonce que, relativement à la question des correspondances de la vallée du Serein, il a adressé une dépêche au Sous-Secrétaire des Postes.

Proposition de M. Milliaux relative aux honoraires de l'architecte départemental. — Adopté.

Relevé des crédits ne donnant lieu à aucun rapport. — M. Brillé, rapporteur. — Adopté.

Achat et renouvellement de mobilier pour l'Hôtel de la Préfecture. — M. Lesueur, rapporteur. — Adopté.

Location d'un jardin pour la brigade de Vézelay. — M. Lesueur, rapporteur. — Adopté.

Budget primitif du service vicinal pour 1902. — M. Bienvenu Martin, rapporteur. — Adopté.

Vœu relatif à la destruction des sangliers dans la forêt de Frétoy. — Adopté.

Vœu concernant la modification de l'horaire du train no 41 de Paris à Laroche. — Adopté.

Vœu relatif aux conditions du travail. — Adopté.

Sur le rapport de M. Laubry, il est donné acte à M. le Préfet de sa communication sur le service de l'assistance médicale gratuite.

Le Conseil décide de nommer une commission de revision du tarif des médicaments.

Vœux des Conseils d'arrondissement relatifs au service vicinal. — M. Roncin, rapporteur. — Adopté.

Vœu relatif aux journées de prestations. — Adopté.

Compte départemenlal de 1900. — M. Jeannez, rapporteur.— Adopté.

Crédits nouveaux à rattacher au budget de 1901. — M. Philippe, rapporteur. — Adopté.

Budget primitif de 1902. — M. Philippe, rapporteur. — Adopté.

Projet de résolution de M. Philippe. — Repoussé.

La session est déclarée close et la séance levée à 5 heures.

---

## SÉANCE DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE 1901

*Présidence de M. Folliot*

La séance est ouverte à deux heures et demie. M. Julliard, secrétaire général y assiste.

M. LE PRÉSIDENT communique au Conseil général les lettres d'excuses de MM. le baron Brincard, Duguyot, le marquis de Tanlay, Pierre Merlou et de M. le docteur Lecourt, de Joux-la-Ville, au nom de M. Rétif.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL communique la réponse du gouvernement au vœu du Conseil relatif à la visite du Tzar.

Incident relatif à l'affaire Vermiglio.

Incident relatif à la chasse au sanglier. — Adopté.

Vœu relatif à l'application éventuelle d'un impôt progressif sur le capital ou le revenu. — Adopté.

Le Conseil examine les trois projets présentés pour le répartement de la contribution personnelle-mobilière. — Le premier est adopté par 20 voix contre 11.

Motion relative à l'impôt progressif sur le revenu en remplacement de la contribution personnelle-mobilière.— Adopté.

Vœu tendant à l'amélioration du service postal sur la ligne de Laroche à L'Isle-sur-Serein. — Création de deux trains.— Adopté.

Vente d'arbres à abattre sur le chemin de grande communication nº 89. — M. JAVAL, rapporteur. — Adopté.

Déversement des eaux ménagères de l'école normale d'instituteurs dans les égouts de la Ville. — M. SAULNIER, rapporteur. — Adopté.

Demande de M. CHAPPAZ, intérimaire de la chaire d'agriculture de Tonnerre. — M. MAYAUD, rapporteur. — Adopté.

Vœu relatif à l'organisation des retraites ouvrières. — Adopté.

La deuxième session ordinaire de 1901 est close et la séance levée à 4 heures un quart.

---

# ÉVÉNEMENTS GÉNÉRAUX

JANVIER. — Echange de télégrammes entre le Président de la République et le Tzar.

3. — Lord Roberts retour du Transvaal est reçu à Londres par le prince de Galles, et ensuite à Osborne par la reine Victoria.

6. — Election sénatoriale dans la Loire-Inférieure, M. de Pontbriand, député est élu.

— Un décret présidentiel autorise Landrecies à porter dans ses armes la croix de la Légion d'honneur.

7. — On expérimente à Cherbourg les sous-marins *Morse* et *Narval*.

— Le paquebot *Russie* est jeté par une tempête violente à la côte de Faraman (Bouches-du-Rhône).

— Le comte Lamsdorf est nommé ministre des affaires etrangères russes.

8. — Ouverture de la session parlementaire. M. Wallon au Sénat, M. Rauline à la Chambre prononcent les discours de rentrée.

— M. Deschanel est réélu président de la Chambre par 296 voix contre 217 à M. Brisson.

10. — M. Fallières est réélu président du Sénat par 175 voix.

— Mort du général Lambert, sénateur du Finistère, célèbre par la défense de Bazeilles.

11. — Après quatre jours et quatre nuits d'efforts, les sauveteurs du *Caro* parviennent à sauver l'équipage et les passagers du paquebot *Russie*.

13. — Ain : M. Pochon, député est élu sénateur par 554 voix, en remplacement de M. Morellet, nommé procureur général à Poitiers.

14. — A la Chambre, interpellation sur l'ingérence du Vatican dans les affaires intérieures de la France, à propos d'une lettre du pape au sujet du projet de loi sur les associa-

tions. L'ordre du jour de confiance est voté par 310 voix contre 110.

15. — A la Chambre, commencement de la discussion de la loi sur les Associations.

16. — Retour et arrivée à Paris du général Frey du corps expéditionnaire de Chine.

19.— Mort du duc de Broglie, ancien ministre, à l'âge de 80 ans.

— Au collège de France, tentative d'assassinat commise sur M. E. Deschanel, par Mlle Vera Gelo, étudiante russe.

20. — Le général Saint-Germain, nationaliste est élu sénateur de l'Ille-et-Vilaine par 585 voix, en remplacement de M. de Chadois, sénateur inamovible, décédé.

21. — Grève à Montceau-les-Mines.

22. — Mort de la Reine d'Angleterre Victoria Ier à 82 ans.

23. — Avénement du prince de Galles sous le nom d'Edouard VII.

26. — Publication d'une encyclique du pape sur la démocratie chrétienne. Le pape y conseille d'étudier les questions sociales et de respecter l'autorité civile légitime.

27. — M. G. A. Hubbard, radical, ancien député, est élu député de Sisteron (Basses-Alpes) par 2044 voix, en remplacement de M. Robert, décédé.

— Mort à Milan, du compositeur Verdi.

28. — La Chambre vote un second douzième provisoire.

29. — Grève du personnel du chemin de fer métropolitain.

FÉVRIER 1. — Fin de la grève des employés du métropolitain.

3. — M. Costes, maire de Cahors, républicain, est élu sénateur du Lot par 450 voix en remplacement de M. Delport, décédé.

— M. Raquet, indépendant, est élu sénateur de la Somme par 758 voix, en remplacement de M. Dumon, inamovible, décédé.

— M. Fournier, socialiste, est élu député du Gard par 8792 voix, en remplacement de M. Delon-Soubeyran, décédé.

4. — Le roi d'Italie reçoit de M. Barrère, ambassadeur, les insignes de Grand Croix de la Légion d'honneur.

6. — Terrible incendie dans les dépôts de pétrole de Bakou (Russie). Nombreux morts.

7. — Mariage de la reine Wilhelmine de Hollande avec le prince de Mecklembourg.

9. — Troubles graves en Catalogne.

— L'état de siége y est proclamé.

10. — M. Goulaine, conservateur, est élu sénateur du Morbihan par 703 voix.

— M. Darblay, candidat agricole, est élu député du Loiret par 9736 voix.

— M. Corderoy, républicain, est élu député de Montmorillon par 8523 voix.

11. — Mort de l'ex-roi de Serbie, Milan.

13. — Mariage de M. P. Deschanel, président de la Chambre, avec Mlle Brice, fille du député.
15. — A Vienne, ont lieu les obsèques du roi Milan.
17. — M. Allemane, socialiste, est élu député du XIe arrondissement de Paris par 4253 voix contre 3347 à M. Max Régis.
19. — Mort à Toulouse du littérateur Armand Silvestre, né en 1837.
20. — Arrivée à Paris du prince Radolin, nouvel ambassadeur d'Allemagne en France.
24. — M. Lacombe, républicain, est élu sénateur de la Charente par 481 voix.
25. — L'ensemble du Budget voté par la Chambre est adopté par le Sénat.
27. — Importante grève des ouvriers des quais et des docks de Marseille.
28. — Décès du doyen des évêques français, M. Dabert, évêque de Périgueux.

MARS 2. — Le prince Radolin, nouvel ambassadeur d'Allemagne à Paris, présente ses lettres de créance.
3. — M. Guignard, socialiste, est élu député du Loiret par 7287 voix.
4. — La Chambre vote par 352 voix contre 117 la déchéance de M. P. Déroulède, et par 347 contre 132 celle de M. Marcel Habert.
— Aux Etats-Unis, prestation de serment et installation du président Mac-Kinley.
5. — Explosion en gare d'Irun de plusieurs caisses de dynamite : dix tués, vingt blessés.
6 — Attentat contre l'Empereur d'Allemagne, commis par un fou du nom de Welland.
7. — A la Sorbonne, cérémonie en l'honneur de Verdi.
8. — M. Dausset est élu président du Conseil municipal de Paris.
9. — Mort de M. Lareinty, sénateur de la Loire-Inférieure.
13. — Aux Etats-Unis, mort de M. Harrisson, 23e président des Etats-Unis.
15. — A la suite d'une polémique de presse entre MM. Buffet et Déroulède, un duel est décidé : sur le point de se rencontrer à Lausanne (Suisse), les deux adversaires sont expulsés du territoire suisse.
18. — Arrivée à Paris de l'ambassade extraordinaire anglaise chargée de notifier au gouvernement l'avènement d'Edouard VII.
— En Russie, manifestation d'étudiants des plus graves; l'état de siège est proclamé à Odessa, Kier et Kallor.
— En Portugal, mouvement violemment anti-religieux.
20. — La grève des ouvriers du port de Marseille s'accroit dans de grandes proportions.
21. — A Marseille, les charbonniers et les mécaniciens se mettent en grève.
22. — A Marseille, les employés de tramways, et les ouvriers

boulangers cessent le travail. Arrivée de forces militaires pour le maintien de l'ordre.

24. — M. de Fermon, royaliste, est élu député de la Loire-Inférieure par 12.861 voix.

— Au Portugal, expulsion de Jésuites.

25. — A Marseille, les tonneliers se joignent au mouvement gréviste.

28. — M. Waldeck-Rousseau décline une proposition d'arbitrage à lui faite par les grévistes de Marseille.

29. — Après discussion la Chambre adopte l'ensemble du projet de loi sur les associations. Elle s'ajourne au 14 mai.

31. — M. Mulac, républicain, est élu député d'Angoulême par 8395 voix, en remplacement de M. Déroulède.

— L'amiral de Cuverville est élu sénateur du Finistère par 651 voix.

AVRIL 1. — A Lyon, ouverture du Congrès des anatomistes.

— En Russie, le mouvement révolutionnaire s'étend.

2. — Le révolté Aguinaldo, fait prisonnier aux Philippines, prête le serment de fidélité aux Etats-Unis.

3. — M. Stephen Pichon, ministre de France en Chine est nommé résident à Tunis.

4. — Mort à l'hôpital Bichat de Mlle Zélenine qui, le 19 janvier s'interposa entre M. E. Deschanel et Mlle Vera Gélo au moment où cette dernière tirait au Collège de France sur M. E. Deschanel.

7. — M. Loubet quitte Paris pour Nice et Toulon.

8. — Réception à Toulon, de l'Escadre italienne commandée par le duc de Gênes.

9. — A Nice, M. Loubet reçoit l'amiral russe Birilew envoyé exprès pour le saluer ; à Toulon, il reçoit le duc de Gênes et le commandant du cuirassé espagnol le *Pélayo*. Toasts nombreux et visites réciproques échangées.

10. — A Villefranche, M. Loubet visite les navires russes de l'amiral Birilew ; retour de M. Loubet à Toulon, sur le cuirassé le *Saint-Louis*.

11. — M. Loubet rend les visites faites par les commandants des escadres russe, espagnole et italienne et part pour Montélimar.

13. — Le Congrès général des mineurs adopte une résolution accordant un délai de six mois aux pouvoirs publics pour donner satisfaction aux revendications des mineurs.

14. — M. Le Cour Grandmaison, royaliste, est élu sénateur de La Loire-Inférieure par 753 voix.

— Départ de Toulon de la flotte italienne.

15. — Ouverture de la session des Conseils généraux.

16. — Au Transvaal, 40 Burghers, représentant les divers commandos en campagne, se réunissent et réélisent président de l'Etat libre d'Orange M. Steijn.

18. — D'après le Budget anglais, à ce jour, la guerre sud-africaine coûte déjà 3 milliards 875 millions de francs.

19. — Mlle Vera Gelo est acquittée par la Cour d'assises de la Seine.
20. — M. Delcassé, ministre des affaires étrangères part pour Saint-Pétersbourg.
22. — Arrivée de M. Delcassé à Saint-Pétersbourg ; il est reçu par le comte Lamsdorf.
— Assassinat des cinq enfants Brière à Corancez (Eure-et-Loir.)
24. - Une convention commerciale est signée entre la France et la Turquie.
25. — L'Empereur de Russie, reçoit M. Delcassé à Saint-Pétersbourg en audience particulière.
26. — Révolte en Algérie du douar d'Adelia ; pillage du village de Margueritte par les insurgés.
27. — Retour de M. Delcassé, à Paris.
28. — M. Rouvier, républicain, est élu sénateur de la Charente-Inférieure.
— M. de Caraman, rallié, est élu député de Rambouillet en remplacement de M. M. Habert.
— Mort de M. le docteur Napias, directeur de l'Assistance publique.
Mort de Mme Paule Mink, propagandiste révolutionnaire.
29. — Dans le referendum des mineurs, sur la question de la grève générale, 28.938 voix pour, 18.096 contre.
30. — A Alger, bagarre sanglante entre partisans et adversaires de M. Max Régis ; ce dernier est blessé d'un coup de révolver.

MAI 2. — A l'Académie française, réception de M. Berthelot, élu en remplacement de M. Joseph Bertrand. M. J. Lemaître répond au récipiendaire.
3. — Le préfet d'Alger annule l'arrêté du maire d'Alger interdisant aux Israélites de porter le costume arabe.
4. — Arrestation par le caïd Maarmar, de Taalbi ben Aïssa, organisateur du soulèvement Margueritte.
— A Barcelone, manifestation en faveur de l'indépendance de la Catalogne.
5. — Fin de la grève de Montceau-les-Mines, qui a duré 107 jours.
6. — Continuation du mouvement révolutionnaire en Russie. Nombreuses arrestations d'étudiants.
7. — Les ambassadeurs des puissances européennes en Turquie remettent au gouvernement turc une note énergique protestant contre la prétention turque d'empêcher les gouvernements étrangers de continuer à se servir de leurs services postaux respectifs.
8. — A Orléans, fêtes en l'honneur de Jeanne d'Arc.
— A Alger, le préfet dissout les comités anti-juifs.
— A Barcelone, en raison du mouvement révolutionnaire, l'état de siège est proclamé.
10. — A Pékin, les ministres des puissances remettent au

gouvernement chinois une note déclarant que les puissances réclament une indemnité de 450 millions de taëls.

12. — M. Authier, républicain, est élu député de l'Ain, par 6253 voix.

— Mort de M. de Verninac, sénateur, vice-président du Sénat.

14. — Reprise des travaux parlementaires.

— A la Chambre, M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, prononce un discours sur la politique extérieure du gouvernement.

— La Chambre vote l'affichage des déclarations des Droits de l'Homme et du Citoyen, de 1791 et de 1793, dans toute la France.

— Le gouverneur du Congo français annonce la défaite de deux fils de Rabah.

15. — Rentrée à Paris du comte de Lur-Saluces, condamné par contumace le 4 janvier 1900, par la Haute-Cour à dix ans de bannissement.

17. — Démission, pour raisons de santé, de M. Jonnart, gouverneur de l'Algérie.

— La Chine accepte en principe le paiement aux puissances, d'une indemnité de 400 millions de taëls.

19. — M. Proust, est élu député de la Savoie par 3945 voix.

21. — A la Chambre, nomination de la Commission du Budget.

22. — M. Revoil, ministre de France à Tanger, accepte le gouvernement général de l'Algérie.

23. — Bresci, l'assassin du roi d'Italie Humbert I$^{er}$, se pend dans sa prison.

— La Porte musulmane accorde satisfaction à la note des puissances relative aux correspondances postales.

24. — Du Transvaal, on annonce la mort de l'ancien président Prétorius, un des fondateurs de la République sud-africaine, à l'âge de 93 ans.

26. — M. Senescail, républicain, est élu député de l'Aude par 6107 voix.

— A Lyon, ouverture du 10$^e$ Congrès socialiste.

— A Grez-en-Bouère, inauguration d'un monument à Villebois-Mareuil.

27. — En Angleterre, ouverture du 12$^e$ Congrès des mineurs.

28. — L'ex-reine Ranavalo quitte Alger pour aller à Paris.

29. — Course automobile Paris-Bordeaux : 555 km. Fournier arrive premier en 6 h. 10 m. 43 s.

30. — Election à l'Académie Française de MM. Rostand et Voguë.

— Arrivée de Ranavalo à Paris.

31. — Les explorateurs français Reveaux et Lemonnier sont assassinés au Pérou par un italien : l'assassin est lynché par les indiens.

JUIN 1. — Mort du poète Eugène Manuel, à l'âge de 78 ans.

2. — En Espagne, les élections sénatoriales sont en faveur du gouvernement.

4. — Fixation au 24 juin de la réunion de la Haute-Cour pour juger M. de Lur-Saluces. Celui-ci est arrêté et incarcéré à la prison de la Santé.
5. — M. de Lur-Saluces, est interrogé par M. Fallières, président de la Haute-Cour.
7. — Le recensement de Paris donne 2.714.068 habitants.
9. — M. Jouffray, socialiste, est élu sénateur de l'Isère par 639 voix.
— M. de la Faille, est élu sénateur de la Loire-Inférieure par 753 voix.
10. — Arrivée à Marseille des restes du capitaine Cazemajou, assassiné en 1898 au Soudan, près Zinder.
12. — M. Weber, socialiste, est élu président du Conseil général de la Seine.
— Inauguration au Père-Lachaise d'un monument à Spuller.
13. — Arrivée à Toulon d'une ambassade marocaine extraordinaire, pour présenter au gouvernement les excuses du Maroc à propos de l'assassinat d'un français.
14. — Terrible explosion dans un bâtiment de la Société Gevelot à Issy : 17 morts, 18 blessés.
15. — Mort de M. Labeyrie, premier président à la Cour des comptes.
18. — Arrivée à Paris de l'ambassade marocaine.
19. — Au Père-Lachaise, translation des restes de Félix Faure du caveau provisoire au caveau définitif.
21. — Ouverture à Paris du Congrès radical-socialiste, sous la présidence de M. Mesureur.
22. — Par 173 voix contre 99, le Sénat adopte le projet de loi sur les Associations.
24. — Première audience de la Haute-Cour de Justice.
— M. Loubet va au Panthéon, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Carnot.
25. — Seconde audience de la Haute-Cour.
— La Commission sénatoriale de l'armée adopte le principe du service militaire de deux ans.
26. — A la Haute-Cour, le comte de Lur-Saluces est condamné à 5 ans de bannissement.
27. — M. de Lur-Saluces est conduit à la frontière belge.
28. — M. Loubet reçoit l'ex-reine Ranavalo.
29. — Course automobile Paris-Berlin. Fournier arrive 1er en 16 heures 6 minutes.
30. — L'ex-reine Ranavalo va villégiaturer à Arcachon.

JUILLET 1. — Inauguration au Père-Lachaise d'un monument élevé à Burdeau, ancien président de la Chambre.
2. — Promulgation de la loi sur les Associations.
3. — Max Régis donne sa démission de maire d'Alger.
— Mort de M. Laferrière, ancien gouverneur de l'Algérie.
4. — La Chambre décide d'ajourner la discussion de l'impôt sur le revenu.
6. — Clôture de la session parlementaire.
7. — M. Coucla, est élu par 427 voix sénateur du Lot.

11. — Inauguration au Jardin des Plantes de Paris, d'une statue à Chevreuil.

12. — M. Santos-Dumont avec un ballon nº 5 fait des essais couronnés de succès.

14. — Signature d'une convention franco-italienne, délimitant les territoires respectifs sur la mer Rouge.

16. — Tentative d'assassinat commise sur Pierre Baudin, ministre des travaux publics, par une femme Olzenska.

— Loubet commue en dix ans de bannissement la peine de 10 ans de détention prononcée contre Jules Guérin.

18. — Par 9 voix contre 2, la Commission du budget vote la suppression de l'Ambassade du Vatican.

19. — Mort de Madame Kruger, femme du président de la République du Transvaal.

20. — Promulgation à l'*Officiel* de la loi rendant applicables aux crimes et délits réprimés par le code de justice militaire des armées de terre et de mer, les circonstances atténuantes.

21. — Elections pour le renouvellement des conseils généraux et d'arrondissement.

25. — Les résultats des expériences des sous-marins *Morse* et Gustave Zédé ont été, dit-on, des plus concluants.

26. — Rentrée en France de M. Stéphen Pichon, ministre de France en Chine.

28. — M. Heuzey, est élu député de Laval par 5420 voix.

29. — L'ex-reine Ranavalo retourne en Algérie.

30. — M. Loubet reçoit en audience de congé l'ambassade marocaine qui part pour Saint-Pétersbourg.

AOUT 3. — La fédération des mineurs de France invite les mineurs à déclarer la grève générale pour le 1er novembre.

4. — Inauguration à Salins d'un monument à Victor-Emmanuel.

5. — Commencement du conflit franco-turc à propos du rachat des quais de Constantinople.

— M. Constans, ambassadeur, demande son rappel.

8. - Mort du général italien Baralierie, le vaincu d'Adoua.

9. — Mort à Saïgon du prince Henri d'Orléans, explorateur français.

10. — Mort de Crispi.

12. — Le sultan promet à M. Constans l'exécution des conventions, et l'assure de l'aplanissement du différend.

16. — Nouvelle entrevue entre le Sultan et M. Constans ; cette entrevue n'amène rien de nouveau.

17. — Deux décrets sont promulgués, portant règlement d'administration publique, relatif à l'application de la loi sur les Associations.

18. — M. Bouveri, socialiste, est élu député de Châlon-sur-Saône par 11.815 voix.

— M. de Treveneuc est élu sénateur des Côtes-du-Nord par 713 voix.

— Mort du compositeur de musique E. Audran.

19. Ouverture de la seconde session des Conseils généraux.

— Annonce officielle du voyage du Tzar en France.
23. — M. Constans est autorisé à quitter Constantinople, si satisfaction n'est pas donnée à ses demandes.
26. — Départ de M. Constans de Constantinople.
29. — M. Constans, arrive à Paris et a une entrevue avec M. Delcassé.
30. — Le corps du prince Henri d'Orléans est embarqué à Saïgon pour être ramené en France.
31. — M. Loubet reçoit M. Constans, ambassadeur de France à Constantinople.

SEPTEMBRE 2. — Au Conseil des ministres est arrêté le programme de la réception de l'Empereur de Russie.
— Arrivée en France du khédive d'Egypte.
4. — Le prince Tchoun arrive en Allemagne pour présenter à Guillaume les excuses de son gouvernement à propos du meurtre du baron de Ketteler.
5. — Un conflit s'est élevé entre la France et la Turquie à propos de règlement de comptes entre financiers français et la Turquie ; l'Allemagne refuse d'intervenir en faveur du Gouvernement ottoman.
7. — Le président de la République des Etats-Unis, M. Mac-Kinley est grièvement blessé par un anarchiste du nom de Czolgosz qui lui tire deux coups de revolver.
— M. Constans, ambassadeur de France à Constantinople est rappelé en France.
9. — La principale cause du conflit franco-turc disparaît par suite de promesse de règlement.
11. — L'Etat de M. Mac-Kinley devient subitement plus grave.
— La congrégation des Chartreux entame des négociations pour rester en France.
13. — Les empereurs de Russie et d'Allemagne ont une entrevue à Dantzig.
— Mort de M. Mac-Kinley ; M. Roosevelt lui succède à la présidence.
15. — M. Cloarec, républicain, est élu député du Finistère.
— Le programme officiel du voyage de Nicolas II est publié.
17. — Le comte Lamsdorf, ministre des affaires étrangères russes arrive à Paris.
— Obsèques solennelles à Washington, du président Mac-Kinley.
18. — M. Loubet va à Dunkerque au devant du Tzar ; il est accompagné de tous les ministres ; il inaugure l'Hôtel-de-Ville de Dunkerque.
— Le Tzar débarque à Dunkerque puis part pour le château de Compiègne.
— Revue de troupes dans la plaine de Witry-les-Reims.
20. — Malgré toute attente, le Tzar ne va pas à Paris et reste à Compiègne où a lieu une splendide représentation de gala.

21. — Après une nouvelle revue de quatre corps d'armée dans les plaines de Reims et le prononcé de toasts politiques, départ du Tzar par voie de terre.
22. — Une colonne anglaise est capturée près Dundée, au Transvaal par les boers de Botha.
24. — Reprise des travaux parlementaires en France.
— Commencement à Buffalo (Etats-Unis) du procès de Czolgosz.
25. — Czolgosz est condamné à être électrocuté.
26. — Au Transvaal un régiment de lanciers anglais est anéanti par les boers à Modderfontein.
— Retour de l'Etat-Major du corps expéditionnaire de Chine, qui débarque à Marseille.
28. — Funérailles à Dreux de M. Henri d'Orléans, explorateur français mort à Saïgon.

OCTOBRE 1. - Diverses démissions se produisent dans le Conseil de la Légion d'honneur, à la suite du remplacement du général Davout, grand chancelier.
3. — 64 congrégations d'hommes et 532 de femmes ont demandé l'autorisation.
— Mort de l'Emir d'Afganistan.
6. — M. Guillier, républicain, est élu sénateur de la Dordogne par 559 voix.
8. — En raison de la nouvelle invasion de la Colonie du Cap par les Boers, l'état de siège est proclamé au Cap.
10. — La Russie refuse à la Turquie d'intervenir dans le conflit franco-turc.
— Au Cap, les Boers s'emparent de la ville d'Heidelberg, à 40 kilomètres de la mer.
12. — Le comité de lecture de la Comédie française est supprimé par décret.
13. — Les plénipotentiaires chinois remettent au doyen des ministres étrangers un bon de 450 millions de taëls, montant de l'indemnité de guerre.
17. — La fédération des mineurs adresse au Président du Conseil la liste des revendications des mineurs.
18. — M. de Mier, nouveau ministre du Mexique en France remet ses lettres de créance à M. Loubet.
19. — M. Santos-Dumont gagne le prix Deutsch.
21. — Le referendum des mineurs sur la question de la grève générale donne : 41.644 pour ; 10.753 contre ; 68.856 abstentions.
27. — M. Pinault, républicain, est élu sénateur de l'Ille-et-Vilaine.
— M. Gerald, républicain, est élu député de la Charente.
29. — Electrocution de Czolgosz aux Etats-Unis.
Au Transvaal, les Boers infligent un sanglant désastre à la colonne Benson.
30. — Aux Invalides, cérémonie du dépôt des drapeaux des régiments de marche qui ont pris part aux campagnes de Chine et de Madagascar.

31. — Départ de la division navale de l'amiral Caillard pour les eaux turques, à l'effet d'appuyer le règlement des affaires légitimes entre le gouvernement français et la Porte.

NOVEMBRE. — M. Boudenoot, républicain, est élu sénateur du Pas-de-Calais.

4. — Le Comité scientifique de l'Aéro-Club attribue le prix Deutsch, de 100.000 fr à M. Santos-Dumont.

5. — Le Gouvernement décide de fêter, le 26 février le centenaire de la naissance de V. Hugo.

— L'Escadre de l'amiral Caillard arrive devant l'île turque de Mitylène.

6. — Les ambassadeurs de France auprès des puissances donnent connaissance aux puissances des intentions de la France au sujet du conflit actuel.

7. — Mort de Li-Hung-Tchang à 77 ans.

– L'amiral Caillard occupe les douanes de Mitylène.

8. — La Turquie accepte les conditions de la France.

9. — Le Sultan signe un iradé sanctionnant l'exécution des demandes françaises.

11. — La division Caillard quitte l'île de Mitylène.

17. — M. Porquier, républicain, est élu sénateur du Finistère.

20. — La Cour d'arbitrage de la Haye, se déclare incompétente dans le conflit anglo-boer.

23. — M. Constans, ambassadeur de France à Constantinople, reprend possession de son poste.

24. — A la Sorbonne, jubilé de M. Berthelot, professeur au collège de France.

26. — Le prince Georges de Grèce, est nommé à nouveau gouverneur pour 3 ans de l'île de Crète.

28. – La Chambre, après un long débat, adopte le projet d'emprunt de Chine de 265 millions.

29. — M. Constans, ambassadeur de France à Constantinople est reçu par le Sultan.

DÉCEMBRE. — M. Villault-Duchesnois est élu député de la Manche.

— M. Baudin inaugure à Nantua le monument de Baudin, représentant du peuple.

2. — A l'ouverture du Congrès des Etats-Unis, le président Roosevelt dit dans son message que l'indépendance de Cuba est prochaine, et que les Philippines jouiront du self government.

6. — La Chambre nomme une commission de 22 membres, chargée d'enquêter sur la crise viticole.

8. — Le général André va présider à Saint-Jean-de-Losne à la remise des deux canons que le 1er Empire avait donnés à la ville.

10. — Le fils de Rabah est tué dans un engagement au Soudan.

— La date du couronnement du roi Edouard VII est fixée au 26 juin 1902.

12. — Le Conseiller fédéral Zemp est élu président de la confédération Helvétique pour 1902.

16. — Ouverture de la conférence internationale des sucres à Bruxelles.

17. — La Chambre décide par 350 voix contre 187 de passer à la discussion du budget des cultes supprimé par la Commission du Budget.

21. — L'emprunt de 265 millions 3 0/0, dit emprunt de Chine est couvert 24 fois 1/2.

24. — Après le vote de deux douzièmes provisoires, la session parlementaire est déclarée close.

— Au Transvaal, les Boers, sous le commandement de Dewet infligent aux Anglais une sanglante défaite. Les pertes anglaises sont de 62 hommes tués, 180 blessés, 240 prisonniers. Ils perdent en outre deux pièces d'artillerie, des vivres et des munitions.

27. — Importante promotion d'officiers généraux et supérieurs.

29. — Le chemin de fer français de Djibouti à Harrar est déjà construit sur 201 kilomètres.

31. — Une statistique dressée par la ville de Paris établit que l'Institut Pasteur a traité depuis 1886 26.165 cas de rage, et que sur ce nombre il ne s'est produit que 107 décès.

# ÉVÈNEMENTS LOCAUX

JANVIER 2. — Déraillement entre Joigny et Laroche. Pas de blessés.

6. — Transport du parquet d'Auxerre à Germigny pour enquêter sur une mort suspecte.

7. — Une vieille femme de Tannerre en Puisaye est retrouvée carbonisée chez elle.

8. — Grave incendie à Sens, Grande-Rue.

12. — Un vol de 4.000 fr. est commis à l'usine à ciment de Moutot (Noyers).

16. — Après plusieurs tentatives vaines une pauvre folle se suicide par pendaison à Villeneuve-sur-Yonne.

19. — Le petit Benoist, demeurant rue des Tanneries à Joigny est trouvé brûlé vif.

20. — Tentative de déraillement sur la ligne de Triguères à Clamecy près de Druyes.

23. — Un inconnu est retrouvé écrasé sur la ligne du Serein, près de Ligny-le-Châtel.

25. — L'écrasé ci-dessus est reconnu pour être un sieur Bouteix d'Auxerre.

27. — Réunion politique tenue au théâtre de Joigny par MM. Paulin-Méry et Holz, députés.

FÉVRIER 1. — Un sieur Brossard est trouvé brûlé à Annay-sur-Serein.

— Une vieille femme de 85 ans, est violée à Hauterive.

2. — Un sieur Grigès est asphyxié par explosion d'une mine dans un puits à Villiers-les-Granges.

5. — Transport du parquet d'Auxerre à Appoigny pour enquêter sur une mort présumée par strangulation ; enquête négative.

8. — Mme Penon, rentière à Sens se fracasse le crâne dans une chûte.

9. — Conférence politique à Auxerre, aux Charmilles faite par MM. Chauvisé et Tanger.

11. — Ouverture de la session d'assises. Affaire Proclame : acquittement.
12. — La cour d'assises juge le frère Blanchys, de Villeneuve par contumace : 20 ans de travaux forcés.
14. — Une femme Drot, âgée de 88 ans, habitant Saint-Florentin est trouvée carbonisée.
18. — M. Chauvet, employé du P.-L.-M. à Sens est tué dans une manœuvre.
— Mme Saume, rentière à Etais, est trouvée brûlée.
20. — La petite Pimoulle de Saint-en-Puisaye est retrouvée brûlée.
24. — Conférence à Sens par l'anarchiste Sébastien Faure.
27. — Les fêtes de Joigny sont fixées au 23 juin 1901.

MARS 3. — Quatre prêtres comparaissent à Auxerre en justice de paix pour contravention à l'arrêté du maire d'Auxerre sur le port de la soutane ; acquittement.
7. — Transport du parquet de Joigny aux Darbois.
9. — Au cours d'une battue à Joigny, trois chasseurs sont grièvement blessés.
10. — Un sieur Vincent, de Treigny est tué accidentellement sur la route de Saint-Sauveur.
— Suicide de deux jeunes gens à Auxerre, rue des Maçons.
14. — Un sieur Vollfelten se suicide à Sens en se jetant par la fenêtre de la rue qu'il habite Grande-Rue.
— On retrouve au barrage de Villeneuve-sur-Yonne, le corps d'un inconnu.
18. — Obsèques à Châtel-Censoir d'une centenaire Madame Rousseau.
20. — Décès de M. Auguste Cornet, originaire de Pont-sur-Yonne, ex-conseiller municipal de Paris.
22. — Mort de Emile Mercier, conseiller à la Cour de Paris, originaire de Joigny.
— Mme Besançon, de Villeneuve-sur-Yonne, est trouvée chez elle assassinée à coups de couteau.
25. — Suicide de M. Besançon, de Villeneuve-sur-Yonne.
— Conférence de M. John Labusquière, à Tonnerre.
29. — M. Lentonnois, de Fleys, est victime d'un accident mortel à Tonnerre.

AVRIL 1. — Un vol important est commis à Joigny chez M. Cibois.
2. — A Auxerre, deux ouvriers maçons tombent d'un échafaudage et sont grièvement blessés.
6. — A Auxerre, près du pont de la Tournelle, on retire de l'Yonne le cadavre d'un nouveau-né.
8. — Un déraillement de trains de marchandises se produit à Flogny. Pas d'accident de personnes.
12. A Villeneuve-sur-Yonne, au barrage, on retire le corps d'un sieur Cailloux, disparu depuis 12 jours.
13. A Auxerre, près du moulin du Président on retire le cadavre d'un jeune garçon de 12 ans disparu depuis 10 jours, à la suite d'une frasque de gamin.

17. — A Auxerre, on découvre rue Cochois, le cadavre d'une femme, qui s'est asphyxié avec un réchaud.

23. — Le Parquet d'Auxerre se transporte à Charentenay pour enquêter sur une affaire de faux monnayeurs.

— A Joigny, une jeune fille a les deux mains prises dans une machine à vapeur.

24. — A Sens, une inconnue se suicide dans un hôtel de la ville.

29. — Une jeune fille de Saint-Aubin tire un coup de revolver sur un jeune homme du pays ; pas de victime.

30. - Arrestation d'un officier ministériel à La Celle-Saint-Cyr ; il est inculpé de malversation dans la gérance de son étude.

MAI 1. — Un vol de 400 fr. est commis au préjudice d'un originaire de Saint-Fargeau.

3 mai. — Un orage épouvantable passe sur Auxerre, occasionnant d'importants dégâts matériels.

5. — A Vallan, un vieillard de 73 ans, M. Crépain est victime d'un accident.

9. — Arrestation pour meurtre à Paris, d'un sieur Lanat, originaire de Magny.

13. Un sieur Atchin, inculpé de viol à Hauterive est acquitté par la Cour d'assises de l'Yonne.

14. — Un sieur Garnier, inculpé de tentative de meurtre sur Madame Rufflot, de Laroche, est acquitté par la Cour d'assises.

19. — On découvre à Perrigny, le cadavre d'un jeune homme de 22 ans, nommé Jean Naudet ; l'expertise médicale établit qu'il y a eu suicide par strangulation volontaire.

22. — Le parquet d'Auxerre se transporte à Perrigny et à Saint-Sauveur pour enquêter sur deux affaires de mœurs.

24. — Le parquet d'Auxerre se transporte à nouveau à Perrigny pour enquêter au sujet de la mort du jeune Jean Naudet.

28. — A Auxerre, M. Thibault, manouvrier est assailli nuitamment par trois individus et grièvement blessé.

30. — Suicide de M. Chevillon, conseiller municipal de Sens.

JUIN 2. — Grande kermesse au Marché-Couvert d'Auxerre.

4. — Un orage sérieux cause de graves dégâts dans la région d'Auxerre.

5. — Trois enfants sont retrouvés brûlés à La Ferté-Loupière, chez les époux Ponté.

7. — Le sieur Gauvin, garde-champêtre de Sormery se suicide d'un coup de fusil dans la tête.

10. Décès de M. Nantier, directeur de la station agronomique d'Auxerre.

11. - Une jeune fille de Moulins-sur-Ouanne est frappée de deux coups de couteau en rentrant de la fête de Leugny.

11. — Ouverture de la session d'assises. Affaire Proclame : acquittement.

12. — La cour d'assises juge le frère Blanchys, de Villeneuve par contumace : 20 ans de travaux forcés.

14. — Une femme Drot, âgée de 88 ans, habitant Saint-Florentin est trouvée carbonisée.

18. — M. Chauvet, employé du P.-L.-M. à Sens est tué dans une manœuvre.

— Mme Saume, rentière à Etais, est trouvée brûlée.

20. — La petite Pimoulle de Saint-en-Puisaye est retrouvée brûlée.

24. — Conférence à Sens par l'anarchiste Sébastien Faure.

27. — Les fêtes de Joigny sont fixées au 23 juin 1901.

MARS 3. — Quatre prêtres comparaissent à Auxerre en justice de paix pour contravention à l'arrêté du maire d'Auxerre sur le port de la soutane ; acquittement.

7. — Transport du parquet de Joigny aux Darbois.

9. — Au cours d'une battue à Joigny, trois chasseurs sont grièvement blessés.

10. — Un sieur Vincent, de Treigny est tué accidentellement sur la route de Saint-Sauveur.

— Suicide de deux jeunes gens à Auxerre, rue des Maçons.

14. — Un sieur Vollfelten se suicide à Sens en se jetant par la fenêtre de la rue qu'il habite Grande-Rue.

— On retrouve au barrage de Villeneuve-sur-Yonne, le corps d'un inconnu.

18. — Obsèques à Châtel-Censoir d'une centenaire Madame Rousseau.

20. — Décès de M. Auguste Cornet, originaire de Pont-sur-Yonne, ex-conseiller municipal de Paris.

22. — Mort de Emile Mercier, conseiller à la Cour de Paris, originaire de Joigny.

— Mme Besançon, de Villeneuve-sur-Yonne, est trouvée chez elle assassinée à coups de couteau.

25. — Suicide de M. Besançon, de Villeneuve-sur-Yonne.

— Conférence de M. John Labusquière, à Tonnerre.

29. — M. Lentonnois, de Fleys, est victime d'un accident mortel à Tonnerre.

AVRIL 1. — Un vol important est commis à Joigny chez M. Cibois.

2. — A Auxerre, deux ouvriers maçons tombent d'un échafaudage et sont grièvement blessés.

6. — A Auxerre, près du pont de la Tournelle, on retire de l'Yonne le cadavre d'un nouveau-né.

8. — Un déraillement de trains de marchandises se produit à Flogny. Pas d'accident de personnes.

12. A Villeneuve-sur-Yonne, au barrage, on retire le corps d'un sieur Cailloux, disparu depuis 12 jours.

13. A Auxerre, près du moulin du Président on retire le cadavre d'un jeune garçon de 12 ans disparu depuis 10 jours, à la suite d'une frasque de gamin.

17. — A Auxerre, on découvre rue Cochois, le cadavre d'une femme, qui s'est asphyxié avec un réchaud.

23. — Le Parquet d'Auxerre se transporte à Charentenay pour enquêter sur une affaire de faux monnayeurs.

— A Joigny, une jeune fille a les deux mains prises dans une machine à vapeur.

24. — A Sens, une inconnue se suicide dans un hôtel de la ville.

29. — Une jeune fille de Saint-Aubin tire un coup de revolver sur un jeune homme du pays ; pas de victime.

30. - Arrestation d'un officier ministériel à La Celle-Saint-Cyr ; il est inculpé de malversation dans la gérance de son étude.

MAI 1. — Un vol de 400 fr. est commis au préjudice d'un originaire de Saint-Fargeau.

3 mai. — Un orage épouvantable passe sur Auxerre, occasionnant d'importants dégâts matériels.

5. — A Vallan, un vieillard de 73 ans, M. Crépain est victime d'un accident.

9. — Arrestation pour meurtre à Paris, d'un sieur Lanat, originaire de Magny.

13. Un sieur Atchin, inculpé de viol à Hauterive est acquitté par la Cour d'assises de l'Yonne.

14. — Un sieur Garnier, inculpé de tentative de meurtre sur Madame Rufflot, de Laroche, est acquitté par la Cour d'assises.

19. — On découvre à Perrigny, le cadavre d'un jeune homme de 22 ans, nommé Jean Naudet ; l'expertise médicale établit qu'il y a eu suicide par strangulation volontaire.

22. — Le parquet d'Auxerre se transporte à Perrigny et à Saint-Sauveur pour enquêter sur deux affaires de mœurs.

24. — Le parquet d'Auxerre se transporte à nouveau à Perrigny pour enquêter au sujet de la mort du jeune Jean Naudet.

28. — A Auxerre, M. Thibault, manouvrier est assailli nuitamment par trois individus et grièvement blessé.

30. — Suicide de M. Chevillon, conseiller municipal de Sens.

JUIN 2. — Grande kermesse au Marché-Couvert d'Auxerre.

4. — Un orage sérieux cause de graves dégâts dans la région d'Auxerre.

5. — Trois enfants sont retrouvés brûlés à La Ferté-Loupière, chez les époux Ponté.

7. — Le sieur Gauvin, garde-champêtre de Sormery se suicide d'un coup de fusil dans la tête.

10. Décès de M. Nantier, directeur de la station agronomique d'Auxerre.

11. - Une jeune fille de Moulins-sur-Ouanne est frappée de deux coups de couteau en rentrant de la fête de Leugny.

12. — L'auteur de la tentative de meurtre, un sieur Legay est arrêté.
— Procès de la succession Ledoux.
16. — Fête de Pont-sur-Yonne, concours agricole et musical.
17. — Une jeune fille de Sens est trouvée noyée dans l'Yonne.
22. - Débuts des fêtes de Joigny.
26. - Un sieur Gautherot se noie à Auxerre à l'Arbre-Sec.

JUILLET 1. — Fête de l'inauguration des eaux à Chablis.
2. — Violents orages sur divers points du département.
4. — Suicide d'un vieillard à Bussy-en-Othe.
5. — Vol de 36.000 fr. à la poste de Sens.
7. — Arrestation de Rémond, auteur du vol de Sens.
11. — Ouverture de la campagne pour les élections au Conseil général et au Conseil d'arrondissement.
14. — Célébration avec entrain de la fête nationale.
18. — Un inconnu est retrouvé broyé près de la gare de Sens.
21 — 1er tour de scrutin pour les élections au Conseil général et au Conseil d'arrondissement.
28. — Distribution des prix dans les lycées et collèges du département.
30. — Un vieillard de 88 ans, M. Bablot, est trouvé noyé à Saint-Maurice-le-Vieil.
— M. Lambert Rochet, sous-préfet de Tonnerre, est nommé sous-préfet d'Oleron et remplacé par M. Monnot des Angles, secrétaire général dans le Morbihan.

AOUT 2. — Mort du docteur Michou, ex-député de Bar-sur-Seine, originaire de Bléneau.
5. — Fête communale d'Auxerre.
— Ouverture de la session d'assises de l'Yonne. Affaire Thomas : acquittement ; affaire Boivin : 10 ans de réclusion.
6. — Grave accident avenue de la Tournelle à Auxerre Le conducteur et la voiture des postes sont jetés dans un fossé et le conducteur gravement blessé.
7. — Conférence Urbain Gohier aux Charmilles.
8. — Rixe grave à Quennes ; un sieur Alexandre est atteint d'un coup de revolver.
11. — Distribution des prix aux élèves des écoles d'Auxerre.
12. — Réunion des Conseils d'arrondissement.
14. — Une famille de chemineaux, 9 personnes, est conduite à l'hôpital de Tonnerre, empoisonnée par des champignons.
16. — Noyade d'un jeune homme, M. Bénard, occupé à réparer une drague à Sens.
19. — Ouverture de la session d'août du Conseil général.
22. — Clôture de la session d'août du Conseil général.
23. — A Villeneuve-l'Archevêque une femme est broyée par un train.
25 — Concours agricole d'Avallon.
— Concours agricole de Ligny-le-Châtel.
26. — M. Lucien Cornu est victime d'un accident de battage au Grand-Longueron.

27. — Série d'incendies à Coulanges-la-Vineuse.
30. — Transport du parquet d'Auxerre à Escamps pour enquêter sur une affaire de mœurs.

SEPTEMBRE 3. — Un sieur Vié, de Saint-Florentin, est victime d'un grave accident en gare Saint-Gervais.
5. — Un sieur Beaujard, d'Auxerre est trouvé noyé à Champs.
— M. Rétif, conseiller général de l'Isle-sur-Serein est victime d'un grave accident de chasse ; il est très gravement blessé.
8. — Incendie de la ferme de Test-Milon à Lain.
9. — Très violent orage sur Auxerre et la région.
13. — Un sieur Alfred Linard, boulanger à Noyers disparu depuis quelque temps est retrouvé mort à Mâcon
16. — Comice agricole à Noyers·
17. — Violent incendie à Auxerre, rue de Paris.
18. — Ouverture de la session supplémentaire du Conseil général de l'Yonne.
19. — Départ du 1er dragons dans l'Oise.
20. — Libération de la classe.
22. — Grand banquet démocratique à Sens.
26. — Suicide d'un sieur Remy, ouvrier boulanger en traitement à l'hôpital d'Auxerre.
30. — Retour du 1er dragons à Joigny.

OCTOBRE 1er. - Deux jeunes enfants sont blessés gravement dans un accident de voiture à Courgis.
2. · Un sieur Gauthereau, de Saint-Fargeau, tire trois coups de revolver sur un sieur Chocat.
4. – A Chailley, accident mortel de voiture dont est victime M. Daviot.
5. — Grave accident d'automobile à Neuvy-Sautour.
7. — Série d'accidents graves à Lindry, dont un mortel.
10. — M. Louis Gramain, de Sens, se fracture le crâne.
— Une fillette de 5 ans, disparue avec une femme Toupeneau, sa tante, depuis un certain temps, est retrouvée à Troyes.
11. — Un soldat du 4e de ligne, Lacoux, a la jambe broyée en gare d'Auxerre-Saint-Amatre.
16. — Le Parquet d'Auxerre enquête sur l'affaire d'un enfant martyr, le jeune Courtet.
17. — Terrible accident à la maison Boivin-Delsu, d'Auxerre. Le nommé Guyou a la tête fracassée par l'éclatement d'une meule d'émeri.
19. - Le Parquet d'Auxerre se rend à Venoy pour enquêter sur une affaire d'empoisonnement.
20. — Une dame Baujard, de Villeneuve-l'Archevêque, est violée et assassinée dans la forêt d'Othe.
26. — Série d'incendies à Aillant-sur-Tholon.
27. — Décès de M. Moreau, professeur de lettres au collège de Tonnerre.

31. — Les fils Lorrin, de Tonnerre, bénéficient d'une ordonnance de non-lieu.

NOVEMBRE 2. — Mort du peintre Grolleron, de Seignelay, à l'âge de 53 ans.

7. — Grave accident de voiture à Auxerre dont est victime M. Barbier.

9. — Grave accident à Joigny; M. Colmar, marinier, est atteint d'un coup de fusil.

10. — Inauguration de la ligne de Sens à Egreville.

— Grave accident causé par une arme à feu à Guillon.

11. — Ouverture de la 4e session d'assises. Affaire Rémond : vol de la poste de Sens ; 18 mois de prison.

12. — Affaire Paris et Marmottan ; émission de fausse monnaie ; Paris, 5 ans de réclusion ; Marmottan acquitté.

13. — Affaire du *Pioupiou de l'Yonne* ; acquittement.

— Conférence politique aux Charmilles.

15. — Mort de M. Nodot, ex-secrétaire de la mairie d'Auxerre.

16. — Un sieur Psalmon est victime d'un accident mortel de bicyclette à Tonnerre.

— Arrestation d'un sieur Lordonnois, soupçonné d'un vol important de titres à Charbuy.

19. — Une fillette est brûlée vive à Champs.

22. — Arrestation d'un sieur Silvy, auteur de nombreuses escroqueries dans le département.

— Grave accident à Auxerre, rue Bourneil.

25. — Transport du Parquet de Joigny à Bellechaume pour enquêter sur une affaire de mœurs.

28. — Terrible accident en gare de Villeneuve-sur-Yonne. Une jeune femme de 31 ans est écrasée.

— Une jeune fille de 23 ans est brûlée vive à Champcevrais.

DÉCEMBRE 2. — Série d'accidents graves à Joigny.

— Rixe sérieuse à Auxerre, passage Manifacier ; trois blessés.

— Une jeune fille se jette dans l'Yonne, à Sens ; son corps n'est pas retrouvé.

4. — En recherchant la suicidée, on découvre le cadavre d'un nouveau-né.

6. — Le Conseil supérieur examine et rejette le pourvoi de M. Hervé, professeur au lycée de Sens, contre l'arrêt du Conseil de Dijon.

— Le Parquet de Joigny met en état d'arrestation la jeune Julia Bonnaine, pour incendie volontaire.

11. — Le général Farny, commandant le 5e corps, passe en revue les troupes d'Auxerre.

— Epidémie de diphtérie au 1er dragons.

12. — Une enfant de 2 ans est brûlée vive à Saints-en-Puisaye.

15. — Mort, à Seignelay, du jeune Edouard Grain, qui avait eu l'oreille arrachée dans une rixe à Auxerre.

16. — M. Morel, de Champlost, est écrasé en gare de Brienon.

20. — Nouvelles poursuites contre *le Pioupiou n° 2*.

24. — Un sieur Jeoffry, originaire de Blacy, est écrasé en gare de Dijon.

28. — Un bateau de la Compagnie H.-P.-L. coule en travers du barrage de Champfleury, à Pont-sur-Yonne ; un noyé.

31. — Le tribunal d'Auxerre rend son jugement dans l'affaire Dujon contre la Régie (bouilleurs de cru). M. Dujon est acquitté.

---

# TABLE PAR ORDRE DES MATIÈRES.

## PREMIÈRE PARTIE.



## DEUXIÈME PARTIE.

CHAP. I^er. *Documents généraux.*



CHAP. 2. *Département de l'Yonne.*

SECTION I^re. ADMINISTRATION CIVILE.



SECTION II. ADMINISTRATION ECCLÉSIASTIQUE.



SECTION III. ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.



SECTION IV. INSTRUCTION PUBLIQUE.

SECTION V. ADMINISTRATION MILITAIRE.



SECTION VI. ADMINISTRATION FINANCIÈRE.



SECTION VII. PONTS ET CHAUSSÉES.



SECTION VIII. ÉTABLISSEMENTS DIVERS D'UTILITÉ PUBLIQUE.



---

## TROISIÈME PARTIE.

### *Statistique, Sciences et Arts.*

MÉLANGES.

---

PLACEMENT DES DESSINS DE L'ANNUAIRE 1902.



---

# MERCURIALES

DES

# PRINCIPAUX MARCHÉS DU DÉPARTEMENT

VILLE DE BRIENON-SUR-ARMANÇON.

| ANNÉE 1900. | FROMENT | | MÉTEIL | | SEIGLE | | ORGE | | AVOINE | | PAIN | | VIANDE | | | | | FOURRAGES | | COMBUSTIBLES | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Hectolitres vendus. | Prix moyen de l'hectolitre. | Hectolitres vendus. | Prix moyen de l'hectolitre. | Hectolitres vendus. | Prix moyen de l'hectolitre. | Hectolitres vendus. | Prix moyen de l'hectolitre. | Hectolitres vendus. | Prix moyen de l'hectolitre. | 1re qualité Prix du kilog. | 2me qualité Prix du kilog. | Bœuf. le kil. | Vache. le kil. | Veau. le kil. | Mouton. le kil. | Porc. le kil. | Foin. le quint. | Paille. le quint. | Chêne. le stère. | Blanc. le stère. | Charbon de bois. l'hect | Fossiles. l'hect |
| Janv... pr. quinz.. | 174 | 14 13 | | | 28 | 9 77 | 15 | 10 65 | 55 | 7 85 | | | 1 60 | 1 50 | 1 70 | 1 70 | 1 60 | | | | | | |
| deux. quin. | 161 | 14 24 | | | 68 | 9 50 | 12 | 10 79 | 54 | 7 97 | | | 1 70 | 1 50 | 1 70 | 1 80 | 1 60 | | | | | | |
| Févr... pr. quinz.. | 117 | 15 38 | | | 28 | 9 39 | 3 | 10 60 | 28 | 8 62 | | | 1 60 | 1 50 | 1 70 | 1 80 | 1 60 | | | | | | |
| deux. quin. | 163 | 15 68 | | | 42 | 9 58 | 9 | 10 75 | 151 | 8 73 | | | 1 70 | 1 60 | 1 70 | 1 80 | 1 60 | | | | | | |
| Mars... pr. quinz.. | 220 | 16 14 | | | 24 | 10 15 | 25 | 10 29 | 147 | 8 60 | | | 1 70 | 1 60 | 1 70 | 1 80 | 1 60 | | | | | | |
| deux. quin. | 361 | 15 94 | | | 30 | 9 66 | 62 | 10 30 | 155 | 8 59 | | | 1 30 | 1 20 | 1 60 | 1 70 | 1 60 | | | | | | |
| Avril pr. quinz.. | 134 | 15 68 | | | 16 | 9 50 | 118 | 10 14 | 64 | 8 77 | | | 1 70 | 1 60 | 1 70 | 1 70 | 1 65 | | | | | | |
| deux. quin. | 131 | 15 66 | | | 9 | 9 80 | 102 | 9 92 | 42 | 8 67 | | | 1 70 | 1 60 | 1 70 | 1 80 | 1 60 | | | | | | |
| Mai.... pr. quinz.. | 113 | 15 20 | | | 1 | 9 60 | 24 | 9 » | 41 | 8 72 | | | 1 60 | 1 50 | 1 70 | 1 70 | 1 60 | | | | | | |
| deux. quin. | 173 | 15 36 | | | » | » | 13 | 9 77 | 121 | 8 60 | | | 1 70 | 1 60 | 1 70 | 1 7[illegible] | 1 60 | | | | | | |
| Juin... pr. quinz.. | 217 | 15 40 | | | 3 | 9 66 | » | » | 124 | 8 58 | | | 1 60 | 1 50 | 1 70 | 1 70 | 1 60 | | | | | | |
| deux. quin. | 181 | 15 24 | | | 1 | 9 60 | 3 | 9 75 | 64 | 8 60 | | | 1 60 | 1 50 | 1 70 | 1 70 | 1 60 | | | | | | |
| Juillet.. pr. quinz.. | 156 | 15 20 | | | 4 | 9 40 | 4 | 9 80 | 64 | 8 46 | | | 1 70 | 1 60 | 1 70 | 1 70 | 1 50 | | | | | | |
| deux. quin. | 23 | 15 04 | | | 6 | 9 50 | » | » | 16 | 8 75 | | | 1 70 | 1 60 | 1 70 | 1 70 | 1 60 | | | | | | |
| Août... pr. quinz.. | 32 | 14 45 | | | 7 | 9 30 | » | » | 45 | 8 55 | | | 1 70 | 1 60 | 1 70 | 1 70 | 1 60 | | | | | | |
| deux. quin. | 200 | 14 14 | | | 76 | 9 59 | » | » | 85 | 8 71 | | | 1 70 | 1 60 | 1 70 | 1 70 | 1 60 | | | | | | |
| Sept... pr. quinz.. | 81 | 14 23 | | | 60 | 10 10 | 74 | 10 29 | 44 | 8 20 | | | 1 70 | 1 60 | 1 80 | 1 70 | 1 60 | | | | | | |
| deux. quin. | 244 | 14 45 | | | 44 | 9 97 | 65 | 10 33 | 42 | 8 15 | | | 1 70 | 1 60 | 1 70 | 1 70 | 1 60 | | | | | | |
| Octob.. pr. quinz. | 106 | 14 52 | | | 1 | 10 27 | 47 | 9 96 | 42 | 8 25 | | | 1 70 | 1 60 | 1 70 | 1 70 | 1 60 | | | | | | |
| deux. quin. | 37 | 14 88 | | | 9 | 10 04 | 23 | 9 97 | 21 | 8 32 | | | 1 70 | 1 60 | 1 70 | 1 70 | 1 60 | | | | | | |
| Nov.... pr. quinz.. | 132 | 14 75 | | | 9 | 9 90 | 37 | 10 14 | 28 | 8 32 | | | 1 70 | 1 60 | 1 70 | 1 70 | 1 60 | | | | | | |
| deux. quin. | 222 | 14 82 | | | 39 | 10 19 | 48 | 10 07 | 32 | 8 79 | | | 1 70 | 1 60 | 1 80 | 1 70 | 1 60 | | | | | | |
| Déc.... pr. quinz.. | 186 | 14 84 | | | 27 | 10 22 | 103 | 9 59 | 68 | 8 47 | | | 1 70 | 1 60 | 1 70 | 1 70 | 1 60 | | | | | | |
| deux. quin. | 177 | 14 89 | | | 25 | 10 27 | 47 | 9 59 | 76 | 8 42 | | | 1 70 | 1 60 | 1 80 | 1 80 | 1 60 | | | | | | |
| Totaux.... | 3741 | | | | 557 | | 834 | | 1609 | | | | | | | | | | | | | | |
| Moyenne.. | | 15 01 | | | | 9 38 | | 9 58 | | 7 94 | | | 1 66 | 1 58 | 1 70 | 1 72 | 1 6[illegible] | | | | | | |

VILLE DE CHÉROY.

| ANNÉE 1900. | FROMENT | | MÉTEIL | | SEIGLE | | ORGE | | AVOINE | | PAIN | | VIANDE | | | | | FOURRAGES | | COMBUSTIBLES | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Hectolitres vendus. | Prix moyen de l'hectolitre. | Hectolitres vendus. | Prix moyen de l'hectolitre. | Hectolitres vendus. | Prix moyen de l'hectolitre. | Hectolitres vendus. | Prix moyen de l'hectolitre. | Hectolitres vendus. | Prix moyen de l'hectolitre. | 1re qualité Prix du kilog. | 2me qualité Prix du kilog. | Bœuf. le kil. | Vache. le kil. | Veau. le kil. | Mouton. le kil. | Porc. le kil. | Foin. le quint. | Paille. le quint. | Chêne. le stère. | Blanc. le stère. | Charbon de bois. l'hect | Fossiles. l'hect |
| Janv... pr. quinz.. | 24 | 14 » | | | | | | | 36 | 7 50 | » 27 | » 25 | 1 50 | 1 50 | 1 60 | 1 80 | 1 60 | | | | | | |
| deux. quin. | 30 | 14 25 | | | | | | | 44 | 7 50 | » 27 | » 25 | 1 50 | 1 50 | 1 60 | 1 80 | 1 60 | | | | | | |
| Févr... pr. quinz.. | 30 | 15 » | | | | | | | 36 | 7 75 | » 27 | » 25 | 1 50 | 1 50 | 1 60 | 1 80 | 1 60 | | | | | | |
| deux. quin. | 26 | 15 25 | | | | | | | 36 | 8 25 | » 30 | » 27 | 1 50 | 1 50 | 1 60 | 1 80 | 1 60 | | | | | | |
| Mars... pr. quinz.. | 26 | 15 25 | | | | | | | 66 | 8 50 | » 30 | » 27 | 1 50 | 1 50 | 1 80 | 1 80 | 1 60 | | | | | | |
| deux. quin. | 26 | 15 50 | | | | | | | 44 | 8 25 | » 30 | » 27 | 1 50 | 1 50 | 1 80 | 1 90 | 1 60 | | | | | | |
| Avril... pr. quinz.. | 32 | 15 50 | | | | | | | 46 | 8 » | » 30 | » 27 | 1 50 | 1 50 | 1 80 | 1 80 | 1 60 | | | | | | |
| deux. quin. | 34 | 15 50 | | | | | | | 32 | 8 » | » 30 | » 27 | 1 50 | 1 50 | 1 80 | 1 90 | 1 60 | | | | | | |
| Mai.... pr. quinz.. | 44 | 15 50 | | | | | | | 48 | 8 » | » 30 | » 27 | 1 50 | 1 50 | 1 80 | 1 80 | 1 60 | | | | | | |
| deux. quin. | 28 | 15 50 | | | | | | | 32 | 8 » | » 30 | » 27 | 1 50 | 1 50 | 1 80 | 1 80 | 1 60 | | | | | | |
| Juin... pr. quinz.. | 24 | 15 50 | | | | | | | 30 | 8 » | » 30 | » 27 | 1 50 | 1 50 | 1 80 | 1 80 | 1 60 | | | | | | |
| deux. quin. | 26 | 15 25 | | | | | | | 38 | 8 » | » 30 | » 27 | 1 50 | 1 50 | 1 80 | 1 80 | 1 60 | | | | | | |
| Juillet.. pr. quinz.. | 26 | 15 25 | | | | | | | 30 | 8 » | » 30 | » 27 | 1 50 | 1 50 | 1 80 | 1 80 | 1 60 | | | | | | |
| deux. quin. | 28 | 15 25 | | | | | | | 30 | 8 » | » 30 | » 27 | 1 50 | 1 50 | 1 80 | 1 80 | 1 60 | | | | | | |
| Août... pr. quinz.. | 26 | 15 02 | | | | | | | 30 | 8 » | » 30 | » 27 | 1 50 | 1 50 | 1 80 | 1 80 | 1 60 | | | | | | |
| deux. quin. | 46 | 15 » | | | | | | | 48 | 8 » | » 30 | » 27 | 1 50 | 1 50 | 1 80 | 1 80 | 1 60 | | | | | | |
| Sept... pr. quinz.. | 48 | 15 » | | | | | | | 58 | 8 » | » 30 | » 27 | 1 50 | 1 50 | 1 80 | 1 80 | 1 60 | | | | | | |
| deux. quin. | 52 | 15 » | | | | | | | 50 | 8 » | » 30 | » 27 | 1 50 | 1 50 | 1 80 | 1 80 | 1 60 | | | | | | |
| Octob.. pr. quinz.. | 56 | 15 » | | | | | | | 38 | 8 » | » 30 | » 27 | 1 50 | 1 50 | 1 80 | 1 80 | 1 60 | | | | | | |
| deux. quin. | 66 | 15 » | | | | | | | 52 | 8 » | » 30 | » 27 | 1 50 | 1 50 | 1 80 | 1 80 | 1 60 | | | | | | |
| Nov.... pr. quinz.. | 52 | 15 » | | | | | | | 48 | 8 » | » 30 | » 27 | 1 50 | 1 50 | 1 80 | 1 80 | 1 60 | | | | | | |
| deux. quin. | 48 | 15 » | | | | | | | 42 | 8 » | » 30 | » 27 | 1 50 | 1 50 | 1 80 | 1 80 | 1 60 | | | | | | |
| Déc.... pr. quinz.. | 40 | 15 » | | | | | | | 40 | 8 » | » 30 | » 27 | 1 50 | 1 50 | 1 80 | 1 80 | 1 60 | | | | | | |
| deux. quin. | 50 | 15 25 | | | | | | | 46 | 8 » | » 30 | » 27 | 1 50 | 1 50 | 1 80 | 1 80 | 1 60 | | | | | | |
| Totaux.... | 888 | | | | | | | | 994 | | | | | | | | | | | | | | |
| Moyenne.. | | 15 11 | | | | | | | | 7 90 | » 29 | » 26 | 1 50 | 1 50 | 1 76 | 1 80 | 1 60 | | | | | | |

VILLE DE JOIGNY.

| ANNÉE 1900. | FROMENT Hectolitres vendus. | FROMENT Prix moyen de l'hectolitre. | MÉTEIL Hectolitres vendus. | MÉTEIL Prix moyen de l'hectolitre. | SEIGLE Hectolitres vendus. | SEIGLE Prix moyen de l'hectolitre. | ORGE Hectolitres vendus. | ORGE Prix moyen de l'hectolitre. | AVOINE Hectolitres vendus. | AVOINE Prix moyen de l'hectolitre. | PAIN 1re qualité Prix du kilog. | PAIN 2e qualité Prix du kilog. | VIANDE Bœuf. le kil. | VIANDE Vache. le kil. | VIANDE Veau. le kil. | VIANDE Mouton. le kil. | VIANDE Porc. le kil. | FOURRAGES Foin. le quint. | FOURRAGES Paille. le quint. | COMBUSTIBLES Chêne. le stère. | COMBUSTIBLES Blanc. le stère. | COMBUSTIBLES Charbon de bois. l'hect | COMBUSTIBLES Fossiles. l'hect |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Janv... pr. quinz.. | | | | | | | » | » | » | » | » 27 | » 24 | 1 80 | 1 80 | 2 » | 2 20 | 1 60 | | | | | | |
| deux. quin. | | | | | | | » | » | » | » | » 27 | » 24 | 1 80 | 1 80 | 2 » | 2 » | 1 60 | | | | | | |
| Févr... pr. quinz.. | | | | | | | » | » | » | » | » 27 | » 24 | 1 80 | 1 80 | 2 » | 2 20 | 1 60 | | | | | | |
| deux. quin. | | | | | | | » | » | » | » | » 30 | » 28 | 1 80 | 1 80 | 2 » | 2 20 | 1 60 | | | | | | |
| Mars... pr. quinz.. | | | | | | | » | » | 6 | 9 06 | » 30 | » 28 | 1 80 | 1 80 | 2 » | 2 20 | 1 60 | | | | | | |
| deux. quin. | | | | | | | » | » | 10 | 8 74 | » 30 | » 27 | 1 80 | 1 80 | 2 » | 2 20 | 1 60 | | | | | | |
| Avril... pr. quinz.. | | | | | | | 1 | 10 62 | » | » | » 30 | » 27 | 1 80 | 1 80 | 2 » | 2 20 | 1 60 | | | | | | |
| deux. quin. | | | | | | | » | » | » | » | » 30 | » 27 | 1 80 | 1 80 | 2 » | 2 20 | 1 60 | | | | | | |
| Mai.... pr. quinz.. | | | | | | | » | » | » | » | » 30 | » 27 | 1 80 | 1 80 | 2 » | 2 20 | 1 60 | | | | | | |
| deux. quin. | | | | | | | » | » | » | » | » 30 | » 27 | 1 60 | 1 60 | 2 » | 2 20 | 1 60 | | | | | | |
| Juin... pr. quinz.. | | | | | | | » | » | » | » | » 30 | » 27 | 1 70 | 1 70 | 2 » | 2 20 | 1 60 | | | | | | |
| deux. quin. | | | | | | | » | » | » | » | » 30 | » 27 | 1 70 | 1 70 | 2 » | 2 20 | 1 60 | | | | | | |
| Juillet.. pr. quinz.. | | | | | | | » | » | » | » | » 30 | » 27 | 1 70 | 1 70 | 2 » | 2 20 | 1 60 | | | | | | |
| deux. quin. | | | | | | | » | » | » | » | » 30 | » 27 | 1 70 | 1 70 | 2 » | 2 20 | 1 60 | | | | | | |
| Août... pr. quinz.. | | | | | | | » | » | » | » | » 30 | » 27 | 1 70 | 1 70 | 2 » | 2 20 | 1 60 | | | | | | |
| deux. quin. | | | | | | | » | » | » | » | » 30 | » 27 | 1 70 | 1 70 | 2 » | 2 20 | 1 60 | | | | | | |
| Sept... pr. quinz.. | | | | | | | » | » | » | » | » 30 | » 27 | 1 70 | 1 70 | 2 » | 2 20 | 1 60 | | | | | | |
| deux. quin. | | | | | | | » | » | » | » | » 30 | » 27 | 1 70 | 1 70 | 2 » | 2 20 | 1 60 | | | | | | |
| Octob.. pr. quinz.. | | | | | | | » | » | » | » | » 30 | » 27 | 1 70 | 1 70 | 2 » | 2 20 | 1 60 | | | | | | |
| deux. quin. | | | | | | | » | » | » | » | » 30 | » 27 | 1 70 | 1 70 | 2 » | 2 20 | 1 60 | | | | | | |
| Nov.... pr. quinz.. | | | | | | | » | » | » | » | » 30 | » 27 | 1 70 | 1 70 | 2 » | 2 20 | 1 60 | | | | | | |
| deux. quin. | | | | | | | » | » | » | » | » 30 | » 27 | 1 70 | 1 70 | 2 » | 2 20 | 1 60 | | | | | | |
| Déc.... pr. quinz.. | | | | | | | » | » | » | » | » 30 | » 27 | 1 70 | 1 70 | 2 » | 2 20 | 1 60 | | | | | | |
| deux. quin. | | | | | | | » | » | » | » | » » | » » | 1 70 | 1 70 | 2 » | 2 20 | 1 60 | | | | | | |
| Totaux.... | | | | | | | 1 | | 16 | | | | | | | | | | | | | | |
| Moyenne.. | | | | | | | | 10 62 | | 8 90 | » 29 | » 26 | 1 73 | 1 73 | 2 » | 2 19 | 1 60 | | | | | | |

VILLE DE SAINT-FLORENTIN.

| ANNÉE 1900. | FROMENT | | MÉTEIL | | SEIGLE | | ORGE | | AVOINE | | PAIN | | VIANDE | | | | | FOURRAGES | | COMBUSTIBLES | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Hectolitres vendus. | Prix moyen de l'hectolitre. | Hectolitres vendus. | Prix moyen de l'hectolitre. | Hectolitres vendus. | Prix moyen de l'hectolitre. | Hectolitres vendus | Prix moyen de l'hectolitre. | Hectolitres vendus. | Prix moyen de l'hectolitre. | 1re qualité Prix du kilog. | 2me qualité Prix du kilog. | Bœuf. le kil. | Vache. le kil. | Veau. le kil. | Mouton. le kil. | Porc. le kil. | Foin. le quint. | Paille. le quint. | Chêne. le stère. | Blanc. le stère. | Charbon de bois. l'hect | Fossiles. l'hect |
| anv... pr. quinz.. | 12 | 13 85 | » | » » | 13 | 9 » | 10 | 10 25 | 33 | 7 75 | » 25 | | | 1 40 | 1 50 | 1 70 | 1 60 | | | | | | |
| deux. quin. | 15 | 15 16 | » | » » | 36 | 9 » | 8 | 10 » | 30 | 7 75 | » 25 | | | 1 40 | 1 60 | 1 70 | 1 60 | | | | | | |
| évr... pr. quinz.. | 15 | 15 17 | » | » » | 63 | 9 » | 14 | 10 » | 146 | 8 37 | » » | | | 1 40 | 1 60 | 1 70 | 1 60 | | | | | | |
| deux. quin. | | | 18 | 15 54 | 12 | 8 75 | 7 | 10 75 | 266 | 9 » | » » | | | 1 40 | 1 60 | 1 70 | 1 50 | | | | | | |
| Mars... pr. quinz.. | 31 | 15 08 | » | » » | 16 | 8 75 | 42 | 10 » | 764 | 9 » | » » | | | 1 50 | 1 60 | 1 80 | 1 60 | | | | | | |
| deux. quin. | 15 | 14 84 | » | » » | » | » » | 30 | 10 » | 303 | 9 » | » 25 | | | 1 40 | 1 60 | 1 60 | 1 50 | | | | | | |
| Avril... pr. quinz.. | 21 | 15 17 | » | » » | 10 | 8 75 | 103 | 10 37 | 150 | 8 25 | » » | | | 1 40 | 1 60 | 1 70 | 1 50 | | | | | | |
| deux. quin. | 16 | 15 17 | » | » » | 8 | 8 75 | 173 | 9 33 | 76 | 8 41 | » 25 | | | 1 40 | 1 60 | 1 70 | 1 50 | | | | | | |
| Mai.... pr. quinz.. | 12 | 15 01 | » | » » | 4 | 8 75 | 19 | 9 » | 44 | 8 50 | » 25 | | | 1 40 | 1 60 | 1 70 | 1 50 | | | | | | |
| deux. quin. | 18 | 15 01 | » | » » | 6 | 9 » | 23 | 9 » | 115 | 8 50 | » 25 | | | 1 40 | 1 60 | 1 70 | 1 50 | | | | | | |
| uin... pr. quinz.. | 24 | 15 01 | » | » » | » | » » | 25 | 9 » | 141 | 8 25 | » » | | | 1 40 | 1 60 | 1 70 | 1 50 | | | | | | |
| deux. quin. | 12 | 15 01 | » | » » | » | » » | » | » » | 73 | 8 50 | » 27 | | | 1 40 | » 60 | 1 70 | » 50 | | | | | | |
| uillet.. pr. quinz.. | 36 | 14 84 | » | » » | 2 | 9 » | 18 | 9 37 | 115 | 8 37 | » 27 | | | 1 40 | 1 60 | 1 80 | 1 50 | | | | | | |
| deux. quin. | 36 | 14 08 | » | » » | » | » » | 8 | 9 » | 30 | 8 37 | » 27 | | | 1 40 | 1 60 | 1 70 | 1 50 | | | | | | |
| Août... pr. quinz.. | 13 | 14 19 | » | » » | » | » » | 10 | 9 75 | 64 | 8 50 | » 27 | | | 1 40 | 1 60 | 1 80 | 1 50 | | | | | | |
| deux. quin. | 18 | 14 19 | » | » » | 6 | 8 75 | 25 | 9 87 | 42 | 8 25 | » 27 | | | 1 40 | 1 50 | 1 80 | 1 50 | | | | | | |
| Sept... pr. quinz.. | 34 | 14 19 | » | » » | 40 | 10 » | 18 | 10 » | 72 | 8 25 | » 27 | | | 1 40 | 1 60 | 1 70 | 1 50 | | | | | | |
| deux. quin. | 18 | 14 19 | » | » » | 23 | 10 » | 21 | 10 » | 21 | 8 25 | » 27 | | | 1 40 | 1 60 | 1 70 | 1 50 | | | | | | |
| Octob.. pr. quinz.. | 80 | 14 51 | » | » » | 15 | 9 » | 26 | 9 » | 37 | 8 25 | » 27 | | | 1 40 | 1 60 | 1 70 | 1 50 | | | | | | |
| deux. quin. | 28 | 14 51 | » | » » | 21 | 9 50 | 18 | 9 50 | 37 | 8 25 | » 27 | | | 1 40 | 1 60 | 1 70 | 1 50 | | | | | | |
| Nov.... pr. quinz.. | 15 | 14 51 | » | » » | 18 | 9 50 | 18 | 9 50 | 44 | 8 25 | » 27 | | | 1 30 | 1 60 | 1 70 | 1 50 | | | | | | |
| deux. quin. | 29 | 13 99 | » | » » | 14 | 10 » | 21 | 9 50 | 60 | 8 25 | » 27 | | | 1 40 | 1 50 | 1 70 | 1 40 | | | | | | |
| Déc.... pr. quinz.. | 19 | 14 80 | » | » » | 27 | 10 » | 30 | 9 50 | 76 | 8 25 | » 27 | | | 1 40 | 1 60 | 1 70 | 1 50 | | | | | | |
| deux. quin. | 17 | 14 80 | » | » » | 17 | 10 » | 28 | 9 50 | 30 | 8 25 | » 27 | | | 1 30 | 1 50 | 1 60 | 1 40 | | | | | | |
| Totaux.... | 534 | | 18 | | 351 | | 695 | | 2769 | | | | | | | | | | | | | | |
| Moyenne.. | | 14 66 | | 15 54 | | 9 23 | | 9 66 | | 8 40 | » 26 | | | 1 39 | 1 58 | 1 70 | 1 50 | | | | | | |

VILLE DE SENS.

| ANNÉE 1900. | | FROMENT | | MÉTEIL | | SEIGLE | | ORGE | | AVOINE | | PAIN | | VIANDE | | | | | FOURRAGES | | COMBUSTIBLES | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Hectolitres vendus. | Prix moyen de l'hectolitre. | Hectolitres vendus. | Prix moyen de l'hectolitre. | Hectolitres vendus. | Prix moyen de l'hectolitre. | Hectolitres vendus. | Prix moyen de l'hectolitre. | Hectolitres vendus. | Prix moyen de l'hectolitre. | 1re qualité Prix du kilog. | 2e qualité Prix du kilog. | Bœuf. | Vache. | Veau. | Mouton. | Porc. | Foin. | Paille. | Chêne. | Blanc. | Charbon de bois. | Fossiles. |
| | | | | | | | | | | | | | | le kil. | le kil. | le kil. | le kil. | le kil. | le quint. | le quint. | le stère. | le stère. | l'hect | l'hect |
| Janv... | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | | | | | | | | 5 » | 3 » | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | | | | | | | | 5 90 | 2 75 | | | | |
| Févr... | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | | | | | | | | 5 40 | 2 30 | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | | | | | | | | 5 50 | 2 20 | | | | |
| Mars... | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | | | | | | | | 6 » | 2 25 | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | | | | | | | | » » | 2 47 | | | | |
| Avril... | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | | | | | | | | 5 93 | 2 50 | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | | | | | | | | 6 » | 2 40 | | | | |
| Mai.... | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | | | | | | | | 6 70 | 2 75 | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | | | | | | | | 6 05 | 3 07 | | | | |
| Juin... | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | | | | | | | | 7 » | 2 90 | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | | | | | | | | » » | » » | | | | |
| Juillet.. | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | | | | | | | | 6 17 | 2 90 | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | | | | | | | | » » | » » | | | | |
| Août... | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | | | | | | | | » » | » » | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | | | | | | | | 8 50 | 3 68 | | | | |
| Sept... | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | | | | | | | | » » | 3 65 | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | | | | | | | | » » | 3 30 | | | | |
| Octob.. | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | | | | | | | | 7 » | 3 50 | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | | | | | | | | 8 50 | 3 75 | | | | |
| Nov.... | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | | | | | | | | 9 » | 3 67 | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | | | | | | | | 8 50 | 3 25 | | | | |
| Déc.... | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | | | | | | | | 9 » | 3 25 | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | | | | | | | | 9 50 | 3 65 | | | | |
| | Totaux.... | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Moyenne.. | | | | | | | | | | | | | | | | | | 6 98 | 2 74 | | | | |

VILLE DE TONNERRE.

| ANNÉE 1900. | | FROMENT | | MÉTEIL | | SEIGLE | | ORGE | | AVOINE | | PAIN | | VIANDE | | | | | FOURRAGES | | COMBUSTIBLES | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Hectolitres vendus. | Prix moyen de l'hectolitre. | Hectolitres vendus. | Prix moyen de l'hectolitre. | Hectolitres vendus. | Prix moyen de l'hectolitre. | Hectolitres vendus. | Prix moyen de l'hectolitre. | Hectolitres vendus. | Prix moyen de l'hectolitre. | 1re qualité Prix du kilog. | 2me qualité Prix du kilog. | Bœuf. le kil. | Vache. le kil. | Veau. le kil. | Mouton. le kil. | Porc. le kil. | Foin. le quint. | Paille. le quint. | Chêne. le stère. | Blanc. le stère. | Charbon de bois. l'hect | Fossiles. l'hect |
| Janv... | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | » 27 | » 22 | 1 70 | 1 50 | 1 50 | 2 » | 1 60 | | | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | » 27 | » 22 | 1 70 | 1 50 | 1 50 | 2 » | 1 60 | | | | | | |
| Févr... | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | » 27 | » 22 | 1 70 | 1 50 | 1 50 | 2 » | 1 60 | | | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | » » | » » | 1 70 | 1 50 | 1 50 | 2 » | 1 60 | | | | | | |
| Mars... | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | » 30 | » 25 | 1 70 | 1 50 | 1 50 | 2 » | 1 60 | | | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | » 30 | » 25 | 1 70 | 1 70 | 1 50 | 2 » | 1 60 | | | | | | |
| Avril... | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | » 30 | » 25 | 1 70 | 1 70 | 1 50 | 2 » | 1 60 | | | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | » 30 | » 25 | 1 70 | 1 70 | 1 50 | 2 » | 1 60 | | | | | | |
| Mai.... | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | » 30 | » 25 | 1 70 | 1 70 | 1 50 | 2 » | 1 60 | | | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | » 30 | » 25 | 1 80 | 1 80 | 1 60 | 2 » | 1 60 | | | | | | |
| Juin... | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | » 30 | » 25 | 1 80 | 1 80 | 1 60 | 2 20 | 1 60 | | | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | » 30 | » 25 | 1 40 | 1 40 | 1 60 | 2 » | 1 60 | | | | | | |
| Juillet.. | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | » 30 | » 25 | 1 40 | 1 40 | 1.60 | 2 » | 1 60 | | | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | » 30 | » 25 | 1 40 | 1 40 | 1 60 | 2 » | 1 60 | | | | | | |
| Août... | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | » 30 | » 25 | 1 40 | 1 40 | 1 60 | 2 » | 1 60 | | | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | » 30 | » 25 | 1 40 | 1 40 | 1 60 | 2 » | 1 60 | | | | | | |
| Sept... | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | » 30 | » 25 | 1 40 | 1 40 | 1 60 | 2 » | 1 60 | | | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | » 30 | » 25 | 1 90 | 1 90 | 2 » | 2 20 | 1 80 | | | | | | |
| Octob.. | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | » 30 | » 25 | 1 80 | 1 80 | 2 » | 2 20 | 1 80 | | | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | » 30 | » 25 | 1 90 | 1 90 | 2 » | 2 20 | 1 70 | | | | | | |
| Nov.... | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | » 30 | » 25 | 1 60 | 1 60 | 1 80 | 2 » | 1 60 | | | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | » 30 | » 25 | 1 60 | 1 60 | 1 80 | 2 20 | 1 60 | | | | | | |
| Déc.... | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | » 30 | » 25 | 1 60 | 1 60 | 1 80 | 2 » | 1 60 | | | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | » 30 | » 25 | 1 60 | 1 60 | 1 80 | 2 40 | 1 60 | | | | | | |
| | Totaux.... | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Moyenne.. | | | | | | | | | | | » 29 | » 24 | 1 63 | 1 59 | 1 60 | 2 05 | 1 62 | | | | | | |

VILLE DE TOUCY.

| ANNÉE 1900. | | FROMENT Hectolitres vendus. | FROMENT Prix moyen de l'hectolitre. | MÉTEIL Hectolitres vendus. | MÉTEIL Prix moyen de l'hectolitre. | SEIGLE Hectolitres vendus. | SEIGLE Prix moyen de l'hectolitre. | ORGE Hectolitres vendus. | ORGE Prix moyen de l'hectolitre. | AVOINE Hectolitres vendus. | AVOINE Prix moyen de l'hectolitre. | PAIN 1re qualité Prix du kilog. | PAIN 2me qualité Prix du kilog. | VIANDE Bœuf. le kil. | VIANDE Vache. le kil. | VIANDE Veau. le kil. | VIANDE Mouton. le kil. | VIANDE Porc. le kil. | FOURRAGES Foin. le quint. | FOURRAGES Paille. le quint. | COMBUSTIBLES Chêne. le stère. | COMBUSTIBLES Blanc. le stère. | COMBUSTIBLES Charbon de bois. l'hect | COMBUSTIBLES Fossiles. l'hect |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Janv... | pr. quinz.. | 24 | 13 50 | » | » » | 5 | 8 62 | 2 | 10 » | 48 | 7 75 | | | 1 50 | 1 50 | 1 75 | 1 65 | 1 45 | | | | | | |
| | deux. quin. | 12 | 13 75 | 2 | 10 50 | 8 | 9 62 | 3 | 10 » | 35 | 7 87 | | | 1 50 | 1 50 | 1 77 | 1 67 | 1 47 | | | | | | |
| Févr... | pr. quinz.. | 19 | 14 75 | » | » » | 4 | 9 12 | 4 | 10 62 | 33 | 8 37 | | | 1 45 | 1 45 | 1 80 | 1 70 | 1 52 | | | | | | |
| | deux. quin. | 13 | 15 » | » | » » | 2 | 9 75 | 8 | 11 37 | 52 | 8 75 | | | 1 45 | 1 45 | 1 80 | 1 70 | 1 60 | | | | | | |
| Mars... | pr. quinz.. | 17 | 15 » | » | » » | 4 | 9 50 | 40 | 11 87 | 128 | 8 87 | | | 1 45 | 1 45 | 1 80 | 1 70 | 1 55 | | | | | | |
| | deux. quin. | 95 | 15 » | 2 | 12 50 | 23 | 11 15 | 120 | 11 90 | 121 | 9 25 | | | 1 45 | 1 45 | 1 80 | 1 70 | 1 60 | | | | | | |
| Avril... | pr. quinz.. | 21 | 15 12 | 1 | 12 » | 7 | 9 87 | 60 | 11 » | 36 | 8 12 | | | 1 45 | 1 45 | 1 75 | 1 85 | 1 60 | | | | | | |
| | deux. quin. | 15 | 14 87 | » | » » | 7 | 9 50 | 18 | 10 37 | 46 | 8 62 | | | 1 45 | 1 45 | 1 75 | 1 75 | 1 60 | | | | | | |
| Mai.... | pr. quinz.. | 29 | 14 50 | » | » » | 8 | 9 25 | 10 | 10 65 | 47 | 8 65 | | | 1 45 | 1 45 | 1 75 | 1 75 | 1 60 | | | | | | |
| | deux. quin. | 20 | 14 87 | 2 | 12 » | 4 | 9 50 | 9 | 11 » | 58 | 8 65 | | | 1 45 | 1 45 | 1 75 | 1 75 | 1 65 | | | | | | |
| Juin... | pr. quinz.. | 24 | 15 » | 5 | 11 » | 3 | 9 50 | 3 | 11 » | 66 | 8 12 | | | 1 45 | 1 45 | 1 80 | 1 75 | 1 60 | | | | | | |
| | deux. quin. | 34 | 15 » | 1 | 11 » | 1 | 9 50 | 6 | 11 50 | 70 | 8 50 | | | 1 45 | 1 45 | 1 75 | 1 75 | 1 60 | | | | | | |
| Juillet.. | pr. quinz.. | 25 | 15 12 | » | » » | 7 | 10 » | 19 | 10 87 | 194 | 8 » | | | 1 45 | 1 45 | 1 75 | 1 75 | 1 60 | | | | | | |
| | deux. quin. | 24 | 15 » | » | » » | 2 | 7 50 | 3 | 10 50 | 52 | 8 50 | | | 1 45 | 1 45 | 1 75 | 1 75 | 1 60 | | | | | | |
| Août... | pr. quinz.. | 15 | 14 75 | » | » » | 4 | 8 » | » | » » | 40 | 8 37 | | | 1 45 | 1 45 | 1 75 | 1 75 | 1 55 | | | | | | |
| | deux. quin. | 16 | 14 50 | » | » » | 5 | 9 » | » | » » | 97 | 7 87 | | | 1 45 | 1 45 | 1 75 | 1 75 | 1 50 | | | | | | |
| Sept... | pr. quinz.. | 13 | 14 33 | » | » » | 50 | 9 50 | » | » » | 74 | 7 91 | | | 1 45 | 1 45 | 1 75 | 1 75 | 1 50 | | | | | | |
| | deux. quin. | 17 | 14 50 | » | » » | 9 | 9 75 | » | » » | 28 | 8 » | | | 1 45 | 1 45 | 1 75 | 1 75 | 1 50 | | | | | | |
| Octob.. | pr. quinz.. | 23 | 15 » | » | » » | 2 | 10 » | » | » » | 7 | 8 » | | | 1 45 | 1 45 | 1 75 | 1 75 | 1 50 | | | | | | |
| | deux. quin. | 9 | 14 75 | » | » » | 1 | 10 » | » | » » | 11 | 8 » | | | 1 45 | 1 45 | 1 75 | 1 60 | 1 47 | | | | | | |
| Nov.... | pr. quinz.. | 3 | 14 50 | » | » » | 8 | 8 75 | 2 | 10 » | 28 | 7 66 | | | 1 45 | 1 45 | 1 75 | 1 75 | 1 50 | | | | | | |
| | deux. quin. | 1 | 15 » | » | » » | » | » » | » | » » | 36 | 8 » | | | 1 45 | 1 45 | 1 75 | 1 75 | 1 50 | | | | | | |
| Déc.... | pr. quinz.. | 9 | 14 83 | » | » » | 4 | 8 75 | 6 | 10 25 | 62 | 8 08 | | | 1 45 | 1 45 | 1 75 | 1 75 | 1 50 | | | | | | |
| | deux. quin. | 4 | 15 » | » | » » | 3 | 9 25 | 6 | 9 75 | 23 | 8 25 | | | 1 45 | 1 45 | 1 75 | 1 75 | 1 50 | | | | | | |
| Totaux.... | | 482 | | 13 | | 171 | | 319 | | 1392 | | | | | | | | | | | | | | |
| Moyenne.. | | | 15 56 | | 11 50 | | 9 36 | | 10 74 | | 8 25 | | | 1 45 | 1 45 | 1 76 | 1 73 | 1 54 | | | | | | |

VILLE DE VERMENTON.

| ANNÉE 1900. | | FROMENT | | MÉTEIL | | SEIGLE | | ORGE | | AVOINE | | PAIN | | VIANDE | | | | | FOURRAGES | | COMBUSTIBLES | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Hectolitres vendus. | Prix moyen de l'hectolitre. | Hectolitres vendus. | Prix moyen de l'hectolitre. | Hectolitres vendus. | Prix moyen de l'hectolitre. | Hectolitres vendus | Prix moyen de l'hectolitre. | Hectolitres vendus. | Prix moyen de l'hectolitre. | 1re qualité Prix du kilog. | 2e qualité Prix du kilog. | Bœuf. le kil. | Vache. le kil. | Veau. le kil. | Mouton. le kil. | Porc. le kil. | Foin. le quint. | Paille. le quint. | Chêne. le stère. | Blanc. le stère. | Charbon de bois. l'hect | Fossiles. l'hect |
| Janv... | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | » 27 | » 25 | 1 40 | 1 40 | 1 60 | 2 10 | 1 70 | | | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | » 27 | » 25 | 1 40 | 1 40 | 1 60 | 2 10 | 1 70 | | | | | | |
| Févr... | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | » 27 | » 25 | 1 40 | 1 40 | 1 60 | 2 10 | 1 80 | | | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | » 30 | » 25 | 1 40 | 1 40 | 1 60 | 1 80 | 1 80 | | | | | | |
| Mars... | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | » 27 | » 25 | 1 40 | 1 40 | 1 60 | 2 10 | 1 70 | | | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | » 27 | » 25 | 1 40 | 1 40 | 1 60 | 2 10 | 1 80 | | | | | | |
| Avril... | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | » 27 | » 25 | 1 40 | 1 40 | 1 60 | 2 10 | 1 70 | | | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | » 27 | » 25 | 1 40 | 1 40 | 1 60 | 2 10 | 1 70 | | | | | | |
| Mai.... | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | » 27 | » 25 | 1 40 | 1 40 | 1 60 | 2 10 | 1 70 | | | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | » 27 | » 25 | 1 40 | 1 40 | 1 60 | 2 10 | 1 70 | | | | | | |
| Juin... | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | » 27 | » 25 | 1 40 | 1 40 | 1 60 | 2 10 | 1 70 | | | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | » 27 | » 25 | 1 40 | 1 40 | 1 60 | 2 10 | 1 70 | | | | | | |
| Juillet.. | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | » 25 | » 22 | 1 40 | 1 40 | 1 60 | 2 10 | 1 70 | | | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | » 27 | » 25 | 1 40 | 1 40 | 1 60 | 2 10 | 1 70 | | | | | | |
| Août... | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | » 30 | » 27 | 1 40 | 1 40 | 1 60 | 2 10 | 1 70 | | | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | » 27 | » 25 | 1 40 | 1 40 | 1 60 | 2 10 | 1 80 | | | | | | |
| Sept... | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | » 30 | » 27 | 1 40 | 1 40 | 1 60 | 2 10 | 1 70 | | | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | » 30 | » 27 | 1 40 | 1 40 | 1 60 | 2 10 | 1 70 | | | | | | |
| Octob.. | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | » 30 | » 27 | 1 40 | 1 40 | 1 60 | 2 10 | 1 70 | | | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | » 30 | » 27 | 1 40 | 1 40 | 1 60 | 2 10 | 1 80 | | | | | | |
| Nov.... | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | » 30 | » 27 | 1 40 | 1 40 | 1 60 | 2 10 | 1 70 | | | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | » 30 | » 27 | 1 40 | 1 40 | 1 60 | 2 10 | 1 70 | | | | | | |
| Déc.... | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | » 30 | » 27 | 1 40 | 1 40 | 1 60 | 2 10 | 1 70 | | | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | » 30 | » 27 | 1 40 | 1 40 | 1 60 | 2 10 | 1 70 | | | | | | |
| | Totaux.... | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Moyenne.. | | | | | | | | | | | » 28 | 0 25 | 1 40 | 1 40 | 1 60 | 2 08 | 1 72 | | | | | | |

VILLE DE VILLENEUVE-L'ARCHEVÊQUE.

| ANNÉE 1900. | | FROMENT | | MÉTEIL | | SEIGLE | | ORGE | | AVOINE | | PAIN | | VIANDE | | | | | FOURRAGES | | COMBUSTIBLES | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Hectolitres vendus. | Prix moyen de l'hectolitre. | Hectolitres vendus. | Prix moyen de l'hectolitre. | Hectolitres vendus. | Prix moyen de l'hectolitre. | Hectolitres vendus. | Prix moyen de l'hectolitre. | Hectolitres vendus. | Prix moyen de l'hectolitre. | 1re qualité Prix du kilog. | 2me qualité Prix du kilog. | Bœuf. le kil. | Vache. le kil. | Veau. le kil. | Mouton. le kil. | Porc. le kil. | Foin. le quint. | Paille. le quint. | Chêne. le stère. | Blanc. le stère. | Charbon de bois. l'hect | Fossiles. l'hect |
| Janv... | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | » 28 | | | 1 50 | 1 90 | 2 10 | 1 50 | | | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | » 28 | | | 1 50 | 1 90 | 2 10 | 1 50 | | | | | | |
| Févr... | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | » 28 | | | 1 50 | 1 90 | 2 10 | 1 50 | | | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | » 28 | | | 1 50 | 1 90 | 2 10 | 1 50 | | | | | | |
| Mars... | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | » 28 | | | 1 50 | 1 90 | 2 10 | 1 50 | | | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | » 28 | | | 1 50 | 1 90 | 2 10 | 1 50 | | | | | | |
| Avril... | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | » 28 | | | 1 50 | 1 90 | 2 10 | 1 50 | | | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | » 28 | | | 1 50 | 1 90 | 2 10 | 1 50 | | | | | | |
| Mai.... | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | » 28 | | | 1 50 | 1 90 | 2 10 | 1 50 | | | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | » 28 | | | 1 50 | 1 90 | 2 10 | 1 50 | | | | | | |
| Juin... | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | » 28 | | | 1 50 | 1 90 | 2 10 | 1 50 | | | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | » 28 | | | 1 50 | 1 90 | 2 10 | 1 50 | | | | | | |
| Juillet.. | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | » 30 | | | 1 50 | 1 90 | 2 10 | 1 50 | | | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | » 30 | | | 1 50 | 1 90 | 2 10 | 1 50 | | | | | | |
| Août... | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | » 28 | | | 1 50 | 1 90 | 2 10 | 1 50 | | | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | » 28 | | | 1 50 | 1 90 | 2 10 | 1 50 | | | | | | |
| Sept... | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | » 28 | | | 1 50 | 1 90 | 2 10 | 1 50 | | | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | » 28 | | | 1 50 | 1 90 | 2 10 | 1 50 | | | | | | |
| Octob.. | pr. quinz . | | | | | | | | | | | » 28 | | | 1 50 | 1 90 | 2 10 | 1 50 | | | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | » 30 | | | 1 50 | 1 90 | 2 10 | 1 50 | | | | | | |
| Nov.... | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | » 28 | | | 1 50 | 1 90 | 2 10 | 1 50 | | | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | » 28 | | | 1 50 | 1 90 | 2 10 | 1 50 | | | | | | |
| Déc.... | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | » 28 | | | 1 50 | 1 90 | 2 10 | 1 50 | | | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | » 28 | | | 1 50 | 1 90 | 2 10 | 1 50 | | | | | | |
| | Totaux.... | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Moyenne.. | | | | | | | | | | | » 28 | | | 1 50 | 1 90 | 2 10 | 1 50 | | | | | | |

| ANNÉE 1900. | | FROMENT Hectolitres vendus. | FROMENT Prix moyen de l'hectolitre. | MÉTEIL Hectolitres vendus. | MÉTEIL Prix moyen de l'hectolitre. | SEIGLE Hectolitres vendus. | SEIGLE Prix moyen de l'hectolitre. | ORGE Hectolitres vendus | ORGE Prix moyen de l'hectolitre. | AVOINE Hectolitres vendus. | AVOINE Prix moyen de l'hectolitre. | PAIN 1re qualité Prix du kilog. | PAIN 2e qualité Prix du kilog. | VIANDE Bœuf. le kil. | VIANDE Vache. le kil. | VIANDE Veau. le kil. | VIANDE Mouton. le kil. | VIANDE Porc. le kil. | FOURRAGES Foin. le quint. | FOURRAGES Paille. le quint. | COMBUSTIBLES Chêne. le stère. | COMBUSTIBLES Blanc. le stère. | COMBUSTIBLES Charbon de bois. l'hect | COMBUSTIBLES Fossiles. l'hect |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Janv... | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | » 27 | » 25 | 1 40 | 1 40 | 1 90 | 2 10 | 1 60 | | | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | » 27 | » 25 | 1 40 | 1 40 | 1 90 | 2 10 | 1 60 | | | | | | |
| Févr... | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | » 27 | » 25 | 1 40 | 1 40 | 1 90 | 2 10 | 1 60 | | | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | » 30 | » 27 | 1 40 | 1 40 | 1 90 | 2 10 | 1 60 | | | | | | |
| Mars... | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | » 30 | » 27 | 1 40 | 1 40 | 1 90 | 2 10 | 1 60 | | | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | » 30 | » 27 | 1 40 | 1 40 | 1 90 | 2 10 | 1 60 | | | | | | |
| Avril... | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | » 30 | » 27 | 1 40 | 1 40 | 1 90 | 2 10 | 1 60 | | | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | » 30 | » 27 | 1 40 | 1 40 | 2 10 | 1 90 | 1 60 | | | | | | |
| Mai.... | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | » 30 | » 27 | 1 40 | 1 40 | 1 90 | 2 10 | 1 60 | | | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | » 30 | » 27 | 1 40 | 1 40 | 1 90 | 2 10 | 1 60 | | | | | | |
| Juin... | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | » 30 | » 27 | 1 40 | 1 40 | 1 90 | 2 10 | 1 60 | | | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | » 30 | » 27 | 1 40 | 1 40 | 1 90 | 2 10 | 1 60 | | | | | | |
| Juillet.. | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | » 30 | » 27 | 1 40 | 1 40 | 1 90 | 2 10 | 1 60 | | | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | » 30 | » 27 | 1 40 | 1 40 | 1 90 | 2 10 | 1 60 | | | | | | |
| Août... | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | » 30 | » 27 | 1 40 | 1 40 | 1 90 | 2 10 | 1 60 | | | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | » 30 | » 27 | 1 40 | 1 40 | 1 90 | 2 10 | 1 60 | | | | | | |
| Sept... | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | » 30 | » 27 | 1 40 | 1 40 | 1 90 | 2 10 | 1 60 | | | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | » 30 | » 27 | 1 40 | 1 40 | 1 90 | 2 10 | 1 60 | | | | | | |
| Octob.. | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | » 30 | » 27 | 1 40 | 1 40 | 1 90 | 2 10 | 1 60 | | | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | » 30 | » 27 | 1 40 | 1 40 | 1 90 | 2 10 | 1 60 | | | | | | |
| Nov.... | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | » 30 | » 27 | 1 40 | 1 40 | 1 90 | 2 10 | 1 60 | | | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | » 30 | » 27 | 1 40 | 1 40 | 1 90 | 2 10 | 1 60 | | | | | | |
| Déc.... | pr. quinz.. | | | | | | | | | | | » 30 | » 27 | 1 40 | 1 40 | 1 90 | 2 10 | 1 60 | | | | | | |
| | deux. quin. | | | | | | | | | | | » 30 | » 27 | 1 40 | 1 40 | 1 90 | 2 10 | 1 60 | | | | | | |
| | Totaux.... | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Moyenne.. | | | | | | | | | | | » 29 | 0 26 | 1 40 | 1 40 | 1 90 | 2 09 | 1 60 | | | | | | |

